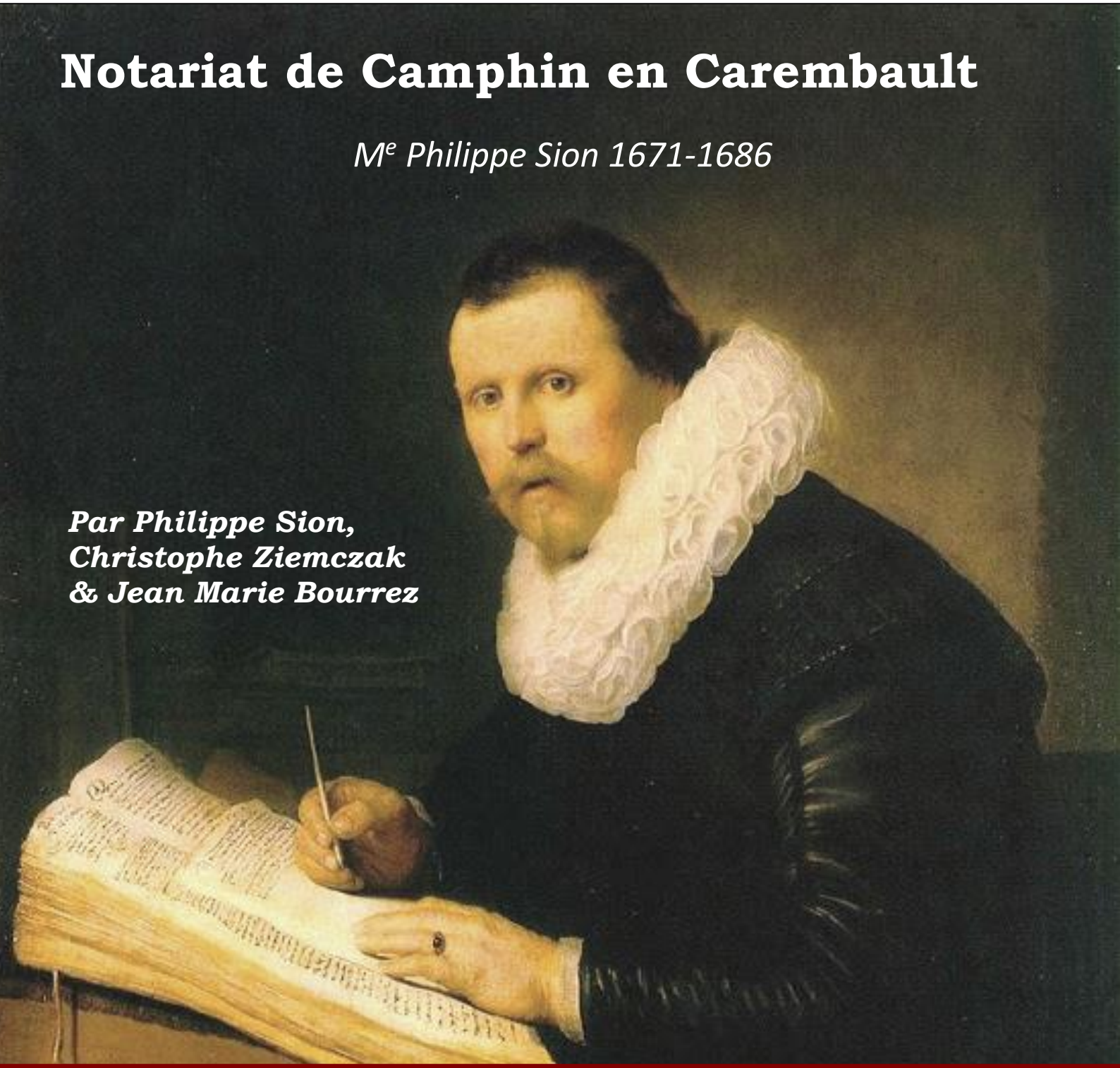
HISTOIRE ET GENEALOGIE DANS LA CHATELLENIE DE LILLE

Le Castelo Lillois

Notariat de Camphin en Carembault

Me Philippe Sion 1671-1686

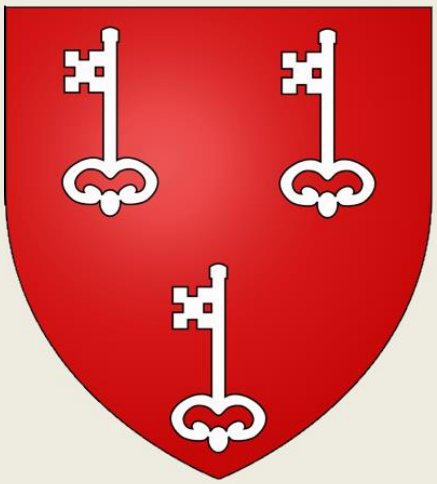


Par Philippe Sion, Christophe Ziemczak & Jean Marie Bourrez

Hors-série
n° 45A – Février 2020
Dépouillements
Carembault – Ferrain – Mélantois – Pévèle – Weppes ISSN 2494-5315

NOTARIAT DE CAMPHIN EN CAREMBAULT

Analyse systématique des actes



CONSULTEZ CE NUMERO
ET TELECHARGEZ-EN
D'AUTRES GRATUITEMENT
SUR
http://www.lillechatellenie.fr

Avant-Propos

Philippe Sion devient notaire de Camphin en Carembault en 1664, succédant à Guillaume Mallet.
Il décéda à Camphin en 1710.
Les Archives du Nord conservent, de manière continue, les liasses de ses actes de 1671 à 1710, numérotées 9018 à 9057.

En novembre 2000, Christophe Ziemczak publia l'analyse de tous les contrats de mariages.

Quelques années plus tard, Christophe Ziemczak et Philippe Sion (descendant direct du notaire), entreprirent le dépouillement systématique de tous les actes et publièrent par l'intermédaire de l'A.G.P. (Association Généalogique du Pas de Calais), la période 1696-1710 (liasses N0 9044 à 9057 dans la série 2 E 3).
Vers 2008, ils furent rejoints par Jean Marie Bourrez.

En ce mois de janvier 2020, le dépouillement de tous les actes est terminé.
Quelques actes analysés dans le détail par Michel Champagne et Jean Marie Eeckeman (+) ont été intégrés.

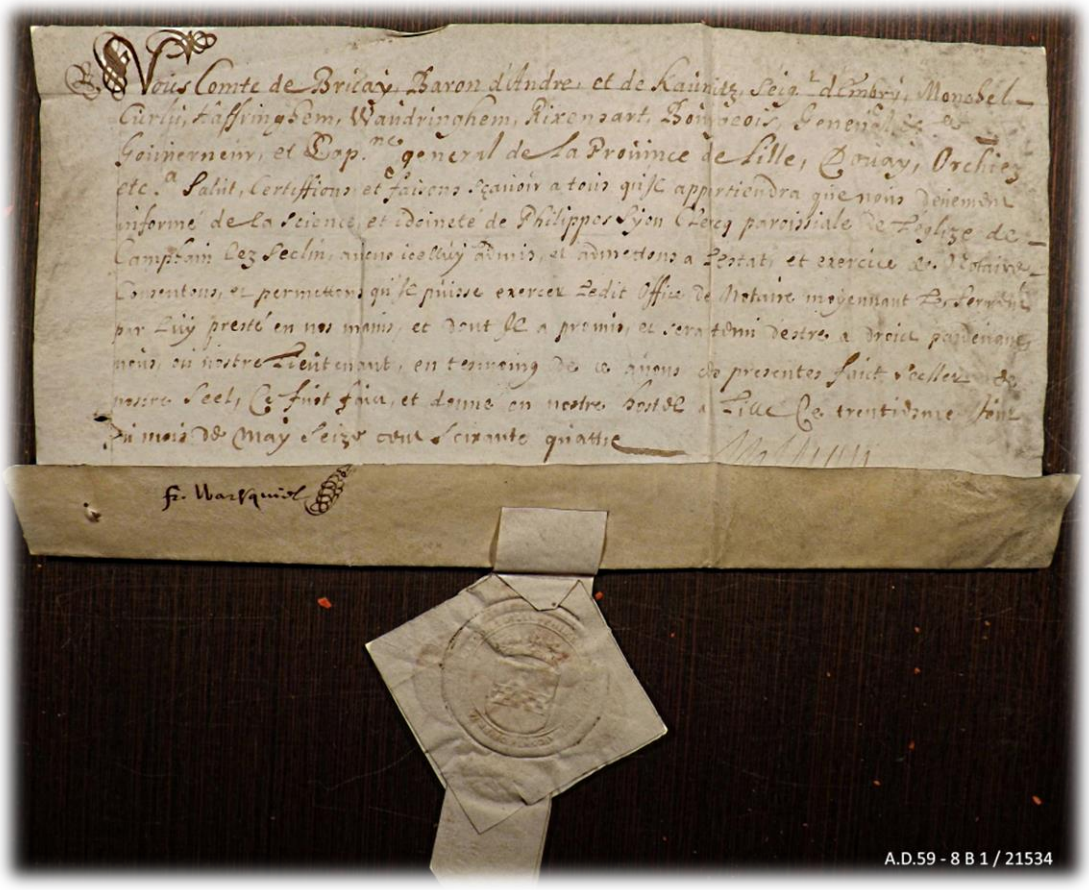
La plupart des actes concernent Camphin et les communes environnantes, en particulier, Attiches, Phalemphin, Carnin, Carvin, Wahagnies, Pont à Vendin, Annoeullin, Houplin, Allennes les Marais, Herrin, Gondecourt, Ostricourt, Meurchin. Bauvin, Provin, Chemy, Thumeries. Lille est également souvent citée.
En général les actes sont en assez bon état. Seule la liasse 9033 est en très mauvais état.
Pour les cas difficiles où le numéro de l'acte a disparu, nous avons rajouté le numéro de la photo (photos prises et numérotées par Philippe Sion).

Monnaies.
Durant cette période et dans ces lieux on trouve les monnaies suivantes
- la livre parisis (quand il est écrit livre, c'est la livre parisis) aussi appelée livre de Flandres.
La livre vaut 20 sols ou 20 gros, et le sol ou gros vaut 12 deniers.
- le florin qui vaut 2 livres parisis. Le florin vaut 20 patars (ou pattars) et le patar vaut 12 deniers carolus.
- la livre de gros qui vaut 6 florins donc 12 livres parisis.
- le pattacon ou pattagon ou patagon vaut 48 patars soit 2 florins 8 patars ou 4 livres 16 gros.

Superficies
Dans cette région on utilise principalement :
- le bonnier qui vaut 16 cents.
- le cent correspond à 8 ares 86 et vaut 100 verges.

Philippe Sion
Christophe Ziemczak
Jean Marie Bourrez

Janvier 2020



Nomination de Philippe SYON comme notaire

2 E 3 / 9018 acte 1 - 10/01/1671 - Contrat de mariage

Thomas **CAULLIER** jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN, assisté de François CAULLIER et Françoise MALLET ses père et mère, Thomas CAULLIER son parrain et cousin germain et Pierre FLINOIS aussi son parrain par alliance.

Antoinette **DEGAND** aussi jeune fille non mariée demeurant audit lieu, assistée de Venant DEGAND et Marguerite DELEVALLEE ses père et mère et Guislain LAINSEL son parrain.

2 E 3 / 9018 acte 2 - 22/01/1671 - Rente héritière

Me Nicolas MORELLE prêtre pasteur de CAMPHIN et testamenteur de défunt sieur Me Mathias HOURRIER de son vivant aussi prêtre et pasteur de GONDECOURT, reconnut en sadite qualité avoir mis cédé et transporté au profit de Grard ROHART et Françoise DELECROIX sa femme, nièce dudit HOURRIER à ce présent et comparant ledit ROHART seul acceptant, une certaine lettre de constitution de rente héritière que ladite Françoise a héritée de aussi défunte sœur Isabeau HOURRIER en son vivant religieuse de l'Abbaye de BEAUPRETZ SUR LA LYS qu'aurait donné ledit Pasteur HOURRIER à ladite sœur Isabeau sa vie durant pour après son trépas retourner à ladite Françoise DELECROIX comme il est porté sur le testament dudit Sieur pasteur en date du 2/06/1644, portant la somme de douze florins dix patars de rente héritière par an au rachat de deux cents florins carolus par où appert être obligé Nicolas D'ORCHIES fils de feu Jacques et Madeleine MOREL sa femme, laboureur demeurant audit GONDECOURT par lettre passée pardevant Pierre le BARBIER et François LEFRANCQ auditeurs du souverain baillage de LILLE en date du 1/04/1643.

2 E 3 / 9018 acte 3 - 22/01/1671 - Contrat de mariage

Alexandre **DESION** relict de Martine WILLETTE, laboureur demeurant à MEURCHIN pays et comté d'Artois assisté de Jean DESION son frère, Guillaume DELERUELLE son neveu et Maître Vaast SAUVAGE son ami acquis.

Marie **DEHELLIN** jeune fille à marier de Jean et Jeanne DERUCQ demeurant en la ville de SECLIN, assistée de son dit père, Etienne DERUCQ son oncle et Nicolas DERUCQ son cousin germain.

2 E 3 / 9018 acte 4 - 24/01/1671 - Contrat de mariage

Nicolas **FLINOIS** jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN assisté d'Antoine FLINOIS et Antoinette DELAHAYE ses père et mère, Pasquier MORTREUX son parrain.

Anne **FACOMPRETZ** veuve demeurée es biens et dettes de feu Philippe DUHEM, assistée de Jean FACOMPRETZ et Pasque DESCAMP ses père et mère, Jean CORNILLE son beau frère par alliance et Arnould MALLET son cousin.

2 E 3 / 9018 acte 5 - 24/01/1671 - Formoture mobiliaire

Anne FACOMPRETZ, veuve de feu Philippe DUHEM ayant enfant d'icelui tel que Philippe d'une part, Jean CORNIL oncle et tuteur du côté paternel, et Jean FACOMPRETZ son père grand du côté maternel et aussi tuteur d'icelui d'autre part, fait à son fils une formoture mobiliaire de 100 livres parisis. En présence de Pasquier MORTREUX et Arnould MALLET laboureurs demeurant à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9018 acte 6 - 30/01/1671 - Arrangement

Marguerite BEAUREPAIRE veuve de Nicolas LEGROULX demeurante à WAHAGNIES d'une part, Marie Thérèse CORNILLE veuve de feu Claude BEAUREPAIRE, ayant enfant d'icelluy, demeurante aussi audit lieu d'autre part, lesquelles comparantes reconnurent que pour nourrir paix amour union pour raison des biens maison et héritage délaissés par le trépas de feu Nicolas BEAUREPAIRE frère à ladite Marguerite et beau-frère à ladite Marie CORNILLE, en son vivant laboureur demeurant audit WAHAGNIES, trouvent un arrangement par lequel ladite Marguerite aura une maison sur 1 cent pris en 2 cents ½, cent ½ pris en 3 cents à WAHAGNIES, un cent pris en 5 cents ½, et elle déchargera une rente héritière y était obligé ledit Nicolas BEAUREPAIRE au profit des héritiers de feu Jean DENGREMONT en son vivant bourgeois demeurant à LILLE, portant 150 livres parisis en capital. Ladite Marie Thérèse CORNILLE aura cent ½ à prendre en 2 cents ½, item cent ½ pris en 3 cents, 3 cents de jardin pris en 5 cents ½.

2 E 3 / 9018 acte 7 - 31/01/1671 - Paiement

Maximilien CANIPEL, tavernier demeurant à PHALEMPIN, lequel comparant reconnaît que pour faire paiement et solution à Hippolyte MORTREUX, brasseur et laboureur demeurant au hamel de Wachemy paroisse de CHEMY, à bon compte de ce qui lui est redevable, de la somme de cent quatre-vingts une livres dix-sept gros parisis que lui sont redevables les lieutenants hommes de fief et manants dudit PHALEMPIN.

2 E 3 / 9018 acte 8 - 31/01/1671 - Accord

Jean PIPPELART demeurant à présent en la ville de GAND d'une part, et Philippe PIPPELART et Jeanne BONNIER sa femme, laboureur demeurant à PHALEMPIN d'autre, lesquels reconnurent avoir fait certain accord en la forme et manière qui s'ensuit à savoir ledit premier comparant que parmi et moyennant la somme de 36 livres monnaie de Flandres, cède aux seconds, tout droit dans la 4ème part d'un lieu manoir contenant 4 cents, ainsi que 2 cents ½ pris en 5 cents à l'encontre de Jean HAVETZ à cause de sa femme, que le dit premier comparant a succédé de défunte Marie Catherine PIPPELART sa soeur.

2 E 3 / 9018 acte 9 - 03/02/1671 - Héritage

François CAULLIER, tant en son nom prime que tuteur de Grard DUHEM fils de feu Philippe et de Jeanne MALLET d'une part, Claudine MALLET, jeune fille non mariée demeurant à Beaupuits paroisse de LA BASSEE, et Pierre LEFEBVRE, oncle et parrain de ladite Claudine et tuteur apparent de Henri MALLET et de ladite Claudine, enfants et héritiers de feu Pierre d'autre part, lesquels reconnurent lesdits comparants avoir fait accord et pour mettre fin à certain procès que ledit premier comparant a intenté contre ledit feu Pierre MALLET pour contraindre ledit MALLET de rendre compte du maniment et gouverne des biens de défunt Roland MALLET et Antoinette MASELOT. Les seconds comparants laissent la jouissance d'un cent de terre aux premiers.

2 E 3 / 9018 acte 11 - 05/02/1671 - Donation

Catherine BURETTE, veuve en dernières noces de feu Bernard CAIGNY, demeurante au hamel de Wachemy paroisse de CHEMY, pour en partie récompenser et satisfaire Marguerite CAIGNY sa fille, fiancée avec Jean HERMEZ, demeurant audit hamel, donne par cette présente à ladite Marguerite ceux acceptants aussi en personne et du consentement dudit HERMEZ son sire des noces par don compensatoire d'entr'eux irrévocable et sans rappel la somme de sept cents livres monnaie de Flandre.

2 E 3 / 9018 acte 12 - 06/02/1671 - Accord

Marguerite DEBAYE veuve de feu Michel BARBIEUX demeurante présentement au Riez d'Ennecourt d'une part, Philippe, Jean et Antoine BARBIEUX père et fils demeurant audit Ennecourt et CAMPHIN d'autre part, reconnurent les dits comparants avoir fait certain accord en la forme et manière qui s'ensuit. Moyennant 50 livres que les seconds donneront à ladite Marguerite, celle-ci-renonce à tous les meubles de la maison mortuaire.

2 E 3 / 9018 acte 13 - 08/02/1671 - Donation

Jacqueline HURTAUT veuve de feu Martin GARIN, demeurante présentement au Riez d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN, reconnaît que pour l'amour et affection naturelle qu'elle porte à Marie HURTAUT fille de feu Jean, sa nièce, lui donne la part qu'elle peut avoir en 2 cents à HEBUTERNES pays d'Artois, occupés par Mathieu RUMON.

2 E 3 / 9018 acte 14 - 16/02/1671 - Vente

Jeanne GOSSART veuve de feu André DESBIENS demeurant à GONDECOURT, vend à Jacques TESTELIN laboureur demeurant au Riez d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN deux cents et demi de terre à labeur séant audit Riez d'Ennecourt, pour 48 livres de Flandres.

2 E 3 / 9018 acte 15 - 17/02/1671 - Accord

Nicolas FLINOIS et Anne Françoise FACOMPRET sa femme et auparavant femme de Philippe DUHEM d'une part, François CAULLIER et Jean CORNIL tuteurs judiciairement commis aux corps et biens de Grard DUHEM fils en bas âge dudit feu Philippe et de feue Jeanne MALLET d'autre part, passent un accord sur les meubles de la maison mortuaire (30 livres de Flandres).

2 E 3 / 9018 acte 16 - 20/02/1671 - Bail

André LHOSTE laboureur demeurant au Hamel d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN, baille à Charles HERBAULT laboureur demeurant à WAHAGNIES vingt cinq cents et demi de terre à labeur séant en plusieurs pièces compris tout un lieu manoir amassé de maison manable chambre étable contenant parmi jardin aucquie et planté d'arbres montants et portant fruits, six cents ou environ d'héritage séant tout sur le terroir dudit WAHAGNIES.

2 E 3 / 9018 acte 17 - 02/03/1671 - Bail

Antoine BARBIEUX laboureur demeurant à CAMPHIN, baille à Louis COCHET manouvrier demeurant audit lieu tout un lieu manoir amassé de maisons maniables chambres et étables contenant parmi jardin aucquie et plante deux cents ou environ d'héritage.

2 E 3 / 9018 acte 18 - 08/03/1671 - Bail

Jean CARDON et Claude BRIXY bail et mari de Marie Catherine CARDON demeurant en la ville de LILLE, se portant forts de Wallerand CARDON, demeurant à LILLE, baillent à Philippe Mathieu LAGACHE laboureur demeurant à CAMPHIN, le nombre de quinze cents de terre à labeur séant en deux pièces sur le terroir dudit CAMPHIN.

2 E 3 / 9018 acte 19 - 13/03/1671 - Vente

François DE SAINT LEGER laboureur demeurant à ESTREE CAUCHIE, tant en son nom privé qu'en qualité de procureur spécial de Pierre BAIARD maître charpentier et Marie DE SAINT LEGER sa femme demeurant à Hetraielles paroisse de CAMBLAIN LABBÉ, suffisamment fondée de lettre procuratoire passée pardevant le lieutenant et homme de fiefs des baronneries d'OBINY en date du neuf mars de cette année seize cent soixante et onze à moi notaire apparu, et Jean HAPIAT lieutenant et laboureur demeurant à AIGUIER, procureur spécial de Marie Barbe DE SAINT LEGER sa femme de lui suffisamment et agréablement autorisée, aussi fondé de lettre procuratoire passé devant le dit lieutenant et hommes de fiefs susdits aussi à moi notaire apparu, lesquels du surnom DE SAINT LEGER héritiers de feu Marguerite MULLIER en son vivant demeurant à PHALEMPIN, vendent à Pierre FLINOIS et à Toussaint DECARNIN laboureurs demeurant audit PHALEMPIN le nombre de douze cents de terre à labeur séant en une pièce sur le terroir dudit lieu, pour le prix principal de 786 livres de Flandres.

2 E 3 / 9018 acte 20 - 05/02/1671 - Contrat de mariage

Jean **HERMETZ** relict de feue Marie Madeleine MORTREUX demeurant présentement au bourg de CARVIN assisté d'Antoine DUROTZ son ami acquis.

Marguerite **CAIGNY** jeune fille non mariée demeurant au hamel de Wachemy paroisse de CHEMY, assistée de Catherine BURETTE sa mère et Roger D'ANCOINES son parrain.

(Suit un acte daté du même jour qui précise que Catherine BURETTE est veuve en dernières noces de Bernard CAIGNY).

2 E 3 / 9018 acte 20bis - 17/03/1671 - Bail

Wallerand CHIVORÉ jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN, baille à titre de cense ferme et louage à Jean CANDILLIER berger et laboureur demeurant audit lieu, cinq quartrons de terre à labeur séant sur la Srie les Espincelles audit PHALEMPIN.

2 E 3 / 9018 acte 21 - 16/03/1671 - Vente

Florent LAGACHE et Bonne LALLOE sa femme laboureurs demeurant en la ville de SECLIN, vendent à Monsieur Me Nicolas MOREL prêtre pasteur de CAMPHIN la moitié de dix cents de terre en deux pièces gisant sur le terroir de dismage dudit CAMPHIN, échus à ladite Bonne LALLOE comme héritière de feue Marie LALLOE en son vivant femme de Jean MOREL, à savoir la moitié de 6 cents impartis à l'encontre de André CORNILLE et Marguerite LALLOE sa femme, et la moitié de 4 cents impartis à l'encontre des mêmes, le tout pour 250 livres de Flandres.

2 E 3 / 9018 acte 22 - 08/04/1671 - Bail

Anne FACOMPRE veuve de Mathieu DUHAYON et Pierre DUHAYON son fils demeurant à PHALEMPIN, lesquels comparants reconnurent avoir promis tenir à titre de cense ferme et louage cinq cents de terre à labeur séant en une pièce au terroir de CAMPHIN tenant de plat à la chapelle St Nicaise, d'autre séant à l'église de CHEMY et d'autre à la terre occupée par… Philippe DUHEN, de Monsieur Martin CHASSE prêtre chanoine de la cathédrale d'ARRAS procureur spécial de Monsieur Antoine Ignace CHASSE prêtre chanoine de la Métropolitaine de CAMBRAI son frère présent et aussi comparant.

2 E 3 / 9018 acte 23 - 08/04/1671 - Bail

Martin CHASSE prêtre chanoine de la cathédrale d'ARRAS procureur spécial de Monsieur Antoine Ignace CHASSE prêtre chanoine de la Métropolitaine de CAMBRAI son frère, baille à Jean François LABBE et Catherine DUBOIS sa femme, 6 cents et 2 cents de terre à labeur audit CAMPHIN.

2 E 3 / 9018 acte 24 - 09/04/1671 - Cession

Monsieur Martin CHASSE prêtre chanoine de la cathédrale d'ARRAS, lequel comparant reconnaît avoir cédé le parfait de bail qu'il a de quinze mencauldées de terre ou environ séant en plusieurs pièces et sur le terroir de CAMPHIN appartenant aux Sieurs Jean, Walerand, et Demoiselle Marie Catherine CARDON femme de Claude BRIXY demeurant en la ville de LILLE, à Hugues DESCAMPS, Hélaine FICHELLE sa femme, Jean LALLOE et Laurence DUGARDIN sa femme, laboureurs demeurant audit CAMPHIN aussi présents et comparants.

2 E 3 / 9018 acte 25 - 10/04/1671 - Bail

Monsieur Martin CHASSE prêtre chanoine de la cathédrale d'ARRAS procureur spécial de Monsieur Antoine Ignace CHASSE prêtre chanoine de la Métropolitaine de CAMBRAI, lequel comparant en sadite qualité connaît avoir baillé à Thomas HENNERON laboureur demeurant à GONDECOURT vingt huit cents et deux tiers d'un cent de terre à labeur séant en six pièces sur le terroir et dismage de CAMPHIN.

2 E 3 / 9018 acte 26 - 11/04/1671 - Bail

Monsieur Martin CHASSE prêtre chanoine de la cathédrale d'ARRAS procureur spécial de Monsieur Antoine Ignace CHASSE aussi prêtre chanoine de la Métropolitaine de CAMBRAI, héritier de feu Guillaume CUVELIER en son vivant bailli de CAMPHIN, baille à Catherine MALLET et Noël SION son fils laboureur demeurant audit CAMPHIN, trois cents de terre à labeur séant audit CAMPHIN.

2 E 3 / 9018 acte 27 - 10/04/1671 - Bail

Monsieur Martin CHASSE prêtre chanoine d'ARRAS procureur spécial de Monsieur Antoine Ignace CHASSE chanoine de CAMBRAI, baille à Pierre BOISTEL manouvrier demeurant à CAMPHIN, quatre cents de terre à labeur séant audit CAMPHIN.

2 E 3 / 9018 acte 28 - 11/04/1671 - Bail

Monsieur Martin CHASSE prêtre chanoine de l'église cathédrale d'ARRAS procureur spécial de Monsieur Antoine Ignace CHASSE son frère aussi prêtre chanoine de l'église Métropolitaine de CAMBRAI, baille à Pierre MOREL et Marie Anne RINGO sa femme, laboureurs demeurant au village de CAMPHIN, trois bonniers et un cent en quinze pièces séant sur le terroir dudit CAMPHIN.

2 E 3 / 9018 acte 29 - 12/04/1671 - Accord

Le douze d'avril seize cent septante et un fut fait certain accord d'entre Pierre CORNILLOT fils de feu Nicolas, demeurant à TEMPLEMARS, et Jeanne GOSSART veuve de André DESBANS, demeurant à GONDECOURT, à savoir que parmi et moyennant huit livres que ledit Pierre a confessé avoir reçu de ladite Jeanne lui en passant quittance moyennant quoi ledit Pierre a cédé et renoncé au profit de ladite Jeanne acceptant deux cents et demi de terre séant au hamel d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN.

2 E 3 / 9018 acte 30 - 13/04/1671 - Bail

Jean DESBIENS jeune homme non marié demeurant à CHEMY, baille à Jacques DEGAND laboureur demeurant à CAMPHIN quatre cents de terre en deux pièces séant sur le terroir dudit lieu.

2 E 3 / 9018 acte 31 - 25/04/1671 - Bail

Chrétien BECQUET, marchand drapier demeurant en la ville de LILLE, baille un cent de bocqueau qu'il a lui appartenant séant en plusieurs pièces sur le terroir de CAMPHIN à Jean MOREL laboureur demeurant audit lieu.

2 E 3 / 9018 acte 32 - 30/04/1671 - Vente

Pasquier SION et Anne LESCEUTRE sa femme, Marc SION et Martine LESCEUTRE sa femme, laboureurs demeurant à ANNOEULLIN, lesquels reconnurent que pour eux acquitter et décharger plusieurs lettres de rente héritière en quoi ils sont chargés vers plusieurs personnes en qualité d'héritiers de Jacques LESCEUTRE en son vivant aussi laboureur demeurant audit ANNOEULLIN, vendent à Jean DECARNIN aussi laboureur demeurant à Camphin un bonnier de terre à labeur séant en trois pièces sur le terroir dudit CAMPHIN, pour 712 livres parisis de prix principal.

2 E 3 / 9018 acte 33 - 04/05/1671 - Paiement

Louis DELERUE, curateur commis aux biens délaissés vacants par le trépas de feu Antoine DELERUE son frère en son vivant laboureur demeurant à CAMPHIN, lequel comparant reconnue en sa dite qualité que pour faire paiement et solution à Pierre DESMONS laboureur demeurant en l'enclavement d'ANNOEULLIN de la somme de dix-huit livres de groz de douze livres parisis, en quoi ledit DESMONS est obligé comme caution dudit feu Antoine DELERUE vers Hubert ARTS brasseur demeurant au Faubourg de la Barre lez LILLE, par obligation passée pardevant Simon STRUPART notaire, le 19/02/1665, lui transfère les deniers dus par Messieurs des Etats de MONS audit feu Antoine DELERUE.

2 E 3 / 9018 acte 34 - 04/05/1671 - Donation

Gérard DUHEM laboureur demeurant à PHALEMPIN, reconnut que pour l'amour et affection paternelle qu'il porte à Gilles DUHEM son fils en bas âge, même pour la récompenser des bons et agréables services qu'il lui a faits et espère qu'il continuera au temps advenir, et pour aussi le récompenser de ce que les autres enfants dudit Gérard ont eu en mariage sans être retenu de les rapporter en mon commun, il donne audit Gilles son fils ce que moi notaire soussigné ai accepté au nom d'icelluy, par don compensatoire irrévocable et sans appel et par la meilleure forme de donation que faire se peut, la moitié de quatre cents d'héritage de jardinage séant à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9018 acte 35 - 11/05/1671 - Contrat de mariage

Rémy **PREVOST** relict d'Antoinette MILLE demeurant à HAUBOURDIN assisté de Jacques PREVOST son père et Wallerand SY son oncle.

Marguerite **TRACHET** jeune fille non mariée demeurant au hamel de Libercourt paroisse de CARVIN assistée de François TRACHET et Marguerite HOTTIN ses père et mère, Maître Philippe DE HALLUIN chirurgien et Louis COUTURE ses beaux frères et Paul TRACHET son oncle.

2 E 3 / 9018 acte 36 - 23/05/1671 - Bail

Guillaume DE LE CAMBRE laboureur demeurant à CAMPHIN, lequel baille à Jean DECAIGNY et Antoinette DUROT sa femme, laboureurs et hostes demeurant à la Croisette paroisse de CHEMY, 8 cents à CAMPHIN.

2 E 3 / 9018 acte 37 - 25/05/1671 - Contrat de mariage

Pierre **MARCHAND** relict de Catherine WINGLET demeurant au hamel de Wachemy paroisse de CHEMY.

Jeanne **GOSSART** veuve d'André DESBIENS demeurant à GONDECOURT, assistée de Jacques GOSSART son père et Hubert DELECOURT son ami acquis.

2 E 3 / 9018 acte 38 - 04/06/1671 - Bail

Jean DE LE CAMBRE fils de feu Hubert, laboureur demeurant à CAMPHIN, baille à Mathias LE THERY charpentier demeurant audit lieu, sept cents ou environ de terre à labeur séant en une pièce sur le terroir dudit Camphin.

2 E 3 / 9018 acte 39 - 06/06/1671 - Bail

Guillaume DE LE CAMBRE laboureur demeurant à CAMPHIN, baille à Jean LEBORGNE aussi laboureur demeurant audit lieu quatre cents de terre à labeur pris en huit cents à l'encontre desdits bailleurs, appartenant à Messieurs les Chapelains de l'église d'ARRAS.

2 E 3 / 9018 acte 40 - 06/06/1671 - Bail

Guillaume DE LE CAMBRE laboureur demeurant à CAMPHIN, baille en avant-cense à Pierre MOREL aussi laboureur demeurant audit lieu, le nombre de trente-quatre cents de terre à labeur séant en six pièces sur le terroir dudit CAMPHIN.

2 E 3 / 9018 acte 41 - 09/06/1671 - Bail

Monsieur Martin CHASSE prêtre et chanoine de la cathédrale d'ARRAS, procureur spécial de Monsieur Antoine Ignace CHASSE son frère, aussi prêtre et chanoine de la Métropolitaine de CAMBRAI, héritier de feu Guillaume CUVELIER en son vivant bailli de CAMPHIN, lequel baille à Jacques DEGAND laboureur audit CAMPHIN trois cents de terre à labeur séant sur le terroir dudit CAMPHIN.

2 E 3 / 9018 acte 42 - 09/06/1671 - Bail

Monsieur Martin CHASSE prêtre et chanoine de la cathédrale d'ARRAS, procureur spécial de Monsieur Antoine Ignace CHASSE son frère, aussi prêtre et chanoine de la Métropolitaine de CAMBRAI, héritier de feu Guillaume CUVELIER en son vivant bailli de CAMPHIN, lequel baille à François MARCHAND laboureur et hoste demeurant à CAMPHIN, le nombre de dix cents de terre à labeur séant en deux pièces sur le terroir dudit lieu.

2 E 3 / 9018 acte 43 - 09/06/1671 - Cession

Monsieur Martin CHASSE, prêtre et chanoine de la cathédrale d'ARRAS, lequel comparant connaît avoir cédé et délaissé au profit d'Antoine BOULINGER laboureur et marissal demeurant à CAMPHIN, aussi comparant et acceptant, ce que le dit sieur CHASSE a de dix-huit cents de terre à labeur ou environ séant en une pièce sur le terroir dudit CAMPHIN.

2 E 3 / 9018 acte 44 - 22/06/1671 - Bail

Guillaume DE LE CAMBRE laboureur demeurant à CAMPHIN baille à Antoine TESTELIN graissier demeurant audit lieu, dix cents et demi de terre à labeur séant en trois pièces sur le terroir dudit CAMPHIN, appartenant à Messieurs les Chapelains de Notre Dame de Cité de la ville d'ARRAS.

2 E 3 / 9018 acte 45 - 23/06/1671 - Bail

Noël MOREL brasseur et hoste demeurant à PHALEMPIN, baille à Jean CANDILLIER berger et laboureur demeurant audit lieu, deux cents de terre à labeur séant sur le terroir dudit PHALEMPIN.

2 E 3 / 9018 acte 46 - 25/06/1671 - Bail

Guillaume DE LE CAMBRE laboureur demeurant à CAMPHIN, baille à François ROHART aussi laboureur demeurant au hamel d'Ennecourt paroisse dudit CAMPHIN, douze cents de terre à labeur séant en deux pièces sur le terroir dudit lieu, appartenant à Messieurs les Chapelains de Notre Dame de Cité les ARRAS.

2 E 3 / 9018 acte 47 - 02/08/1671 - Échange

Pasquier MORTREUX laboureur demeurant à PHALEMPIN d'une part, Charles DEFRANCHE aussi laboureur demeurant à CARNIN d'autre part, lesquels comparants ont déclaré avoir fait échange de terres ci-après déclarées. Le premier baille au second ½ bonnier à CAMPHIN, et le second baille au premier ½ bonnier à CAMPHIN.

2 E 3 / 9018 acte 48 - 03/08/1671 - Disposition d'héritage

Arnould MALLET lieutenant de PHALEMPIN, lequel comparant déclara que comme il aurait beaucoup augmenté et amélioré le bien de ses enfants de son premier mariage qu'il a fait avec défunte Anne DUQUESNE sa femme en premières noces et enfants telles que Jeanne, Marie Madeleine, et Antoinette MALLET à qui il appartient la moitié des héritages par le décès de leur feue mère, il annule sa disposition précédente et le partage ne pourra se faire que lorsque la plus jeune aura atteint l'âge de 18 ans.

2 E 3 / 9018 acte 49 - 11/08/1671 - Contrat de mariage

Noël **SION** fils à marier de feu Vallérien et d'encore vivante Catherine MALLEZ demeurant à CAMPHIN les SECLIN assisté d'icelle sa mère, Philippe SION son frère, Pierre MALLEZ son oncle et Toussaint DECARNIN aussi son oncle par alliance.

Marie **DUPRETZ** fille à marier de feu François et d'encore vivante Marie DUJARDIN assistée d'icelle sa mère, Piat et François DUPRETZ ses frères (*Rayé : Jacques DUPRETZ son oncle du côté paternel, Jean DUJARDIN son oncle du côté maternel*) et Thomas DESBIENS son cousin.

2 E 3 / 9018 acte 50 - 12/08/1671 - Donation

Frère François LABBE novice dans l'abbaye de PHALEMPIN déclara que pour l'amour et affection qu'il porte à Jean François LABBE son frère demeurant à CAMPHIN, il lui donne par don compensatoire et irrévocable la moitié de tout un lieu manoir situé audit CAMPHIN, contenant 7 quartrons.

2 E 3 / 9018 acte 51 - 22/08/1671 - Contrat de mariage

Wallerand **BAULDUIN** relict d'Antoinette MARTIN demeurant au Plouich paroisse de PHALEMPIN assisté de Jacques BAULDUIN son cousin et Gaspard MARTIN son beau frère.

Marie **GREGOIRE** veuve de feu Pierre WEDDIER demeurant au hamel de Neuville paroisse dudit PHALEMPIN, assistée de Toussaint GREGOIRE son frère et d'Erasme MOREL son cousin. Elle apporte 300 livres de Flandres.

2 E 3 / 9018 acte 52 - 28/08/1671 - Bail

Hugues DESCAMPS laboureur demeurant à CAMPHIN, baille le nombre de sept cents de terre à labeur séant en une pièce sur le terroir dudit CAMPHIN, appartenant à Michel HERMAND demeurant à LILLE, à Antoine CANIPEL fils d'Antoine aussi laboureur demeurant au hamel d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN, pour 37 patars du cent.

2 E 3 / 9018 acte 53 - 28/08/1671 - Bail

Antoine DUQUESNE lieutenant de la terre et principauté de CAMPHIN, censier de la Grande Cense dudit lieu, baille à Jean LALLOE laboureur et meunier demeurant audit lieu, dix cents de terre à labeur séant en une pièce sur le terroir dudit CAMPHIN.

2 E 3 / 9018 acte 54 - 03/09/1671 - Formoture mobilière

Valérien MALLET laboureur demeurant à PHALEMPIN, naguère bail et mari d'Angélique COLLETTE ayant enfants d'icelle tels que Jean, Michel, Piat et Claire Florence MALLET d'une part, Guillaume MALLET et Jean DECARNIN oncles du côté paternel et Thomas COLLETTE aussi oncle du côté maternel desdits Jean, Michel, Piat et Claire Florence MALLET et tuteurs apparents d'iceux d'autre part. Le premier paiera à ses enfants pour la formoture mobiliaire provenant de leur mère, 50 livres de Flandres à chacun.

2 E 3 / 9018 acte 55 - 03/09/1671 - Contrat de mariage

Vallérien **MALLEZ** relict d'Angélique COLLETTE demeurant à PHALEMPIN assisté de Guillaume MALLET son frère, Jean DECARNIN aussi son frère par alliance et Thomas COLLETTE son beau frère.

Marguerite **HAVET** jeune fille non mariée demeurant audit lieu, assistée d'Antoine et Pasquier CARPENTIER ses oncles et Marie CARPENTIER sa tante.

(Suit un accord daté du même jour qui précise que Vallérien, laboureur, a retenu Jean, Michel, Piat et Claire Florence d'Angélique COLLETTE).

2 E 3 / 9018 acte 56 - 07/09/1671 - Accord

Antoine DELERUE jeune homme non marié demeurant présentement à VENDIN d'une part, Antoine BOULINGER laboureur et marissal demeurant à CAMPHIN d'autre part, passent un accord par lequel, moyennant la jouissance de 8 cents en 2 pièces à CAMPHIN, ledit BOULINGER acquitte le premier comparant des sommes contenues en 3 sentences rendues à la Halle de CAMPHIN, tant à l'encontre de lui que de feu Antoine DELERUE son père, lesdites sommes portant à 200 livres parisis.

2 E 3 / 9018 acte 57 - 07/09/1671 - Bail

Antoine DELERUE jeune homme non marié fils de feu Antoine, demeurant présentement à VENDIN, baille à Pierre MOREL laboureur demeurant à CAMPHIN, le nombre de cinq cents de terre à labeur séant audit CAMPHIN.

2 E 3 / 9018 acte 58 - 12/09/1671 - Vente

Catherine CARPENTIER veuve de feu Antoine WATTRELOT, demeurant en la ville de SECLIN, vend à Pierre, Nicolas et Robert LESAGE, frères charpentiers, demeurant lesdits Pierre et Robert à PHALEMPIN et ledit Nicolas à THUMERIES le nombre de dix-huit cents de terre à labeur séant en deux pièces sur le terroir de CAMPHIN tenus de Messieurs les abbés et religieux de l'abbaye Saint-Pierre lez GAND, pour le prix principal de 1800 livres de Flandres, dont 400 livres en carpentages.

2 E 3 / 9018 acte 59 - 14/09/1671 - Bail

Georges DECARNIN laboureur demeurant à ATTICHES, baille à Henri CHRESTIEN aussi laboureur demeurant audit lieu tout un lieu manoir amassé de maison manable chambre et étable séant audit ATTICHES avec deux cents de jardinage.

2 E 3 / 9018 acte 60 - 16/09/1671 - Vente

Georges LEMETTRE écuyer seigneur du Mont et demeurant présentement en la ville de DOUAI, vend à Jacques TESTELIN laboureur demeurant au hamel d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN quatre cents de terre à labeur séant en une pièce sur le terroir dudit CAMPHIN tenus de Messieurs les abbés et religieux de l'abbaye Saint-Pierre lez GAND, pour 12 livres de gros de 12 livres parisis.

2 E 3 / 9018 acte 61 - 21/09/1671 - Vente

Pierre PARSY, tisserand demeurant à THUMERIES, vend à Jean Baptiste D'ANNOEULLIN aussi tisserand demeurant à PHALEMPIN, le nombre de cinq cents de terre à labeur séant en une pièce sur le terroir dudit PHALEMPIN tenus de Messieurs du chapitre de l'église collégiale Saint Piat de SECLIN, pour le prix principal de 330 livres de Flandres.

2 E 3 / 9018 acte 62 - 26/09/1671 - Bail

Antoine DUQUESNE lieutenant de la terre et principauté de CAMPHIN, censier de la Grande Cense dudit lieu, baille à Nicolas DESBANS fils de Jean, tisserand demeurant au hamel d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN, trois cents de terre à labeur séant en deux pièces sur le terroir dudit lieu.

2 E 3 / 9018 acte 63 - 08/10/1671 - Bail

Jean-Baptiste de DE COMTES écuyer seigneur de Beaulieu, procureur spécial de noble homme François DE COMTES aussi écuyer Seigneur de Bucamp son père (procuration passée devant SOUILLART et J. LAMOURY, le 10/01/1667), baille à Nicolas BOUTTRY laboureur demeurant à CAMPHIN, le nombre de dix-huit cents de terre à labeur séant en une pièce sur le terroir dudit CAMPHIN.

2 E 3 / 9018 acte 64 - 11/10/1671 - Vente

Olivier BOVIN et Marie Madeleine DEGAND sa femme demeurant à CAMPHIN, vendent à Catherine DEGAND veuve de feu Jacques CRESTAL, demeurant à PHALEMPIN, demi cent de terre à labeur pris en un cent à l'encontre de l'acheteresse, pour 60 livres de Flandres.

2 E 3 / 9018 acte 65 - 26/10/1671 - Formoture mobiliaire

Marguerite LENGLART fille de feu Guillaume demeurante à PHALEMPIN, naguère femme de feu Nicolas MALLET, ayant enfants d'icelluy tels que Anne Marguerite, Marie et Catherine MALLET d'une part, Thomas CAULLIER oncle par alliance du côté paternel et Venant D'ATTICHES aussi oncle par alliance du côté maternel et tuteurs d'iceux d'autre part. Ladite Marguerite fait à ses enfants une formoture mobiliaire, de 50 livres de Flandres à chacun. Les enfants renoncent aux biens meubles, et les carpentages de la maison appartiendront pour moitié à la dite Marguerite (qui en aura l'usufruit de la totalité) et pour moitié aux enfants.

2 E 3 / 9018 acte 66 - 26/10/1671 - Contrat de mariage

Pierre **DUHAYON** jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN, assisté d'Anne FACOMPRET sa mère et Charles FACOMPRET son oncle.

Marguerite **LENGLART** veuve de feu Nicolas MALLET demeurant audit lieu, assistée de Thomas CAULLIER et Venant D'ATTICHES ses beaux frères par alliance et Philippe MALLET son oncle.

(Suit un accord daté du même jour qui précise que Marguerite LENGLART a enfants de Nicolas MALLET à savoir Anne Marguerite, Marie et Catherine et que Thomas CAULLIER est oncle par alliance du côté paternel et Venant D'ATTICHES oncle par alliance du côté maternel aux enfants).

2 E 3 / 9018 acte 67 - 09/11/1671 - Bail

Antoine DUQUESNE lieutenant de CAMPHIN et censier de la Grande Cense dudit lieu, lequel connaît avoir baillé et accordé le parfait bail qu'avait feu Michel BARBIEUX, à Antoine BARBIEUX frère dudit Michel, le nombre de six cents de terre à labeur séant en une pièce sur le terroir dudit CAMPHIN. Antoine BARBIEUX a transporté audit DUQUESNE les rendages dus par Louis COCHET demeurant audit lieu, d'un lieu manoir.

2 E 3 / 9018 acte 68 - 09/11/1671 - Partage

Sixte et Adrien FLAMEN frères enfants et héritiers de défunt Jacques et de Jeanne LEGROULX leurs père et mère, lesquels reconnurent volontairement que pour nourrir paix et amitié entre eux et éviter procès et questions à raison des biens et héritages que leur seront dévolus par le trépas de leurs père et mère, en auraient fait partage et division l'un à l'autre en la forme et manière qui s'ensuit. Sixte aura la petite maison étant à marteau sur la chambre de la grande maison, item ladite chambre y tenant d'un seul et d'autre à la petite

maison, avec la moitié du jardin et ledit Adrien sera tenu de lui bailler encore 5 pieds d'héritage. Ledit Adrien aura la grande maison tenant de bout à la chambre, item une estable au bout de la petite maison, tous les carpentages étant au bout de la dite grande maison vers le riez d'Ennecourt, et la moitié dudit jardin sauf lesdits 5 pieds.

2 E 3 / 9018 acte 69 - 12/11/1671 - Bail

Jacques LEDRU laboureur demeurant à Wachemy paroisse de CHEMY, se faisant et portant fort de Charles LALLOE son beau frère aussi laboureur demeurant audit lieu, lequel baille à Pierre CRESPEL aussi laboureur demeurant à PHALEMPIN et à Nicolas DELEVALLÉE son beau père, tavernier demeurant audit lieu, le nombre de sept cents de terre à labeur séant en une pièce sur le terroir dudit PHALEMPIN.

2 E 3 / 9018 acte 70 - 23/11/1671 - Donation

Bauduin PETIT et Cécile HAVET sa femme demeurant à PHALEMPIN , reconnurent de leur franche et libérale volonté sans induction que pour l'amour et amitié qu'ils portent à Claire DUHAYON leur nièce demeurant présentement à CAMPHIN, service qu'elle leur a fait et sous l'espoir qu'elle continuera au temps advenir, ils auraient donné par ses présentes à ladite Claire aussi présente et aussi comparante ceux acceptant par don compensatoire d'entre eux irrévocable et sans rappel et par la meilleure voie que faire se peut tout un lieu manoir amassé de maison chambres et une grangette contenant 3 quartrons et demi pris en 3 cents, à l'encontre de ladite donataire à PHALEMPIN. Ladite Claire DUHAYON partira encore avec Claire HAVET fille de Pierre et sœur à ladite Cécile, en toutes les terres et héritages qu'ils délaisseront à leur trespas.

2 E 3 / 9018 acte 71 - 24/11/1671 - Bail

Jean BONNIER sergent des bois de Vendosme demeurant à PHALEMPIN, baille à Erasme MOREL tavernier demeurant audit lieu, cinq quartrons de terre à labeur pris en six cents appartenant au Sieur Châtelain de la ville de LILLE, pour 6 livres parisis par an.

2 E 3 / 9018 acte 72 - 29/11/1671 - Bail

Monsieur Martin CHASSE prêtre chanoine de la cathédrale d'ARRAS et procureur spécial de Monsieur Maître Antoine Ignace CHASSE son frère aussi prêtre et chanoine de la Métropolitaine de CAMBRAI, lequel reconnaît en sadite qualité avoir baillé à François DACQUINY et Venant DESNOULLET beaux frères manouvriers demeurant au hamel d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN, le nombre de huit cents et demi de terre à labeur séant en deux pièces sur le terroir dudit CAMPHIN.

2 E 3 / 9018 acte 73 - 30/11/1671 - Bail

Monsieur Martin CHASSE prêtre chanoine de la cathédrale d'ARRAS et procureur spécial de Monsieur Maître Antoine Ignace CHASSE son frère aussi prêtre et chanoine de la Métropolitaine de CAMBRAI héritiers de feu Guillaume CUVELIER en son vivant bailli de CAMPHIN, lequel comparant en sadite qualité, baille à Nicolas RINGOT et Madeleine BONNIER sa femme, seize cents ou environ de terre à labeur séant en deux pièces sur le terroir dudit lieu.

2 E 3 / 9018 acte 74 - 29/11/1671 - Bail

Monsieur Martin CHASSE prêtre et chanoine de la cathédrale d'ARRAS et procureur spécial de Monsieur maître Antoine Ignace CHASSE son frère aussi prêtre et chanoine de la Métropolitaine de CAMBRAI, héritier universel de feu Guillaume CUVELIER en son vivant bailli de CAMPHIN, lequel en sadite qualité baille à Mathieu DESPRET laboureur demeurant à PROVIN 7 cents et demi de terre séant en plusieurs pièces sur le terroir dudit PROVIN et CARVIN.

2 E 3 / 9018 acte 75 - 30/11/1671 - Bail

Monsieur Martin CHASSE prêtre et chanoine de la cathédrale d'ARRAS et procureur spécial de Monsieur maître Antoine Ignace CHASSE son frère aussi prêtre et chanoine de la Métropolitaine de CAMBRAI, héritier de feu Guillaume CUVELIER en son vivant bailli de CAMPHIN, lequel en sadite qualité baille à Jacques COCHET et François ROHART laboureurs demeurant au Hamel d'Ennecourt paroisse dudit CAMPHIN, 13 cents ½ en 3 pièces audit lieu.

2 E 3 / 9018 acte 76 - 30/11/1671 - Bail

Monsieur Martin CHASSE prêtre et chanoine de la cathédrale d'ARRAS et procureur spécial de Monsieur maître Antoine Ignace CHASSE son frère aussi prêtre et chanoine de la Métropolitaine de CAMBRAI, lequel en sadite qualité baille à Antoine DERETZ et Marie BAILLET sa femme, laboureurs demeurant à CAMPHIN, 2 bonniers et demi de terre en deux pièces séant sur le terroir dudit lieu.

2 E 3 / 9018 acte 77 - 07/12/1671 - Vente

Piat DESBIENS laboureur demeurant à GONDECOURT, lequel vend à Jean DESBIENS, jeune homme non marié demeurant présentement à CHEMY, deux chevaux à savoir un hongre de poil bai et une cavaille de poil roux, item une vache de poil gris et blanc, item un chariot tout monté, item une herse, une charrue, item 700 jarbes de blé et environ deux cents de varrach, de veiches et febves. Ledit Jean DESBIENS déchargera le premier comparant de la somme de 40 patacons vers le Sieur Joseph POTTIER, ainsi que les despens du procès.

2 E 3 / 9018 acte 78 - 02/12/1671 - Procuration

Jeanne DE LEZENNES veuve de Hubert DE LE CAMBRE, labourière demeurant à CAMPHIN, reconnaît avoir établi son procureur Jean DE LE CAMBRE son fils.

2 E 3 / 9018 acte 79 - 02/12/1671 - Témoignage

Jean THÉRY âgé de septante cinq ans, Pierre LABBE âgé de soixante et un an, et Antoine BOULINGER aussi âgé de cinquante-neuf ans le tout ou environ, laboureurs demeurant à CAMPHIN, lesquels comparants après serment par eux fait en présence de moi notaire soussigné … examiné sur interrogatoire verbal à eux proposé de la part de Monsieur Martin CHASSE prêtre chanoine de la cathédrale d'ARRAS, attestent qu'avant la paix paravant l'an 1640 et depuis, que Maître Jean CAULLIER receveur des rentes seigneuriales de l'Abbaye de Sant Pierre lez Gand, allait de maison en maison avec les chevaux et chariot du fermier de la Grande Cense de CAMPHIN (Guillaume CUVELIER), recevoir lesdites rentes et particulièrement ledit Antoine BOULINGER avoir vu POTTIER commis de Cornil MALLET pareillement receveur paravant ledit Maître Jean CAULLIER, faire de même.

2 E 3 / 9018 acte 80 - 19/10/1671 - Procuration

Antoine BOULINGER, André LHOSTE, Antoine DERETZ, Jean LALLOE et Philippe Mathieu LAGACHE, échevins de la terre et principauté de CAMPHIN, lesquels comparants reconnurent avoir fait dénommé constitué et établi leur procureur de Jean DELERUYELLE et auquel chacun d'eux seul et pour le tout donnent pouvoir en leur nom, représentant la commune dudit CAMPHIN … à la requête que Antoine DUQUESNE lieutenant dudit CAMPHIN a insinué auxdits comparants le septième du présent mois d'octobre an seize cents septante et un.

2 E 3 / 9018 acte 81 - 17/09/1671 - Reconnaissance de dettes

François ROHART laboureur demeurant au hamel d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN, doit à Monsieur Maître Martin CHASSE prêtre et chanoine de la cathédrale d'ARRAS ce que moi notaire soussigné ai accepté au nom d'icelui, la somme de vingt livres monnaie de Flandre à payer au 1/05/1672.

2 E 3 / 9018 acte 82 - 26/08/1671 - Témoignage

Jean GELLET bocquillon et manouvrier demeurant au hamel de Libercourt paroisse de CARVIN âgé de quarante deux ans et François ROHART laboureur demeurant à CAMPHIN âgé de trente six ans le tout ou environ, lesquels après serment par eux fait et prêté à moi notaire soussigné … à eux proposé de la part d'Ambroise DURETESTE laboureur et marchand de bois demeurant à WAHAGNIES, absent, attestent qu'ils ont bonne connaissance de quelque quantité de chêneaux étant présentement en un chewet au village de MERICOURT, lesquels appartiennent audit DURETESTE. En présence de Maximilien CALLAU laboureur demeurant en la cense de Beausart paroisse de CARVIN, et François CORNILLOT Jeune homme non marié demeurant à Ennecourt paroisse de CAMPHIN.

2 E 3 / 9018 acte 83 - 21/07/1671 - Reconnaissance de dettes

Anne ROHART veuve de Crespin DELEHAYE demeurant à PHALEMPIN, laquelle doit à Monsieur Florent DE BRAYE prêtre pasteur de PHALEMPIN la somme de vingt neuf livres dix gros monnaie de Flandres.

2 E 3 / 9018 acte 84 - 20/07/1671 - Procuration

Barbe LEMESRE, laquelle déclara … une rente portant capital trois cents cinquante livres parisis au profit de Jacques LEMESRE son frère.

2 E 3 / 9018 acte 85 - 09/06/1671 - Reconnaissance de dettes

Robert LALLOE, laboureur, et Jeanne FLINOIS sa femme, demeurant à PHALEMPIN au nom de Me Jérôme LALLOE leur fils, lesquels reconnaissent devoir à Jean HAVET portier de l'abbaye de PHALEMPIN, la somme de cent livres monnaie de Flandre de prêt amiable qu'il leur a fait. Paiement au 23/11/1671.

2 E 3 / 9018 acte 86 - 04/05/1671 - Procuration

Antoine DUQUESNE lieutenant de la terre et principauté de CAMPHIN, lequel comparant reconnaît avoir fait dénommé constitué et établi son procureur spécial de (*en blanc*) auquel et à chacun d'eux seul pour le tout donne pouvoir de pour lui et en son nom par devant Messieurs les baillis ou lieutenants et échevins de Saint Piat de SECLIN en jugement et maintenir garder et défendre la cause qu'il a en défendant contre Jean-Baptiste WARTEL laboureur demeurant à MONCHEAUX.

2 E 3 / 9018 acte 87 - 27/04/1671 - Reconnaissance de dette

François DACQUINY et Antoinette D'AUSTRICOURT sa femme, demeurant au hamel d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN, lesquels reconnurent de devoir à Etienne BAUCOURT cordonnier demeurant au bourg de CARVIN, la somme de trente livres quatre gros monnaie de Flandre. Paiement au 15/08/1671.

2 E 3 / 9018 acte 88 - 26/03/1671 - Témoignage

Antoine DUQUESNE lieutenant, Antoine BOULINGER, et Antoine DERETZ, échevins de CAMPHIN les SECLIN, lesquels comparant après serment fait et prêté à moi notaire soussigné de la part de la commune dudit CAMPHIN ont dit jurer et pour vérité attester tant conjointement que séparément que dans le village et hamel dudit lieu il n'y a aucun maçon même y en a eu dans le passé dix-huit ou vingt ans. En présence de Jacques MARLIERE fils de Toussaint, demeurant à ALLENNES LES MARAIS, et Adrien LEBORGNE jeune homme non marié demeurant à CAMPHIN.

2 E 3 / 9018 acte 89 - 20/02/1671 - Témoignage

Pierre LABBE âgé de soixante ans ou environ demeurant à CAMPHIN, lequel après serment par lui fait et passé à moi notaire soussigné de la part d'Antoine BARATTE, Jacques LEROY et Maximilien DUQUESNE, ledit DUQUESNE lieutenant et lesdits BARATTE et LEROY échevins à leur tour de THUMERIES, atteste qu'en 1650, Jean MEDO prêtre chapelain de l'église Saint Etienne de LILLE, lui aurait dit qu'il avait baillé une somme de deniers aux lieutenant et échevins de THUMERIES, dont ledit MEDO et un certain Laurent GRANSIS facteur de grains ont dit plusieurs fois que c'était pour le profit et au nom de la commune de THUMERIES.

2 E 3 / 9018 acte 90 - 12/01/1671 - Procuration

Marie BUISINE veuve de Jacques MALLET demeurante à PHALEMPIN, laquelle reconnaît avoir fait dénommé constitué et établi ses procureurs de Joseph et Jacques MALLET frères pour reconnaître à prosne à Nicolas MALLET fils de feu Philippe tout un lieu manoir amassé de maison manable chambre et autre édifice audit PHALEMPIN contenant parmi jardin aucquie et planté d'arbres portants fruits avec la terre à labeur sept cents d'héritage, que ledit feu Jacques MALLET a acheté par décret au siège de la Gouvernance de LILLE, comme appartenant à Nicolas HOTTIN laboureur demeurant à LIBERCOURT paroisse de CARVIN.

2 E 3 / 9019 acte 1 - 09/01/1672 - Bail

Nicolas MALLET laboureur demeurant à PHALEMPIN, baille à Nicolas DELEVALLÉE marchand de bois et tavernier demeurant audit lieu tout un lieu manoir amassé de maison manable chambre grange étable et autres édifices contenant parmi jardin, aucquie et planté d'arbres portant fruits et bois montant trois cents et demi ou environ d'héritage tout entourés de haies.

2 E 3 / 9019 acte 2 - 01/02/1672 - Bail

André LHOSTE laboureur demeurant à CAMPHIN, lequel baille à Pierre PIPPELART aussi laboureur demeurant à PHALEMPIN, deux cents de terre à labeur pris en huit cents à l'encontre de Thomas HENNERON et Nicolas BOUTTRY séant sur le terroir dudit CAMPHIN.

2 E 3 / 9019 acte 3 - 06/02/1672 - Bail

Monsieur Révérend Père en Dieu frère Ubalde DOUCHET Abbé de l'abbaye St Chistophe à PHALEMPIN, lequel baille à Jean DUROTZ laboureur demeurant au hamel de Wachemy paroisse de CHEMY la branche de dîme dicte par delà le grand chemin de LILLE en ARRAS vers lesdits CHEMY et Wachemy appartenant à ladite Abbaye.

2 E 3 / 9019 acte 4 - 07/02/1672 - Bail

Hugues DESCAMPS laboureur demeurant à CAMPHIN, lequel baille à Guillaume DUPONCHEL aussi laboureur demeurant à CARNIN huit cents de terre à labeur séant en une pièce sur le terroir et dismage dudit CAMPHIN.

2 E 3 / 9019 acte 5 - 02/02/1672 - Contrat de mariage

Jean **CAULLIER** jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN assisté de Bernard DECARNIN son oncle par alliance.

Marie **DELECROIX** veuve en secondes noces de feu Jean PLATTEAU demeurant audit lieu assistée de Sébastien DECARNIN son ami acquis et Adrien SAMIER son beau frère.

... des enfants qu'elle a eu de sa première et seconde conjonction avec défunts Jean LOHIER et Jean PLATTEAU.

2 E 3 / 9019 acte 6 - 09/02/1672 - Bail

Catherine DUBRON veuve en dernières noces de feu François MALLET demeurante à PHALEMPIN, laquelle vend à Valérien MALLET laboureur demeurant audit lieu l'advesture de deux cents de terre ou environ pris en une pièce de quatre cents appartenant aux communs pauvres dudit PHALEMPIN.

2 E 3 / 9019 acte 7 - 11/02/1672 - Bail

Pierre BISCOP (*le haut est mangé*) baille à Nicollas BOUTRY laboureur demeurant à CAMPHIN les SECLIN le 1/3 de vingt neuf bonniers sept cent cinq verges et demi de terre à labeur situé audit CAMPHIN, les 2 autres 1/3 étant occupés par Guillaume et Simon DE LE CAMBRE père et fils, Jan DE CARNIN et ledit BOUTRY (longue description).

2 E 3 / 9019 acte 8 - 13/02/1672 - Bail

Le sieur Pierre BISCHOP au nom et comme procureur et receveur spécial de Dom Augustinus VENDREMEULLEN, prêtre religieux et prévost du monastère de saint Pierre lez GAND, lequel en sa dite qualité baille à Guillaume DE LE CAMBRE laboureur demeurant à CAMPHIN cinq bonniers dix cents de terre à labeur gisant en la paroisse de CAMPHIN LEZ SECLIN et à la prévôté dudit monastère.

2 E 3 / 9019 acte 9 - 21/02/1672 - Bail

Jean DE LE CAMBRE fils de feu Hubert, laboureur demeurant à CAMPHIN, baille à Simon DUBOIS fils de feu André, aussi laboureur demeurant à CARNIN, le nombre de huit cents de terre à labeur séant en une pièce sur le terroir dudit CAMPHIN.

2 E 3 / 9019 acte 10 - 22/02/1672 - Bail

Jean DE LE CAMBRE laboureur demeurant à CAMPHIN, baille à Jacques COCHET aussi laboureur demeurant au hamel d'Ennecourt paroisse dudit CAMPHIN, le nombre de quinze cents de terre à labeur séant en une pièce sur le terroir dudit lieu, appartenant à Messieurs les Chapelains de l'église de Notre Dame de Cité les ARRAS.

2 E 3 / 9019 acte 11 - 23/02/1672 - Bail

Antoine LEFEBVRE demeurant à Watissart baille à Marguerite CABY tout un lieu manoir amassé de maison chambre et étable contenant trois cents d'héritage séant audit Watissart.

2 E 3 / 9019 acte 12 - 23/02/1672 - Bail

Antoine LEFEBVRE maçon demeurant au hamel de Watissart paroisse de SECLIN, baille à Marguerite CABY veuve de Mathias THERY, demeurant audit hamel, tout un lieu manoir amassé de maison manable chambre et étable contenant parmi jardin trois cents ou environ d'héritage séant audit Watissart.

2 E 3 / 9019 acte 13 - 24/02/1672 - Bail

Guillaume DE LE CAMBRE laboureur demeurant à CAMPHIN, baille à Pierre GOSSART manouvrier demeurant audit lieu, le nombre de quatre cents de terre à labeur pris en sept cents appartenant aux Chapelains de Notre Dame de Cité de la ville d'ARRAS.

2 E 3 / 9019 acte 14 - 25/02/1672 - Contrat de mariage

Josse **LAGACHE** jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN assisté de Jean LAGACHE et Claire HAVETZ ses père et mère.

Catherine **TOURNEMINE** aussi jeune fille non mariée demeurant à PHALEMPIN, assistée de Marie DUMETZ veuve de feu Jean TOURNEMINE, sa mère.

2 E 3 / 9019 acte 15 - 01/03/1672 - Vente

Bernard DECARNIN laboureur demeurant à PHALEMPIN, vend à Wallerand DECARNIN aussi laboureur demeurant audit lieu un cent de terre à labeur séant sur le terroir dudit lieu.

2 E 3 / 9019 acte 16 - 04/03/1672 - Bail

Jean LALLOE laboureur et meunier demeurant à CAMPHIN, baille à Pierre BERNARD laboureur demeurant au hamel de Martinsart le nombre de six cents de terre à labeur séant en deux pièces sur le terroir d'AVELIN.

2 E 3 / 9019 acte 17 - 09/03/1672 - Bail

Guillaume DE LE CAMBRE laboureur demeurant à CAMPHIN, baille à Pierre PIPPELART aussi laboureur demeurant à PHALEMPIN, quinze cents et deux quartrons de terre à labeur séant en une pièce sur le terroir dudit CAMPHIN appartenant aux Chapelains de Notre Dame de Cité Les ARRAS.

2 E 3 / 9019 acte 18 - 11/03/1672 - Bail

François LECOCQ laboureur demeurant au hamel de Hocron paroisse de Sainghin, baille à Monsieur Charles LEROUGE et Antoinette LEQUIND sa femme demeurant à GONDECOURT, tout un lieu manoir amassé de maison manable chambre grange étable porte et autres édifices contenant parmi jardin aucquie et planté cent et demi d'héritage ou environ séant audit GONDECOURT.

2 E 3 / 9019 acte 19 - 13/03/1672 - Bail

Antoine DUQUESNE, lieutenant et censier de la grande Cense de CAMPHIN, baille à Martin FLINOIS et Marie LEMESRE sa femme laboureur demeurant à WAHAGNIES, un lieu manoir amassé de maison manable chambre grange et autres édifices contenant parmi jardin et planté d'arbres portants fruits aucquie et bois montant sept cents et demi d'héritage séant audit WAHAGNIES.

2 E 3 / 9019 acte 20 - 18/03/1672 - Cession

Antoinette THÉRY veuve de Nicolas BONVOISIN, demeurant à CAMPHIN, cède à Jean GRAVELINE demeurant audit lieu, un lieu manoir qui fut par devant amassé de maison contenant trois quartrons ou environ d'héritage venant de Jacques BONVOISIN, tenu de Messieurs les Abbé et religieux de l'abbaye Saint-Pierre lez GAND.

2 E 3 / 9019 acte 21 - 31/03/1672 - Bail

Robert LALLOE et Jeanne FLINOIS sa femme, demeurant à PHALEMPIN, baillent à Jean LALLOE et Laurence DUGARDIN sa femme, laboureurs demeurant à CAMPHIN, un lieu manoir contenant 2 cents, item 2 cents ½ pris en 21 cents à l'encontre de Philippe WARTEL et Pierre SOHIER, item 2 cents qui est la vieille Motte du mollin précédent vu par achat des hoirs Monsieur D'ENGRIN, et finalement le mollin à vent présentement érigé sur le riez du mollin à weddes entre le village de CAMPHIN et le hamel d'Ennecourt. En présence de Thomas, Toussaint et Roger LALLOE fils des bailleurs.

2 E 3 / 9019 acte 22 - 02/04/1672 - Vente

Antoine DERETZ laboureur demeurant à CAMPHIN, vend à André LHOSTE laboureur demeurant au hamel d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN, 3 cents ½, pour 180 livres, à charge du bail qu'en a Charles DERACHE.

2 E 3 / 9019 acte 23 - 03/04/1672 - Bail

Jean DE BEAUCAMPS bourgeois et fournier demeurant à DOUAY, baille à Jean MOREL laboureur à CAMPHIN, 28 ou 29 cents en plusieurs pièces à CAMPHIN.

2 E 3 / 9019 acte 24 - 11/04/1672 - Bail

Nicolas MOREL prêtre Pasteur de CAMPHIN, agent de François DORCHIES prêtre pasteur de REUX, baille à Pierre HERREN appariteur demeurant à ALLENNES, 4 cents ½ à ALLENNES.

2 E 3 / 9019 acte 25 - 11/04/1672 - Bail

Jean MOREL laboureur demeurant à CAMPHIN, baille à Pierre HERENT appariteur à ALLENNES, 3 cents à GONDECOURT.

2 E 3 / 9019 acte 26 - 26/04/1672 - Bail

Jean DE CARNIN laboureur demeurant à CAMPHIN, baille à André HAVET laboureur demeurant à PHALEMPIN, 2 cents à CAMPHIN.

2 E 3 / 9019 acte 27 - 30/04/1672 - Donation

Isabeau DESTIEUX veuve de Guillaume RINGOT, demeurant à CAMPHIN, pour récompenser Marie Anne RINGOT sa fille demeurant audit lieu, lui donne un lit et chevet de plumes, un couvertoir blanc, un grand chaudron, une marmite, et tous les meubles par ménages qui lui appartiennent, sauf les vaches et un petit coffre et une paire de linceuls. Elle lui donne l'advesture de bled sur 3 cents. Elle donne à Thérèse RINGOT fille en bas âge de feu Arnould, sa nièce, un petit coffre, un petit mestier et une paire de linceuls.

2 E 3 / 9019 acte 28 - 11/05/1672 - Partage

Jacques LEMESRE laboureur à CARNIN, fait partage à Marie et Anne LEMESRE ses enfants. Marie reçoit 6 cents, 4 cents, la moitié de 6 cents à ANNOEULLIN, la moitié d'autres 6 cents à CARNIN, la moitié de 9 quartrons, la moitié de 4 cents, la moitié de 2 cents, 1 cent. Anne reçoit un lieu manoir à CARNIN contenant 2 cents, item 3 cents à ANNOEULLIN, la moitié de 6 cents, la moitié d'autres 6 cents à CARNIN, la moitié de 9 quartrons, la moitié de 4 cents, la moitié de 2 cents, un cent.

2 E 3 / 9019 acte 29 - 04/06/1672 - Bail

Michelle DELEAU femme d'Adrien DUHAYON et Guillaume MALLET au nom et agent des affaires d'icelui, d'autant qu'il est passé quelque temps trouble d'esprit et incapable de contracter, Guilbert LALLOE mari de Marie DUHAYON, iceux DUHAYON enfants et héritiers de feu Martin et de Marie MOREL en leurs vivants laboureurs à PHALEMPIN d'une part, Antoine D'ANNOEULLIN père et tuteur de Marie qu'il a eue de feue Isabeau MALLET sa femme aussi fille du premier mariage de ladite Marie MOREL, et aussi héritière d'icelle et dudit Martin, Gérard ROHART, tuteur, et Jacques HERMAN parastre de Marie Catherine MALLET fille et héritière de feu Nicolas et d'encore vivante Marie ROHART, et icelui Nicolas MALLET aussi fils en premières noces de ladite Marie MOREL, et héritier d'icelle et dudit DUHAYON, demeurant ledit D'ANNOEULLIN à ATTICHES, et lesdits ROHART et HERMAND à PHALEMPIN d'autre part. Ils trouvent un accord, pour le partage des biens, à l'intervention d'Antoine DUQUESNE lieutenant de CAMPHIN, François LAGACHE laboureur à HOUPLIN, et Pasquier MORTREUX. *Très intéressante description*.

2 E 3 / 9019 acte 30 - 04/06/1672 - Reçu

Wallerand CUVILLON escuyer fils de (*arraché*), à présent novice dans l'Abbaye de PHALEMPIN, a déclaré que le Révérend Père en Dieu Ubalde DOUCHET Abbé de ladite Abbaye, lui a ce jour restitué la somme de 400 florins qui lui était compté par contrat passé devant Philippe François VANOYE notaire et l'Abbé ne veut profiter des 1200 florins qui figuraient dans une promesse.

2 E 3 / 9019 acte 31 - 07/07/1672 - Contrat de mariage

Sébastien **FLINOIS** jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN assisté de Pierre FLINOIS et Agnès DECARNIN ses père et mère, Pierre FLINOIS son frère et Jean et Philippe (*Rayé : Sébastien et Toussain*) DECARNIN ses oncles.

Michelle **LALLOE** aussi jeune fille non mariée demeurant à CHEMY assistée de Hubert LALLOE son frère se faisant et portant fort de Jean LALLOE son frère, Maître Nicolas MOREL prêtre pasteur de CAMPHIN et Jean MOREL ses oncles, Jean LALLOE aussi son oncle.

2 E 3 / 9019 acte 32 - 01/08/1672 - Bail

Paul D'APVRIL laboureur demeurant à PHALEMPIN, accablé de maladie et incapable de cultiver les terres qu'il occupe des religieux de PHALEMPIN, résigne le bail au profit de son fils Pierre D'AVRIL, soit 7 cents ½, 5 cents ½, et 4 cents. Ce accepté par Ubalde DOUCHET Abbé.

2 E 3 / 9019 acte 33 - 02/08/1672 - Priserie

François DESPLANCQUES, Nicolas MALLET bail et mari de Anne DE LE PLANCQUE, et Pierre FLINOIS bail et mari de Marie Madeleine DE LE PLANCQUE, iceux DE LE PLANCQUE frère et sœurs, héritiers des feus Antoine et Marie DOBY leurs père et mère en leurs vivants laboureurs demeurant à PHALEMPIN, promettent de tenir tous les points de la priserie des advestures et fiens délaissés par ladite feue Marie DOBY, que feront Pierre MENGER laboureur demeurant à AVELIN, Philippe LEGRAND et Jacques LEHOUCQ laboureurs demeurant à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9019 acte 34 - 16/08/1672 - Contrat de mariage

Augustin **CANDILLIER** relict de Catherine CAMBIER assisté de Simon CANDILLIER son frère, Jacques CANDILLIER son fils et Thomas CAULLIER son compère et ami.

Marie **BUISINE** veuve en dernières noces de Jacques MALLET, assistée de Louis BUISINE son frère et Jean DELEFOSSE son cousin.

2 E 3 / 9019 acte 35 - 22/08/1672 - Accord

Antoinette DELETESTE veuve de Paul D'AVRIL, demeurant à PHALEMPIN d'une part, Nicolas et Antoine D'AVRIL et Jacques LOHIER mari de Jacqueline D'AVRIL, lesquels D'AVRIL enfants dudit feu Paul d'autre part, ont fait un accord touchant la formoture mobiliaire que leur a fait leur dit feu père des meubles délaissés par le trespas de feue Michelle PIPPELART leur mère. Ladite Antoinette donnera 60 livres chacun à Nicolas et Antoine. Elle baillera audit Jacques LOHIER pour la formoture de sa femme, et son fils Jacques D'AVRIL pourra rester dans la ferme pendant 2 ans. Puis son fils Wallerand Philippe D'AVRIL pourra rester encore 2 ans. Elle livrera audit LOHIER une génisse de poil noir. En présence d'Amand CAMBIER laboureur demeurant à MERIGNIES, et Simon LAGACHE laboureur demeurant à Ancoisne paroisse de HOUPLIN.

2 E 3 / 9019 acte 36 - 05/09/1672 - Bail

Maître Guillaume MALLET greffier de NOMAING, baille à Noël SION son neveu laboureur demeurant à CAMPHIN, 3 cents 1 quartron pris en 7 cents à l'encontre de Catherine MALLET sa sœur demeurant audit lieu, à CAMPHIN.

2 E 3 / 9019 acte 37 - 26/08/1672 - Contrat de mariage

Etienne DE CLOCQUEMAN, assisté de François VERDIER son neveu du côté maternel, demeurant à TOURMIGNIES. Il apporte 2000 jarbes de blé, 4 cents de foin et tous autres meubles et ustensiles de labeur, 2 vaches et autres meubles servant aux ménages.

Jeanne MEURILLON veuve de Michel DONGNIES, assistée de Antoine FLINOIS son beau-frère et de Josse DE CARNIN son cousin, tous demeurant à ATTICHES. Elle apporte une lettre de rente portant en capital 200 livres parisis, y obligés Jacques et Jean MEURILLON, passée devant auditeurs.

Nouvelle ratification le 9/09/1672 avec modification des clauses après décès.

2 E 3 / 9019 acte 38 - 15/09/1672 - Vente

Maximilien CANIPEL tavernier demeurant à PHALEMPIN, vend à Jean DUGARDIN cordonnier demeurant audit lieu, 3 quartrons de lieu manoir haboutant à la place de PHALEMPIN, à l'héritage de la veuve Pierre DE LE MOTTE, du tiers à Sébastien D'AVRIL, et par derrière aux religieux de PHALEMPIN, pour 72 livres. Son command est Philippe DE CARNIN (contrat devant Jacques Nicolas BOURSETTE du 23/09/1670).

2 E 3 / 9019 acte 39 - 19/09/1672 - Contrat de mariage

Pierre **BONNIER** jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN assisté de Jean BONNIER son père et Michel BONNIER son frère.

Marguerite **HAVETZ** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu, assistée de Jean HAVETZ et Jacqueline FLINOIS ses père et mère, Nicolas HAVETZ son oncle, Robert LALLOE et Philippe PIPELART ses oncles par alliance.

... de feue Michelle CHIVORE sa mère.

2 E 3 / 9019 acte 40 - 19/09/1672 - Bail

Toussaint LALLOE laboureur demeurant à PHALEMPIN, rétrocède des droits de cense, des tuteurs des enfants de feu Etienne PETIT et de Jeanne DE CARNIN, de Monsieur NOIRREZ bourgeois et de Pierre VANEUSE procureur demeurant à LILLE, à Roger LALLOE son frère.

2 E 3 / 9019 acte 41 - 22/09/1672 - Bail

Toussaint DE CARNIN, laboureur et bailli de la Seigneurie des Espincelles à PHALEMPIN, baille à Marguerite BIGOTTE et Jeanne WATTRELOS sa fille demeurant à PHALEMPIN, une maison avec un petit jardin à l'encontre de Louis BOVIN jusqu'au puict, tenant de front à la place de PHALEMPIN et de côté à l'héritage de Bernard DE CARNIN.

2 E 3 / 9019 acte 42 - 22/09/1672 - Bail

Toussaint DE CARNIN, laboureur et bailli de la Seigneurie des Espincelles à PHALEMPIN, baille à Louis DE BAUVIN couturier et Anne HOTTIN sa femme, demeurant à PHALEMPIN, un lieu manoir (à la réserve d'une place à usage de maison), contenant 3 quartrons.

2 E 3 / 9019 acte 43 - 29/09/1672 - Bail

Noël SION laboureur demeurant à CAMPHIN, procureur spécial de Guillaume MALLET greffier de NOMAIN son oncle, baille à Jean DESBANS laboureur demeurant à Ennecourt paroisse de CAMPHIN, 7 quartrons à CAMPHIN.

2 E 3 / 9019 acte 44 - 29/09/1672 - Rente héritière

Toussaint LALLOE laboureur demeurant à PHALEMPIN, moyennant 102 livres reçues de Georges et Wallerand DE CARNIN frères, tuteurs des enfants de feu Etienne PETIT et de Jeanne DE CARNIN, leur cède une lettre de rente héritière donnée d'auditeurs en date du 15/03/1628, y appert être obligé Philippe CHIVORÉ fils de Pierre, laboureur demeurant à PHALEMPIN, au profit de Nicolas MALLET fils de feu Nicolas, manouvrier demeurant au faubourg Notre Dame lez LILLE, de 3 florins 2 patars 6 deniers au rachat de 50 florins, reconnue exécutoire le 8/05/1652 par Madeleine MALLET demeurant à PHALEMPIN veuve de Philippe CHIVORÉ vivant originellement obligé, encore reconnue par Wallerand CHIVORÉ fils et héritier dudit feu Philippe de maintenant deffuncte Madeleine MALLET, le 4/05/1663, encore reconnue par Jean LOHIER et Marie CHIVORÉ sa femme, et Michelle CHIVORÉ, tous demeurant à PHALEMPIN, icelles CHIVORÉ filles et héritières de feu Philippe et de Madeleine MALLET, le 13/05/1664, et finalement le 23/12/1665 par Guillaume CHIVORÉ laboureur demeurant à LIBERCOURT paroisse de CARVIN fils et héritiers desdits feus Philippe et Madeleine MALLET, au profit de feu Pierre PROUVOST mari de Jeanne MALLET fille et héritière de feu Nicolas vivant acquisiteur de ladite rente. Ledit LALLOE en a le droit par transport fait par Jeanne MALLET veuve de Pierre PROUVOST, devant Antoine LEPER notaire, le 9/12/1671.

2 E 3 / 9019 acte 45 - 05/10/1672 - Bail

Jacqueline DESPERSIN veuve de Pierre DE LE MOTTE, baille à Pierre BRUNEL laboureur demeurant à PHALEMPIN, une maison contenant 5 quartrons à front de la place de PHALEMPIN.

2 E 3 / 9019 acte 46 - 05/10/1672 - Contrat de mariage

Alexandre **THERIN** clerc paroissial de PHALEMPIN, assistée de Monseigneur COOLEN vice curé dudit PHALEMPIN, de Pasquier MORTREUX et Jacques LEHOUCQ ses amis acquis.

Catherine **BAULDUIN** jeune fille non mariée demeurant au Plouich assistée de Wallerand BAULDUIN son père et Isabeau BAULDUIN sa tante.

2 E 3 / 9019 acte 47 - 14/10/1672 - Bail

Frère Jérôme MASURE prieur, Frère Henri LELEUX pasteur, frère Florent DE BRAY sous prieur et commis à la recette de l'Abbaye de PHALEMPIN, Frère Michel DE LA CHAPELLE, baillent à Adrien et Gilles CAUDRELIER fils de François, demeurant à PHALEMPIN, se faisant forts d'Antoine CAUDRELIER leur frère, un mollin à moudre bled appelé le Rouge Mollin, et 3 cents à CAMPHIN, item 2 cents et une maison et 1 cent. François CAUDRELIER, père des dits vendeurs, demeurant à MONS EN PEVELE, s'est porté caution.

En décembre 1673, ils ont baillé à Adrien CAUDRELIER et Monique MOREL sa femme, 28 cents à PHALEMPIN, et autres 8 cents.

2 E 3 / 9019 acte 48 - 16/10/1672 - Bail

Ubalde DOUCHET Père Abbé, Frère Jérôme MASURE prieur, frère Florent DE BRAY sous prieur et commis à la recette de l'Abbaye de PHALEMPIN, baillent à François D'ANNOEULLIN, laboureur demeurant à PHALEMPIN, 3 cents à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9019 acte 49 - 17/10/1672 - Contrat de mariage

François **DELEPLANCQUES** jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN, assisté de Nicolas MALLET, de Pierre FLINOIS et Wallerand DECARNIN ses beaux frères, André BRAME et Pierre MENGIER ses oncles par alliance.

Marguerite Jeanne **MORTREUX** fille non mariée demeurant audit lieu assistée de Pasquier MORTREUX et Anne CANIPEL ses père et mère, Louis CANIPEL son père grand, Pierre MORTREUX et Jacques MALLET ses frères, Noël MOREL son beau frère.

2 E 3 / 9019 acte 50 - 21/10/1672 - Bail

Ubalde DOUCHET Père Abbé, Frère Jérôme MASURE prieur, Frère Antoine TOURET, Frère Florent DE BRAY sous prieur et commis à la recette de l'Abbaye de PHALEMPIN, baillent à Nicolas DE LE MOTTE fils de Bernard, demeurant à PHALEMPIN, 7 cents à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9019 acte 51 - 21/10/1672 - Bail

Frère Jérôme MASURE prieur, Frère Henri LELEUX pasteur, frère Florent DE BRAY sous prieur et commis à la recette de l'Abbaye de PHALEMPIN, baillent à Charles FACOMPRET laboureur demeurant à PHALEMPIN, 3 cents à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9019 acte 52 - 21/10/1672 - Bail

Frère Jérôme MASURE prieur, Frère Henri LELEUX pasteur, Frère Florent DE BRAY sous prieur et commis à la recette de l'Abbaye de PHALEMPIN, baillent à Jean CANDILLIER laboureur demeurant à PHALEMPIN, 3 cents à PHALEMPIN, pris en 12 à l'encontre de Bernard IMBERT.

2 E 3 / 9019 acte 53 - 21/10/1672 - Bail

Frère Jérôme MASURE prieur, Frère Henri LELEUX pasteur, Frère Florent DE BRAY sous prieur et commis à la recette de l'Abbaye de PHALEMPIN, baillent à Louis VALLEZ laboureur demeurant à PHALEMPIN, demi bonnier à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9019 acte 54 - 21/10/1672 - Bail

Frère Jérôme MASURE prieur, Frère Henri LELEUX pasteur, Frère Florent DE BRAY sous prieur et commis à la recette de l'Abbaye de PHALEMPIN, baillent à Adrien DUHAYON laboureur demeurant à PHALEMPIN, 23 cents en 4 pièces à PHALEMPIN et CAMPHIN.

2 E 3 / 9019 acte 55 - 21/10/1672 - Bail

Frère Jérôme MASURE prieur, Frère Henri LELEUX pasteur, Frère Florent DE BRAY sous prieur et commis à la recette de l'Abbaye de PHALEMPIN, baillent à Pierre FLINOIS fils de Pierre, laboureur demeurant à PHALEMPIN, un bonnier et ½ cent à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9019 acte 56 - 21/10/1672 - Bail

Frère Jérôme MASURE prieur, Frère Henri LELEUX pasteur, Frère Florent DE BRAY sous prieur et commis à la recette de l'Abbaye de PHALEMPIN, baillent à Augustin CANDILLIER manouvrier demeurant à PHALEMPIN, 2 cents ½ à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9019 acte 57 - 21/10/1672 - Bail

Frère Jérôme MASURE prieur, Frère Henri LELEUX pasteur, Frère Florent DE BRAY sous prieur et commis à la recette de l'Abbaye de PHALEMPIN, baillent à Adrien CHIVORÉ tisserand demeurant à PHALEMPIN, 4 cents à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9019 acte 58 - 21/10/1672 - Bail

Frère Jérôme MASURE prieur, Frère Henri LELEUX pasteur, Frère Florent DE BRAY sous prieur et commis à la recette de l'Abbaye de PHALEMPIN, baillent à Nicolas HAVET maréchal demeurant à PHALEMPIN, 7 cents à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9019 acte 59 - 21/10/1672 - Bail

Frère Jérôme MASURE prieur, Frère Henri LELEUX pasteur, Frère Florent DE BRAY sous prieur et commis à la recette de l'Abbaye de PHALEMPIN, baillent à Jean CHOCQUET marchand de bois et laboureur à PHALEMPIN, 10 cents ½ à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9019 acte 60 - 24/10/1672 - Bail

Frère Jérôme MASURE prieur, Frère Florent DE BRAY sous prieur et commis à la recette de l'Abbaye de PHALEMPIN, Frère François COOLEN, Frère Augustin HEDDEBAULT Maître d'Autel, baillent à Pierre MALLET laboureur demeurant à PHALEMPIN, 3 cents ½ à CAMPHIN.

2 E 3 / 9019 acte 61 - 24/10/1672 - Bail

Frère Jérôme MASURE prieur, Frère Florent DE BRAY sous prieur et commis à la recette de l'Abbaye de PHALEMPIN, Frère François COOLEN, baillent à Jean MOREL laboureur à CAMPHIN, 17 cents moins un quartron en 2 pièces à CAMPHIN.

2 E 3 / 9019 acte 62 - 24/10/1672 - Bail

Frère Jérôme MASURE prieur, Frère Florent DE BRAY sous prieur et commis à la recette de l'Abbaye de PHALEMPIN, Frère Augustin HEDDEBAULT dispensier, baillent à Vincent CAULLIER demeurant à PHALEMPIN, 6 cents ½ à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9019 acte 63 - 24/10/1672 - Bail

Frère Jérôme MASURE prieur, Frère Florent DE BRAY sous prieur et commis à la recette de l'Abbaye de PHALEMPIN, Frère François COOLEN, baillent à Jean BONNIER sergent des bois de Vendosme, 6 cents ½ et ½ quartron à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9019 acte 64 - 25/10/1672 - Bail

Frère Jérôme MASURE prieur, Frère Henri LELEUX pasteur, Frère Florent DE BRAY sous prieur et commis à la recette de l'Abbaye de PHALEMPIN, Frère François COOLEN, baillent à Nicolas DELEVALLEE laboureur et marchand de bois demeurant à PHALEMPIN, 13 cents en 3 pièces à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9019 acte 65 - 25/10/1672 - Bail

Frère Jérôme MASURE prieur, Frère Henri LELEUX pasteur, Frère Florent DE BRAY sous prieur et commis à la recette de l'Abbaye de PHALEMPIN, Frère François COOLEN, baillent à Wallerand BAUDUIN demeurant au Plouich, un lieu manoir contenant 7 cents au Plouich, appelé le Hault Jardin.

2 E 3 / 9019 acte 66 - 25/10/1672 - Bail

Frère Jérôme MASURE prieur, Frère Henri LELEUX pasteur, Frère Florent DE BRAY sous prieur et commis à la recette de l'Abbaye de PHALEMPIN, Frère François COOLEN, baillent à Pierre CRESPEL manouvrier demeurant à PHALEMPIN, 3 cents et 3 quartrons à CAMPHIN.

2 E 3 / 9019 acte 67 - 28/10/1672 - Donation

Philippe BACQUART natif de LILLE, prêtre et chapelain de l'hôpital Notre Dame lez SECLIN, donne, à charge d'obits et de messe, à l'église de CAMPHIN, ce acceptant Nicolas MOREL prêtre et pasteur dudit lieu, une lettre de rente héritière passée devant MOUTIER et François LEFRANCQ auditeurs, en date du 15/03/1660, portant 12 florins 10 pattars au rachat de 200 florins, y obligée Marguerite LE PIPPRE veuve d'Etienne HACOUL, demeurant à LILLE.

2 E 3 / 9019 acte 68 - 10/11/1672 - transaction

Louis DELERUE laboureur et brasseur demeurant à CAMPHIN, pour faire paiement à Wallerand DELERUE son frère carlier demeurant à PROVIN, de la somme de 200 livres parisis qu'il a payées en son nom à Pierre BISCOP receveur de l'Abbaye de Saint Pierre lez GAND, lui transporte pareille somme que lui doivent les héritiers de Jean DELERUE en son vivant receveur le ladite Abbaye, à cause de l'advesture sur 4 cents pris au Champ Bruhier en 1664.

2 E 3 / 9019 acte 69 - 13/11/1672 - Vente

Françoise FAVIER veuve de Pierre VALLOIS, demeurant à THUMERIES, vend à Antoine DUQUESNE lieutenant et censier de la Grande Cense de CAMPHIN, 3 cents 3 quartrons à THUMERIES à prendre en 15 cents à l'encontre de Charles, Jacques et Charlotte FAVIER, frères et sœur de la vendresse, pour 240 livres. En présence de Maximilien DUQUESNE lieutenant de THUMERIES, et Simon DE LE CAMBRE laboureur demeurant à CAMPHIN.

2 E 3 / 9019 acte 70 - 14/11/1672 - Vente

Gilles BERNARD cabaretier demeurant à BAUVIN, vend à Nicolas BOUTTRY laboureur demeurant à CAMPHIN, la moitié d'un lieu manoir contenant 1 cent à CAMPHIN, item la moitié de 2 cents ½ à prendre à l'encontre de Jean BERNARD son frère, pour 174 livres.

2 E 3 / 9019 acte 71 - 21/11/1672 - Bail

Frère Jérôme MASURE prieur, Frère Henri LELEUX pasteur, Frère Florent DE BRAY sous prieur et commis à la recette de l'Abbaye de PHALEMPIN, Frère Michel DE LA CHAPELLE, baillent à Guislain CHUFFART laboureur demeurant à SECLIN, 32 cents en 2 pièces à Watieusart.

2 E 3 / 9019 acte 72 - 21/11/1672 - Bail

Frère Jérôme MASURE prieur, Frère Henri LELEUX pasteur, Frère Florent DE BRAY sous prieur et commis à la recette de l'Abbaye de PHALEMPIN, Frère Michel DE LA CHAPELLE, baillent à Baulduin DE POUCQUES Seigneur du Puict, bailli de SECLIN, 8 cents ½ en 2 pièces à SECLIN.

2 E 3 / 9019 acte 73 - 21/11/1672 - Bail

Frère Jérôme MASURE prieur, Frère Henri LELEUX pasteur, Frère Florent DE BRAY sous prieur et commis à la recette de l'Abbaye de PHALEMPIN, Frère Michel DE LA CHAPELLE, baillent à Gaspard LOXEMAN laboureur demeurant à SECLIN, 17 cents à SECLIN.

2 E 3 / 9019 acte 74 - 21/11/1672 - Bail

Frère Jérôme MASURE prieur, Frère Henri LELEUX pasteur, Frère Florent DE BRAY sous prieur et commis à la recette de l'Abbaye de PHALEMPIN, Frère Michel DE LA CHAPELLE, baillent à Pierre CHUFFART laboureur demeurant à SECLIN, 8 cents et ½ quartron à SECLIN.

2 E 3 / 9019 acte 75 - 21/11/1672 - Bail

Jean Baptiste CLICQUET escuyer demeurant à LILLE, baille à François DU PUICT laboureur demeurant à Ennecourt paroisse de CAMPHIN, 12 cents à CAMPHIN.

2 E 3 / 9019 acte 76 - 21/11/1672 - Bail

Jean Baptiste CLICQUET escuyer demeurant à LILLE, baille à Charles DE FRANCE laboureur demeurant à CARNIN, un bonnier en 2 pièces à CAMPHIN.

2 E 3 / 9019 acte 77 - 12/12/1672 - Rente héritière

Hubert, Pierre, François et Marguerite GUILBERT, enfants des feus Jean et Agnès CRESPEL, en leurs vivants laboureurs demeurant à Ennecourt paroisse de CAMPHIN, obligés par reconnaissance à certaine lettre et rente créée au bailliage de Lille le 23/01/1636 y appert Nicolas WINGLET fils de Pasquier, demeurant audit lieu et Catherine BARINE sa femme être obligés au profit de Guillaume CUVELIER demeurant à CAMPHIN, en la somme de 15 livres 12 sols par an au rachat de 250 livres parisis. Ils reconnaissent la rente pour un montant de 8 livres 5 sols par an au rachat de 132 livres parisis depuis le 2/06/1662 au profit de Messire Antoine Ignace CHASSE prêtre chanoine de CAMBRAY, neveu en ligne directe et héritier dudit CUVELIER.

2 E 3 / 9019 acte 78 - 17/12/1672 - Comptes

(*19 pages*). Comptes que fait et rend pour son acquit et décharges, Jean BONNIER tuteur avec autres judiciairement commis aux corps et biens de Nicolas, Toussaint, Jean, Marie et Florence CHIVORÉ enfants en minorité d'âge sauf ladite Marie, et héritiers des feus Philippe et Catherine MALLET en leurs vivants laboureurs demeurant à PHALEMPIN. Icelui BONNIER a pris à sa charge de collecter la vendue des biens délaissés par lesdits deffuncts, fait le 10/03/1670.

Les comptes ont été présentés à Guillaume MALLET, Valérien MALLET, tuteurs présents, Jean DECARNIN oncle et tuteur apparant, Philippe DE CARNIN, bail et mari de Marie CHIVORÉ héritière desdits deffuncts.

2 E 3 / 9019 acte 79 - 22/12/1672 - Contrat de mariage

Adrien **CAUDRELIER** jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN assisté de François CAUDRELIER son père, Gilles et Antoine CAUDRELIER ses frères, Antoine PLOIART, Pierre PICQUET ses cousins, Gérard RICOURT son ami acquis.

Monique **MOREL** aussi jeune fille non mariée demeurant audit lieu assistée d'Erasme MOREL son père, Noël MOREL son frère, Thomas COLLETTE et Paul D'APVRIL ses beaux frères.

2 E 3 / 9019 acte 80 -29/12/1672 - Contrat de mariage

Pierre **D'ANNOEULLIN** jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN assisté de François D'ANNOEULLIN son père, François D'ANNOEULLIN son frère et Gérard ROHART son cousin.

Catherine **DATTICHES** veuve de feu Jacques DENULLUY demeurant audit lieu assistée de Venant et d'Hubert DATTICHES ses frères, Toussain GREGOIRE (*Rayé : Pasquier VUILLAY*) son beau frère.

2 E 3 / 9019 acte 81 - 02/01/1672 - Témoignages

Louis DELERUE âgé de 62 ans, et Arnould FLINOIS âgé de 52 ans, compteur et commis à recueillir les dîmes et terrages de CAMPHIN, sur interrogatoire de Messieurs les Chanoines de Saint Piat de SECLIN, attestent que les dîmes sont prélevées à la 16ème razière et les terrages à l'advenant de la 8ème razière, ledit DELERUE exerçant depuis 35 ans et ledit FLINOIS depuis 21 ans.

2 E 3 / 9019 acte 82 - 02/01/1672 - Témoignage

Antoine DUQUESNE lieutenant censier de la Grande Cense de CAMPHIN et fermier des dîmes et terrages de CAMPHIN, atteste que les commis ont reçu des dîmes sur le colzat depuis 10 ans qu'il exerce la fonction.

2 E 3 / 9019 acte 83 - 24/01/1672 - Bail

Antoine LECLERCQ laboureur demeurant à ALLENNES, doit à Martin CHASSE prêtre et chanoine de la Cathédrale d'ARRAS, 96 livres 5 gros à cause de la vente de 5 cents ½ bougeots de lin. Paiement la moitié au jour de Saint Jacques et Saint Christophe 25/07/1672, et l'autre moitié à Noël.

2 E 3 / 9019 acte 84 - 05/02/1672 - Donation

Philippe LEGRAND bailli et laboureur demeurant en la cense du Bois à PHALEMPIN, pour satisfaire la pieuse volonté de feue Marguerite LEGRAND sa sœur, donne à l'église de PHALEMPIN 120 livres, ce acceptant Monsieur Florent DE BRAY pasteur et Sous-Prieur, et Toussaint DE CARNIN margliseur, à charge de 5 messes votives par an.

2 E 3 / 9019 acte 85 - 13/02/1672 - Témoignages

Jean DU ROTZ âgé de 66 ans, Arnould ROZE âgé de 64 ans, et Marc BACQUEVILLE âgé de 62 ans, laboureurs demeurant à GONDECOURT, sur interrogatoire de Charles LEROUGE clerc paroissial de GONDECOURT, attestent qu'en l'an 1621, Maître Jean BUISINE s'est venu présenter pour être clerc à GONDECOURT, ce qui fut accepté par Maître Mathias HOURRIER prêtre pasteur de GONDECOURT, lequel avait exercé la fonction de clerc pendant 2 ans, et quand serait venu l'an 1623, Maître Charles RUYANT s'aurait présenté pour ladite clerge, ce qui fut accepté par le pasteur contre la volonté de Monsieur D'ESTIMBOURG Seigneur de GONDECOURT. Ledit feu Charles RUYANT aurait exercé la fonction pendant 44 ans.

2 E 3 / 9019 acte 86 - 19/02/1672 - Procuration

Marie Françoise GUILBERT femme de François MARCHAND, demeurant à CAMPHIN, donne procuration à son mari, pour la vente d'un lieu manoir à GONDECOURT contenant cent ½.

2 E 3 / 9019 acte 87 - 29/02/1672 - Témoignages

Jean TRACHET âgé de 60 ans, Jean DE CARNIN âgé de 59 ans, Anselme LE GROULX âgé de 55 ans, François MARCHAND âgé de 38 ans, et Jacques GRAUWIN âgé de 26 ans, tous laboureurs sauf ledit GRAUWIN sergeant à CAMPHIN, sur interrogatoire de la part des lieutenant et échevins de CAMPHIN, attestent que l'ordonnance touchant les couteaux pointus en date du 8/04/1671 a été affichée au portail de l'église de CAMPHIN le dimanche suivant.

2 E 3 / 9019 acte 88 - 01/03/1672 - Témoignage

Louis DELERUE âgé de 63 ans, et Pierre LABBE âgé de 62 ans, laboureurs demeurant à CAMPHIN, sur interrogatoire de la part des lieutenant et échevins de CAMPHIN, attestent que tous les forains occupant des terres à CAMPHIN, ont été cotisés conformément sur les tailles du Roy comme étaient cotisés les manans, le dit DELERUE ayant été collecteur de 1643 à 1649, ledit LABBE ayant été échevin depuis 1640 pendant 6 à 7 ans.

2 E 3 / 9019 acte 89 - 15/03/1672 - Témoignage

Antoine DUPONT âgé de 68 ans, laboureur demeurant à HARNES, sur interrogatoire de Jean DE CARNIN laboureur à CAMPHIN, atteste qu'il y a quelques années il a acheté de Jean DELERUE son feu beau-père en son vivant receveur de l'Abbaye Saint Pierre lez GAND, quelques quantités de bougeots de lin, lesquels lui venaient de Louis DELERUE laboureur et tavernier demeurant à CAMPHIN. En présence de Michel DESPRETZ laboureur à HARNES, et Antoine BOULENGER laboureur et marissal à CAMPHIN.

2 E 3 / 9019 acte 90 - 10/05/1672 - Témoignages

Charles D'AVRIL âgé de 50 ans, et Jacques PARSY âgé de 35 ans, laboureurs demeurant à ANNOEULLIN, sur interrogatoire de la part de Toussaint LALLOE laboureur demeurant à PHALEMPIN, attestent que suite au dernier mandement de Sa Majesté en date du 20/04/1672, ils se seraient trouvés à DOUAY avec chacun leurs chevaux pour satisfaire audit mandement… L'un des chevaux dudit LALLOE aurait engendré une maladie à cause des fatigues, et serait mort. Si affirme Wallerand HAVETZ fils de Nicolas marissal à PHALEMPIN, ...

2 E 3 / 9019 acte 91 - 12/05/1672 - Témoignages

Gaspard PARSY laboureur demeurant à ANNOEULLIN, âgé de 40 ans, et Jean CAULLIER laboureur à PHALEMPIN, âgés de 23 ans, sur interrogatoire de la part de Jean DAMPCOISNE, attestent que le 5/04/1672, les comparants et ledit DAMPCOISNE se sont trouvés en la ville de DOUAY avec leurs chevaux pour aller vers la ville de MESSE (METZ) en Lorraine, un cheval est mort...

2 E 3 / 9019 acte 92 - 09/06/1672 - Dette

Jean CAULLIER et Marie DELECROIX sa femme, doivent à Hugues DESCAMPS laboureur demeurant à CAMPHIN 12 patagons ½ à cause de vente faite à Catherine DUBRON mère dudit CAULLIER, d'un cheval entier de poil gry, dont il s'en était établi caution. Paiement la moitié au jour de Saint Laurent et l'autre moitié à la Saint Remy 1672.

2 E 3 / 9019 acte 93 - 14/06/1672 - Procuration

Toussaint DELEPLANCQUE fils de feu Antoine, naguère demeurant à SANTES, et présentement demeurant à VALENCIENNES, donne procuration à François LALLIER procureur postulant à LILLE pour un jugement sur divers héritages qu'il a vendus à Wallerand DE CARNIN son beau-frère (ordonnance de deniers du 23/12/1670).

2 E 3 / 9019 acte 94 - 20/05/1672 - Témoignages

Antoine BOULINGER marissal, âgé de 60 ans, demeurant à CAMPHIN, Jean DELECOURT âgé de 42 ans, laboureur demeurant à CARNIN, et Jean BUISSETTE âgé de 35 ans, laboureur demeurant à ANNOEULLIN, sur interrogatoire de la part de Gaspard LABBE laboureur demeurant à CAMPHIN, attestent que suite au premier mandement de sa Majesté pour lever des chevaux pour faire un convoi pour aller à MESSE (METZ) en Lorraine, ledit LABBE aurait été avec 2 chevaux. Un cheval est tombé malade (avant il valait bien 14 livres de gros) et maintenant il ne vaut plus que 8 ou 10 pattagons. Le 21/05/1672, Pierre MOREL a aussi témoigné.

2 E 3 / 9019 acte 95 - 27/06/1672 - Témoignages

Jean Jacques BOUTTRY âgé de 41 ans, Hugues DESCAMPS âgé de 38 ans, Jean DE LE CAMBRE âgé de 26 ans, et Jean DE CARNIN âgé de 59 ans, tous laboureurs demeurant à CAMPHIN, sur interrogatoire des lieutenant et échevins de CAMPHIN, attestent que ensuite de l'ordre d'envoi de Messieurs des Etats, villes et chastellenies de LILLE, DOUAI et ORCHIES, en date du 31/03/1672, le 4/04/1672 a été baillé au raval les chevaux repris par ledit envoi, lesquels chevaux, Gaspard LABBE et Pierre MOREL laboureurs à CAMPHIN auraient emprins de les livrer pour 70 gros chacun.

2 E 3 / 9019 acte 96 - 19/08/1672 - Procuration

Françoise LEBORGNE veuve de Thomas MARCHANT, demeurant à GONDECOURT, donne procuration à François MARCHAND son fils.

2 E 3 / 9019 acte 97 - 14/09/1672 - Témoignages

Antoine HOTTIN fils de feu Jean, âgé de 50 ans (qui a été employé comme cocher et chartier depuis 13 ans), et Vincent CAULLIER fils de feu Antoine, âgé de 51 ans, attestent qu'à l'entrée de l'Abbaye de PHALEMPIN, il ne s'y est retrouvé que des chevaux vieux incapables de faire le travail, qu'ils furent vendus pour peu de chose et qu'on fut obligé d'en racheter 12 beaux chevaux avec un poulain de 2 ans. En présence de Evrard BOUVIER fils de feu Jean, demeurant à PHALEMPIN, et Jacques ROZE fils de feu Bon, demeurant à CHEMY.

2 E 3 / 9019 acte 98 - 13/09/1672 - Témoignage

Jacques ROZE fils de feu Bon, âgé de 37 ans, demeurant à CHEMY, atteste qu'à l'entrée de l'Abbaye de PHALEMPIN il y avait de grandes réfections à faire. L'abbé, peu après sa promotion, aurait fait édifier une cense à BENIFONTAINE.

2 E 3 / 9019 acte 99 - 13/09/1672 - Témoignages

Jacques DOINGNIES fils de feu Valérien, âgé de 75 ans, et Jaspart THORELLE fils de feu Pierre, âgé de 46 ans, attestent que les terres de l'Abbaye de PHALEMPIN sont maintenant en bien meilleur état qu'elles étaient à l'entrée de l'Abbé moderne.

2 E 3 / 9019 acte 100 - 14/09/1672 - Témoignage

Jean LE BATTEUR fils de feu Bauduin, âgé de 66 ans, atteste que le nouvel Abbé de PHALEMPIN a fait renouveler les terriers touchant les rentes seigneuriales dues par les villages de MARQUILLIES et SALOMÉ, qui étaient fort embrouillés comme étant antiques de 80 ans.

2 E 3 / 9019 acte 101 - 14/09/1672 - Témoignage

Louis PELET escuyer Seigneur de le Val, demeurant à La Neuville paroisse de PHALEMPIN, atteste pour avoir, tant en chassant qu'autrement, traversé les Bois du Roy, de la Dame DE BEL ARBRE, de Monsieur le Comte de CROIX, du Comte de MERODE, de Monsieur du FAY et de l'Abbaye de PHALEMPIN, que les bois de l'Abbaye de PHALEMPIN sont en bien meilleur état que les autres.

2 E 3 / 9019 acte 102 - 14/09/1672 - Témoignage

Jean HERAU fils de feu François, âgé de 68 ans, escrinnier demeurant à LIBERCOURT paroisse de CARVIN, atteste que des travaux très importants ont été faits dans l'Abbaye et dans l'église, qui ont consommé beaucoup de bois, qui auraient coûté beaucoup d'argent, peut-être 2000 livres parisis.

2 E 3 / 9019 acte 103 - 14/09/1672 - Témoignages

Frère Eusèbe LABBE convers en l'Abbaye de PHALEMPIN, et Everard BONNIER cuisinier, âgé de 45 ans, attestent que lorsque l'Abbé moderne est entré en prélature, les religieux ont été nourris en la manière suivante. Le dimanche au diner, ils ont de la porre ou de la chair sallée, hocepot, un membre roty, au soupper de la salade, de la chair sallée et du hocepot, le lundi au diner du potage, de la chair sallée et du hocepot, au soir une couppe d'œuf, beure et fromage, le mardi de la portée, de la chair sallée et du hocepot, au soir de la salade, de la chair sallée et des trippes estavées, le mercredi au diner du beure, du potage, une couppe d'œuf à l'escaille et une couppe accommode, ou à faulte de ce, du poisson ou autre chose à l'équivallent, au soir une couppe d'œuf, du beure et du fromage, le jeudi semblable que dimanche sauf qu'ils ont des trippettes au soir au lieu de hocepot, le vendredi et samedi comme le mercredi, et tout par portion hormis le caresme et toutes command en l'église. En présence de Frère Gilles DESMARESCAUX et Antoine HOTTIN fils de feu Jean, demeurant à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9019 acte 104 - 15/09/1672 - Témoignage

Pasquier BRASSART fils de feu Charles, âgé de 60 ans couvreur demeurant à WAVRIN, atteste qu'à l'entrée abbatialle de l'Abbé de PHALEMPIN moderne, il y avait de grandes réfections à faire dans l'abbaye, la maison presbitérale, la cure d'HERRIN, et qu'il a fallu de grandes sommes.

2 E 3 / 9019 acte 105 - 15/09/1672 - Témoignage

Nicolas DELETOMBE fils de feu Philippe, âgé de 65 ans, charpentier demeurant à PHALEMPIN, atteste qu'à l'entrée abbatialle de l'Abbé de PHALEMPIN moderne, il y avait de grandes réfections à faire dans l'abbaye, la maison presbitérale, la cure d'HERRIN, réédifier la cense de BENIFONTAINE, les bancqs plaidoiables et piloris étant à MARCQ EN PEVELE, LESQUIN, BENIFONTAINE, MARQUILLIES, bâtir un rang de maisons au Plouich paroisse de PHALEMPIN, et qu'il a fallu de grandes sommes.

2 E 3 / 9019 acte 106 - 15/09/1672 - Témoignage

Guillaume DESCAMPS âgé de 64 ans (ayant servi comme homme de chambre), et Simon CANDILLIER (ayant servi comme vallet), âgé de 60 ans, demeurant à PHALEMPIN, attestent que pendant les dominations des deffuncts Seigneurs BAVINS et BRAME vivants Abbés de l'Abbaye de PHALEMPIN, les religieux étaient nourris en la forme qui s'ensuit. Le dimanche au diner de la porrée, de la chair sallée, et hocepot, au soir une couppe d'œuf, beure et fromage, le lundi au diner une couppe d'œufs mollets, une autre couppe accommodée, ou au lieu de ce, de la mollue ou du poisson, au soir une couppe d'œuf accommodé, beurre et fromage, le mardi et jeudi comme le dimanche, le mercredi, vendredi et samedi comme le lundi, sauf le caresme et jours de jeûne ordonné par l'église.

2 E 3 / 9019 acte 107 - 16/09/1672 - Témoignages

Venant TOURNANT âgé de 43 ans, et Nicolas LE GROULX âgé de 48 ans, demeurant à PHALEMPIN, attestent que l'Abbé moderne a fait planter grande quantité d'arbres.

2 E 3 / 9019 acte 108 - 15/09/1672 - Témoignage

Pasquier DE LHOMME fils de feu Jean, âgé de 60 ans, demeurant à la Neuville paroisse de PHALEMPIN, atteste que pendant les dominations des deffuncts Seigneurs BAVINS et BRAME vivants Abbés de l'Abbaye de PHALEMPIN, les religieux étaient nourris en la forme qui s'ensuit.

2 E 3 / 9019 acte 109 - 15/09/1672 - Témoignages

Antoine DUQUESNE lieutenant de CAMPHIN, Piat DUQUESNE laboureur, âgé de 60 ans, et Nicolas ISAMBART lieutenant de WAHAGNIES, y demeurant, attestent que les bois de l'Abbaye de PHALEMPIN sont les mieux entretenus.

2 E 3 / 9019 acte 110 - 29/09/1672 - Témoignage

Arnould FLINOIS fils de feu Jacques, âgé de 54 ans, demeurant à CAMPHIN, atteste qu'à la fin de l'an 1657, Guillaume CUVELIER fils de feu Guillaume était fermier de la cense et court de CAMPHIN, lequel sachant qu'il devait de notables sommes au prélat pour arrérages de rendages, tant de son occupation que comme frère de feu Anselme, il aurait trouvé en son conseil, de vendre à Martin CHASSE son neveu, tous les bestiaux, tant moutons, chevaux, vaches, et autres, les grains et la récolte de 1657. Antoine Ignace et Martin CHASSE l'ayant prévenu que le Prélat avait obtenu prise de corps, ledit Guillaume aurait pris la fuite vers la ville d'ARRAS.

2 E 3 / 9019 acte 111 - 03/10/1672 - Témoignages

Toussaint GREGOIRE âgé de 56 ans, François BOULINGER âgé de 60 ans, Gérard ROHART âgé de 52 ans, André HAVETZ âgé de 43 ans, François D'ANNOEULLIN âgé de 31 ans, Jean BENOIST âgé de 50 ans, Jacques HERMAND âgé de 34 ans, François BONNIER âgé de 25 ans, Jean FACOMPRETZ âgé de 50 ans, Pierre CRESPEL âgé de 30 ans, Marguerite LE GROULX femme de Nicolas DELEVALLEE, âgée de 48 ans, Antoinette ROHART veuve de Michel BOISTEL, âgée de 38 ans, et Marie BOULINGER femme de François D'ANNOEULLIN, âgée de 28 ans, tous laboureurs et manouvriers demeurant à PHALEMPIN, attestent que depuis que ledit Adrien CAUDRELIER est molleur dans le Rouge Mollin appartenant à l'Abbaye, ils ont leurs mannées mollus à moindre frais que durant le temps que Thomas LALLOE était molleur, et les serviteurs sont plus diligents.

2 E 3 / 9019 acte 112 - 03/10/1672 - Témoignages

Sainte WIMEL veuve de Nicolas DONGNIES, âgée de 56 ans, Barbe TOURNEMINE femme de Christophe TOURNANT, âgée de 51 ans, Jeanne D'AUSTRICOURT femme de Jacques D'ONGNIES, âgée de 50 ans, Cécile DE FRETIN femme de Nicolas LE GROULX, âgée de 42 ans, Anne CANDILLIER femme d'Antoine HOTTIN, âgée de 41 ans, Cécile HOTTIN femme de Jean DE FRETIN, âgée de 39 ans, et Michelle TOURNAND femme de Pierre LEMESRE, âgée de 28 ans, demeurant à PHALEMPIN, attestent que lorsque Thomas LALLOE fils de

Robert, était molleur au Rouge Mollin appartenant à l'Abbaye, il prenait beaucoup de mieutenre d'avantage sur leurs mannées que ne fait à présent Adrien CAUDRELIER.

2 E 3 / 9019 acte 113 - 03/10/1672 - Témoignages

Pasquier VALLEZ âgé de 50 ans, Jean CARPENTIER âgé de 30 ans, Josse LAGACHE âgé de 24 ans, Martine CANDILLIER âgée de 60 ans, femme de Charles FACOMPRETZ, Jeanne LAGACHE femme de Laurent BRIX, âgée de 42 ans, Jeanne CARPENTIER femme de Venant TOURNAND, âgée de 37 ans, Catherine DAMPCOISNE femme de Nicolas BRIX, âgée de 27 ans, Marie LEMESRE femme de Jean CHOQUET, âgée de 36 ans, et Gabrielle CANIPEL veuve de Guillaume FLINOIS, âgée de 60 ans, tous demeurant à PHALEMPIN, attestent que lorsque Thomas LALLOE fils de Robert, était molleur au Rouge Mollin appartenant à l'Abbaye, il prenait beaucoup de mieutenre d'avantage sur leurs mannées que ne fait à présent Adrien CAUDRELIER.

2 E 3 / 9019 acte 114 - 04/10/1672 - Protestation

Le Révérend Prélat de l'Abbaye de PHALEMPIN moderne (Ubalde DOUCHET), Frère Paul GRIFFART, Frère Augustin HEDDEBAULT dispensier, religieux de l'Abbaye, Adrien CAUDRELIER meunier du Rouge Mollin, protestent à l'encontre du Prieur et d'aucuns religieux pour tous despens touchant le rebail du Rouge Mollin qu'ils veulent faire ce jour. Les opposants acceptent.

2 E 3 / 9019 acte 115 - 05/10/1672 - Témoignages

Pasquier MORTREUX (signe MORTREUL) âgé de 53 ans, Jacques LEHOUCQ âgé de 42 ans, laboureurs demeurant à PHALEMPIN, attestent avoir vu un livre titré brief couvert de noir, couverte de carte roide, duquel le préambule était fondé en l'an 1423, où étaient les principaux titres de l'Abbaye de PHALEMPIN.

2 E 3 / 9019 acte 116 - 11/10/1672 - Protestation

Gilles CAUDRELIER demeurant à PHALEMPIN déclara que le 4/10/1672, il aurait été adjugé comme le plus offrant et dernier enchérisseur, le Rouge Mollin appartenant à l'Abbaye de PHALEMPIN. Il devait prendre bail dans les 8 jours, mais s'étant présenté, les Prieur et religieux ne seraient venus. Il proteste.

2 E 3 / 9019 acte 117 - 20/10/1672 - Protestation

François MARCHANT hoste et laboureur demeurant à CAMPHIN, aurait le 17/09/1672, acheté une chaudière à Jean CAIGNY hoste à la Croisette paroisse de CHEMY, à livrer en dedans 15 jours, et voyant que ledit DE CAIGNY est défaillant, il proteste. Ledit DE CAIGNY a dit qu'il livrerait aujourd'hui.

2 E 3 / 9019 acte 118 - 02/08/1672 - Priserie

Priserie des ustensils de labeur trouvés en la cense Desrigolle, laissés par feue Marie DOBY en son vivant labourière demeurant à PHALEMPIN. François DELEPLANCQUES prend 2 chariots, une charrue, une herche.

2 E 3 / 9019 acte 119 - 02/08/1672 - Priserie

Priserie des advestures, fiens, chevaux et labeurs sur les terres délaissées par feue Marie DOBY en son vivant labourière demeurant à PHALEMPIN, laquelle se fait par Pierre MENGIER laboureur demeurant à AVELIN, Philippe LEGRAND et Jacques LEHOUCQ, laboureurs demeurant à PHALEMPIN. François DELEPLANCQUES les a tous repris pour les sommes déclarées.

2 E 3 / 9019 acte 120 - 15/12/1672 - Procuration

Nicolas MOREL prêtre Pasteur de CAMPHIN, et Antoine DUQUESNE lieutenant, fermier de la Grande Disme quevif compétente à l'Abbaye Saint Pierre lez GAND, donnent procuration à Philippe François VANOYE procureur postulant à LILLE, pour un procès à l'encontre de Philippe Mahieu LAGACHE et Nicolas BOUTRY.

2 E 3 / 9019 acte 121 - 09/12/1672 - Procuration

Martin CHASSE prêtre chanoine de CAMBRAY, procureur et receveur de son frère Antoine Ignace CHASSE aussi chanoine de la Métropolitaine de CAMBRAY (procuration passée devant Guillaume MALLET en son vivant notaire de CAMPHIN, le 18/03/1658), substitue des procureurs des personnes de François MARCHAND.

2 E 3 / 9019 acte 122 - 03/12/1672 - Dette

Ubalde DOUCHET Père Abbé, Frère Jérôme MASURE prieur, Frère Florent DE BRAY sous prieur et commis à la recette de l'Abbaye de PHALEMPIN, doivent à Evrard BOUVIER cuisinier, 286 livres 16 gros. Paiement en 3 fois, 1673 et 1674.

2 E 3 / 9019 acte 123 - 21/11/1672 - Procuration

Wallerand DELERUE carlier demeurant à PROVIN, donne procuration à Nicolas DUBOIS pour aller au lieu plaidoiable de CAMPHIN à l'encontre des héritiers de Jean DELERUE.

2 E 3 / 9020 acte 1 - 02/01/1673 - Vente

François MARCHAND brasseur et tavernier demeurant à CAMPHIN, procureur spécial de Françoise LEBORGNE sa mère, fondé de procuration passée par devant Maître Philippe SION notaire soussigné en date du dix-neuf août de l'an seize cent soixante-douze, lequel comparant en sa dite qualité reconnaît avoir vendu à Jean DELEFOSSE fils de feu Melchior demeurant à GONDECOURT la moitié de tout un lieu manoir planté d'arbres à fruits, bois montants, et haies contenant deux cents et demi ou environ séants sur le terroir de GONDECOURT.

2 E 3 / 9020 acte 2 - 02/01/1673 - Accord

Françoise LEBORGNE, veuve de Thomas MARCHAND demeurant à GONDECOURT d'une part, Jacques BRISELANCE et Jeanne MARCHAND sa femme d'autre part, reconnurent lesdits comparants avoir fait certain accord en la forme et manière qui s'ensuit. Les seconds comparants retiendront à leur charge une lettre de rente héritière de 200 livres parisis y obligée la première comparante vers Monsieur BRAME demeurant à LILLE, et paieront aussi 100 livres parisis dues à Noël DE MARQUILLIES, à la Saint André 1673, 100 livres parisis et 30 livres parisis à François MARCHAND fils de la première comparante et procureur spécial d'icelle, et la première comparante leur cède la moitié d'un lieu manoir imparti à l'encontre de Jean DELEFOSSE fils de feu Melchior, contenant 2 cents ½ à CONDECOURT, ce qui fut accepté par François MARCHANT, Jean DELEFOSSE mari de Marguerite MARCHAND, et André BRISELANCE mari de Catherine MARCHAND, lesdits MARCHAND enfants de ladite Françoise LEBORGNE. Jean DELEFOSSE et Marguerite MARCHAND, Jacques BRISELANCE et Jeanne MARCHAND sa femme, renoncent aux droits qu'ils ont dans un cent à GONDECOURT. En présence de Noël BERTOUL et Mathias DESNOULLET demeurant à GONDECOURT.

2 E 3 / 9020 acte 3 - 10/01/1673 - Vente

Jean CORNILLE et Maximilien CANIPEL, curateurs commis aux biens délaissés de feu Gérard DUHEM en son vivant laboureur demeurant à PHALEMPIN, lesquels en leurs qualités après avoir obtenu lettres patentes du 6/10/1672 à TOURNAY, intérinnées en la cour et Halle de PHALEMPIN le 5/11/1672, vendent à Jean CORNILLE, laboureur demeurant à PHALEMPIN, la moitié de 5 cents impartis à l'encontre des hoirs Jean PLATEL, à CARVIN derrière la cense du Gros Armoy, tenant à l'héritage occupé par André LHOSTE, pour le prix principal de 82 livres de Flandres.

2 E 3 / 9020 acte 4 - 10/01/1673 - Vente

Jean CORNILLE et Maximilien CANIPEL, curateurs commis aux biens délaissés de feu Gérard DUHEM en son vivant laboureur demeurant à PHALEMPIN, lesquels en leurs qualités après avoir obtenu lettres patentes du 6/10/1672 à TOURNAY, intérinnées en la cour et Halle de PHALEMPIN le 5/11/1672, vendent à Jean CORNILLE, laboureur demeurant à PHALEMPIN, 4 cents à PHALEMPIN, pour 405 livres de Flandres.

2 E 3 / 9020 acte 5 - 10/01/1673 - Bail

Georges DECARNIN laboureur demeurant à ATTICHES, baille à Venant D'ASTICES laboureur demeurant à PHALEMPIN huit cents de terre à labeur séant en deux pièces sur le terroir dudit PHALEMPIN.

2 E 3 / 9020 acte 6 - 12/01/1673 - Bail

Georges DECARNIN, laboureur et carlier demeurant à ATTICHES, baille à Maximilien CANIPEL, tavernier demeurant à PHALEMPIN tout un lieu manoir amassé de maison manable chambres granges fournil étables et autre édifices contenant six cents d'héritage et planté d'arbres à fruits et trois cents et demi de terre à labeur séant le tout sur le terroir dudit PHALEMPIN, pour 100 livres de Flandres.

2 E 3 / 9020 acte 7 - 10/01/1673 - Bail

Jean CORNILLE et Maximilien CANIPEL, curateurs judiciairement commis aux biens délaissés de feu Gérard DUHEM en son vivant laboureur demeurant à PHALEMPIN, lesquels baillent à Josse LAGACHE manouvrier demeurant audit PHALEMPIN une maison chambre étable, la moitié d'une grange, fournil, sauf qu'il doit laisser cuire le pain qu'il conviendra avoir pour la consommation du ménage de Jean-François DUHEM.

2 E 3 / 9020 acte 8 - 14/01/1673 - Bail

Monsieur Ubalde DOUCHET, Abbé de l'abbaye de PHALEMPIN, frère Jérôme MASURE prieur et frère Florent DEBRAY sous prieur de ladite abbaye, lesquels baillent à Jacques LEHOUCQ, laboureur demeurant audit PHALEMPIN neuf bonniers de terre à labeur séant en une pièce sur le terroir de SECLIN, vulgairement appelés les terres de Zellois, pour 350 livres de Flandres par an.

2 E 3 / 9020 acte 9 - 16/01/1673 - Bail

Martin CHASSE, prêtre et chanoine de la cathédrale d'ARRAS, procureur spécial de Monsieur Antoine Ignace CHASSE son frère aussi prêtre et chanoine de la Métropolitaine de CAMBRAI, lequel baille à Antoine DELEFOSSE, dit Courtin, laboureur demeurant à GONDECOURT cinq cents de terre à labeur séant en une pièce sur le terroir de CAMPHIN, pour 1 patacon du cent par an.

2 E 3 / 9020 acte 10 - 28/01/1673 - Bail

Georges DECARNIN, laboureur demeurant à ATTICHES, baille à Nicolas FICHELLE manouvrier demeurant au Plouich paroisse de PHALEMPIN cinq cents de terre à labeur séant sur la seigneurie des Espincelles audit PHALEMPIN, pour 20 livres 10 gros par an.

2 E 3 / 9020 acte 11 - 28/01/1673 - Bail

Georges DECARNIN, laboureur demeurant à ATTICHES, baille à Toussaint DELEHAYE aussi laboureur demeurant à PHALEMPIN quatre cents et demi de terre à labeur séant sur le terroir dudit lieu, pour 22 livres parisis par an.

2 E 3 / 9020 acte 12 - 31/01/1673 - Rente héritière

Jean RICHARD (signe RICHART) manouvrier demeurant au Plouich paroisse de PHALEMPIN, reconnaît que parmi et moyennant certaine somme de deniers qu'il confesse avoir eu et reçu à son consentement de Jean HAVET, portier de l'abbaye de PHALEMPIN, lui cède une lettre de rente héritière en date du 23/01/1634, passée devant auditeurs de Lille portant la somme de trois florins deux patars six deniers tournois par an au rachat de cinquante florins, y appert être obligé Pierre BELVA fils de feu Jean, laboureur demeurant à ESQUERMES, reconnue par Jean RICHARD et Antoinette ORBY sa femme et paravant veuve de feu Pasquier BELVA vivant originellement obligé au profit de Jean HET, de laquelle ledit Jean RICHARD a droit par contrat passé devant Robert LAIGLE notaire, en date du 28/12/1672, que lui en a fait Marie Madeleine DU TOICT veuve de Jean RICHARD frère dudit comparant, lequel en avait droit par transport que lui avait fait Jacques HET fils et héritier dudit feu Jean acquisiteur.

2 E 3 / 9020 acte 13 - 16/02/1673 - Donation

François, Pierre et Marie DUPRETZ, frères et soeur, enfants de feu François et d'encore vivante Marie DUGARDIN, ladite Marie DUPRETZ dûment est agréablement autorisée de Noël SION son mari lesquels comparant reconnurent et déclarèrent que pour l'amour et affection fraternelle qu'ils portent l'un à l'autre, ils avaient fait par cette donation entre eux irrévocable et sans appel… Tout et entièrement qu'il leur a été donné par feu Me Thomas DUPRETZ leur oncle en son vivant prêtre pasteur de TOURCOING. En présence de Jean et Roch DE CARNIN père et fils, laboureurs demeurant à CAMPHIN.

2 E 3 / 9020 acte 14 - 21/02/1673 - Dette

Louis DELERUE laboureur et tavernier demeurant à CAMPHIN, déclara que pour faire paiement et solution à Sainte DELERUE sa fille dûment émancipée présente et comparante de la somme de 83 livres monnaie de Flandres qu'elle a payée à (*en blanc*) L'ANSELIN geolier du prison Saint Pierre, pour 30 livres, Robert RANSSON et au sergent RUMILY pour 12 livres, à Mathieu DE CARNIN pour 21 livres, et Antoine DE RETZ pour 20 livres, lui cède tous les biens meubles à usage de ménage ci-après déclarés. Une dresse pour 14 livres, un pot de fer pour 40 gros, 2 plats de galet, 2 pintes avec une douzaine d'assiettes, et 3 seaulx pour 4 livres, item un petit mestier avec 10 demi pots de cabaret pour 6 livres, item 3 bancqs et 2 tables de blancq bois pour 6 livres, item une paillarse, 2 paires de vieux lincoeuls et un vieil couvertoir pour 8 livres, item 2 plats d'estain pour 5 livres, item une mect et une ceraine pour 4 livres, item un vieil haire pour 5 livres, comme aussi 3 sacqs, une payelle et un parchevet de plumes pour 5 livres, et finalement une cramillier estenaille, gril, une haux, un tinet, et un chemineau, pour le prix de 4 livres. La vente lui a été faite le 10/11/1672. En présence de Jean Jacques BOUTTRY et Noël SION, laboureurs demeurant à CAMPHIN.

2 E 3 / 9020 acte 15 - 28/02/1673 - Bail

Monsieur Ubalde DOUCHET Abbé de l'abbaye Saint Christophe de PHALEMPIN, Frère Jérôme MASURE prieur, Frère Michel DE LA CHAPELLE, Frère Henri LE LEUX, et Frère Florent DE BRAYE sous prieur et receveur de ladite abbaye, lesquels baillent à Antoine HOTTIN laboureur demeurant audit lieu un bonnier de terre à labeur tenant à quatre cents occupés par ledit preneur du haut en bas, lequel est pris aux terres qu'on appelle vulgairement les terres Antoine DERETZ.

2 E 3 / 9020 acte 16 - 28/02/1673 - Bail

Monsieur Ubalde DOUCHET Abbé de l'abbaye de Saint Christophe à PHALEMPIN, Frère Jérôme MASURE prieur, Frère Michel DE LA CHAPELLE et Frère Florent DE BRAYE sous prieur et receveur de ladite abbaye, lesquels baillent à Toussaint DECARNIN laboureur demeurant audit lieu un bonnier de terre à labeur pris à l'encontre d'un autre bonnier occupé par Antoine HOTTIN et joignant icelluy de haut en bas vulgairement appelé les terres Antoine DERETZ.

2 E 3 / 9020 acte 17 - 28/02/1673 - Bail

Monsieur Ubalde DOUCHET Abbé de l'abbaye de Saint Christophe à PHALEMPIN, Frère Jérôme MASURE prieur, Frère Michel DE LA CHAPELLE et Frère Florent DE BRAYE sous prieur et receveur de ladite abbaye, lesquels baillent à Wallerand Philippe DE LE TOMBE laboureur demeurant audit PHALEMPIN treize cents de terre à labeur séant en une pièce sur le terroir dudit lieu.

2 E 3 / 9020 acte 18 - 01/03/1673 - Bail

Monsieur Ubalde DOUCHET Abbé de l'abbaye de Saint Christophe à PHALEMPIN, Frère Jérôme MASURE prieur, Frère DE LA CHAPELLE et Frère Florent DE BRAYE sous prieur et receveur de ladite abbaye, lesquels baillent à Jean DE FRETIN et Nicolas DE LE MOTTE manouvriers demeurant audit PHALEMPIN un bonnier de terre à labeur pris des terres vulgairement appelées les terres Antoine DERETZ.

2 E 3 / 9020 acte 19 - 15/04/1673 - Bail

Bernard HENNEBEL laboureur demeurant à PHALEMPIN, baille à Noël SION aussi laboureur demeurant à CAMPHIN, six cents de terre à labeur séant en une pièce audit PHALEMPIN.

2 E 3 / 9020 acte 20 - 15/04/1673 - Bail

Bernard HENNEBEL laboureur demeurant à PHALEMPIN, baille à André HAVETZ aussi laboureur demeurant audit lieu, deux cents et demi de terre à labeur séant à CAMPHIN.

2 E 3 / 9020 acte 21 - 15/04/1673 - Bail

Bernard HENNEBEL laboureur demeurant à PHALEMPIN, baille à Thomas CAULLIER laboureur demeurant audit lieu, quatre cents et demi de terre à labeur séant à CAMPHIN.

2 E 3 / 9020 acte 22 - 15/04/1673 - Bail

Bernard HENNEBEL laboureur demeurant à PHALEMPIN, baille à Noël LALLOE aussi laboureur demeurant audit lieu, trois cents de terre à labeur séant à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9020 acte 23 - 15/04/1673 - Bail

Bernard HENNEBEL laboureur demeurant à PHALEMPIN, baille à Robert LESAGE et Hubert D'ASTICHES demeurant audit lieu, six cents de terre à labeur séant audit PHALEMPIN.

2 E 3 / 9020 acte 24 - 15/04/1673 - Bail

Bernard HENNEBEL laboureur demeurant à PHALEMPIN, baille à Nicolas BRISE demeurant audit lieu, quatre cents de terre à labeur séant à CAMPHIN.

2 E 3 / 9020 acte 25 - 15/04/1673 - Bail

Révérend Père en Dieu Ubalde DOUCHET Abbé de l'abbaye de PHALEMPIN et Florent DE BRAYE receveur de ladite abbaye, lesquels baillent à Catherine DELEVALLEE veuve de Jean HURTAUL demeurant au Riez d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN, six cents de terre à labeur séant audit CAMPHIN.

Semblable bail à Jacques COCHET laboureur à Ennecourt paroisse de CAMPHIN, de 5 cents 3 quartrons à CAMPHIN. En présence de Jacques ROZE demeurant à Wachemy.

Semblable bail à Pierre D'ASTICES demeurant à Ennecourt paroisse de CAMPHIN, de 8 cents en plusieurs pièces à CAMPHIN.

2 E 3 / 9020 acte 26 - 17/04/1673 - Partage - (Transcription : Eeckeman)

Franchois DESPLANCQUES, Nicolas MALLET mari d'Anne DESPLANCQUES, Pierre FLINOIS fils de feu Pierre, mari de Marie Madeleine DESPLANCQUES, les dits du surnom DESPLANCQUES, frère et soeurs, enfants et héritiers de feus Antoine et de Marie DOBY, en leur vivant laboureurs demt à PHALEMPIN, font par ensemble partage des terres et héritages que leur ont délaissés leurs dits feus père et mère, et il est assigné :

- à Franchois DESPLANCQUES, la moitié de sept cents seize verges de terre à labeur, séant audit PHALEMPIN, à prendre de haut en bas jouxtant l'héritage de Pierre FLINOIS fils de Jean, et de Toussaint DECARNIN item la moitié de cinq cents pris en huit audit lieu, à prendre de haut en bas jouxtant l'héritage de l'abbaye dudit PHALEMPIN, tenant de bout à Jacques LEDRU et Charles LALLOE, d'autre à la tuilerie desdits héritiers item trois cents pris en douze, séant sur le terroir de CARVIN, à prendre du côté de l'héritage Ambroise DURETESTE du moins occupeur, un fossé entre deux,
- à Nicolas MALLET à cause de sa femme, l'autre moitié des sept cents seize verges échus audit Franchois, tenant de côté à Pierre FLINOIS fils de Pierre, de bout à la terre occupée par Robert LALLOE item la moitié desdits cinq cents ci-dessus, à prendre jouxtant l'héritage de (*en blanc*) occupé par ledit Franchois DESPLANCQUES, tenant de bout à la tuilerie susdite, d'autre auxdits Jacques LEDRU et Charles LALLOE, item trois cents à prendre suivant les trois cents assignés audit Franchois, situés audit CARVIN,
- à Pierre FLINOIS à cause de sa femme, sept cents de terre à labeur, séant à CAMPHIN, tenant à St-Pierre lez GAND, à l'abbaye de PHALEMPIN, et aux hoirs Guillaume CUVELIER et six cents parfait desdits douze cents audit CARVIN, à prendre jouxtant les trois cents assignés audit MALLET, tenant au chemin de la Raière, d'autre au chemin menant de ladite Raière à Ennecourt pour lesdits partagiers jouir de chacun leur part depuis la St-Rémy dernière fait et passé à PHALEMPIN, le 17/04/1673, pardevant Phles Sion, notaire à CAMPHIN, présents Toussaint DECARNIN et Thomas CAULLIER, laboureurs demts audit PHALEMPIN.

2 E 3 / 9020 acte 27 - 25/04/1673 - Bail

Martin CHASSE prêtre et chanoine de la Métropolitaine de CAMBRAI, procureur spécial de Monsieur Antoine Ignace CHASSE son frère aussi prêtre et chanoine de ladite Métropolitaine, lequel baille à Guillaume MALLET, laboureur demeurant à PHALEMPIN six cents de terre à labeur pris en neuf cents et demi, à l'encontre de Jacques DE LE COURT.

2 E 3 / 9020 acte 28 - 29/04/1673 - Dette

Jean DUGARDIN fils de feu Antoine, laboureur demeurant en la ville de SECLIN, lequel comparant reconnaît que parmi et moyennant la somme de cent cinquante florins Carolus qu'il a confessé avoir eu et reçu à son contentement de Monsieur Charles CASTILLON prêtre pasteur de ladite ville, lui cède une lettre de rente donnée d'auditeurs de LILLE en date du 21/05/1642, y obligés Guillaume FOUCQUE fils de feu Meurisse, et Marie VIGIN sa femme, demeurant à SECLIN, vers, à présent défunte, Michelle MAHIEU veuve de Arnould HON, en leurs vivants demeurant à LILLE, en la somme de 9 florins 7 patars 6 deniers tournois, de rente héritière au rachat de 150 florins, ledit comparant ayant droit comme héritier de feu Maître Jean DUGARDIN son oncle, en son vivant prêtre chapelain de la Collégiale de SECLIN, et icelui Maître Jean ayant droit par transport que lui en a fait Arnould DE DECKER bourgeois marchand demeurant à LILLE, neveu et héritier avec autres de ladite feue Michelle LE MAHIEU.

2 E 3 / 9020 acte 29 - 22/05/1673 - Transaction - (Transcrition : Eeckeman)

Franchois DELEPLANCQUE, Nicolas MALLET et Pierre FLINOIS, laboureurs demts à PHALEMPIN, héritiers de feus Antoine DELEPLANCQUE et de Marie DOBY en leur vivant demts audit lieu d'une part - Jean FLAMENG, laboureur demt à BEAUCAMPS d'autre part transigent, savoir que le second comparant - pour faire paiement aux premiers de cent huit livres parisis, à cause de rendage et arrérages jusques et y compris le st-Rémy dernier de l'an xvi c septante-deux, de l'occupation de neuf cents de terre à labeur séant en deux pièces audit Beaucamps, appartenant aux premiers comparants - leur cède les avestures: en colza sur cinq cents de terre tenant de côté à l'héritage de monsr DUFAUX, d'autre à Pierre BEAGUE, de bout au chemin menant de la Croix du Faux à la Croix de Beaucamps en lin et fèves sur quatre cents de terre tenant de côté à l'héritage du sr Jean LEBLANCQ chapelain à Faugisart, d'autre et de bout à Me Pierre DELEBAR le tout situé à BEAUCAMPS, tenu de Cambrésis pour des avestures les dépouiller à la moisson prochaine fait et passé à PHALEMPIN, le 22/05/1673, pardevant Phles Sion, notaire à CAMPHIN, présents Louis CANIPEL et Pasquier MORTREUX, laboureurs demts audit PHALEMPIN.

2 E 3 / 9020 acte 30 - 23/05/1673 - Bail

Guillaume LE GROULX demeurant à CAMPHIN lequel déclara avoir baillé à Jean DE BRABANT son beau fils tout un lieu manoir amassé de maison manable chambres et étables contenant parmi jardin auquié et planté d'arbre à fruits et bois montant 2 cents ou environ d'héritage et 2 cents de terre à labeur situés audit CAMPHIN appartenant à Louis VALLET et Jean LOHIER à cause de leurs femmes.

2 E 3 / 9020 acte 31 - 29/05/1673 - Bail

Monsieur Ubalde DOUCHET, Abbé de l'abbaye de Saint Christophe à PHALEMPIN, Frère Jérôme MASURE et Frère Florent DE BRAY sous prieur et receveur de ladite abbaye, tant en leur nom que représentant la communauté d'icelle, lesquels baillent à Jacques CHOTEAU laboureur demeurant à MOUCHIN treize bonniers sept cents et demi de terre à labeur prés et pâtures et autres quatre cents.

2 E 3 / 9020 acte 32 - 05/06/1673 - Accord

Jean CANDILLIER et Marie CANDILLIER veuve de Philippe DUBOSQUEL d'une part, Jeanne CANDILLIER d'autre part, lesquels du surnom CANDILLIER frère et soeurs, enfants et héritiers de feus Jacques et de Adrienne LEMESRE, en leurs vivants demeurant au Hamel d'Ennecourt paroisse dudit CAMPHIN, reconnurent avoir fait certain accord en la forme et manière qui s'ensuit, moyennant la somme de 72 livres parisis que ladite seconde comparante a promis payer audit premier comparant à savoir à chacun trente six livres parisis. Ils renoncent au profit de ladite seconde comparante et ses enfants tels que Philippe et Marie DU PUICTS, à tous droits qu'ils peuvent prétendre en un lieu manoir contenant 1 cent à Ennecourt.

2 E 3 / 9020 acte 33 - 06/06/1673 - Bail

Noël MOREL brasseur et tavernier demeurant à PHALEMPIN, lequel baille à Jean François LABBE berger de l'abbaye de PHALEMPIN demeurant présentement à CAMPHIN, 9 quartrons de terre à labeur séant sur le terroir dudit CAMPHIN tenant de côté à Valérien MALLET, d'autre à Jean HAVET.

Le 29/07/1673 Jean François LABBE cède le droit de bail à Jean DE BRABANT et Hélaine LE GROULX sa femme, demeurant à CAMPHIN.

2 E 3 / 9020 acte 34 - 22/06/1673- Contrat de mariage

Piat **FACOMPRET** jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN assisté de Charles FACOMPRET son père, Venant D'ATTICHES son parrain.

Catherine **PLUS** aussi jeune fille non mariée demeurant en la cense du Bois paroisse dudit lieu assistée de Catherine PILLOT sa mère, Philippe PLUS son frère et Philippe LEGRAND son maître.

2 E 3 / 9020 acte 35 - 06/07/1673 - Bail

Martin CHASSE prêtre chanoine de la Métropolitaine de CAMBRAI tant en son nom que comme procureur spécial de Monsieur Antoine Ignace CHASSE son frère aussi prêtre et chanoine de CAMBRAI, lequel baille à Pierre LABBE demeurant audit CAMPHIN tout le jardin de la cense nommée l'abbaye, et la pasture y joindant entourée de hayes, à CAMPHIN.

2 E 3 / 9020 acte 36 - 11/07/1673 - Dette

Louis et François DORCHIES, frères et Éloy LEBORGNE mari et bail de Marie Madeleine DORCHIES, lesquels du surnom DORCHIES frères et soeur enfants et héritiers de feue Madeleine DUQUESNE demeurant ledit Louis à TOURNAI et lesdits François et LEBORGNE à THUMERIES, se faisant et portant fort de Jacques DORCHIES leurs frère absent, lesquels reconnurent devoir à Antoine DUQUESNE leur oncle, lieutenant de CAMPHIN, la somme de 336 livres monnaie de Flandres, à cause de prest et marchandises de bois fait à ladite feue Madeleine DUQUESNE leur mère, en son vivant demeurant en la ville de DOUAI. Paiement de 40 livres par an à la Saint Remy. En présence de Adrien LE BORGNE et Jacques CANDILLIER jeunes hommes non mariés demeurant audit CAMPHIN.

2 E 3 / 9020 acte 37 - 17/07/1673 - Vente

Jean CARDON bourgeois demeurant en la ville de LILLE, vend à Hugues DESCAMPS laboureur demeurant à CAMPHIN, 22 cents de terre à labeur et bosqueau séant en quatre pièces sur le terroir dudit CAMPHIN, pour 676 livres de Flandres 8 gros.

2 E 3 / 9020 acte 38 - 20/07/1673 - Contrat de mariage

Piat **MALLET** jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN assisté de Guillaume MALLET et Catherine HOCHIN ses père et mère, Vallérien MALLET son oncle et Pierre MALLET son parrain.

Marie Madeleine **LESAGE** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu assistée de Pierre LESAGE son père, Nicolas et Robert LESAGE ses oncles et Guillaume DESCAMPS aussi son oncle par alliance.

2 E 3 / 9020 acte 39 - 23/07/1673 - Contrat de mariage

Jacques **BOISTEL** jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN.

Marie Madeleine **LAGACHE** aussi jeune fille non mariée demeurant audit lieu, assistée de Jean LAGACHE et Claire HAVET ses père et mère.

2 E 3 / 9020 acte 40 - 23/07/1673 - Vente

Pasquier RINGOT et Marguerite ROGIER sa femme, demeurant au Hamel de Wachemy paroisse de CHEMY, lesquels vendent à Marie Madeleine DUPUICT veuve de Jacques COCHET demeurant au Hamel d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN la moitié de tout un petit lieu manoir amassé de maison, chambre, contenant parmi jardin demi cent ou environ de terre impartie à l'encontre de Louis DEMAY demeurant à l'enclavement d'ANNOEULLIN, à cause de sa femme, pour 48 livres de Flandres. Le 27/07/1673, Louis DE MAY et Agnès ROGIER sa femme, ont vendu à Marie Madeleine DUPUICT veuve de Jacques COCHET, l'autre moitié pour 42 livres parisis.

2 E 3 / 9020 acte 41 - 25/07/1673 - Vente

Louis DELERUE, laboureur et hoste demeurant à CAMPHIN lequel comparant pour en partie satisfaire Charles KEULX, huissier des Etats en la ville de LILLE, d'une lettre de rente en laquelle il est obligé devant auditeurs de LILLE, vend à Nicolas BOUTTRY aussi laboureur demeurant audit CAMPHIN tous les charpentages érigés sur une masure appartenant audit BOUTTRY contenant cent et demi, et demi quartron d'héritage aboutant au grand chemin de LILLE à ARRAS, pour 200 livres de Flandres que ledit BOUTTRY paiera à Romaine LE ROUX femme dudit Charles LE KEULX (procuration passée devant Simon DE FLANDRES notaire, le 13/06/1671).

2 E 3 / 9020 acte 42 - 26/07/1673 - Bail

Pierre GRUART, laboureur demeurant à TOURMIGNIES, lequel baille à Romuald LOHIER, sergent des bois de Vendôme demeurant à PHALEMPIN tout un lieu manoir amassé de maison manable chambre étable et autres édifices contenant parmi jardin aucquié et planté d'arbres à fruits bois montants et trois cents ou environ d'héritage séant sur la seigneurie des Espincelles audit PHALEMPIN.

2 E 3 / 9020 acte 43 - 06/08/1673 - Vente

François GUILBERT et Marie Madeleine DELEZENNE sa femme, demeurant au hamel d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN, lesquels vendent à Charles LE KEULX bourgeois demeurant en la ville de LILLE ce que Demoiselle Romaine LEROUX sa femme a accepté au nom de son mari le tiers de cinq cents de terre à labeur situé à ATTICHES à prendre à l'encontre de la veuve et hoirs Jean DELEZENNE, haboutant à la terre de Martin GRUELLE à cause de Anne DE LE COURT sa femme et à la piedsente menant dudit ATTICHES au bois d'AVELIN, item le tiers de 3 cents audit lieu, pour la somme de 264 livres de Flandres.

2 E 3 / 9020 acte 44 - 10/08/1673 - Vente

Louis DELERUE, tavernier et laboureur demeurant à CAMPHIN, vend à Jacques GRAVELINE manouvrier demeurant audit lieu cent et demi et demi quartron ou environ de masurage située audit lieu, pour 76 livres de Flandres.

2 E 3 / 9020 acte 45 - 14/08/1673 - Accord

Maître Nicolas MOREL prêtre pasteur de CAMPHIN, Antoine DUQUESNE lieutenant, Philippe Mathieu LAGACHE, Nicolas BOUTTRY, Antoine DURETZ, Jean LALLOE, Simon DE LE CAMBRE et Hugues DESCAMPS, représentant la communauté dudit lieu d'une part, Toussaint CAMBRON, bourgeois et fondeur de cloches demeurant en la ville de LILLE d'autre part. Les premiers paieront au second 20 livres de gros pour la refonte de la gosse cloche de CAMPHIN.

2 E 3 / 9020 acte 46 - 22/09/1673 - Vente

Nicolas DESBANS et Marguerite DELECOURT sa femme, manouvriers demeurant au hamel d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN, vendent à Hubert DELECOURT aussi manouvrier demeurant audit hamel trois cents ou environ de terre à labeur chargés de terrage séant sur le terroir dudit CAMPHIN, pour 132 livres parisis de laquelle somme sont retenues les prises en charge de 2 lettres de rentes de chacune 100 livres parisis en capital, l'une au profit de l'église de CAMPHIN, l'autre au profit de la veuve Jean DESBIENS demeurant à ONGNIES, portant encore 40 livres (ils ont donc reçu 92 livres).

2 E 3 / 9020 acte 47 - 27/09/1673 - Bail

Érasme MOREL, brasseur et tavernier demeurant à PHALEMPIN, baille à Marie DESNOULLET un petit fournil où elle fait présentement sa demeure étant érigé sur le lieu manoir où est à présent Paul D'AVRIL et Anne Marie DUBOIS avec un petit jardinet qu'elle occupe maintenant.

2 E 3 / 9020 acte 48 - 27/09/1673 - Donation

Érasme MOREL tavernier demeurant à PHALEMPIN, reconnaît que pour l'amour et affection naturelle qu'il porte à Laurent et Marguerite MOREL ses enfants, donne auxdits Laurent et Marguerite MOREL hors part ce que moi notaire soussigné ai accepté au nom d'iceux tout un lieu manoir amassé de maisons manables chambres, étables, fournil et autres édifices séants audit PHALEMPIN contenant parmi jardin aucquié et planté d'arbres montants et portants fruits deux cents ou environ de masurage.

2 E 3 / 9020 acte 49 - 26/09/1673 - Bail

Érasme MOREL, brasseur et tavernier demeurant à PHALEMPIN, baille à Anne Marie DUBOIS demeurant audit lieu, une maison et le grenier au-dessus, étant au bout de la maison où fait sa résidence Paul D'AVRIL.

2 E 3 / 9020 acte 50 - 28/10/1673 - Vente

Jacques GRAVELINE, tavernier demeurant à CAMPHIN, vend à Louis COCHET manouvrier demeurant audit lieu, la moitié de trois quartrons de terre masurage séant audit lieu à prendre de haut en bas l'héritage Jacques DE GAND et dudit vendeur, tenant de bout à la rue menant de l'église au Grand Chemin, pour 35 livres 12 gros de Flandres. En présence de François et Jean Baptiste GRAVELINE frères.

2 E 3 / 9020 acte 51 - 20/02/1673 - Témoignage

Louis DELERUE âgé de soixante-quatre ans et Arnould FLINOIS aussi âgé de cinquante-quatre ans, le tout ou environ, commis à recueillir les dîmes sur le terroir de CAMPHIN, sur interrogatoire verbal de la part d'Antoine DUQUESNE lieutenant dudit lieu et fermier absent au passement de cette, reconnurent avoir demandé à André LHOSTE laboureur audit CAMPHIN environ la fin du mois de septembre 1671 combien il avait dépouillé de colza en août dudit an, lequel avait répondu qu'il en avait eu douze rasières sur douze cents et sept rasières sur une pièce de dix cents que font dix-neuf rasières, lesquels compteurs lui auraient répondu que ce n'était beaucoup et qu'ils croyaient qu'il en avait davantage.

2 E 3 / 9020 acte 52 - 06/03/1673 - Témoignage - (*M. Champagne)*

Antoine DU QUESNE lieutenant de CAMPHIN âgé de 58 ans et Pasquier MORTREUX, laboureur demeurant à PHALEMPIN âgé de 53 ans, témoignent par-devant le notaire de CAMPHIN, en présence de François MARCHAND « hoste » et de Simon DE LE CAMBRE, laboureur à CAMPHIN, à la demande de Jacques HERMAND mari et bail de Marie ROHART, paravant veuve de Nicolas MALLET, au sujet du partage des terres et héritages délaissés par les défunts Martin DU HAYON et de Marie MORELLE (4/06/1672) entre leurs héritiers et particulièrement de la part dévolue à Marie Catherine MALLET fille en bas âge de feu Nicolas MALLET et de ladite Marie ROHART.

2 E 3 / 9020 acte 53 - 19/04/1673 - Procuration

Antoine DELERUE fils de feu Antoine naguère demeurant à WAHAGNIES, lequel comparant reconnaît avoir fait dénommé constitué et établi son procureur spécial Louis DELERUE son oncle, auxquelles il a donné pouvoir de pour lui et en son nom aller et comparaître par devant les lieutenants, échevins et hommes de fief de WAHAGNIES, à la requête de Antoinette TURBELIN demeurant audit lieu.

2 E 3 / 9020 acte 54 - 19/04/1673 - Paiement

Sainte DELERUE fille de Louis, émancipée au siège de la gouvernance de LILLE, laquelle reconnaît de devoir à Antoine DELERUE son cousin fils de feu Antoine la somme de trente livres parisis à cause de vente à elle faite à son consentement d'une vache de poil machotée de roux et blanc. Paiement au 15/08/1673.

2 E 3 / 9020 acte 55 - 02/05/1673 - Paiement

Nicolas DURETESTE laboureur, et Nicolas IZAMBART lieutenant et aussi laboureur demeurant à WAHAGNIES, lesquels reconnurent devoir à Martin CHASSE prêtre chanoine de la Métropolitaine de CAMBRAI la somme de onze cents septante florins, monnaie ayant cours selon le placard de Sa Majesté Catholique à savoir les patacons à quarante huit patards et les autres à l'advenant à cause de vente à eux faite à leur consentement de cent quarante chênes étant présentement aux bosqueaux des hoirs de feu Guillaume CUVELIER et Demoiselle Marie RUMAU sa femme.

2 E 3 / 9020 acte 56 - 20/06/1673 - Témoignage

Jean BENOIT âgé de cinquante-huit ans, Antoine MALLET âgé de quarante trois ans et Adrien DUHAYON aussi âgé de vingt-sept ans le tout ou environ, tous laboureurs demeurant à PHALEMPIN, lesquels après serment par eux fait sur interrogatoire verbal à eux proposé de la part de Antoinette DELETESTE veuve de Paul D'AVRIL demeurant audit lieu, ont dit pour vérité attestée que le deuxième jour du présent mois de juin ils travaillaient au démolissement du rempart de la ville de LILLE proche de la porte de Saint-Sauveur présentement escamoté avec à présent desfunct Pierre D'AVRIL fils dudit feu Paul et de ladite Antoinette DELETESTE, et tant serait venu environ les quatre heures après-dîner du jour susdit une grande masse dudit rempart aurait venu à culbuter, tellement qu'elle aurait entièrement couvert ledit Pierre, ce que voyant ils attestent avoir commencé à travailler pour le délivrer du naufrage et étant entièrement dégagé ils auraient vu qu'il avait la jambe gauche toute brisée et pendante et quelques temps après ils l'auraient emporté sur une échelle dans l'hôpital Saint-Sauveur audit LILLE afin d'être pansé et sollicité en les nécessités, et tant serait venu la neuvième journée il aurait été de vie à trépas dans ledit hôpital.

2 E 3 / 9020 acte 57 - 08/07/1673 - Témoignage

Guillaume DESCAMPS âgé de soixante-six ans, Toussaint DECARNIN âgé de quarante-cinq ans laboureur et Alexandre THERIN clerc paroissial de PHALEMPIN âgé de vingt et un ans le tout ou environ tous y demeurant, lesquels après serment par eux fait et prêté, attestent que le 19/06/1673 ils auraient vu un foudre du ciel tombé sur le terroir dudit PHALEMPIN, tellement qu'il aurait gâté les advestures croissantes sur les pièces de terre appartenant à Messieurs les Abbé et religieux de l'abbaye dudit PHALEMPIN gisantes sur le terroir dudit lieu et dudit SECLIN. Une pièce de 9 bonniers à SECLIN advestie de métillon, gâtée des 2/3, une pièce de 3 bonniers à PHALEMPIN advestie de soucrion gâtée des 2/3, une pièce de 4 bonniers advestie de soil ivernache et métillon, gisant à PHALEMPIN, endommagée de la moitié, une pièce de 2 bonniers audit lieu advestie de bled froment, gâtée de 1/3, et finalement une pièce de 4 bonniers à PHALEMPIN advestie de bled, gâtée de demi quart.

2 E 3 / 9020 acte 58 - 11/07/1673 - Procuration - (M. Champagne)

Louis DORCHIES jeune homme non mariez filz et héritier avec aultres de feue Madeleine DU QUESNE sa mere en son vivant demeurante à DOUAY, lequel cognut avoir faict dénommé et constitué et estably ses procureurs generaulx et especiaulx des personnes de Franchois Dorchies son frere et Eloy LE BORGNE son beau frere, ausquels et à chascun d'eux seul il a donné pooir de ses droix causes querelles et besoignes meues et à mouvoir en demandant contre Maximilien du Quesne lieutenant de THUMERIES, pour avoir payement de la somme de 159 livres 18 groz parisis deubz audit comparant et à ses deux freres par compte faict avec ledict du Quesne le 10e mois et au surplus de ce quil poldra debvoir de son rendage à raison de la despouille 1673, leur donnant tout tel et semblable pooir qu'à procureur ad lites bien et deuement commis et estably peut et doibt competer et appertenir (...). Fait et passé à CAMPHIN le 11/07/1673 pardevant moy Philippe SION notaire resident es presence d'Antoine du Quesne lieutenant et Franchois D'ANNOEULLIN jeune homme non marié demeurans audit CAMPHIN tesmoins à ce appeliez.

2 E 3 / 9020 acte 59 - 14/07/1673 - Témoignage

Nicolas BOUTRY âgé de cinquante six ans, Arnould FLINOIS âgé de cinquante-cinq ans, et Nicolas RINGOT âgé de trente-six ans le tout ou environ, laboureurs demeurant à CAMPHIN, lesquels après serment par eux fait sur interrogatoire verbal à eux proposés de la part de Gaspard LABBE aussi laboureur demeurant audit lieu absent au passement de cet acte, ont juré et pour vérité attesté que le 19/06/1673 il serait venu un foudre

du ciel avec quantité de pierres tombées sur une partie du terroir de CAMPHIN et villages circonvoisins tellement que la foudre et pierres auraient gâté une advesture de colza croissante sur une pièce de dix-sept cents de terre appartenant à la chapelle de Saint Nicaise fondée en la chapelle de la très Sainte Trinité en la ville de LILLE gisant audit CAMPHIN vers le nollart occupé par ledit LABBE, laquelle advesture aurait été gâtée de moitié par ledit foudre et grelles.

2 E 3 / 9020 acte 60 - 24/07/1673 - Témoignage

Martin BRISSE âgé de 60 ans, Laurent POLLET âgé de 63 ans, laboureurs demeurant à WAHAGNIES, Charles POLLET âgé de 36 ans, laboureur à THUMERIES, sur interrogatoire de la part de Nicolas IZAMBART lieutenant et laboureur à WAHAGNIES, attestent qu'en l'an 1667, les armées de Sa Majesté très chrétienne, allant mettre le siège de DOUAY, auraient passé au milieu de l'advesture de bled croissante sur 13 cents appartenant audit ISEMBART appartenant lors, à présent défunt, Monseigneur le Comte de MERODE, ensemble sur 18 cents advestis et occupés comme dessus, ledit ISEMBART a dû se retirer pendant 10 semaines pour protéger sa famille. Ledit ISEMBART occupe aussi plusieurs prairies et pastures avec une tieullerie. Il a fait fort peu de profit en cette année 1667.

2 E 3 / 9020 acte 61 - 05/08/1673 - Contestation - (Transcription : Eeckeman)

Comparurent en leurs personnes, Pierre FLINOIS, Jean HAVETZ, Jean BENOIST, Anselme CANDILLIER, Jean BONNIER, Pierre LESAGE, Gérard ROHART, Jean CHOQUET, Pasquier VALLET, Allard DENGLOS, Jacques HERMAND, François CAULLIER et Joseph MALLET, tous laboureurs et manans de PHALEMPIN lesquels déclarèrent que puisnaguers, ils auroient la plus part esté exécuté par Jacques DE NOEUILLY huissier des Estats de la ville de LILLE et en lever gages de la part de Jean DOCHY dict Jean de Béthune, collecteur et des lieutenant et hommes de fief dudit lieu, pour avoir paiement d'une certaine taille que lesdits lieutenant et hommes de fief ont assis depuis deux mois ou environ en laquelle assiette, lesdits comparans et plusieurs autres manans se seroient opposés, et auroient faict insinuer une certaine requeste par eux obtenu, par laquelle ils auroient eu surcéance d'exploit, nonobstant quoÿ, lesdits lieutenant, homes de fief et collecteur n'auroient laissé à faire vendre lesdits gages, le cinquième d'aoust xvi c septante trois, par ledit huissier et ses assistans c'est pourquoÿ lesdits comparans s'opposent à ladite vente, mesme protestent allencontre desdits lieutenant, hommes de fief, collecteur et huissier tous despens, domages et interrest qu'ils en poldront encourir, à raison desdits exploits, et celles qu'on poldrat faire cÿ après ce fut ainsÿ faict, protesté et passé audit lieu, le cinquième d'aoust xvi c septante trois, pardvt moÿ Phles Sion, note résidens à CAMPHIN, es présence de Vallerien MALLET laboureur, et Adrien CAUDRELIER meunier, dems audit PHALEMPIN, tesmoins à ce appellez.

2 E 3 / 9020 acte 62 - 10/10/1673 - Témoignage

Simon CAPRON âgé de 40 ans, et Jeanne DE GAND veuve de Jean CAPRON, âgée de 75 ans, demeurant à WAHAGNIES, sur interrogatoire de Catherine DE GAND veuve de Jacques CRETAL, demeurant à PHALEMPIN, attestent, ladite Jeanne, que passé 60 ans, feu Habacus DE GAND son père, aurait planté un petit arbre de chêne sur son héritage joindant l'héritage des héritiers Vincent DENGLOS, lequel arbre il l'aurait armé de branches d'épines et l'aurait sollicité jusqu'à son trespas, même l'aurait fait monter et espincer à son profit comme le fait encore ladite Catherine comme héritière dudit feu Habacus, et ledit Simon CAPRON, d'avoir entretenu au mesurage fait des héritages desdits héritiers Vincent DENGLOS et Habacus, selon aussi le mesurage qu'avait fait, il y a environ 3 ans, Gaspard CALCAN parteur sermenté en présence d'Arnould MALLET lors lieutenant de PHALEMPIN.

2 E 3 / 9020 acte 63 - 31/10/1673 - Témoignages

Robert DURIEZ greffier demeurant à SECLIN, âgé de 60 ans, Pierre GELLEE demeurant au hamel de LIBERCOURT paroisse de CARVIN, âgé de 32 ans, et Jacques DELATTRE clerc en pratique demeurant à ATTICHES, âgé de 20 ans, sur interrogatoire des lieutenant et hommes de fiefs de PHALEMPIN, attestent que le 19/06/1673, il serait survenu une tempête et foudre du ciel, laquelle aurait tombé une grande quantité de pierres grosses qui auraient gâté la plus grande partie des advestures croissant sur PHALEMPIN.

2 E 3 / 9020 acte 64 - 31/10/1673 - Procuration - (Transcription : Eeckeman)

Comparurent en leurs personnes, Robert LALLOE, Pasquier MORTREUX, Toussaint LALLOE, Jacques LEHOUCQ, et Franchois DELEPLANCQUE, hommes de fief de PHALEMPIN, tant en leurs noms que représentant la communauté dudit lieu, Phles LEGRAND, Bernard HENNEBEL, Pierre FLINOIS, Wallerand Phles DELETOMBE, Hubert HENNIART, Marc HOTTIN et Antoine VALLOIS, tous manans du village de PHALEMPIN lesquels

recognurent avoir faict dénommez, contituez et estably leurs procureurs généraux et espéciaulx en personne de Piat LIENART lieutenant, et Louis DELEVALLÉE aussi manans dudit lieu auxquels et à chacun d'eux seul, pour le tout, muny des présentes, ils ont donné pouvoir de pour eux et en leurs noms, d'aller traicter et s'acommoder touchant les contributions à ceux qu'ils en ont la charge en la ville de Valenchiennes, pour tel prix et sommes qu'ils trouveront convenir, et plus vil prix que faire se poldra, et généralement et espécialement autant et tellement faire, besoigner et négotier es choses dictes et dépendantes d'icelles, comme feroient ou faire poldroient lesdits constituant, sy par tout présens en personnes y estoient, jà fust-il que le cas requist ou désirat mandement plus espécial promettans tenir et avoir pour agréable, ferme et stable à toujours, ce que par lesdits procureurs ou l'un d'eux fera en ce que dessus, et quy en despend faict, besoigné et négotié, soubs l'obligation de leurs biens et héritages, présents et futurs, vers tous seigneurs et justices, accorder sur iceux mise de faict et plainte à la loy à la sceureté des choses dictes, renonchant à toutes choses contraires ce fut ainsy faict et passé audit PHALEMPIN, pardevant moy Phles Sion notaire résidant à CAMPHIN, es présence de Noel MOREL et Toussain DECARNIN, laboureurs demts audit PHALEMPIN, tesmoins à ce appellez, le dernier d'octobre an xvi c septante trois.

2 E 3 / 9020 acte 65 - 05/11/1673 - Témoignages

Louis DELERUE dismeur de CAMPHIN, âgé de 64 ans, Arnould FLINOIS commis sermenté, âgé de 55 ans, sur interrogatoire des lieutenant, échevins et manans dudit lieu, attestent que le 19/06/1673 il serait survenu une tempête et foudre du ciel, laquelle aurait tombé une grande quantité de pierres grosses qui auraient gâté la plus grande partie des advestures croissant sur CAMPHIN.

2 E 3 / 9020 acte 66 - 09/12/1673 - Protestation

Les religieux de l'Abbaye Saint Christophe de PHALEMPIN, étant venu à leur connaissance que Frère Florent DE BRAY religieux de ladite abbaye, doit transporter à TOURNAY, devant l'Evêque, la reddition des comptes, protestent contre cette nouveauté et la considère comme nulle. Signent : Frère Michel DE LA CHAPPELLE, Frère Paul GRIFFART, Frère Augustin HEDDEBAULT, Frère Marcellin PREVOST, Nicolas DE LE TOMBE, Jean Philippe BURBURE.

2 E 3 / 9021 acte 1 - 05/01/1674 - Partage

Adrien CHIVORÉ tisserand demeurant à PHALEMPIN, partage un lieu manoir contenant 4 cents à ses enfants tant fils que filles, à charge des rentes héritières y affectées, ce que Pierre CHIVORÉ son fils accepte. Il donne à Pierre et Cécile CHIVORÉ ses enfants, hors part, audit Pierre une ostille avec tous les harnas, son louchet, une hau, une brouette, à ladite Cécile, une vache, un veau, son lit couvertoir et 2 linceaux, une brouette, un chaudron, un seau, une cramillie, un cretin et un condronceau, item une ostille toute nue avec tout le fourrage qui est dans la maison, à charge de payer 7 livres à Pierre FLINOIS l'aîné laboureur à PHALEMPIN, auxdits Pierre et Cécile il donne aussi toutes les advestures de bled croissant sur 3 cents à CAMPHIN. En présence de Robert LESAGE et Hubert DATTICHES, demeurant à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9021 acte 2 - 11/01/1674 - Contrat de mariage

Jean Baptiste **CORNILLE** jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN, assisté de Michel CORNIL son oncle, Antoine MORTREUX son beau frère, Vallérien DONGNIES son parrain par alliance et Jacques LEHOUCQ aussi son parrain.

Jeanne **WATTRELOT** aussi jeune fille non mariée demeurant audit lieu, assistée de Marguerite BIGOTTE sa mère, Arthur BURBURE son parrain, Jean Philippe BURBURE son cousin.

2 E 3 / 9021 acte 3 - 20/01/1674 - Contrat de mariage

François **CORNILLOT** jeune homme non marié demeurant au hamel d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN assisté de Jeanne DESBUISSONS sa mère et Nicolas DESBANS son ami acquis.

Jeanne **COCHET** aussi jeune fille non mariée demeurant audit hamel, assistée de Marie Madeleine DUPUICH sa mère et Charles DERACHE son oncle par alliance.

2 E 3 / 9021 acte 4 - 27/02/1674 - Bail

Bernard HENNEBEL, laboureur demeurant à PHALEMPIN, baille à Augustin SAMIER aussi laboureur demeurant audit lieu, six cents de terre à labeur séant sur le terroir de CAMPHIN.

2 E 3 / 9021 acte 5 - 27/02/1674 - Bail

Bernard HENNEBEL, laboureur demeurant à PHALEMPIN, baille à Jean DE BRABANT aussi laboureur demeurant à CAMPHIN cinq cents de terre à labeur séant sur le terroir de CAMPHIN, pour 17 livres 10 gros par an.

2 E 3 / 9021 acte 6 - 05/03/1674 - Bail

Érasme MOREL, tavernier demeurant à PHALEMPIN, baille à Paul DAVRIL son beau-fils, laboureur demeurant audit lieu une maison manable chambre et autres édifices contenant parmi jardin aucquié et planté deux cents ou environ d'héritage et un petit jardinet qui est occupé présentement par Marie DESNOULLET, pour 26 livres parisis par an.

2 E 3 / 9021 acte 7 - 08/03/1674 - Contrat de mariage

Thomas **DECARNIN** fils de feu Jean, jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN assisté de Michel DECARNIN son frère et Pierre MALLET son parrain.

Cécile **CHIVORE** aussi jeune fille non mariée demeurant audit lieu, assistée de Pierre CHIVORE son frère et Robert LESAGE son parrain.

2 E 3 / 9021 acte 8 - 05/03/1674 - Bail

Antoine DUQUESNE, lieutenant de la terre et principauté de CAMPHIN, baille à Piat et Jérôme MALLET, frères, fils de Guillaume, demeurant le dit Piat audit CAMPHIN et le dit Jérôme à PHALEMPIN, treize cents et dix-neuf verges de terre à labeur séant en une pièce sur le terroir dudit CAMPHIN appartenant à Messieurs les religieux abbés de l'abbaye Saint-Pierre lez Gand.

2 E 3 / 9021 acte 9 - 12/03/1674 - Accord

Isabeau D'OSTRICOURT veuve de feu Martin CANIPEL ayant enfants d'iceluy tel que Pasquier et Catherine CANIPEL, et mère et tutrice d'iceux d'une part, Pierre CANIPEL aussi fils dudit Martin qu'il a eu avec feue Martine D'AVRIL, aussi héritier d'iceluy d'autre part, reconnurent lesdits comparants avoir fait accord touchant l'hérédité dudit feu Martin en la forme et manière qui s'ensuit. Ladite Isabeau cède audit Pierre, 2 cents à CAMPHIN, un grand escrin et un plat d'estain, à condition de décharger la maison mortuaire de ce qu'elle peut devoir à Philippe Mahieu LAGACHE et Simon DE LE CAMBRE laboureurs à CAMPHIN et 1/3 de ce qu'elle peut devoir à Guillaume DE LE CAMBRE. Ledit Pierre renonce à tous les biens meubles. En présence de Antoine DOSTRICOURT frère de ladite Isabeau, demeurant à CARVIN, et Robert LEFEBVRE tuteur desdits enfants, demeurant à ANNOEULLIN.

2 E 3 / 9021 acte 10 - 15/03/1674 - Contrat de mariage

Toussaint **CARPENTIER** jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN assisté de Pasquier CARPENTIER son père, Antoine CARPENTIER son oncle, Sébastien et Toussain DECARNIN ses parrains.

Péronne **DELEVALLEE** aussi jeune fille non mariée demeurant audit lieu, assistée de Nicolas DELEVALLEE et Marguerite LEGROULX ses père et mère, Augustin LEGROULX son oncle et Pierre CRESPEL son beau frère.

2 E 3 / 9021 acte 11 - 16/04/1674 - Déclaration

Antoine BOULINGER fils de feu Martin, marissal demeurant à CAMPHIN, déclara que depuis un an il avait bâti en sa maison audit CAMPHIN une étable de la longueur de vingt-sept à vingt-huit pieds distant de la muraille de la rue d'Assondeville, de vingt-sept pieds ou environ sur le mur du lieu manoir nommé l'Abbiette appartenant aux héritiers de feu Guillaume CUVELIER et de Demoiselle Marie RUMAULT qui fut sa femme première. Il démolira son estable si les héritiers veulent construire. Ce que Martin CHASSE, prêtre et chanoine de CAMBRAI, a accepté aux noms desdits héritiers desdits Guillaume CUVELIER et Marie RUMAULT qui furent ses père et mère grands

2 E 3 / 9021 acte 12 - 15/04/1674 - Vente

Anne ROZE veuve de feu Paul DELANNOY, demeurante à GONDECOURT, laquelle vend à Me Nicolas MOREL prêtre pasteur de CAMPHIN, les trois quarts de cinq cents et neuf verges de terre à labeur pris à l'encontre de Chrétien BECQUET et Jean DE BEAUCAMP à qui appartient l'autre quart séant sur le terroir dudit CAMPHIN, pour 180 livres parisis.

2 E 3 / 9021 acte 13 - 07/05/1674 (*déchiré*) - Vente aux enchères

De la part de Révérend Père en Dieu Ubalde DOUCHET Abbé de l'abbaye de PHALEMPIN et de frère Florent DE BRAY religieux et receveur de ladite abbaye représentant la communauté d'icelle fut baillée au plus haut offrant et dernier enchérisseur une portion de dîmes appartenant à ladite abbaye sur le terroir du PONT A VENDIN, attribuée à Antoine LARCHIER lieutenant de PONT A VENDIN, pour 300 livres parisis par an.

2 E 3 / 9021 acte 14 - 19/05/1674 (*déchiré*) - Vente

Antoine BOUTRY vend à Maître Nicolas MOREL prêtre pasteur de CAMPHIN la moitié de demi bonnier de terre pris à l'encontre dudit sieur pasteur acheteur à qui l'autre moitié appartient, séant sur le terroir dudit CAMPHIN, pour 200 livres parisis.

2 E 3 / 9021 acte 15 - 10/06/1674 - Permutation

Gaspard LABBE laboureur demeurant à CAMPHIN d'une part, Anne ROZE veuve de Paul DE LANNOY, demeurant à GONDECOURT d'autre part, reconnurent avoir fait certaine permutation et échange en la forme et manière qu'il s'ensuit. Ledit premier comparant a baillé et échangé à ladite veuve aussi comparante trois cents de terre à labeur séant sur le terroir de GONDECOURT pour et en contre échange ladite Anne ROZE a aussi baillé et accordé audit LABBE cinq cents de terre à labeur séant au terroir dudit CAMPHIN. En présence de Simon DE LE COURT laboureur demeurant à Wachemy paroisse de CHEMY, et Jean DE LE CAMBRE laboureur demeurant à CAMPHIN.

2 E 3 / 9021 acte 16 - 11/06/1674 - Disposition testamentaire

Marie CRESPEL veuve d'Antoine BARINE demeurante à PHALEMPIN, déclara de délaisser après son trespas un lieu manoir, patrimoniaux amassé de maison manable chambre et étable contenant parmi jardin aucquié et planté d'arbre à fruits et quelques peu de bois montant cinq quartrons ou environ d'héritage séant audit PHALEMPIN. Ses biens seront partagés également entre tous ses enfants tant fils que filles.

2 E 3 / 9021 acte 17 - 16/06/1674 - Contrat de mariage - (Transcription : Eeckeman)

Toussaint DELEVALLÉE demt présentement à CUINCHY proche La Bassée, assisté de Piat GRAUWIN son parâtre, Flourence TESTELIN sa mère, et Jacques TESTELIN son cousin d'une part,

Jeanne DESBUISONS veuve de Toussain CORNILLOT, demt au hamel d'Ennecourt d'autre part.

Port du futur : il déclare qu'il lui appartient quarante patacons, provenant des services qu'il a faits vers plusieurs personnes.

Port de la future : aucune déclaration. Pour faire formoture aux quatre enfants qu'elle a retenus de Toussain CORNILLOT, elle leur donne douze livres parisis à chacun d'eux, à leur payer lorsqu'ils prendront état de mariage ou autre honorable dans le cas où la future décède la première, le futur sera viager de tout ce qui peut lui appartenir en tout un lieu manoir amassé de maison manable, chambres, fournil, escaier et autres édifices, contenant parmi jardin aucqué et planté d'arbres, trois quartrons d'héritage, séant audit Ennecourt, tenant de deux côtés à l'héritage Jean DESBANS, de bout et front à la rue menant du riez de la Croix au riez d'Ennecourt fait et passé audit hamel, le 15/06/1676, pardevant Phles Sion notaire à CAMPHIN, présents Sixte FLAMEN, et Sébastien CARRETTE demt audit Ennecourt.

2 E 3 / 9021 acte 18 - 03/07/1674 - Accord

François DUBOIS laboureur demeurant à GONDECOURT, reconnaît que parmi et moyennant certaines sommes de deniers qu'il a confessé avoir reçus de Jean PARSY sergent demeurant en la ville de SECLIN, il avait vendu cédé et transporté audit PARSY ce que moi notaire soussigné ai accepté au nom d'icelluy tout tel droit raison et action que lui peut devoir Pierre DELEFOSSE laboureur demeurant à GONDECOURT, par un écrit du 5/11/1670, signé dudit DUBOIS, de Marie LABBE sa femme, et dudit DELEFOSSE, faisant mention de 50 patacons que Jacques DE LA RUE bourgeois demeurant à LILLE leur avait payé pour acheter du bled et soucrion au pays d'Artois à son profit et que ledit DELEFOSSE n'a satisfait à la livraison dudit grain.

2 E 3 / 9021 acte 19 - 19/06/1674 - Bail

Frère Jérôme MASURE prieur, Frère Henri LELEUX, Frère Antoine TOURE, Frère François COOLEN et Frère Florent DE BRAY receveur de l'abbaye de PHALEMPIN, lesquels reconnurent tant en leur nom que représentant la communauté d'icelle et ayant été autorisés de Monseigneur l'évêque de Tournai et de la court souveraine dudit lieu en date du six juin, avoir baillé à Piat LIÉNARD lieutenant dudit PHALEMPIN et Antoine VALOIS laboureur et échevin de la Neuville et y demeurant, la dîme de la Neuville appartenant à ladite abbaye, pour 340 livres parisis.

2 E 3 / 9021 acte 20 - 23/06/1674 - Bail

Frère Jérôme MASURE prieur, Frère Henri LELEUX, Frère Antoine TOUREZ, Frère François COOLEN et Frère Florent DE BRAY receveur de l'abbaye de PHALEMPIN, lesquels reconnurent tant en leur nom que représentant la communauté d'icelle et ayant été autorisés de Monseigneur l'évêque de Tournai et de la court souveraine dudit lieu en date du six juin, avoir baillé à Guillaume LEPEZ laboureur demeurant à HERRIN, dix cents et demi de terre à labeur séant en deux pièces sur le terroir de GONDECOURT.

2 E 3 / 9021 acte 21 - 23/06/1674 - Bail

Frère Jérôme MASURE prieur, Frère Henri LELEUX, Frère Antoine TOURRET, Frère François COOLEN et Frère Florent DE BRAY receveur de l'abbaye de PHALEMPIN, lesquels reconnurent tant en leur nom que représentant la communauté d'icelle et ayant été autorisés de Monseigneur l'évêque de Tournai et de la court souveraine dudit lieu en date du six juin, avoir baillé à Marie MOREL veuve d'Eloy PARSY et Pierre PARSY son fils demeurant à THUMERIES, une branche de dîme sur le terroir dudit THUMERIES nommée la dîme de Bellincan, pour 60 livres parisis par an.

2 E 3 / 9021 acte 22 - 23/06/1674 - Bail

Frère Jérôme MASURE prieur, Frère Henri LELEUX, Frère Antoine TOUREZ, Frère François COOLEN et Frère Florent DE BRAY receveur de l'abbaye de PHALEMPIN, lesquels reconnurent tant en leur nom que représentant la communauté d'icelle et ayant été autorisés de Monseigneur l'évêque de Tournai et de la court souveraine dudit lieu en date du six juin, avoir baillé à Sébastien FLINOIS laboureur demeurant audit PHALEMPIN, vingt cents de terre à labeur séant en une pièce audit lieu .

2 E 3 / 9021 acte 23 - 23/06/1674 - Bail

Frère Jérôme MASURE prieur, Frère Henri LELEUX, Frère Antoine TOUREZ, Frère François COOLEN et Frère Florent DE BRAY receveur de l'abbaye de PHALEMPIN, lesquels reconnurent tant en leur nom que représentant la communauté d'icelle et ayant été autorisés de Monseigneur l'évêque de Tournai et de la court souveraine dudit lieu en date du six juin, avoir baillé à Guillaume DESCAMPS fils de feu Jacques, une branche de dîme nommée la dîme des champs, pour 38 livres parisis par an, une autre branche de dîme à PHALEMPIN nommée la dîme de la Motte, à Pasquier MORTREUX, pour 72 livres parisis par an, la dîme de la Hallotrie à PHALEMPIN, à Noël MOREL pour 75 livres parisis par an, à Philippe LEGRAND bailli de la Seigneurie du Bois et laboureur à PHALEMPIN, une branche de dîme nommée la dîme du Bois, pour 60 livres parisis par an.

2 E 3 / 9021 acte 24 - 26/06/1674 - Contrat de mariage - (Transcription : Eeckeman)

Gérard DEFRETIN fils de Jean DEFRETIN et de Madeleine LAURENT, demt à THUMERIES, assisté de ses père et mère, Jean DUPONT son parrain et Jacques ROY aussi son parrain par alliance d'une part,

Bregitte DUQUESNE fille d'Antoine DUQUESNE et Marie POLLET, demte audit lieu, ass.de ses père et mère, Piat DUQUESNE son oncle et Nicolas DUQUESNE son parrain d'autre part,

Port du futur : ses père et mère lui donnent cent livres parisis, un cent de lieu manoir pris à l'encontre desdits donateurs, à prendre de haut en bas joignant l'héritage de la chapelle St-Nicolas de SECLIN, tenus de bout à l'héritage d'Antoine DUQUESNE, et front à la rue menant dudit THUMERIES à la Neuville, séant audit THUMERIES, à charge de payer les rentes à proportion à l'encontre de ses dits père et mère, pour en jouir à la St-Rémy de cet an l'avesture d'un cent de terre avestie en blé, pris en quatre cents et demi joignant de haut en bas l'héritage monsr DUFAY, tenant de bout audit DUFAY, pour la dépouille à la moisson prochaine, sans en payer aucun frais.

Port de la future : ses père et mère lui donnent deux cents de terre à labeur séant sur le terroir de la Neuville, tenant de côté à l'héritage de monsr DUFAY, de deux bouts à monsr DELEVAL, et d'autre côté à Louis HOTTIN, pour en jouir à la St-Rémy de cet an, à charge de payer les rentes, l'avesture de huit quartrons de terre avestis de blé séant audit Neuville, tenant à la voie menant dudit lieu à WAHAGNIES, de bout au sr DELEVAL, d'autre à Nicolas BRIX, pour la dépouille à la moisson prochaine, sans en payer aucun frais une vache de poil noir, un lit, chevet, couvertoir avec une paire de linceuls à la discrétion desdits donataires.

Fait et passé à WAHAGNIES, le vingt-six juin xvi c septante-quatre, pardevant Ph. Sion notaire à CAMPHIN, présents Ambroise BRISE demt à WAHAGNIES, et Antoine DELERUYELLE batelier demt à BERCLAU.

2 E 3 / 9021 acte 25 - 05/07/1674

De la part de Monseigneur le Révérend Evêque de TOURNAI, le sieur Pierre DECOCQ licencié en droit receveur et procureur spécial de Mondit Seigneur, assisté de Pierre BISSCOP greffier de WATTRELOS, et receveur dudit Seigneur évêque, expose en ferme et plus offrant les dîmes et terrage ci après déclarés appartenant au dit Seigneur évêque pour le temps d'un an. La dîme de Harnes attribuée à Guillaume BISSECOP bailli de Harnes. La dîme d'ANNAY attribuée à (*en blanc*). La dîme de WINGLES et BENIFONTAINE attribuée à Robert LORTHIOIS demeurant à WINGLES (caution de Robert TANCRET). Fief Raoult à Gérard TRACHET demeurant à WAHAGNIES. Disme de Bruscart à Guillaume BISSECOP. Disme de Weaures et cochons pour la maison de feu Jean LHOSTE. Disme de Libercourt, Beaussart et Gros ANNAY à Artus BARBARE demeurant en la cense de Beaussart.

2 E 3 / 9021 acte 26 - 05/07/1674 - Bail

Le sieur Pierre DECOCQ licencié en droit, receveur de Monseigneur l'illustre évêque de Tournai, baille à Antoine DUQUESNE lieutenant de la terre et seigneurie de CAMPHIN, et censier de la Grande Cense dudit lieu, aussi présent et comparant qui reconnaît avoir promis tenir les dîmes et terrage dudit CAMPHIN pour la dépouille prochaine en payant la somme de trois cent septante-cinq florins.

2 E 3 / 9021 acte 27 - 22/07/1674 - Accord - (*déchiré*)

Nicolas BOUTTRY laboureur demeurant à CAMPHIN d'une part, Jacques et François GRAVELINE père et fils manouvriers demeurant audit lieu d'autre part, lesquels comparants déclarèrent avoir fait certain accord par ensemble en la forme suivante. Moyennant 9 livres parisis 10 gros que les seconds comparants ont reçus, ils cèdent au premier, une petite portion d'héritage en leur lieu manoir portant 9 verges ½.

2 E 3 / 9021 acte 28 - 22/07/1674 - Bail

Ferdinand LEFIEF laboureur demeurant à ESPINOY, baille à François MARCHAND brasseur et tavernier demeurant à CAMPHIN, quatre cents de terre à labeur séant au terroir dudit CAMPHIN.

2 E 3 / 9021 acte 29 - 23/07/1674 - Bail

Albert ROHART procureur spécial de Jeanne LALLOE veuve de feu Jean ROHART, demeurant à CARVIN, lequel baille à Jean HERMEZ laboureur demeurant à Wachemy trois cents et demi de terre à labeur séant au terroir de PHALEMPIN.

2 E 3 / 9021 acte 30 - 23/07/1674 - Contrat de mariage

Jean Baptiste **DEPOUTRE** jeune homme non marié demeurant à CARVIN EPINOY, assisté d'Ignace DEPOUTRE et Françoise LALLOUX ses père et mère, Jeanne LALLOUX sa tante et Simon DESPRETZ son cousin.

Jeanne **MORTREUX** jeune fille à marier demeurant à Wachemy paroisse de CHEMY, assistée d'Isabeau DURIEZ sa mère, Antoine BURETTE son beau frère et Pasquier MORTREUX son oncle.

2 E 3 / 9021 acte 31 - 25/07/1674 - Bail

Jean Jacques BOUTTRY laboureur demeurant à CAMPHIN, lequel baille à Jacques DE DRUMET tavernier demeurant à THUMERIES, six cents de terre à labeur séant sur le terroir dudit THUMERIES.

2 E 3 / 9021 acte 32 - 26/07/1674 - Contrat de mariage - (Transcription : Eeckeman)

Roger LALLOE fils de Robert LALLOE et Jeanne FLINOIS, assisté de ses père et mère, Jean, Guilbert et Toussain LALLOE ses frères, Sébastien DECARNIN et Marc DELEVAL ses beaux frères d'une part

Claire DUGARDIN fille de Jean DUGARDIN et Marguerite ROUSE, assistée de ses parents, Jacques LEDRU son oncle et Pasquier MORTREUX son ami acquis d'autre part.

Port du futur : ses père et mère lui donnent quatre cents livres parisis, et le déchargent de toutes dettes, à la réserve des rendages et censes des terres qu'il occupe, jusqu'audit mariage.

Port de la future : ses père et mère lui donnent deux cents livres parisis, et deux cents de terre à labeur, pris en quatre impartis à l'encontre de Georges MOREL à cause de Marguerite DUGARDIN sa femme, séant au terroir de CHEMY, au lieu nommé le Paradis, tenant d'un sens à la terre des pauvres dudit lieu, d'autre à Nicolas LEQUIND, et du tiers à la navie coulante de la Justice dudit PHALEMPIN à la cense des Eswis.

Fait et passé audit PHALEMPIN, le vingt-six juillet xvi c septante-quatre, pardevant Phles Sion notaire à CAMPHIN, présents Gaspard THOREL et Pierre Jean HAVET, manouvriers audit PHALEMPIN.

2 E 3 / 9021 acte 33 - 28/07/1674 - Promesse

Antoine DUQUESNE lieutenant et censier de la grande cense de CAMPHIN, promet de payer au nom de Maximilien DUQUESNE lieutenant de THUMERIES son frère, à Messieurs les doyens et chapitre de l'église collégiale de Saint Pierre en la ville de LILLE, la somme de nonante-sept florins dix patars et dix-huit deniers que ledit Maximilien est redevable à cause d'achat d'une portion de bois fait le 28/11/1672. Item il a aussi promis de payer à la décharge de sondit frère, 31 florins 5 pattars pour arrérages de 2 années d'une rente héritière que le dit Maximilien doit à la Fondation faite par feue Jeanne GHELUY, de laquelle fondation Luc MOUCQUE est receveur, et 18 pattars à Claude PARMENTIER sergent de la Gouvernance de LILLE pour les devoirs de saisines et publications, d'avoir venu audit THUMERIES pour faire la vente des advestures saisies. Jeanne DUQUESNE fille émancipée dudit Maximilien vend les advestures (*longue liste*) audit Antoine.

2 E 3 / 9021 acte 34 - 30/07/1674 - Dette

Olivier BOVIN et Marie Madeleine DEGAND sa femme demeurant à CAMPHIN, lesquels doivent à Laurent COUPPELET notaire d'Artois demeurant à CARVIN la somme de vingt-huit florins monnaie au cours de Flandres, à cause de vente d'un charpentage qui était érigé à Libercourt.

2 E 3 / 9021 acte 35 - 06/08/1674 - Formoture

Jeanne LE BOISTEL veuve de feu Thomas BUISINE, demeurant à l'Enclavement de CARNIN paroisse d'ANNOEULLIN, reconnut que pour l'amour et affection qu'elle porte à Jean, Jérôme, Liénard et Marie Catherine BUISINE ses enfants qu'elle a eus avec ledit feu Thomas, même pour satisfaire à la coutume de la Châtellenie de LILLE portée au chapitre des successions, paravant convoler en secondes noces, elle a fait formoture à sesdits enfants des biens meubles délaissés par ledit feu Thomas leur père en la forme et manière suivante. Chacun aura 11 livres de gros de 12 livres parisis chacune.

2 E 3 / 9021 acte 36 - 08/08/1674 - Contrat de mariage - (M. Champagne)

Allexandre LE GROULX jeune homme non marié demeurant à La Neuville, assisté et accompagné de Nicolas LE GROULX et Péronne BLARY ses pere et mere, de Jean LE GROULX son frere, Hubert HENNIART son oncle d'une part,

Marie Madeleine COGET aussy jeune fille non mariée, demeurante au hamel de Lofren assistée et accompagnée de Pasquier COGET et Antoinette BARATTE ses pere et mere, Jean COUSIN son beau frere d'autre part (...).

Primes quant est du portement et chevauche dudit Allexandre sesdits pere et mere ont dict et déclaré quil occuppe de deux personnes tels que le Sr Jean LHERBIER drappier à LILLE et Charles KEULX huissier audit LILLE, tout ung lieu manoir amasé de maison manable chambre grange estables et autres édifices avec 4 cents de jardinage, avec 28 cens de terre à labeur le tout scitué audit Neuville en quattre pieches le tout advestie tant en bled warrats avoine et carottes à la réserve de 4 cens quy sont gacheres, lesquels advesture ledit Allexandre en aura seullement la juste moictié et l'aultre moictié à Jean Legroulx son frere et partiront tout à la jarbe, à charge que les rendages et tous frais encourus et quy encourreront jusques à la Saint Rémy à raison desdites terres se payeront moinctié par moinctié par lesdits Allexandre et Jean Legroulx ; sy déclare luy appartenir une vache noir au blancq museau, quest le portement dudit Allexandre duquel ladite Marie Madeleine assistée que dessus sest tenue contente. Et au regard du portement d'elle, sesdits pere et mere ont dict et déclarez quil luy donnent pour audit mariage parvenir ung quartier de terre à labeur prins en demy bonnier allencontre de Gilles BARATTE seans sur le terroir de Mons en Pevele tenant de cotté à la terre du Sr de la Joncquiere, d'autre aux hoirs Gille CALLAU, de boult au courant de la Marque, pour en jouir incontinent ledit mariage parfait et consommé ; item une vache à leur discrétion ; item 4 rasieres et demy de bled à livrer comme dict est, avec une paire de lincoeul, et ont promis la racoustrer pour le jour et sollemnité des nopces futurs selon qua son estat appertient et comme ils en voudront avoir honneur, quest le portement et chevance de ladite Marie Madeleine duquel ledit Allexandre assisté que dessus sest pareillement tenu content. (...)

Ce fut ainsy faict et passé au Lofren le 8e d'aoust 1674 pardevant moy Philippe SION, notaire résident à CAMPHIN es presence de Gille BARATTE demeurant à ATTICHES, et Pierre BLARY demeurant audit Neuville tesmoins à ce appeliez.

2 E 3 / 9021 acte 37 - 18/08/1674 - Contrat de mariage

Philippe **DUPONCHEL** jeune homme non marié demeurant à CARNIN, assisté de Guillaume DUPONCHEL son père.

Barbe **DELOBEL** veuve de feu Anselme CAVETTE, demeurant à CAMPHIN, assistée de Marie DESCAMPS sa mère et Gilles DELOBEL son frère... qu'elle a eu de son premier mariage nommé Philippe CAVETTE.

2 E 3 / 9021 acte 38 - 29/09/1674 - Bail

Pierre SOHIER laboureur demeurant à CAMPHIN, baille à Françoise LEDOUX veuve de Michel BOISTEL demeurant aussi audit lieu, une cuisine et un arcque de grange avec un pourchil séant audit lieu avec le lieu manoir contenant trois cents ou environ, pour 42 livres parisis par an.

2 E 3 / 9021 acte 39 - 11/10/1674 - Bail

Antoine BARBIEUX laboureur demeurant au riez d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN, baille à Antoine DUPONCHEL manouvrier demeurant à CARNIN, tout un lieu manoir amasé de maison manable chambres étable et autres édifices contenant parmi jardin aucquié et planté d'arbre portant fruits et bois montant deux cents ou environ d'héritage séant audit CAMPHIN, pour 27 livres parisis par an.

2 E 3 / 9021 acte 40 - 18/10/1674 - Partage

Noël et Laurent MOREL, Thomas COLLETTE bail et mari de feue Catherine MOREL, Paul D'AVRIL aussi bail et mari de Sainte MOREL et Adrien CAUDRELIER aussi bail et mari de Monique MOREL, iceux Noël, Paul D'AVRIL, COLETTE et CAUDRELIER, tuteurs de Marguerite MOREL, lesquels du surnom MOREL frères et soeurs, enfants et héritiers de feu Érasme MOREL et d'Antoinette GODAU en leurs vivants taverniers demeurant à PHALEMPIN, lesquels comparant tant en leur nom qu'en leur qualité déclarent qu'ils ont fait partage des biens terres maison et héritage que leur sont dévolues et échus par le trépas de leurs feu père et mère, lesquels ont donné pouvoir à Robert LALLOE, Pasquier MORTREUX et Jacques LEHOUCQ laboureurs demeurant à PHALEMPIN de faire la part des maisons terres et héritages susdits.

2 E 3 / 9021 acte 41 - 10/11/1674 - Vente - (Transcription : Eeckeman)

Jean LEBORGNE et Françoise LALLOE sa femme, demts à CAMPHIN, vendent à Adrien LEBORGNE leur fils, dûment émancipé par les lieutenant et échevins dudit CAMPHIN, toute une maison, chambre et étable, érigée à présent sur un petit fond contenant trente et une verges séant audit lieu, pour le prix de deux cents livres parisis, avec une vache et un veau de poil noir pour soixante livres parisis la livraison desdits vache et veau a été effectuée sur le chemin royal, présent le note soussigné fait et passé à CAMPHIN, le dix novembre xvi c septante-quatre, pardevant Phles Sion, notaire y résidant, présents Antoine DERETS et Hugues DESCAMPS, laboureurs demts audit lieu.

2 E 3 / 9021 acte 42 - 17/11/1674 (*déchiré*) - Bail

Martin CHASSE en son nom prime et procureur spécial de CUVELIER son oncle et de Mgr Pierre Paul CHASSE aussi prêtre, Charles Ignace, Maximilien et Demoiselle Marie Thérèse CHASSE ses frères et soeur tous héritiers de demoiselle Marie CUVELIER leur mère, lesquels baillent à Pierre LABBE laboureur demeurant à CAMPHIN tout une cense vulgairement appelé l'Abbiette contenant parmi jardin aucquié et planté d'arbre à fruits et bois montant huit cents et demi de terre ou environ tenant de front à la rue d'Assondeville et quatre cents de terre à usage de jardin entouré de haies appelé la pâture (…), pour 100 livres parisis par an pour la moitié et autres 100 livres, parfait du rendage à Antoine Ignace CHASSE aussi prêtre, en qualité d'héritier de feu Guillaume CUVELIER son père grand.

2 E 3 / 9021 acte 43 - 20/10/1674 - Partage

Noël et Laurent MOREL, Thomas COLLETTE bail et mari de feue Catherine MOREL, ayant enfants d'icelle tels que Pierre, Noël, Jacques, et Monique MOREL, Paul D'AVRIL aussi bail et mari de Sainte MOREL et Adrien CAUDRELIER aussi bail et mari de Monique MOREL iceux Noël MOREL et Paul D'AVRIL tuteurs judiciairement commis aux corps et biens de Marguerite MOREL, lesquels du surnom MOREL, frères et soeurs, enfants et héritiers de feu Érasme et d'Antoinette GODAU en leur vivant brasseurs et taverniers demeurant à PHALEMPIN. Noël MOREL aura un lieu manoir contenant un cent à PHALEMPIN tenant à la place dudit lieu et il prendra à sa charge 1100 livres parisis, savoir 900 au Sieur Jean DE MONCHY, et 200 à Toussaint DE CARNIN, et 2 lettres de rentes héritières portant 500 livres au foeur du denier 16, savoir 300 livres à Wallerand DE CARNIN demeurant à LILLE et 200 livres à Guillaume DESCAMPS demeurant à PHALEMPIN, et finalement 300 livres que ledit Noël a bon par lettres créées pardevant lieutenant et juges rentiers de la Seigneurie des Espincelles, et il paiera audit Adrien pour égaler sa part 54 gros 6 deniers. Ledit Laurent aura un lieu manoir contenant 2 cents, une paire de linchoeuls, un couvertoir avec une paillarse, y compris la valeur d'une vache, et il paiera à Marguerite sa sœur, 7 livres parisis, à ladite Monique 23 livres 12 gros, aux enfants de feue Catherine, la somme de 35 livres, et audit Paul 25 livres parisis. Les enfants dudit COLETTE et feue Catherine MOREL auront 3 cents tenant à la plancque au cent, à Toussaint DE CARNIN et à Noël

MOREL à cause de sa femme, item 2 cents occupés présentement par Noël MOREL, le tout situé aux Espincelles, et ils auront 35 livres dudit Laurent. Sainte MOREL aura 6 cents aboutant au riez des Espincelles, item 3 cents, item 2 cents ½, et finalement cent 1/2, à charge pour ledit Paul D'AVRIL d'une lettre de rente héritière portant 400 livres en capital en quoi lesdits défunts étaient obligés vers Toussaint DE CARNIN, et elle recevra 25 livres dudit Laurent. Monique MOREL aura 5 cents tenant au chemin menant du Ponchelet au Foucroy, et elle aura 23 livres 12 gros dudit Laurent, et 54 gros dudit Noël. Marguerite MOREL aura 5 cents, item 4 cents, et 7 livres parisis dudit Laurent, le lit de plumes couvert, une paire de linchoeuls, en ce est compris la valeur d'une vache qu'elle devait avoir pour son mariage.

2 E 3 / 9021 acte 44 - 20/10/1674 - Contrat de mariage

André **FLOURET** (la partie concernant le mariant n'existe plus).

Isbergue **FLINOIS** aussi jeune fille à marier demeurant en la dite cense assistée de Catherine et Marie FLINOIS ses soeurs et Antoine FLINOIS son oncle.

... que pour parvenir au mariage proposé d'entre ledit André et ladite Isbergue.

Dans les signatures : André FLOURET.

2 E 3 / 9021 acte 45 - 20/10/1674 - Bail

Laurent MOREL, et Noël MOREL, Paul D'APVRIL et Adrien CAUDRELIER tuteurs commis aux corps et biens de Marguerite MOREL, lesquels baillent à Noël DUJARDIN manouvrier demeurant à PHALEMPIN une chambre et une étable jouxtant ladite chambre, et icelle chambre tenant à la maison d'Anne Marie DUBOIS, avec tout le jardin à la réserve de ce qu'occupent ladite Anne Marie et Marie DESNOULLET, pour 14 livres parisis par an.

2 E 3 / 9021 acte 46 - 23/10/1674 - Bail

Noël MOREL et Paul D'APVRIL tuteurs de Marguerite MOREL, fille et héritière d'Érasme MOREL, lesquels baillent à Adrien CAUDRELIER laboureur demeurant à PHALEMPIN cinq cents de terre à labeur séant en une pièce audit lieu, pour 27 livres parisis 10 gros.

2 E 3 / 9021 acte 47 - 23/10/1674 - Bail

Paul D'APVRIL et Adrien CAUDRELIER, tuteurs de Marguerite MOREL, fille et héritière d'Érasme MOREL, lesquels baillent à Noël MOREL laboureur demeurant à PHALEMPIN, quatre cents de terre à labeur séant audit PHALEMPIN, pour 24 livres parisis par an.

2 E 3 / 9021 acte 48 - 23/10/1674 - Bail

Paul D'APVRIL laboureur demeurant à PHALEMPIN, lequel baille à Jacques DONGNIES manouvrier demeurant audit lieu, un cent et demi de terre à labeur séant sur la seigneurie des Espincelles, pour 9 livres parisis par an.

2 E 3 / 9021 acte 49 - 27/10/1674 - Bail

Laurent MOREL jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN, lequel baille à Thomas CALLAU tavernier demeurant audit lieu, toute une maison manable chambre et autre édifice contenant parmi jardin planté d'arbres à fruits et hayures deux cents ou environ d'héritage, pour 48 livres parisis par an. Adrien CAUDRELIER laboureur demeurant audit lieu, s'est constitué caution.

2 E 3 / 9021 acte 50 - 30/11/1674 - Permutation

Noël SION laboureur demeurant à CAMPHIN d'une part, Michel HEREN aussi laboureur demeurant à ANNOEULLIN d'autre part, lesquels reconnurent avoir fait la permutation et échange des terres ci-après déclarées. Le second baille au premier 2 cents à CAMPHIN contre 2 cents pris en 3 cents ½ vulgairement appelés le Camp Grau tenant de bout au maret d'ANNOEULLIN, et ledit Michel paiera audit Noël, 34 gros par an.

2 E 3 / 9021 acte 51 - 07/12/1674 - Vente

André MALBESIN et Barbe LALLOE sa femme demeurant à CAMPHIN, lesquels vendent à Pierre DESMONS aussi demeurant audit lieu un quartron de lieu manoir pris en quatre cents séants audit CAMPHIN, pour 30 livres de Flandres par an.

2 E 3 / 9021 acte 52 - 07/12/1674 - Vente

André MALBESIN et Barbe LALLOE sa femme, moyennant la somme de six livres parisis qu'ils ont confessé avoir eue et reçue de Jean LE BORGNE demeurant audit lieu, vendent audit LE BORGNE une petite portion de terre prise aux quatre cents de lieu manoir. En présence de Pierre DESMONS et André FOURET, manouvriers demeurant à CAMPHIN.

2 E 3 / 9021 acte 53 - 29/12/1674 - Bail

Pierre CHIVORÉ jeune homme non marié de franche et libre condition demeurant à PHALEMPIN, baille à Erasme DUHAYON manouvrier demeurant audit lieu, tout un lieu manoir amasé de maison manable chambre grange étable et autres édifices séant audit PHALEMPIN contenant parmi jardin planté d'arbres à fruits et bois montant et hayure trois cents et un quartron d'héritage.

2 E 3 / 9021 acte 54 - 05/01/1674 - Dette

Adrien CHIVORÉ tisserand demeurant à PHALEMPIN, doit à Adrien DESCAMPS la somme de vingt-quatre livres monnaie de Flandre à cause de prêt amiable à lui fait à son contentement, laquelle somme a promis de payer audit DESCAMPS à mi-carême de cet an seize cent septante-quatre.

2 E 3 / 9021 acte 55 - 16/01/1674 - Déclaration

Arnould FLINOIS âgé de 56 ans et François MARCHAND âgé de 41 ans le tout ou environ, manants et habitants de CAMPHIN, lesquels après serment par eux fait sur interrogatoire verbal à eux proposé de la part de Guillaume DE LE CAMBRE, Jean LALLOE, Philippe Mahieu LAGACHE, Pierre MOREL et Jean DE LE CAMBRE demeurant audit CAMPHIN, attestent que le 19/06/1673, il serait survenu une grande foudre du ciel et tombé grande quantité de grosses pierres, lesquelles auraient gâté et foudroyé les advestures croissantes sur les pièces de terre séant sur le terroir dudit CAMPHIN et occupés par les susnommés et autres comme il sera cy après déclaré.

2 E 3 / 9021 acte 56 - 17/01/1674 - Déclaration

Antoine DERETZ âgé de 34 ans et Pierre DESMONS âgé de 28 ans le tout ou environ, à savoir ledit DERETZ laboureur et ledit DESMONS manouvrier demeurant à CAMPHIN, lesquels après serment fait et prêté sur interrogatoire verbal de la part de Sainte DELERUE fille de Louis, demeurant audit lieu, ont dit juré et pour vérité attestent tant conjointement que séparément que le 19/06/1673, il serait survenu une tempête et foudre du ciel duquel serait tombé quantité de grosses pierres sur une partie du terroir de CAMPHIN et spécialement sur une pièce de terre advestie de blé contenant cinq cents ou environ situés sur les environs des petits riez occupés par ladite Sainte, laquelle advesture aurait été gâtée foulée et ruinée par lesdites pierres d'un tiers pour le moins.

2 E 3 / 9021 acte 57 - 17/02/1674 - Déclaration

François CAULLIER âgé de 66 ans et Philippe PIPPELART âgé de 54 ans le tout ou environ, laboureurs demeurant à PHALEMPIN, lesquels après serment par eux fait et prêté es mains de moi notaire soussigné sur interrogatoire verbal de la part de Robert LALLOE naguère meunier et à présent laboureur demeurant audit PHALEMPIN, déclarent qu'ils ont connaissance d'avoir connu Philippe DE LE TOMBE en son vivant charpentier et priseur de mollin demeurant à PHALEMPIN, lequel était encore vivant et demeurant audit lieu en l'an 1650, affirment aussi d'avoir bien connu Hubert HAVETZ en son vivant marissal demeurant audit PHALEMPIN lequel a travaillé plusieurs fois aux ferrailles du Rouge Moulin situé audit lieu, lequel était encore vivant en l'an 1640.

2 E 3 / 9021 acte 58 - 27/02/1674 - Dette

Jean BENOÎT et Jeanne MALLET sa femme demeurant à PHALEMPIN, doivent au sieur Pierre DE FOURMESTRAUX bourgeois demeurant en la ville de LILLE la somme de 160 livres parisis à cause de pareille somme qu'il a payée à Philippe PIPPELART collecteur dudit PHALEMPIN pour leurs tailles et vingtièmes.

2 E 3 / 9021 acte 59 - 27/02/1674 - Dette

Toussaint LALLOE laboureur demeurant à La Neuville paroisse de PHALEMPIN, doit au Sieur Pierre DE FOURMESTRAUX bourgeois demeurant en la ville de LILLE, la somme de 159 livres 7 gros 6 deniers parisis à cause de pareille somme que ledit Sieur FOURMESTRAUX a payée à l'acquit dudit comparant à Philippe PIPPELART collecteur demeurant audit PHALEMPIN pour les tailles et vingtièmes.

2 E 3 / 9021 acte 60 - 27/02/1674 - Dette

Robert LALLOE laboureur demeurant à PHALEMPIN, doit au Sieur Pierre DE FOURMESTRAUX bourgeois demeurant en la ville de LILLE, la somme de 159 livres 7 gros 6 deniers parisis monnaie de Flandres à cause de pareille somme qu'il a payée à l'acquit dudit LALLOE à Philippe PIPPELART collecteur de PHALEMPIN pour les tailles et vingtièmes.

2 E 3 / 9021 acte 61 - 27/02/1674 - Dette

Jacques LEHOUCQ laboureur demeurant à PHALEMPIN, doit au sieur Pierre DE FOURMESTRAULX bourgeois demeurant en la ville de LILLE, la somme de 212 livres dix gros parisis à cause de pareille somme qu'il a payée à son acquit à Philippe PIPPELART collecteur dudit PHALEMPIN pour les tailles et vingtièmes.

2 E 3 / 9021 acte 62 - 03/03/1674 - Déclaration

Jeanne DESPERSIN femme d'Arnould CANIPEL clerc de HERRIN, laquelle déclare que ledit Arnould aurait vendu à Maximilien CANIPEL son frère, trois quartrons de masurage séant à PHALEMPIN, mais ledit Maximilien n'ayant payé, elle l'aurait vendu à Philippe DECARNIN, et iceluy aurait en après déclaré son command dudit Maximilien qui après l'aurait vendu à Jean DU GARDIN cordonnier demeurant à PHALEMPIN. Elle agrée.

2 E 3 / 9021 acte 63 - 19/03/1674 - attestations - (Transcription : Eeckeman)

Comparurent pardvt moy notte soubsigné présents les tesmoins soubscripts, les personnes cy après nommez aussy soubsignez, lesquels après serment par eux faict et presté, ouis et examinez sur interrogatoires verballes à eux proposé de ma part des lieutenant et échevins de CAMPHIN, ont dict, juré et pour vérité attesté séparément quils ont estez foullez en leurs advestures a cause du foudre de ciel et tempeste arrivé au terroir de CAMPHIN le dix noeufviesme jour du mois de juin dernier passé de l'an xvi c septante trois premierement Pierre CRESPEL laboureur demt à PHALEMPIN, eagé de trente ans environ, lequel at affirmé avoir lors sept cens moins ung quartron de terre advestie de bled, laquelle advesture at esté gastée et foullée par ledit foudre et pierre, le jour susdict de la moinctié sÿ affirme davoir aussy lors trois cents de terre moins ung quartron de terre advestie de warrast et colzalt, laquelle auroit esté aussy gastée de la moinctié ce quil affirme estre veritable marque de Pierre Crespel.

Gille LE MESRE laboureur demt à PHALEMPIN, eagé de cinquante ans ou environ, lequel at affirmé avoir lors sept cens de terre advestie de colzalt et trois cens de terre advestie de warrast, lesquelles advestures auroient esté gastée par ledit foudre d'un tiers ce quil affirme estre veritable marque de Gille Le Mesre.

Phles PIPPELART laboureur audit lieu, eagé de cinquante quattre ans, lequel après serment par luy faict, at affirmé avoir aussy huict lors cens de terre advestie de bled, trois cens de soucrion, et trois cents de colzalt, le tout sur le terroir dudit CAMPHIN, lesquelles advestures auroient esté gastée par lesdites pierrettes et foudre de la moinctié ce quil affirme estre veritable signature de Phles Pipelart.

Marie Jeanne CORNILLE femme de Franchois BONNIER, au nom de son mary pour son absence, at aussy affirmé avoir lors trois cens et demy de terre advestie de bled, et trois cents et demy de terre advestie de warrast et pois, lesquelles advestures auroient esté gastée et foullée par ledit foudre de la moinctié ce quelle at affirme estre veritable marque de Marie Jeanne Cornille.

Catherine CAMU vefve de Jerosme BONNIER, demte à PHALEMPIN, laquelle at affirmé avoir lors six cents de terre en deux pieces advestie de bled, pois et warrast, lesquelles advestures auroient esté gastée de la moinctié ce quelle at affirme estre veritable marque de Catherine Camu.

Guillaume MALLET eagé de cincquante cincq ans, lequel at affirmé avoir lors vingt deux cents et demy de terre en plusieurs pieces, advestie de bled, warrast, avoine et colzalt, lesquelles advestures auroient esté gastée comme dessus de la moinctié pour le moins ce quil affirme estre veritable signature de Guillaume Mallet.

Franchois DE LE PLANCQUE laboureur, eagé de vingt cincq ans, lequel at aussy affirmé avoir lors seize cents et demy de terre advestie de bled, warrast et colzalt, lesquelles auroient esté gastée et foullée comme dessus de la moinctié ce quil affirme estre veritable signature de Franchois Deleplancque.

Venant D'ASTICHES eagé de cincquante cincq ans, lequel at aussy affirmé avoir lors quattre cens de terre advestie de bled, laquelle advesture auroit esté gastée comme dessus d'un tiers ce quil affirme estre veritable marque de Venant Dastiches.

Franchois CAULLIER eagé de soixante six ans, lequel at affirmé avoir lors quatorze cents de terre advestie de bled, warrast et colzalt, lesquelles advestures auroient esté gastée comme dessus d'un tiers ce quil atteste estre véritable marque de Franchois Caullier.

Pierre MALLET eagé de cinquante ans ou environ, lequel at affirmé avoir lors trois cents de terre, advestie de bled, laquelle auroit esté gastée par la cause que dessus de la moinctié ce quil affirme estre veritable marque de Pierre Mallet.

Richardt CRESPEL eagé de cincquante huict ans, lequel at affirmé avoir lors quattre cents et demy de terre advestie de bled, colzalt et warrast, lesquelles advestures auroient esté gastée de la moinctié ce quil atteste estre veritable marque de Richard Crespel.

Jean HAVET eagé de quarante huict ans, lequel at affirmé avoir aussy lors quatorze cens de terre en plusieurs pieches, advestie de bled et colzalt, lesquelles advestures auroient estée gastées d'un tiers par la cause que dessus ce quil atteste estre veritable signature de Jan Havet.

Sébastien DE CARNIN eagé de cincquante ans ou environ, lequel at affirmé avoir lors dix sept cents et demy de terre en plusieurs pieches, advestie de bled, avoine, soucrion et colzalt, lesquelles advestures auroient esté gastée comme dessus de la moinctié, pour le moins ce quil affirme estre veritable signature de Sebastien de Carnin.

Marie DASTICHES femme de Toussain GREGOIRE impotent, laquelle at affirmé avoir lors huict cens de terre advestie de bled, warrast et pois, lesquelles advestures auroient estée gastée par la cause que dessus, de la moinctié ce quelle atteste estre veritable marque de Marie Dastiches.

Joseph MALLET laboureur eagé de vingt sept ans ou environ, lequel at attesté avoir aussy lors noeuf cents de terre, advestie de bled, et un cent de warrast lesquelles advestures auroient estée gastée par ledit foudre, asscavoir de six cent a moinctié, et les autres quattre cent d'un tiers ce quil affirme estre veritable marque de Joseph Mallet.

Pierre D'ANNOEULLIN eagé de vingt cincq ans, lequel at déclaré avoir lors trois cents et demy, advestie de bled et pois lesquelles advestures auroient estée gastée comme dessus d'un tiers ce quil affirme estre veritable marque de Pierre Dannoeullin

Pierre FLINOIS laboureur eagé de soixante deux ans, lequel at affirmé avoir aussy lors quattre cents et demy advestie de colzalt laquelle auroit esté gastée de la moinctié, et trois cents et demy advestie de warrast, laquelle auroit esté gastée d'un quart ce quil affirme estre veritable signature de Pierre Flinois.

Jean Baptiste D'ANNOEULLIN eagé de trente six ans ou environ, lequel at déclaré avoir lors douze cents de terre, advestie de bled, warrast et avoine lesquelles advestures auroient estée gastée par la cause que dessus de la moinctié ce quil atteste estre veritable signature de Jean Baptiste Denneulin.

Louis CANDILLIER eagé de vingt six ans ou environ, lequel at déclaré avoir aussy lors dix cents et demy de terre, en deux pieces advestie de bled, soucrion et warrast lesquelles advestures auroient estée gastée d'un tiers ce quil atteste estre veritable marque de Louis Candillier.

Nicolas FLINOIS eagé de vingt huict ans, lequel at affirmé avoir aussy lors onze cents et demy de terre advestie de bled, warrast et pois laquelle auroit estée gastée d'un quart ce quil atteste estre veritable signature de Nicolas Flinois.

Vallérien MALLET eagé de quarante quattre ans, lequel at affirmé avoir aussy lors vingt sept cents et demy de terre, en plusieurs pieces advestie de bled, colzalt et febves, warrast, avoine et lin lesquelles advestures auroient estez gastez par la cause que dict est de la moinctié ce quil atteste estre veritable marque de Vallérien Mallet.

Toussain FACOMPRET fils de Jean, lequel at affirmé que son père avoit lors noeuf cents de terre advestie de bled, warrast et lin lesquelles auroient esté gastée par ledit foudre d'un tiers ce quil atteste estre veritable signature de Toussain Faconpré.

Adrien DU HAYON eagé de vingt sept ans ou environ, lequel après serment par luy faict, at déclaré avoir lors vingt et ung cens advestie de bled, warrast et pois en plusieurs pieces lesquelles advestures auroient esté gastée par la cause que dessus de la moinctié ce quil atteste estre veritable signature de Adrien Du Hayon

Antoine MALLET eagé de quarante cincq ans, lequel at déclaré qu'il avoit lors trois cens moins ung quartron de terre advestie de colzalt et avoine, lesquelles advestures auroient esté gastée de la moinctié ce quil affirme estre véritable signature de Anthoine Mallet.

Pierre MALLET fils de Mathieu, eagé de trente six ans, lequel at déclaré qu'il avoit lors trois cents de terre advestie de bled laquelle auroit esté gastée de la moinctié ce quil affirme estre véritable signature de Pierre Mallé.

Jacques CAULLIER eagé de trente ans, lequel at déclaré qu'il avoit lors six cents de terre advestie de bled laquelle auroit esté gastée d'un quart ce quil affirme estre véritable marque de Jacques Caullier.

Franchois BOULINGER laboureur audit PHALEMPIN, eagé de soixante et ung ans, lequel at déclaré avoir lors six cents de terre advestie de bled, laquelle auroit esté gastée et ruynée, par la cause que dessus, de la moinctié ce quil affirme estre véritable marque de Franchois Boulinger.

Thomas CAULLIER aussy laboureur, eagé de quarante cincq ans ou environ, lequel déclara qu'il avoit huict cent de terre advestie de bled, trois cens advestie de colzalt, et deux cens et demy de warrast lesquelles advestures auroient estez gastez et foudroyez par lesdits pierres de la moinctié ce quil affirme estre véritable signature de Thomas Caullié.

André HAVEZ laboureur audit lieu, eagé de quarante six ans ou environ, lequel a déclaré avoir vingt cents de terre advestie de bled, warrast et pois, en plusieurs pieces lesquelles advestures auroient estez gastée comme dessus a moinctié ce quil affirme estre véritable signature de Andrieu Havet.

Vallérien DONGNIES laboureur audit lieu, eagé de trente ans, lequel a déclaré avoir lors dix cents de terre en plusieurs pieces, tout advestie de bled, sauf ung cent advestie de pois lesquelles advestures auroient estez gastez par la cause que dessus d'un tiers ce quil atteste estre véritable marque de Vallérien Dongnies.

Jean CORNILLE laboureur audit lieu, eagé de trente trois ans, lequel at affirmé avoir lors huict cents de terre advestie sicomme, six cents de bled et deux cents de febves, lesquelles advestures auroient estez gastez par le foudre susdit de la moinctié ce quil atteste estre véritable marque de Jean Cornille.

le dit Thomas CAULLIER a déclaré que Simon LOHIER, laboureur audit PHALEMPIN, présentement malade, luy at dict qu'il avoit lors huict cents de terre advestie de bled et en grains de trois lesquelles advestures auroient estez gastez par le dit foudre d'un tiers.

Sébastien FLINOIS laboureur audit lieu, eagé de trente ans ou environ, lequel at affirmé avoir lors cincq cents ou environ advestie de bled laquelle advesture at estée gastée par ledit foudre d'un tiers ce quil affirme estre véritable signature de Bastien Flinois.

Hubert TESTELIN eagé de quarante cincq ans ou environ, lequel at attesté avoir lors onze cens moins ung quartron de terre advestie de bled, saulf sept quartrons advesties de warrast lesquelles advestures auroient estée gastée et foudroiez par lesdites pierrettes d'un tiers pour le moins ce quil affirme estre véritable marque de Hubert Testelin.

Jean BENOIST laboureur eagé de cincquante six ans, lequel at affirmé avoir aussy lors six cents de terre advestie sicome, trois cents de bled et trois cens de febves, lesquelles advestures auroient estez gastez, ruynez et foudroiez, scavoir le bled à moinctié et les febves tout entièrement ce quil atteste estre véritable marque de Jean Benoist.

Robert LESAGE charpentier, eagé de quarante sept ans, lequel at affirmé avoir lors treize cents de terre en plusieurs pieces advestie scavoir, huict cents de bled et cincq cens en pois et warrast lesquelles advestures auroient estez gastez et foudroiez d'un tiers pour le moins ce quil atteste estre véritable marque de Robert Le Sage.

Noel LALLOE laboureur, eagé de quarante ans, lequel at attesté avoir aussy lors onze cens de terre en deux pieces advestie scavoir, sept cents de bled, et quattre cens de pois, warrast et colzalt, lesquelles advestures auroient estez gastez sicomme, deux cents advestie de bled d'un tiers et le reste le tout a moinctié ce quil atteste estre véritable marque de Noel LALLOE.

Simon FLINOIS eagé de quarante cincq ans, lequel at affirmé avoir lors huict cens de terre advestie de bled, febves et colzalt lesquelles advestures auroient estez gastez et foudroiez par ledit foudre d'un tiers pour le moins ce quil affirme estre véritable marque de Simon Flinois.

Nicolas DU HAYON eagé de dix neuf ans, lequel at affirmé d'avoir aussy alors cincq cents de terre advestie de pois et warrast lesquelles advestures auroient estée gastée par lesdites pierres d'un tiers pour le moins ce quil affirme estre véritable marque de Nicolas Du Hayon.

Pierre FLINOIS laboureur eagé de vingt cincq ans, lequel at affirmé avoir lors sept cens de terre advestie de pois et warrast lesquelles advestures auroient estez gastez et foullez par la cause que dessus d'un tiers ce quil atteste estre véritable signature de Pierre Flenois.

Pierre PIPPELART eagé de trente et ung an, lequel at affirmé avoir lors sept cens et demy de terre advestie de bled, et trois cens de colzalt lesquelles advestures ont estée gastée et foudroyé de la moinctié, et deux cens et demy de terre advestie d'avoine, laquelle auroit esté gastée par ledit foudre d'un tiers ce quil atteste estre véritable signature de Pierre Pipelart.

Le xxix° dudit mois, comparant pardvt que dessus, Antoine BOULINGER eagé de soixante trois ans, lequel, après serment par luy faict, at dict et affirmé avoir au temps dudit foudre, ung bonnier de terre advestie sicome, dix cents de bled, trois cens de seigle et trois cens de soucrion lesquelles advestures auroient estez gastez par ledit foudre, l'un rapportant l'autre de la moinctié ce quil atteste estre véritable, mesme promect de l'affirmer de nouveau lors qu'il en sera requis signature de Antoine Boulenghié.

Jean DECARNIN eagé de soixante ans ou environ, lequel, après serment par luy faict, at affirmé avoir lors, treize cens de terre advestie sicome, noeuf cens advestie de bled, et quattre cens de warrast, lesquelles advestures auroient estez gastez et foudroiez par ledit foudre, l'un parmy l'autre d'un tiers ce quil affirme estre véritable, mesme promect de le ratifier lors qu'il en sera requis signature de Jan de Carnin.

Franchois DU PUICT eagé de trente six ans ou environ, lequel, après serment par luy faict, at affirmé avoir au temps dudit foudre, dix noeuf cents de terre advestie sicome, quatorze cents de bled, et cincq cens de warrast et febves, lesquelles advestures auroient estez gastez et foullez par ledit foudre et tempeste, le fort

contre les febles d'un tiers ce quil affirme estre véritable, mesme promect de le ratifier lors qu'il en sera requis marque de Franchois Du Puict.

Charles DE RACHE eagé de quarante ans ou environ, lequel, après serment par luy faict, at affirmé avoir lors, noeuf cents de terre advestie scavoir, cincq cents de bled, et quattre cens de febves lesquelles advestures auroient estez gastées et foudroiez par lesdites pierres, l'un rapportant l'autre d'un tiers ce quil atteste estre véritable, mesme promect de le ratifier lors qu'il en sera requis marque de Charles De Rache.

Jean Jacques BOUTTRY eagé de quarante trois ans, lequel at affirmé avoir lors, vingt deux cens de terre advestie sicome, six cens de bled, lequel auroit esté gastée de la sixième partie, sept cents de soucrion, laquelle auroit aussy esté gastée d'un sixième, item deux cens de warrast d'un tiers, et cincq cens de tramines, laquelle auroit estée gastée et foudroiez et abbattue par terre de la moinctié ce quil affirme estre véritable, mesme promect de le ratifier comme dessus signature de Jan Jaq Boutry.

Jean MOREL eagé de cincquante cincq ans ou environ, lequel, après serment par luy faict, at affirmé avoir au temps desdites pierres, vingt cents de terre advestie scavoir, dix cens et demy de bled, quattre cens et demy de soucrion, et quattre cents de colzalt, lesquelles advestures auroient estée gastées et foudroiez par lesdites pierres, de la moinctié pour le moins ce quil atteste estre véritable, mesme promect de le ratifier de nouveau lors qu'il en sera requis signature de Jean Morel.

Antoine DESBANS fils de Jean, eagé de trente et ung an, lequel, après serment par luy faict, at affirmé avoir au temps dudit foudre, six cens de terre en deux pieche advestie, scavoir trois cens et demy de bled, et deux cents et demy de pois et febves, lesquelles advestures auroient estée gastées par ledit foudre et tempeste sicome, le bled les deux tiers et les pois et febves la moinctié ce quil atteste estre véritable, mesme promect de le ratifier de nouveau lors qu'il en sera requis marque de Antoine Desbans.

Le troisième d'apvril dudit an, comparant pardvt que dessus, André LHOSTE eagé de quarante cincq ans ou environ, lequel, après serment par luy faict, avoir au temps dudit foudre, ung bonnier de terre advestie de bled laquelle advesture auroient estée gastée et foudroiez, des trois quarts pour le moins item, une advesture de soucrion estante croissante sur trois cens de terre, laquelle auroit estée gastée d'un quart pour le moins item at aussy affirmé avoir douze cents de terre advestie de warrast, lesquels ont estez fort foudroiez et brisez desdites pierres ce quil affirme estre véritable, mesme promect de ratifier ce que dessus lors qu'il en sera requis signature de Andrieu Lothe.

Marie Madeleine DU PUICTS vefve de Jacques COCHET, laquelle, après serment par elle faict, at attesté d'avoir audit temps, vingt quattre cens de terre advestie de bled en trois pieches, laquelle advesture auroit estée gastée par ledit foudre, asscavoir quattre cens de trois quarts, et vingt cens de la moinctié ce quelle affirme estre véritable, mesme promect de le ratifier comme dessus sy affirme aussy avoir douze cens de terre advesties de pois et warrast, lesquelles advestures ont estez fort gastez et foudroiez desdites pierres marque de Marie Madeleine Du Puicts.

Marie DE LE COURT vefve de Michel DESMONS, laquelle, après serment par elle faict, at affirmé avoir lors, noeuf cens et ung quartron de terre advestie scavoir, quattre cens et ung quartron de bled et cincq cens de colzalt et febves, lesquelles advestures auroient estez gastez, l'un rapportant l'autre d'un tiers ce quelle affirme estre véritable, mesme promect comme dessus marque de Marie De Le Court.

Jean DESBANS laisné, eagé de cincquante huict ans ou environ, lequel at affirmé avoir lors, onze cens de terre advestis scavoir, quattre cens de bled, et sept cens de warrast febves, et ung cent de tramine, lesquelles advestures auroient estez gastez par le foudre susdict de la moinctié pour le moins ce quil atteste estre véritable, mesme promect comme dessus marque de Jean Desbans.

Pierre GUILBERT, eagé de cincquante et ung ans, lequel at affirmé avoir audit temps, sept cens de terre advestis sicome, trois cens de bled, ung cent de seigle et trois cens de febves, lesquelles advestures auroient estez gastez comme dict est d'ung tiers pour le moins ce quil atteste estre véritable, mesme promect de ratifier comme dessus signature de Pierre Guielleber.

Nicolas DESBANS, eagé de quarante deux ans ou environ, lequel après serment par lui faict, at attesté avoir au temps desdites pierres, vingt et ung cent de terre advestis sicome, sept cens de bled, et le reste de pois et febves, lesquelles advestures auroient estez gastez par le dict foudre de la moinctié pour le moins ce quil atteste estre véritable, marque de Nicolas Desbans.

Marie HERMEZ vefve de Pierre CAUËTTE, laquelle at affirmé avoir lors, cincq cens de terre advestie sicome, la moinctié de bled et l'autre moinctié de warrast, lesquelles advestures auroient este entièrement gastées, à la réserve de fort peu de fourage item encore deux cens advestis de bled et febves, lesquelles auroient estez aussy gastez de la moinctié ce quelle atteste estre véritable marque de Marie Hermez.

Antoinette DU PUICT vefve de Jean BLECQUIN, laquelle at affirmé d'avoir lors, six cens et demy de terre advestie sicome, cincq cens de bled et cent et demy de febves et ung peu de tramine, lesquelles advestures auroient

estez gastées par ledit foudre, d'un tiers pour le moins ce quelle atteste estre véritable, mesme promect de ratifier ce que dessus lors qu'elle en sera requis marque de Antoinette Du Puict.

Jean COCHET fils de Jean, lequel at affirmé que son père avoit lors, vingt deux cens de terre advestis sicome, noeuf cens de bled, trois cens de colzalt, deux cens de warrast et huict cens d'avoine, lesquelles advestures auroient estez gastez et foudroiez par lesdictes pierres, l'un rapportant l'autre d'un tiers ce quil atteste estre véritable, et bien scavoir pour les avoir amoeublis, mesme promect de ratifier ce que dessus lors qu'il en sera requis marque de Jean Cochet.

Jean RINGOT eagé de trente noeuf ans ou environ, lequel at affirmé avoir au temps desdites pierres, cent et demy de terre advestie scavoir, ung cent de bled et demy cent de tramine, lequel bled et tramine ont estez gastez par ledict foudre de la moinctié ce quil affirme estre véritable marque de Jean Ringot.

Jeanne CANDILLIER vefve de Gille DUPUICTS, laquelle après serment par elle faict, at affirmé d'avoir lors, cincq cens et demy de terre advestis sicome, trois cens et demy de bled et deux cens de febves, lesquelles advestures auroient estez gastées d'un tiers ce quelle atteste estre véritable, mesme promect de ratifier ce que dessus lors qu'elle en sera requis marque de Jeanne Candillier.

Gaspard LABBÉ eagé de quarante ans ou environ, lequel après serment par lui faict, at affirmé avoir au temps dudit foudre, vingt cincq cens de terre en deux pieces advestis sicome, douze cens de colzalt et treize cens de bled, lesquelles advestures auroient estez gastez et foudroiez par lesdictes pierres, scavoir ledit bled des deux tiers et ledit colzalt de la moinctié ce quil atteste estre véritable, mesme promect de ratifier ce que dessus lors qu'il en sera requis marque de Gaspard Labbé.

Antoine CANIPEL eagé de trente ans, lequel at affirmé avoir au temps dudit foudre, vingt trois cens de terre advestis sicome, seize cents de bled et sept cens de febves, warrast et pois, lesquelles advestures auroient estées gastées et foudroiez par ledict foudre scavoir, noeuf cens de bled de la moinctié, sept cens aussy de bled d'un quart, et sept cens advestis de mars aussy d'un quart ce quil atteste estre véritable, mesme promect de ratifier comme dessus marque de Antoine Canipel.

Nicolas DESBANS fils de Jean, eagé de vingt sept ans ou environ, lequel at affirmé avoir au temps de la tempeste susdite, dix cens et demy de terre advestis scavoir, six cens de bled, et quattre cens et demy de febves, warrast et pois, lesquelles advestures auroient estez gastez et foudroiez par lesdictes pierres d'un quart pour le moins ce quil affirme estre véritable, mesme promect de ratifier ce que dessus lors qu'il en sera requis marque de Nicolas Desbans.

Le dixième dudit mois, comparant pardvt que dessus, Antoine DE MOUVAULX eagé de cincquante quattre ans, lequel après serment par lui faict, at affirmé avoir au temps desdictes pierres et foudre, vingt cens de terre advestis en plusieurs pieches sicomme, seize cens de bled, trois cens de colzalt et ung cent de lin, lesquelles advestures auroient estez gastez et foullez par lesdites pierres, asscavoir cincq cens des deux tiers, onze cents aussy advestis de bled d'un tiers, trois cens de colzalt des deux tiers et ung cent de lin d'un tiers ce quil scait pour les avoir amoeublis ce quil affirme estre véritable, mesme promect de le ratifier lors qu'il en sera requis signature de Anthoine Desmouvau.

Jean LEBORGNE eagé de quarante quattre ans ou environ, lequel après serment par lui faict, at affirmé avoir au temps desdictes pierres, quattre cens de terre advestis de bled, laquelle advesture auroit estée gastée par lesdites pierres et foudre, d'un tiers pour le moins ce quil scait pour l'avoir renclos et battu dans sa grange ce quil affirme estre véritable, mesme promect de le ratifier lors qu'il en sera requis de toutes lesquelles attestations et affirmations, lesdits lieutenant et échevins ont requis acte à eux accordé de ces présentes pour leur valloir et servir par tout où il appartient, sy avant que de raison ce fut ainsy faict, juré, attesté et passé les jours mois et an que dessus, pardevant moy Phles Sion notte résident audit CAMPHIN, es présence de Noel SION laboureur, et Antoine LEROY jeune homme non marié, demts audit lieu, tesmoins à ce appellez. marque de Jean Le Borgne.

2 E 3 / 9021 acte 64 - 05/04/1674 - Dette

Jacques DELANNOY marchand de bois demeurant à WAHAGNIES, doit à Monsieur Martin CHASSE prêtre chanoine de l'église Métropolitaine et collégiale de CAMBRAI, la somme de trente-trois patacons à cause de vente de vingt huit cents de houreaux à prendre dedans les bocqueaux appartenant aux hoirs de feue demoiselle Marie CUVELIER vivante femme de feu le Sieur Pierre CHASSE vivant échevin de la ville d'ARRAS.

2 E 3 / 9021 acte 65 - 07/05/1674 - Attestation

Henri LEMESRE fils de Jacques, âgé 22 ans ou environ, demeurant à CARVIN, lequel après serment par lui fait et prêté sur interrogatoire verbal de la part de Louis DELERUE, atteste qu'environ la St Rémy de l'an 1673 il aurait mené en la ville de LILLE avec les chevaux et chariot dudit DELERUE une charrée de grains blé et avoine, laquelle charrée aurait été livrée à Pierre DE LE HETTE en son logis, sergent de la Gouvernance de LILLE.

2 E 3 / 9021 acte 66 - 21/05/1674 - Attestation

Louis PELET écuyer seigneur de le Val, âgé de 47 ans demeurant à La Neuville, lequel après serment par lui fait et prêté sur interrogatoire verbal de la part Révérend Père en Dieu Ubalde DOUCHET, Abbé de l'abbaye de PHALEMPIN, que le dix-neuvième de ce mois de mai il se serait transporté en ladite abbaye parce qu'on baillait au plus offrant et dernier enchérisseur la dîme de La Neuville et deux dîmerons voisins dudit lieu. La dîme est demeurée à l'attestant et Pasquier DE LOMBRE, pour 300 livres parisis nonobstant les proteste et deffences du Frère Florent DE BRAY. Le dismeron de Drumet a été rendu à André BARATTE pour 24 livres et celui de THUMERIES à Michelle DUPUITS pour 46 livres parisis, mais les Abbés ont rendu de nouveau la dîme de La Neuville à Piat LIENART, Marc HOTTIN et Antoine VALLOIS, et les 2 autres à 2 autres personnes.

2 E 3 / 9021 acte 67 - 21/05/1674 (*déchiré*) - Attestation

Guillaume DESCAMPS, âgé de septante-quatre ans ou environ, demeurant à PHALEMPIN, lequel après serment par lui fait et prêté sur interrogatoire verbal de la part Révérend Père en Dieu Ubalde DOUCHET, Abbé de l'abbaye de PHALEMPIN, atteste qu'en qualité d'homme de chambre passé quarante ans de feu Monsieur BAVINS en son vivant Abbé de ladite Abbaye par l'espace de cinq ans, en après Monsieur BRAME successeur dudit sieur BAVINS, par l'espace de neuf ans continuels, comme aussi Monsieur RAOULT successeur dudit sieur BRAME, auquel temps il n'a jamais vu ni entendu parler que les Abbés ou les religieux auraient rendu ni dîsme ni terre en fermes dans le chapitre de ladite abbaye. Ainsi seulement ont été rendus et passés baulx dans l'appartement ou cartier desdits Seigneurs Abbés.

Pasquier DE LOMBRE, âgé de 66 ans, a approuvé.

2 E 3 / 9021 acte 68 - 21/05/1674 - Attestation

Frère Gilles DESMARESCAU, religieux de l'abbaye de PHALEMPIN, lequel après serment par lui fait et prêté, sur interrogatoire verbal de la part de Révérend Père en Dieu Ubalde DOUCHET Abbé de l'Abbaye de PHALEMPIN, atteste que le 19/05/1674, il aurait été commandé de la part dudit sieur Abbé d'aller appeler Frère Jérôme MASURE prieur et Frère Henri LELEUX, Frère Florent DE BRAY sous prieur et receveur de venir en la salle du quartier abbatial en bas pour être entretenu à la rendition de trois parties de dîsme.

2 E 3 / 9021 acte 69 - 31/05/1674 (*déchiré*) - Attestation

Louis DELERUE, Jean LEBORGNE, Adrien LEBORGNE, Joseph DUQUESNE, laboureurs demeurant à CAMPHIN, lesquels après serment fait et prêté, sur interrogatoire verbal à eux proposé de la part de Pierre OPPLITEMBORCH, Martin DEBAYE, Jean CROMBECQ, Claude BOUCQUET marissals, Josse et Albert ROHART serrurriers tous demeurant à CARVIN Espinoy, ont dit que le 30/05/1674, une partie de soldats venant du grand chemin menant de LILLE à ARRAS auraient dételé et pris quinze chevaux au village de CAMPHIN qui menaient six charrues de charbon de forge venant de la ville de Tournai.

2 E 3 / 9021 acte 70 - 08/06/1674 - Attestation

Jean LALLOE, Antoine DERETZ et Hugues DESCAMPS, échevins, Pierre DESMONS âgé de trente et un ans et Pierre GOSSART âgé de vingt-sept ans le tout ou environ, tous demeurant à CAMPHIN, lesquels après serment par eux fait et prêté, sur interrogatoire verbal à eux proposé de la part de François MARCHAND, naguère brasseur et tavernier demeurant audit lieu, ont dit que le 20/03/1674 d'avoir vu Guillaume VICCART présentement fermier dudit CAMPHIN au logis dudit MARCHAND lequel ledit VICCART aurait voulu revendre à la femme dudit MARCHAND pour l'absence de son mari au prix de soixante livres Parisis pour pouvoir vendre et débiter bière à l'ordinaire. Après beaucoup de paroles, il aurait laissé ferme à ladite femme à l'advenant de 21 patars la rondelle.

2 E 3 / 9021 acte 71 - 18/06/1674 - Attestation

Jacques DONGNIES âgé de septante-cinq ans, Jean HAVETZ âgé de soixante ans, Augustin CANDILLIER âgés de soixante ans et Nicolas DELEMOTTE âgés de vingt-trois ans le tout ou environ, tous manouvriers demeurant à PHALEMPIN, lesquels après serment fait et prêté sur interrogatoire verbal à eux proposé de la part des prieurs, sous prieur, religieux et communauté de l'abbaye de PHALEMPIN, ont dit d'avoir piqueté du temps de Monsieur DOUCHET Abbé de ladite Abbaye plusieurs années les advestures croissantes sur le nombre des terres ci-après déclarées. 3 bonniers de soucrion, 3 bonniers de seigle, ivernace et métillon, 17 à 18 bonniers de froment et bled commun, 6 à 7 bonniers d'avoine, et 3 à 4 bonniers de febves, pois et warrasts, sans toucher au colsat et lin, ledit DONGNIES pendant 12 ans, lesdits HAVETZ et CANDILLIER 3 ans, et ledit DELEMOTTE 6 ans.

2 E 3 / 9021 acte 72 - 18/06/1674 - Attestation

Pasquier MORTREUX âgé de cinquante-cinq ans, Philippe LEGRAND âgé de quarante huit ans, Jean MULLIER lieutenant d'ATTICHES, Jacques LEHOUCQ âgé de quarante-quatre ans et André LHOSTE âgé de quarante-cinq ans le tout ou environ, tous censiers et laboureurs demeurant à savoir lesdits MORTREUX, LEGRAND et LEHOUCQ à PHALEMPIN, ledit MULLIER à ATTICHES et ledit LHOSTE à CAMPHIN, lesquels après serment fait et prêté, sur interrogatoire verbal à eux proposé de la part des prieurs et religieux et communauté de l'abbaye de PHALEMPIN, attestent qu'ils ont dépouillé sur leur labeur et terre par chaque an l'un rapportant l'autre le nombre de trente trois razières de blé et seigle du bonnier pour le moins.

2 E 3 / 9021 acte 73 - 15/07/1674 (*déchiré*) - Attestation

Hélène FICHELLE femme de Hugues DESCAMPS, demeurante à CAMPHIN, laquelle après serment fait et prêté, sur interrogatoire verbal à elle proposé de la part de Révérend Père en Dieu Ubalde DOUCHET Abbé de l'abbaye de PHALEMPIN, atteste qu'il y a un an ou environ sans savoir le temps précisément que Frère Henri LELEUX religieux de ladite abbaye aurait venu en la maison dudit DESCAMPS à CAMPHIN pour lui demander combien il avait donné de pots-de-vin audit sieur prélat lors qu'il avait promis un petit marché de terre séant audit CAMPHIN contenant deux bonniers ou environ, ledit DESCAMPS aurait répondu qu'il n'en aurait donné.

2 E 3 / 9021 acte 74 - 18/07/1674 - Témoignage

Jacques FLINOIS âgé de trente et un an et Toussaint LALLOE âgé de vingt-huit ans le tout ou environ, demeurant à La Neuville, lesquels après serment fait et prêté sur interrogatoire verbal à eux proposé de la part de Louis PELET, Seigneur DE LE VAL, Nicolas DAPVRIL, Pierre LOHIER et Marc HOTTIN, échevins dudit lieu sauf le seigneur DE LE VAL, de Christophe TRACHET, Théodore TOURNANT, Jérôme MORDACQUE, Michel LEGROULX et plusieurs autres manants dudit La Neuville, déclarèrent que le dix-huitième de mai dernier passé de l'an seize cent septante-quatre, ils étaient au logis et taverne dudit Marc HOTTIN audit La Neuville, en laquelle taverne seraient survenus Piat LIENART, lieutenant, Antoine VALLOIS, Nicolas LEGROULX et Louis HOTTIN, manants dudit lieu, lesquels se seraient joints avec les déposants, en laquelle assemblée on aurait proposé et conclu de prendre la dîme de La Neuville appartenant aux abbés et religieux de l'abbaye de PHALEMPIN lors que lesdits abbés et religieux la donneraient en ferme pour toute la communauté dudit La Neuville. Le 19/07/1674, Jacques MEURILLON échevin de la Neuville a attesté.

2 E 3 / 9021 acte 75 - 26/07/1674 - Témoignage

Comparurent en sa personne Michel CORNILLE, âgé de soixante-huit ans le tout ou environ, lequel après serment fait et prêté, sur interrogatoire verbal à lui proposé de la part de Révérend Père en Dieu Ubalde DOUCHET Abbé de l'Abbaye de PHALEMPIN, atteste qu'il n'a jamais abattu aucun arbre blanc bois ou autres à la maison de Jean HAVETZ, contrairement à ce qu'il a dit par l'acte de Frère Henri LELEUX en date du 27/08/1672, ne sachant ce qu'il faisait.

2 E 3 / 9021 acte 76 - 26/07/1674 - Témoignage

Charles FACOMPRET âgé de soixante-quatre ans, Michel CORNILLE âgé de soixante-huit ans et Sébastien D'APVRIL âgé de soixante-trois ans, bocquillon demeurant à PHALEMPIN, lesquels après serment fait et prêté, ont dit jurer et pour vérité attester que la clause mentionnée en l'acte côté et fait le vingt-huitième d'août an seize cent septante deux (…).

2 E 3 / 9021 acte 77 - 01/08/1674 - Attestation

Pasquier CHOQUET âgée de trente-six ans ou environ, marchand de bois demeurant en la ville de LILLE, lequel après serment fait et prêté, sur interrogatoire verbal à lui proposé de la part de Monsieur l'Abbé DOUCHET, Abbé de l'abbaye de PHALEMPIN, absens au passement de cet acte, a juré que lors que des marchands de bois achètent les chênes dans le bois et que lesdits chênes les abattants viennent à tomber sur d'autres chênes non vendus ou autres arbres, l'intérêt demeure toujours au vendeur sans que les acheteurs en soient recherchés en aucune manière.

2 E 3 / 9021 acte 78 - 01/08/1674 - Témoignage

Jeanne DELATTRE, femme de Luc PEUTEMAN, demeurante en la ville de LILLE, laquelle après serment par elle fait et prêté, sur interrogatoire verbal à elle proposé de la part de Monsieur Ubalde DOUCHET Abbé de l'abbaye de PHALEMPIN, a dit jurer et pour vérité attester qu'il y a environ six semaines que Frère Henri LELEUX religieux de ladite abbaye se serait transporté au logis de ladite Jeanne, lui demandant si Mgr l'Abbé

ne lui aurait jamais donné d'argent, lui ayant répondu que non, et lui demanda aussi si ledit Abbé ne lui aurait point donné un coup de pied au ventre, elle aurait répondu que non et qu'elle n'avait aucun sujet de se plaindre de lui.

2 E 3 / 9021 acte 79 - 01/08/1674 - Attestation

Gilles DE MAY âgé de quarante ans ou environ, charpentier demeurant en la ville de LILLE, lequel après serment fait, sur interrogatoire verbal à lui proposé de la part de Monsieur Ubalde DOUCHET Abbé de l'Abbaye de PHALEMPIN, a dit jurer et pour vérité attester que le douzième de juin de l'an seize cent septante il aurait acheté dudit sieur Abbé le nombre de dix-sept chênes pour le prix de trois cent soixante-trois livres parisis.

2 E 3 / 9021 acte 80 - 01/08/1674 - Attestation

Jeanne JACQUE veuve de feu Paul LADEN en son vivant cordier demeurant en la ville de LILLE, laquelle après serment par elle a fait et prêté, sur interrogatoire verbal à elle proposé de la part de Monsieur Ubalde DOUCHET abbé de l'abbaye de PHALEMPIN, a dit jurer et pour vérité attester que ledit Sieur Abbé de ladite abbaye était redevable à ladite Jeanne JACQUE de la somme de vingt livres de gros, plus ou moins pour plusieurs cordes par elle livrées. Elle atteste qu'elle a été payée bien que n'ayant envoyé de quittance.

2 E 3 / 9021 acte 81 - 02/08/1674 - Attestation

Jean PINTE âgé de soixante ans et Michel RICHARD âgé de cinquante ans le tout ou environ, marchands de bois demeurant à HAUBOURDIN, lesquels après serment fait et prêté, sur interrogatoire verbal à eux proposé de la part de Révérend Père en Dieu Monsieur Ubalde DOUCHET Abbé de l'Abbaye de PHALEMPIN, ont dit jurer et pour vérité attester d'avoir acheté dans les bois de ladite abbaye en l'an seize cent soixante-neuf le nombre de soixante chênes pris en deux tailles pour le prix de huit florins la pièce portant ensemble quatre-vingts livres de gros de douze livres Parisis chacune selon leur mémoire.

2 E 3 / 9021 acte 82 - 22/10/1674 - Devis pour la réfection du Choeur

Déchiré (…) portant sur la somme de dix-neuf cent une livres quinze groz six deniers parisis

Marques de Charles CARPENTIER, Andrieu MORTREUX, Antoine DUQUESNE, François MARCHANT brasseur à CAMPHIN.

2 E 3 / 9021 acte 83 - 11/12/1674 - attestation - (Transcription : Eeckeman)

Jacques DOBY âgé de soixante ans, Gaspard THOREL âgé de quarante-huit ans, Jean DEFRETIN âgé de trente-neuf ans, Nicaise MACHON âgé de quarante-cinq ans, et Nicolas DELEMOTTE âgé de vingt-trois ans, le tout ou environ, manouvriers demts à PHALEMPIN, après serment prêté es mains de moi notaire soussigné, présents témoins souscrits, ouïs et examinés sur interrogatoires verbaux à eux proposés de la part de Révérend Père en Dieu monsr Ubalde DOUCHET, Abbé de l'abbaye de PHALEMPIN, absent au passement de cette, ont dit, juré et pour vérité attester, tant conjointement que séparément, qu'ils ont battu tous les grains de ladite abbaye avec Martin BUTTIN et feus Jean PLATTEAU et Etienne DUHAYON en leur vivant aussi manouvriers audit lieu, le tout par taille et personne d'autre, sauf Venant TOURNANT qui a aussi battu aucunes années par intervalle et non autrement, savoir depuis la dépouille xvi c soixante-sept jusqu'à celle de septante-deux qui font cinq dépouilles durant lequel temps, on a toujours marqué les rasières de grain, fait à fait qu'on les battait, avec Frère Paul CHUFFART lors procureur de ladite abbaye, ou Frère Phles LEBORGNE converse d'icelle, et les attestant présents sur lesdites tailles, même retenant toujours les contretailles entre leurs mains jusqu'à la fin de la dépouille de chaque année, et à la fin d'icelle, ils comptaient avec ledit procureur et rendaient lors leurs contretailles et en leur présence, ledit procureur écrivait chacun leur compte sur son journal et leur en faisait lecture, à leur apaisement affirmant en outre que dans leurs comptes, ils n'y ont jamais trouvé d'erreur, ains toujours les trouver bons si affirment, particulièrement lesdits THOREL et DEFRETIN, d'avoir mémoire qu'il y a eu deux ou trois années desdites cinq, les grains ont été fort emmêlés, boudrés et gâtés tellement qu'ils revenaient à beaucoup moins que les autres années ce qu'ils savent pour avoir battu piqueté lesdits grains et avoir parfaite mémoire desdits comptes, de laquelle attestation et affirmation, ledit prélat a requis acte à lui accordé des présentes, pour lui valoir et servir partout où il appartient, si avant que de raison fait et passé audit PHALEMPIN, le onze décembre xvi c septante-quatre, pardevant Phles Sion notaire à CAMPHIN, présents Nicolas DELETOMBE et Antoine HOTTIN demts audit PHALEMPIN.

2 E 3 / 9021 acte 84 - 11/12/1674 - Attestation

Jean François LABBE âgé de trente ans ou environ, lequel après serment fait, sur interrogatoire verbal à lui proposé de la part de Révérend Père en Dieu Monsieur Ubalde DOUCHET Abbé de l'Abbaye de PHALEMPIN, a dit jurer que depuis le sixième de janvier seize cent soixante-huit qu'il était le jour de son entrée en service dans l'icelle abbaye jusqu'au douzième d'août seize cent septante-deux qui font cinq ans ou environ, auquel temps a été vendu par ledit prélat les bandes de moutons pour norchon et non gras, comme aussi des veaures, en l'an seize cent soixante-huit vingt-cinq moutons à douze livres cinq groz et ce à la veuve Maximilien MULLIER, en l'an soixante-neuf vingt-et-un moutons aussi norchon pour le prix de onze livres la pièce aussi à ladite veuve, en l'an seize cent septante au censier du temple au village de LOMME vingt moutons comme dessus pour le prix de onze livres dix groz la pièce et en l'an seize cent septante deux à Antoine DUQUESNE vingt moutons de pareille norchon au prix de dix livres cinq groz le tout ou environ. Et au regard des veaures, en l'an 1668, 155 à Cornille DESTOMBES demeurant à TOURCOING, au prix de 72 gros la pièce, en l'an 1669 pareil nombre audit CORNILLE au prix de 74 gros la pièce, en l'an 1670 pareil nombre à Gilles DE PHALEMPIN, au prix de 72 gros la pièce, en l'an 1671 autres 155 à Hubert (*en blanc*) demeurant à LILLE, au prix de 56 gros la pièce, et en l'an 1672 pareil nombre à Jean POULTRE au prix de 50 gros.

2 E 3 / 9022 acte 1 - 21/01/1675 - Vente

Maximilien ENLART, Sieur de Bouvignies, bail et mari de Demoiselle Marie Jeanne Victoire CAMBIER (procuration du 24/12/1674), vend à Charles DERACHE laboureur demeurant à Ennecourt paroisse de CAMPHIN, 6 cents à CAMPHIN, pour 204 livres parisis.

2 E 3 / 9022 acte 2 - 21/01/1675 - Vente

Maximilien ENLART, Sieur de Bouvignies, bail et mari de Demoiselle Marie Jeanne Victoire CAMBIER, vend à Jean DE CARNIN laboureur demeurant à CAMPHIN, 5 cents audit lieu, pour 220 livres parisis.

2 E 3 / 9022 acte 3 - 21/01/1675 - Vente

Maximilien ENLART, Sieur de Bouvignies, bail et mari de Demoiselle Marie Jeanne Victoire CAMBIER, vend à Antoine BOULINGER, laboureur et marissal demeurant à CAMPHIN, 5 cents à CAMPHIN, pour 195 livres parisis.

2 E 3 / 9022 acte 4 - 21/01/1675 - Vente

Maximilien ENLART, Sieur de Bouvignies, bail et mari de Demoiselle Marie Jeanne Victoire CAMBIER, vend à Nicolas MORELLE prêtre pasteur de CAMPHIN, 9 cents à CAMPHIN, pour 27 livres de gros de 12 livres parisis chacune.

2 E 3 / 9022 acte 5 - 31/01/1675 - Contrat de mariage

Antoine **MARQUANT** fils de Hippolyte, demt à GONDECOURT, assisté de son père, Pierre MARQUANT son frère, Maître Antoine RUYANT prêtre pasteur de CHEMY son parrain et Laurent BATAILLE son beau frère d'une part,

Jeanne **LEBOISTEL**, veuve de Thomas BUISINE, demte à l'enclavement de CARNIN paroisse d'ANNOEULLIN, assistée de Philippe DUFLOT et Mathieu LEBOISTEL ses beaux frères d'autre part.

Port du futur : son père lui donne quatre cents de terre à labour, séant sur le terroir de CHEMY, tenant de côté à l'héritage Antoine CASTILLON, d'autre à l'héritage des veuve et hoirs Fédéricq MOREL, de bout à l'héritage Charles LALLOE, item treize aunes de toile entramée.

Port de la future : aucune déclaration.

Fait et passé à CAMPHIN, le dernier de janvier xvi c septante-cinq, pardevant Phles Sion notaire y résidant, présents Franchois MARCHAND tavernier audit lieu, et Piat RAMON fils de Jean, demt à GONDECOURT.

2 E 3 / 9022 acte 6 - 02/02/1675 - Contrat de mariage

Jacques **GRAUWIN**, demt à CAMPHIN, assistée de Piérosne DUFLOT sa mère, Simon GRAUWIN son frère et Antoine DUQUESNE lieutenant dudit lieu, son maître d'une part,

Marie Madeleine **DOBY**, demte audit lieu, assisté de Catherine DELEVALLÉE sa mère, et Nicolas POTTEAU son oncle d'autre part.

Port du futur: sa mère lui donne cent livres parisis, si lui cède le parfait du bail qu'elle a de trois cents de terre appartenant aux chapelains d'ARRAS qui a durer comme le bail qu'en a Guillaume DE LE CAMBRE, tenant à la maisrie, item les deux tiers des avestures de blé présentement croissant, l'autre tiers qu'elle retient à son profit et aussi une vache de poil roux, une paire de linceuls de toile neuve.

Port de la future: sa mère lui baille une maison avec le jardin, contenant un cent, tenant à l'héritage de Nicolas THÉRY, avec deux cents de terre à labeur situés audit CAMPHIN, tenant d'un sens à la terre de Gilles DUBOIS, d'autres audits chapelains, pour en jouir l'espace de six mois, sans en payer aucune chose, à condition que ladite Catherine ait la faculté durant ces six ans, de demeurer en ladite maison, sans que les futurs lui puissent donner aucun empêchement item lui donne soixante-douze livres parisis, deux paires de linceuls avec une paillasse parchevet, un couvertoir, deux sacs et deux rasières de blé.

Fait et passé audit CAMPHIN, le deux février xvi c septante-cinq, pardevant Phles Sion notaire y résidant, présents Simon DE LE CAMBRE et Antoine LEROY, demts audit lieu.

2 E 3 / 9022 acte 7 - 07/02/1675 - Vente

Marguerite DE LE CAMBRE fille non mariée demeurant présentement en la ville de LILLE, vend à André FOURET manouvrier et Isbergue FLINOIS sa femme demeurant à CAMPHIN un cent et demi de masurage pris en deux cents à l'encontre de Jean François LABBE séant audit CAMPHIN, pour 100 livres parisis.

2 E 3 / 9022 acte 8 - 21/02/1675 - Donation

Marguerite DE LE CAMBRE de libre condition, demt présentement à LILLE, de sa libre volonté sans induction, pour l'amour et affection qu'elle porte à Jean DE LE CAMBRE fils de feu Hubert, et à Marie Madeleine LEGROULX, ses neveu et nièce, et pour les récompenser des plaisirs et amitiés qu'ils lui ont faits, et espérant qu'ils continueront au temps à venir, durant sa vieillesse et débilitude corporelle, et autres justes causes et raisons à ce la mouvant, elle donne par don compensatoire entre vifs irrévocable et sans rappel,

- audit Jean DE LE CAMBRE ici présent, tous droits et action qui peuvent lui appartenir dans le lieu manoir de feus Piat DE LE CAMBRE et d'Agnès BOUTTRY, ses (*rajouté*) père et mère de ladite donatresse en leur vivant laboureurs demts à CAMPHIN, amassé de maison manable, chambre, grange, porte, étables, et autres édifices, avec la cour et héritage, situé audit lieu, tenu de messieurs les chanoines collégiale de St-Piat de SECLIN, présentement occupé par Guillaume DE LE CAMBRE, frère de ladite comparante à la réserve d'une certaine demeure faisant le coin desdits édifices du côté de la cense de l'Abiette, tenant à la rue d'Assondeville et au jardin des chapelains d'ARRAS, avec une chambre à côté tenant à ladite demeure pour ledit Jean DE LE CAMBRE en jouir depuis ce jourd'hui, à la charge des rentes et redevances habituelles à condition que ladite donatresse jouira des fruits et revenus d'iceux jusqu'à son trépas à charge aussi que ledit donataire sera tenu de payer deux cents livres parisis à ladite comparante, une fois seulement et à sa première volonté, et au cas qu'il ne les aurait pas payer de son vivant, il sera tenu de faire célébrer cent messes pour le repos de l'âme de ladite donatresse et advenant que ledit Jean DE LE CAMBRE passerait, sans laisser enfant de légitime mariage, de vie à trépas paravant ladite donatresse, le tout lui reviendra et en ce advenant, elle en fait pareille donation, de la moitié à Jean-Baptiste DE LE CAMBRE fils illégitime dudit Jean, et de l'autre moitié à tous ses neveux et nièces également et advenant que le dit Jean-Baptiste viendrait à mourir sans hoirs, ladite moitié à lui donnée retournera audits neveux et nièces et à Marie Madeleine LEGROULX ce que moi notaire ait accepté au nom d'icelle pour son absence, une demeure, sans la petite chambre, prise audits carpentages ci-devant mentionnés, qui est la réserve faire audit Jean DE LE CAMBRE, avec quatre cents de terre à labeur séant audit CAMPHIN, tenus de Messieurs les Abbé et religieux de l'abbaye de St-Pierre lez GAND, tenant de côté à la pitance St-Pierre, d'autre à la terre présentement occupée par Phles Mahieu LAGACHE, de bout au chemin menant dudit lieu à Ennecourt pour la dite donataire en jouir dès le trépas de ladite donatresse et non au choix à la charge des rentes et redevances habituelles fait et passé à CAMPHIN, le vingt et un février mil six cent septante-cinq, pardevant Phles Sion notaire y résidant, présents Nicolas BOUTTRY et Noël SION, laboureurs demts audit lieu.

2 E 3 / 9022 acte 9 - 25/02/1675 - Bail

Marguerite GOMETZ veuve de Maximilien GLORIAN, demeurant à ALLENNES, baille à Noël SION laboureur demeurant à CAMPHIN aussi présent et comparant trois cents et demi quartron de terre à labeur pris en cent et un quartron à l'encontre de Michelle MALLET fille et héritière de Pierre à qui appartient l'autre moitié.

2 E 3 / 9022 acte 10 - 26/02/1675 - Dette

Georges DECARNIN laboureur et carlier demeurant à ATTICHES, reconnut moyennant certaine somme qu'il a confessé d'avoir reçu de Jean DECARNIN son fils, une lettre de rente héritière passée par devant les auditeurs du souverain baillage de LILLE en date du 15/10/1633 y obligé Pierre MALLET fils de Michel, et Jeanne DECARNIN sa femme, au profit de Jean DE CARNIN fils de feu Gabriel, reconnue par le fils dudit Pierre MALLET le 6/03/1654, de 25 livres au rachat de 400 livres parisis.

2 E 3 / 9022 acte 11 - 11/03/1675 - Vente (*cet acte était placé à tort en 24 - s'agit en fait du 9022/11*)

Louis GODIN et Anne D'AUSTRICOURT sa femme, Nicolas HEROUX et Marie CAILLET sa femme, demeurant à Libercourt, se portant forts d'Antoine et Marie Madeleine CAILLET frère et sœur, enfants de ladite Anne D'AUSTRICOURT et de défunt André CAILLET, vendent à François DACQUINY et à Antoinette D'AUSTRICOURT sa femme un lieu manoir amasé de maison, avec un demi quartron d'héritage gisant audit CAMPHIN, et trois cents à l'encontre desdits acheteurs et Venant DESNOULLET à cause de sa femme.

2 E 3 / 9022 acte 12 - 27/03/1675 - Partage

Antoine DUQUESNE demt à THUMERIES, et son frère Piat DUQUESNE, demt à WAHAGNIES, déclarent que pour nourrir paix et amitié fraternelle, et éviter tous noises, querelles et procès qui se pourraient engendrer entre eux, font partage et division des terres et héritages provenant de la succession des feus Jean DUQUESNE et d'Antoine (sic) BARDAILLE, leurs père et mère, en leur vivant laboureurs demts MONS EN PEVELE et il est assigné :

- à Antoine DUQUESNE, deux tiers de six cents de jardinage, avec les carpentages y étant érigés, à savoir maison, chambre, et une étable, à l'encontre de l'autre tiers qui sera ci-après en la part dudit Piat, séant au village d'ATTICHES, tenant au chemin menant de la Ternadrie à TOURMIGNIES, de côté aux hoirs Arnould MALLET, d'autre à Piat RAMON, de bout au sr docteur MOLLET, à prendre de haut en bas jouxtant l'héritage desdits hoirs Arnould MALLET, item la moitié d'un pré contenant cinq cents d'héritage, ainsi qu'il est planté et abosquié, séant au terroir de THUMERIES à la paierie de FRETIN, à prendre du côté du bois Pierre BARRATTE, y tenant d'un sens, du second à Claire MORTIER, et audit BARRATTE.
- à Piat DUQUESNE, le tiers desdits six cents de jardin ci-dessus spécifié, à prendre du côté de l'héritage Piat RAMON, de haut en bas avec un fournil y érigé, et advenant que le dit Piat trouverait bon de démolir ledit fournil, les cailloux appartiendront audit Antoine item la moitié du pré susdit, à prendre aussi comme il est abosquié du côté du bois de la Croix, item quatre cents et demi de terre à labeur séant audit ATTICHES, tenant d'un sens au chemin susdit, à l'héritage de Gilles FLINOIS de deux sens pour eux jouir de chacun leur part depuis ce jourd'hui, à charge des rentes et au regard d'une certaine lettre et rente héritière au capital de deux cents livres, ils seront obligés d'en payer chacun la moitié, à condition que ledit tiers de jardin assigné à Piat viendrait jusqu'aux carpentages assignés audit Antoine, en cas il sera tenu lui laisser trois pieds outre la planneture et reprendre par le derrière sur la part dudit Antoine, autant qu'il en aura baillé sur le devant et comme la part dudit Antoine est de plus grande valeur, il est tenu de laisser ledit Piat prendre dix-sept arbres présentement marqués, dans les deux tiers de jardin, et trente dans la moitié de pré fait et passé à CAMPHIN, pardevant Phles Sion notaire y résidant, présents Antoine LEROY tisserand, et Piat GRAUWIN, demts audit lieu.

2 E 3 / 9022 acte 13 - 23/03/1675 - Bail

Jean DECARNIN laboureur demeurant à CAMPHIN, baille à Noël SION aussi laboureur demeurant audit lieu, deux cents et demi de terres à labeur séant audit lieu.

2 E 3 / 9022 acte 14 - 30/03/1675 - Vente

Adrien DELEVALLÉE laboureur demeurant à RUMES, procureur spécial de Pierre CABY et d'Anne WAMBERT sa femme et de Michelle WAMBERT sœur de ladite Anne demeurant audit RUMES desquels mots après autres du quinzième de l'an seize cent septante cinq, Pierre CABY, Anne WAMBERT sa femme dûment authorisée de Pierre CABY son mari, laquelle autorisation elle a pris en elle pour agréable, Michelle WAMBERT sœur d'icelle Anne et veuve de feu Pierre d'ACHEVILLE, demeurant au village de Rumes aussi comparant pardevant les lieutenant, échevins et hamel de fief de la terre et Seigneurie dudit Rumes … donnent pouvoir à Adrien DELEVALLÉE d'aller aux noms et comme procureurs desdits comparants aller et comparaitre pardevant les baillis et gens de loi du village de CAMPHIN. Il vend à Jacques TESTELIN laboureur demeurant au riez d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN, 3 cents un quartron à CAMPHIN, pour 100 livres parisis.

2 E 3 / 9022 acte 15 - 06/04/1675 - Vente

Hubert DELECOURT et Jeanne D'ATTICHES sa femme, Pierre WILLEMOT et Marie D'ATTICHES sa femme, icelles du surnom D'ATTICHES, sœurs et héritières de feu Pierre D'ATTICHES et de Catherine CANDILLIER leurs père et mère, demeurant au hamel d'Ennecourt, paroisse de CAMPHIN, lesquels reconnurent que pour eux acquitter et décharger d'une lettre de rente en laquelle ils se trouvent obligés en qualité d'héritiers de defuncts Pierre D'ATTICHES et de Catherine CANDILLIER, ils avaient vendu à Antoine HOTTIN laboureur demeurant à PHALEMPIN qui reconnaît avoir acheté deux cents de terre à labeur, à charge du bail qu'en a la veuve Mathieu DU HAYON, pour 180 livres de Flandres.

2 E 3 / 9022 acte 16 - 06/04/1675 - Vente

Hubert DELECOURT bail et mari de Jeanne D'ATTICHES, Pierre WILLEMOT aussi bail et mari de Marie D'ATTICHES, icelles du surnom D'ATTICHES, sœurs filles et héritières de feu Pierre, lesquels reconnurent que moyennant la somme de soixante douze livres parisis, avoir eu et reçu à leur consentement de Venant D'ATTICHES, Pasquier VALLEZ bail et mari de Jeanne D'ATTICHES, et Pierre D'ANNOEULLIN aussi bail et mari de Catherine D'ATTICHES demeurant à PHALEMPIN, leur vendent une lettre de rente héritière passée en date du 4/03/1630, portant sur soixante douze livres de capital, y appert être obligé Jean D'ASTICHES fils de Hubert, au profit de Pierre Antoine et Isabeau D'ASTICHES enfants de Jean et Marie LOHIER.

2 E 3 / 9022 acte 17 - 27/04/1675 - Bail

Jean DELECROIX laboureur demeurant à Wachemy paroisse de CHEMY, en qualité de curateur commis aux biens de feue Madeleine DESPRETZ sa femme, en vertu de lettre patente par lui obtenue en date du douze décembre 1672, baille à André DELETREZ manouvrier demeurant à l'enclavement d'ANNOEULLIN, cinq cents de terre à labeur à CAMPHIN, pour 20 livres par an.

2 E 3 / 9022 acte 18 - 30/04/1675 - Contrat de mariage

Pierre **CANIPEL** relict de feue Marie MAIL demeurant à CAMPHIN assisté de Pierre MAIL son beau père, Robert LEFEBVRE son oncle et Jean MAIL son beau frère et Antoine CANIPEL son cousin.

Marie **DUBOIS** jeune fille non mariée demeurant à CARNIN assistée de Anne RINGOT sa mère, Jean DUBOIS son frère, Guillaume RINGOT son oncle et Simon DUBOIS son cousin.

2 E 3 / 9022 acte 19 - 18/05/1675 - Bail

Pierre SOHIER, laboureur demeurant à CAMPHIN, baille à Pierre CANIPEL berger demeurant audit lieu tout un lieu manoir amasé de maison manable, chambres, grange, étables et autres édifices parmi jardin planté d'arbres à fruits et bois montant quatre cents ou environ d'héritage séant audit lieu, pour 52 livres parisis par an, pour 50 livres parisis de chaque cent.

2 E 3 / 9022 acte 20 - 09/05/1675 - Vente

Jacques RIVELOIS laboureur demeurant à GONDECOURT, vend à Maître Nicolas MOREL prêtre pasteur de CAMPHIN, trois cents de terre à labeur séant en une pièce sur le terroir de CAMPHIN.

2 E 3 / 9022 acte 21 - 09/05/1675 - Déclaration

François LEMESRE jeune homme non marié demeurant à GONDECOURT, déclare qu'il prend à sa charge et promet d'acquitter et décharger Marie RIVELOIS, Rogier D'AMPCOISNE et Antoine DUROT demeurant à GONDECOURT et CHEMY, caution à Jacques RIVELOIS, une rente héritière passée pardevant les Auditeurs du Souverain Bailliage de LILLE en date du 15/05/1643 portant en capital la somme de 850 livres parisis, vers et au profit de Maître Nicolas MOREL prêtre et pasteur de CAMPHIN.

Marie RIVELOIS veuve de Jacques DORCHIES a déclaré qu'il y a une lettre de rente héritière en laquelle elle est obligée avec Jacques RIVELOIS son frère, en qualité d'héritiers d'Arthus RIVELOIS et de Vincenette MAUPAYE, en la somme de 100 florins au profit de l'église d'HERRIN, et qu'elle la prend entièrement à sa charge.

2 E 3 / 9022 acte 22 - 12/05/1675 - Bail

Piat DESOBRY et Piat RAMON tuteurs judiciairement commis aux corps et biens de Marie RIVELOIS, fille en bas-âge de feu Pasquier RIVELOIS, baillent à Jacques GRAVELINE laboureur demeurant à CAMPHIN cinq cents de terre à labeur séant en une pièce sur le terroir dudit lieu, pour 17 livres 10 gros par an.

2 E 3 / 9022 acte 23 - 23/05/1675 - Accord

Gaspart LABBE laboureur et collecteur d'un billet de contribution envoyé de Valenciennes du 8/04/1675 d'une part, et Jean DE LE CAMBRE aussi laboureur demeurant à CAMPHIN d'autre part, lesdits comparants ont fait accord que parmi et moyennant le gain qu'il reste à payer du cacherel dudit billet à l'advenant de sept livres quatorze gros que le premier comparant a cédé audit second, il le décharge.

2 E 3 / 9022 acte 24 - 06/07/1675 - Contrat de mariage

Guislain **DESBANS** jeune homme à marier demeurant au hamel d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN, assisté de Jean DESBANS son père, Antoine et Nicolas DESBANS ses frères, et Antoine DESBANS fils de Pierre, son oncle.

Cécile **CHIVORE** veuve de Thomas DECARNIN, demeurant à PHALEMPIN, assistée de Pierre CHIVORE son frère, Michel DECARNIN son beau frère, Grégoire CHIVORE son oncle, Jean CANDILLIER aussi son oncle.

2 E 3 / 9022 acte 25 - 11/07/1675 - Contrat de mariage

Jean François **BOULINGER** jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN, assisté de François BOULINGER et Cécile CANIPEL ses père et mère, Pasquier MORTREUX son oncle et François D'ANNOEULLIN son beau frère.

Catherine **LEGROULX** aussi jeune fille non mariée demeurant présentement en la cense du Bois paroisse dudit lieu, assistée de François LEGROULX son frère, Jean Baptiste SAINTSAULIEU son beau frère et Jacques BARATTE son oncle.

2 E 3 / 9022 acte 26 - 11/07/1675 - Vente

Jean BENOIST et Jeanne MALLET sa femme, laboureur demeurant à PHALEMPIN, vendent à Guillaume et Valérien MALLET, frères aussi laboureurs, les advestures croissantes sur les terres ci après déclarées. L'advesture de blé croissant sur demi bonnier de terre séant au chemin menant de PHALEMPIN à Ennecourt, d'autre à la piedsente menant audit Ennecourt pour le prix de 96 livres parisis, item l'advesture d'autre demi bonnier pour 96 livres, item l'advesture d'un cent et demi de terre advesti d'avoine tenant au premier demi bonnier ci-dessus nommé pour le prix de 12 livres monnaie de Flandre.

Ils vendent à Adrien DESCAMPS, l'advesture de froment croissant sur 13 cents pris en 25 cents, pour 156 livres parisis.

2 E 3 / 9022 acte 27 - 11/07/1675 - Déclaration

Jean BENOIST bail et mari de Jeanne MALLET, laboureur demeurant à PHALEMPIN, lequel déclare que pour faire paiement et solution à Pierre, Philippe, Jeanne, Martine et Catherine DELEAU, frères et sœurs, enfants de feu Philippe et de ladite Jeanne MALLET, à bon compte de leur formoture mobiliaire, fait et passé pardevant Philippe SION notaire en date de l'an 1670, ils leur avaient vendu les parties suivantes, ce que Guillaume, Valérien MALLET et Jean DECARNIN bail et mari de Françoise MALLET, et ledit Pierre pour son particulier, ont accepté comme tuteurs apparants aux noms desdits enfants, à savoir un cheval de poil rouen pour 120 livres, un autre de poil gry pour 50 livres, item une vache de poil brun pour 48 livres, item une vache grise pour 48 livres, 2 veaux, l'un de poil brun et l'autre macoté de blancq et noir pour 20 livres, item un chariot pour 60 livres, et un autre mauvais chariot pour 24 livres, item une charrue binot de herche pour 36 livres, item un beneau pour 10 livres, et pour tous les meubles par ménages compris 2 coffres sans rien réserver, la somme de 24 livres, item tout le fien qui est en la court du comparant pour la somme de 50 livres, le tout parisis monnaie de Flandres. Le tout a été livré aujourd'hui.

2 E 3 / 9022 acte 28 - 16/07/1675 - Dispositions testamentaires

Jeanne TOURNANT veuve de feu Jean DEFRETIN demeurante à PHALEMPIN, laquelle voulant délaisser quelque maison terre et héritage, voulant égalité entre tous ses enfants tant fille que fils, elle fait maintenant donation d'entrevif, irrévocablement et sans appel de la moitié de la maison et édifices avec la moitié du lieu manoir contenant demi cent en totalité, séant à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9022 acte 29 - 22/07/1675 - Bail

Michel LEBORGNE fils de feu Jean, demeurant à GONDECOURT, baille à Mathieu DESNOULLET charpentier demeurant audit lieu, cinq cents de terre à labeur séant audit GONDECOURT, pour 20 livres parisis par an.

2 E 3 / 9022 acte 30 - 23/07/1675 - Procuration

François D'ANNOEULLIN demeurant à PHALEMPIN, père et tuteur légitime des enfants qu'il a eus de Catherine ROHART à son trépas fille et héritière de feus Michel et Marie MALLET ses père et mère, lequel reconnaît avoir fait dénommer et constitue son procureur spécial de François D'ANNOEULLIN son fils auquel il a donné pouvoir en son nom de comparaître auprès de Monsieur le lieutenant de la gouvernance de LILLE et ailleurs afin de reconnaître une lettre de rente héritière en laquelle sont obligés Michel ROHART et Marie MALLET sa femme en leur vivant demeurant audit PHALEMPIN, en la somme de 100 livres parisis en capital au profit de Bernard DE CARNIN. Ses biens sont affectés auxdites lettres au profit de Philippe DE CARNIN fils et héritier dudit feu Bernard.

2 E 3 / 9022 acte 31 - 23/07/1675 - Vente

Jean BENOIST laboureur demeurant à PHALEMPIN, vend à Guillaume et Valérien MALLET demeurant audit lieu et Jean DECARNIN aussi laboureur demeurant à CAMPHIN les parties ci-après nommées. À savoir une grande grange du côté du hamel d'Ennecourt, une autre plus petite à l'opposé de l'autre côté et une petite étable, des vaches, étant le long de la rue, le tout situé au lieu manoir dudit BENOIST et de Jeanne MALLET sa femme, séant audit PHALEMPIN, pour le prix de quatre cent cinquante livres monnaie de Flandres.

2 E 3 / 9022 acte 32 - 04/08/1675 - Accord

Jean LIETARD manouvrier demeurant à WAHAGNIES d'une part, Marc TOURNANT et Catherine LIETARD sa fiancée demeurant audit lieu d'autre part, lesquels comparant reconnaîssent avoir fait accord de transaction en la forme et manière suivante à savoir que parmi et moyennant les advestures de blé, fèves, warrastz et pois croissant sur les pièces de terre ci-après déclarées que ledit premier comparant a vendues au profit dedits seconds comparants, cinq cents et demi d'advesture de blé séant en trois pièces audit WAHAGNIES, etc…, lesdits seconds comparants nourriront le premier comparant et Madeleine DE LE VOYE sa femme, l'espace de 2 ans depuis le 15/08/1675.

2 E 3 / 9022 acte 33 - 08/08/1675 - Vente des advestures

De la part de Monsieur BEAGUE prêtre et chanoine de COMINES, Toussaint DECARNIN demeurant à PHALEMPIN commis dudit chanoine a vendu les advestures ci-après déclarées appartenant au dit sieur BEAGUE et au sieur DE BRAY greffier de HAUBOURDIN et des six hommes en la ville de DOUAI pour en faire la moisson. Les acheteurs paieront pour chaque cent de terre 12 gros parisis. L'advesture de bled sur une portion de terre contenant en totalité 10 cents tenant au jardin de la cense, demeurée à Pierre BRISELANCE pour 16 livres parisis, à la caution d'Henri BRISELANCE son frère. Item l'advesture de febve croissant au même champ à Henri BRISELANCE pour 10 livres parisis du cent, à la caution de Pierre BRISELANCE son frère. Item l'advesture de bled sur 4 cents en une plus grande pièce devant la porte de la cense des Chouettes, demeurée à François DUBOIS au prix de 23 livres parisis du cent, à la caution de Jean LE BORGNE. Item autres 4 cents à Jean LE BORGNE, pour 16 livres du cent à la caution de François DUBOIS. Item le reste de l'advesture de bled pris audit camp, demeuré à Henri BRISELANCE pour le prix de 20 livres parisis, dont en a été trouvé par ledit parteur 2 cents et 10 verges pour 42 livres parisis. Item l'advesture de pois et febves au bout du bled susdit, demeurée à Henri BRISELANCE pour 11 livres parisis du cent (un cent et 6 verges pour 11 livres 13 gros 3 deniers).

2 E 3 / 9022 acte 34 - 08/08/1675 - Contrat de mariage

Jean **CARPENTIER** relict d'Anne LETHELIER, demeurant à PHALEMPIN, assisté d'Antoine CARPENTIER son père, Pasquier CARPENTIER son oncle et Toussain CARPENTIER son cousin.

Elisabeth **PENNEQUIN** jeune fille non mariée demeurant au Plouich, assistée d'Antoine PENNEQUIN et Françoise D'ANNOEULLIN ses père et mère et Jacques PENNEQUIN son frère.

2 E 3 / 9022 acte 35 - 11/08/1675 - Partage

Marie Madeleine BRUNET veuve de feu Toussaint DELEHAIE ayant d'iceluy enfant tel que Pierre DELEHAIE d'une part, Gérard ROHART Jacques HERMAND tuteur dudit pupille du côté paternel et Pierre BRUNET aussi tuteur avec Pierre LOHIER du côté maternel d'autre part, ladite Marie Madeleine BRUNET auparavant convoler en secondes noces, voulant satisfaire à la coutume seigneuriale de la salle et bailliage et châtellenie de LILLE portée au chapitre des successions elle avait fait partage mobilière audit Pierre DELEHAYE son fils de 50 livres parisis et un manteau de drap noir.

2 E 3 / 9022 acte 36 - 12/08/1675 - Contrat de mariage

Martin **MAUCHIN** jeune homme non marié demeurant à WATTIGNIES, assisté de Jean MAUCHIN son frère, Noël CABY son oncle et Antoine DELEVALLEE aussi son oncle par alliance.

Jeanne **BOTTIN** aussi jeune fille non mariée demeurant en la cense du Plouich paroisse de SECLIN, assistée de Jean BOTTIN et Françoise CHOCQUET ses père et mère, et Jacques BOTTIN son frère.

2 E 3 / 9022 acte 37 - 12/08/1675 - Vente

Jean BENOIST et Jeanne MALLET sa femme, laboureurs demeurant à PHALEMPIN, vendent par forme de mise à prix à l'amiable huit cents de terre à labeur séant en une pièce audit lieu à Sébastien FLINOIS demeurant audit PHALEMPIN, pour 873 livres 2 gros 6 deniers.

2 E 3 / 9022 acte 38 - 03/09/1675 - Partage

Robert LESAGE charpentier et Cécile LALLOE sa femme demeurant à PHALEMPIN, lesquelles reconnurent que pour nourrir paix union et concordance à leurs enfants, vouloir faire partage à leurs dits enfants des héritages ci-après déclarés ce que moi notaire soussigné est occupé au nom d'iceux à savoir comparant et appartiendront par ledit partage. Bartholomé LESAGE aura deux cents de terre à labeur séant à THUMERIES pris en dix-neuf cents, item 2 cents pris en 10 cents en 3 pièces séant à CAMPHIN, la première contenant quatre cents, la deuxième contenant cinq cents impartis à l'encontre de Pierre et Nicolas LESAGE à qui appartiennent les deux tiers desdits cinq cents, la troisième contenant 13 cents impartis et appartenant comme dessus. Arnould LESAGE aura 2 cents à THUMERIES à prendre en la même pièce qu'a ledit Bartholomé, item 2 cents à CAMPHIN à prendre auxditrs 3 pièces. Philippe LESAGE aura 2 cents à prendre en la même pièce à THUMERIES, et 2 cents à prendre en lesdites pièces. Marie Madeleine LESAGE aura 2 cents à prendre en la pièce à THUMERIES, et 2 cents à prendre en les 3 pièces. Elisabeth LESAGE aura pareillement. Le lieu manoir demeurera imparti entre tous les enfants et les meubles seront partagés au décès.

2 E 3 / 9022 acte 39 - 04/09/1675 - Accord

Robert LESAGE charpentier et Cécile LALLOE sa femme demeurant à PHALEMPIN d'une part, Nicolas LESAGE aussi charpentier demeurant à THUMERIES d'autre part, lesquels déclarent avoir fait accord en la forme et manière suivante : ledit second comparant accepte de prendre à sa charge et décharger ledit premier comparant de la somme de cent quarante et une livres parisis vers et au profit de Romain CRESTAL demeurant à SECLIN en certaine lettre de rente héritière en laquelle les dits Robert et Nicolas LESAGE sont obligés l'un pour l'autre et chacun pour le tout en la somme de quinze florins par an au rachat de cinq cents livres parisis vu moyennant la décharge des cent quarante et une livres, lesdits premiers comparants ont vendu audit second la moitié de cinq cents de terre à labeur séant à THUMERIES.

2 E 3 / 9022 acte 40 - 08/10/1675 - Déclaration

Nicolas HAVET, marissal demeurant à PHALEMPIN, déclare qu'il est apparant de délaisser à son trépas quelque héritage, voulant égalité entre tous ses enfants tant filles que fils, ce que Nicolas et Wallerand HAVET ses enfants ont accepté.

2 E 3 / 9022 acte 41 - 17/10/1675 - Bail

Monsieur Ubalde DOUCHET Abbé de l'église et abbaye St Christophe de PHALEMPIN, Frère Michel DE LA CHAPELLE, Frère Henri LELEU, prêtres et anciens religieux, Frère Florent DE BRAY aussi prêtre religieux et receveur de ladite abbaye, baillent à Jean Baptiste MAUROIS et Marguerite DANELLE sa femme demeurant à MARCQ EN PEVELE, vingt huit bonniers de terre ou environ, tant à labeur que prés et pâtures gisant en plusieurs pièces, pour 1000 livres parisis par an.

2 E 3 / 9022 acte 42 - 12/10/1675 - Accord

Nicolas MOREL prêtre pasteur de CAMPHIN d'une part, et Antoine CANIPEL fils de feu Antoine demeurant au hameau d'Ennecourt paroisse dudit lieu d'autre part, reconnurent lesdits comparants avoir fait accord par forme de transaction : parmi et moyennant la jouissance de neuf cents de terre en une pièce séant audit CAMPHIN que le premier comparant a acheté au Sieur Maximilien ENLART, il accorde au second comparant le terme d'un an suivant à la St Rémy prochain de l'an seize cent septante six moyennant les rendages de ladite année portant vingt livres parisis.

2 E 3 / 9022 acte 43 - 15/10/1675 - Bail

Nicolas MOREL prêtre pasteur de CAMPHIN, cède à Roch DECARNIN son neveu par alliance le parfait de bail qu'il a des terres à labeur ci après déclarées : un bonnier séant en deux pièces au terroir de CAMPHIN appartenant à Jean DE LA BAR et Catherine BAULDUIN demeurant à LA BASSEE, et de douze cents d'autre terre séant en une pièce audit lieu appartenant aux héritiers de Demoiselle Madeleine MIROULD.

2 E 3 / 9022 acte 44 - 07/11/1675 - Vente mobiliaire

Le 7/11/1675 fut faite la vente des biens et meubles délaissés par le trépas de Maître Nicolas MOREL en son vivant prêtre pasteur de la maison pastorale dudit lieu, laquelle fut faite en monnaie coursable présentement en la ville de LILLE, tel que les patacons à quarante huit patars. (*29 pages*).

2 E 3 / 9022 acte 45 - 10/11/1675 - Vente

Nicolas BRISSE couvreur d'étain et Catherine DAMPCOISNE sa femme demeurant à PHALEMPIN, vendent à Pierre COURTECUISSE manouvrier demeurant à MEURCHIN un fond de manoir contenant trois quartrons ou environ d'héritage séant audit MEURCHIN, pour 53 florins monnaie d'Espagne.

2 E 3 / 9022 acte 46 - 23/11/1675 - Vente

Jacques PARSY et Jeanne DENGLOS sa femme, laboureur demeurant à ANNOEULLIN, vendent à Allard DENGLOS fils de feu Vincent, marchand de bois demeurant à PHALEMPIN, les pièces de terre et portions d'héritage avec quelques petits édifices ci-après déclarés : la moitié de quatre cents de terre impartie à l'encontre de Gilles DENGLOS frère de ladite Jeanne et d'icelluy acheteur, item la moitié d'un lieu manoir amasé de maison chambre et étable contenant parmi jardin planté d'arbres à fruits et de bois montant, un cent et demi avec la haie, item la moitié de 2 cents aussi de terre à labeur, le tout imparti à l'encontre dudit Gilles DENGLOS, le tout pour 250 livres parisis. L'acheteur a vendu auxdits vendeurs une grangette de longueur de 22 pieds, pour 81 livres parisis 12 gros, et encore 34 livres 8 gros que les vendeurs lui étaient redevables par compte de liquidation fait ce jour. Il reste à payer 134 livres parisis.

2 E 3 / 9022 acte 47 - 26/02/1676 - Vente

Nicolas DELEVALLÉE fils de feu Noël, demt au hamel de Libercourt paroisse de CARVIN, et Marie DUSART veuve dudit Noël, demte à WAHAGNIES, vendent à Jacques TESTELIN laboureur au Riez d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN, deux cents et demi de masurage séant audit Riez, tenus de messieurs les Abbé et religieux de l'abbaye de St-Pierre lez GAND, tenant d'un sens audit Riez, d'autre aux pauvres dudit CAMPHIN, et des deux autres sens audit acheteur, pour lui en jouir depuis ce jourd'hui, la vente faite moyennant deux gros aux pauvres, un obit pour le repos des âmes des fidèles trépassés, six livres de don gratuit à ladite Marie, de carité soixante gros, au notaire pour avoir rédigé le présent marché par écrit quarante-huit gros, le tout à la charge dudit acheteur, et cent livres parisis pour les deniers principaux dudit marché. Fait et passé audit CAMPHIN, le vingt-six février xvi c septante-six (sic), pardevant Phles Sion notaire y résidant, présents Nicolas BOUTTRY laboureur, et Jean-Baptiste RINGOT fils de feu Arnould, berger, demts audit CAMPHIN. *Cet acte a peut-être été passé en 1675*.

2 E 3 / 9022 acte 48 - 19/12/1675 - Donation

(*effacé*) Jean MOREL, mari de Marie Madeleine MALLET, fait donation entre vifs à Noël DESBIENS et ses soeurs enfants de feu Noël et d'encore vivante Anne MOREL, à Catherine, Michèle et Françoise LALLOE soeurs, enfants de feu Pasquier et de Catherine MOREL ses neveux et nièces et à Guillaume MALLET son beau-père, donnent les partis ci-après : audit Noël DESBIENS la moitié de tout un lieu manoir amasé de maison manable chambre grange étable et autres édifices contenant parmi jardin à labeur six cents d'héritage séant audit CAMPHIN, audit Guillaume MALLET l'autre moitié des édifices carpentages, auxdites Catherine et Françoise LALLOE trois cents de terre à labeur séant au terroir de GONDECOURT, et aux filles de feu Noël DESBIENS, cent ½ pris en 3 cents impartis à l'encontre dudit Nicolas GOUBE. Marie Madeleine MALLET sa femme restera viagère dudit comparant donateur.

2 E 3 / 9022 acte 49 - 30/11/1675 - (*début détruit*) - Bail

Philippe DERICHEMONT laboureur demeurant à La Neuville paroisse de PHALEMPIN, baille à Toussaint LALLOE aussi laboureur demeurant audit La Neuville, le nombre de 2 bonniers de terre ou environ gisant audit lieu, compris un cent ou environ de bocqueau, pour 90 livres parisis par an.

2 E 3 / 9022 acte 50 - 05/02/1675 - (*haut détruit*)

Gaspard LABBE père et tuteur légitime d'Antoine, Marie Madeleine, et Marguerite, ses enfants qu'il a eus avec Martine MORTREUX sa femme, donne procuration à Claude HOCART et (*en blanc*) pour faire vendue de lieu sur 5 cents séant à CARNIN, et sur tous les biens appartenant à Jean MORTREUX naguère lieutenant de GONDECOURT. *signé* Gaspard LABBE.

2 E 3 / 9022 acte 51 - 14/02/1675 - Donation

Anne DURETESTE femme d'Antoine DUQUESNE lieutenant et censier de la Grande Cense de CAMPHIN donne procuration à son mari pour comparaître devant lieutenant et échevins de THUMERIES pour ratraire à titre de proximité lignagère, tout un lieu manoir amasée de maison, manable chambre et autres édifices contenant jardin planté d'arbres cinq cents ou environ d'héritage gisant audit lieu que Claude et Michelle DELEHAYE, frère et sœur demeurant à LILLE ont vendu à Joannes DUPONT.

2 E 3 / 9022 acte 52 - 21/02/1675 - Procuration

Jeanne POLLET femme de Jean Jacques BOUTTRY, laboureur demeurant à CAMPHIN, déclare avoir établi comme procureur spécial Jean Jacques BOUTTRY auquel elle a donné pouvoir de vendre en son nom les biens terres et héritages à elle séant aux terroirs de THUMERIES et WAHAGNIES.

2 E 3 / 9022 acte 53 - 04/03/1675 - Procuration

Michelle CHIVORÉ femme de Jérôme DUGARDIN demeurant à PHALEMPIN, laquelle fait de son procureur Jérôme DUGARDIN, pour aller devant auditeurs de LILLE créer une rente héritère de 150 livres parisis en capital au foeur du denier 16 au profit de Toussaint DECARNIN et Anne MALLET sa femme demeurant audit PHALEMPIN, à avoir cours au 1/03/1675.

2 E 3 / 9022 acte 54 - 23/03/1675 - attestation

Jean LEBORGNE, charton demt à CAMPHIN, âgé de cinquante et un ans ou environ, après serment prêté es mains de moi notaire soussigné, ouï et examiné sur interrogations verbales, proposé de la part de Révérend Père en Dieu monsr Ubalde DOUCHET, Abbé de l'abbaye de PHALEMPIN, absent au passement de cette, dit et atteste pour vérité, que lorsqu'il était charton dans ladite abbaye et en autres temps, il n'a jamais emmené de grains hors d'icelle de nuit, soit pour l'emmener à LILLE ou ailleurs ains a parti plusieurs fois à l'aube du jour et de grand matin, pour gagner du temps et pour le soulagement des chevaux déclarant par cette que l'acte qu'il a donné à Frère Henri LELEUX, au cas qu'il serait dit qu'il a emmené du grain hors de ladite abbaye de nuit, ce serait une chose fausse, d'autant que son intention n'était de dire qu'il en avait emmené du matin comme il est dit ci-dessus ce qu'il sait pour en avoir parfaite connaissance de laquelle affirmation et attestation, ledit prélat a requis acte pour lui valoir et servir par tout où il appartiendra, si avant que de raison même promet de ratifier ce que dessus lorsqu'il en sera requis fait et passé à CAMPHIN, le xxiii de mars xvi c septante-cinq, pardevant Phles Sion, notaire y résidant, présents Noël SION laboureur, et Jacques BOUTTRY non marié, demts audit lieu.

2 E 3 / 9022 acte 55 - 19/04/1675 - Déclaration

Frère Michel DELACHAPELLE, Frère Paul GRIFFART, Frère Augustin HERBAULT, Frère Ubalde REYS, Frère Marcellin PREVOST et Frère Maximilien DELAHAYE, tous religieux de l'abbaye St Christophe de PHALEMPIN, lesquels comparants déclarent avoir connaissance que par les poursuites d'aucuns de leurs confrères religieux mal intentionnés contre Frère Ubalde DOUCHET Abbé, et le bien de ladite Abbaye, ledit Abbé se serait laissé emporter et faire une démission tant du spirituel que du temporel et consentir que soit commis un coadjuteur pendant sa vie moyennant une pension à son profit de 1000 florins par an et lui donner son ameublement convenable, et comme ils entendent qu'en conséquence l'on prétend, procéder à la réception des voix et faire élection dudit coadjuteur, que ne pouvant le faire sans laisser des marques préjudiciables à l'honneur dudit Sieur Abbé et de ladite Abbaye.... Ils protestent de nullité de ladite démission et ne veulent ni de réception des voix, ni de coadjuteur.

2 E 3 / 9022 acte 56 - 30/04/1675 - Procuration

François DANNOEULLIN demeurant à PHALEMPIN, lequel a fait de son procureur François DANNOEULLIN son fils, pour reconnaître une rente héritière en laquelle sont obligés Michel ROHART et Marie MALLET sa femme en la somme de cent livres parisis en capital au profit de Bernard DECARNIN consentant que ladite lettre de rente soit déclarée et prononcée exécutoire sur lui ses biens et héritages au profit de Philippe DECARNIN fils et héritier dudit feu Bernard.

2 E 3 / 9022 acte 57 - 08/06/1675 - Attestation

Yolente DUBOIS à présent femme de Valérien MALLET, demeurante à PHALEMPIN, laquelle après serment et sur interrogatoire verbal à elle proposé de la part de Monsieur Ubalde DOUCHET, atteste qu'au commencement de cet an, selon sa mémoire, elle a vendu une pièce de toile de lin grise à Frère Florent DE BRAY religieux et receveur de l'abbaye de PHALEMPIN au pris de treize patars l'aulne, laquelle pièce contenait selon la mesure en fait à son consentement quarante neuf aulnes. Elle aurait fait faire une quittance par Frère Eusèbe LABBE religieux converse de ladite Abbaye, lequel aurait mis chacune aulne valoir 15 patars mais l'aurait payé par Frère Florent DE BRAY 13 patars l'aulne.

2 E 3 / 9022 acte 58 - 28/06/1675 - Dette

Antoine DEMOUVAUX laboureur demeurant à CAMPHIN, doit à Gilles DUSAUCHOIR, docteur et médecin demeurant à ANNOEULLIN, la somme de sept patacons à cause d'un barast échange et mieux vaille d'un hongre à un cheval entier, tous deux de poil castain dont la livraison a été faite le 26/6.

2 E 3 / 9022 acte 59 - 09/07/1675 - Partage (procuration)

Marie DUPRETZ femme de Noël SION, demeurante à CAMPHIN, laquelle a fait de ses procureurs ledit Noël et François DUPRETZ son frère, pour faire partage de biens, maison, terres et héritages qui lui sont échus et dévolus par le décès et le trépas de feu Maître Thomas DUPRETZ son oncle en son vivant prêtre et pasteur du bourg de TOURCOING, situé audit lieu.

2 E 3 / 9022 acte 60 - 20/08/1675 - Procuration

Jean BERNARD demeurant à ERQUINGHEM a dénommé ses procureurs spéciaux en les personnes de Louis DELERUE et (*suit un blanc*), auxquels et à chacun d'eux seul il a donné pouvoir irrévocable pour fonder tels droits que peut avoir Maître François BERNARD naguère pasteur de TOURMIGNIES au terroir de CAMPHIN pour avoir paiement de la somme de cent livres parisis qu'il lui est devable à cause d'argent qu'il a retenu entre ses mains provenant de l'hérédité de feu Maître Michel BERNARD en son vivant prêtre et pasteur de NOYELLES son oncle, même de faire saisir tous les biens dudit Maître François.

2 E 3 / 9023 acte 1 - 23/01/1676 - Contrat de mariage

Gilles **VALLOIS** fils de feu Jean, jeune homme non marié demeurant à WAHAGNIES, assisté de Jean LEMETTRE son parâtre, Marguerite FLINOIS sa mère, Nicolas VALLOIS son frère et Claude GRAUWIN son beau frère.

Catherine **DUCASTEAU** aussi jeune fille non mariée de feu François, demeurant audit lieu, assistée de Martin DUCASTEAU son frère, Martin PENNEQUIN son beau frère et Nicolas BRISSE son parrain par alliance.

2 E 3 / 9023 acte 2 - 05/01/1676 - Formoture mobiliaire

Antoine HENNIART laboureur demeurant à ATTICHES d'une part, Georges DECARNIN aussi laboureur et carlier demeurant audit lieu, et Hubert HENNIART demeurant au hamel de La Neuville d'autre part, ledit premier comparant paravant convoler en secondes noces, fait partage mobiliaire à Joseph, Jacques, Antoine et Thérèse HENNIART ses enfants qu'il a eu en premières noces de feu Catherine DECARNIN, ce que lesdits Hubert HENNIART et Georges DECARNIN pères grands desdits enfants mineurs, acceptent. Chaque enfant recevra 108 livres monnaie de Flandres à payer à leur âge de mariage ou ingression d'autre honorable état.

2 E 3 / 9023 acte 3 - 27/01/1676 - Vente

Catherine MALLET veuve de Noël HOTTIN, demeurante à Libercourt, vend à Nicolas HOTTIN son fils demeurant au petit WAHAGNIES une maison, chambre et étable érigé sur un fond de manoir séant audit WAHAGNIES, appartenant à Nicolas CRESPIN à cause de sa femme, tenant de deux côtés à l'héritage de ladite MALLET, pour le prix de 400 livres parisis.

2 E 3 / 9023 acte 4 - 27/01/1675 - Vente

Pierre BOISTEL et Antoinette LE GRARD sa femme, manouvriers demeurant à CAMPHIN, lesquels vendent à Nicolas HENNERON fils de Thomas, laboureur demeurant à GONDECOURT, deux cents de fond de lieu manoir séant audit GONDECOURT, pour 40 livres parisis.

2 E 3 / 9023 acte 5 - 30/01/1676 - Contrat de mariage

Jean **POLLET** jeune homme non marié demeurant à WAHAGNIES, assisté de Marguerite MOREL sa mère, et Jean Jacques BOUTTRY son frère par alliance.

Sainte **DELERUE** aussi jeune fille à marier demeurant à CAMPHIN, assistée de Louis DELERUE et Jeanne D'AUSTRICOURT ses père et mère.

2 E 3 / 9023 acte 6 - 01/02/1676 - Vente

Marie MOREL veuve de Pierre DE RIVE, demeurant à GONDECOURT, vend à Jean DESTIEUX laboureur demeurant à CARNIN, un cent et demi de terre à labeur séant au terroir et dismage de CARNIN, pour 120 livres de Flandre.

2 E 3 / 9023 acte 7 - 04/02/1676 - Donation

Marie CLARIE veuve de feu Adrien RINGOT, demeurante à CAMPHIN, pour l'amour et affection qu'elle porte aux enfants de Nicolas RINGOT son fils et de Madeleine BONNET sa femme, pour les récompenser de la décharge d'une lettre de rente en laquelle elle était obligée au profit de feu Guillaume CUVELIER en son vivant bailli dudit CAMPHIN, et pour plusieurs autres causes, donne tout un lieu manoir amassé de maison manable, chambre, étable et autre édifice contenant parmi jardin planté quatre-vingt huit verges d'héritage séant audit lieu.

2 E 3 / 9023 acte 8 - 11/02/1676 - Bail

Georges et Wallerand DECARNIN, tuteurs commis aux corps et biens des enfants de Etienne PETIT et de Jeanne DECARNIN, lesquels en leur qualité baillent à Roger LALLOE et Claire DUGARDIN sa femme, laboureurs demeurant à PHALEMPIN tout un lieu manoir amassé de maison manable, chambre, grange, étable contenant jardin planté d'arbres à fruits et bois montants, les deux tiers de sept cents de masurage tenant à l'héritage de Robert LALLOE et au chemin menant de la place audit lieu, avec vingt six cents de terre à labeur en quatre pièces le tout situé audit PHALEMPIN et appartenant audits enfants pupilles, pour 174 livres parisis par an.

2 E 3 / 9023 acte 9 - 11/02/1676 - Bail

Georges et Wallerand DECARNIN, frères, tuteurs des enfants de feu Etienne PETIT et de Jeanne DECARNIN, baillent à Pierre BOSNIER, fils de Jean, couturier demeurant à PHALEMPIN, trois cents de terre à labeur appartenant aux enfants pupilles, pour 15 livres parisis par an.

2 E 3 / 9023 acte 10 - 13/02/1676

Pierre LEFEBVRE manouvrier et Marie COCQUELLE sa femme, demeurant à ALLENNES LES MARAIS, doivent à Jacques DE BEAUVOIS bailli dudit lieu, la somme de 260 livres monnaie de Flandre à cause de vente et délivrance à eux fait à leur contentement d'un arpentage de vingt huit pieds de long et quatorze de large, 400 pieds de lattes, 6 bottes de waulles, et 150 glaies de gauge. Paiement en 2 ans.

2 E 3 / 9023 acte 11 - 17/02/1676 - Dette

Hubert HENNIART fils de feu Bauduin, laboureur demeurant au hamel de La Neuville paroisse de PHALEMPIN, doit à Jean HAVET fils de feu Jacques, portier à l'abbaye de PHALEMPIN, la somme de 200 livres monnaie de Flandre, somme qu'il a promis de rendre le jour de la St Rémy de cet an seize cent septante six.

2 E 3 / 9023 acte 12 - 17/02/1676 - Bail

André LHOSTE laboureur demeurant à Ennecourt paroisse de CAMPHIN, baille à Claude GRAUWIN manouvrier demeurant à WAHAGNIES, sept cent trois quartrons de terre à labeur et prés séant en trois pièces au terroir dudit WAHAGNIES.

2 E 3 / 9023 acte 13 - 17/02/1676 - Bail

André LHOSTE laboureur demeurant à Ennecourt paroisse de CAMPHIN, baille à Marguerite BEAUREPAIRE et Jean LEGROUX son fils, demeurant à WAHAGNIES, quatre cents trois quartrons de terre à labeur séant en deux pièces audit lieu.

2 E 3 / 9023 acte 14 - 17/02/1676 - Bail

André LHOSTE laboureur demeurant à Ennecourt paroisse de CAMPHIN, lequel baille à Antoine BOUTILLIER fils de Charles, laboureur demeurant à WAHAGNIES, un lieu manoir amassé de maison manable, chambre, étables et autres édifices contenant jardin et terre à labeur six cents ou environ d'héritage, item quatre cents de terre aussi à labeur, pour 38 livres de Flandre par an,...

2 E 3 / 9023 acte 15 - 24/02/1676 - Dette

Alexandre DUBURCQ, tavernier demeurant à GONDECOURT, lequel doit à Jean MARQUANT laboureur demeurant audit lieu, la somme de 73 livres 10 gros monnaie de Flandre à cause de vente de six rasières de blé de trois grains. Jean PATIN fils de feu Michel, jeune homme non marié demeurant audit lieu, s'est constitué caution.

2 E 3 / 9023 acte 16 - 12/03/1675 - Vente

Martin BRISELANCE fils de feu Antoine, couvreur de paille, et Antoinette DELOBEL sa femme, demeurant à GONDECOURT, vendent à Hubert FALEMP fils de feu Guillaume, et Antoinette LEBOISTEL sa femme demeurant à ANNOEULLIN, un lieu manoir naguère amassé de maison séant audit ANNOEULLIN contenant un cent et demi d'héritage… item un autre cent et demi de terre à labeur séant audit ANNOEULLIN, pour 13 livres de gros ½, et 18 livres de gros.

2 E 3 / 9023 acte 17 - 16/03/1676 - Partage

Antoine DUROTZ fils de feu François, laboureur demeurant à GONDECOURT, pour nourrir paix et amitiè entre Marie DUROTZ sa fille, Antoine, Nicolas et Marie Anne DUROTZ enfants de feu Antoine ses neveux et nièce, leur en aurait fait partage en la forme suivante :

A ladite Marie DUROTZ trois cents et demi de terre à labeur séant à CAMPHIN, item sept quartrons aussi à labeur à GONDECOURT, item deux cents séant audit GONDECOURT, item deux cents au chemin perdu, item quatre cents cinq verges tenant au chemin de CARNIN, item neuf quartrons, item la moitié de trois quartrons et demi à prendre à l'encontre de Pierre WARQUAIN fils de feu Quentin, item un quartron, le tout situé à GONDECOURT.

Audits Antoine, Nicolas et Marie Anne DUROTZ par indivis cinq cents et demi séant audit GONDECOURT, item six cents séant audit CAMPHIN, item le tiers de quatorze cents pris à l'encontre des hoirs d'Antoine LEROY. Ils paieront à ladite Marie, 150 livres parisis lorsque l'on fera le partage des meubles.

2 E 3 / 9023 acte 18 - 19/03/1676 - Contrat de mariage

Philippe **PELEU** fils de feu Georges, jeune homme non marié demeurant à ENNEVELIN, assisté de Catherine PILLOT sa mère, George et Gilles PELEU ses frères et Quentin ROGIER son oncle par alliance.

Jeanne **MALLET** fille de feu Arnould aussi jeune fille non mariée demeurant à PHALEMPIN (Rayé : assistée de Marthe POLLET sa mère, Piat LIENART lieutenant dudit lieu son cousin et Jean Baptiste D'ANNOEULLIN aussi son cousin).

(la signature de Catherine PILLOT est la même que celle du contrat numéro 20).

2 E 3 / 9023 acte 19 - 26/03/1675 - Vente

Luc BOURREZ (signe BOURE) fils de feu Gaspard, manouvrier demeurant à BAUVIN, et Michelle DURIEZ sa femme, vendent à Guillaume DESBUISSONS fils de feu Ambroise, cinq quartrons de terre à labeur séant audit PROVIN, pour 150 livres parisis.

2 E 3 / 9023 acte 20 - 29/03/1676 - Partage

Martin, Nicolas et Anne BRISSE, frères et sœur, enfants et héritiers de feus Laurent et de Martine DUFOUR, en leur vivant demeurant à WAHAGNIES, ont fait partage et division amiable en la forme suivante :

Martin BRISSE aura 3 cents de terre à labeur séant audit WAHAGNIES, item le reste d'une pièce de 12 cents audit lieu pris à l'encontre dudit Nicolas à qui lui sont assignés 9 cents, item une portion de terre à prendre en dix cents en laquelle appartient les neuf cents à ladite Anne BRISSE à prendre de haut en bas du côté de l'héritage Christophe TRACHET y tenant, de bout à l'héritage Antoine DUQUESNE, item un cent de terre jardinage séant à La Neuville pris en trois cents et demi à l'encontre de ladite Anne, item un cent de jardinage au lieu manoir desdits défunts, consistant en un tiers avec une grange y érigée, item lui appartient le bois d'une cuisine érigée audit manoir à prendre et emporter.

Nicolas BRISSE aura 9 cents de terre à labeur pris en 12 à l'encontre dudit Martin à qui appartient le surplus, item un tiers dudit lieu manoir, item un cent et demi de jardinage pris es trois cents et demi audit Neuville à l'encontre de sesdits frère et sœur.

Anne BRISSE aura 9 cents plain pris en dix à l'encontre dudit Martin séant audit Neuville, item un cent de jardinage pris esdits trois cents et demi joignant la part dudit Martin, item un tiers dudit lieu manoir audit WAHAGNIES à prendre au milieu avec une maison, chambre.

Les biens sont chargés de 200 livres parisis en capital d'une rente héritière de 200 livres parisis en capital au profit des heritiers de Anne VENNEBERGUE, que lesdits Martin et Anne BRISSE ont retenus à leur charge.

2 E 3 / 9023 acte 21 - 09/04/1676 - Dette

Jean DELERUE fils de feu Wallerand, carlier demeurant à PROVIN, doit au Sieur Arnould MOUCQUES en qualité de receveur du Seigneur d'ALLENNES LES MARAIS, la somme de cent quarante huit livres parisis à cause de vente de deux monstres de frènes consistant en sept arbres. Antoine CRAMETTE fils de feu Nicolas, marissal à PROVIN, s'est constitué caution.

2 E 3 / 9023 acte 22 - 11/04/1676 - Contrat de mariage

Jean **DE LE CAMBRE** fils de feu Hubert, jeune homme non marié demeurant à CAMPHIN, assisté de Jeanne DELEZENNES sa mère, Guillaume DE LE CAMBRE son oncle, Antoine BOULINGER et Simon DE LE CAMBRE ses cousins.

Marie Madeleine **MALLET** veuve de Jean MOREL, demeurant audit lieu, assistée de Guillaume MALLET et Catherine HOCHIN ses père et mère, et Hubert HOCHIN son oncle.

2 E 3 / 9023 acte 23 - 02/05/1676 - Bail

André LHOSTE fils de feu François, laboureur demeurant au hamel d'Ennecourt, paroisse de CAMPHIN, baille à Jacques DELANNOY fils de feu Jean, aussi laboureur demeurant à WAHAGNIES le nombre de sept cents de terre à labeur séant en deux pièces.

2 E 3 / 9023 acte 24 - 29/05/1676 - Bail

Antoine DU CASTILLON, laboureur et carlier demeurant à GONDECOURT, baille à Philippe DU CASTILLON son fils émancipé par les lieutenant et hommes de fief dudit GONDECOURT le 27/05/1676, le nombre de vingt trois cents ou environ de terre à labeur séant en plusieurs pièces sur les terroirs de GONDECOURT, CHEMY et CARNIN, y compris tout un lieu manoir amassé de maison manable chambre grange étable et autres édifices.

2 E 3 / 9023 acte 25 - 31/05/1676 - Vente

Mathias CRAMETTE fils de feu Antoine, chartier demeurant à CARNIN, vend à André DUMETZ fils de feu Philippe, laboureur demeurant à GONDECOURT, compris tout un lieu manoir amassé de maison manable chambre grange et étable contenant jardin planté un cent et demi d'héritage ou environ séant audit GONDECOURT.

2 E 3 / 9023 acte 26 - 01/06/1676 - Vente

Nicolas CRESPIN fils de Jacques et Marguerite HOTTIN sa femme, charpentier demeurant à EPINOY, lesquels vendent à Nicolas HOTTIN fils de feu Noël, laboureur demeurant à WAHAGNIES, le tiers d'un mencaud de jardinage pris à l'encontre de Catherine MALLET veuve de Noël HOTTIN et de François TRACHET situé sur le terroir dudit WAHAGNIES, pour 240 livres parisis.

2 E 3 / 9023 acte 27 - 01/06/1676 - Contrat de mariage

Claude **POLLET** fils de feu Martin, jeune homme non marié demeurant à WAHAGNIES, assisté de Bon MIGNOT et Jean DUPONT ses beaux frères et Laurent POLLET son oncle.

Catherine **FRANCOIS** jeune fille non mariée demeurant à THUMERIES, assistée de Jean FRANCOIS son père et Pierre PARSY son beau frère.

2 E 3 / 9023 acte 28 - 02/06/1676 - Formoture mobiliaire

Michelle DELEAU, veuve de feu Adrien DUHAYON, demeurante à PHALEMPIN, ayant enfants d'icelui tels que Jean Adrien et Marie Jeanne DUHAYON d'une part, Guilbert LALLOE fils de Robert, oncle par alliance du côté paternel des dits enfants, Guillaume et Valérien MALLET aussi oncles du côté maternel d'iceux d'autre part, laquelle fait formoture mobiliaire à ses dits enfants. Chacun aura 100 livres paris à leur âge de mariage, et Michelle DELEAU gardera les meubles.

2 E 3 / 9023 acte 29 - 02/06/1676 - Contrat de mariage

Nicolas **D'APVRIL** fils de feu Paul, jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN, assisté de Romuald et Jacques LOHIER ses beaux frères, Sébastien D'APVRIL son oncle, de Philippe PIPPELART aussi son oncle.

Michelle **DELEAU** veuve de feu Adrien DUHAYON, demeurant audit lieu, assistée de Jean BENOIST son parâtre, Guilbert LALLOE son beau frère, Guillaume et Vallérien MALLET ses oncles.

(Suit un acte daté du même jour qui précise que Michelle a retenu Jean Adrien et Marie Jeanne DUHAYON, que Guilbert LALLOE fils de Robert est oncle par alliance du coté paternel aux enfants, Guillaume et Vallérien MALLET oncles du côté maternel).

2 E 3 / 9023 acte 30 - 03/06/1676 - Donation

Marie BARDAILLE à présent servante à Monsieur Jean BERNARD, prêtre et pasteur d'ATTICHES, laquelle déclara que pour l'amitié qu'elle porte à Josse CARPENTIER fils de Pierre demeurant audit lieu, lui donne la somme de douze livres pour lui faire quelque habillement à payer à sa volonté, elle a aussi donné audit pasteur la somme de quarante livres parisis.

2 E 3 / 9023 acte 31 - 08/06/1676 - Donation

Pierre COCHET, fils de feu Pierre, et Jeanne DELEVALLÉE sa femme, demeurant à GONDECOURT, donnent à Jean DELEMER prêtre pasteur et marglisseur dudit lieu, la somme de soixante deux gros six deniers de lettres de bonne rente héritière au rachat de cinquante livres monnaie de Flandre.

2 E 3 / 9023 acte 32 - 08/06/1676 - Donation

Pierre COCHET fils de feu Pierre et Jeanne DELEVALLÉE sa femme, demeurant à GONDECOURT, lesquels déclarent de laisser plusieurs des héritages patrimoniaux, en vertu de la coutume de la châtellenie de LILLE et voulant iceux comparants égalité entre tous leurs enfants qu'ils délaisseront à leur trépas tant fille que fils, leur font donation entre vifs.

2 E 3 / 9023 acte 33 - 17/06/1676 - Vente

Nicolas LECLERCQ, fils de feu Thomas, manouvrier demeurant à HERRIN, vend à Gilles BREQUIN fils de feu Bettremieux, savetier demeurant audit HERRIN, cent et demi de terre à labeur séant sur le terroir et dîmage de GONDECOURT, pour 19 livres parisis 16 gros.

2 E 3 / 9023 acte 34 - 23/06/1676 - Contrat de mariage

Piat **THELIER** fils de feu Bernard, jeune homme non marié demeurant à CAMPHIN.

Angélique **GOSSART** aussi jeune fille non mariée demeurant audit lieu, assistée de Jacques GOSSART et Catherine COCHET ses père et mère et Pierre GOSSART son frère.

2 E 3 / 9023 acte 35 - 28/06/1676 - Bail

Romain MARTINACHE fils de feu Gilles, manouvrier demeurant au hamel de Wachemy paroisse de CHEMY, (*barré : Catherine DATTICHES sa femme*) baille à Pierre DURIEZ fils de feu André, marchand demeurant audit hamel, tout un lieu manoir amassé de maison manable, chambre et étable contenant jardin planté, un cent et demi d'héritage séant audit Wachemy, pour 30 livres parisis par an.

2 E 3 / 9023 acte 36 - 16/08/1676 - Contrat de mariage

Jean **DUBOIS** fils de feu Jean, jeune homme non marié demeurant à CARNIN.

Antoinette **HERMETZ** aussi jeune fille non mariée demeurant à CHEMY, assistée de Jean et Antoine HERMETZ ses frères.

2 E 3 / 9023 acte 37 - 27/08/1676 - Bail

Jacques DE BEAUVOIS bailli de la seigneurie d'ALLENNES et laboureur y demeurant, baille à Jacques LABBE fils de feu Pierre, tavernier demeurant audit ALLENNES, cinq quartrons ou environ de terre à labeur séant audit lieu, et 4 cents pris en une pièce de 4 bonniers, pour 22 livres 10 gros par an.

Il baille à Thomas BERNARD fils de feu Denis, laboureur demeurant à HERRIN, et Pasquier MORTELECQUE fils de feu Pasquier, laboureur demeurant audit lieu, un lieu manoir et 12 cents en plusieurs pièces à HERRIN, pour 100 livres parisis.

Il baille à Hubert LEBORGNE demeurant au hamel de Bour paroisse d'ALLENNES, 4 cents à ALLENNES.

Il baille à Piat LEMESRE fils de feu Piat, meunier demeurant à ALLENNES, 4 cents audit lieu, pour 16 livres parisis par an.

2 E 3 / 9023 acte 38 - 06/09/1676 - Dispositions testamentaires

François BOULINGER fils de feu Gaspard, et Cécile CANIPEL sa femme, demeurant à PHALEMPIN, lesquels déclarent de laisser plusieurs des héritages patrimoniaux, en vertu de la coutume de la châtellenie de LILLE et voulant iceux comparants égalité entre tous leurs enfants qu'ils délaisseront à leur trépas tant fille que fils, font une donation entre vifs.

2 E 3 / 9023 acte 39 - 08/09/1676 - Donation

Perosne DELECROIX veuve de Jean CRAMETTE, demeurante à GONDECOURT, laquelle reconnaît que pour l'amour et affection qu'elle porte à André et Marie CRAMETTE ses enfants, donne tout un lieu manoir amassé de maison, chambre, grange, étable, porte et autres édifices séant audit GONDECOURT, contenant jardin et terre à labeur planté d'arbres montant et portant fruits, cinq cents ou environ d'héritage, une vache de poil roux et un veau d'un an de poil noir avec tous les meubles. En présence de Gaspard BOULINGER (*signe*

Jaspart BOULLENGER) fils de feu Hubert, marissal demeurant à GONDECOURT, et Noël SION fils de feu Valérien, laboureur demeurant à CAMPHIN.

2 E 3 / 9023 acte 40 - 09/09/1676 - Vente

Jacques LEMESRE fils de feu Nicolas, laboureur demeurant à CARNIN, vend à Pierre DELECOURT fils de feu Alexandre aussi laboureur demeurant audit lieu, six cents et les deux tiers d'un cent de terre à labeur séant en deux pièces sur le terroir dudit CARNIN, le tout pour 500 livres parisis. L'acheteur prend à sa charge une rente héritière portant 12 livres 10 gros au rachat de 100 florins au profit des Pauvres de CARNIN, passée devant auditeur de LILLE.

2 E 3 / 9023 acte 41 - 05/09/1676 - Donation

Sébastien LE BOISTEL prêtre pasteur de CARNIN, déclara que pour l'amitié qu'il porte à Louis LE BOISTEL son frère fils de feu Hubert demeurant à l'enclavement d'ANNOEULLIN, lui donne tout un lieu manoir amassé de maison manable, chambre, grange, étable, portes et autres édifices contenant jardin planté, deux cents et demi d'héritage séant audit enclavement.

Il donne à Hubert, Gilles et Marguerite LE BOISTEL, ses neveux et nièce enfants dudit Louis, à chacun d'iceux, 16 livres de gros de 12 livres parisis chacune.

2 E 3 / 9023 acte 42 - 13/09/1676 - Donation

Louis BERTOUL fils de feu Maurice, navieur demeurant à HERRIN, lequel reconnaît que pour l'amour et affection qu'il porte à Maurice BERTOUL son fils qu'il a eu en sa première conjonction avec feue Catherine DUPRETZ, et à Jean-Philippe BERTOUL aussi son fils qu'il a eu avec aussi feue Péronne DESPLANCQUE en sa seconde conjonction, donne à chacun d'iceux la somme de vingt livres parisis, a livrer incontinent le trépas dudit comparant advenu. Et comme le comparant a acheté en sa troisième conjonction avec, encore vivante, Marie PETIT, la moitié d'un lieu manoir contenant en totalité cent ½ à HERRIN, comme aussi une grangette étant érigée sur le maret joindant ledit héritage, sa part viendra à ses enfants à charge des lettres de rentes héritières en quoi les héritages son hypothéqués. Il a encore acheté avec ladite Marie PETIT, un bateau étant sur la rivière de la Haute Deulle, duquel en reste encore à payer 96 livres, la moitié du bateau sera à sesdits enfants.

2 E 3 / 9023 acte 43 - 15/09/1676 - Donation

Pasques BOURRET fille non mariée de feu Martin demeurant à PROVIN, reconnaît que pour l'amitié qu'elle porte à Luc BOURRETZ son frère, lui donne les parties ci-après nommées : trois cents de terre à labeur tenant de plat audit donataire, item deux cents et demi de pareil labeur tenant de plat à Philippe MORTELECQUE, item autres deux cents et demi tenant de plat à Martin BOURRET, item autres deux cents et demi ou environ tenant de plat à Michel SOICHE, aussi un cent et demi tenant de plat aux héritages de la veuve Georges DELERUYELLE, ensemble trois cents et demi tenant de plat à la veuve Pierre LEMENU, et finalement tout tel droit et raison et action qu'elle a en un lieu manoir amassé de maison et autre édifices contenant sept quartrons d'héritage, le tout situé à PROVIN.

2 E 3 / 9023 acte 44 - 25/09/1676 - Bail

Jean DELECROIX fils de feu Louis, laboureur demeurant à Wachemy paroisse de CHEMY, baille à Jean HERMETZ fils de feu Antoine, deux cents de terre labourable séant audit CHEMY, pour 7 livres parisis par an.

2 E 3 / 9023 acte 45 - 25/09/1676 - Bail

Pasquier et Jean-Baptiste RINGOT, père et fils, demts au hamel de Wachemy paroisse de CHEMY, baillent à Jean HERMEZ fils de feu Antoine, demt audit lieu, deux cents et demi, pris en cinq impartis à l'encontre dudit preneur, séant audit CHEMY, tenant de côté à l'héritage occupé par Simon DELECOURT, d'autre à l'héritage occupé par Jean LALLOE, de bout à la piedsente menant dudit Wachemy à la naviette, d'autre audit DELECOURT pour lui en jouir l'espace de neuf ans à commencer à la St-Rémy de cet an, au rendage annuel, terre nue et advestie, soit qu'il perde ses avestures par guerre, foudre de ciel ou autrement, de quinze livres parisis. Fait et passé à Wachemy, le 25/09/1676, pardevant Phles Sion notaire à CAMPHIN, présents Jean DELECROIX fils de feu Louis, et Nicolas DUGARDIN fils de Maximilien, demt audit Wachemy.

2 E 3 / 9023 acte 46 - 29/ 9/1676 - Contrat de mariage

Louis **VALLEZ** relict de Catherine CHIVORE, demeurant à PHALEMPIN, assisté de Pasquier VALLEE son frère.

Catherine **TOURNAND** fille non mariée demeurant audit lieu, assistée de Christophe TOURNAND et Barbe TOURNEMINE ses père et mère.

(Un acte daté du même jour précise que Louis VALLEE, laboureur, a retenu Arnould, Louis et Madeleine de Catherine CHIVORE et que Jérome DUGARDIN est oncle par alliance du côté maternel aux enfants.).

2 E 3 / 9023 acte 47 - 29/09/1676 - Formoture mobiliaire

Louis VALLÉE laboureur demeurant à PHALEMPIN, naguère bail et mari de Catherine CHIVORÉ, ayant enfants d'icelle tels que Arnould, Louis et Madeleine VALLEZ d'une part, Pasquier VALLEZ oncle du côté paternel desdits enfants et Jérôme DUGARDIN aussi oncle par alliance du côté maternel et tuteurs d'iceux, leur fait une formoture mobiliaire de 33 livres 6 gros et 8 deniers à chacun, et il gardera les meubles.

2 E 3 / 9023 acte 48 - 30/09/1676 - Donation

Adrien DESCAMPS fils de feu Jacques demeurant à PHALEMPIN, déclare que pour l'amitié qu'il porte à Jean François, Jacques, Wallerand (*répété 2 fois*), Jeanne Françoise, Adrienne, Michelle et Elisabeth DESCAMPS ses neveux et nièces, enfants de feu Guillaume, veut qu'ils viennent à représenter le chef de leurdit feu père et qu'ils viennent à faire une teste à l'encontre de Marie DESCAMPS sa sœur, femme de Simon CANDILLIER. Il donne au Révérend pasteur de PHALEMPIN qui est Monsieur François COOLEN, 12 livres parisis pour les distribuer à son intention. A sa mort, il aura un service solennel. Il donne à Antoinette ROHART, un couvertoir, des locquettes.

2 E 3 / 9023 acte 49 - 01/10/1676 - Contrat de mariage

Charles **CAMBIER** fils de feu Paul, jeune homme non marié demeurant à ANNOEULLIN assisté de Thomas CAMBIER son frère, Michel MAILLE son parrain par alliance, Philippe et Jacques JACQUART père et fils ses cousins.

Catherine **LHERNOULD** aussi jeune fille à marier demeurant à CAMPHIN, assistée de Philippe LHERNOULD son père et Bétrémieux MAHIEU son oncle par alliance.

2 E 3 / 9023 acte 50 - 02/10/1676 - Attestation

Simon LOHIER fils de feu Jean, âgé de cinquante trois ans ou environ demeurant à CARNIN, lequel après serment fait, sur interrogatoire verbal de la part de Pierre DESMONS, Jean DESTIEUX et André THÉRY laboureurs demeurant audit CARNIN et enclavement dudit lieu, a dit juré qu'il n'a jamais payé aucune dîme de colsat aux commis, dismeurs ni propriétaires de la dîme dudit CARNIN.

2 E 3 / 9023 acte 51 - 02/10/1676 - Attestation

Vincent LEDOUX fils de feu Louis, âgé de quarante deux ans ou environ, présentement commis à recevoir les dîsmes de CARNIN, et laboureur audit lieu, lequel après serment fait, sur interrogatoire verbal de la part de Pierre DESMONS, Jean DESTIEUX et André THÉRY aussi laboureurs demeurant audit lieu et enclavement dudit CARNIN paroisse d'ANNOEULLIN, a dit juré recueillir les dîmes dudit CARNIN, établi de la part de Monsieur Sébastien LE BOISTEL prêtre pasteur dudit lieu, de Nicolas BRISELANCE fermier de Monseigneur DE HELLEVILLE et Jean DELECOURT aussi fermier de Messieurs les doyens du chapître de l'église collégiale de St Piat les SECLIN. Il n'a recueilli aucune dîme de ce fait (sur le terroir de CARNIN), nonobstant qu'il l'ait demandé plusieurs fois.

2 E 3 / 9023 acte 52 - 02/10/1676 - Attestation

Jacques LEMESRE fils de feu Nicolas, âgé de soixante neuf ans ou environ, laboureur demeurant à CARNIN, lequel après serment fait, sur interrogatoire verbal de la part de Pierre DESMONS, Jean DESTIEUX et André THÉRY laboureurs demeurant lesdits DESMONS et THÉRY à l'enclavement de CARNIN paroisse d'ANNOEULLIN et ledit DESTIEUX audit CARNIN, a dit juré qu'il n'a jamais payé aucune dîme de colsat aux commis, propriétaires ni dismeurs d'icelle.

2 E 3 / 9023 acte 53 - 02/10/1676 - Attestation

Jean WATTRELOT fils de feu Jean, âgé de quatre-vingt deux ans ou environ, laboureur et manouvrier demeurant à l'enclavement de CARNIN paroisse d'ANNOEULLIN, lequel après serment fait, sur interrogatoire verbal de le part de Pierre DESMONS, Jean DESTIEUX et André THÉRY laboureurs, a dit juré qu'il n'a jamais payé aucune dîme de colsat qu'il a dépouillé sur le terroir et dîsmage dudit CARNIN.

2 E 3 / 9023 acte 54 - 03/10/1676 - Attestation

André MORTREUX fils de feu Jean, âgé de quarante quatre ans ou environ, laboureur et machon demeurant à CARNIN, lequel après serment fait, sur interrogatoire verbal de la part de Pierre DESMONS, Jean DESTIEUX et André THÉRY laboureurs demeurant à CARNIN et enclavement dudit lieu paroisse d'ANNOEULLIN, a dit juré qu'en l'an mille six cents soixante huit, il aurait été commis à recueillir les dîsmes dudit CARNIN de la part de Monsieur Sébastien LE BOISTEL prêtre pasteur dudit lieu et Nicolas BRISELANCE fermier desdites dîsmes de Monseigneur DELLEVILLE et de Jean DELECOURT aussi fermier d'icelles de Messieurs les doyens du chapître de l'église collégiale de St Piat les SECLIN, et qu'il n'a reçu aucune dîme de colsat, par les censiers et laboureurs ayant dépouillé colsat sur le terroir de CARNIN.

2 E 3 / 9023 acte 55 - 03/10/1676 - Attestation

Louis DE MAY, fils de feu Gaspard, âgé de soixante ans ou environ, laboureur demeurant l'enclavement de CARNIN paroisse d'ANNOEULLIN, lequel après serment fait, sur interrogatoire verbal de la part de Pierre DESMONS, Jean DESTIEUX et André THÉRY laboureurs, a dit juré qu'il y a trente ans au moins qu'il a labouré sur le terroir dudit CARNIN, et a continué jusqu'à présent, et durant lequel temps il n'a jamais payé aucune dîme de colsat.

2 E 3 / 9023 acte 56 - 03/10/1676 - Attestation

Simon PIPPELART fils de feu Antoine, âgé de soixante deux ans ou environ, laboureur demeurant à ANNOEULLIN, lequel après serment fait, sur interrogatoire verbal de la part de Pierre DESMONS, Jean DESTIEUX et André THÉRY laboureurs demeurant à CARNIN et enclavement dudit lieu paroisse d'ANNOEULLIN, a dit juré que depuis trente ans qu'il est marié avec Françoise FALET il a toujours labouré sur le terroir dudit CARNIN, durant lequel temps il a dépouillé plusieurs fois du colsat, duquel il n'a jamais payé aucune dîme.

2 E 3 / 9023 acte 57 - 03/10/1676 - Attestation

Mathias BUISSETTE fils de feu Guillaume, âgé de soixante deux ans ou environ, laboureur demeurant à CARNIN, lequel après serment fait, sur interrogatoire verbal de la part de Pierre DESMONS, Jean DESTIEUX et André THÉRY aussi laboureurs demeurant audit CARNIN, a dit juré que depuis vingt-cinq ans pour le moins qu'il a labouré sur le terroir dudit CARNIN et dépouillé du colsat plusieurs fois, il n'a jamais payé la dîme.

2 E 3 / 9023 acte 58 - 03/10/1676 - Attestation

Martin CARRETZ fils de feu Jean, âgé de quarante-deux ans ou environ, laboureur demeurant à ANNOEULLIN, lequel après serment fait, sur interrogatoire verbal de la part de Pierre DESMONS, Jean DESTIEUX et André THÉRY aussi laboureurs demeurant à l'enclavement de CARNIN paroisse d'ANNOEULLIN, a dit juré que depuis treize ans qu'il a labouré sur le terroir dudit CARNIN et a dépouillé plusieurs fois du colsat, il n'a jamais payé durant ledit temps aucune dîme de colsat.

2 E 3 / 9023 acte 59 - 03/10/1676 - Attestation

André DELESTREZ fils de feu Mathieu, âgé de cinquante-sept ans ou environ, laboureur demeurant à l'enclavement de CARNIN, paroisse d'ANNOEULLIN, lequel après serment fait, sur interrogatoire verbal de la part de Pierre DESMONS, Jean DESTIEUX et André THÉRY laboureurs, a dit juré qu'il y a plus de trente ans qu'il laboure sur le terroir et dismage dudit CARNIN, a continué jusqu'à présent et durant ledit temps il aurait dépouillé plusieurs fois du colsat, voire même dès le commencement dudit temps sans payer dîme d'icelui.

2 E 3 / 9023 acte 60 - 03/10/1676 - Attestation

Maximilien CUVELIER fils de feu Arnould, âgé de quarante-sept ans ou environ, demeurant à ANNOEULLIN, lequel après serment fait, sur interrogatoire verbal de la part de Pierre DESMONS, Jean DESTIEUX et André THÉRY, a dit juré que passé quinze ans il a labouré et a continué jusqu'à présent de labourer sur le terroir et dîmage dudit CARNIN, auquel temps il a dépouillé plusieurs fois du colsat sans jamais avoir payé aucune dîme d'icelui sauf une fois qu'il s'est rencontré au logis de Guillaume LEDOUX tavernier audit ANNOEULLIN avec Monsieur Sébastien LE BOISTEL prêtre pasteur dudit CARNIN, et en devisant il aurait commencé à discourir de la dîme de colsatz en d'autre discours ledit sieur pasteur aurait dit audit attestant donné un lot ou deux de bière je le quiterai pour ma part de la dîme de colsatz ce que ledit attestant a condescendu sans savoir qu'il a payé un lot ou deux et depuis neuf à dix ans il n'a plus rien payé.

2 E 3 / 9023 acte 61 - 06/10/1676 - Inventaire

Inventaire de la part des plus prochains et héritiers de feu Jean ROGIER en son vivant demeurant à HERRIN, des meubles par lui délaissés ou logis mortuaire laquelle vente faite à quarante jours le payement, sauf les parties vendues jusqu'à soixante groz que se payeront présentement (*6 pages*).

2 E 3 / 9023 acte 62 - 24/09/1976 - Vente mobiliaire

De la part des tuteurs judiciairement commis aux corps et biens des enfants pupilles de feu Jean DELECOURT et de Catherine BARATTE en leur vivant laboureurs demeurant à HERRIN, fut fait la vente des biens meubles délaissés par lesdits défunts après affiction de billets faits aux églises des villages voisins dudit HERRIN, contenant le jour et lieu de ladite vendue. (*11 pages*).

2 E 3 / 9023 acte 63 - 20/10/1676 - Donation

Roger LALLOE fils de feu Noël, meunier à Frelinghien, pour l'amour et affection qu'il porte à Françoise et Barbe LALLOE ses sœurs demeurant à CAMPHIN, leur donne quatre cents et demi de terre labourable séant audit CAMPHIN.

2 E 3 / 9023 acte 64 - 15/10/1676 - Formoture mobiliaire

Nicolas DUPONCHEL, fils de feu Jean, naguère bail et mari de feue Jeanne MARQUANT, ayant enfants d'icelle, tels que Jean-Baptiste, Martine et Marquette DUPONCHEL d'une part, Luc DUPONCHEL, oncle du côté paternel, et Pierre DELENOEUFVILLE cousin et plus prochain parent du côté maternel, et tuteurs apparents des dits Jean-Baptiste, Martine et Marquette DUPONCHEL d'autre part, et reconnurent, à savoir le dit Nicolas, que pour l'amour et affection paternels qu'il porte à ses dits enfants, qu'il a eus en sa première conjonction avec la dite Jeanne MARQUANT, plaisir, amitié et service qu'ils lui ont faits et espère qu'ils lui feront au temps à venir, même paravant convoler en secondes noces voulant satisfaire à la coutume générale de la salle, bailliage et châtellenie de LILLE, portée au chapitre des successions, il leur fait par ce présent instrument, partage mobiliaire que leur peut compter et appartenir de la succession de leur dite mère ce que les dits tuteurs apparents ont accepté au nom d'iceux pupilles, en la forme et manière qui s'en suit c'est savoir, qu'il sera tenu et a promis payer à chacun de ses dits enfants pour la formoture mobiliaire de leur dite feue mère, la somme de soixante livres parisis, à livrer à leur âge mariage, ingression de religion ou prise autre état honorable, et en cas qu'il serait prévenu de mort, dès le trépas d'icelui advenu et arrivant que l'un ou l'autre des dits pupilles viendrait à terminer sans hoir, les survivants succéderont la part du terminé ou terminés, à l'exclusion de leur dit père et par dessus ce, sera tenu nourrir, alimenter, revêtir et entretenir ses dits enfants, leur faire apprendre leur créance, à lire et écrire, honnêtement selon leur état, en les acquittant de toutes dettes en quoi ils pourraient être poursuivis comme héritiers mobiliaires de leur dite mère et payer les rentes en quoi les terres provenant de leur feue mère sont obligées jusqu'à l'emprise de l'un des dits états et moyennant quoi, iceux tuteurs apparents, lesquels ont promis et promettent par cette de prêter serment, où il appartiendra de garder les corps et biens des dits pupilles, ont renoncé et renoncent au nom des dits pupilles, au profit du dit Nicolas leur père, en tous les meubles mouvables que leur peut compter et appartenir, provenant de leur dite feue mère pour en jouir par icelui, depuis ce jourd'hui en avant et à toujours, sauf et réservé les charpentages et bois montant, avec une lettre et rente héritière portant dix-huit livres quinze gros au rachat de trois cents livres parisis, en quoi est obligé Pasquier MAILLART et Laurence ... (DUGARDIN) sa femme, qui en aura l'usufruit sa vie durant au regard de la dite rente, pour après son trépas, appartenir aux susdits enfants et au regard des dits charpentages et bois montant, en jouir jusqu'à leur état ci-devant déclaré, que lors se porteront également entre les dits premier comparant et pupilles fait et passé au dit GONDECOURT, le quinze d'octobre mil six cent septante-six, par devant Phles Sion, notaire à CAMPHIN, es présence de Bétremieux BACQUEVILLE, fils de feu Antoine, et Jean BACQUEVILLE, fils de feu André, demts au dit GONDECOURT.

2 E 3 / 9023 acte 65 - 15/10/1676 - Contrat de mariage

Nicolas DUPONCHEL, fils de feu Jean, relict de feue Jeanne MARQUANT, demt à GONDECOURT, assisté de Luc DUPONCHEL son frère, Pierre DELENOEUFVILLE son cousin par alliance d'une part,

Anne BACQUEVILLE, fille de feu André, demte audit lieu, assistée de Marquette LEQUIND sa mère, Jean BACQUEVILLE son frère, Piat LEBORGNE son beau-frère, et Bartholomé BACQUEVILLE son oncle, d'autre primes, quant aux portements et chenances des dits mariants, iceux ont dit et déclaré qu'ils s'en tiennent contents, sans en faire aucune déclaration traitant lequel mariage, a été dit et expressément conditionné et accepté par les parties, s'il advenait, après icelui parfait et consommé, que le dit Nicolas DUPONCHEL préterminait vie par mort, paravant la dite Anne BACQUEVILLE sa future femme, en ce cas, elle aura et

remportera tous ses habits taillés et coupés, bagues et joyaux servant à ses corps et chef, avec toutes successions et donations qui, constant icelui, lui pourront succéder et appartenir et pour son droit conventionnel, la somme de trois cents livres parisis, à prendre et avoir sur tous les plus clairs et apparents biens de son dit mari terminé le tout, franchement, librement et sans charge des dettes, obligations, exèques et funérailles d'icelui et par dessus ce, elle aura la jouissance de la moitié d'un lieu manoir contenant un cent d'héritage, amassé de maison et plusieurs édifices, séant au dit GONDECOURT, où fait présentement le dit Nicolas, sa demeure, le terme et espace de neuf ans continuels, sans en payer aucune chose, avec la moitié des fruits qui croîtront au dit jardin à charge d'entretenir les dits charpentages qu'elle occupera, le couvertures, placages et soulages, le dit terme durant, et payer la moitié des rentes du dit manoir et par cas contraire, s'il arrivait que la dite Anne prédécédait paravant le dit Nicolas son futur mari, sans délaisser enfant de leur conjonction, au dit cas, il sera tenu rendre et restituer aux plus prochains parents et héritiers d'elle, tous ses habits taillés et cousus, bagues et joyaux ayant servi aux corps d'elle, tels qu'ils seront lors trouvés, avec toutes donations et successions qui, constant icelui, lui pourront succéder et échoir le tout librement, sans charge de dettes comme dessus et advenant qu'ils feraient quelque acquêt d'héritage durant leur conjonction, le dernier vivant d'eux en sera usufructuaire, pour après son trépas, au cas de non enfant vivant, retourner aux plus prochains parents du dit terminé, chacun par moitié, et payer aussi moitié par moitié, ce qui en restera à payer si a, la dite Marquette LEQUIND, accordé aux enfants qui de ce présent mariage naîtront, représentation en sa succession tout ce que dessus, a été dit, voulu, consenti et accordé, nonobstant tous droits, lois, us, stils et coutumes de pays au contraire, à quoi ils ont dérogé et renoncé, dérogent et renoncent par ces présentes et au paiement et fournissement des choses dites, iceux comparants si avant que leur touche, ont obligé leurs biens et héritages présents et futurs, vers tous seigneurs et justices, accordant sur iceux mise de fait et plainte à loi, à la sûreté des choses dites, élisant domicile à la taverne où pend pour enseigne l'Ange en la ville de LILLE, pour y exploiter valablement, renonçant à toutes choses contraires ce fut ainsi fait et passé au dit GONDECOURT, le quinze d'octobre mil six cent septante-six, par devant moi Phles Sion, notaire à CAMPHIN, es présence de Jacques DUMETZ, fils de feu Pierre, et Wallerand DELEFOSSE, fils de feu Bauduin, demts au dit GONDECOURT.

2 E 3 / 9023 acte 65 - 15/10/1676 - Contrat de mariage

Nicolas **DUPONCHEL** fils de feu Jean, relict de feue Jeanne MARQUANT demeurant à GONDECOURT, assisté de Luc DUPONCHEL son frère, Pierre DELENOEUFVILLE son cousin par alliance.

Anne **BACQUEVILLE** jeune fille non mariée de feu André, demeurant audit lieu, assistée de Marguerite LEQUIND sa mère, Jean BACQUEVILLE son frère, Piat LEBORGNE son beau frère.

(Un acte daté du même jour précise que Nicolas a retenu Jean Baptiste, Martine et Marguerite de Jeanne MARQUANT).

2 E 3 / 9023 acte 66 - 17/10/1676 - Donation

Joseph MALLET fils de feu Jacques, jeune homme non marié suffisamment âgé demeurant à PHALEMPIN, lequel que pour l'amour et affection qu'il porte Pierre, Adrien, Hubert, Marie Madeleine, Claire et Marie Monique MALLET ses frères et sœurs, donne tout un lieu manoir amassé de maison chambre grange étables et autres édifices contenant parmi jardin planté d'arbres à fruits et bois montant et terres labourables trois cents ou environ tenant de front à la rue menant dudit PHALEMPIN à Ennecourt, item trois cents de terre labourable tenant de bout audit lieu manoir, ensemble deux cents et demi

(*Dernière page coupée en deux verticalement*).

2 E 3 / 9023 acte 67 - 09/11/1676 - Vente

(*Page coupée en deux verticalement*)

Jean LEQUESNE ……..., laboureur et brasseur à PROVIN et *Marie PARENT* sa femme, vendent à *Barbe LAMORI*, veuve de Jean (*probablement BOTTIN*) …

En présence de Pierre BOTTIN fils de feu Bettremieux, laboureur, Guillaume LESCUTIER fils de feu Pierre, manouvrier, demeurant à PROVIN et BAUVIN.

2 E 3 / 9023 acte 68 - 12/11/1676 - Contrat de mariage

Thomas **DUBOIS** manouvrier et relict de Françoise MORTREUX demeurant à CARNIN, assisté de Jean MORTREUX et Simon LOHIER ses beaux frères.

Marie **BERNARD** fille à marier de feu Nicolas et Isabeau GUILBERT, servante à Jean LETHECQ laboureur demeurant en l'enclavement dudit CARNIN paroisse d'ANNOEULLIN, assistée d'Amand BERNARD son parrain et cousin issu germain.

2 E 3 / 9023 acte 69 - 13/11/1676 - Bail

Pierre et Claire MALLET, oncle et tante des enfants de feu Jacques MALLET, baillent à Guillaume MALLET fils de feu Piat, laboureur demeurant à PHALEMPIN, trois cents ou environ de terre à labeur appartenant audits enfants séant sur le terroir de CAMPHIN, pour 15 livres parisis par an.

Ils baillent aussi 2 cents ½ de terres à PHALEMPIN, à Pierre D'ANNOEULLIN fils de feu François, demeurant à PHALEMPIN, pour 12 livres 10 gros par an.

2 E 3 / 9023 acte 70 - 14/11/1676 - Bail

Pierre et Claire MALLET, oncle et tante des enfants de feu Jacques MALLET, et Augustin CANDILLIER parâtre de l'un desdits enfants, baillent à Georges PLEU fils de feu Georges, jeune homme non marié demeurant à ENNEVELIN, tout un lieu manoir amassé de maison manable chambre grange étables et autres édifices contenant parmi jardin planté d'arbres à fruits et bois montant et hayeures, six cents ou environ d'héritage tenant de côté à l'héritage de Valérien MALLET, avec 8 cents ½ en 3 pièces sur les terroirs dudit lieu et CAMPHIN, le tout pour 108 livres parisis par an. Piat FACOMPRET fils de feu Charles, laboureur à PHALEMPIN, s'est porté caution.

2 E 3 / 9023 acte 71 - 16/11/1676 - Accord

Guillaume LEPETZ fils de feu Jean, laboureur demeurant à HERRIN d'une part, et Jacques DUPRETZ fils de feu Venant, laboureur audit lieu d'autre part, lesquels ont fait accord et transaction en la forme et manière suivante :

Moyennant la somme de cent livres Flandre que le premier comparant a promis payer au second, le second aurait vendu au premier tous les meubles par ménages étant présentement à lui appartenant en la maison et cense de Rouvroy audit HERRIN tels qu'un mettier à treilles, une table, trois chaudrons, deux faux, un tonneau à battre le beurre, becquet ,balances pelle, fourchons, échelles, hez, fourché et plusieurs autres menutes par ménages avec 6 sacqs.

Le second comparant donne à Jeanne DUPRETZ sa fille femme du premier comparant, un lit parchevet et 2 couvertoirs d'Espagne, l'un vert, l'autre gry.

2 E 3 / 9023 acte 72 - 16/11/1676 - Bail

Jacques DUPRETZ fils de feu Venant, laboureur demeurant à HERRIN, baille à Guillaume LEPETZ fils de feu Jean, douze cents et demi de terre à labeur séant en plusieurs pièces sur les terroirs dudit HERRIN et GONDECOURT, pour 62 livres parisis 10 gros par an.

2 E 3 / 9023 acte 73 - 19/11/1676 - Bail

Noël et Gaspard DESBIENS fils de feu Noël, jeunes hommes non mariés, demeurant à GONDECOURT, se portant fort de Louis LEQUIND, Marie Thérèse, Marguerite et Chrétienne DESBIENS, leurs sœurs et beau-frère, baillent à Antoine CANIPEL fils de feu Antoine, laboureur demeurant au hamel d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN, neuf cents de terre à labeur séant en une pièce au terroir dudit CAMPHIN, pour 27 livres parisis par an.

2 E 3 / 9023 acte 74 - 20/11/1676 - Contrat de mariage

George TOURNUY fils de feu Jean, relict de feue Marie MERCHIER demeurant à Wachemy paroisse de CHEMY, assisté de Roger D'AMPCOISNE et François DUPRETZ ses amis acquis.

Marie MARCHAND veuve de Jean LEBORGNE, demeurant audit Wachemy, assistée de Jean HERMETZ son ami.

2 E 3 / 9023 acte 75 - 21/11/1676 - Bail

Georges DECARNIN fils de feu Jean, carlier et laboureur demeurant à ATTICHES, baille à Adrien LEBORGNE fils de Jean, jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN, tout un lieu manoir amassé de maison manable, chambre, grange, étable et autres édifices contenant parmi jardin de terre à labeur six cents d'héritage tenant de côté à l'héritage de Philippe Charles WATTELIER, avec 3 cents ½ à labeur audit lieu, pour 24 livres parisis par an.

2 E 3 / 9023 acte 76 - 22/11/1676 - Contrat de mariage

Pierre **FREMAULT** fils d'Antoine, jeune homme non marié demeurant à GONDECOURT, assisté de Jean et Romain FREMAULT ses frères.

Marie **DUROT** fille de Jean, demeurant audit lieu.

2 E 3 / 9023 acte 77 - 24/11/1676 - Bail

Antoine DUQUESNE censier de la Grande Cense de CAMPHIN, baille à Pierre L'ANTOINE fils de feu Michel, marissal demeurant à HOUPLIN, tout un lieu manoir amassé de maison manable, chambre et étable contenant parmi jardin un tiers de sept cents d'héritage séant audit CAMPHIN, pour 56 livres parisis par an.

2 E 3 / 9023 acte 78 - 01/12/1676 - Contrat de mariage

Jacques **GRAVELINE** fils de feu Philippe, relict de Jeanne COLLEZ, manouvrier demeurant à CAMPHIN, assisté de François et Jean GRAVELINE ses fils.

Jeanne **DESBANS** jeune fille non mariée demeurant audit lieu, assistée de Jacques ROHART et Pasquier COCHET ses beaux frères.

2 E 3 / 9023 acte 79 - 14/12/1676 - Bail

Antoine BARBIEUX fils de feu Philippe, laboureur demeurant au hamel d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN, baille à Antoine LE ROY fils de feu Jean, tisserant demeurant audit CAMPHIN, tout un lieu manoir amassé de maison manable, chambre et autres édifices contenant parmi jardin planté d'arbres à fruits et bois montant, deux cents ou environ d'héritage séant audit lieu, pour 36 livres parisis par an.

2 E 3 / 9023 acte 80 - 17/12/1676 - Bail

Antoine FLOURET fils de feu Martin, hostelain demeurant à CAMPHIN, tant en son nom qu'aux noms de Marie et Barbe FLINOIS ses belles-sœurs, baille à Nicolas HERAU fils de feu Jean, escrinier demeurant au hamel de Libercourt trois cents de terre à labeur séant audit LIBERCOURT, pour 10 livres 10 gros par an.

2 E 3 / 9023 acte 81 - 28/12/1676 - Partage mobiliaire

Hugues DESCAMPS fils de feu Pasquier, naguère bail et mari de feu Hélène FICHELLE, ayant enfants icelle, telles que François, Jean-Baptiste, Albert et Marie Madeleine DESCAMPS d'une part, Nicolas FICHELLE, Pierre DE BACHY et Antoine CANDILLIER, tuteurs desdits enfants d'autre part, lesquels ont fait partage mobiliaire a eux échu et dévolu par le trépas de leur feue mère en la forme et manière qu'il s'ensuit. Chacun aura 450 livres parisis. Il gardera tous les meubles.

2 E 3 / 9023 acte 82 - 26/10/1676 - Attestation

Richard CRESPEL fils de feu Jean, âgé de soixante-deux ans ou environ, bosquillon demeurant à PHALEMPIN, lequel après serment, sur interrogatoire verbal de la part d'André LHOSTE laboureur demeurant au hamel d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN, a dit jurer d'avoir bonne et parfaite connaissance dudit LHOSTE et de Marie LEROY sa femme et même d'avoir aussi connu Michel LEROY à présent terminé, père de ladite Marie en son vivant possesseur d'un lieu manoir amassé de maison manable et autres édifices contenant parmi jardin et terre à labeur, neuf cents d'héritage ou environ séant à WAHAGNIES, et depuis la mort d'icelui, ladite Marie l'a succédé et en a joui avec ledit LHOSTE comme ils font encore à présent, lequel lieu et terre à labeur a naguère été occupé par Antoine DE RACHE à présent terminé, confrontant pardevant le chemin qui mène de WAHAGNIES à LIBERCOURT, d'autre à l'héritage des hoirs François DU CASTEAU, de tiers au chemin menant aux tuilleries, et qu'il y a une haye qui fait séparation dudit jardin à celui desdits hoirs François DU CASTEAU, dans laquelle il y a quantité d'arbres dont la plupart sont homeaux, et il affirme avoir espinché pour la première fois il y a 31 ou 32 ans, lesdits arbres étant à présent abattus par lesdits hoirs.

2 E 3 / 9023 acte 83 - 26/10/1676 - Attestation

Sixte FLAMENT fils de feu Jacques, âgé de trente six ans ou environ, bosquillon et manouvrier demeurant à CAMPHIN, lequel après serment et sur interrogatoire verbal de la part d'André LHOSTE laboureur demeurant au hamel d'Ennecourt paroisse dudit CAMPHIN, a dit jurer qu'il a bonne et parfaite connaissance dudit LHOSTE et de Marie LEROY sa femme, auxquels appartiennent un lieu manoir amassé de maison manable et autres édifices contenant parmi jardin et terre à labeur, neuf cents d'héritage ou environ séant à WAHAGNIES, naguère occupé par Antoine DE RACHE à présent terminé.

2 E 3 / 9023 acte 84 - 30/10/1676 - Attestation

François GUILBERT fils de feu Jean, âgé de quarante-cinq ans ou environ, laboureur demeurant au hamel d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN, lequel après serment et sur interrogatoire verbal de la part d'André LHOSTE, a dit jurer d'avoir bonne et parfaite connaissance dudit LHOSTE et de Marie LEROY sa femme, auxquels appartiennent un lieu manoir amassé de maison manable et autres édifices contenant parmi jardin

et terre à labeur, neuf cents d'héritage ou environ séant à WAHAGNIES, naguère occupé par Antoine DE RACHE à présent terminé et du depuis par Charles HEDDEBAULT.

2 E 3 / 9023 acte 85 - 09/03/1676 - Vente

Jean DELERUYELLE fils de feu Georges, procureur postulant en la ville de LILLE, Pierre BOTTIN fils de feu Bettremieux, laboureur demeurant à PROVIN, exécuteur testamentaire de feu Louis DELEBOURSE, vivant marchand et laboureur demeurant audit PROVIN, comparants en leur qualité, reconnurent et déclarèrent avoir vendu à Jean BECQUART fils de feu Jean, laboureur demeurant à LOZ, 9 cents de terres en 1 pièce à BAUVIN haboutant au chemin menant de PROVIN à CARNIN, pour le prix de 770 livres parisis. Disposition testamentaire dudit feu Louis DELEBOURSE - 12/04/1674.

2 E 3 / 9023 acte 86 - 30/03/1676 - Vente

Louis DELERUE fils de feu Jean, et Jacques GRAUWIN aussi fils de feu Jean, curateur commis aux biens délaissés et vacants par le trépas de feu Antoine DELERUE vivant laboureur demeurant à CAMPHIN, lesquels comparants en leur qualité en vertu de la lettre patente obtenue par eux de Sa Majesté en date du dixième de mai seize cent septante et dûment autorisé au siège de la gouvernance de LILLE le vingt-neuvième de novembre du dit an, ont vendu sous forme de mise à prix et enchères à Antoine DELERUE fils de feu Antoine cinq cents vingt verges de terre à labeur en une pièce séant audit CAMPHIN. La vente est repassée à Hugues DESCAMPS fils de feu Pasquier, laboureur demeurant à CAMPHIN, pour 204 livres parisis.

2 E 3 / 9023 acte 87 - 09/03/1676 - Vente

Jean DELERUYELLE fils de feu Georges, procureur postulant en la ville de LILLE, Pierre BOTTIN fils de feu Bettremieux, laboureur demeurant à PROVIN exécuteur testamentaire de feu Louis DELEBOURSE, vivant marchand et laboureur demeurant audit PROVIN, lesquels comparants en leur qualité et en vertu des lettres patentes en forme d'autorisation de vente par eux obtenue de Sa Majesté, dûment justifiées au siège de la gouvernance de LILLE le 25/02/1676, reconnurent et déclarèrent d'avoir vendu par forme de mise à prix et enchères après affliction de billets et publications faites aux issues des messes paroissiales de PROVIN, BAUVIN et ANNOEULLIN, à Jean LEQUESNE fils de Jean, laboureur et brasseur demeurant à PROVIN, un lieu manoir et cent ½ à PROVIN proche de l'église dudit lieu, pour 412 florins 10 patars. En présence de Jean BECQUART fils de feu Jean, laboureur demeurant à LOOS LEZ LILLE, et Maître Antoine TIBREGUIEN clerc de PROVIN.

2 E 3 / 9023 acte 88 - 04/12/1676 - Vente

François CAULLIER fils de feu Jacques, laboureur demeurant à PHALEMPIN, vend à Anne et Marie Angélique WATTRELOT, soeurs enfants de feu Hubert, demeurant audit PHALEMPIN, un cent et demi ou environ de masurage séant audit lieu, pour 72 livres parisis (rectification : le prix payé a été de 36 livres parisis - 01/05/1677).

2 E 3 / 9023 acte 89 - 09/11/1676 - Vente

Agapite MAHETTE jeune homme non marié de feu Antoine, de libre condition et suffisamment âgé demeurant à PROVIN, vend à Philippe MORTELECQUE son oncle, fils de feu Mathieu, laboureur demeurant audit lieu, un cent de terre à labeur séant audit lieu, pour 132 livres parisis.

2 E 3 / 9023 acte 90 - 28/11/1676 - Vente

Jean TORQUIN fils de feu Venant, et Michelle PARMENTIER sa femme, manouvriers demeurant à HERRIN, vendent à Jean LETAR fils de feu Martin, aussi manouvrier demeurant à ALLENNES, un tiers de deux cents de masurage séant audit lieu, pris à l'encontre Betreumieux COLLETTE et Henri DUBAR à qui appartiennent les deux autres tiers, pour 63 livres parisis.

2 E 3 / 9023 acte 91 - 28/11/1676 - Vente

Thomas SOHIER fils de feu Melchior, et Michelle RIVELOIS sa femme, manouvriers demeurant à MEURCHIN, vendent à Pierre HERREN fils de feu Nicolas, appaliteur demeurant à ALLENNES, la part qu'ils ont en cinq cents de terre à labeur séant audit ALLENNES provenant de la succession de Pasquier RIVELOIS père de ladite Michelle, à l'encontre de Jean CRIELLE et Pasque RIVELOIS sa femme et sœur de ladite Michelle, pour 70 livres parisis.

2 E 3 / 9023 acte 92 - 30/04/1676 - Attestation

Pierre DESMONS fils de feu Jacques, âgé de quarante huit ans, Antoine LADEN, fils de Sébastien, âgé de trente trois ans, Antoine MARQUAIN fils d'Hippolyte, âgé de trente deux ans, laboureurs demeurant à ANNOEULLIN, et Antoine SAUVAGE fils de feu Melchior âgé de vingt neuf ans le tout ou environ médecin de chevaux demeurant à MEURCHIN, lesquels après serment et sur interrogatoire verbal de la part de Claude SION fils d'Alexandre aussi laboureur demeurant audit MEURCHIN, ont dit jurer qu'ils étaient avec leur chariot de chevaux hormis ledit SAUVAGE au convoi durant le siège de la ville de Condé allant de la ville de Courtrai au siège dudit Condé le vendredi 24/4 sur les onze à douze heures du midi auquel jour étant ils auraient vu une cavaille de poil brun appartenant au dit Claude de la hauteur de quinze à seize paulmes attelée avec trois autres chevaux à un chariot qui était établi pour le village de SAILLY SUR LA LYS, laquelle cavaille aurait tombé jusque deux ou trois fois sur le chemin de Courtrai proche de la justice de Tournai à cause de la presse qu'il y avait et des grandes courses qu'ils avaient faites. En arrivant au siège la cavaille ne voulait plus manger. Après avoir été soignée par ledit SAUVAGE, elle mourut peu après. Ladite cavaille valait pour le moins 40 patacons.

2 E 3 / 9023 acte 93 - 17/05/1676 - Procuration

Antoine DERETZ, Philippe Mahieu LAGACHE, Hugues DESCAMPS, Jean-Jacques BOUTTRY et Jean DE LE CAMBRE, tous échevins de CAMPHIN LEZ SECLIN, lesquels reconnurent avoir dénommé et constitué établi leur procureur en la personne de Pierre MOREL aussi échevin dudit lieu, auxquel ils ont donné pouvoir en leur nom représentant la commune du dit CAMPHIN d'acheter deux ou trois bêtes à cornes pour ladite commune pour tel prix qu'il trouvera convenir pour le plus grand profit et utilité de ladite commune.

2 E 3 / 9023 acte 94 - 25/05/1676 - Vente

Mathias BERNARD fils de feu François, laboureur et marchand demeurant à GONDECOURT, lequel déclara avoir vendu une cavaille de poil gris âgée de trois ans de la hauteur de treize ou quatorze paulmes qu'il a naguère achetée de Jacques RIVELOIS aussi laboureur demeurant audit lieu, à Jean RIVELOIS fils dudit Jacques jeune homme non marié demeurant à PROVIN, pour le prix de quinze patagons.

2 E 3 / 9023 acte 95 - 03/06/1676 - Dispositions testamentaires (ledit testament a été révoqué)

Jean BERNARD prêtre Pasteur d'ATTICHES cependant que suis en bon sens mémoire et entendement Dieu merci considérant qu'il n'est rien plus certain que la mort est plus incertain que l'heure d'icelle fait et ordonne mon testament de dernière volonté en la forme et manière qui s'ensuit.

Dispositions pour ses funérailles (inhumation en la grande nef de l'église d'ATTICHES), 12 obits, etc…

Marie BARDAILLE ma servante aura 120 livres parisis, un petit coffre à présent au château d'ATTICHES avec un petit lit de paille, une paire de linchoeuls, couverte et parchevet.

Les plateletz de l'église et trépassés auront chacun 40 gros.

Elisabeth DONGNIES ma filloeulle et domestique, aura 24 livres flandres, 6 havots de bled et un coffre étant à LILLE, avec une petite armoire d'escrinerie étant en ma maison.

Je transmets une lettre de rente de 50 livres parisis en laquelle est obligée Marie BLEQUIN veuve de Nicolas LOHIER vivante demeurant audit lieu en date du 30/10/1652, à l'église

Monsieur le Doyen de FRETIN, Paul DE SAINT MARTIN prêtre pasteur de NOYELLES et Maître Robert DE ROBESPIERRE bail et mari de Retrude DU BRUSLE ma cousine, lequel je le déclare seul héritier mobiliaire, sont mes exécuteurs testamentaires.

En présence de Hiacinte MALLET clerc d'ATTICHES, et François LEMESRE fils de feu Toussaint, demeurant audit lieu.

2 E 3 / 9023 acte 96 - 15/06/1676 - attestation

Piat GRAUWIN fils de feu Claude, âgé de quatre-vingt-deux ans, et Pierre GUILBERT fils de feu Jean, âgé de cinquante-cinq ans, le tout ou environ, manouvriers demts au hamel d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN, après serment prêté es mains de moi notaire soussigné, ouï et examiné à la requête de Marie DELECOURT veuve de Michel DESMONS, demte audit hamel, absente au passement de cette, disent et attestent pour vérité qu'ils ont connaissance depuis leur jeune âge, d'avoir vu un fossé de haut en bas entre les héritages et manoir des héritiers Marie DELEZENNES et les héritiers de Mathis CARDON, présentement occupé par André LHOSTE, sur la crette duquel fossé du côté du manoir il y a une haie et aucuns arbres desquels iceux en ont paisiblement joui sans que les héritiers dudit CARDON ni occupeur de ladite terre ne leur eussent donné aucun empêchement et au regard de l'herbe qu'elle croissait dans leur fossé et crette d'icelui, ledit GUILBERT atteste de l'avoir vu soier plusieurs fois par ladite Marie DELECOURT, et y avoir vu y pâturer ses

vaches si affirme ledit GUILBERT d'avoir connaissance que ladite Marie DELECOURT a vendu depuis trois à quatre ans, deux peupliers qu'ils avaient cru sur ladite crette dans la haie susdite aussi paisiblement ce qu'ils savent pour être natifs dudit CAMPHIN et avoir passé plusieurs fois du long ledit fossé par une piedsente jouxtant icelui lequel fossé, ledit André LHOSTE, à présent occupeur de l'héritage des héritiers dudit CARDON, s'est ingéré d'en remplir la plus grande partie, du côté de chemin des Blatiers, au mois de mars dernier passé de cet an mil six cent septante-six, et avoir vu ce que dessus fait et passé audit CAMPHIN, le quinze juin mil six cent septante-six, pardevant Phles Sion notaire y résidant, présents Noël SION fils de feu Vallérien, et Antoine LEROY fils de feu Jean, demt audit CAMPHIN.

2 E 3 / 9023 acte 97 - 17/06/1676 - Attestation

Jean DESBANS fils de feu Antoine, âgé de soixante ans, Nicolas DESBANS aussi fils dudit feu Antoine, âgé de quarante sept ans, et Marguerite GUILBERT fille non mariée de feu Jean, âgée de quarante huit ans, le tout ou environ, manouvriers demeurant au hamel d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN, lesquels après serment et sur interrogatoire verbal de la part de Marie DELECOURT veuve de Michel DESMONS et héritière de Marie DELEZENNES sa feu mère, ont dit jurer d'avoir bonne et parfaite connaissance que ladite feu Marie DELEZENNES en son vivant demeurant audit hamel avait un lieu manoir situé audit lieu, duquel icelle Marie DELECOURT en est propriétaire d'une partie en qualité d'héritière de sadite feue mère laquelle partie est du côté du haut en bas joignant l'héritage des héritiers de feu Mathis CARDON présentement occupé par André LHOSTE. Noël DELECOURT et ladite Marie DELEZENNES, père et mère de ladite Marie DELECOURT, ont toujours joui d'une haye et plusieurs arbres du côté du lieu manoir.

2 E 3 / 9023 acte 98 - 30/06/1676 - Déclaration

Philippe Mahieu LAGACHE fils de feu François, laboureur demeurant à CAMPHIN, déclara que le 29/06/1676, il se trouvait en compagnie avec Martin LORAIN fils de feu Martin, aussi laboureur demeurant à Espinoy paroisse de CARVIN, auquel il lui aurait vendu trois charrées de bottes de tranneines sèches.

2 E 3 / 9023 acte 99 - 18/08/1676 - Attestation

André LHOSTE fils de feu François, âgé de quarante huit ans, et Hubert DELECOURT fils de feu Noël, âgé de quarante cinq ans, le tout ou environ, laboureur demeurant au hamel d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN, lesquels après serment et sur interrogatoire verbal de la part de Demoiselle Jeanne PETIPAS veuve de Maître Philippe SION, ont dit jurer qu'au commencement du mois de juillet dernier passé de cet an mille six cent septante six, ils auraient vu au hamel un certain parteur de terre se disant clerc au greffier d'ATTICHES et maître parteur avec quatre échevins de CAMPHIN tels que Nicolas, et Jean-Jacques BOUTTRY, Pierre MOREL et Jean DE LE CAMBRE ensemble de la part de Marie DELECOURT pour faire mesurer son lieu manoir séant audit hamel.

2 E 3 / 9023 acte 100 - 20/11/1676 - Dispositions testamentaires

De Jeanne MORTREUX fille de feu Jacques et femme de Jean-Baptiste DE POUTRE, paroissienne de CHEMY, j'ai décidé et ordonné mon testament et ordonnance de dernière volonté en la forme et manière qui s'ensuit.

Je donne à Ignace DE POUTRE mon beau-père un lit estophé, quatre paires de linceuls et 3 plats d'étain, item à Jean-François DE POUTRE fils d'Ignace, une vache, celle là que j'ai eu en mariage ou la valeur d'icelle si avant qu'elle ne serait plus, ... donne à Françoise DE POUTRE fille d'Ignace, ma belle-soeur tous mes accoutrements, item tout mes linges avec quatre bagues… Item je donne à Monique BURETTE ma filleulle une baye verde.

2 E 3 / 9023 acte 101 - 20/11/1676 - Procuration

Mathieu HENNERON fils de feu Mathieu, jeune homme non marié suffisamment âgé demeurant présentement à CAMPHIN, lequel a dénommé son procureur spécial de Maître Philippe LABBE prêtre pasteur d'OBY.

2 E 3 / 9023 acte 102 - 26/11/1676 - Attestation

Simon DUBOIS fils de feu André, âgé de quarante deux ans ou environ, laboureur demeurant à CARNIN, lequel après serment et sur interrogatoire verbal de la part de Pierre DESMONS, Jean DESTIEUX, et André THÉRY, a dit jurer qu'il y a quinze ans qu'il laboure sur le terroir dudit CARNIN, durant lequel temps il aurait plusieurs fois dépouillé du colsat et n'avait jamais payé la dîme.

2 E 3 / 9023 acte 103 - 26/11/1676 - Attestation

Jean MORTREUX fils de feu Jean, âgé de 48 ans ou environ, laboureur demeurant à CARNIN, lequel après serment et sur interrogatoire verbal de la part de Pierre DESMONS, Jean DESTIEUX et André THÉRY, a dit jurer qu'il y a vingt et un ans à vingt deux ans qu'il laboure sur le terroir dudit CARNIN, durant lequel temps il aurait dépouillé plusieurs fois du colsat voire même la plus grande part des années, et n'aurait durant le dit temps payé la dîme dudit colsat sauf une année que le commis a recueilli la dîme, lui aurait demandé et l'aurait payé quatorze ou quinze patars.

2 E 3 / 9023 acte 104 - 26/11/1676 - Attestation

Alexandre DESNOULLET fils de feu Philippe, âgé de soixante deux ans ou environ, charpentier demeurant à ANNOEULLIN, lequel après serment et sur interrogatoire verbal de la part de Pierre DESMONS, Jean DESTIEUX et André THÉRY, a dit jurer qu'il y a vingt six à vingt sept ans ou environ qu'il a été commis à recueillir les dîmes de CARNIN de la part de Mgr Me Sébastien LE BOISTEL prêtre pasteur dudit lieu, de Nicolas BRISELANCE et de Antoine BRISELANCE, fermiers desdites dîmes appartenant à Mgr DE HELLEVILLE et au doyen chanoine du chapitre de l'église collégiale de Saint Piat lez SECLIN, et a continué l'espace de 4 ans. Il n'a jamais pu recevoir de dîme de colsat des laboureurs sur le terroir de CARNIN.

2 E 3 / 9023 acte 105 - 26/11/1676 - Attestation

Gilles DESMONS fils de feu Josse, âgé de cinquante cinq ans ou environ, charpentier demeurant à ANNOEULLIN, lequel après serment et sur interrogatoire verbal de la part de Pierre DESMONS, Jean DESTIEUX et André THÉRY, a dit jurer qu'en l'an mille six cent quarante huit il aurait venu demeurer audit CARNIN et y a séjourné par l'espace de cinq ans durant lequel temps il n'aurait vu qu'aucun laboureur ayant dépouillé du colsat sur le terroir dudit CARNIN, avait payé aucune dîme de colsat de ce qu'il aurait dépouillé.

2 E 3 / 9023 acte 106 - 04/12/1676 - Dispositions

Anne et Marie Angélique WATTRELOT soeurs filles de feu Hubert, suffisamment âgées demeurant à PHALEMPIN, pour l'amour qu'elles portent à Anne BROHON, veuve de Philippe MALLET, lui accordent de pouvoir demeurer en la maison qu'elle est présentement érigée sur cent ½ devant l'abreuvoir de PHALEMPIN, qu'elles ont achetée de François CAULLIER.

2 E 3 / 9023 acte 107 - 12/12/1676 - Attestation

Jean MORTREUX, fils de feu Antoine, âgé de soixante et onze ans, laboureur demeurant à GONDECOURT, lequel après serment et sur interrogatoire verbal de la part de Pierre DESMONS, Jean DESTIEUX, André THÉRY, laboureurs demeurant lesdits DESMONS et THÉRY sur l'enclavement de CARNIN paroisse d'ANNOEULLIN, et ledit DESTIEUX à CARNIN, a dit jurer qu'il est natif dudit enclavement et qu'il a demeuré avec Péronne ACOLLETZ veuve dudit feu Antoine MORTREUX jusqu'à l'âge de vingt ans lesquels ont occupé et leurs ancêtres la dîme appartenant à Messieurs les doyens du chapitre de l'église collégiale Saint Piat de SECLIN, durant le temps qu'il a demeuré avec sadite mère il n'a jamais entendu parler qu'il ait reçu aucune dîme de colsat par les laboureurs qu'il en avait dépouillé audit CARNIN.

2 E 3 / 9024 acte 1 - 02/01/1677 - Contrat de mariage

Hubert **DESCAMPS** fils de feu Pasquier, relict de Hélène FICHELLE, laboureur demeurant à CAMPHIN, assisté d'Antoine CANDILLIER son cousin, Guillaume, Simon et Jeanne DE LE CAMBRE ses amis acquis.

Anne **DUPRETZ** jeune fille non mariée demeurant à HERRIN, assistée de Jeanne LALOE sa mère, de Venant (*barré : et Guillaume*) DUPRETZ son frère et de Wallerand Philippe DELETOMBE son beau frère.

2 E 3 / 9024 acte 2 - 29/01/1677 - Vente

Pierre MARCHAND fils de feu Antoine, mendiant demeurant en ARMENTIERES, vend à Adrien MARCHAND fils de feu Franchois, laboureur demeurant à GONDECOURT, trois cents de terre à labeur séant sur le terroir dudit lieu, pour 48 livres parisis. En présence de Noël SION fils de feu Valérien, et Antoine LEROY fils de feu Jean, laboureurs demeurant à CAMPHIN.

2 E 3 / 9024 acte 3 - 03/01/1677 - Contrat de mariage

Pierre **CHIVORE** fils de feu Adrien, jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN, assisté de Thomas CAULLIER son parrain par alliance et Jacques CANDILLIER son cousin.

Marthe **POLLET** veuve de feu Arnould MALLET, demeurant audit lieu, assistée de Pierre PARSY fils de feu Eloy son compère.

2 E 3 / 9024 acte 4 - 07/01/1677 - Bail

Jean Charles DEFFONTAINE procureur spécial de Michel DEFFONTAINE lieutenant de la terre et principauté de CARVIN EPINOY son père, baille à Franchois POTTIER fils de feu Michel, laboureur demeurant à WAVRIN, six cents de terre à labeur séant audit WAVRIN, en présence de Jean Baptiste MOREL fils de Noël, dt CARVIN, et Louis GLORIAN fils de feu Allard, tavernier à WAVRIN.

Il baille à Michel WIMEL fils de feu Pierre, laboureur à WAVRIN, 3 cents audit lieu.

Il baille à Jacques CRESPEL fils de feu Etienne, laboureur à WAVRIN, 4 cents ½ en 2 pièces audit lieu.

Il baille à Antoinette FORESTIER veuve de Pierre WIMEL, dt WAVRIN, un lieu manoir contenant 2 cents.

Il baille à Michel DEFACHE fils de feu Pierre, laboureur dt WAVRIN, 4 cents et 2/3 de cent en 2 pièces à WAVRIN.

Il baille à Louis GLORIAN fils de feu Allard, tavernier à WAVRIN, 8 cents en 2 pièces audit lieu.

Il baille à François BEGUIN fils de feu Pierre, laboureur dt WAVRIN, 4 cents audit lieu, pour 23 livres par an.

2 E 3 / 9024 acte 5 - 09/01/1677 - Partage

Franchois D'ANNOEULLIN fils de feu Pierre, demeurant à PHALEMPIN, pour un petit lieu manoir amassé séant audit PHALEMPIN contenant trois quartrons d'héritage lui appartenant, provenant de feue Catherine ROHART sa femme, il appartiendra à Franchois D'ANNOEULLIN tout le lieu manoir hypothéqué par lettre de rente héritière, à condition que ledit François son père pourra se retirer dans la même place qu'il occupe actuellement, sa vie entière. Pierre D'ANNOEULLIN aura 24 livres parisis, et François son frère lui paiera 12 livres parisis. Jeanne D'ANNOEULLIN aura tous les habits et linges provenant de Catherine ROHART sa mère, et 18 livres parisis que son frère François lui paiera. François paye à son père 24 livres paisis pour subsister. Les meubles appartiendront à Pierre et Jeanne au décès de leur père.

2 E 3 / 9024 acte 6 - 09/01/1677 - Bail

George DECARNIN fils de feu Jean, laboureur et carlier demeurant à ATTICHES, baille à Antoine CARPENTIER fils de feu Jean, aussi laboureur à PHALEMPIN, deux cents de terre à labeur séant audit lieu, en présence de Noël MOREL fils de feu Erasme, et Jacques DOBY fils de feu Pierre, dt PHALEMPIN.

2 E 3 / 9024 acte 7 - 10/01/1677 - Contrat de mariage

Amand **VERDIERE** fils de feu Gérard, relict de Françoise AUPOING demeurant à ALLENNES, assisté de Charles VERDIERE son frère.

Claire **LECLERCQ** veuve de Pasquier DEHENNIN, demeurant audit lieu assistée d'Antoine LECLERCQ son frère.

... de feu Gérard VERDIERE et Jacqueline BERNARD ses père et mère.

2 E 3 / 9024 acte 8 - 16/01/1677 - Contrat de mariage

Simon **LESAGE** jeune fils à marier demeurant à PHALEMPIN, assisté de Pierre LESAGE son père, Nicolas et Robert LESAGE ses oncles.

Marie Madeleine **MALLET** aussi jeune fille non mariée de feu Arnould, demeurant audit lieu assistée de Guislain DUQUESNE son oncle, Piat LIENART son cousin germain et Jacques LIENART aussi son cousin.

2 E 3 / 9024 acte 9 - 24/01/1677 - Vente

Mathias CRAMETTE fils de feu Antoine laboureur demeurant à ANNOEULLIN, vend à Jean Jacques DESBIENS fils de feu Noël, hostelain demeurant à la Croisette paroisse de CHEMY, deux cents et demi de terre à labeur séant au terroir dudit CHEMY, pour 16 livres de gros.

2 E 3 / 9024 acte 10 - 02/01/1677 - Vente

Pierre MARCHAND fils de feu Antoine, demeurant à ARMENTIERES, vend à Adrien MARCHAND fils de feu Franchois, laboureur demeurant à GONDECOURT, six cents de terre à labeur séant sur le terroir dudit lieu, pour 320 livres parisis, en présence de Thomas DELEFOSSE fils de feu Jean, et Félix DEBARGE fils de feu Félix, carlier dt GONDECOURT.

2 E 3 / 9024 acte 11 - 03/02/1677 - Vente

Hubert HOCHIN fils de feu Pierre, laboureur et tuillier demeurant à ATTICHES, vend à Guillaume BERNARD maître couvreur de tuiles demeurant à LILLE, toutes les tuiles qu'ils feront ou feront fabriquer où que ce soit en 1677, moyennant 9 florins de chaque mille y compris le charriage. En présence de Pasquier MORTREUX fils de feu Hippolyte.

2 E 3 / 9024 acte 12 - 03/02/1677 - Vente

Jean CORNIL fils de feu Robert, Jean CHOCQUET fils de feu Philippe et Wallerand Philippe DELETOMBE fils de feu Nicolas, laboureurs et tuiliers demeurant à PHALEMPIN, vendent à Guillaume BERNARD fils de Josse maître couvreur demeurant en la ville de LILLE, toutes les tuiles qu'ils feront ou feront fabriquer où que ce soit en 1677, moyennant 9 florins de chaque mille y compris le charriage. En présence de Nicolas MALLET fils de feu Philippe, et François DESPLANCQUES fils de feu Antoine, laboureurs demeurant à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9024 acte 13 - 03/02/1677 - Vente

Pasquier MORTREUX fils de feu Hippolyte, Allexandre CAULLIER fils de feu Antoine, et Thomas CAULLIER fils de feu Jean, tous laboureurs et tuilliers demeurant à PHALEMPIN, vendent à Guillaume BERNARD fils de Josse, maître couvreur de tuiles demeurant en la ville de LILLE, toutes les tuiles qu'ils feront ou feront fabriquer où que ce soit en 1677, moyennant 9 florins de chaque mille y compris le charriage.

2 E 3 / 9024 acte 14 - 03/02/1677 - Vente

Nicolas MALLET fils de feu Philippe, Franchois DESPLANCQUES fils de feu Antoine, et Pierre FLINOIS fils de Pierre, tous laboureurs et tuilliers demeurant à PHALEMPIN, vendent à Guillaume BERNARD fils de Josse, maître couvreur de tuiles demeurant à LILLE, toutes les tuiles qu'ils feront ou feront fabriquer où que ce soit en 1677, moyennant 9 florins de chaque mille y compris le charriage.

2 E 3 / 9024 acte 15 - 04/02/1677 - Vente

Jérôme et Antoine DUBOIS fils de feu Jean, ledit Antoine se faisant fort de Jean DUBOIS son fils absent (*Rayé : Chrestien HANOTEL fils de feu Pierre*), Antoine DUBOIS fils de feu Mathieu, Mathieu DUBOIS fils de feu Noël, Antoine DUQUESNE fils de feu Jean, Wallerand CRAMPON fils de feu Jacques, Jean MERESSE fils de feu Robert, Siméon BOZ fils de feu Jean, Antoine DELEPORTE fils de feu Laurent, Gaspard HENRY fils de feu Nicolas, et Mathieu PLACET fils de feu Antoine, tous laboureurs et tuilliers demeurant à OSTRICOURT, vendent à Guillaume BERNARD fils de Josse, maître couvreur de tuiles demeurant à LILLE, toutes les tuiles qu'ils feront ou feront fabriquer où que ce soit en 1677, moyennant 9 florins de chaque mille y compris le charriage.

2 E 3 / 9024 acte 16 - 04/02/1677 - Vente

Jacques DELANNOY fils de feu Jean, laboureur et tuillier demeurant à WAHAGNIES, vend à Guillaume BERNARD maître couvreur de tuiles demeurant à LILLE, toutes les tuiles qu'il fera ou fera fabriquer où que ce soit en 1677, moyennant 9 florins de chaque mille y compris le charriage.

2 E 3 / 9024 acte 17 - 04/02/1677 - Vente

Martin BRISSE fils de feu Laurent, et Pierre SALMON fils de feu Nicolas, laboureurs et tuilliers demeurant à WAHAGNIES, vendent à Guillaume BERNARD fils de Josse, maître couvreur de tuiles demeurant à LILLE, toutes les tuiles qu'ils feront ou feront fabriquer où que ce soit en 1677, moyennant 9 florins de chaque mille y compris le charriage.

2 E 3 / 9024 acte 18 - 04/02/1677 - Vente

Jean DUPONT fils de feu Nicolas, Piat POLLET fils de Laurent, Claude POLLET fils de feu Martin, demeurant à WAHAGNIES, et Franchois MAUMON fils de feu Antoine, icelui se faisant fort de Jean CABILAU fils de feu Gérard, tous tuilliers demeurant à OSTRICOURT, vendent à Guillaume BERNARD fils de Josse, maître couvreur de tuiles demeurant à LILLE, toutes les tuiles qu'ils feront ou feront fabriquer où que ce soit en 1677, moyennant 9 florins de chaque mille y compris le charriage.

2 E 3 / 9024 acte 19 - 04/02/1677 - Vente

Jean DELANNOY fils de feu Jean, Joannes DUPONT fils de feu Nicolas, demeurant à THUMERIES, Gilles BIGOTTE fils de feu Nicolas demeurant à WAHAGNIES, et Luc POLLART fils de feu Antoine demeurant à OSTRICOURT, tous tuilliers, vendent à Guillaume BERNARD fils de Josse, maître couvreur de tuiles demeurant en la ville de LILLE, toutes les tuiles qu'ils feront ou feront fabriquer où que ce soit en 1677, moyennant 9 florins de chaque mille y compris le charriage.

2 E 3 / 9024 acte 20 - 04/02/1677 - Vente

Nicolas IZAMBART fils de feu Gilles, laboureur et tuillier demeurant à WAHAGNIES, vend à Guillaume BERNARD maître couvreur de tuiles demeurant en la ville de LILLE, toutes les tuiles qu'il fera ou fera fabriquer où que ce soit en 1677, moyennant 9 florins de chaque mille y compris le charriage.

2 E 3 / 9024 acte 21 - 05/02/1677 - Contrat de mariage

Guillaume **LIBERT** fils de Mathias, jeune homme non marié et cuisinier demeurant à l'abbaye de PHALEMPIN.

Marguerite **CANDILLIER,** aussi jeune fille à marier demeurant audit PHALEMPIN, assistée de Jean CANDILLIER son père et Jacques CANDILLIER son frère.

2 E 3 / 9024 acte 22 - 11/02/1677 - Contrat de mariage

Adrien **LEBORGNE** fils de Jean, jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN, assisté dudit Jean LEBORGNE et Françoise LALLOE ses père et mère et Robert LALLOE son oncle.

Anne Agnès **LENGLART** aussi jeune fille non mariée demeurant audit lieu, assistée de Venant D'ATTICHES et Pierre DUHAYON ses beaux frères et Jean DURIEZ son oncle par alliance.

2 E 3 / 9024 acte 23 - 13/02/1677 - Vente

George DECARNIN fils de feu Jean, laboureur et carlier demeurant à ATTICHES, vend à Antoine LOHIER fils de feu Nicolas, aussi laboureur demeurant au Plouich paroisse de PHALEMPIN, deux cents de terre à labeur séant audit PHALEMPIN, pour 200 livres parisis. En présence de Toussaint DECARNIN fils de feu Bernard, et Wallerand DECARNIN fils de feu Jean, demeurant à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9024 acte 24 - 16/02/1677 - Vente

Jean MARCHAND fils de feu Antoine, et Antoinette DELECROIX sa femme, laboureur demeurant à Bargue paroisse de WATTIGNIES, vend à Vallérian D'ONGNIES fils de feu Piat, aussi laboureur demeurant à PHALEMPIN, la moitié de sept quartrons de terre à labeur séant audit PHALEMPIN, pour 90 livres parisis. En présence de François CAULLIER fils de feu Jacques, et Jean Baptiste CORNIL fils de feu Gaspard, demeurant à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9024 acte 25 - 23/02/1677 - Accord

Guislain DESBANS fils de Jean, et Cécille CHIVORE sa femme et paravant femme de feu Thomas DECARNIN, demeurant à PHALEMPIN d'une part, Michel DECARNIN fils de feu Jean, jeune homme non marié demeurant audit lieu d'autre part, passent un accord par lequel le premier comparant et sa femme renoncent au droit de viager que ladite Cécile a droit sur les maison, lieu manoir et terres à labeurs délaissés par le trespas dudit feu Thomas DECARNIN son premier mari, au profit du second comparant, et celui-ci cède aux premiers un cent ½ de terre à labeur à PHALEMPIN, et leur paiera 60 livres parisis, et les déchargera d'une lettre de rente héritière vers Wallerand DECARNIN, leur fera bastir un charpentage de 39 pieds de longueur consistant en 2 places telles que chambre et maison, sur un lieu manoir provenant de feu Adrien CHIVORE. Enfin il leur baille un cent pour 6 livres parisis par an. En présence de Jean CORNIL fils de feu Robert, et Antoine MALLET fils de feu Mathieu, demeurant à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9024 acte 26 - 23/02/1677 - Partage

Pierre CHIVORE, Guislain DESBANS et Cécille CHIVORE sa femme iceux du surnom CHIVORE, frère et soeur enfants et héritiers de feu Adrien, demeurant à PHALEMPIN, se partagent un lieu manoir et 4 cents à PHALEMPIN. Il appartiendra audit Pierre CHIVORE y compris la part de Marie CHIVORE leur soeur, les 2/3 desdits 4 cents avec chambre, maison et grange, du côté de l'héritage de Jacques CAULLIER. Ladite Cécile aura ½ cent de front à la rue du Hamel de largeur de 30 pieds à prendre du côté de l'héritage de Robert LESAGE, item 3 quartrons pris avec jardin, item un ouvroir et une étable, et Pierre lui paiera 32 livres parisis. En présence de Antoine MALLET fils de Mathieu, et Jean CORNIL fils de feu Robert, laboureurs, demeurant à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9024 acte 27 - 23/02/1677 - Contrat de mariage

Antoine **CANDILLIER** fils de feu Simon, jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN, assisté de Marie DESCAMPS sa mère, François CANDILLIER son frère, Augustin CANDILLIER son oncle et Philippe Charles WATTELIER son cousin.

Catherine **HAVETZ** aussi jeune fille non mariée demeurant audit lieu, assistée de Wallerand HAVETZ son frère et Toussain DECARNIN son ami acquis.

2 E 3 / 9024 acte 28 - 27/02/1677 - Bail

Antoine DUQUESNE fils de feu Jean, censier de la Grande Cense de CAMPHIN, baille à Maître Franchois DUQUESNE prêtre chapelain de WAHAGNIES, tout un lieu manoir amassé contenant cinq cents d'héritage, 13 cents ½ en plusieurs pièces audit lieu, pour 90 livres parisis par an. En présence de Nicolas DURETESTE fils de feu Nicolas, et Nicolas IZAMBART fils de feu Gilles, lieutenant et laboureur demeurant à WAHAGNIES.

2 E 3 / 9024 acte 29 - 13/03/1677 - (*haut mangé*)

Louis DELERUE curateur commis aux biens délaissés vaccant par le trépas d'Anthoine DELERUE son frère vivant aussi labourier demeurant audit CAMPHIN, a fait dépêcher à Claude BRIXY bail et mari de Marie Catherine CARDON et Wallerand CARDON, lesdits CARDON frère et soeur enfants et héritiers avec feu Jean CARDON leur frère et beau frère respectif duquel ils sont aussi héritiers, de feus Jean CARDON et de Catherine DESBARBIEUX et neveux et nièces et pareillement héritiers de Maître Wallerand DESBARBIEUX prêtre et de Damoiselle Marie DESBARBIEUX veuve de Noël HACHIN, le restant de certaine obligation passée devant auditeurs de LILLE, en date du 8/07/1662, y obligé ledit feu Anthoine DELERUE vers et au profit desdits CARDON et veuve HACHIN, ordonnance de deniers prononcée le 16/05/1665, procédant d'un lieu manoir et 4 cents à CAMPHIN vendus par décret à la Gouvernance de LILLE. En présence de Jean DE CARNIN fils de feu Bernard, et Médard LE THERY fils de Nicolas, demeurant à CAMPHIN.

2 E 3 / 9024 acte 30 - 13/03/1677 - Bail

Guillaume BACQUEVILLE fils de feu Antoine, couturier demeurant à GONDECOURT, baille à Jean DEMAY fils de Louis, laboureur demeurant à l'enclavement de CARNIN, deux cents et demi de terre à labeur séant au terroir dudit CARNIN, pour 12 livres parisis 10 gros par an. En présence de André FLOURET fils de feu Martin, tavernier audit lieu, et Nicolas DE MAY fils de Louis, demeurant audit enclavement.

2 E 3 / 9024 acte 31 - 06/04/1677 - Vente

Pierre MALLET fils de feu Mathieu, couturier demeurant à PHALEMPIN, vend à Antoine LOHIER fils de feu Nicolas, laboureur demeurant au Plouich paroisse dudit lieu, demi cent de terre à labeur séant audit PHALEMPIN, pour 22 livres parisis.

2 E 3 / 9024 acte 32 - 06/04/1677 - Vente

Franchois BOULINGER naguère bail et mari de feue Cécille CANIPEL, Pasquier MORTREUX et Anne CANIPEL sa femme, et Gabrielle CANIPEL veuve de Guillaume FLINOIS demeurant à PHALEMPIN, iceux du surnom CANIPEL enfants et héritiers de feu Louis, vendent à Vallérian DONGNIES fils de feu Piat, tout un lieu manoir amassé, contenant 1 cent d'héritage, et 5 quartrons de terres à labeur, pour 600 livres de Flandres.

2 E 3 / 9024 acte 33 - 15/04/1677 - Vente

Martine CARLIER veuve de Ferdinand FICHELLE, demeurant à EPINOY, vend à Antoine DELEVALLEE fils de feu Jacques, demeurant à CAMPHIN, cinq cents de terre à labeur séant au terroir dudit CAMPHIN, pour 303 livres Flandres.

2 E 3 / 9024 acte 34 - 20/04/1677 - Accord et transaction

Louis LEQUIND fils de Nicolas, et Laurence COCHET sa femme icelle nièce de feu Monseigneur Maître Nicolas MOREL en son vivant prêtre pasteur de CAMPHIN, et héritière d'icelui, laboureurs demeurant à GONDECOURT d'une part, Noël DESBIENS fils de feu Noël, neveu et aussi héritier dudit feu pasteur d'autre part, passent un accord par lequel, moyennant 120 livres parisis reçues du second comparant, renoncent aux droits qu'ils peuvent prétendre dans l'hérédité dudit feu pasteur MOREL.

2 E 3 / 9024 acte 35 - 22/04/1677 - Contrat de mariage

François **LEBORGNE** jeune homme non marié demeurant à CHEMY, assisté de Jean LEBORGNE et Françoise LALLOE ses père et mère, d'Adrien LEBORGNE son frère et Robert LALLOE son oncle.

Elisabeth **HACHE** aussi jeune fille non mariée demeurant audit lieu, assistée de Marguerite LEQUIND sa mère grande et Jean DUGARDIN son oncle.

2 E 3 / 9024 acte 36 - 22/04/1677 - Contrat de mariage

Simon **CHRESTAL** (CRESTAL) jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN assisté de Catherine DEGAND sa mère et Pasquier MORTREUX son maître.

Jeanne **FLINOIS** aussi jeune fille non mariée demeurant audit lieu, assistée d'Antoine FLINOIS et Antoinette DELEHAYE ses père et mère.

2 E 3 / 9024 acte 37 - 30/04/1677 - Vente

Jean DESBANS fils de feu Antoine, et Antoine DESBANS fils de feu Pierre, laboureurs demeurant à CAMPHIN, vendent à Nicolas DESBANS fils dudit Jean, aussi laboureur demeurant audit lieu tout un lieu manoir amassé contenant neuf quartrons d'héritage séant au hamel d'Ennecourt paroisse dudit lieu, pour 316 livres Flandres, dont 100 livres pour la charge d'une rente héritière de 6 livres 5 par an au rachat de 100 livres, en laquelle les vendeurs sont obligés en qualité d'héritiers dudit feu Pierre DESBANS au profit des héritiers de feu Guillaume CUVELIER en son vivant bailli de CAMPHIN.

2 E 3 / 9024 acte 38 - 01/05/1677 - Bail

Hippolyte MARQUANT fils de feu Nicolas, laboureur demeurant à GONDECOURT, baille à Franchois MARCHAND fils de feu Thomas, laboureur et tavernier demeurant à CAMPHIN, neuf cents de terre à labeur séant au terroir dudit CAMPHIN, appartenant à l'hôpital de WAVRIN, pour 3 rasières et 3 quarreaux de bled par an.

2 E 3 / 9024 acte 39 - 01/05/1677 - Accord

Nicolas DURETESTE fils de feu Nicolas, laboureur et brasseur demeurant à WAHAGNIES d'une part, Gérard TRACHET fils de feu Jean, tavernier demeurant à OSTRICOURT d'autre part, passent un accord par lequel moyennant 279 livres 5 gros que le second comparant paiera au premier, le second est acquitté des arrérages de louages d'une maison au petit WAHAGNIES, appelé Hauteloge, ensemble d'arrérages du ferme de bière.

2 E 3 / 9024 acte 40 - 04/05/1677 - Accord

Gaspard DELECOURT fils de feu Noël, manouvrier demeurant au hamel d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN d'une part, Hubert DELECOURT son frère aussi manouvrier audit lieu d'autre part, passent un accord par lequel, moyennant 40 livres que le premier a reçues du second, il a retenu à sa charge 2/5 d'une lettre de rente portant 100 livres en capital en quoi le second est obligé au profit des héritiers de Jean DESBIENS en son vivant laboureur à ONGNIES.

2 E 3 / 9024 acte 41 - 06/05/1677 - Vente

Eloy DELATTRE fils à marier de feus Thomas et Marie WARQUAIN, meunier demeurant présentement à DOURGES pays et comté d'Artois, vend à Adrien MARCHAND fils d'Adrien, laboureur et marchand demeurant à GONDECOURT, sept cents et demi de terre à labeur gisant audit GONDECOURT, pour 324 livres. Antoine LOHIER, beau-frère du vendeur, demeurant au Plouich paroisse de PHALEMPIN, s'est constitué caution.

2 E 3 / 9024 acte 42 - 06/05/1677 - Contrat de mariage

Wallerand **HAVETZ** fils de feu Nicolas, jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN, assisté de Nicolas HAVETZ son frère, Toussaint BEAUVENTRE son oncle, et Wallerand DECARNIN son parrain.

Antoinette **DECARNIN** jeune fille non mariée demeurant audit lieu assistée de Toussaint DECARNIN et Anne MALLET ses père et mère, de Sébastien et Philippe DECARNIN ses oncles.

2 E 3 / 9024 acte 43 - 11/05/1677 - Vente

Jean MORTREUX fils de feu Antoine, naguère lieutenant de GONDECOURT, vend à Jean MORTREUX son fils, une vache de poil noir à blanc nez, pour 60 livres parisis, pour son port de mariage qu'il lui fait par contrat passé pardevant Pierre COCQUEL notaire présent témoin,

2 E 3 / 9024 acte 44 - 11/05/1677 - Accord

Jean MORTREUX fils de Jean, maréchal demeurant à GONDECOURT d'une part, Jean MORTREUX fils de feu Antoine, naguère lieutenant dudit lieu d'autre part, passent un accord par lequel, moyennant 13 livres parisis que le second paiera au premier, le premier lui baille une vache de poil noir à blanc nez, pour un an. En présence de Hippolyte MORTREUX fils de feu Hippolyte, laboureur et brasseur demeurant à Wachemy paroisse de CHEMY, et Romain ROGER fils de feu Hubert, carlier demeurant à GONDECOURT.

2 E 3 / 9024 acte 45 - 16/05/1677 - Bail

Hubert DUFOUR fils de feu Michel, carlier demeurant à ALLENNES, baille à Jeanne DELEFOSSE veuve de Dominicque HERMAN, et à Jean HERMAN son fils, demeurant à CARNIN, quatre cents de terre à labeur séant audit CARNIN, pour 24 livres Flandres. En présence de Gaspard DELECOURT fils de feu Noël, et Pierre BOISTEL fils de feu Philippe, manouvriers demeurant à CAMPHIN.

2 E 3 / 9024 acte 46 - 17/05/1677 - Bail

Isabeau DESTIEUX veuve de Guillaume RINGOT, demeurant à CAMPHIN, baille à Pierre MOREL fils de feu Gabriel, laboureur demeurant audit lieu, huit cents de terre à labeur séant audit lieu, pour 56 gros de chaque cent par an.

2 E 3 / 9024 acte 47 - 17/05/1677 - Testament

Isabeau DESTIEUX, considérant qu'il n'est plus rien certain que la mort et moins incertain que l'heure d'icelle, elle laisse à la discrétion de Pierre MOREL et de sa femme les prières et funérailles, elle donne à Thérèse RINGOT sa nièce un métier à pied servant, à usage d'armoire un coffre qui est dans l'église, un couvertoir et un linceuil, elle donne son lit à Marie MOREL fille de Pierre aussi sa nièce, son parchevet de plumes avec son couvertoir blanc et une paire de lincheuils, elle donne un gardecel de serge bleuse à Cécille RINGOT fille de feu Jean, sa nièce, avec un corset rouge, une chemise. Elle donne à Barbe RINGOT fille dudit Jean, sa bayette. Elle donne à Sainte DESBANS fille d'Antoine, une chemise. Elle donne à Marie Anne RINGOT sa fille, son gardecel de toile bleuse avec son escoucoeul, à Marie RINGOT sa fille la taille d'une chemise qu'elle est présentement trainchée, et au regard du restant de tous ses meubles, elle les laisse à la dite Marie RINGOT. Elle donne à Marguerite BONVOISIN veuve de Pierre BOVIN, un havot de bled, et à Jeanne DE RACHE aussi un havot, à charge de prier pour le repos de son âme. Pierre MOREL son beau-fils sera son exécuteur testamentaire.

2 E 3 / 9024 acte 48 - 21/05/1677 - Vente

Augustin DESBOUVRY fils de feu Jacques, laboureur demeurant à BILLY MONTIGNY, vend à Nicolas BOUTTRY fils de feu Thomas, aussi laboureur demerant à CAMPHIN, trois cents et demi de terre à labeur pris à l'encontre de Martin DESBOUVRY son frère, séant au terroir de CAMPHIN, à charge du bail qu'en a Jacques GRAVELINE, pour 168 livres parisis.

En présence de Jacques et François GRAVELINE père et fils, manouvriers demeurant à CAMPHIN.

2 E 3 / 9024 acte 49 - 21/05/1677 - Bail

Jean Philippe BRAME fils de feu Thomas, jeune homme non marié demeurant présentement à DOUVRIN, baille à Philippe DALLENNES fils de feu Thomas, laboureur demeurant à HOUPLIN, la moitié de huit cents et demi à labeur séant audit lieu, pour 4 livres 16 gros de chacun cent par an. En présence de Pierre DESMONS fils de feu Jacques, laboureur demeurant à l'enclavement de CARNIN paroisse d'ANNOEULLIN, et Anselme CUVELIER fils de feu Guilbert, laboureur demeurant à GONDECOURT.

Il baille à Eloy LEMESRE fils de Vincent, laboureur demeurant à HOUPLIN, l'autre moitié des 8 cents ½.

Il baille à Noël BERTOUL Seigneur du fief de Peromme demeurant à GONDECOURT, 11 cents à GONDECOURT, pris en 22 cents.

Il baille à Nicolas DORCHIES fils de feu Jacques, laboureur demeurant à GONDECOURT, 15 cents ½ en 3 pièces à GONDECOURT.

2 E 3 / 9024 acte 50 - 25/05/1677 - Contrat de mariage

Antoine **LOHIER** fils de feu Nicolas, relict de Cécile DELATTRE, demeurant au Plouich paroisse de PHALEMPIN, assisté d'Eloy DELATTRE, Nicolas FICHELLE et de Gérard DESCATOIRE ses beaux frères.

Marie **BLARY** veuve de feu Jean MEURILLON, demeurant au hamel de la Neuville, assistée de Pierre BLARY et Anne VALLOIS ses père et mère, Jacques MEURILLON son beau père, Antoine VALLOIS son oncle et Jacques LIENARD son cousin.

... iceux mariants ont eu de leur première conjonction chacun un enfant.

2 E 3 / 9024 acte 51 - 05/06/1677 - Baux

Paul D'APVRIL fils de Sébastien, receveur et administrateur des biens et revenus des pauvres de PHALEMPIN, en sa qualité et du consentement de Messieurs les lieutenant et hommes de fiefs dudit PHALEMPIN, baille à Marin BOULINGER fils de feu Antoine, demeurant à CAMPHIN, douze cents de terre à labeur séant en 4

pièces au terroir dudit CAMPHIN, pour 39 livres 5 gros parisis par an. En présence de Piat LIENART lieutenant, et Jacques LE HOUCQ homme de fief, de PHALEMPIN.

Il baille à Charles DE RACHE fils de feu Jean, laboureur demeurant à Ennecourt paroisse de CAMPHIN, 6 cents en 2 pièces audit lieu.

Il baille à Valentin HAVETZ fils de feu Jean, demeurant à PHALEMPIN, 8 cents audit lieu.

Il baille à Jacques BOTTIN fils de Jean, laboureur demeurant au Plouich, 6 cents à PHALEMPIN, à la caution de Jean LOHIER fils de Jacques.

Il baille à Jacques LOHIER fils de Jacques, laboureur demeurant à PHALEMPIN, 9 cents au dit lieu.

Il baille à Jean BENOIST fils de feu Nicolas, laboureur demeurant à PHALEMPIN, 3 cents à CAMPHIN.

Il baille à Pierre DU HAYON fils de feu Mathieu, laboureur demeurant à PHALEMPIN, 12 cents audit lieu, pour 42 livres parisis par an.

Il baille à Romuald LOHIER fils de Jacques, sergent et laboureur à PHALEMPIN, 8 cents audit lieu.

Il baille à Pierre BONNIER fils de Jean, cousturier demeurant à PHALEMPIN, 5 cents ½ audit lieu.

Il baille à Nicolas FLINOIS fils d'Antoine, laboureur demeurant à PHALEMPIN, 6 cents à CAMPHIN, à la caution de Jean FACOMPRET fils de feu Robert, demeurant à PHALEMPIN.

Il baille à Pierre BRUNET fils de feu Jean, demeurant à PHALEMPIN, 11 cents ½ audit lieu.

Il baille à Nicolas LE GROULX fils de feu Jean, sergeant demeurant à PHALEMPIN, 5 cents audit lieu.

Il baille à Noël MOREL fils de feu Erasme, brasseur, tavernnier et laboureur à PHALEMPIN, 4 cents audit lieu.

Il baille à Venant VALLEZ fils de Pasquier, 7 cents à PHALEMPIN.

Il baille à Jean VALLEZ fils de Pasquier, 8 cents à PHALEMPIN.

Il baille à Vallerian MALLET fils de feu Piat, laboureur demeurant à PHALEMPIN, 4 cents à CAMPHIN.

Il baille à Jean FACOMPRET fils de feu Robert, laboureur demeurant à PHALEMPIN, 8 cents ½ et demi quartron en 2 pièces à CAMPHIN.

2 E 3 / 9024 acte 52 - 07/06/1677 - Contrat de mariage

Jean **BIRLOUET** fils de feu Pierre, jeune homme non marié demeurant à WAHAGNIES (*barré pour non comparution : assisté de Jean BIRLOUET son oncle, Jean HEREN aussi son oncle par alliance, Noël et Nicolas DELOBEL ses cousins et Marc PORRETZ son parrain par alliance*).

Marie Anne **DUSART** aussi jeune fille non mariée demeurant audit lieu, assistée de Jean DUSART et Marie POLLET ses père et mère et François DUSART son oncle.

2 E 3 / 9024 acte 53 - 08/06/1677 - Contrat de mariage

Antoine **DEWULF** fils de feu François, jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN, assisté de Noël MOREL son ami acquis.

Jacqueline **DESPERSIN** veuve de Pierre DELEMOTTE, demeurant audit lieu assistée de Nicolas DELEMOTTE son beau frère et Antoine CANDILLIER son compère.

2 E 3 / 9024 acte 54 - 10/06/1677 - Contrat de mariage

Pierre **LANTOINE** fils de feu Michel, jeune homme maréchal demeurant à CAMPHIN, assisté de Philippe Charles WATTELIER son oncle.

Marie Madeleine **GRAUWIN** jeune fille non mariée demeurant audit lieu, assistée de Jacques, Simon et Vallérien GRAUWIN ses frères et Antoine LEROY son beau frère.

2 E 3 / 9024 acte 55 - 11/06/1677 - Partage

Sébastien, Allexandre et Florence POTTEAU, frères et sœur, enfants de feu Jean, demeurant à PROVIN, héritiers de feu Philippe POTTEAU leur frère en son vivant laboureur audit lieu.

Sébastien aura 4 cents ½ à PROVIN, item 3 quartrons à usage de pretz audit lieu, item 4 cents ½ à CARVIN sauf cent ½ à ANNOEULLIN.

Alexandre aura 5 cents à PROVIN, item 3 quartrons de manoir à PROVIN tenant d'un bout à Luc BOURRETZ.

Florence aura 4 cents ½ à CARVIN, item 2 cents ½ à PROVIN, et finalement un cent à usage de pretz. Elle paiera à Alexandre son frère, 48 livres.

Ledit feu Philippe a donné à Jean POTTEAU fils dudit Alexandre, son neveu, son noir manteau et sa mandille.

2 E 3 / 9024 acte 56 - 11/06/1681 - Procuration

Jacques, Noëlle et Anne DESBIENS frère et soeurs enfants de feu Thomas et de Anne WAUCQUIER, jeunes gens non mariés, demeurant ledit Jacques à CAMPHIN, ladite Noëlle à EPINOY et icelle Anne à GONDECOURT, et reconnurent avoir fait dénommé leur procureur de George DESBIENS leur frère.

2 E 3 / 9024 acte 57 - 14/06/1677 - Contrat de mariage

Jacques **CORNIL** fils de feu Michel, jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN, assisté de Jean CORNIL son cousin germain et Alexandre CAULLIER son beau frère.

Antoinette **GREGOIRE** jeune fille non mariée demeurant audit lieu, assistée de Marie D'ATTICHES sa mère, Venant et Hubert D'ATTICHES ses oncles, et Pierre D'ANNOEULLIN aussi son oncle par alliance.

2 E 3 / 9024 acte 58 - 14/06/1677 - Contrat de mariage

Jacques **CANDILLIER** fils d'Augustin, jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN, assisté dudit Augustin, Louis CANDILLIER son frère et Thomas CAULLIER son parrain.

Claire **MALLET** aussi jeune fille non mariée demeurant audit lieu, assistée de Guillaume MALLET et Catherine HOCHIN ses père et mère et de Vallérien MALLET son oncle.

2 E 3 / 9024 acte 59 - 15/06/1677 - Bail

Jacques DE BEAUVOIS bailli d'ALLENNES LES MARAIS, baille à Antoine COUSIN et Jeanne CRESPEL sa femme, manouvriers demeurant audit lieu, tout un lieu manoir amassé contenant cinq quartrons d'héritage séant audit ALLENNES, pour 30 livres par an.

2 E 3 / 9024 acte 60 - 15/06/1677 - Bail

Antoine DUROT fils de feu Franchois, laboureur demeurant à GONDECOURT, baille à Antoine DELEVALLEE fils de feu Jacques, aussi laboureur à CAMPHIN, trois cents et demi de terre à labeur audit lieu, pour 18 livres par an.

2 E 3 / 9024 acte 61 - 16/06/1677 - Partage

Catherine DELEVALLEE veuve de Martin DELEHAYE, labourière demeurant à HERRIN, ayant enfant d'icelui tel que Philippe DELEHAYE d'une part, Philippe DELEHAYE père grand et Jean DELEVALLEE oncle dudit Philippe d'autre part, paravant ladite Catherine DELEVALLEE ne convole en secondes noces, elle fait une formoture mobiliaire de 800 livres à son fils et une vache à son mariage.

2 E 3 / 9024 acte 62 - 16/06/1677 - Contrat de mariage

Venant **DUPRETZ** fils de feu Guillaume, jeune homme non marié demeurant à HERRIN assisté de Jeanne LALLOE sa mère, Guillaume et Nicolas DUPRETZ ses frères, Wallerand Philippe DELETOMBE son beau frère.

Catherine **DELEVALLEE** veuve de Martin DELEHAYE, demeurant audit lieu, assistée de Philippe DELEHAYE son beau père, Jean DELEVALLEE son frère, Michel BILLAU son beau frère, Denis SALEMBIER son oncle et François DUBRON son cousin.

(Suit un acte daté du même jour qui précise que Catherine DELEVALLEE, labourière, a retenu Philippe DELEHAYE).

2 E 3 / 9024 acte 63 - 28/06/1677 - Bail

Guillaume DELECOURT et Antoine BARATTE tuteurs commis aux corps et biens des enfants de feu Jean DELECOURT en son vivant laboureur demeurant à HERRIN, baillent à Pasquier MORTELECQUE fils de feu Pasquier, jeune homme non marié demeurant audit HERRIN, tout un lieu manoir amassé contenant trois cents d'héritage séant audit lieu, pour 60 livres parisis par an.

2 E 3 / 9024 acte 64 - 29/06/1677 - Bail

Josse WILLEMEZ fils de feu Jean, laboureur demeurant à HAUBOURDIN, baille à Jean DELERUE fils de feu Wallerand, carlier demeurant à PROVIN, dix cents et demi de terre à labeur séant en 8 pièces au terroir de BAUVIN, sauf 5 quartrons à PROVIN, pour 50 livres parisis par an.

Il baille à André LEROUGE fils de feu Jean, demeurant à ANNOEULLIN, 2 cents audit lieu.

2 E 3 / 9024 acte 65 - 01/07/1677 - Partage

Jean et Marie DESOBRY enfants de feue Marie MORTELECQUE, Nicolas MORTREUX bail et mari de feu Anne DESOBRY, icelle Anne fille de ladite Marie MORTELECQUE, Thomas DESCAMPS fils de feu Jean et d'Isabeau MORTELECQUE, Marie MORTELECQUE veuve de Jean DESOBRY, Abel LEROUGE et Catherine MORTELECQUE sa femme, et Antoinette MORTELECQUE fille non mariée de feu Gaspard tous demeurant à PROVIN sauf ledit Thomas en la ville de LILLE, lesdits du surnom MORTELECQUE héritiers de feu Thomas MORTELECQUE, font le partage de la succession dudit feu Thomas.

Jean DESOBRY aura 40 livres 6 gros 8 deniers et Marie DESOBRY aura la même somme.

Nicolas MORTREUX, aux noms de Guillaume, Catherine, Marie Anne et Jeanne MORTREUX ses enfants qu'il a eus de ladite feue Anne DESOBRY, recevra la même somme que Marie MORTELECQUE leur paiera.
Moyennant quoi ils renoncent au profit de ladite Marie MORTELECQUE en un cent pris en 4 cents à PROVIN.
Thomas DESCAMPS aura un cent pris es dits 4 cents.
Marie MORTELECQUE aura un cent pris es dits 4 cents.
Ledit Nicolas MORTREUX, aux noms de ses enfants aura 2 cents.
Abel LEROUGE et sa femme auront un cent pris à l'encontre dudit Thomas, et 1/3 de 7 quartrons à PROVIN. Ils paieront audit Thomas 21 livres, à Marie MORTELECQUE pareille somme, auxdits Jean et Marie DESOBRY et aux enfants dudit Nicolas MORTREUX, aussi 21 livres.
Antoinette MORTELECQUE aura un lieu manoir séant audit lieu, contenant un cent.
En présence de Philippe MORTELECQUE fils de feu Mathieu, mayeur de PROVIN, Thomas POISSONNIER fils de feu Daniel, mayeur de BAUVIN.

2 E 3 / 9024 acte 66 - 03/07/1677 - Vente
Claude LE MENU fils de feu Jean, battelier demeurant en la ville de DOUAI, vend à Guillaume DESBUISSONS fils de feu Ambroise, laboureur demeurant à PROVIN, trois cents de terre à labeur séant audit PROVIN, pour 408 livres parisis. En présence de Nicolas CALLIN fils de feu Louis, laboureur à BAUVIN, et Jean LE MENU fils de Jean, jeune homme non marié demeurant à DOUAI.

2 E 3 / 9024 acte 67 - 06/07/1677 - Reconnaissance de dette
Jean DELERUE fils de feu Wallerand, carlier demeurant à PROVIN, doit aux veuve et hoirs de Monsieur le Baron DE HEUCHIN en son vivant Seigneur d'ALLENNES LES MARAIS, la somme de cent huit livres flandres et avec lui Antoine CRAMETTE fils de feu Nicolas, maréchal demeurant audit PROVIN qui s'est constitué caution.

2 E 3 / 9024 acte 68 - 6 /07/1677 - Vente
Jérôme DUGARDIN fils de feu Gilles, et Michelle CHIVORE sa femme, manouvrier demeurant à PHALEMPIN, vend à Wallerand DECARNIN fils de feu Jean laboureur et carlier demeurant audit lieu, trois cents de terre à labeur séant audit PHALEMPIN.

2 E 3 / 9024 acte 69 - 09/07/1677 - Vente
Marie MOREL veuve demeurée es biens et dettes de Eloy PARSY en son vivant demeurant à THUMERIES, vend à Pierre PARSY fils dudit feu Eloy, tous les peupliers qui sont présentement croissant sur tout un cent de terre à usage de pré séant à THUMERIES pour la somme de deux cent livres flandres.

2 E 3 / 9024 acte 70 - 11/07/1677 - Accord
Jacques GRAVELINE et Jeanne DESBANS sa femme, manouvrier demeurant à CAMPHIN d'une part, Pasquier COCHET fils de feu Jean, berger demeurant audit lieu d'autre part, ladite Jeanne comme héritière de feu Jean DESBANS son père, passent un accord par lequel, moyennant 24 livres que le second a promis payer aux premiers, et de les décharger de 1/3 d'une lettre de rente héritière portant 100 livres en capital, en quoi est chargé un lieu manoir séant au hamel d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN, venant de feu Jean DESBANS, père de ladite Jeanne, les premiers renoncent au profit dudit COCHET, à tous les droits qu'ils pourraient prétendre en un lieu manoir contenant 2 cents audit hamel.

2 E 3 / 9024 acte 71 - 21/06/1677 - Vente mobilière
Antoine DUQUESNE père grand et tuteur légitime des enfants de feu Thomas BRAME en son vivant laboureur demeurant en la cense de la Poulerie à HOUPLIN, Jean BRAME, Noël Marc DESMASIERES, tuteurs du côté paternel d'iceux enfants, Louis DELETESTE et Floris JACQUART aussi tuteurs du côté maternel d'Agnès BRAME que ledit feu BRAME a eu en premières noces avec aussi défunte Anne DELETESTE, font la vendue mobilière délaissée par ledit défunt. (*37 pages*).

2 E 3 / 9024 acte 72 - 14/07/1677 - Vente
Damoiselle Marie Anne DEVALOIS (VANLOS) veuve de Philippe Franchois DESTHOUARS demeurant en la ville de LILLE, tant en son nom privé qu'en qualité de procuratrice de Maître Jean Baptiste DEVALLOIS (VANLOS) son frère, fondée de lettres procuratoires passées pardevant Charles MAED notaire présent témoin de laquelle la teneur s'ensuit, pour vendre deux cents de terre gisant au village de CAMPHIN, occupés par Sébastien CARNIN, moitié de 400 dont les deux autres cents appartiennent à ladite Demoiselle, et transporter 2 lettres de rente, l'une de 6 florins et l'autre de 9 florins par an, à la charge de feu le Sieur de FLAMBERMONT, et

aussi pour vendre 4 cents et le tiers de 2 cents ½, séant en 2 pièces à CAMPHIN, à Jean Jacques BOUTRY fils de feu Louis, laboureur demeurant à CAMPHIN. Juliane Hubertine et Agnès Françoise DESTHOUARS filles non mariées de ladite comparante ont apporté leur accord. En présence de Michel CARBON fils de feu Jérôme, couvreur d'ardoises demeurant à ANNAPPES, et Laurent BEILS fils de feu Guillaume, cuisinier demeurant à LILLE.

2 E 3 / 9024 acte 73 - 17/07/1677 - Bail

Toussaint DECARNIN fils de feu Bernard, bailli de l'abbaye de PHALEMPIN, baille à Antoine LEGROULX fils de feu Jean, laboureur demeurant au hamel de la Neuville paroisse dudit PHALEMPIN, tout un lieu manoir amassé contenant quatre cents de terre séant audit Neuville, pour 48 livres parisis par an.

2 E 3 / 9024 acte 74 - 24/07/1677 - Contrat de mariage

Sébastien **TREDE** jeune homme non marié demeurant à PROVIN, assisté de Philippe TREDE son père, Jean SION son oncle du côté maternel et Sébastien BRUNELLE son parrain.

Isabeau **DECARNIN** aussi jeune fille non mariée demeurant audit lieu, assistée de Jeanne TREDE sa mère, Denis BOTTIN son beau frère, Théodore DASSONNEVILLE son oncle et Guillaume DESBUISSONS son parrain par alliance.

2 E 3 / 9024 acte 75 - 26/07/1677 - Bail

Nicolas FLINOIS fils de feu Antoine, soldat en la compagnie de Monsieur BOURSIN major de Monsieur le Baron DE QUINCHY, baille à Marc HOTTIN fils de feu Pierre, laboureur demeurant au hamel de la Neuville paroisse de PHALEMPIN, quatre cents de terre à labeur séant audit Neuville, pour 12 livres parisis par an.

Il baille à Antoine LEGROULX fils de feu Jean, laboureur demeurant au hamel de la Neuville paroisse de PHALEMPIN, 5 cents audit lieu, pour 15 livres par an.

2 E 3 / 9024 acte 76 - 26/07/1677 - Reconnaissance de dette

Blaze et Wallerand Philippe DE LE TOMBE, frères, fils de feu Nicolas, laboureurs et olieurs demeurant ledit Blaze à ATTICHES et ledit Wallerand Philippe à PHALEMPIN, doivent à Nicolas BOUTTRY fils de feu Thomas, et Jean Jacques BOUTTRY fils de feu Louis, laboureurs demeurant à CAMPHIN, à savoir audit Nicolas la somme de 600 livres parisis flandres et audit Jean Jacques BOUTTRY la somme de 200 livres parisis, à cause de vente de 75 rasières et 25 rasières de colsat. Hugues DESCAMPS fils de feu Pasquier laboureur audit lieu, s'est constitué caution.

2 E 3 / 9024 acte 77 - 27/07/1677 - Bail

Michelle DELEHAYE veuve de Sébastien D'APVRIL, demeurant à PHALEMPIN, baille à Noël MOREL fils de feu Erasme, laboureur et brasseur demeurant audit lieu, quatre cents de terre à labeur séant audit lieu, pour 14 livres parisis par an.

2 E 3 / 9024 acte 78 - 29/07/1677 - Contrat de mariage

Jean **LOHIER** jeune homme non marié demeurant à CARNIN, assisté de Simon LOHIER son père, Martin LOHIER son frère et Jean MORTREUX.

Françoise **LEFEBVRE** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu, assistée de Robert LEFEBVRE son père, Pierre et Antoine CANIPEL ses cousins, et Laurent BILLAU son parrain.

2 E 3 / 9024 acte 79 - 27/07/1677 - Bail

Jean HAVETZ fils de feu Jacques, portier à l'Abbaye de PHALEMPIN, baille à Antoine D'ANNOEULLIN fils de feu Philippe, laboureur demeurant à ATTICHES, douze cents de terre à labeur séant audit ATTICHES, pour 50 livres par an.

2 E 3 / 9024 acte 80 - 02/08/1677 - Contrat de mariage

François **LECOCQ** jeune homme non marié demeurant à WINGLES, assisté de Jacques LECOCQ son père et Christophe DUBOIS son cousin.

Marie **PETIT** veuve de feu Maurice BERTOUL, demeurant à HERRIN, assistée de Jean PETIT son frère et Nicolas LEQUIND son oncle par alliance.

... Catherine BERTOUL sa fille qu'elle a dudit feu Maurice.

2 E 3 / 9024 acte 81 - 15/08/1677 - Vente

Marc DEBAYE fils de feu Denis, et Marie DELATTRE sa femme, demeurant à PROVIN, vendent à Antoine LECLERCQ fils de feu Antoine, laboureur demeurant audit ALLENNES, trois quartrons d'héritage situé au village d'ALLENNES LES MARAIS, par contrat passé pardevant Jean Antoine TIBREGHIEN notaire présent témoin en date du 23/07/1675, ladite Marie étant absente alors que le notaire l'aurait déclarée comparante. En présence de Charles VERDIERE fils de feu Gérard, et Henri LAURENT fils de feu Martin, laboureurs à ALLENNES.

2 E 3 / 9024 acte 82 - 16/08/1677 - Accord

Luc BOURRETZ fils de feu Martin, laboureur demeurant à PROVIN d'une part, Michel SOICHE fils de feu Guillaume, bail et mari de Jeanne BOURRETZ, aussi laboureur audit lieu, et Martin BOURRETZ fils de feu Jean, jeune homme à marier demeurant présentement à GONDECOURT, iceux du surnom BOURRET, héritiers dudit feu Martin BOURRETZ, de Marie MORTELECQUE et de Marguerite TREDEZ icelles MORTELECQUE et TREDEZ femmes dudit feu Martin, passent un accord sur les héritages. Pasque BOURRETZ fille dudit feu Martin, et sœur au premier comparant, a fait quelques donations à son dit frère, par acte passé devant notaire, alors ledit Luc cède audit Michel SOICHE, 9 quartrons pris en 5 cents ½ à PROVIN, et à Martin BOURRETZ, 2 cents ½ pris en 5 cents à PROVIN.

2 E 3 / 9024 acte 83 - 23/08/1677 - Bail

Jean HAVETZ fils de feu Jacques, portier à l'abbaye de PHALEMPIN, baille à Jean D'ANNOEULLIN fils de feu Luc, laboureur demeurant à ATTICHES, dix cents de terre à labeur séant audit ATTICHES, pour 40 livres par an.

2 E 3 / 9024 acte 84 - 01/09/1677 - Contrat de mariage

Jacques **CRESTIEN** fils de Claude, jeune homme non marié demeurant à ATTICHES, assisté dudit Claude, Pierre CRESTIEN son frère et Jacques LEGRAIN son parrain.

Florence **CHIVORE** aussi jeune fille non mariée demeurant à PHALEMPIN, assistée de Philippe DECARNIN son beau frère, Guillaume et Vallérien MALLET, et Jean BONNIER, ses oncles du côté maternel, et Jean BENOIST son bel oncle, et Gérard ROHART son parrain.

2 E 3 / 9024 acte 85 - 01/09/1677 - Contrat de mariage

Martin **CRAMETTE** fils de feu Jacques, jeune homme non marié demeurant à PROVIN, assisté de Nicolas et Luc DUPONCHEL ses cousins.

Catherine **THOBOIS** aussi jeune fille non mariée demeurant audit lieu, assistée d'Agnès DURIEZ sa mère (*Rayé : Jean WARCQUAIN son beau frère*), Antoine THOBOIS son frère et Jacques MAHETTE son cousin.

2 E 3 / 9024 acte 86 - 05/10/1677 - Donation

Thomas DESOBRY fils de feu Jean, jeune homme non marié demeurant à PROVIN, suffisament âgé, pour l'amour et affection qu'il porte à Marie MORTELECQUE sa mère, lui donne entrevif 1400 livres. En présence de Oste et Jacques LESCUTIER fils de feu Jacques, demeurant ledit Oste à PROVIN, et ledit Jacques à BAUVIN.

2 E 3 / 9024 acte 87 - 05/10/1677 - Accord

Catherine DE LE CAMBRE veuve de Simon DAMBRINE et Bertrand DAMBRINE son fils, héritiers de feue Marguerite DE LE CAMBRE soeur à ladite Catherine et tante audit Bertrand, demeurant à BILLY MONTIGNY pays d'Artois d'une part, Jean DE LE CAMBRE fils de feu Hubert, laboureur à CAMPHIN aussi héritier de ladite feue Marguerite sa tante d'autre part, passent un accord par lequel, moyennant 200 livres parisis que les premiers ont reçues du second, ils cèdent au second, les droits qu'ils peuvent prétendre dans l'hérédité de ladite Marguerite.

2 E 3 / 9024 acte 88 - 17/10/1677 - Bail

Jacques DE BEAUVOIS fils de feu Jacques, bailli d'ALLENNES LES MARAIS, baille à Henri LAURENT fils de feu Martin, laboureur demeurant audit lieu, douze cents de terre à labeur séant en 2 pièces audit ALLENNES, pour 72 livres parisis par an.

Il baille à Martin GUILBERT fils de Nicolas, laboureur à ALLENNES LES MARAIS, 4 cents pris en 4 bonniers au maret de Bour, pour 16 livres par an.

Il baille à Jean LABBE fils de feu Michel, laboureur à ALLENNES LES MARAIS, 7 cents en 2 pièces à ALLENNES, pour 34 livres par an.

2 E 3 / 9024 acte 89 - 18/10/1677 - amende

Hubert HENNIART fils de feu Bauduin, âgé de soixante six ans, laboureur demeurant au hamel de la Neuville paroisse de PHALEMPIN, lequel déclara sur interrogatoire proposé de la part des bailli, gens de loi, manans et habitants de RIBAUCOURT, qu'il y a treize ans, Erasme MOREL en son vivant tavernier audit PHALEMPIN avait vendu et débité de la bière et comme Charles HENNIART fils dudit attestant aurait été avec plusieurs autres boire dans ladite taverne, Jacques LOHIER sergent de la part de Messieurs des états de LILLE l'aurait pris à l'amende (40 livres payées par le père) pour ce fait.

2 E 3 / 9024 acte 90 - 18/10/1677 - Déclaration

Marc BASIN fils de feu Jean, âgé de soixante quatre ans, Jean BONNIER fils de feu Pierre, âgé de soixante et un ans, et Jean DUGARDIN fils de feu Martin, âgé de cinquante deux ans, manans de PHALEMPIN, lesquels déclarèrent sur interrogatoires proposé de la part des bailli, gens de loi et manans de RIBAUCOURT, d'avoir connaissance de la seigneurie des Espincelles située audit PHALEMPIN laquelle est une dépendance et relevante de la terre et comté dudit Ribaucourt dans laquelle seigneurie les manans et habitants d'icelle n'ont jamais payé aucun impôt bière et boissons à Messieurs des états de LILLE et affirment aussi qu'il y a environ treize à quatorze ans que feu Erasme MOREL tavernier audit PHALEMPIN aurait vendu et débité de la bière dans une sienne maison sur ladite seigneurie lequel mesurait la bière avec des pôts de la gauge dudit Ribaucourt...

2 E 3 / 9024 acte 91 - 18/10/1677 - Accord

Pierre DE LE NOEUFVILLE fils de feu Jean, Marie DELEFOSSE veuve de Noël DE LE NOEUFVILLE aussi fils dudit feu Jean, et Josse ROZE fils de feu Nicolas, tuteur avec ledit Pierre des enfants de feu Guillaume DE LE NOEUFVILLE aussi fils dudit feu Jean d'une part, Nicolas DUPONCHEL bail et mari en premières noces de feu Jeanne MARQUAND ayant enfant d'icelle d'autre part, lesdits DE LE NOEUFVILLE et MARQUAND tous neveux et nièces et héritiers de feue Jeanne DE LE NOEUFVILLE en son vivant demeurant à GONDECOURT, passent un accord par lequel, moyennant 96 livres que ledit Nicolas DUPONCHEL a promis payer auxdits Pierre DE LE NOEUFVILLE et Marie DELEFOSSE au nom de sesdits enfants, à chacun 48 livres, lesdits Pierre, Marie DELEFOSSE et Josse ROZE, renoncent à tous les biens meubles que ledit DUPONCHEL a eus, et les enfants de Guillaume DE LE NOEUFVILLE ont été récompensés par une lettre de rente héritière cédée par Pierre et Noël DE LE NOEUVILLE, leurs tuteurs.

2 E 3 / 9024 acte 92 - 19/10/1677 - Bail

Louis DELERUE fils de feu Jean, tuteur des enfants de feus Martin CANIPEL et d'Isabeau DOSTRICOURT, Antoine DOSTRICOURT et Franchois DACQUINY leurs oncles, baillent à Pierre CANIPEL fils dudit feu Martin, berger demeurant à CAMPHIN, deux cents de terre à labeur séant audit CAMPHIN, pour 6 livres par an.

2 E 3 / 9024 acte 93 - 19/10/1677 - Accord

Louis DELERUE fils de feu Jean, tuteur commis judiciairement aux corps et biens des enfants pupilles de feus Martin CANIPEL et d'Isabeau DOSTRICOURT, tels que Pasquier et Catherine CANIPEL, Antoine DOSTRICOURT et Franchois DACQUINY leurs oncles d'une part, Pierre CANIPEL fils dudit feu Martin qu'il a eu de sa première conjonction avec aussi défunte Martine D'APVRIL, demeurant à CAMPHIN d'autre part, passent un accord par lequel le second comparant a pris à sa charge une lettre de rente héritière en quoi les héritages sont chargés au profit de l'église de CAMPHIN, portant 100 livres Flandres et a promis la renfurnir au margliseur de l'église, et les premiers cèdent au second un lieu manoir contenant un cent au hamel d'Ennecourt à CAMPHIN.

2 E 3 / 9024 acte 94 - 31/10/1677 - Bail

Jacques DE BEAUVOIS fils de feu Jacques, bailli d'ALLENNES LES MARAIS, baille à Louis BILLAU fils de feu Jacques, et Barbe CHAVATTE sa femme, demeurant au hamel de Hocron paroisse de SAINGHIN, tout un lieu manoir amassé contenant cinq quartrons d'héritage séant audit hamel, pour 126 livres Flandres par an.

2 E 3 / 9024 acte 95 - 31/10/1677 - Bail

Jacques DE BEAUVOIS fils de feu Jacques, bailli d'ALLENNES LES MARAIS, baille à Jacques DEBARGE fils de feu Philippe, et Marie TOURBIER sa femme, demeurant au hamel de Hocron paroisse de SAINGHIN EN WEPPES, tout un lieu manoir amassé contenant deux bonniers séant sur la seigneurie dudit Hocron et MARQUILLIES, pour 204 livres Flandres par an.

2 E 3 / 9024 acte 96 - 29/06/1677 - Déclaration

Pierre GODIN fils de feu Martin, âgé de quatre vingt six ans, sergent demeurant à LIBERCOURT, et Jacques LEMESRE fils de feu Henri, aussi sergent demeurant à CARVIN, âgé de soixante huit ans, lesquels déclarèrent sur interrogatoire proposé par Josse WILLEMET bail et mari de Marie LALLOUX, demeurant à HAUBOURDIN, d'avoir bonne et parfaite connaissance d'un certain bosqueau séant au terroir dudit CARVIN ayant appartenu par ci devant à Allexandre LALLOUX le vieil et depuis à Maître Jean LALLOUX son fils et présentement audit WILLEMET à cause de ladite Marie LALLOUX sa femme fille dudit feu Allexandre.

2 E 3 / 9024 acte 97 - 12/11/1677 - Accord

Antoine DUQUESNE fils de feu Jean, censier de la Grande Cense de CAMPHIN d'une part, Maximilien DUQUESNE son frère lieutenant de THUMERIES d'autre part, passent un accord par lequel, moyennant 504 livres parisis que le premier a promis payer au nom du second, au receveur de Messieurs du Chapître de la Collégiale Saint Piat de SECLIN, à cause de rendage des dîmes qui se coeuillent à THUMERIES, le second cède à son frère tous les grains qui sont dans la grange des dîmes au Château de Monsieur DU FAY à THUMERIES.

2 E 3 / 9024 acte 98 - 18/11/1677 - Bail

André LHOSTE fils de feu Franchois, laboureur demeurant au hamel d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN, baille à Jeanne CANDILLIER et Philippe DUPUICT son fils, demeurant audit hamel, quatre cents et demi de terre à labeur audit lieu, pour 22 livres Flandres par an.

2 E 3 / 9024 acte 99 - 04/12/1677 - Bail

Jacques DELANNOY fils de feu Jean, laboureur demeurant à WAHAGNIES, baille à Louis LESOIL fils de Martin, maréchal demeurant à THUMERIES, tout un lieu manoir amassé contenant trois cents séant audit THUMERIES, pour 34 livres Flandres par an.

2 E 3 / 9024 acte 100 - 12/12/1677 - Vente

Simon et Marie CAPRON, frère et sœur, enfants et héritiers de feu Jean, demeurant ledit Simon à WAHAGNIES et ladite Marie à LIBERCOURT, vendent à Catherine DEGAND veuve de Jacques CRETAL, demeurant à PHALEMPIN, un quartron de terre à labeur, pris en un cent à l'encontre de ladite Catherine, pour 21 livres parisis.

2 E 3 / 9024 acte 101 - 13/12/1677 - Bail

Jean Jacques BOUTTRY fils de feu Louis, et Jean POLLET fils de feu Nicolas, demeurant à CAMPHIN, baille à Jacques DELANNOIS fils de feu Jean, laboureur à WAHAGNIES, dix cents de terre tant à labeur que jardinage séant audit WAHAGNIES.

2 E 3 / 9024 acte 102 - 20/12/1677 - Bail

Philippe Mahieu LAGACHE fils de Franchois, laboureur demeurant à CAMPHIN, baille à Louis BOISTEL fils de feu Michel, aussi laboureur à CARNIN, huit cents dix sept verges de terre à labeur séant audit CARNIN.

2 E 3 / 9024 acte 103 - 21/12/1677 - Bail

Théodore DESMASIERES fils de feu Jean, laboureur demeurant à HERRIN, baille à Pierre DURIEZ fils de feu André, marchand de vaches demeurant au hamel de Wachemy paroisse de CHEMY, douze cents de terre à labeur séant sur le terroir dudit CHEMY.

2 E 3 / 9024 acte 104 - 24/12/1677 - Bail

Thomas HENNERON fils de feu Thomas, laboureur demeurant au hamel de Has paroisse d'AVELIN, baille à Jean FACOMPRETZ fils de feu Robert, aussi laboureur demeurant à PHALEMPIN, sept cents de terre à labeur séant au terroir de CAMPHIN.

2 E 3 / 9024 acte 105 - 27/12/1677 - Vente

Jean POLLET fils de feu Nicolas, Jean Jacques BOUTTRY fils de feu Louis, et Jeanne POLLET sa femme et aussi fille dudit feu Nicolas, laboureurs demeurant à CAMPHIN, iceux du surnom POLLET frère et sœur, enfants et héritiers de leur dit feu père, vendent à Jacques DELANNOY fils de feu Jean laboureur à WAHAGNIES, treize cents et demi de terre à labeur séant audit WAHAGNIES.

2 E 3 / 9024 acte 106 - 27/12/1677 - Bail

Thomas DELEFOSSE fils de feu Jean, laboureur à GONDECOURT, et Venant DELEVALLEE aussi fils de feu Franchois, laboureur à WATTIGNIES, baillent à Nicolas MORTREUX fils de feu Jean, machon demeurant à CARNIN, huit cents de terre à labeur séant audit CARNIN.

2 E 3 / 9024 acte 107 - 28/12/1677 - Accord

Catherine DE CAIGNY veuve d'Antoine POUCHIN, demeurant à LENS d'une part, et André DE CAIGNY fils de feu Piat, laboureur demeurant au hamel de Wachemy paroisse de CHEMY d'autre part, lesquels comparants frère et soeur et neveu et nièce de feus Hélias BURETTE et Péronne MORDACQUE sa femme, passent un accord.

2 E 3 / 9024 acte 108 - 29/12/1677 - Vente

Antoine HOTTIN fils de feu Jean, et Marie MOREAUX sa femme, brasseur et tavernier demeurant à LIBERCOURT, vendent à Jérôme DUBOIS fils de feu Jean, marchand de bois demeurant à OSTRICOURT, tout un lieu manoir amassé contenant deux couppes d'héritage.

2 E 3 / 9024 acte 109 - 30/12/1677 - Bail

Thomas HENNERON fils de feu Thomas, laboureur demeurant au hamel de Haz paroisse d'AVELIN, baille à Noël SION fils de feu Valérian, aussi laboureur à CAMPHIN, huit cents de terre à labeur séant au terroir dudit CAMPHIN.

2 E 3 / 9024 acte 110 - 30/12/1677 - Bail

Thomas HENNERON fils de feu Thomas, laboureur au hamel de Haz paroisse d'AVELIN, baille à Franchois MARCHAND fils de feu Thomas, tavernier et laboureur à CAMPHIN, deux cents et le tiers d'un cent de terre à labeur séant audit lieu.

2 E 3 / 9024 acte 111 - 30/12/1677 - Bail

Thomas HENNERON fils de feu Thomas, laboureur demeurant au hamel de Haz paroisse d'AVELIN, baille à Michel DUBREUCQ fils de feu Jean, laboureur à CAMPHIN, la moitié de six cents de terre à labeur séant audit lieu.

2 E 3 / 9024 acte 112 - 30/12/1677 - Bail

Thomas HENNERON fils de feu Thomas, laboureur demeurant au hamel de Haz paroisse d'AVELIN, baille à Nicolas RINGOT fils de feu Adrien, laboureur à CAMPHIN, six cents et demi de terre à labeur séant audit lieu.

2 E 3 / 9024 acte 113 - 31/12/1677 - Bail

Pierre BECQUET fils de feu Chrestien, chapelain de la collégiale de Saint Pierre à LILLE, tant en son nom qu'agent des affaires de Jeanne BECQUET sa soeur, baille à Jean DE LE CAMBRE fils de feu Hubert, laboureur demeurant à CAMPHIN, quarante et un cents de terre à labeur séant audit CAMPHIN.

2 E 3 / 9024 acte 114 - 09/11/1677 - Vente

Pierre, Nicolas et Robert LESAGE, frères, enfants de feu Pasquier, demeurant lesdits Pierre et Robert à PHALEMPIN et ledit Nicolas à THUMERIES, vendent à Médard THERY fils de Nicolas, tisserand demeurant à CAMPHIN, trois cents de terre à labeur séant au terroir dudit CAMPHIN.

2 E 3 / 9024 acte 115 - 23/11/1677 - Vente

Catherine CRAMETTE veuve de Jean COCHET, demeurant au hamel d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN, vend à Jean BRASSART fils de feu Jean, couvreur d'écailles demeurant à HOUPLIN, deux cents de terre à labeur séant audit lieu.

2 E 3 / 9024 acte 116 - 28/08/1677 - Vente

Nicolas CRESPIN fils de feu Jacques, et Marguerite HOTTIN sa femme, charpentier demeurant à EPINOY paroisse de CARVIN, vendent à Jean LERNOULD fils de feu Ferin (?) laboureur demeurant audit lieu, la moitié de six cents de terre à usage de bosqueau, et la moitié de deux cents de terre à labeur séant au terroir de Wachemy.

2 E 3 / 9024 acte 117 - 20/10/1677 - Contrat de mariage

Piat **BUISINE** fils de feu Betreumieux, relict de feue Martine DESMAISONS, demeurant à GONDECOURT assisté de Guilbert ROZE son compère.

Elisabeth **DUBOIS** veuve de feu Mathieu D'ORCHIES demeurant à GONDECOURT assistée de Jean DUBOIS son oncle.

2 E 3 / 9024 acte 118 - 25/11/1677 - Bail

Martin BOURRET fils de feu Jean, jeune homme à marier demeurant à GONDECOURT, baille à Michel SOICHE fils de feu Guillaume, laboureur à PROVIN, la troisième part de tout un lieu manoir amassé avec onze cents trois quartrons de terre à labeur séant au terroir dudit PROVIN.

2 E 3 / 9024 acte 119 - 08/04/1677 - Vente

De la part de Messire Fery DE LA HAMAIDE sieur du Foy Dogimon, pour une vente de bois.

2 E 3 / 9024 acte 120 - 03/11/1677 - Bail

Messieurs les religieux de PHALEMPIN commis et députés de l'abbaye de PHALEMPIN, baillent à Nicolas GRUMEL fils de feu Antoine, et Marie Anne CHEVALIER sa femme, laboureur demeurant à BENIFONTAINE, deux cents trente trois mencaudées et trois couppes de terre à labeur et à usage de pré séant sur le terroir dudit BENIFONTAINE.

2 E 3 / 9024 acte 121 - 12/11/1677 - Contrat de mariage

Federich **GRARD** jeune homme non marié demeurant à HULLUCH, assisté de Federich GRARD et Michelle DECARNIN ses père et mère, et Laurent ROUSEL son cousin.

Marie Thérèse **MORTREUX** aussi jeune fille non mariée demeurant au hamel de Wachemy paroisse de CHEMY, assistée d'Anne MORTREUX sa soeur, d'Antoine BARETTE et Jean Baptiste DUPONT ses beaux frères, d'Hippolite et Pasquier MORTREUX ses oncles.

2 E 3 / 9024 acte 122 - 20/11/1677 - Partage

Nicolas MALLET fils de feu Philippe, laboureur demeurant à PHALEMPIN, naguère mari et bail de feue Anne DESPLANCQUES, ayant enfants d'icelle tels que Philippe et Anne Henriette MALLET d'une part, Jacques MALLET et Noël MOREL oncles et tuteurs du côté paternel, Franchois DESPLANCQUES et Pierre FLINOIS aussi oncles et tuteurs côté maternel, commis judiciairement aux corps et biens desdits pupilles d'autre part, pssent un accord sur le partage.

2 E 3 / 9024 acte 123 - 22/03/1677 - rente héritière

Marguerite LEQUIND veuve de Ferdinand HACHE en son vivant berger demeurant à CHEMY, icelle soeur et héritière de feu Laurent LEQUIND, et Nicolas DUGARDIN bail et mari de Marie Madeleine MULLIER nièce et aussi héritière dudit LEQUIND, icelui DUGARDIN se faisant et portant fort de Jean TURBELIN aussi bail et mari de Catherine MULLIER, de Hubert DATTICHES bail et mari de Marie MULLIER et de Jeanne MULLIER, icelles du surnom MULLIER aussi héritières dudit LEQUIND, lesquels reconnurent, moyennant certaine somme, avoir vendu cédé et transporté à Thomas DELEFOSSE fils de feu Jean, laboureur demeurant à GONDECOURT, une lettre de rente héritière, laquelle passée pardevant auditeurs du Souverain Baillage de LILLE, en date du 9/03/1655, y appert Noël et Catherine LECLERCQ père et fille demeurant à HERRIN être tenus et obligés vers Laurent LEQUIND...

2 E 3 / 9024 acte 124 - 1677 - Accord

Jean et Maximilien HEREN, curateurs commis judiciairement aux biens délaissés vacants par le trépas de Pierre HEREN en son vivant appaliteur demeurant à ALLENNES d'une part, Marguerite DESMONS veuve dudit HEREN demeurant audit lieu d'autre part, passent un accord.

2 E 3 / 9024 acte 125 - 1677 - Vente

De la part de Jean et Maximilien HERREN, curateurs commis aux biens délaissés vacants par le trépas de Pierre HERREN en son vivant appaliteur demeurant à ALLENNES, pour la vente de ses biens.

2 E 3 / 9024 acte 126 - 1677 - Témoignage

Nicolas CHRESTIEN fils de feu Henri, âgé de vingt six ans, et Gilles CHRESTIEN fils dudit feu Henri, âgé de vingt et un an, manouvriers demeurant à ATTICHES, sur interrogatoires proposé par George DECARNIN fils de feu Jean, laboureur et carlier demeurant audit lieu, attestent avoir bonne et parfaite connaissance d'un certain lieu manoir amassé séant audit ATTICHES contenant onze cents d'héritages que Vinchent FLINOIS demeurant audit lieu aurait vendu à Simon LEGRAIN brasseur et laboureur demeurant au Petit ATTICHES en l'an 1676...

2 E 3 / 9024 acte 127 - 1677 - Procuration

Martin BRISSE, Jacques DELANNOY échevins, Nicolas DURETESTE et Jean DUPONT hommes de fiefs de WAHAGNIES, lesquels reconnurent qu'en leur qualité et comme administrateurs des biens de l'église dudit WAHAGNIES, avoir fait dénommé leur procureur spécial de Pasquier CHOCQUET fils de feu Antoine, demeurant en la ville de LILLE, pour agir en leurs noms par telle voie de justice qu'il trouvera à convenir à l'encontre de Franchois Jérôme MASURE, procureur postulant en la ville de LILLE, pour lui faire rendre et restituer la somme de cent douze livres et dix gros parisis qu'il a entre ses mains comme les ayant levés au nom de l'église dudit WAHAGNIES par la charge des échevins dudit lieu provenant de la vente de six cents de terre qu'a fait Jacques PLAISANT audit Pasquier CHOCQUET.

2 E 3 / 9024 acte 128 - 1677 - rente héritière

Marguerite LEQUIND veuve de Ferdinand HACHE en son vivant berger demeurant à CHEMY, icelle soeur et héritière de feu Laurent LEQUIND, et Nicolas DUGARDIN bail et mari de Marie Madeleine MULLIER nièce et aussi héritière dudit LEQUIND, icelui DUGARDIN se faisant et portant fort de Jean TURBELIN aussi bail et mari de Catherine MULLIER, de Hubert DATTICHES bail et mari de Marie MULLIER et de Jeanne MULLIER, icelles du surnom MULLIER aussi héritières dudit LEQUIND, à Thomas DELEFOSSE fils de feu Jean, laboureur demeurant à GONDECOURT, une lettre de rente cédée par ledit Ferdinand HACHE, passée par devant auditeurs du Souverain Baillage de LILLE en date du 9/03/1655 y appert Noël et Catherine LECLERCQ, père et fille demeurant à HERRIN...

2 E 3 / 9024 acte 129 - 1677 - Témoignage

Franchois GUILBERT fils de feu Jean, âgé de quarante cinq ans, chartier demeurant à CAMPHIN EN CAREMBAULT, sur interrogatoire proposé de la part de Jean Jacques BOUTTRY et Jean DE LE CAMBRE laboureurs audit lieu, atteste qu'il a été avec les chevaux desdits BOUTTRY et DE LE CAMBRE lorsque Messieurs des Etats de LILLE ont demandé des chariots, lesquels auraient pris un chariot à leur charge pour ledit CAMPHIN et après avoir été par l'espace de onze jours au convoi menant du fourrage et autres munitions de guerre au siège de VALENCIENNES, il y aurait eu deux roues dudit chariot rompues vers l'abbaye de Vicome, ce qu'ayant été vu par les commissaires délégués, il aurait été remercié par certain commissaire suivant quoi il aurait revenu parce qu'il n' a trouvé autre roue.

2 E 3 / 9024 acte 130 - 1677 - Témoignage

Jean MORTREUX fils de feu Antoine, âgé de septante et un an, laboureur demeurant à GONDECOURT, sur interrogatoire proposé par Jean DESTIEUX, atteste qu'il est natif de l'enclavement de CARNIN paroisse d'ANNOEULLIN et a demeuré avec sa mère veuve d'Antoine MORTREUX, audit enclavment jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de vingt ans, et lorsqu'il a commencé à mener les chevaux, il a été au nom de sa dite mère recueillir une portion de dîme qu'elle occupait de Messieurs les Doyens du chapitre de Saint Piat de SECLIN.

2 E 3 / 9024 acte 131 - 1677 - Témoignage

Antoine DELEFOSSE fils de feu Louis, laboureur demeurant à GONDECOURT, âgé de septante ans, sur interrogatoire proposé par Jean DESTIEUX, atteste qu'il y a trente quatre ans, qu'il a labouré plusieurs pièces de terre au terroir de CARNIN et a depuis lors continué et continue encore de labourer audit lieu, durant lesquelles années il a plusieurs fois planté et dépouillé du colzat sans en avoir payé la dîme.

2 E 3 / 9024 acte 132 - 1677 - Témoignage

Jean DESBANS fils de feu Antoine, âgé de soixante deux ans, et Pierre GUILBERT fils de feu Jean, âgé de cinquante six ans, manouvriers demeurant au hamel d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN, sur interrogatoire proposé par Guillaume DE LE CAMBRE laboureur audit lieu, attestent d'avoir parfaite connaissance d'une pièce de six cents de terre à labeur séant audit CAMPHIN, appartenant aux Abbé et religieux de l'abbaye de Saint Pierre lez GAND occupée par ledit DE LE CAMBRE.

2 E 3 / 9024 acte 133 - 1677 -

Marguerite LEQUIND veuve de Ferdinand HACHE demeurant à CHEMY, sur interrogatoire proposé, atteste avoir parfaite connaissance que ledit feu Ferdinand HACHE son mari a baillé en sa présence sur le grand marché de LILLE à Jérôme BARRETZ, leur beau fils, la somme de sept livres de gros de douze livres parisis, affirme aussi que Marguerite BOCQUILLON bouchère audit LILLE a baillé à l'acquit dudit HACHE et de ladite comparante audit BARRETZ, la somme de quatre vingt livres, item ledit HACHE et sa femme ont encore fait bailler à ladite BOCQUILLON audit BARRETZ, la somme de douze livres et ce le lendemain du second mariage de feu Jean HACHE leur fils, et affirme aussi que ledit Ferdinand a payé au nom dudit BARRETZ, par sa charge à Marie DUGARDIN veuve de Franchois DUPRETZ, la somme de vingt huit livres et ce en la maison de la veuve MONTAIGNE à GONDECOURT, présent Jean DUGARDIN, toutes lesquelles sommes ont été payées pour satisfaire ledit BARRETZ de la somme de cent florins.

2 E 3 / 9025 acte 1 - 05/01/1678 - Bail

Jean MULLIER fils de feu Michel, lieutenant d'ATTICHES, en vertu d'une missive à lui envoyée par Pierre LEMAIRE marchand demeurant en la ville de DOUAI, baille à Pierre DUHAYON fils de feu Mathieu, laboureur à PHALEMPIN, douze cents de terre à labeur appartenant audit LEMAIRE séant audit PHALEMPIN, pour 36 livres parisis par an en temps de guerre, et 42 livres parisis en temps de paix. En présence de Jean et Guislain LEGRAIN, père et fils, manouvriers demeurant à ATTICHES.

2 E 3 / 9025 acte 2 - 06/01/1678 - Bail

Jacques DE BEAUVOIS fils de feu Jacques, et Jacques MORTELECQUE fils de feu Pasquier, laboureurs demeurant à ALLENNES, baillent à Antoine BERNARD fils de Jean, aussi laboureur audit lieu, tout un lieu manoir amassé contenant parmi jardin quatre cents et demi avec sept cents de prés séant au terroir dudit ALLENNES, pour 84 livres parisis par an. En présence de Jacques et Jean Baptiste LEDRU fils de feu Nicaise, jeunes hommes non mariés demeurant à ALLENNES.

2 E 3 / 9025 acte 3 - 07/01/1678 - Contrat de mariage

Pierre **VERDIERE** jeune homme non marié demeurant à ALLENNES les Marais, assisté de Jeanne MAUPAIE sa mère.

Barbe **RUCHOT** aussi jeune fille non mariée de feu Mathieu, demeurant audit lieu.

2 E 3 / 9025 acte 4 - 07/01/1678 - Révocation de donation

Catherine BURETTE veuve de Bernard DE CAIGNY, demeurant au hamel de Wachemy paroisse de CHEMY, laquelle déclare que le 5/02/1671, elle aurait fait une certaine donation à Marguerite DE CAIGNY sa fille alors à marier par contrat passé pardevant Philipe SION, laquelle donation ladite comparante par justes raisons la révoque, casse et annule, ce que Jean HERMEZ et ladite Marguerite DE CAIGNY sa femme ont accepté.

2 E 3 / 9025 acte 5 - 10/01/1678 - Bail

Robert LALLOE fils de feu Rogier, et Jeanne FLINOIS sa femme, laboureurs demeurant à PHALEMPIN, baillent à Jean LALLOE leur fils et Laurence DUJARDIN sa femme, demeurant à CAMPHIN, un moulin à vent à moudre blé situé audit CAMPHIN, contenant 2 cents d'héritages et 4 cents de terres à labeur en 2 pièces, séant audit lieu, pour 156 livres parisis par an et 27 rasières de bled. En présence de Jérôme LALLOE prêtre, naguère curé de SAILLY, et Guilbert et Roger LALLOE, enfants desdits bailleurs.

2 E 3 / 9025 acte 6 - 13/01/1678 - Bail

Pierre SOHIER fils de feu Jean, laboureur demeurant à CAMPHIN, baille à Crespin COCHET fils de feu Jean, jeune homme non marié aussi laboureur au hamel d'Ennecourt paroisse dudit CAMPHIN, tout un lieu manoir amassé contenant parmi jardin cinq cents et demi d'héritage séant audit Ennecourt avec treize cents et demi de terre à labeur séant audit lieu, pour 104 livres parisis par an.

2 E 3 / 9025 acte 7 - 15/01/1678 - Contrat de mariage

Jean **VALLEZ** jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN, assisté de Pasquier VALLEZ et Jeanne D'ATTICHES ses père et mère, Louis VALLEZ son oncle du côté paternel, Venant et Hubert D'ATTICHES ses oncles du côté maternel.

Jeanne Catherine **DELEAU** aussi jeune fille non mariée demeurant audit lieu, assistée de Jean BENOIST son parâtre, Jeanne MALLET sa mère, Nicolas D'APVRIL son beau frère, Guillaume et Vallérien MALLET ses oncles.

2 E 3 / 9025 acte 8 - 17/01/1678 - Vente

Antoine LESCUTIER fils de feu Pierre, manouvrier demeurant à BAUVIN, vend à Abel LEROUGE fils de feu Jean, laboureur à PROVIN, cent et demi de terre à labeur séant audit PROVIN, pour 168 livres parisis.

2 E 3 / 9025 acte 9 - 17/01/1678 - Bail

Antoine LESCUTIER fils de feu Pierre, manouvrier demeurant à BAUVIN, baille à Abel LEROUGE fils de feu Jean, laboureur à PROVIN, cent et demi d'héritage à labeur séant audit lieu, pour 6 livres parisis 10 gros par an. En présence de Noël et Guillaume DESBUISSONS père et fils, laboureurs demeurant à PROVIN.

2 E 3 / 9025 acte 10 - 21/01/1678 - Bail

Thomas DELEFOSSE fils de feu Jean laboureur demeurant à GONDECOURT, baille à Pierre FREMAULT fils d'Antoine, manouvrier demeurant audit lieu, une partie d'un lieu manoir amassé, contenant un cent pris en 5 cents ½ audit lieu, pour 26 livres parisis par an.

2 E 3 / 9025 acte 11 - 27/01/1678 - Contrat de mariage

André **BRISELANCE** fils de feu Gérard, relict de Catherine MARCHAND, demeurant à GONDECOURT assisté de Jacques BRISELANCE son frère et Jean DELEFOSSE son beau frère.

Marie **MAUPAYE** jeune fille non mariée demeurant audit lieu, assistée de Philippe MAUPAYE son frère et Antoine MAUPAYE son oncle.

2 E 3 / 9025 acte 12 - 02/02/1678 - Accord

Pierre LEMESRE fils de Grégoire et Marie GUILBERT sa femme demeurant au hamel de Don paroisse d'ANNOEULLIN d'une part, Jean PETIT fils de feu Vaas, et Anne GUILBERT sa femme demeurant à Bour paroisse d'ALLENNES d'autre part, passent un accord par lequel moyennant 23 patagons de 4 livres 16 gros chacun que les seconds comparants paieront aux premiers, les premiers renoncent à tous les droits qu'ils peuvent prétendre en un lieu manoir cntenant 3 quartrons à ALLENNES. En présence de Jean DE GAND fils de Jacques, jeune homme à CAMPHIN, et Mathieu GUILBERT fils de feu Cornil, manouvrier à ALLENNES.

Jean PETIT et sa femme, ont cédé à Mathieu GUILBERT et Jeanne LIETART sa femme, la moitié d'un quartron pris au lieu mentionné, moyennant 22 gros de la verge.

2 E 3 / 9025 acte 13 - 03/02/1678 - Contrat de mariage

Jacques **DESMONS** fils de feu François, relict de Jeanne DELEHAYE, laboureur demeurant à HOUPLIN LEZ SECLIN, assisté d'Antoine LEBORGNE son oncle et Jean LEBORGNE son cousin.

Catherine **DELEFOSSE** jeune fille non mariée demeurant à GONDECOURT, assistée de Pierre DELEFOSSE son père, Jean DELEFOSSE son frère, Nicolas et Louis DELEFOSSE ses oncles et Michel DUBOIS son beau frère.

2 E 3 / 9025 acte 14 - 07/02/1678 - Bail

Jean Charles DEFFONTAINES procureur spécial de Michel DEFFONTAINES son père demeurant au bourg de CARVIN, baille à Pasquier POTTEAU fils de Pasquier, laboureur audit PROVIN, dix sept cents et un quartron de terre à labeur séant en plusieurs pièces aux terroirs de PROVIN, BAUVIN, CARVIN et MEURCHIN, pour 48 livres par an.

2 E 3 / 9025 acte 15 - 07/02/1678 - Baux

Roch DECARNIN fils de Jean, ministre des biens et revenus de l'église de CAMPHIN, baille à Philippe Mahieu LAGACHE fils de Franchois laboureur demeurant audit CAMPHIN, neuf cent de terre à labeur séant au riez de le Croix, appartenant à ladite église par donation qu'en a fait feu Nicolas MOREL en son vivant pasteur dudit lieu, pour 27 livres parisis par an.

Il baille à Antoine DESBANS fils de feu Pierre, tisserand et laboureur à CAMPHIN, 4 cents ½ séant es Sarts, à la caution de Nicolas RINGOT fils de feu Adrien.

Il baille à Nicolas LE THERY fils de feu Médard, laboureur et tisserand demeurant à CAMPHIN, 9 quartrons séant aux Hauts Préaulx.

Il baille à Hubert TESTELIN fils de feu Jean, charpentier et laboureur demeurant à PHALEMPIN, 1 cent vers la haye vive tenant au chemin menant des riez des brebis, audit PHALEMPIN.

Il baille avec Pierre MOREL ministre des pauvres de CAMPHIN, à Pierre LE BOISTEL fils de feu Philippe, manouvrier demeurant audit lieu, 4 cents en 2 pièces à CAMPHIN.

Le dit Roch DE CARNIN baille, du consentement des pasteur, lieutenant et échevins, à Pierre MOREL fils de feu Gabriel, ministre des pauvres, 5 quartrons séant au Fourchon.

Pierre MOREL fils de feu Gabriel, ministre des pauvres, baille à Jean LALLOE fils de Robert, meunier et laboureur à CAMPHIN, 3 cents séant vers la Plancquelle Brunelle au lieu que l'on dit les Obelets Godefroy.
Pierre MOREL baille à Catherine DE LE VALLEE veuve de Jean HURTAU, demeurant au riez d'Ennecourt, 6 cents à CAMPHIN.
Il baille à André MALBESIN fils de feu Pierre, manouvrier demeurant à CAMPHIN, 7 quartrons tenant au chemin qui mène de la Plancquelle Brunelle au riez d'Ennecourt.

2 E 3 / 9025 acte 16 - 11/02/1678 - Bail
Noble et Illustre Messire Philippe Franchois DE BERLAYMONT, baille à Jean MULLIER fils de feu Michel, lieutenant et laboureur demeurant à ATTICHES, toute la maison et cense de la Seigneurie de la Cessoy gisant audit ATTICHES, contenant 6 bonniers 2 cents d'héritages, et 30 bonniers 10 cents de terres à labeur, acquis par ledit Seigneur de la veuve de Nicolas FLINOIS, y compris aussi demi bonnier acquis de Nicaise DE FRETIN, le tout pour 850 florins par an. En présence d'Alexis LESPINOY fils de feu Jean, serviteur audit Seigneur, et Jean COLLETTE fils de feu Jean, berger audit ATTICHES.

2 E 3 / 9025 acte 17 - 13/02/1678 - Contrat de mariage
Maximilien **HERREN** fils de feu Pierre, jeune homme non marié demeurant au hamel de Bour paroisse d'ALLENNES LES MARAIS, assisté de Jean LEBORGNE fils de Hubert, demeurant audit lieu.
Marguerite **CAMBIER** aussi jeune fille non mariée demeurant audit hamel, assistée d'Antoine LECLERCQ son parâtre, Barbe MAUPAYE sa mère, Antoine CAMBIER son frère, Jean BUISETTE son beau frère et Amand VERDIERE son oncle et parrain.

2 E 3 / 9025 acte 18 - 21/02/1678 - Vente
Simon DESPRETZ fils de feu Noël, laboureur à EPINOY, vend à Mathieu DESPRETZ fils de feu Denis, aussi laboureur à PROVIN, cinq quartrons de terre à labeur séant audit PROVIN, pour 150 livres parisis.

2 E 3 / 9025 acte 19 - 20/02/1678 - Bail
Nicolas LEQUIND fils de feu Louis, et André MORTREUX fils de feu Jean, tuteurs commis aux biens des enfants de feu Louis BERTOUL en son vivant navieur demeurant à HERRIN, baillent à Gilles BLEQUIN fils de feu Bartholomé, racoutreur de souliers demeurant audit HERRIN, tout un lieu manoir amassé contenant cent et demi d'héritage séant audit HERRIN, pour 34 livres parisis par an.

2 E 3 / 9025 acte 20 - 20/02/1678 - Bail
Nicolas LEQUIND fils de feu Louis, et André MORTREUX fils de feu Jean, tuteurs commis aux biens des enfants de feu Louis BERTOUL en son vivant navieur demeurant à HERRIN, baillent à Antoine LECLERCQ fils de feu Antoine, laboureur demeurant à Bour paroisse d'ALLENNES, cinq cents de terre à labeur séant audit ALLENNES, pour 36 livres parisis par an.

2 E 3 / 9025 acte 21 - 20/02/1678 - Bail
Antoine LECLERCQ fils de feu Antoine, laboureur demeurant à ALLENNES, baille à André DUMETZ fils de feu Philippe, laboureur demeurant à GONDECOURT, six cents de terre à labeur séant audit lieu, pour 6 patagons par an.

2 E 3 / 9025 acte 22 - 27/02/1678 - Partage
Antoine et Thomas DUHOTZ, Antoine BEAUREPAIRE et Susanne DUHOTZ sa femme, iceux du surnom DUHOTZ, frères et sœur, enfants et héritiers de feu Vaas et Barbe BRASSART, demeurant à ALLENNES LES MARAIS, se partagent l'héritage.
Antoine DUHOTZ aura 112 livres parisis 16 gros payés par ledit Thomas.
Thomas DUHOTZ aura 3 cents ½ et demi quartron en 3 pièces à ALLENNES.
Susanne DUHOTZ aura demi cent derrière le lieu manoir, et ledit Thomas lui paiera 84 livres parisis.

2 E 3 / 9025 acte 23 - 28/02/1678 - Vente
Nicaise LEDRU fils de feu Jacques, laboureur demeurant à ALLENNES, et Pierre DE LE NOEUFVILLE fils de feu Jean, sergent demeurant à GONDECOURT, vendent à Jean Jacques DESBIENS fils de feu Noël, laboureur et tavernier demeurant à la Croisette paroisse de CHEMY, les trois parts de cinq de trois cents et demi de terre à labeur séant audit CHEMY, pour 37 livres parisis.

2 E 3 / 9025 acte 24 - 03/03/1678 - Vente

Pierre DE LE NOEUFVILLE fils de feu Jean, sergent, et Catherine CRAMETTE sa femme, demeurant à GONDECOURT, vendent à Nicolas MONTAINE fils de feu Nicolas, brasseur et tavernier demeurant à LENS, sept quartrons et demi de terre à labeur séant au terroir dudit GONDECOURT, pour 144 livres parisis.

2 E 3 / 9025 acte 25 - 04/03/1678 - Bail

Wallerand CHIVORE fils de feu Philippe, laboureur à PHALEMPIN, baille à Antoine CANDILLIER fils de feu Simon, aussi laboureur audit lieu, tout un lieu manoir amassé contenant deux cents et demi séant audit PHALEMPIN, pour 18 livres parisis par an.

2 E 3 / 9025 acte 26 - 07/03/1678 - Vente

Hubert DELECOURT fils de feu Noël, et Jeanne D'ATTICHES sa femme, laboureur demeurant au hamel d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN, vendent à Jean DE LE CAMBRE fils de feu Hubert, laboureur audit CAMPHIN, trois cents et un quartron de terre à labeur séant audit lieu, pour 144 livres parisis.

2 E 3 / 9025 acte 27 - 12/03/1678 - Vente

Catherine LEMESRE veuve de Vaas PETIT, et Anne LEMESRE veuve d'Amand DELECOURT, demeurant à HERRIN, lesquelles soeurs filles et héritières de Nicolas, recognurent que pour eux décharger et acquitter d'une certaine lettre et rente héritière en laquelle elles sont obligées en qualité d'héritières de leur dit feu père vers et au profit de l'église de CHEMY, desquelles Jean DELEVALLEE fils de feu Piat, demeurant audit lieu, en a acquis le droit par transport, elles avaient vendu à Jacques MORTELECQUE fils de feu Pasquier, laboureur demeurant à ALLENNES LES MARAIS, deux cents de terre à labeur séant audit HERRIN, pour 192 livres parisis. En présence de Pierre BERNARD fils de feu Jérôme, tavernier, et Antoine DOUTRELONG fils de Victor, savetier, demeurant à HERRIN.

2 E 3 / 9025 acte 28 - 22/03/1678 - Bail

Noël MOREL fils de feu Erasme, brasseur et tavernier à PHALEMPIN, baille à Jean VALLEE fils de Pasquier manouvrier audit lieu, tout un lieu manoir amassé contenant trois cents ou environ d'héritage, pour 36 livres parisis par an.

2 E 3 / 9025 acte 29 - 22/03/1678 - Partage

Wallerand, Nicolas, Noël, Cécille et Marie Madeleine HAVETZ, Antoine CANDILLIER et Catherine HAVETZ sa femme, lesdits du surnom HAVETZ frères et soeurs enfants et héritiers de feu Nicolas, demeurant à PHALEMPIN, Wallerand et Antoine tuteurs commis judiciairement des dits Noël et Marie Madeleine HAVETZ, se partagent les héritages dévolus par le trépas dudit feu Nicolas et Péronne BEAUVENTRE, leur père et mère en leur vivant demeurant audit PHALEMPIN.

Wallerand HAVETZ aura un lieu manoir avec forge à usage de maréchalerie, contenant 5 quartrons à PHALEMPIN. Il paiera 86 livres parisis 15 gros à Nicolas son frère, 210 livres 16 gros et 6 deniers à Noël son frère, et retiendra à sa charge une lettre de rente héritière au profit des Pauvres de SECLIN, de 10 livres parisis 2 gros par an au rachat de 160 livres parisis. Il paiera encore à Noël et Marie Madeleine HAVETZ, chacun 30 livres lorsqu'ils seront d'âge compétent.

Nicolas HAVETZ aura 252 livres 4 gros.

Noël HAVETZ aura 252 livres 4 gros.

Cécile HAVETZ aura 2 cents à PHALEMPIN. Elle paiera à Marie Madeleine HAVETZ 42 livres parisis 4 gros, et audit Noël 41 livres parisis 8 gros.

Catherine HAVETZ aura une autre maison contenant 5 quartrons audit lieu. Elle et son mari paieront à Nicolas HAVETZ, 165 livres parisis 9 gros.

Marie Madeleine HAVETZ aura 2 cents ½ de terres à labeur séant audit lieu.

2 E 3 / 9025 acte 30 - 22/03/1678 - Vente

Pasquier SION fils de feu Antoine, et Anne LESCEUTRE sa femme, Marc SION fils de feu Antoine, et Martine LESCEUTRE sa femme, manouvriers demeurant à ANNOEULLIN, vendent à Charles DEFRANCHE fils de feu Nicolas, laboureur demeurant à CARNIN, quatre cents de terre à labeur séant sur le terroir et l'échevinage dudit CARNIN, pour 80 patagons. En présence de Thomas WINGLET fils de feu Thomas, brasseur, et Nicolas PARSY fils de feu Jean, laboureur, demeurant à ANNOEULLIN.

2 E 3 / 9025 acte 31 - 26/03/1678 - Vente

Jean DE DOURGE fils de feu Mathias laboureur demeurant à EPINOY, vend à Nicolas BRISELANCE fils de feu Guillaume, Bailli de CARNIN y demeurant, deux cents et demi de terre à labeur séant audit CARNIN, pour 200 livres parisis. En présence de Vincent LE DOULX fils de feu Louis, tavernier, et Thomas DUBOIS fils de feu Adrien, manouvrier, audit CARNIN. Martin POLLET fils de Jean, bail et mari de Marie Catherine DE DOURGE fille du vendeur, a approuvé le contrat.

2 E 3 / 9025 acte 32 - 26/03/1678 - Bail

Jean DE DOURGE fils de feu Mathias laboureur demeurant à EPINOY, baille à Vinchent LE DOULX fils de feu Louis, sergent demeurant à CARVIN, cinq cents de terre à labeur séant audit lieu, pour 4 livres de chacun cent de terre par an.

2 E 3 / 9025 acte 33 - 26/03/1678 - Bail

Nicolas BRISELANCE fils de feu Guillaume, Bailli de CARNIN y demeurant, baille à Jean DE DOURGE fils de feu Mathias, demeurant audit EPINOY, quatre cents de terre à labeur séant à l'échevinage de CARVIN EPINOY, pour 14 livres parisis par an.

2 E 3 / 9025 acte 34 - 29/03/1678 - Contrat de mariage

François **CANDILLIER** fils de feu Simon, jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN, assisté de Marie DESCAMPS sa mère, Antoine CANDILLIER son frère et Frère François COOLEN prêtre religieux et pasteur dudit PHALEMPIN son parrain.

Marie **LEMESRE** aussi jeune fille non mariée, demeurant audit lieu, assistée de Gilles LEMESRE et Sainte DURIEZ ses père et mère, et Allard D'ENGLOS son bon ami acquis.

2 E 3 / 9025 acte 35 - 30/03/1678 - Vente

Venant VALLEE fils de Pasquier, manouvrier demeurant à PHALEMPIN, vend à Venant D'ATTICHES fils de feu Jean, laboureur audit lieu, un cent et demi quartron de terre à labeur, pris en 4 cents à l'encontre des héritiers dudit feu Jean D'ATTICHES, pour 80 livres parisis.

2 E 3 / 9025 acte 36 - 05/04/1678 - Vente

Bartholomé BACQUEVILLE fils de feu Antoine, sergent demeurant à GONDECOURT, procureur spécial de Jean et Jeanne LEBORGNE frère et soeur demeurant ledit Jean à CHOCQUES et ladite Jeanne à BETHUNE, vendent à Jacques DE BEAUVOIS bailli d'ALLENNES, le tiers de sept cents de terre à labeur au terroir dudit ALLENNES, à prendre à l'encontre d'Antoine MORTREUX à cause de sa femme, et d'Adrien MARCHAND, a qui appartiennent les 2 autres tiers. Pour 108 livres parisis.

2 E 3 / 9025 acte 37 - 02/04/1678 - Contrat de mariage

Nicolas **DELEMOTTE** jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN, assisté de Bernard DELEMOTTE et Marie MEPLAU ses père et mère.

Marie Marguerite **DE LE HAYE** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu, assistée de Anne ROHART sa mère, Gérard ROHART son oncle et Antoine FLINOIS son oncle par alliance.

2 E 3 / 9025 acte 38 - 13/04/1678 - Reconnaissance de dette

Nicolas ROZE fils de Josse, manouvrier demeurant à GONDECOURT, doit à Jean LEPETZ fils de feu Jean, demeurant présentement à FOURNES, la somme de soixante seize livres parisis. En présence de Charles VERDIERE fils de feu Gérard, laboureur à ALLENNES, et Guillaume LEPETZ fils de feu Jean, laboureur demeurant à HERRIN.

2 E 3 / 9025 acte 39 - 17/04/1678 - Bail

Nicolas DELEFOSSE fils de feu Hippolyte, laboureur à GONDECOURT, baille à Jean MORTREUX fils de feu Jean, aussi laboureur à ANNOEULLIN, le tiers de demi bonnier de terre à labeur séant au terroir de CARNIN, pour 6 livres parisis de chacun cent.

2 E 3 / 9025 acte 40 - 17/04/1678 - Bail

Marguerite DUBRON veuve de Vinchent MARCHAND, demeurant à GONDECOURT, baille à Nicolas DELEFOSSE fils de feu Hippolyte, laboureur audit lieu, trois cents trois quartrons de terre à labeur séant audit GONDECOURT, pour 15 livres parisis par an.

2 E 3 / 9025 acte 41 - 18/04/1678 - Bail

Cornille MAILLARD fils de feu Guillaume, laboureur à CHEMY, baille à Federich LEROY fils de feu Michel, aussi laboureur à Wachemy paroisse dudit CHEMY, la moitié d'un lieu manoir amassé contenant neuf cents en 2 pièces, pour 78 livres parisis. En présence de Jérôme BARRET fils de feu Nicolas, clerc de CHEMY, et Allard ROZE fils de feu Arnould, manouvrier demeurant à GONDECOURT.

2 E 3 / 9025 acte 42 - 18/04/1678 - Accord

Federich LEROY fils de feu Michel, laboureur demeurant à Wachemy paroisse de CHEMY, pour faire paiement des arrérages de cense et louages d'un lieu manoir contenant 8 cents d'héritages et 2 cents de terres à Wachemy, cède à Cornil MAILLARD fils de feu Guillaume, laboureur audit CHEMY, les advestures de bled, trannine et mars croissant sur les 10 cents.

2 E 3 / 9025 acte 43 - 26/04/1678 - Vente

Franchoise LEMESRE veuve de Noël RIDON en son vivant carlier demeurant à EPINOY, et fille héritière de feu Mathieu, laquelle cognut que pour s'acquitter de certaine lettres de rentes héritières en quoi elle est obligée avec les héritiers de feu Nicolas LEMESRE père dudit Mathieu, elle vend à Jean DELEVALLEE fils de feu Piat demeurant à HERRIN, cinq cents et demi de terre à labeur en 2 pièces, séant au terroir de GONDECOURT, pour 168 livres parisis.

2 E 3 / 9025 acte 44 - 28/04/1678 - Contrat de mariage

Jacques **DUBOIS** jeune homme non marié demeurant à OSTRICOURT, assisté de Jérome DUBOIS son père, Antoine et Damien DUBOIS ses oncles et Hubert DUPUICH son beau frère.

Antoinette **MALLET** jeune fille non mariée demeurant à PHALEMPIN, assistée de Simon LESAGE son beau frère, Guislain LEQUESNE son oncle du côté maternel, Pierre PARSY et Jacques LIENART ses cousins.

2 E 3 / 9025 acte 45 - 03/05/1678 - Bail

Bernard HENNEBELLE fils de Franchois, laboureur demeurant à PHALEMPIN, baille en avant-cense à André HAVETZ fils de feu Valentin laboureur audit lieu, quatre cents de terre à labeur appartenant à Marie WAMBERQUEM, séant au terroir de CAMPHIN, pour 11 livres parisis par an.

2 E 3 / 9025 acte 46 - 03/05/1678 - Bail

Bernard HENNEBEL fils de Franchois, laboureur demeurant à PHALEMPIN, baille à Elisabeth LESAFFRE veuve de Noël LALLOE demeurant audit lieu, trois cents de terre à labeur appartenant à Marie WAMBERQUEM, séant audit PHALEMPIN, pour 16 livres 10 gros par an.

2 E 3 / 9025 acte 47 - 03/05/1678 - Bail

Bernard HENNEBEL fils de Franchois, laboureur demeurant à PHALEMPIN, baille à Jean DE BRABAN fils de feu Gilles, demeurant audit CAMPHIN, cinq cents de terre à labeur appartenant à Marie WAMBERQUEM veuve de Jean BENDIER séant au terroir de CAMPHIN, pour 17 livres parisis 10 gros par an.

2 E 3 / 9025 acte 48 - 14/05/1678 - Contrat de mariage

Jean Baptiste **CORDONNIER** fils de feu Jean, jeune homme non marié demeurant à ANNOEULLIN, assisté d'Antoine CORDONNIER son frère et Charles LETERME son parrain.

Anne **DEMOUVAULX** aussi jeune fille non mariée demeurant à CAMPHIN, assistée d'Antoine DEMOUVAULX son père, Luc DEMOUVAULX son frère et Maître Gilles DUSAUCHOIS son ami acquis.

2 E 3 / 9025 acte 49 - 15/05/1678 - Bail

Gille DUHEM fils de feu Gérard jeune homme non marié suffisament âgé demeurant à PHALEMPIN, baille à Maximilien DELANNOY fils de feu Marc, laboureur demeurant au Plouich paroisse dudit PHALEMPIN, trois cents de terre à labeur séant audit lieu, pour 14 livres parisis 8 gros par an.

2 E 3 / 9025 acte 50 - 20/05/1678 - Bail

Robert LESAGE fils de feu Pasquier, charpentier et marchand demeurant à PHALEMPIN, baille à Joannes DU SART fils de feu Jean, laboureur demeurant à WAHAGNIES, la moitié de la tuilerie contenant quatre blocs en totalité appartenant à Monsieur DE WARICH Sieur de CARNIN, séant au terroir dudit WAHAGNIES, pour 72 livres parisis par an.

2 E 3 / 9025 acte 51 - 20/05/1678 - Bail

Louis GRIMBEL fils de feu Jean, et Jean DESTIEUX fils de feu Antoine, tuteurs commis aux corps et biens des enfants des feus Athanas CAULLIER et Marguerite DE LE VALLEE en leurs vivants laboureurs demeurant à LOOS LEZ LILLE, baillent à Jean Baptiste VICCART fils de Guillaume, jeune homme non marié demeurant à PROVIN, vingt six cents de terre à labeur aux terroirs d'ANNOEULLIN, PROVIN et BAUVIN, pour 108 livres parisis par an.

2 E 3 / 9025 acte 52 - 20/05/1678 - Bail

Louis GRIMBEL fils de feu Jean, et Jean DESTIEUX fils de feu Antoine, tuteurs commis aux corps et biens des enfants des feus Athanas CAULLIER et Marguerite DE LE VALLEE en leurs vivants laboureurs demeurant à LOOS LEZ LILLE, baillent à Jean LOHIER fils de Simon, laboureur demeurant à CARNIN, tout un lieu manoir amassé contenant 13 cents ½ d'héritage en 3 pièces, séant audit lieu, pour 102 livres parisis 10 gros par an.

2 E 3 / 9025 acte 53 - 24/05/1678 - Bail

Jacques LEHOUCQ fils de feu Jacques, laboureur à PHALEMPIN, baille à Noël MOREL fils de feu Erasme, laboureur et tavernier audit lieu, six cents de terre situé audit lieu, pour 30 livres parisis par an.

2 E 3 / 9025 acte 54 - 24/05/1678 - Bail

Jacques LEHOUCQ fils de feu Jacques, laboureur à PHALEMPIN, baille à Robert LALLOE fils de feu Rogier, aussi laboureur audit lieu, dix huit cents de terre à labeur séant audit lieu, pour 90 livres parisis.

2 E 3 / 9025 acte 55 - 26/05/1678 - Partage

Antoinette MARCHAND veuve demeurée es biens et dettes de Federich MOREL, ayant enfant d'icelui tels que Michel, Federicq et Catherine MOREL d'une part, Pierre DUMETZ fils de feu Jean, et Michelle MOREL sa femme aussi fille et héritière dudit feu Federicq d'autre part, se partagent l'héritage.

Pierre DUMETZ et Michelle MORELLE auront 2 cents ½ séant à GONDECOURT.

Antoinette MARCHAND et ses enfants auront les autres héritages, maison et édifices, et tous les meubles.

2 E 3 / 9025 acte 56 - 19/05/1678 - Bail

Sébastien COCHET fils de feu Jacques, laboureur demeurant à GONDECOURT, baille à George MOREL fils de feu Jean, et Marguerite DUJARDIN sa femme, marchand et tavernier demeurant à la Croisette paroisse de CHEMY, deux cents de terre à labeur séant audit CHEMY, pour 10 livres parisis par an. En présence de Guillaume BACQUEVILLE fils de feu Antoine, et Antoine DECHIN fils de feu Pierre, couturiers demeurant à GONDECOURT.

2 E 3 / 9025 acte 57 - 31/05/1678 - Bail

Amand VERDIERE fils de feu Gérard, manouvrier demeurant à ALLENNES, baille à Nicolas LE THERY fils de feu Médard, laboureur à CAMPHIN, quatre cents de terre à labeur séant audit CAMPHIN, pour 12 livres parisis par an. En présence de Jean DE CARNIN fils de feu Bernard, laboureur, et Médard LE THERY fils dudit Nicolas, tisserand, demeurant à CAMPHIN.

2 E 3 / 9025 acte 58 - 02/06/1678 - Accord

Mathias BUISSETTE fils de feu Guillaume, et Catherine GUILBERT sa femme, manouvrier demeurant à CARNIN d'une part, Jean BUISSETTE fils dudit Mathias qu'il a eu en premières noces avec feue Jeanne SION, aussi manouvrier demeurant à l'enclavement de CARNIN paroisse d'ANNOEULLIN d'autre part, pour accord par ensemble des maisons et héritages que ledit Mathias a acheté en sa seconde conjonction, moyennant 120 livres parisis que ladite Catherine GUILBERT (ou ses hoirs) promet payer au second comparant, demi an après le trespas dudit Mathias, eux se portant fort de Marc Antoine BUISSETTE leur fils, et renoncent au profit du dit Jean BUISSETTE en 3 quartrons et 4 verges de terres qu'ils ont achetés durant leur conjonction, séant audit enclavement, et le second comparant renonce à tous droits qu'il peut prétendre dans un lieu manoir contenant 1 cent pris en 5 que les premiers comparants ont acheté pendant leur conjonction, de Barbe MORTREUX, séant audit CARNIN.

2 E 3 / 9025 acte 59 - 13/06/1678 - Vente

Nicolas HENNERON fils de feu Thomas, laboureur demeurant à GONDECOURT, vend à Nicolas LE GRARD fils de feu Pierre, charpentier audit lieu, deux cents de terre à labeur séant audit GONDECOURT, pour 67 livres parisis.

2 E 3 / 9025 acte 60 - 20/06/1678 - Bail

Marguerite MALLET veuve en dernières noces d'Allexandre FLINOIS, demeurant à ATTICHES, baille à Pierre FLINOIS fils de feu Jean, laboureur à PHALEMPIN, deux cents et demi de terre à labeur séant audit lieu, pour 108 livres parisis.

2 E 3 / 9025 acte 61 - 25/06/1678 - Partage

Bartholomé MARCHANT, George, Jean et Jacques DESBIENS, Laurent BATAILLE bail et mari de Marguerite DESBIENS, iceux des surnoms MARCHANT et DESBIENS frères et soeur enfants et héritiers de feue Claire WAUCQUIER et de encore vivant Jacques DESBIENS sauf ledit Bartholomé de feu Pierre, laboureurs demeurant les dits MARCHANT, George et Jacques DESBIENS à GONDECOURT, ledit Jean à QUERY LA MOTTE en Artois et ledit BATAILLE et sa femme à TEMPLEMARS, font le partage.

Georges DESBIENS aura 2 cents et 3 quartrons pris en 3 cents et un quartron séant à GONDECOURT, pris à l'encontre des héritages des hoirs Jean DE LE CROIX, item 2 cents pris en 4 cents, et cent ½ pris en 15 quartrons.

Jean DESBIENS aura 2 cents ½ pris en 7 à l'encontre dudit BATAILLE et sa femme, et dudit Jacques, item 2 cents pris en 6 à l'encontre dudit BATAILLE et sa femme, et dudit Jacques, item un cent pris en 4, à l'encontre dudit Laurent, sa femme, et ledit Georges, et demi cent pris en 16 quartrons.

Jacques DESBIENS aura 2 cents ½ pris esdits 7 cents, item 2 cents pris en 6, et cent ½ pris es 15 quartrons.

Laurent BATAILLE et Marguerite DESBIENS sa femme auront 2 cents pris es dits 7 cents, 2 cents pris es dits 6 cents, un cent pris en 4, demi cent pris en 13 quartrons, et demi cent pris en 15 quartrons.

Bartholomé MARCHAND aura cent ½ pris en 6 à l'encontre de Mathias BERNARD, cent ½ pris en 3 cents à l'encontre de son héritage. Sa part a été diminuée à raison de la donation faite pardevant Pierre COCQUELLE notaire en date du 5/04/1666, qu'en a fait Antoine MARCHAND auxdits DESBIENS. Les autres lui livreront une rasière de bled.

En présence de Thomas LEGHUIE fils de feu Jean, et Josse ROZE fils de feu Nicolas, tavernier, demeurant à GONDECOURT.

2 E 3 / 9025 acte 62 - 04/07/1678 - Bail

Marie MOREL veuve de Pierre DERIVE, demeurant à GONDECOURT, tant en son nom que agent des affaires de Jeanne MOREL sa soeur absente, baille à Simon DUBOIS fils de feu André, laboureur demeurant à CARNIN, cinq cents et demi de terre à labeur séant audit CARNIN, pour 7 livres parisis 10 gros par an à la bailleresse, et 24 livres parisis par an à ladite Jeanne.

2 E 3 / 9025 acte 63 - 07/07/1678 - Bail de la dîme

Maître Jean Baptiste DESPRETZ prêtre pasteur de THUMERIES et WAHAGNIES, baille à Nicolas DELOBEL fils de feu Jean, et Allexandre TRACHET fils de feu Noël, demeurant à ONGNIES, le parfait du bail de la portion de dîme qui se cueille sur le terroir de Quintice, se consistant en la juste moitié de 3 jarbes du cent, à l'encontre de Messieurs les Doyen et Chapître de la Collégiale Saint Piat de SECLIN, pour 48 livres Flandres par an.

2 E 3 / 9025 acte 64 - 09/07/1678 - Contrat de mariage

Louis **LEGROULX** jeune homme non marié demeurant à CAMPHIN, assisté d'Anselme LEGROUX et Jeanne HENNERON ses père et mère, et Guillaume DE LE CAMBRE son oncle.

Marie **HURTA**U fille non mariée de feu Jean, assistée de Nicolas DESBANS son beau frère, et Louis DELERUE son oncle.

2 E 3 / 9025 acte 65 - 09/07/1678 - Contrat de mariage

Michel **DECARNIN** fils de feu Jean, jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN, assisté de Marguerite MALLET sa mère, Toussaint DECARNIN son cousin, et Antoine CANDILLIER son ami.

Marie **FACOMPRETZ** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu, assistée de Jean FACOMPRETZ et Pasque DESCAMPS ses père et mère, Robert LESAGE son oncle par alliance et Antoine MALLET son parrain.

2 E 3 / 9025 acte 66 - 11/07/1678 - Vente

Hugues DESCAMPS fils de feu Pasquier, laboureur demeurant à CAMPHIN, vend à Jean DE LE CAMBRE fils de feu Hubert, aussi laboureur audit lieu, la moitié d'un bosqueau séant au terroir dudit lieu, contenant en totalité 4 cents impartis à l'encontre des hoirs Chrestien BOSQUET, pour 29 patagons.

2 E 3 / 9025 acte 67 - 16/07/1678 - Bail

Wallerand DUJARDIN fils de feu Antoine, lieutenant d'EVIN, baille à Gaspard LABBE fils d'Antoine, laboureur demeurant à CAMPHIN, tout un lieu manoir amassé contenant trois cents et demi d'héritage, ensemble 3 bonniers et 2 cents séant en 6 pièces à CAMPHIN, pour 208 livres parisis par an. En présence de Simon DELECOURT fils de feu Alexandre, laboureur demeurant à CHEMY, et Mathias THERY fils de Jean, aussi laboureur demeurant à CAMPHIN.

2 E 3 / 9025 acte 68 - 20/07/1678 - Partage

Franchois, Venant, Amand DUPRETZ, Franchois CASTEAU bail et mari de Marguerite DUPRETZ, Charles DELEHAYE et Marie DUPRETZ sa femme, Guillaume LEPET et Jeanne DUPRETZ sa femme, demeurant ledit Franchois en la ville d'ATH, ledit Venant à HULLUCH, ledit Amand à ALLENNES, ledit CASTEAU à TOURCOING et les dits Charles et LEPEZ à HERRIN, les dits du surnom DUPRETZ, frères et soeurs enfants et héritiers des feus Jacques et Jeanne MAUROIS, en leurs vivants laboureurs demeurant audit HERRIN, font le partage de l'héritage.

François DUPRETZ aura 4 cents à HOUPLIN, occupés par Jean HELLIN, et 2 cents à CHEMY.

Venant DUPRETZ aura 3 cents à HOUPLIN, occupés par Nicolas DESRUCQUES, item 3 cents à GONDECOURT.

Amand DUPRETZ aura 5 cents à GONDECOURT, item 2 cents à GONDECOURT. Il paiera à Guillaume LEPEZ et sa femme, 42 livres parisis, et aux autres 4 patagons. Il pourra faire des paiements annuels.

Marguerite DUPRETZ aura 2 cents derrière la chimentière d'HERRIN, item 2 cents, item 2 cents.

Guillaume LEPEZ et sa femme auront 3 cents ½ séant à CHEMY, item 2 cents ½ séant à GONDECOURT.

Charles DELEHAYE et Marie DUPRETZ auront 3 cents à HOUPLIN, occupés par Jean HELLIN, et 3 cents à HERRIN.

En présence de Jean ALLARD fils de feu Jean, manouvrier, et Jean DESBIENS fils de feu Guillaume, manouvrier, demeurant à HERRIN.

2 E 3 / 9025 acte 69 - 04/08/1678 - Contrat de mariage

Piat **DOUTRELONG** jeune homme non marié demeurant à CARNIN, assisté de Jean DOUTRELONG son père, Jean, Simon et Pierre DELECOURT ses frères et Gaspard LABBE son beau frère.

Marie **LOHIER** aussi jeune fille à marier demeurant à ATTICHES assistée de Pierre LOHIER son père, Jean et François LOHIER ses frères et Antoine D'ANNOEULLIN son beau frère.

2 E 3 / 9025 acte 70 - 13/08/1678 - Vente

Jacques RIVELOIS fils de feu Arthus, et Anne DANCOISNE sa femme, laboureur demeurant à GONDECOURT, vendent à Antoine CANDILLIER fils de feu Simon, aussi laboureur demeurant à PHALEMPIN, deux cents de terre à labeur séant au terroir dudit PHALEMPIN, pour 148 livres parisis.

2 E 3 / 9025 acte 71 - 25/08/1678 - Bail

Piat LEMESRE fils de feu Piat, et Jean LIETARD fils de feu Martin, laboureurs demeurant à ALLENNES LES MARAIS, baillent à Albert HOVELACQUE fils de feu Jean, aussi laboureur demeurant à WAVRIN, quatre cents de terre à labeur séant audit WAVRIN, pour 25 livres parisis par an.

2 E 3 / 9025 acte 72 - 25/08/1678 - Vente

Piat LEMESRE fils de feu Piat, meunier, et Jean LIETARD et Marie LEMESRE sa femme, laboureur demeurant à ALLENNES LES MARAIS, vendent à Albert HOVELACQUE fils de feu Jean, aussi laboureur à WAVRIN, quatre cents de terre à labeur séant audit WAVRIN, pour 650 livres parisis.

2 E 3 / 9025 acte 73 - 05/09/1678 - Vente

Hubert DUPUICTS fils de feu Jean, manouvrier demeurant à OSTRICOURT, vend à Franchois DACQUINY fils de feu Josse, racoutreur de souliers demeurant au hamel d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN, ses droits en deux cents de terre à labeur séant audit CAMPHIN, provenant de la succession de feue Marie D'OSTRICOURT mère dudit vendeur, pour 14 livres parisis et 2 paires de soulliers neufs (une pour le vendeur et l'autre pour sa femme). En présence de Antoine et Jacques DESGARDINS père et fils, laboureurs demeurant à SAINGHIN EN WEPPES.

2 E 3 / 9025 acte 74 - 10/09/1678 - Bail

Paul DEBRAY fils de feu Jean Marin en son vivant greffier des six hommes de la ville de DOUAI, baille à Jérôme MORDACQ fils de feu Franchois, laboureur demeurant au hamel de la Neuville, vingt six cents de terre à labeur séant audit Neuville, pour 62 livres parisis 10 gros par an. En présence de Théodore TOURNAND fils de feu Jean, laboureur à La Neuville, et Noël MOREL fils de feu Erasme, tavernier à PHALEMPIN.

Il baille à Théodore TOURNAND fils de feu Jean, 6 cents audit lieu, pour 18 livres parisis par an.

2 E 3 / 9025 acte 75 - 06/09/1678 - Contrat de mariage

Luc **LABBE** fils de feu Jacques et relict de feue Marie VERDIERE, laboureur demeurant à TEMPLEMARS, assisté de Martin LABBE son frère, François DESMONS son beau frère.

Marie **WINGLET** veuve de Jean MOREL, demeurant à CHEMY, assistée de François et Laurent MOREL ses beaux fils et Roger DAMPCOISNE son ami.

... de sa première conjonction trois enfants tels que Marie, Anne et Marie Joseph LABBE.

2 E 3 / 9025 acte 76 - 27/09/1678 - Procuration

Louis DE MOUVAULX fils de feu Antoine, maréchal naguère demeurant à CAMPHIN, lequel cognut avoir fait dénommé, constitué et établi son procureur spécial de Louis DELERUE son oncle tavernier audit lieu, pour vendre sa part en un lieu manoir contenant 2 cents d'héritage, et 8 cents de terres à labeur séant en 4 pièces à CAMPHIN, consistant en un tiers.

2 E 3 / 9025 acte 77 - 30/09/1678 - Bail

Jacques DE BEAUVOIS fils de feu Jacques, bailli d'ALLENNES, baille à Gilles BOSQUET fils de feu Martin, maréchal et laboureur audit lieu, quatre cents de terre à labeur séant audit ALLENNES, pris en 4 bonniers au marais de Bour, pour 18 livres parisis par an. En présence de Jacques LEDRU fils de feu Philippe, laboureur à Wachemy paroisse de CHEMY, et Jacques LABBE fils de feu Pierre, tavernier à ALLENNES.

2 E 3 / 9025 acte 78 - 03/10/1678 - Contrat de mariage

Pierre **MORETZ** jeune homme non marié demeurant à CHEMY, assisté de George MORETZ et Marguerite DUGARDIN ses père et mère, Jean DUGARDIN son oncle, Charles LALLOE et Jacques LEDRU aussi ses oncles du côté maternel.

Catherine **CORCHIMONT** aussi jeune fille à marier demeurant en la ville de PONT A VENDIN, assistée d'Antoine CORCHIMONT et Catherine CORDIER ses père et mère, Jean et Louis CORCHIMONT ses frères et Adrien ASSAILLY son beau frère.

2 E 3 / 9025 acte 79 - 04/10/1678 - Accord

Jean et Piat DOUTRELON, père et fils laboureurs demeurant à CARNIN d'une part, Jean, Simon, Pierre et Marie DELECOURT, frères et soeur demeurant les dits Jean et Pierre audit lieu, ledit Simon au hamel de Wachemy paroisse de CHEMY, et ladite Marie au PONT A VENDIN d'autre part, passent un accord par lequel, moyennant 72 livres parisis que les premiers paieront à chacun desdits seconds comparants, iceux cèdent tous les droits qu'ils ont en un lieu manoir contenant 2 cents ½ à CARNIN. Jean et Piat DOUTRELONG renoncent au viager des héritages procédant d'Anne LABBE femme audit Jean et mère aux dits DELECOURT et Piat. Gaspard LABBE et Pasque DELECOURT sa femme et sœur auxdits DELECOURT, recevront aussi 72 livres parisis et agréent le contrat.

2 E 3 / 9025 acte 80 - 20/12/1678 - Vente

Nicolas MONTAIGNE fils de feu Nicolas, bourgeois de LENS en Artois, vend à Charles LEROUGE fils de feu Gaspard, tavernier et laboureur demeurant à GONDECOURT, tout un lieu manoir amassé contenant demi cent d'héritage séant audit GONDECOURT, à charge du bail qu'en a Jean LABBE fils d'Antoine, pour le prix de 1200 livres parisis (bâtiments importants). En présence de Amand DESTREZ fils de feu Guillaume, laboureur, et Jean PATTIN fils de feu Michel, laboureur, demeurant à GONDECOURT.

2 E 3 / 9025 acte 81 - 22/09/1678 - Vente

Jean LABBE fils d'Antoine, tavernier demeurant à GONDECOURT, pour faire paiement et solution à Jacques DE BEAUVOIS bailli d'ALLENNES et brasseur, de quantité de tonnes de bière qu'il lui a livrée lorsqu'il en a eu besoin, vend audit Jacques DE BEAUVOIS, divers ustensiles, pour 140 livres parisis.

2 E 3 / 9025 acte 82 - 04/11/1678 - Vente

Antoine CHRESTIEN fils de feu Jacques, et Marie MALLET sa femme, vendent à Jean LALLOE fils de Robert, meunier et laboureur à CAMPHIN, le tiers de cinq cents de terre à labeur, pris à l'encontre des hoirs Hubert WATTRELOT et François MALLET, pour 120 livres parisis.

2 E 3 / 9025 acte 83 - 02/11/1678 - Bail

Jacques DE BEAUVOIS fils de feu Jacques, bailli d'ALLENNES, baille à Josse ROZE fils de feu Nicolas tavernier demeurant à GONDECOURT, un lieu manoir amassé contenant trois cents d'héritage séant audit GONDECOURT, pour 48 livres parisis par an.

2 E 3 / 9025 acte 84 - 02/12/1678 - Vente

Jean FLINOIS machon demeurant en la ville de TOURNAI, Erasme DUHAYON et Catherine FLINOIS sa femme demeurant à PHALEMPIN, vendent à Guilbert LALLOE fils de Robert, meunier de HOUPLIN, la moitié de trois cents et trois quartrons de terre à labeur séant audit PHALEMPIN, pris à l'encontre de Guillaume et Jacques FLINOIS, item la moitié de 2 cents ½ et demi quartron, pris à l'encontre des mêmes, le tout pour 240 livres parisis.

2 E 3 / 9025 acte 85 - 29/11/1678 - Vente

Franchois LECONTE fils de feu Nicolas, échevin à son tour, et Michelle WATTRELOT sa femme, demeurant au PONT A VENDIN, vendent à Franchois DESRAMAUX fils de feu Antoine, laboureur demeurant à Estevelle, deux cents de terre à labeur séant audit lieu, pour 240 livres Flandres. En présence de Bettremieux MALLET fils de feu Jean manouvrier à PONT A VENDIN, et Jean DE LECLUSE fils d'Arthus, bourgeois demeurant à LILLE.

2 E 3 / 9025 acte 86 - 10/11/1678 - Vente

Simon DELECOURT et Catherine WARQUAIN sa femme, laboureur demeurant au hamel de Wachemy paroisse de CHEMY, pour décharger des lettres de rentes héritières en quoi ladite WARQUAIN était obligée en qualité d'héritière de ses feus père et mère, vendent à Jean CANDILLIER fils de feu Jacques, berger demeurant à PHALEMPIN, la moitié de cinq cents de terre à labeur séant audit PHALEMPIN, pour 144 livres parisis.

2 E 3 / 9025 acte 87 - 24/11/1678 - Vente

Michel LEGRAIN fils de feu Guillaume se faisant et portant fort de Mathieu LEGRAIN son neveu absent, Jean D'ATTICHES fils de feu Piat, se faisant et portant fort de Piat, Marie Madeleine et Jeanne D'ATTICHES ses enfants aussi absents, Nicolas MANNIER fils de feu Jean, et Bettremieux MARCHAND fils de feu Pierre, et Jean LEBORGNE fils de feu Jacques, tous demeurant à GONDECOURT, vendent à Charles DELEHAYE fils de Philippe, laboureur demeurant à HERRIN, un cent d'héritage à labeur séant audit HERRIN, pour 40 livres parisis. En présence de Philippe DELEHAYE fils de feu Charles, laboureur à HERRIN.

2 E 3 / 9025 acte 88 - 19/10/1678 - Vente

Augustin DE LE FLIE, Antoine LE MAHIEU et Marie DE LE FLIE sa femme et Dorothée DE LE FLIE jeune fille non mariée, tous demeurant à ANNOEULLIN, iceux du surnom DE LE FLIE, frère et soeurs enfants et héritiers de feu Antoine, vendent à Charles DEFRANCHE fils de feu Nicolas, laboureur demeurant à CARNIN, cinq quartrons et huit verges de terre, pour 100 livres Flandres. En présence de Philippe MORTELECQUE fils de feu Jean, laboureur à ANNOEULLIN, et Jacques PARSY fils de feu Martin, laboureur audit lieu.

2 E 3 / 9025 acte 89 - 06/11/1678 - Contrat de mariage

Jean **BILLON** fils de feu Denis, jeune homme non marié demeurant à BAUVIN, assisté de Philippe MORTELECQUE mayeur de PROVIN son parrain par alliance.

Jeanne **BERNARD** aussi jeune fille non mariée de feu Nicolas, demeurant audit PROVIN, assistée d'Amand BERNARD son frère.

2 E 3 / 9025 acte 90 - 08/11/1678 - Bail

Jean LEBORGNE fils de feu Jacques, jeune homme non marié suffisamment âgé demeurant à GONDECOURT, baille à George MORETZ fils de feu Jean, laboureur et marchand demeurant à la Croisette paroisse de CHEMY, deux cents de terre à labeur séant au terroir dudit CHEMY, pour 9 livres parisis par an. En présence de Marin DESFONTAINES fils de feu Robert, boucher, et Jean DUJARDIN fils de feu Michel, manouvrier, demeurant à CHEMY.

2 E 3 / 9025 acte 91 - 09/11/1678 - Partage

Ignace LEROY fils de feu Louy, Charles Franchois DERRETZ licencié es droit fils de Damoiselle Elisabeth DESBUIRES veuve du sieur Vinchent DERRETZ, demeurant en la ville de DOUAI, et Antoine DUROTZ fils de feu Franchois, laboureur demeurant à GONDECOURT, se partagent des terres à CAMPHIN.

Ignace LEROY aura un tiers de 14 cents, un tiers de 18 cents.

Charles François DERRETZ aura un tiers de 14 cents, un tiers de 18 cents.

Antoine DUROTZ aura un tiers de 14 cents, et un tiers de 18 cents.

2 E 3 / 9025 acte 92 - 10/11/1678 - Bail

Bernard HENNEBEL fils de Franchois, et Thomas CAULLIER fils de feu Jean, laboureurs demeurant à PHALEMPIN, baillent à Jacques CANDILLIER fils de Jean, aussi laboureur audit lieu, six cents de terre séant audit PHALEMPIN, dont 3 cents appartiennent aux bailleurs, et 3 cents à Marie VAMBERQUEM veuve de Jean BEUDIER, lesquels ledit HENNEBEL les a en cense avec autres, pour 24 livres parisis 10 gros audit HENNEBEL, et 8 livres parisis audit CAULLIER.

2 E 3 / 9025 acte 93 - 10/11/1678 - Bail

Thomas CAULLIER fils de feu Jean, laboureur demeurant à PHALEMPIN, baille à Pierre DUHAYON fils de feu Mathieu, aussi laboureur audit PHALEMPIN, deux cents et trois quartrons de terre à labeur séant audit PHALEMPIN, pour 13 livres parisis par an.

2 E 3 / 9025 acte 94 - 12/11/1678 - Bail

Piat DESBIENS fils de feu Piat, jeune homme non marié suffisament âgé, demeurant présentement à CARVIN, baille à Louis BUISINE fils de feu Pierre, et Catherine PORTOY sa femme, racoustreur de souliers demeurant à GONDECOURT, six cents trois quartrons de terre à labeur séant en 2 pièces au terroir dudit GONDECOURT, pour 5 livres et 10 gros à l'advenant de chaque cent par an. En présence de Noël BERTOULT fils de feu Jean, et Floris DE BARGE fils de feu Floris, carlier et laboureur à GONDECOURT.

2 E 3 / 9025 acte 95 - 12/11/1678 - Bail

Piat DESBIENS fils de feu Piat, jeune homme non marié suffisamment âgé demeurant présentement à CARVIN, baille à Charles MAUPAYE fils d'Antoine, et Marguerite LE GRARD sa femme, demeurant à GONDECOURT, trois cents de terre à labour séant audit lieu, pour 18 livres parisis par an.

2 E 3 / 9025 acte 96 - 13/11/1678 - Renonciation

Jean LEBORGNE fils de feu Jean, jeune homme non marié demeurant à CHOQUES pays d'Artois, suffisament âgé se faisant et portant fort de Jeanne LEBORGNE sa soeur absente aussi jeune fille non mariée demeurant à BETHUNE, moyennant certaine somme de deniers, renonce au profit de Pasquier LEBORGNE fils de feu Michel, laboureur demeurant à GONDECOURT, la juste moitié de 5 cents en une pièce audit lieu. En présence de Piat BEGUIN fils de feu Josse, jeune homme non marié demeurant à PONT A VENDIN.

2 E 3 / 9025 acte 97 - 19/11/1678 - Vente

Sébastien VERDIERE et Anne DUGARDIN sa femme, tisserand demeurant à ALLENNES LES MARAIS, vend à Michelle LALLOE veuve de Jean DUGARDIN, labourière demeurant au hamel de Wattieusart paroisse de SECLIN, quatre cents et demi de terre à labeur séant en 2 pièces, dont 4 cents pris en 8 à l'encontre de Catherine DUGARDIN, audit SECLIN, pour 30 livres parisis.

2 E 3 / 9025 acte 98 - 16/11/1678 - Bail

Sieur Pierre BISCHOP receveur de Monseigneur le très Révérend Prélat de Saint Pierre lez GAND, au quartier de LILLE pour et au nom dudit prélat, baille à Guillaume et Simon DE LE CAMBRE père et fils laboureurs demeurant à CAMPHIN LES SECLIN, le tiers de vingt neuf bonniers sept cent cinq verges et demi de terre à labeur (*description détaillée de toutes les pièces*) situés audit CAMPHIN, les 2 autres tiers étant occupés par Nicolas BOUTTRY et Jean DE CARNIN, pour le tiers de 13 muids de bled et de 5 muids de soucrion par an. En présence de Antoine DUQUESNE fils de feu Jean, censier de la Grande Cense de CAMPHIN, et François DUQUESNOY sergent de WATTRELOS.

2 E 3 / 9025 acte 99 - 14/11/1678 - Bail

Piat DESBIENS fils de feu Piat jeune homme à marier duement émancipé demeurant à CARVIN, baille à Louis DELEFOSSE fils de feu Hippolyte, laboureur demeurant à GONDECOURT, neuf cents de terre à labeur séant au terroir de CHEMY, pour 49 livres parisis 10 gros par an.

2 E 3 / 9025 acte 100 - 13/10/1678 - Contrat de mariage

Jacques **CANDILLIER** jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN, assisté de Jean CANDILLIER son père, Pierre PIPPELART et Maître Guillaume LIBERT ses beaux frères, et Grégoire CHIVORE son oncle.

Catherine **PIPPELART** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu, assistée de Philippe PIPPELART son père, Wallerand et Guilbert PIPPELART ses frères, Pierre FLINOIS son oncle et Sébastien FLINOIS son parrain.

2 E 3 / 9025 acte 101 - 30/12/1678 - Vente

Wallerand DELEFOSSE fils de feu Bauduin, manouvrier demeurant à GONDECOURT, vend à Mathias DESNOULLET fils de feu Philippe, charpentier, et à Floris DEBARGE fils de feu Floris, carlier demeurant audit lieu, vingt sept verges et demi d'héritage pris en cent ½ à l'encontre de Jean ROZE à cause de sa femme, pour 32 livres parisis.

2 E 3 / 9025 acte 102 - 22/10/1678 - Bail

Florent LALLOE fils de feu Jean, laboureur demeurant au hamel de Wachemy paroisse de CHEMY, baille à Floris DEBARGE carlier demeurant à GONDECOURT, cinq cents et demi de terre à labeur séant au terroir dudit CHEMY, tenant de 2 côtés à l'héritage de Jean DE CAIGNY, pour 22 livres parisis par an. Il cède aussi en avant-cense, 4 cents à labeur à CHEMY, tenant de bout à André DE CAIGNY, pour 18 livres parisis par an.

2 E 3 / 9025 acte 103 - 04/11/1678 - Contrat de mariage

François **GUILBERT** relict de Marie DELEZENNES, demeurant au hamel d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN assisté de Pierre GUILBERT son frère.

Anne **DESPRETZ** fille de feu Betreumieux non mariée demeurant audit CAMPHIN assistée de Pierre CORDIER son cousin par alliance.

2 E 3 / 9025 acte 104 - 07/12/1678 - Bail

Sieur Pierre BISCHOP receveur de Monseigneur le très Révérend Prélat de Saint Pierre lez GAND au quartier de LILLE pour et au nom dudit Prélat, baille à Nicolas BOUTTRY fils de feu Thomas, et Jean DECARNIN fils de feu Bernard, laboureurs demeurant à CAMPHIN LEZ SECLIN, les deux tiers de vingt neuf bonniers sept cent cinq verges et demi de terre à labeur situé audit CAMPHIN, en plusieurs pièces, l'autre tiers étant occupé par Guillaume et Simon DE LE CAMBRE père et fils. Ledit BOUTTRY occupe 1/3 ½ et ledit DE CARNIN un demi tiers. Mesurage fait par François IZAMBART parteur sermenté à la mesure de la Châtellenie de LILLE : 20 pieds à la verge, et 25 verges au cent, et 16 cents au bonnier. Au total, ils paieront les 2/3 de 13 muids de bled et de 5 muids de soucrion par an.

2 E 3 / 9025 acte 105 - 16/12/1678 - Bail

Jacques DE BEAUVOIS fils de feu Jacques, bailli d'ALLENNES procureur spécial de Monseigneur Antoine Ignace CHASSE prêtre chanoine de la Métropolitaine de CAMBRAI, héritier universel de Guillaume CUVELIER en son vivant bailli de CAMPHIN, baille à Marie Franchoise GUILBERT veuve de Franchois MARCHAND, et Maximilien DURIEZ et Marie Madeleine MARCHAND, ses enfants suffisamment âgés et émancipés, tout un lieu manoir amassé contenant huit cents séant audit CAMPHIN, et 10 cents de terres en 2 pièces, le tout pour 168 livres par an.

2 E 3 / 9025 acte 106 - 27/12/1678 - Vente

Bartholomé MAUPAYE bail et mari de Marguerite DUPUICT absente, se faisant et portant fort d'elle, Barbe DUPUICT jeune fille non mariée suffisamment âgée demeurant à SECLIN, et Jeanne WILLAME veuve de Nicaise DUPUICT, demeurant à CAMPHIN, vendent à Venant DESNOULLET fils de feu Roland, demeurant au hamel d'Ennecourt paroisse dudit lieu, les droits qu'ils ont en demi cent pris en 5 cents à l'encontre dudit acheteur et de François DACQUINY pour 20 livres parisis.

2 E 3 / 9025 acte 107 - 28/12/1678 - Partage

Jean et Guillaume FLINOIS, Erasme DUHAYON et Catherine FLINOIS sa femme, et Guilbert LALLOE au nom de Jacques FLINOIS absent en vertu du pouvoir à lui donné, les dits du surnom FLINOIS frères et sœur, enfants et héritiers de Guillaume et Marie DUROTZ, demeurant ledit Jean à TOURNAI, Guillaume à HOUPLIN, lesdits DUHAYON et sa femme à PHALEMPIN, et ledit Jacques au service de sa Majesté très Chrétienne, se partagent l'héritage.

Jean FLINOIS aura 3 quartrons et 18 verges, et 6 pieds pris en 3 cents 3 quartrons, item demi cent et 15 verges pris en 2 cents ½ et demi quartron.

Ledit Erasme DUHAYON et Catherine FLINOIS sa femme, auront 3 quartrons 18 verges, item demi cent et 15 verges.

Guillaume FLINOIS aura semblable part que dessus.

Jacques FLINOIS aura pareille part que dessus.

2 E 3 / 9025 acte 108 - 28/12/1678 - Bail

Guilbert LALLOE fils de Robert, et Guillaume FLINOIS fils de feu Guillaume, meunier et molleur demeurant à HOUPLIN, baillent à Erasme DUHAYON fils de feu Mathieu, laboureur demeurant à PHALEMPIN, six cents de terre à labeur, en 2 pièces, séant audit lieu, pour 30 livres parisis.

2 E 3 / 9025 acte 109 - 28/10/1678 - Contrat de mariage

Philippe **DUPUICT** fils de feu Gilles, jeune homme non marié demeurant au hamel d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN, assisté de Jeanne CANDILLIER sa mère, Jean CANDILLIER son oncle et François DUPUICT son compère.

Elisabeth **DELERUE** aussi jeune fille non mariée demeurant audit lieu, assistée de Louis DELERUE et Jeanne D'AUSTRICOURT ses père et mère, Jean POLLET son beau frère et Nicolas DESBANS son cousin.

2 E 3 / 9025 acte 110 - 12/12/1678 - Partage

Antoine, Nicolas, Guislain, et Marguerite DESBANS, frères et soeur enfants et héritiers de feus Jean et de Marguerite DESBANS, leurs père et mère en leurs vivants laboureurs demeurant au hamel d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN, font le partage de la succession.

Antoine DESBANS aura les biens cédés par son traité de mariage et paiera aux autres 108 livres.

Nicolas DESBANS aura 4 cents à Ennecourt.

Guislain DESBANS aura ce qui lui a été donné par son traité de mariage.

Marguerite DESBANS aura un cent de lieu manoir pris en 5 quartrons séant audit hamel, à l'encontre d'Antoine DESBANS fils de feu Pierre, et de Wallerand D'ONGNIES, avec la moitié des charpentages y érigés.

En présence de Nicolas DESBANS fils de feu Antoine, et Sébastien CAUETTE fils de feu Pierre, manouvriers audit Ennecourt, témoins appelés.

2 E 3 / 9025 acte 111 - 01/06/1678 - Contrat de mariage

Pierre **CARPENTIER** fils de feu Pasquier, manouvrier demeurant à HERRIN.

Marie **BRISSE** veuve de Thomas DELATTRE, demeurant audit lieu.

... à l'encontre de Marie CARPENTIER fille dudit Pierre qu'il a eue avec feue Anne DEHENNIN sa première femme.

2 E 3 / 9025 acte 112 - 29/10/1678 - Vente

Jean LALLOE fils de Robert, et Laurence DUGARDIN sa femme, meunier et laboureur demeurant à CAMPHIN, vendent à Michelle LALLOE veuve de Jean DUGARDIN, labourière demeurant à Wattiesart paroisse de SECLIN, huit cents de terre et le tiers d'un cent de terre à labeur séant en 3 pièces sur les terroirs d'AVELIN et SECLIN, le tout pour 800 livres parisis. Les vendeurs sont acquités d'une lettre de rente, y obligés lesdits vendeurs comme héritiers de feu Antoine DUGARDIN et Sainte LAMBELIN, père et mère à ladite Laurence, au profit de feu Maître Noël DORCHIES en son vivant prêtre chapelain à SECLIN.

2 E 3 / 9025 acte 113 - 13/10/1678 - Bail

Antoine CANDILLIER fils de feu Simon, laboureur demeurant à PHALEMPIN, baille à Jacques CANDILLIER fils de Jean, laboureur audit lieu, une maison contenant cinq quartrons d'héritage séant audit PHALEMPIN, pour 34 livres parisis par an.

2 E 3 / 9025 acte 114 - 14/07/1678 - Procuration

Maximilien DURIEZ fils de feu Maximilien et de encore vivante Marie Franchoise GUILBERT, jeune homme non marié et émancipé demeurant à CAMPHIN, lequel cognut avoir fait dénommer constituer et établi son procureur spécial de Franchois MARCHAND son parâtre, auquel il a donné pouvoir de ses droits de pouvoir vendre toutes ses parts qu'il a des héritages provenant de feue Isabeau POUTTRAIN sa mère grande, en 5 cents en 2 pièces à SECLIN.

2 E 3 / 9025 acte 115 - 03/06/1678 - Vente

Antoinette MARCHAND veuve de Federicq MOREL en son vivant laboureur à GONDECOURT, et Catherine MOREL sa fille, ladite Catherine duement émancipée demeurant à GONDECOURT, vendent à Adrien MARCHAND fils d'Adrien, aussi laboureur demeurant audit lieu, quatre cents de terre à labeur séant audit GONDECOURT, pour 400 livres parisis.

2 E 3 / 9025 acte 116 - 27/06/1678 - Reconnaissance de dette

Nicolas DURETESTE fils de feu Nicolas, laboureur demeurant à WAHAGNIES, lequel cognut devoir à Noble Seigneur Alexandre DE CROIX sieur de Jeullaing, la somme de trois cent cinquante deux florins à cause de vente de quatre monstres de chênes faite à la fin du mois d'avril dernier passée avec lui par Nicolas IZAMBART lieutenant dudit WAHAGNIES qui s'est constitué caution, en présence de Jean DECARNIN fils de feu Bernard laboureur et Antoine LEROY fils de feu Jean tisserand demeurant audit lieu témoins appelés.

2 E 3 / 9025 acte 117 - 23/06/1678 - Vente

Jean BERNARD fils de feu Jean, laboureur demeurant à ERQUINGHEM, vend à Jean POLLET fils de feu Nicolas, aussi laboureur demeurant à CAMPHIN, la moitié d'un lieu manoir amassé contenant un cent dix sept verges séant audit CAMPHIN, pour 240 livres.

2 E 3 / 9025 acte 118 - 21/01/1678 - Reconnaissance de dette

Pierre DUMETZ fils de feu Jean, Jean CLICQUET fils de feu Mathias, et Floris DEBARGE fils de feu Floris, tous laboureurs demeurant à GONDECOURT, doivent à Jean MARQUANT fils d'Hippolyte, aussi laboureur audit lieu, la somme de deux cent trente quatre livres parisis à cause de vente et délivrance à eux de dix huit rasières de blé mesure dudit lieu. En présence de Mathias BERNARD fils de feu Basil, laboureur, et Jean LABBE fils d'Antoine, tavernier demeurant à GONDECOURT.

2 E 3 / 9025 acte 119 - 25/11/1678 - Reconnaissance de dette

Claude LHEUREUX fils de feu Jean, laboureur demeurant à HERRIN, doit à Jacques DE BEAUVOIS bailli d'ALLENNES la somme de 550 livres parisis, restant de 1180 livres parisis dues par certaine obligation passée devant Pierre DU BELLARBRE notaire, en date du 30/01/1675.

2 E 3 / 9025 acte 120 - 03/01/1678 - Témoignage

Nicolas MILLEVILLE fils de feu Nicolas, âgé de cinquante trois ans, bosquillon et brasseur demeurant à THUMERIES, lequel après serment, sur interrogatoires verbaux à lui proposés de la part de Maximilien DUQUESNE et de Michel BARATTE demeurant ledit DUQUESNE audit THUMERIES et ledit BARATTE au MONS EN PEVELE, a attesté d'avoir en l'an mil six cent cinquante deux fait avec Jean LEBORGNE et Pierre VALLOIS le nombre de trois cent cinquante faiz de bresses dans la longue taille appartenant aux Chanoines de Saint Pierre à LILLE. Ledit faiz de bresse valait lors 60 gros pour le moins.

2 E 3 / 9025 acte 121 - 17/01/1678 - Dispositions testamentaires

Antoine LESCUTIER et Jeanne DUBUISSON sa femme demeurant à BAUVIN, prennent des dispositions testamentaires pour partage égal entre tous leurs enfants. En présence de Guillaume et Noël DU BUISSON père et fils laboureurs demeurant à PROVIN.

2 E 3 / 9025 acte 122 - 05/02/1678 - Procuration

Jean MOREL fils de feu Maître Wallerand, charpentier naguère bail et mari de feue Jeanne MASENGUIEN demeurant à GONDECOURT, lequel cognut avoir fait dénommé et constitué son procureur de Bonaventure HEREN procureur postulant à LILLE, auquel il a donné pouvoir d'agir à l'encontre d'Etienne et Piat BUISINE, Piat RAMON demeurant à GONDECOURT, Catherine WAILLART demeurant à WATTIGNIES et consors, iceux s'ayant qualifiés héritiers de ladite Jeanne MASENGUIEN avec Jean et Antoine DUROTZ, En présence de Jean

DELEFOSSE fils d'Antoine, laboureur à GONDECOURT, et Jean DE CAIGNY fils d'André, laboureur à la Croisette paroisse de CHEMY.

2 E 3 / 9025 acte 123 - 12/02/1678 - rente héritière

Monsieur Maître Antoine RUYANT prêtre pasteur de CHEMY, et Jean BARATTE fils de Pierre, laboureur audit lieu et premier auditeur des comptes de l'église et pauvres dudit CHEMY se faisant et portant fort de George MOREL dit La Fleur, margliseur moderne dudit lieu, absent, reconnut avoir reçu la somme de cent cinquante six livres parisis de Jean DELEVALLEE fils de feu Piat, laboureur demeurant à HERRIN, à cause du remboursement qu'il lui a fait de la moitié d'une lettre de rente héritière provenant de la donation qu'en a fait Denis WARQUAIN en son vivant pasteur de CHEMY à ladite église, ils lui en passent quittance, et cèdent audit DELEVALLEE lesdites lettres et rente en quoi sont obligés Vaast PETIT, Catherine LEMESRE sa femme, Jean ROGIER, Jeanne LEMESRE sa femme, Georges DESBIENS relict de feue Marguerite LEMESRE, demeurant à HERRIN, Noël RIDON carlier, et Françoise LEMESRE sa femme, par reconnaissance en date du 27/11/1670, et l'original d'icelle en date du 4/04/1576. En présence de Jean PETIT fils de feu Vaas, demeurant à Bour paroisse d'ALLENNES, et Mathias DELEVALLEE fils de feu Jean, cuvelier demeurant à GONDECOURT.

2 E 3 / 9025 acte 124 - 23/02/1678 - Donation

Marie DUSART veuve de Noël DELEVALLEE, demeurant au petit WAHAGNIES, pour l'amour qu'elle a vers Franchoise DELEVALLEE sa fille, lui donne entrevif, tous les meubles avec une vache. En présence de Christophe CORNILLE fils de feu Jacques, laboureur, et Jean Baptiste POLLET fils de feu Jean, clerc demeurant à LIBERCOURT.

2 E 3 / 9025 acte 125 - 03/03/1678 - Reconnaissance de dette - ph 253 - 254

Jean PATTIN fils de feu Michel laboureur demeurant à GONDECOURT, doit à Mathias BERNARD fils de feu Franchois, aussi laboureur et marchand audit lieu, la somme de 120 livres parisis à cause de la vente d'une vache de poil roux, une génisse grise et noire à blanc nez. (*probablement 125 car déchiré*).

2 E 3 / 9025 acte 126 - 04/03/1678 - Reconnaissance de dette

Wallerand CHIVORE fils de feu Philippe, laboureur demeurant à PHALEMPIN, doit à Antoine CANDILLIER fils de feu Simon, aussi laboureur audit lieu, la somme de deux cents livres parisis à cause du prêt de pareil somme. Paiement au 4/03/1684.

2 E 3 / 9025 acte 127 - 05/03/1678 - Reconnaissance de dette

Ambroise DELEFOSSE fils de feu Rogier, laboureur demeurant à HERRIN, doit à Georges MORETZ fils de feu Jean, marchand demeurant à la Croisette paroisse de CHEMY, la somme de nonante livres parisis à cause de vente et délivrance à lui d'une vache de poil brun à blanc dos.

2 E 3 / 9025 acte 128 - 12/03/1678 - Donation

Catherine LEMESRE veuve de Vaas PETIT, demeurant à HERRIN, pour l'amour et affection qu'elle porte à Catherine BERTOUL fille non mariée de feu Louis et de encore vivante Marie PETIT fille à ladite comparante, lui donne entrevif un tiers de tous les meubles et immeubles qu'elle délaissera à son trespas, à l'encontre de Jean et Amand PETIT, à l'exclusion de ladite Marie.

2 E 3 / 9025 acte 129 - 24/03/1678 - Procuration

Luc et Anne DE MOUVAULX, frère et soeur enfants d'Antoine, suffisamment âgés et émancipés, lesquels recognurent avoir fait dénommer leur procureur spécial d'Antoine DE MOUVAULX leur père, ils ont donné pouvoir pour aller jusque la somme de cent cinquante florins en capital de rente héritière, au profit de la Charité des Pauvres de CAMPHIN, devant auditeurs de LILLE, avec leur dit père et Louis DE MOUVAULX leur frère.

2 E 3 / 9025 acte 130 - 19/05/1678 - Dette

Antoine DECHIN fils de feu Pierre, couturier demeurant à GONDECOURT, doit à Sébastien COCHET fils de feu Jacques, laboureur audit lieu, la somme de deux cent six livres parisis. En présence de Louis LEQUIND fils de Nicolas, laboureur, et Guillaume BACQUEVILLE fils de feu Antoine, couturier, demeurant à GONDECOURT.

2 E 3 / 9025 acte 131 - 05/05/1678 - Reconnaissance de dette

Allexandre DESNOULLET fils de feu Philippe, et Pierre BOUSSEMART fils de feu Nicolas, charpentiers demeurant à ANNOEULLIN, doivent aux veuve et hoirs de Monsieur le Baron D'EUCHIN Sieur d'ALLENNES, la somme de quatre vingt trois florins, à cause de vente de 2 monstres d'arbres au bois d'ALLENNES, l'une de 6 chênes et l'autre de 4 pouppliers, le 29/04/1678. Mathias DESNOULLET fils dudit feu Philippe, aussi charpentier à GONDECOURT, s'est constitué caution.

2 E 3 / 9025 acte 132 - 09/05/1678 - Dispositions testamentaires

Jeanne LALLOE veuve de Guillaume DUPRETZ, labourière demeurant à HERRIN, prend des dispositions testamentaires pour partage égal entre tous ses enfants. Ce que serait su et approuvé par Venant, Guillaume et Nicolas DUPRETZ ses enfants dudit feu Guillaume, qui acceptent que leurs soeurs héritent à part égale. En présence de Jean BACQUEVILLE fils de feu André, et Jérôme DELATTRE, fils de feu Jean, laboureurs demeurant à HERRIN.

2 E 3 / 9025 acte 133 - 12/05/1678 - Reconnaisance de dette

Ambroise DURETESTE fils de feu Nicolas, laboureur demeurant à OSTRICOURT, et Jean Philippe BURBURE fils d'Arthus, laboureur demeurant à WAHAGNIES sa caution pour la somme après touchée à Noble Seigneur Alexandre DE CROIX Sieur de Jeullaing, la somme de cent huit florins et le vingtième denier d'icelle, pour 2 portions de raspe de bois, à payer en août prochain.

Ils doivent aussi, avec Druon PORRET fils de Marc, aussi laboureur demeurant à Libercourt paroisse de CARVIN, 113 florins audit Sieur de Jeullaing.

2 E 3 / 9025 acte 134 - 24/05/1678 - Reconnaissance de dette

Piat DURETESTE fils de feu Nicolas, Noël et Antoine DUPONT frères, fils de feu Mathieu, laboureurs demeurant à DOURGES, doivent à Noble Seigneur Alexandre DE CROIX seigneur de Jeullaing la somme de trois cent cinquante deux florins et avec eux Antoine DUQUESNE fils de feu Jean, censier de la Grande Cense de CAMPHIN leur caution.

2 E 3 / 9025 acte 135 - 26/05/1678 - quittance

Jean DELEVALLEE fils de feu Piat, laboureur demeurant à HERRIN lequel cognut qu'il est entièrement satisfait de la part d'une certaine lettre de rente héritière en laquelle Catherine LEMESRE et autres sont obligés en qualité d'héritiers de feu Nicolas LEMESRE son père vers et au profit de feu Piat DELEVALLEE en son vivant laboureur demeurant audit HERRIN, par lettres données d'auditeurs du Souverain Baillage de LILLE en date du 13/03/1632, dont ledit comparant en a acquis les droits par transport d'Anne SALEMBIER veuve dudit feu Piat DELEVALLEE passé pardevant Pierre COCQUEL notaire en date du 26/04/1672. Aussi pour une autre lettre de rente héritière en quoi icelle est aussi obligée avec autres en qualité d'héritiers dudit feu Nicolas LEMESRE, par reconnaissance desquelles ledit Jean DELEVALLEE en a acquis le droit par transport des pasteur, auditeurs et margliseur de CHEMY en l'an 1678. Pour les 2 lettres, ledit Jean DELEVALLEE est satisfait de la part de ladite Catherine. En présence de André FLOURET fils de feu Martin, tavernier à CAMPHIN, et Jean BERNARD fils de feu Mathias, manouvrier demeurant à GONDECOURT.

2 E 3 / 9025 acte 136 - 03/06/1678 - Témoignages

Wallerand DELEFOSSE fils de feu Bauduin, âgé de soixante ans et Pierre FREMAU fils d'Antoine, âgé de trente cinq ans, demeurant à GONDECOURT, lesquels après serment, sur interrogatoires verbaux à eux proposés de la part de Jean DATTICHES fils de feu Piat demeurant audit lieu absent, ont dit juré et pour vérité d'avoir parfaite connaissance de feue Marie MANNIER en son vivant femme audit Jean DATTICHES, laquelle en sa dernière maladie aurait dit qu'elle voulait que ses enfants fussent égalés, également les femelles, après sa mort, que ces paroles étaient au mois d'août 1676.

2 E 3 / 9025 acte 137 - 04/07/1678 - Témoignages

Piat DATTICHES fils de feu Jean, âgé de septante ans, Gille DESBIENS fils de feu Noël, âgé de soixante quatre ans, Michel LEGRAIN fils de feu Guillaume, âgé de cinquante huit ans, et Guillaume BACQUEVILLE fils de feu Antoine, âgé de quarante six ans, laboureurs et manouvriers demeurant à GONDECOURT, lesquels après serment, sur interrogatoire verbaux à eux proposés de la part de Pasquier MAILLART fils de feu Guillaume, aussi laboureur audit lieu absent, ont dit juré et pour vérité d'avoir bonne et parfaite connaissance des lieux manoirs de Jean DELEVALLEE et dudit Pasquier MAILLART, et il y avait une borne du côté du chemin allant des bancs plaidoyables à la mairie sur la crette du fosset.

2 E 3 / 9025 acte 138 - 04/07/1678 - Procuration

(*manque une page*). Martine CANDILLIER veuve de … donne procuration à Michel PETIT procureur postulant à LILLE et Jean Pierre PAU praticien.

2 E 3 / 9025 acte 140 - 07/07/1678 - Caution

Allexandre TRACHEZ fils de feu Noël, laboureur demeurant à OIGNIES lequel déclara s'être constitué caution de Marie DUQUESNE sa mère en l'an 1674 pour le rendage de la dime de Quintice appartenant à Monsieur Maître Jean Baptiste DESPRETZ prêtre pasteur de THUMERIES et WAHAGNIES, portant 36 livres parisis. Ladite Marie DUQUESNE a satisfait entièrement ladite somme à Maître Pierre CAPPE prédécesseur dudit Maître DESPRETZ.

2 E 3 / 9025 acte 141 - 15/07/1678 - Déclaration

Robert LALLOE fils de feu Roger, laboureur demeurant à PHALEMPIN lequel déclara qu'en l'an 1672, Monsieur Philippe Ignace BOUCHIER prêtre curé de LAVENTIE, se serait constitué caution dudit comparant de l'arrêt que lui a fait Pierre CRETON bailli de LAVENTIE, par la charge de Pierre BAUDELET aussi bailli en son temps dudit lieu. En présence de Pierre PIPPELART fils de Philippe, et Jean Baptiste RINGOT fils de feu Arnould, demeurant audit CAMPHIN témoins appelés.

2 E 3 / 9025 acte 142 - 27/08/1678 - Témoignages

Nicolas BRISELANCE fils de feu Guillaume, âgé de 70 ans, laboureur demeurant à CARNIN, lequel après serment, sur interrogatoire à lui proposé de la part de Monsieur DE HELLEVILLE demeurant à Dourge paroisse de VIOLAINES, absent, a juré et pour vérité attesté d'avoir bonne et parfaite connaissance d'un certain nommé André THERY aussi laboureur demeurant à l'enclavement d'ANNOEULLIN, lequel a été fermier des dimes au terroir dudit CARNIN appartenant à Messieurs les Doyen et Chapitre de Saint Piat de SECLIN plusieurs années voir même jusque l'an mil six cent quarante et un et paravant lui la veuve Antoine MORTREUX sa belle mère, et qu'ils ont reçu la dîme de colsat.

Jean DELECOURT fils de feu Alexandre, âgé de 49 ans, laboureur demeurant à CARNIN, a aussi témoigné.

2 E 3 / 9025 acte 143 - 07/09/1678 - Procuration

Jean WATTRELOTZ fils de feu Jean, manouvrier demeurant à l'enclavement de CARNIN paroisse d'ANNOEULLIN lequel cognut avoir fait dénommé constitué et établi son procureur spécial de Michel WATTRELOTZ son fils auquel il a donné pouvoir en son nom agréer la vente faite par les exécuteurs testamentaires de Michelle WATTRELOTZ qui fut sa sœur, de cinq cents et cinq grandes verges d'héritage situés à LA MADELEINE LEZ LILLE et de consentir le décrétement de la mise de fait exploitée de la part de George DUCROCQ acheteur.

2 E 3 / 9025 acte 144 - 08/09/1678 - Testament

Marie DESCAMPS veuve de Simon CANDILLIER, demeurant à PHALEMPIN étant présentement au lit malade, elle souhaite être inhumé au cimetière de PHALEMPIN

Elle donne à Elisabeth CANDILLIER sa fille, une vache de poil brun, son lit de plumes avec le chevet et couverte, une robe de perpetuane bleuse, et une de couleur olive provenant de feue Marie Madeleine sa sœur, et tous les linges qu'elle a délaissés à son trespas.

Elle donne à Marguerite CANDILLIER sa fille, une rouge baye et une rouse.

Elle donne à François CANDILLIER son fils, une grise robe.

Elle donne à Antoine CANDILLIER son fils, le surplus qu'il a eu à son mariage.

Elle veut que pour ses 4 enfants, leurs mariages portent à 300 livres parisis mais ledit Antoine a eu davantage alors elle lui donne le surplus par donation d'entrevifs.

2 E 3 / 9025 acte 145 - 10/09/1678 - Reconnaissance de dette

Jérôme MORDACQ fils de feu Franchois, laboureur demeurant au hamel de la Neuville, doit à Paul DE BRAY fils de feu Jean Marin en son vivant greffier des six hommes de la ville de DOUAI, la somme de cent douze livres huit gros parisis, pour arrérages de l'occupation d'un bonnier. En présence de Florent DERETZ fils de feu Jacques jeune homme demeurant audit PHALEMPIN.

Théodore TOURNAND fils de feu Jean, laboureur au hamel de La Neuville, doit à Paul DE BRAY fils de feu Jean Marin en son vivant greffier des six hommes de la ville de DOUAI, la somme de 60 livres parisis pour arrérages de l'occupation de 6 cents.

2 E 3 / 9025 acte 146 - 14/07/1678 - Procuration

Maximilien DURIEZ fils de feu Maximilien et de encore vivante Marie Franchoise GUILBERT, jeune homme non marié et émancipé demeurant à CAMPHIN lequel cognut avoir fait dénommé constitué et établi son procureur spécial de Franchois MARCHAND son parâtre, auquel il donne pouvoir de vendre les cinq cents de terre en deux pièces séant à SECLIN provenant de feue Isabeau POUTTRAIN sa mère grande.

2 E 3 / 9025 acte 147 - 14/09/1678 - Procuration

Jean BARATTE fils de Pierre, (*Rayé : Cornil MAILLARD fils de feu Guillaume*), André DE CAIGNY fils de feu Piat, Rogier D'AMPCOISNES fils de feu Antoine, (*Rayé : Jean DUROTZ fils de feu Toussain, Charle LALLOE fils de feu Romain*), Hippolyte MORTREUX fils de feu Hippolyte, Jean LALLOE fils de feu Hubert, (*Rayé : Jacques COLLIER fils de feu Vinchent*), Jacques LEDRU fils de feu Philippe, Jean Jacques DESBIENS fils de feu Noël, Jean DE CAIGNY fils d'André, Antoine DUROTZ fils de feu Toussain, Antoine BURETTE fils de feu André, Laurent MOREL fils de feu Jean, Jérôme BARRETZ fils de feu Nicolas, Jean DUJARDIN fils de feu Michel, Federich LEROY fils de feu Michel, Pierre LEMETTRE fils de feu Gilles, Jean HERMETZ fils de feu Antoine, Jean Baptiste RINGOT fils de feu Pasquier, Nicolas DUGARDIN fils de Maximilien, Franchois DUPRETZ fils de feu Franchois, Hubert LALLOE fils de feu Pasquier, Nicolas WARTEL fils de feu Anselme, Antoine LEFEBVRE fils de feu Paul, Françhois HERNEQUEAU fils de feu Franchois, Jean COCHET fils de feu Nicolas, Mathieu HELIN fils de Jean, Jean Baptiste DE POUTTRE fils de Ignace et Pierre DURIEZ fils de feu Antoine, tous laboureurs demeurant à CHEMY et Wachemy, lesquels recognurent avoir fait dénommé, constitué et établi leur procureur de Jean DUROTZ...

2 E 3 / 9025 acte 148 - 15/10/1678 - Témoignage

Barthélémy BACQUEVILLE fils de feu Antoine, âgé de soixante six ans, Liévin MORTREUX fils de feu Germain, âgé de soixante quatre ans commis à recueuillir les dimes sur le terroir de GONDECOURT y demeurant, Charles VERDIERE fils de feu Gérard, âgé de cinquante deux ans et Gaspard LABBE fils de feu Jean, âgé de cinquante neuf ans, ledit VERDIERE laboureur et ledit LABBE aussi commis à recueuillir les dimes au terroir d'ALLENNES, lesquels après serment, sur interrogatoire verbaux à eux proposés de la part de Messieurs les pasteurs d'ALLENNES LES MARAIS et de GONDECOURT et de Jacques DE BEAUVOIS fils de feu Jacques, bailli dudit ALLENNES absents, ont juré et pour vérité et attesté d'avoir bonne connaissance que le 6/08/1676, l'armée conduite par Monseigneur le Maréchal KROMBERH ratournante de la prise de la ville d'AIRE, s'est venue camper aux marais dudit ALLENNES et d'ANNOEULLIN, dont la grande garde était posée au moulin à huile dudit...

2 E 3 / 9025 acte 149 - 15/10/1678 - Déclaration

Jacques LABBE fils de feu Pierre, âgé de 32 ans, et Maximilien HERREN fils de feu Pierre, âgé de trente ans, laboureurs demeurant à ALLENNES LES MARAIS, lesquels après serments, sur interrogation verbale à eux proposée par Henri LAURENT aussi laboureur audit lieu absent, ont dit juré et pour vérité attesté d'avoir bonne et parfaite connaissance qu'à la fin du mois de septembre 1677, ledit Henri LAURENT aurait resigné son marché d'une maison amasée avec deux bonniers de terre séant audit ALLENNES appartenant à Marguerite DORCHIES demeurant à Hocron, à Guillaume BERNARD aussi laboureur audit ALLENNES.

2 E 3 / 9025 acte 150 - 10/12/1678 - Procuration

Anne MOREL veuve en secondes noces de Noël DESBIENS, demeurant à GONDECOURT, laquelle cognut avoir fait dénommé et établi son procureur spécial de Gaspard DESBIENS son fils auquel elle a donné pouvoir de convenir et s'accorder avec Guillaume MALLET laboureur à PHALEMPIN pour la moitié d'un lieu manoir amassé contenant trois cents séant à CAMPHIN provenant de feu Jean MOREL son frère, en présence de Piat et Pierre LEGRAIN père et fils, laboureurs demeurant à GONDECOURT.

2 E 3 / 9026 acte 1 - 02/01/1679 - Accord

Antoine DUHOTZ fils de Vaast, manouvrier demeurant à ALLENNES LES MARAIS d'une part, et Thomas DUHOTZ son frère laboureur demeurant audit lieu d'autre part, passent un accord par lequel, moyennant septante huit livres parisis que le premier a reçues du second comparant, il lui cède un lieu manoir, bois, charpentages, à ALLENNES.

2 E 3 / 9026 acte 2 - 02/01/1679 - Contrat de mariage

Piat **POLLET** fils de Laurent, relict de Catherine DRUMEZ, demeurant à WAHAGNIES, assisté dudit Laurent, de Jacques DRUMEZ son beau père et Gilles BIGOT son beau frère.

Marie **LEMESRE** jeune fille non mariée demeurant audit lieu, assistée de Jean LEMESRE et Marguerite FLINOIS ses père et mère, Nicolas et Gilles VALLOIS ses frères, et Martin DUCASTEAU son beau frère (*Rayé : Claude GRAUWIN son beau frère*).

... Jacques Eloy POLLET de sa première conjonction.

2 E 3 / 9026 acte 3 - 02/01/1679 - Contrat de mariage

Valentin **HAVETZ** jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN, assisté de Jacqueline FLINOIS sa mère, Hubert HAVETZ son frère, Pierre BONNIER son beau frère, Pierre FLINOIS son oncle et Robert LALLOE aussi son oncle par alliance.

Marie **TESTELIN** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu, assistée d'Hubert TESTELIN et Martine CAULLIER ses père et mère, et Thomas CAULLIER son oncle.

2 E 3 / 9026 acte 4 - 07/01/1679 - Bail

Antoine DUQUESNE fils de feu Jean censier de la Grande Cense de CAMPHIN, baille à Agnès BOUTTRY veuve d'Olivier LOHIER, Théodore LOHIER son fils et Antoine LIETTARD son beau fils, tous demeurant à WAHAGNIES, dix cents de terre à labeur en 2 pièces, séant audit lieu, pour 4 livres parisis de chaque cent par an.

2 E 3 / 9026 acte 5 - 08/01/1679 - Vente

Guilbert LALLOE fils de Robert, meunier demeurant à HOUPLIN, vend à Jean LALLOE son frère aussi meunier demeurant à CAMPHIN, trois quartrons de terre à labeur séant audit lieu, pour 60 livres parisis.

2 E 3 / 9026 acte 6 - 09/01/1679 - Accord

Adrien MARCHAND fils de feu Franchois, laboureur demeurant à GONDECOURT d'une part, et Jean DE LE CAMBRE fils de feu Hubert aussi laboureur demeurant à CAMPHIN d'autre part, recognurent avoir fait certain accord des biens qu'ils prétendent provenant de feue Marguerite DE LE CAMBRE en son vivant demeurant audit CAMPHIN. Moyennant 11 patagons que ledit Jean DE LE CAMBRE a promis payer, Adrien MARCHAND lui cède la juste moitié, ce qu'il peut prétendre auxdits biens, même de la pareille part qu'a Pierre MORTREUX demeurant à HANSCOTTE.

2 E 3 / 9026 acte 7 - 09/01/1679 - Bail

Révérend Père en Dieu Monsieur Florent DE BRAY Abbé des religieux et couvent de l'Abbaye de Saint Christophe à PHALEMPIN, baille à Jacques CHOTEAU fils de feu Simon, et Anne JACQUERY sa femme, laboureurs demeurant à MOUCHIN, treize bonniers sept cents et demi de terre à labeur, près et patures, situés audit lieu, pour 260 livres Flandres par an.

2 E 3 / 9026 acte 8 - 19/01/1679 - Bail

Charles DE FRANCHE (*signe DE FRANCE*) fils de feu Nicolas, laboureur demeurant à CARNIN, baille à Gaspard DELECOURT fils de feu Noël, aussi laboureur demeurant au hamel d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN, trois cents de terre à labeur séant audit CAMPHIN, pour 16 livres parisis par an. En présence de Jean Baptiste GRAVELINE fils de Jacques, et Louis BEGHIN fils de feu Josse, jeunes hommes non mariés demeurant à CAMPHIN.

2 E 3 / 9026 acte 9 - 21/01/1679 - Contrat de mariage

Mathieu **DELANNOY** jeune homme non marié demeurant à WAHAGNIES, assisté de Jean DELANNOY et Marguerite BOUTTRY ses père et mère, Pierre et Claude DELANNOY ses oncles.

Jeanne **BRISSE** aussi jeune fille non mariée demeurant audit lieu, assistée de Nicolas BRISSE et Marie DELANNOY ses père et mère, Jacques DELANNOY son oncle et Nicolas Laurent BRISSE son frère et Antoine CARPENTIER son beau frère.

2 E 3 / 9026 acte 10 - 23/01/1679 - Vente

Jean LEBORGNE fils de feu Jacques, jeune homme non marié suffisamment âgé, demeurant à GONDECOURT, vend à Mathieu LEGRAIN aussi jeune homme non marié demeurant audit lieu, trois cents de terre à labeur audit GONDECOURT, pour 300 livres parisis. En présence de Michel LEGRAIN fils de feu Guillaume, laboureur à GONDECOURT.

2 E 3 / 9026 acte 11 - 24/01/1679 - Vente

Antoine DERETZ fils de feu Piat, laboureur, et Marie BAILLET sa femme, demeurant à CAMPHIN, vendent à Jean DE LE CAMBRE fils de feu Hubert, aussi laboureur demeurant audit lieu, quatre cents et demi d'héritage à labeur séant audit CAMPHIN, pour 300 livres parisis.

2 E 3 / 9026 acte 12 - 24/01/1679 - Bail

George DECARNIN fils de feu Jean, carlier et laboureur demeurant à ATTICHES, baille à Nicolas FICHELLE fils de feu Jean, laboureur demerant au hamel du Plouich, cinq cents de terre à labeur séant à PHALEMPIN, pour 24 livres parisis 12 gros par an.

2 E 3 / 9026 acte 13 - 24/01/1679 - Bail

George DECARNIN fils de feu Jean, carlier et laboureur demeurant à ATTICHES, baille à Gérard DESCATOIRE fils de feu Philippe, laboureur demeurant au hamel du Plouich, trois cents de terre à labeur séant à PHALEMPIN, pour 15 livres parisis par an.

2 E 3 / 9026 acte 14 - 26/01/1679 - Vente

Barbe DUGARDIN veuve de Jean DUBAR, et Antoine DUBAR son fils, demeurant à ALLENNES LES MARAIS, vend à Charles DE FRANCHE fils de feu Nicolas, laboureur demeurant à CARNIN, un lieu manoir amassé contenant deux cents d'héritage séant audit ALLENNES, pour 180 livres parisisis.

2 E 3 / 9026 acte 15 - 28/01/1679 - Contrat de mariage

Jacques **CANDILLIER** relict de Claire MALLET, laboureur demeurant à PHALEMPIN, assisté d'Augustin CANDILLIER son père et Louis CANDILLIER son frère.

Pasque **DELANNOY** jeune fille non mariée, demeurant présentement audit lieu, assistée d'Anne ROZE sa mère et Josse ROZE son cousin.

... Jacques CANDILLIER a eu de sa première conjonction un enfant tel que Simon CANDILLIER ... que ledit Augustin CANDILLIER et Guillaume MALLET pères grands dudit Simon.

2 E 3 / 9026 acte 16 - 07/02/1679 - Bail

Catherine MARCHANT veuve de Martin THIBAULT, demeurant à ANNOEULLIN, baille à Charles DE FRANCHE fils de feu Nicolas, laboureur demeurant à CARNIN, six cents de terre à labeur séant au terroir de CHEMY, pour 24 livres parisis par an. En présence de Antoine THIBAULT fils de la bailleresse, et Jacques COLETTE fils de Thomas, jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9026 acte 17 - 10/02/1679 - Bail

Hugues DESCAMPS fils de feu Pasquier, laboureur demeurant à CAMPHIN, baille à Pasquier COCHET fils de feu Jean, berger demeurant au hamel d'Ennecourt paroisse dudit lieu, sept cents de terre à labeur séant audit lieu, pour 31 livres parisis 10 gros par an.

2 E 3 / 9026 acte 18 - 11/02/1679 - Bail

Maître Jean Baptiste RINGOT fils de feu Pasquier, jeune homme non marié demeurant au hamel de Wachemy paroisse de CHEMY, se faisant et portant fort de ses frère et sœur, baille à Nicolas WARTELLE fils de feu Anselme, manouvrier demeurant audit CHEMY, tout un lieu manoir amassé contenant un cent d'héritage, 6 cents de terres à labeur en 2 pièces séant audit hamel, pour 60 livres parisis par an. En présence de Jean BARATTE fils de Pierre, et Cornil MAILLARD fils de feu Guillaume, laboureurs à CHEMY.

2 E 3 / 9026 acte 19 - 12/02/1679 - Bail

Jacques DE BEAUVOIS bailli d'ALLENNES, procureur spécial de Monsieur Maître Antoine Ignace CHASSE prêtre chanoine de la Métroplitaine de CAMBRAI, héritier universel de Guillaume CUVELIER en son vivant bailli de CAMPHIN, baille à Marie POTTEAU veuve de Mathieu DESPRETZ, demeurant à PROVIN, sept cents et demi de terre à labeur en 4 pièces, séant sur le terroir dudit PROVIN, pour 5 patagons par an. En présence de Pierre LEFEBVRE fils de feu Paul, brasseur à ALLENNES, et Martin BOULINGER fils de feu Antoine, jeune homme non marié, maréchal à CAMPHIN.

2 E 3 / 9026 acte 20 - 13/02/1679 - Vente

Philippe DELERUYELLE fils de Jean, manouvrier demeurant à Estevelle, vend à Jean DELERUYELLE son père, demi cent de terre à labeur séant audit lieu, pour 16 patagons.

2 E 3 / 9026 acte 21 - 16/02/1679 - Vente

Jean ROZE fils de feu Arnould et Antoinette RIVELOIS sa femme, manouvrier demeurant à GONDECOURT, vendent à Jean DE CAIGNY fils d'André, tavernier demeurant à la Croisette paroisse de CHEMY, deux cents de terre à labeur séant sur le terroir et dimage d'ALLENNES LES MARAIS, pour 250 livres parisis.

2 E 3 / 9026 acte 22 - 27/02/1679 - Vente

Noëlle LERNOULD veuve de Claude LEBOURSE, demeurant à PROVIN, vend à Nicolas LORTHIOIS fils de feu Pasquier, manouvrier demeurant audit lieu, une petite maison et une étable, pour 100 livres parisis. En présence de Philippe LERNOULD fils de feu Jean, carlier, et Luc DE MOUVAULX fils d'Antoine, demeurant audit CAMPHIN.

2 E 3 / 9026 acte 23 - 27/02/1679 - Vente

Jean DE LE RUYELLE fils de feu Nicolas laboureur demeurant à Estevelle, vend à Philippe CAMY fils de Philippe, manouvrier demeurant audit lieu, demi cent de terre à labeur séant audit lieu, pour 30 patagons. En présence de François BRUNEL fils de Nicolas, tavernier, et Pierre BRUHIER fils de feu François, jeune homme non marié, demeurant à Estevele.

Catherine DUBOIS femme de l'acheteur a agréé le contrat.

2 E 3 / 9026 acte 24 - 27/02/1679 - Vente

Marie LENGLET veuve de Franchois BRUHIERE, et Pierre BRUHIERE (*signe BRUIER*) son fils, laboureur demeurant à Estevelle paroisse du PONT A VENDIN, vendent à Franchois DUPONT fils de feu Antoine, navieur demeurant audit Estevelle, un cent de terre à labeur séant audit lieu, pris en 3 cents à l'encontre de Philippe DE LE RUYELLE, pour 14 livres de gros de 12 livres parisis chacune.

2 E 3 / 9026 acte 25 - 27/02/1679 - Déclaration

Nicolas LEQUIND fils de feu Louis, laboureur et meunier demeurant à GONDECOURT, lequel déclara qu'il s'est constitué caution de Maître Charles LEROUGE son beau fils tavernier demeurant audit lieu, pour la somme de mil livres parisis et aussi de faire mettre hors d'obligation Nicolas MONTAIGNE d'une certaine lettre et rente héritière portant deux cents livres en capital vers l'église dudit GONDECOURT, qu'il a pris à sa charge par l'achat d'un lieu manoir contenant demi cent.

2 E 3 / 9026 acte 26 - 13/03/1679 - Vente

Agapite MAHETTE fils de feu Antoine, tavernier demeurant à PROVIN, vend à Pierre SION fils de feu Mathieu, aussi tavernier demeurant audit lieu, deux cents et demi de terre à labeur séant audit PROVIN, pour 222 livres parisis. En présence de Philippe MORTELECQUE fils de feu Mathieu, mayeur dudit PROVIN, et Gabriel MALBRANCQUE fils de feu Jean, jeune homme non marié demeurant à ANNOEULLIN.

2 E 3 / 9026 acte 27 - 15/03/1679 - Vente

Florent DECARNIN fils de feu Bernard, Maître maréchal demeurant en la ville de LILLE, vend à Toussaint DECARNIN son frère Bailli de l'abbaye de PHALEMPIN, demi cent de manoir séant à PHALEMPIN, pour 104 livres parisis.

2 E 3 / 9026 acte 28 - 15/03/1679 - Vente

Pierre GRUART fils de feu Federicq, teinturier demeurant en la ville de LILLE, vend à Wallerand Philippe DELETOMBE fils de feu Nicolas, laboureur et marchand demeurant à PHALEMPIN, la juste moitié de deux cents de lieu manoir séant audit PHALEMPIN, à prendre à l'encontre des héritiers de Michelle PIPPELART, pour 150 livres parisis.

2 E 3 / 9026 acte 29 - 06/03/1679 - Accord

Marie DELECOURT veuve de Jacques SAUVAGE, héritière avec autres d'Anne LABBE sa mère, labourière demeurant au PONT A VENDIN d'une part, Jean DELECOURT fils de feu Allexandre aussi laboureur demeurant à CARNIN d'autre part, passent un accord par lequel, moyennant 100 livres parisis que le second à promis payer à la première, ladite Marie lui cède 1/5 de 6 cents et un quartron séant en 3 pièces au terroir de CARNIN, et ce, à l'encontre de ses frères et sœur. En présence de Simon DELECOURT laboureur à Wachemy, et Piat DOUTRELON fils de Jean, laboureur à CARNIN.

2 E 3 / 9026 acte 30 - 09/03/1679 - Bail

Nicolas BRISELANCE fils de feu Guillaume, bailli de CARNIN, baille à Noël SION fils de feu Vallérien, laboureur demeurant à CAMPHIN, onze cents et demi de terre à labeur en 3 pièces séant au terroir de CAMPHIN, pour 46 livres parisis par an.

2 E 3 / 9026 acte 31 - 21/03/1679 - Vente

André WARTEL et Anne DUGARDIN sa femme demeurant à HARNES, vendent à Franchois DUPONT et Jeanne DUGARDIN sa femme demeurant à EPINOY, leur part, consistant en 1/5 qu'ils ont en dix cents de terre tant jardinage que labeur séant en 2 pièces au terroir de WAHAGNIES, à l'encontre de leurs frères et sœurs (enfants de feue Marguerite LE GROULX), pour 10 patagons. En présence de Guillaume MALLET fils de feu Michel, procureur d'office d'ANNOEULLIN, et Noël SION fils de feu Vallérien, laboureur à CAMPHIN.

2 E 3 / 9026 acte 32 - 23/03/1679 - Vente

Nicolas DELERUYELLE fils de Jean, manouvrier demeurant à Estevelle, vend à Thomas LECOMTE fils de feu Jacques, aussi manouvrier demeurant audit lieu, un lieu manoir contenant un cent d'héritage, pour 144 livres Flandres, à la charge du bail qu'en a Robert THULY.

2 E 3 / 9026 acte 33 - 23/03/1679 - Contrat de mariage

Bernard **DELEMOTTE** jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN, assisté de Bernard DELEMOTTE son père, Nicolas DELEMOTTE son frère et Jean DUGARDIN son maître et Noël MOREL son parrain.

Catherine **D'ONGNIES** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu, assistée de Sainte WIMEL sa mère, Etienne D'ONGNIES son frère et Wallerand CHIVORE son parrain.

2 E 3 / 9026 acte 34 - 23/03/1679 - Contrat de mariage

Jean **BRABANT** relict d'Hélène LEGROULX, demeurant à CAMPHIN, assisté de François GRAVELINE son ami acquis.

Antoinette **TOURNAND** jeune fille non mariée demeurant à PHALEMPIN, assistée (*Rayé : Christophe TOURNAND son père*) et Barbe TOURNEMINE sa mère, Gilles TOURNAND son frère et Jean MARCHAND son parrain.

... trois enfants de sa première conjonction.

2 E 3 / 9026 acte 35 - 27/03/1679 - Partage

Pierre, Jean, Marie et Claire DUMETZ frères et soeurs enfants et héritiers de feus Jean et de Claire MAUPAYE demeurant à GONDECOURT, font le partage des biens à eux dévolus par le trépas de leurs dits feus père et mère et de Marquette DUMETZ leur sœur.

Pierre DUMETZ aura tant pour sa part que celle de Marie sa sœur qui renonce à son profit à la succession de ses père et mère, 6 cents ½ en 4 pièces à GONDECOURT sauf une pièce à CHEMY. Il prend à sa charge 80 ou 100 livres parisis vers Barthélémy MARCHAND en quoi la maison mortuaire est obligée.

Jean DUMETZ aura la moitié d'un lieu manoir contenant un cent ½ à GONDECOURT, imparti à l'encontre de ladite Claire.

Ladite Claire aura l'autre moitié.

Marie DUMETZ aura pour l'hérédité de ladite Marquette sa sœur, 60 livres Flandres à payer par lesdits Jean et Claire.

Le 23/05/1691, Pasquier DUBOIS fils de feu Laurent, et Marie DUMETZ sa femme, demeurant à GONDECOURT, Jean DUMETZ fils de feu Jean, Antoine DESPRET fils d'Allard, et Claire DUMETZ sa femme, lesdits DUMETZ

enfants de feu Jean, ont refait le partage. Ledit DUBOIS et sa femme auront la maison à GONDECOURT, et rendront 18 livres de gros à Jean DUMETZ, et Antoine DESPRET et sa femme auront 2 cents à GONDECOURT, pardevant Jacques POTTIER notaire de LILLE, en présence de Toussaint HERRY fils de feu Guillain, et Louis DELETOMBE.

2 E 3 / 9026 acte 36 - 27/03/1679 - Accord

Pierre DUMETZ fils de feu Jean, manouvrier demeurant à GONDECOURT d'une part, Marie DUMETZ fille non mariée dudit feu Jean, suffisamment âgée demeurant audit lieu d'autre part, passent un accord par lequel ladite Marie renonce au profit de son frère, à la somme contenue dans le contrat passé devant Charles SIX notaire, le 12/02/1675, et Pierre lui cède la jouissance de 2 cents à GONDECOURT. En présence de Jacques DUMETZ fils de feu Pierre, manouvrier à GONDECOURT.

2 E 3 / 9026 acte 37 - 28/03/1679 - Bail

Jacques, Pierre, Marguerite, Michelle et Marie Catherine DUJARDIN, frères et soeurs enfants et héritiers de Jacques et d'Anne MENGIER, iceux gens à marier suffisamment âgés et émancipés, demeurant à GONDECOURT, baillent à Piat DUPRETZ fils de feu Franchois laboureur demeurant audit GONDECOURT, sept cents et demi de terre à labeur séant au terroir dudit GONDECOURT, pour 27 livres 15 gros.

Ils baillent à Jacques COUVREUR clerc de GONDECOURT, la moitié de 9 cents pris à l'encontre de l'autre moitié donnée en ferme à Piat DUPRETZ, pour 15 livres parisis 15 gros.

Ils baillent à Catherine MAUPAYE veuve d'Antoine DESBIENS, demeurant à GONDECOURT, 4 cents à CHEMY, pour 25 patars de chacun cent par an.

2 E 3 / 9026 acte 38 - 29/03/1679 - Vente

Jean LE SIX fils de feu Charles, et Marie Joseph LARCHIER sa femme, laboureurs demeurant à BEAUMONT pays d'Artois, vendent à Philippe DE LE RUYELLE fils de feu Pasquier, et Marie SELON sa femme, laboureurs demeurant à Estevelle, 4 cents de terre à labeur séant audit Estevelle, pour 384 livres parisis.

2 E 3 / 9026 acte 39 - 04/04/1679 - Vente

Maximilien, Antoine, Anne et Marie Angélique WATTRELOTZ, tous à marier, enfants et héritiers de feu Hubert et de Michelle MALLET, demeurant ledit Maximilien à WICRES et les autres à PHALEMPIN, tous suffisamment âgés, vendent à Jean LALLOE fils de Robert, laboureur et meunier demeurant à CAMPHIN, un tiers de cinq cents de terre à labeur séant audit lieu, pour 120 livres parisis.

2 E 3 / 9026 acte 40 - 04/04/1679 - Bail

Hubert BAILLET fils de feu Michel, saiteur demeurant en la ville de LILLE, baille à Jean THERY fils d'André, laboureur demeurant à l'enclavement de CARNIN paroisse d'ANNOEULLIN, cinq cents de terre à labeur en 2 pièces séant au terroir dudit CARNIN, pour 21 livres parisis par an.

2 E 3 / 9026 acte 41 - 16/04/1679 - Vente

Franchois TOURBE fils de feu Sébastien, mayeur du PONT A VENDIN, et Marie TOURBE sa fille non mariée suffisamment âgée demeurant audit PONT A VENDIN, eux faisant et portant fort de Franchois Honoré TOURBE fils et frère des dits comparants en bas âge, lesquels recognurent que pour eux acquitter et décharger d'une certaine lettre de rente héritière portant en capital trois cents florins en quoi sont obligés les dits susnommés en qualité d'héritiers de Marguerite MOREL en son vivant femme dudit Franchois et mère à ladite Marie et son frère, vers Monsieur LIPPENS greffier à LILLE, ils vendent à Gabriel DUBOIS fils de feu Pierre laboureur demeurant à Estevelle paroisse dudit PONT A VENDIN, quatre cents et un quartron de terre à labeur audit Estevelle, pour 80 patagons. En présence de Nicolas DE LE RUYELLE fils de Jean, et Josse CLINCQUET fils de feu Jacques, manouvriers demeurant à Estevelle et PONT A VENDIN.

2 E 3 / 9026 acte 42 - 16/04/1679 - Vente

Josse CLINCQUET fils de feu Jacques, manouvrier demeurant au PONT A VENDIN, vend à Nicolas DE LE RUYELLE fils de Jean, manouvrier demeurant à Estevelle, deux cents de terre à labeur séant audit Estevelle, par remploy de 7 quartrons qu'il a vendus à Alexandre LOHEZ, pour 156 livres parisis. En présence de François TOURBE fils de feu Sébastien, mayeur de PONT A VENDIN, et Jacques TESTELIN fils de feu Antoine, laboureur à CAMPHIN.

2 E 3 / 9026 acte 43 - 06/04/1679 - Contrat de mariage

Antoine **BERNARD** jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN, assisté de Maximilien BERNARD et Marie CRETAL, ses père et mère, de Nicolas DELEVALLEE son parrain.

Retrude **CAULLIER** aussi jeune fille non mariée demeurant audit lieu, assistée de Catherine DUBRON sa mère et Jean DELECOURT son parrain.

2 E 3 / 9026 acte 44 - 10/04/1679 - Partage

Franchois DE LE PLANCQUE, Pierre FLINOIS et Marie Madeleine DE LE PLANCQUE sa femme et Nicolas MALLET mari et bail de feue Anne DE LE PLANCQUE ayant enfants d'elle et en qualité de père et tuteur légitime d'iceux, iceux du surnom DE LE PLANCQUE frères et sœurs, enfants et héritiers de feus Antoine et Marie DOBY en leurs vivants laboureurs demeurant à PHALEMPIN, se partagent l'héritage.

François DE LE PLANCQUE aura demi bonnier de terre à labeur nommé le mauvais bonnier, item 4 cents ½, et 2 cents, le tout situé à PHALEMPIN, et finalement un tiers de 8 cents ½ audit lieu, nommé le jardin de la cense des Rigolles, à l'encontre de Madame ZUNEBECQUES et cohéritiers.

Ledit Pierre FLINOIS et sa femme auront un autre tiers des 8 cents, item 7 cents ½ à CAMPHIN, item 3 cents à PHALEMPIN, et finalement 4 cents ½ audit lieu.

Nicolas MALLET, en sa qualité, aura 1/3 des 8 cents ½, item 10 cents ½ à PHALEMPIN, et 4 cents de fief audit lieu.

2 E 3 / 9026 acte 45 - 13/04/1679 - Contrat de mariage

Philippe **CHOCQUET** jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN, assisté de Jean CHOCQUET et Marie LEMESRE ses père et mère, et Louis DELEVALLEE son ami.

Claire **HOTTIN** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu, assistée d'Antoine HOTTIN et Anne CANDILLIER ses père et mère et Jacques DOBY son oncle du côté paternel.

... Jeanne FLINOIS fille d'Eustache demeurant audit PHALEMPIN marraine de ladite mariante.

2 E 3 / 9026 acte 46 - 16/04/1679 - Partage

Jean MORTREUX et Jacqueline WAUCQUIER sa femme, Thomas LEGHUIE et Marie WAUCQUIER sa femme, Bettremieux MARCHANT, George, Jacques DESBIENS et Laurent BATAILLE bail et mari de Marguerite DESBIENS et ayant procure d'elle en date du 14/04/1679, iceux DESBIENS se faisant et portant fort de Jean DESBIENS demeurant à QUERY LA MOTTE en Artois absent leur frère, enfants de Claire WAUCQUIER, Mathieu CRAMETTE et Marguerite DESBIENS sa femme, George, Jacques et Anne DESBIENS lesquels CRAMETTE, George, Jacques et Anne DESBIENS eux faisant et portant fort de Noêlle DESBIENS leur soeur, Jacques DESBIENS et ledit LEGHUYE tuteurs de Gille, Thomas et Marie Angélique DESBIENS enfants en bas âge des feus Thomas et d'Anne WAUCQUIER demeurant tous à GONDECOURT sauf ledit BATAILLE à TEMPLEMARS, ledit George fils de feu Thomas à LOMME, icelles WAUCQUIER soeurs enfants et héritiers de feus Antoine et de Marguerite MOREL en leurs vivants demeurant à GONDECOURT, font le partage de la succession.

Jean MORTREUX et Jacqueline WAUCQUIER sa femme, auront 5 cents ½ à CHEMY, 4 cents, 4 cents, 2 cents.

Thomas LEGHUIE et sa femme auront 4 cents, item 2 cents ½, item cent ½, item autres 2 cents ½, item 3 cents, item 7 quartrons, et finalement 2 cents.

Bettremieux MARCHANT, Georges, Jean Jacques DESBIENS, Laurent BATAILLE et sa femme, auront 5 cents 3 quartrons, , item 3 cents 1 quartron, item 4 cents tenant aux pauvres dudit GONDECOURT.

Mathieu CRAMETTE et sa femme, Georges, Jacques et Noëlle DESBIENS, Gilles, Thomas et Marie Angélique DESBIENS, ces 3 derniers enfants en bas-âge, auront 7 cents ½, item 11 quartrons, item 3 cents 3 quartrons, item 2 cents ½, item autres 2 cents au Ponchelet.

Le tout situé à GONDECOURT sauf lesdits 5 cents ½ à CHEMY.

2 E 3 / 9026 acte 47 - 17/04/1679 - Vente

Jacques LEMAHIEU fils de feu Jacques, soldat de la compagnie de Monsieur DU JONCQUOY, et Marie DESBANS sa femme demeurant présentement à CAMPHIN, vendent à Sébastien CAUETTE fils de feu Pierre, couvreur demeurant au hamel d'Ennecourt paroisse dudit lieu, la moitié de tout un lieu manoir amassé contenant en totalité deux cents et demi d'héritage, pour 14 patagons. En présence de Nicolas DESBANS fils de feu Antoine, demeurant à Ennecourt, et Sixte FLAMENT fils de feu Jacques, aussi soldat audit Sieur DU JONCQUOY.

2 E 3 / 9026 acte 48 - 19/04/1679 - Bail

Elisabeth LESAFFRE fille de feue Jacques, et veuve en dernières noces de Noël LALLOE, labourière demeurant à PHALEMPIN, baille à Jeanne PARENT veuve de Guillaume DUBAR, aussi labourière demeurant à WAMBRECHIES, laquelle promet tenir audit titre une maison érigée audit WAMBRECHIES avec la moitié de plusieurs édifices y étant, pris à l'encontre de Jean LESAFFRE son frère, pour 33 livres parisis par an.

2 E 3 / 9026 acte 49 - 06/05/1679 - Vente

Druon PORRET fils de feus Marc et de Gabrielle LOMBART, laboureur demeurant à Libercourt, vend à Agnès LEGROULX et Jean Philippe LOMBART son fils demeurant à OSTRICOURT, onze couppes et demi de terre à labeur et un cent de jardin séant au terroir dudit lieu, en 4 pièces, pour 1350 livres parisis. En présence de Antoine DU PUICT fils de feu Philippe, échevin d'OSTRICOURT, et Anselme DESTREZ fils de feu Pierre, échevin dudit lieu.

2 E 3 / 9026 acte 50 - 27/04/1679 - Contrat de mariage

Jean Philippe **BURBURE** fils de feu Maître Michel, jeune homme non marié carlier de stil demeurant à CAMPHIN, assisté d'Arthur BURBURE son frère et François Michel DUJARDIN son neveu et de Pierre MALLET son parâtre.

Marguerite Agnès **LE BOISTEL** aussi jeune fille à marier demeurant à l'enclavement de CARNIN paroisse d'ANNOEULLIN, assistée de Louis LE BOISTEL son père, Monseigneur Maître Sébastien LE BOISTEL pasteur dudit CARNIN son oncle, Thomas et Hubert LE BOISTEL ses frères, Nicolas MORTREUX son beau frère, Simon DELECOURT son parrain et Jean DELECOURT son cousin.

2 E 3 / 9026 acte 51 - 27/04/1679 - Vente

Antoine DELERUE fils de feu Antoine, jeune homme à marier, brasseur demeurant en la ville de LILLE, vend à Catherine LEGROULX veuve d'Antoine BOULINGER, labourière demeurant à CAMPHIN, huit cents de terre à labeur audit CAMPHIN, pour 600 livres parisis.

2 E 3 / 9026 acte 52 - 27/04/1679 - Rente

Marie MARCHAND veuve en premières noces de Jean LEBORGNE, et femme en secondes noces de George TOURNUY ayant procure de lui passé pardevant Philippe Adrien DURIEZ notaire de la résidence de SECLIN, le 4/10/1678, pour être acquittée d'une rente héritière en laquelle elle est obligée au profit d'Antoine LEPEZ, en 200 livres qui est moitié de la somme portée en ladite rente de laquelle l'autre moitié est à la charge de Pierre LEMETTRE, à cette cause qu'elle avait vendu audit Pierre LEMETTRE fils de feu Gille, laboureur demeurant au hamel de Wachemy paroisse de CHEMY, la moitié de tout un lieu manoir amassé contenant trois cents moins un quartron en totalité séant audit Wachemy, lequel LEMETTRE déchargera ladite Marie vers ledit Antoine LEPEZ.

2 E 3 / 9026 acte 53 - 03/05/1679 - Bail

Charles DERACHE fils de feu Jean, laboureur demeurant à CAMPHIN, baille à Pierre WILLEMOT fils d'Ignace, manouvrier demeurant audit lieu, quatre cents et demi de terre à labeur, pour 23 livres parisis par an.

2 E 3 / 9026 acte 54 - 17/05/1679 - Bail

George PILISSE fils de feu Chrestien, laboureur demeurant au VIEUX BREQUIN, baille en avant-cense à Pierre DESTOOIR fils de Pierre, aussi laboureur audit lieu, tout un lieu manoir amassé de jardins et terres à labeur le nombre de trente deux mesures séant audit Vieux Brequin. Charles HEULLEBERT, beau-père dudit DESTOOIR, s'est porté caution et ils déchargeront ledit PILISSE vers Martin PORION Maître de l'hôpital de Notre Dame lez SECLIN. En présence de Nicolas BECQUART fils de feu Nicolas, laboureur, et Jacques CARPENTIER fils de feu François, manouvrier, demeurant audit VIEUX BREQUIN.

2 E 3 / 9026 acte 55 - 11/05/1679 - Bail

Jean Charles DEFFONTAINES procureur spécial de Michel DEFFONTAINES son père lieutenant de CARVIN, baille à Jacques DE GRUSON meunier et Anne CARE sa femme, demeurant à FROMELLES, tout un lieu manoir amassé contenant 27 cents de terre à labeur, pour en jouir avec Emond FRULEUX fils de feu Germain et de encore vivante Anne CARE , pour 144 livres parisis par an. En présence de Vaast CARRE fils de feu Jacques, marissal à SAINGHIN EN WEPPES, et Louis DRUMEZ fils de feu Maximilien, jeune homme non marié demeurant à CARVIN.

2 E 3 / 9026 acte 56 - 23/05/1679 - Contrat de mariage

Antoine **DELERUE** fils de feu Antoine, à marier demeurant présentement en la ville de LILLE, assisté de Louis DELERUE son oncle.

Antoinette **TURBELIN** aussi à marier demeurant en ladite ville.

2 E 3 / 9026 acte 57 - 25/05/1679 - Vente

Bettremieux FACOMPRET fils de feu Jean, tisserand de toile demeurant à ALLENNES LES MARAIS, vend à Jean DURIEZ fils d'Ambroise, laboureur demeurant audit lieu, cent et demi et seize verges de terre à labeur séant audit lieu, pour 158 livres parisis.

2 E 3 / 9026 acte 58 - 28/05/1679 - Reconnaissance de dette

Sieur Franchois Antoine VANPREDELLES procureur postulant au Conseil Souverain de TOURNAI d'une part, Noël LEDOUX fils de feu Guillaume, laboureur demeurant à ANNOEULLIN, bail et mari de Marie DELEPLACHE relict de Pierre FAUQUENOIS d'autre part, pour mettre fin à toute difficultés qui pourrait naître à raison de huit cents de terre que ledit Noël LEDOUX a occupés comme appartenant audit VANPREDELLES, icelles terres situées au hamel de Don paroisse dudit ANNOEULLIN, le même LEDOUX confesse devoir audit VANPREDELLES la somme de trois cent douze florins pour 12 années de rendages, réduite à 273 florins.

2 E 3 / 9026 acte 59 - 09/06/1679 - Vente

Adrien LOHIER fils de Simon, et Péronne COCHET sa femme, manouvrier demeurant à CARNIN, vend à Franchois DUPUICT fils de feu Jacques, laboureur demeurant au hamel d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN, un petit lieu manoir amassé de maison et chambre seulement séant audit Ennecourt contenant demi cent d'héritage, pour 74 livres et 16 gros.

2 E 3 / 9026 acte 60 - 09/06/1679 - Vente

Jean DELEVALLEE fils de feu Piat, laboureur demeurant à HERRIN, vend à Venant DUPRETZ fils de feu Guillaume, aussi laboureur demeurant audit lieu, deux cents de jardinage séant audit HERRIN, pour 200 livres parisis.

2 E 3 / 9026 acte 61 - 22/06/1679 - Vente

Nicolas D'APVRIL et Michelle DELEAU sa femme, laboureur demeurant à PHALEMPIN, vend à André LHOSTE fils de feu Franchois, aussi laboureur demeurant au hamel d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN, deux cents de terre à labeur séant audit CAMPHIN, pour 120 livres parisis.

2 E 3 / 9026 acte 62 - 26/08/1679 - Vente

Joseph Franchois POTIER dit DENOYELLE sieur d'AVIN DEMARESON et de MILLY, à son tour mayeur de la ville de LENS et Damoiselle Jullienne Marie Christine CLICQUET sa compagne icelle nièce et légataire en cette partie de feue Damoiselle Marie MIROULD fille d'Arnould écuyer sieur de Chanteraine demeurant en la ville de LENS, vendent à Jacques DE BEAUVOIS fils de feu Jacques, bailli d'ALLENNES demeurant à CAMPHIN, un tiers de douze cents de terre à labeur séant au terroir dudit CAMPHIN, échu à ladite Damoiselle Marie Christine CLICQUET par partage fait entre ses frères et soeurs enfants de feu Pierre CLICQUET vivant écuyer sieur de Flambermont et de Damoiselle Jeanne MIROULD icelle soeur à ladite Marie, pour 440 livres. En présence de François DE NOYELLE fils de feu Pierre, et Nicolas MONTAIGNE fils de feu Nicolas, bourgeois demeurant à LENS.

2 E 3 / 9026 acte 63 - 05/09/1679 - Vente

Pasques DELECOURT veuve demeurée es biens et dettes de Jean MORTELECQUE, demeurant à ANNOEULLIN, vend à Pierre DUFLOT fils de feu Antoine, échoppier demeurant à PROVIN, un cent de terre à labeur séant audit PROVIN, pour 30 florins.

2 E 3 / 9026 acte 64 - 29/11/1679 - Procuration

André THERY fils de feu Médard laboureur demeurant à CARNIN paroisse d'ANNOEULLIN, donne procuration à (*en blanc*) pour se défendre au Bailliage de LILLE contre François DE LA RIVIERE escuyer, Adrien François DE LA RIVIERE escuyer, Sieur de WALTES, et Robert DE LA RIVIERE escuyer Seigneur de Fléchinel, neveux et héritiers de François DE LA RIVIERE prêtre escuyer Seigneur de Helleville.

2 E 3 / 9026 acte 66 - 14/09/1679 - Vente

Gaspard LABBE fils de feu Jean, manouvrier demeurant à ALLENNES, vend à Antoine LECLERCQ fils de feu Antoine, marchand demeurant audit lieu, un quartron de terre labourable pris en demi cent à l'encontre des hoirs Anne LABBE, pour 30 livres parisis.

2 E 3 / 9026 acte 67 - 27/09/1679 - Vente

Guillaume VICCART fils de feu Mathieu, brasseur et marchand demeurant à PROVIN, vend à Maximilien CUVELIER fils de feu Arnould, cuvelier de stil demeurant à ANNOEULLIN, un cent de terre à labeur pris en deux impartis à l'encontre de Jean BATAILLE duquel cent de terre ledit vendeur en a le droit par contrat passé pardevant Ferdinand SALADIN notaire en date du 8/05/1679 que lui en ont fait Toussaint FROMENT et Marie VICCART sa femme, icelle Marie soeur audit Guillaume, pour 100 livres parisis.

2 E 3 / 9026 acte 68 - 20/11/1679 - Vente

Marie LEROY veuve demeurée es biens et dettes d'Antoine BARBIEUX, demeurant au hamel du Riez d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN, vend tout un lieu manoir amassé séant audit Riez contenant trois quartrons d'héritage à Jean DE LE CAMBRE fils de feu Hubert laboureur audit lieu, pour 360 livres parisis.

2 E 3 / 9026 acte 69 - 02/12/1679 - Vente

Etienne DE SAILLY fils de feu Pierre, et Pierre DESPRETZ fils de feu Thomas, laboureurs demeurant à MEURCHIN, eux faisant et portant fort de Vaast, Dominique, Jean et Marie DESPRETZ leurs frères et soeurs tous enfants et héritiers de Catherine LOHEZ, vendent à Jean DELERUYELLE fils de feu Pierre, laboureur demeurant à PROVIN, cinq cents de terre à labeur séant au terroir dudit PROVIN, pour 542 livres parisis.

2 E 3 / 9026 acte 70 - 09/12/1679 - Témoignage

Maître Jean DELEMER prêtre pasteur de GONDECOURT, et Gaspard BOULINGER fils de feu Hubert, âgé de cinquante et un ans, laboureur et maréchal demeurant audit lieu, lesquels après serment ont juré et pour vérité attesté d'avoir bonne et parfaite souvenance qu'au mi d'octobre dernier, ils ont été au logis de Jean BERNARD fils de feu Mathias audit GONDECOURT, où ils ont trouvé Laurence DORCHIES qu'elle était malade au lit, laquelle aurait déclaré qu'elle donnait à Anne DORCHIES sa soeur femme dudit Jean BERNARD tous les meubles argent monnaie et les héritages à elle appartenant son trépas advenu.

2 E 3 / 9026 acte 71 - 28/12/1679 - Vente

Jean DURETESTE fils de feu Pierre, laboureur demeurant à WAHAGNIES, et Anne LEGROULX sa femme, vendent à Antoine PICQUET fils de feu Henri, laboureur demeurant au hamel de la Joncquerie paroisse de MONS EN PEVELE, 3 cents de terre à labeur, pris en 6 à l'encontre d'Antoine PLOIART, pour 200 livres parisis. En présence de François DUPONT fils de feu Jérôme, et Jacques ROHART fils de feu François, manouvriers demeurant à ESPINOY.

2 E 3 / 9026 acte 72 - 28/12/1679 - Vente

Jean DURETESTE fils de feu Pierre, et Anne LEGROULX sa femme demeurant à WAHAGNIES, Franchois DUPONT fils de feu Jérôme se faisant et portant fort de Jeanne DUGARDIN sa femme, de Hubert et Anne DUGARDIN, Jacques ROHART fils de feu Franchois se faisant et portant fort de Marie DUJARDIN sa femme, demeurant à EPINOY, et Jean Philippe LOMBART fils de feu Romain et de encore vivante Agnès LEGROULX sa faisant et portant fort de sa dite mère absente, demeurant à OSTRICOURT, lesquels comparants à savoir lesdits Anne LEGROULX, DUJARDIN et Agnès LEGROULX tous héritiers d'Anne HEREN, vendent à Claude GRAUWIN fils de Martin, laboureur demeurant à WAHAGNIES, la juste moitié de quatre blocqs à faire tuiles contenant en totalité quatre cents d'héritage à WAHAGNIES, impartis à l'encontre des hoirs Robert PLAISANT, pour 246 livres parisis 14 gros 3 deniers. L'acheteur déchargera ladite Agnès LEGROULX de 128 livres 9 gros 6 deniers vers Romain NOIRRET receveur de la fondation pieuse de feu Maître Guilbert ROUSEZ... Jacques DELANNOY en a le bail.

2 E 3 / 9026 acte 73 - 28/03/1679 - Reconnaissance de dette

Jean et Noël LAMERAND, frères enfants de feu George, laboureurs demeurant à ENNEVELIN, doivent à Jacques DE BEAUVOIS fils de feu Jacques, bailli d'ALLENNES, la somme de 815 livres six gros parisis à cause de vente et délivrance faite à eux de septante bestes à laine tant moutons brebis et agneaux au prix de onze livres quinze gros chacune.

2 E 3 / 9026 acte 74 - 04/06/1679 - Bail

Philippe Mahieu LAGACHE fils de Franchois, laboureur demeurant à CAMPHIN, baille à Gaspard DELECOURT fils de feu Noël, aussi laboureur au hamel d'Ennecourt paroisse dudit lieu, six cents de terre à labeur séant audit CAMPHIN, pour 21 livres par an.

2 E 3 / 9026 acte 75 - 29/05/1679 - Accord

Gilles BERNARD fils de feu Jean, et Elisabeth LEMENU sa femme, tavernier demeurant à PROVIN, pour faire paiement à Jean BRUNEL fils de Sébastien, brasseur demeurant à BAUVIN, de la somme de 1170 livres seize gros parisis à cause de vente de bière et paiement fait à leur acquit, lui cèdent une vache de poil noir, 2 tables longues, 8 bancs, un bloc, une douzaine de pots, demie douzaine de verres, 3 plats d'estain, 2 salières et 3 petits pots aussi d'estain, un chaudron, une payelle, un saloir, une cuvelle, 2 seaulx, un gril, des estenailles, une cramillier, des meschines, une pelle à faire hotz, 2 paires de linchoeulx, 3 couvertoirs, 2 sacq, une nappe longue et 2 petites, une échelle, 2 cents de bourettes, 2 rondelles ½ de bière étant en la cave, 6 boules de bois, et finalement tout ce qu'ils ont de bonis et que leur doivent plusieurs personnes, tel qu'écrit dans le livre couvert de parchemin jaune.

2 E 3 / 9026 acte 76 - 04/06/1679 - Bail

Noël et Gaspard DESBIENS, frères, enfants de feu Noël, jeunes hommes non mariés demeurant à GONDECOURT, baillent à Philippe Mahieu LAGACHE fils de Franchois, laboureur demeurant à CAMPHIN, la moitié de treize cents de terre à labeur séant audit lieu, à l'encontre de Marie DELECOURT, pour 9 livres parisis 12 gros par an.

2 E 3 / 9026 acte 77 - 09/06/1679 - Accord

Jean DELEVALLEE fils de feu Piat, laboureur demeurant à HERRIN d'une part, Venant DUPRETZ et Catherine DELEVALLEE sa femme, aussi laboureur demeurant audit lieu d'autre part, iceux du surnom DELEVALLEE frère et soeur enfants et héritiers de feu Piat, passent un accord par lequel, moyennant 600 livres parisis que ledit DUPRETZ et sa femme, paieront audit Jean DELEVALLEE, ledit Jean renonce à tous les droits dans les carpentages qui sont sur 2 cents de manoir, maison mortuaire dudit feu Piat à HERRIN.

2 E 3 / 9026 acte 78 - 09/06/1679 - Bail

Anne LEMESRE veuve d'Amand DELECOURT, demeurant à HERRIN, baille à Catherine LEMESRE sa soeur aussi veuve de Vaast PETIT, demeurant audit lieu, cinq quartrons de jardinage à labeur pris en 2 cents séant audit HERRIN, pour 4 livres parisis 16 gros par an, et une charrée de bon hotz.

2 E 3 / 9026 acte 79 - 09/06/1679 - Bail

Anne LEMESRE veuve d'Amand DELECOURT, demeurant à HERRIN, baille à Venant DUPRETZ fils de feu Guillaume, laboureur demeurant audit lieu, deux cents et demi de terre à labeur séant audit lieu, pour 12 livres parisis 10 gros par an. En présence de Joseph ROGEAU fils de Denis, tavernier demeurant à HERRIN.

2 E 3 / 9026 acte 80 - 11/06/1679 - Accord

Antoine DUHOTZ fils de feu Vaast, manouvrier demeurant à ALLENNES LES MARAIS d'une part, Antoine BEAUREPAIRE et Susanne DUHOTZ sa femme demeurant audit lieu d'autre part, iceux du surnom DUHOTZ frère et soeur enfants et héritiers dudit Vaast et de Barbe BRASSART, passent un accord par lequel moyennant 20 patagons que ledit Antoine a reçus, il renonce à tous droits qu'il peut prétendre en un lieu manoir séant à ALLENNES, contenant en totalité un cent, duquel héritage ledit Antoine ne peut seulement prétendre que demi quartron, d'autant que le surplus a par lui été vendu à Thomas DUHOTZ son frère.

2 E 3 / 9026 acte 81 - 14/06/1679 - Contrat de mariage

Nicolas **BERNARD** jeune homme non marié demeurant à ALLENNES, assisté de Guillaume BERNARD et Marie MAILLARD ses père et mère, Ignace DEBEAUPRETZ son beau frère et Amand BERNARD son oncle.

Marie Madeleine **VERDIERE** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu, assistée de Charles VERDIERE son père, Amand et Sébastien VERDIERE ses oncles.

2 E 3 / 9026 acte 82 - 26/06/1679 - Baux

Damoiselle Anne DELECOURT veuve de Michel MULLIER en son vivant lieutenant d'ATTICHES, demeurant au château de la Cessoye audit lieu, baille à

- Nicolas DAPVRIL fils de feu Jean, laboureur demeurant au hamel de la Neuville paroisse de PHALEMPIN, trente six cents de terres à labeur séant audit ATTICHES, en plusieurs pièces, pour 158 livres parisis 8 gros,
- Jean CAULLIER fils de Jacques, laboureur à ATTICHES, un lieu manoir contenant 2 cents ½, 10 cents 1 quartron et 20 verges,
- Jean D'AMPCOISNE (*signe DANCOISNE*) fils de feu Nicolas, laboureur demeurant à PHALEMPIN, 10 cents à PHALEMPIN,
- Michel PENNEQUIN fils de feu Jacques, laboureur demeurant à TOURMIGNIES, 5 cents audit lieu,
- Théodor JOVENEL fils de feu Jean et d'encore vivante Martine FLOURET, laboureur demeurant à ATTICHES, un lieu manoir contenant 17 cents en plusieurs pièces à ATTICHES,
- Jacques BLONDEL fils de Pierre, laboureur demeurant au hamel de la Becque paroisse d'AVELIN, 6 cents audit lieu,
- Blase DE LE TOMBE fils de feu Nicolas, laboureur à ATTICHES, un lieu manoir contenant 13 cents et 46 cents,
- Claude DU MORTIER fils de feu Jacques, manouvrier demeurant à ATTICHES, un petit lieu manoir contenant 2 cents,
- Wallerand Philippe DE LE TOMBE fils de feu Nicolas, laboureur demeurant à PHALEMPIN, 18 cents en une pièce à PHALEMPIN.

En présence d'Antoine CRESPEL fils de feu Vincent, sergent d'ATTICHES.

2 E 3 / 9026 acte 83 - 02/07/1679 - Bail

Antoine LOHIER fils de feu Nicolas, laboureur demeurant à la Neuville paroisse de PHALEMPIN, baille à Maximilien DELANNOY fils de feu Marc aussi laboureur au Plouich paroisse dudit PHALEMPIN, deux cents et demi de terre à labeur séant audit PHALEMPIN, pour 12 livres parisis par an.

2 E 3 / 9026 acte 84 - 10/07/1679 - Bail

Toussaint DECARNIN receveur et entremetteur des biens et revenus de la Chapelle de Saint Nicolas érigée en l'église de PHALEMPIN, du gré de Frère François COOLEEN prêtre religieux et pasteur de PHALEMPIN, baille à Louis DELERUE fils de feu Jean, et Jeanne DELERUE sa fille non mariée, demeurant à CAMPHIN, 306 verges, pour 9 livres parisis par an.

2 E 3 / 9026 acte 85 - 14/07/1679 - Bail

Hippolyte MORTEUX fils de feu Hippolyte, laboureur et brasseur demeurant à Wachemy paroisse de CHEMY, baille à Charles DUBOIS et Marguerite RAVEZ sa femme, cordonnier demeurant à GONDECOURT, chambre et maison à GONDECOURT, pour 30 livres parisis par an.

2 E 3 / 9026 acte 86 - 16/07/1679 - Bail

Marie Madeleine DUPUICT veuve de Jacques COCHET, demeurant à Ennecourt paroisse de CAMPHIN, cède le bail qu'elle a de Antoine Ignace CHASSE chanoine de la Métropolitaine de CAMBRAI, de 7 cents à CAMPHIN, à Jacques DE BEAUVOIS fils de feu Jacques, laboureur à CAMPHIN.

2 E 3 / 9026 acte 87 - 16/07/1679 - Bail

Marie Madeleine DUPUICT veuve de Jacques COCHET, demeurant à Ennecourt paroisse de CAMPHIN, cède le bail qu'elle a de Monsieur IMBERT Ecuyer Seigneur du Frometz, et de Marie IMBERT sa sœur, demeurant à LILLE, 19 cents à Jean DE LE CAMBRE fils de feu Hubert, laboureur audit lieu.

2 E 3 / 9026 acte 88 - 16/07/1679 - Bail

Josse WILLEMET fils de feu Jean, laboureur demeurant à HAUBOURDIN, baille à Jean DE LE RUYELLE fils de feu Pierre, laboureur et meunier demeurant à PROVIN, 24 cents en plusieurs pièces à PROVIN, BAUVIN et CARVIN. En présence de André LEROUGE fils de feu Jean manouvrier demeurant à ANNOEULLIN, et Jean CAMBIER fils de Vaast, charpentier demeurant à PROVIN.

2 E 3 / 9026 acte 89 - 20/07/1679 - Bail

Jean Baptiste DESPRETZ prêtre Pasteur de THUMERIES, WAHAGNIES, baille à Marguerite BEAUREPAIRE veuve de Nicolas LEGROULX, demeurant à WAHAGNIES, 7 quartrons audit lieu.

2 E 3 / 9026 acte 90 - 20/07/1679 - Bail

Jean Baptiste DESPRETZ prêtre Pasteur de THUMERIES, WAHAGNIES, baille à Catherine DELANNOY veuve de Josse CHOCQUET, demeurant à WAHAGNIES, le droit de dîme à WAHAGNIES.

2 E 3 / 9026 acte 91 - 07/09/1679 - Bail

Hippolyte MORTREUX fils de feu Hippolyte, laboureur et brasseur demeurant à Wachemy paroisse de CHEMY, baille à Ambroise DURIEZ fils de feu Jean, laboureur demeurant à ALLENNES, un lieu manoir contenant 5 quartrons à ALLENNES.

2 E 3 / 9026 acte 92 - 14/09/1679 - Bail

Chrétienne LADEN veuve d'Antoine DESPLANQUES, labourière demeurant à ANNOEULLIN, baille à Simon GRAUWIN fils de feu Jean, jeune homme non marié demeurant à CAMPHIN, 3 cents ½ à CAMPHIN.

2 E 3 / 9026 acte 93 - 07/09/1679 - Accord

Mathias THERY et Marie Madeleine DE LE CAMBRE sa femme d'une part, et Jean DE LE CAMBRE fils de feu Hubert, laboureur d'autre part, tous demeurant à CAMPHIN, iceux DE LE CAMBRE neveu et nièce de Marguerite DE LE CAMBRE en son vivant demeurant audit lieu, passent un accord, sans préjudice à ce qu'ils peuvent prétendre à l'encontre de Guillaume DE LE CAMBRE frère de ladite Marguerite.

2 E 3 / 9026 acte 94 - 28/09/1679 - Contrat de mariage

Florent **DERETZ** fils de feu Jacques, jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN, assisté d'Anne Marie DUBOIS sa mère et de Jacques LEHOUCQ son oncle.

Marie Angélique **WATTRELOT** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu, assistée d'Anne BROHON sa mère grande.

... à l'encontre de Anne WATTRELOT sa soeur.

2 E 3 / 9026 acte 95 - 30/09/1679 - Contrat de mariage

André **GOFFROY** fils de feu Jean, jeune homme non marié demeurant à CAMPHIN.

Marie Madeleine **LEGROULX** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu, assistée d'Anselme LEGROULX et Jeanne HENNERON ses père et mère et Louis LEGROULX son frère.

2 E 3 / 9026 acte 96 - 11/10/1679 - Bail

Jean DE BEAUCAMPS fils de feu François, bail et mari de Catherine DE LE CAMBRE, boulanger demeurant à DOUAI, baille à Jean DE LE CAMBRE fils de feu Hubert, laboureur demeurant à CAMPHIN, 28 à 29 cents en plusieurs pièces à CAMPHIN.

2 E 3 / 9026 acte 97 - 11/10/1679 - Echanges

Jacques DE BEAUVOIS fils de feu Jacques, et Jean DE LE CAMBRE fils de feu Hubert, laboureurs demeurant à CAMPHIN, échangent des terres.

2 E 3 / 9026 acte 98 - 18/10/1679 - Bail

Jacques DE BEAUVOIS fils de feu Jacques, bailli d'ALLENNES, demeurant en la cense de l'Abbiette à CAMPHIN, baille à Jeanne DUPONCHEL et Simon DUBOIS son fils, laboureurs demeurant à CARNIN, 9 quartrons à CARNIN.

2 E 3 / 9026 acte 99 - 20/10/1679 - Bail

Marie Françoise GUILBERT veuve en dernières noces de François MARCHAND, demeurant à CAMPHIN, baille à Maximilien DURIEZ et Marie Madeleine MARCHAND, frère et sœur, ses enfants de libre condition demeurant audit lieu, un lieu manoir contenant 133 verges avec 3 cents ½ en 2 pièces à ALLENNES, item 8 cents en 2 pièces à CARNIN, desquels la comparante est seulement viagère, d'autant que son père les a donnés à ses neveux et nièces.

2 E 3 / 9026 acte 100 - 28/10/1679 - Bail

Jean LOHIER fils de Jacques, laboureur demeurant au Plouich, et Louy VALLEE fils de feu Arnould, laboureur à PHALEMPIN, baillent à Jean DE BRABANT fils de feu Gilles, laboureur à CAMPHIN, un lieu manoir contenant 2 cents et 2 cents à CAMPHIN.

2 E 3 / 9026 acte 101 - 16/11/1679 - Dîme

Martin PORION, prêtre, Maître de l'hôpital Notre Dame lez SECLIN, Sœur Elisabeth DE LE RUE Dame Prieure, et Sœur Madeleine GRANDELLE, religieuses dudit hôpital, baillent la dîme de RONCHIN, en présence de Noël PRUS prêtre pasteur de LEERS et Chapelain de Notre Dame de la Treille en la Collégiale de Saint Pierre à LILLE, à Jean DE VENDEVILLE fils de feu Mathieu, laboureur demeurant à RONCHIN.

2 E 3 / 9026 acte 102 - 24/11/1679 - Accord

Antoine DE LE VALLEE fils de feu Jacques, laboureur demeurant à CAMPHIN d'une part, Jean DE LE CAMBRE fils de feu Hubert, laboureur demeurant à CAMPHIN d'autre part, trouvent un accord. Le premier, pour payer 56 livres, cède 5 quartrons à CAMPHIN.

2 E 3 / 9026 acte 103 - 27/11/1679 - Contrat de mariage

Pierre **SALMON** fils de feu Nicolas, relict de Marguerite D'APVRIL, marchand de bois demeurant à WAHAGNIES.

Jeanne Anne **BRISE** jeune fille non mariée demeurant audit lieu, assistée de Martin BRISE et Anne DUQUESNE ses père et mère, Louis et Roland BRISE ses frères.

2 E 3 / 9026 acte 104 - 27/11/1679 - Bail

Robert LALLOE et Jeanne FLINOIS sa femme, laboureurs demeurant à PHALEMPIN, baillent à Rogier LALLOE leur fils, et Claire DUGARDIN sa femme, un lieu manoir contenant 2 cents 2/3 à PHALEMPIN, item 4 cents. En présence de Jérôme LALLOE prêtre, et Philippe PIPPELART fils de feu Jacques, laboureurs demeurant à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9026 acte 105 - 04/12/1679 - Vente

Thomas HENNERON fils de feu Thomas, laboureur demeurant à BERSEZ, vend à Charles DE FRANCHE laboureur demeurant à CARNIN, 4 cents ½ à CAMPHIN, pour 216 livres parisis.

2 E 3 / 9026 acte 106 - 06/12/1679 - Bail

Vincent MARCHAND fils de feu Jean, jeune homme non marié demeurant à GONDECOURT, baille 2 cents à CAMPHIN, à Gaspard LABBE fils d'Antoine, laboureur demeurant audit lieu.

2 E 3 / 9026 acte 107 - 16/12/1679 - Bail

Martin PORION Maître de l'hôpital de Notre Dame lez SECLIN, Elisabeth DE LE RUE Prieure, et Sœur Madeleine GRANDEL, religieuses de l'hôpital, baillent à Michel QUILLE fils de feu André, laboureur demeurant à VIEIL BREQUIN, 24 mesures et 12 verges audit lieu.

2 E 3 / 9026 acte 108 - 19/12/1679 - Bail

Jacques DE BEAUVOIS censier de la cense de l'Abbiette à CAMPHIN, baille à Pierre MOREL fils de feu Gabriel, laboureur audit lieu, 7 cents en 2 pièces à CAMPHIN, appartenant aux hoirs Guillaume CUVELIER en son vivant bailli dudit lieu.

2 E 3 / 9026 acte 109 - 19/12/1679 - Bail

Jacques DE BEAUVOIS fils de feu Jacques, laboureur et brasseur demeurant à CAMPHIN, baille à Nicolas RINGOT fils de feu Adrien, laboureur audit lieu, 5 cents appartenant à Maître Antoine Ignace CHASSE prêtre chanoine de CAMBRAI.

2 E 3 / 9026 acte 110 - 20/12/1679 - Bail

Marie RIVELOIS fille non mariée de feu Pasquier, suffisamment âgée et émancipée, demeurant à GONDECOURT, baille à Jacques GRAVELINE fils de feu Philippe, manouvrier demeurant à CAMPHIN, 5 cents à CAMPHIN.

2 E 3 / 9026 acte 111 - 29/12/1679 - Partage

Nicolas, Luc et Catherine DUPONCHEL, Jacques DU METZ bail et mari de deffuncte Marie DUPONCHEL, ayant enfant d'elle, et Wallerand DELEFOSSE aussi mari et bail de deffuncte Barbe DUPONCHEL, ayant enfants d'elle, tels que Jean, Jeanne, Françoise et Marie Anne DELEFOSSE tous suffisamment âgés et comparants sauf ladite Marie Anne DELEFOSSE absente, iceux DUPONCHEL enfants et héritiers de feu Jean et de Jeanne DELEFOSSE, tous demeurant à GONDECOURT, font le partage des biens à eux dévolus.

Nicolas DUPONCHEL aura 2 cents 3 quartrons 9 verges 1/3 pris en 2 manoirs joignant l'un l'autre.

Luc DUPONCHEL aura 2 cents 3 quartrons 9 verges 1/3 pris en 2 manoirs joignant l'un l'autre.

Jean, Marguerite, Jeanne Madeleine, Marie Catherine et Anne Barbe DUMETZ, ledit Jacques DUMETZ leur père acceptant en leurs noms, auront un cent 33 verges 1/3 joignant les parts précédentes.
Catherine DUPONCHEL aura 3 quartrons joignant de 2 côtés à Michel LEGRAIN.
Et comme lesdits Jean, Françoise, Jeanne et Marie Anne DELEFOSSE enfants dudit Wallerand et de ladite feue Barbe, non rien reçu sur les 2 manoirs, Nicolas et Luc livreront prestement 3 rasières de bled à leurdit père, et l'acquittent de 36 livres parisis.

2 E 3 / 9026 acte 112 - 30/12/1679 - Contrat de mariage
Gabriel **DUBOIS** relict de Barbe BRUHIERE, laboureur demeurant à Estevelle, assisté de Pierre BRUHIERE son beau frère et Jean François DERETZ bailli dudit lieu son cousin.
Anne **SAUVAGE** jeune fille non mariée demeurant au PONT A VENDIN assistée de Marie DELECOURT sa mère, Jacques SAUVAGE son frère, Jean DELECOURT son oncle et Jacques LECOMTE son cousin.
... Gabriel DUBOIS a eu de sa première conjonction Joseph, François, Marie Madeleine et Aldegonde DUBOIS.

2 E 3 / 9026 acte 113 - 14/07/1679 - Dette
Jean HERMETZ fils de feu Antoine, laboureur demeurant à Wachemy paroisse de CHEMY, doit à Jean, Jacques et Anne Marguerite RINGOT, frères et sœur enfants et héritiers de Pasquier, 40 patagons à cause de pareille somme qu'ils ont payée à Antoine DE PERNE saiteur à LILLE, en qualité d'héritiers de leur feu père. Sa belle mère s'oblige. En présence de Hippolyte MORTREUX fils de feu Hippolyte, et Charles LALLOE fils de feu Romain, laboureurs demeurant à Wachemy.

2 E 3 / 9026 acte 114 - 25/08/1679 - Dette
Jean DESRUIELLES fils de feu Pierre, et Isabeau DE BAILLIEUX sa femme, meunier et laboureur demeurant à PROVIN, doivent à Martin DESBOUVRY bailli d'ANNOEULLIN, 1100 livres parisis à cause de la vente d'un grand nombre de rasières de colsats.

2 E 3 / 9026 acte 115 - 29/01/1679 - Dette
Pasquier MAILLART fils de feu Guillaume, laboureur demeurant à GONDECOURT, doit à Cornille MAILLART son frère laboureur demeurant à CHEMY une somme pour des bestes venant de leur feu père, 22 patagons que lui est redevable (*en blanc*) laboureur demeurant à ATTICHES sont cédées audit Cornille, à cause de vente d'une grange le 27/01/1679.

2 E 3 / 9026 acte 116 - 12/02/1679 - Dette
Jean CANDILLIER fils de feu Jacques, berger demeurant à PHALEMPIN, doit à Jean DELECOURT fils de feu Alexandre, laboureur à CARNIN, 72 livres parisis. Paiement en mai prochain.

2 E 3 / 9026 acte 117 - 01/03/1679 - Procuration
Antoinette TURBELIN fille de feu André, à marier demeurant présentement à LILLE, donne procuration à François DURIEZ, Louis DELERUE, pour faire saisir les terres séant à CAMPHIN, appartenant à Antoine DELERUE fils de feu Antoine, pour avoir paiement de 100 livres parisis, par contrat passé devant Michel LAMBELIN notaire, le 13/09/1673, et aussi pour l'entretien de Thérèse DELERUE sa fille qu'il a eue avec la comparante.

2 E 3 / 9026 acte 118 - 05/03/1679 - Témoignage
Jean DEFIVE fils de feu Jean, âgé de 58 ans, laboureur, de GONDECOURT depuis sa naissance, atteste qu'il a toujours vu effectuer des plantations de colsats par lui ou autrui sur le terroir de Wachemy et CHEMY sans qu'il ait payé ni été requis de payer aucune dîme.

2 E 3 / 9026 acte 119 - 05/03/1679 - Témoignages
Thomas LE GHUIE, fils de feu Jean, âgé de 50 ans, François DUBOIS fils de feu Vincent, âgé de 56 ans, Antoine DU CASTILLON fils de feu Pierre, âgé de 48 ans, Antoine MORTREUX fils de Jean, âgé de 44 ans, laboureurs demeurant à GONDECOURT, et Jean DELEVALLEE fils de feu Piat, laboureur demeurant à HERRIN, âgé de 40 ans, attestent qu'ils ont toujours planté colsats sur le terroir de CHEMY sans payer de dîme.

2 E 3 / 9026 acte 120 - 05/03/1679 - Témoignages
Bon MARCHAND fils de feu François, âgé de 62 ans, laboureur à GONDECOURT, et Claude LEUREUX fils de feu Jean, laboureur demeurant à HERRIN, âgé de 62 ans, attestent qu'ils ont toujours planté colsats sur le terroir de CHEMY sans payer de dîme.

2 E 3 / 9026 acte 121 - 05/03/1679 - Témoignage
Jérôme BARET clerc paroissial de CHEMY, fils de feu Nicolas, âgé de 50 ans, atteste que l'on a toujours planté colsats sur le terroir de CHEMY sans payer de dîme.

2 E 3 / 9026 acte 122 - 05/03/1679 - Témoignage
Antoine DUROT fils de feu François, âgé de 80 ans, laboureur demeurant à GONDECOURT, atteste que l'on a toujours planté colsats sur le terroir de CHEMY sans payer de dîme.

2 E 3 / 9026 acte 123 - 05/03/1679 - Témoignages
Jean BUISINE fils de feu Jacques, âgé de 71 ans, et Gilles DESBIENS fils de feu Noël, âgé de 64 ans, laboureurs demeurant à GONDECOURT, attestent qu'ils ont toujours planté colsats sur le terroir de CHEMY sans payer de dîme.

2 E 3 / 9026 acte 124 - 05/03/1679 - Témoignages
Jean BUISINE fils de feu Jacques, âgé de 71 ans, et Gilles DESBIENS fils de feu Noël, âgé de 64 ans, laboureurs demeurant à GONDECOURT, attestent que les colsats ne tiennent lieu que de ghesquieres et que le bled qu'on sème après les colsats, est aussi bon et meilleur que si la terre aurait été auparavant effectivement à ghesquieres, ayant de plus les comparants affirmé qu'il couste beaucoup pour advestir la terre de colsats parce qu'il faut le planter à la main après qu'il ait été semé et enlevé ailleurs, ce qu'ils savent pour s'entendre à l'art de l'agriculture et avoir planté semé et despouillé du colsat passé longues années.

2 E 3 / 9026 acte 125 - 05/03/1679 - Témoignages
Antoine LEBORGNE fils de feu Pasquier, âgé de 68 ans, et Pierre DELEFOSSE fils de feu Hippolyte, âgé de 64 ans, demeurant à GONDECOURT, attestent que les colsats ne tiennent lieu que de ghesquieres et que le bled qu'on sème après les colsats, est aussi bon et meilleur que si la terre aurait été auparavant effectivement à ghesquieres, ayant de plus les comparants affirmé qu'il couste beaucoup pour advestir la terre de colsats parce qu'il faut le planter à la main après qu'il ait été semé et enlevé ailleurs.

2 E 3 / 9026 acte 126 - 05/03/1679 - Témoignages
Jean DEFIVE fils de feu Jean, âgé de 58 ans, et Michel LEGRAIN fils de feu Guillaume, âgé de 57 ans, laboureurs demeurant à GONDECOURT, attestent que les colsats ne tiennent lieu que de ghesquieres et que le bled qu'on sème après les colsats, est aussi bon et meilleur que si la terre aurait été auparavant effectivement à ghesquieres, ayant de plus les comparants affirmé qu'il couste beaucoup pour advestir la terre de colsats parce qu'il faut le planter à la main après qu'il ait été semé et enlevé ailleurs.

2 E 3 / 9026 acte 127 - 05/03/1679 - Témoignages
Pasquier MORTREUL fils de feu Hippolyte, âgé de 60 ans, laboureur demeurant à PHALEMPIN, attestent que feu Jean DESPRET vivant censier de la cense et court de CHEMY, ne savait lire ni écrire.

2 E 3 / 9026 acte 128 - 05/03/1679 - Témoignage
Pierre DELEFOSSE fils de feu Hippolyte, âgé de 64 ans, demeurant à GONDECOURT, atteste que feu Jean DESPRET vivant censier de la cense et court de CHEMY, ne savait lire ni écrire.

2 E 3 / 9026 acte 129 - 05/03/1679 - Témoignage
Jérôme BARET clerc paroissial de CHEMY depuis 30 ans, atteste que feu Jean DESPRET vivant censier de la cense et court de CHEMY, ne savait lire ni écrire.

2 E 3 / 9026 acte 130 - 05/03/1679 - Témoignage
Jérôme BARET fils de feu Nicolas, âgé de 50 ans, clerc paroissial de CHEMY, atteste que Maître Denis WARQUIN cy-devant pasteur de CHEMY, n'aurait de son vivant et paravant l'an 1650, levé aucune portion de dîme sur les colsats. En présence de Jean Baptiste DEPOUTTRE fils d'Ignace, tisserand à Wachemy, et Jean Baptiste PLOYART praticien demeurant à LILLE.

2 E 3 / 9026 acte 131 - 05/03/1679 - Témoignages

Jean MORTREUX fils de feu Antoine, âgé de 73 ans, laboureur demeurant à GONDECOURT depuis 47 ans, et Antoine LABBE fils de feu Hubert, laboureur demeurant à GONDECOURT depuis sa naissance, attestent que Denis WARQUIN en son vivant pasteur de CHEMY, et Jean DESPRET vivant censier de la cense de le cour de CHEMY, et fermier général des dîmes se levant sur le terroir dudit lieu, comme aussi d'avoir bien connu Jacques DELEVALLEE en son vivant commis dudit Jean DESPRET pour recevoir les dites dîmes, lesquels n'auraient de leur vivant et paravant l'an 1650, levé aucune portion de dîme sur les colsats.

2 E 3 / 9026 acte 132 - 05/03/1679 - Témoignages

Antoine DUROTZ fils de feu François, âgé de 80 ans, Antoine LEBORGNE fils de feu Pasquier, âgé de 68 ans, laboureurs demeurant à GONDECOURT, attestent que Maître Denis WARQUIN cy-devant pasteur de CHEMY, n'aurait de son vivant et paravant l'an 1650, levé aucune portion de dîme sur les colsats. En présence de Nicolas DUGARDIN fils de Maximilien, laboureur, et Jean Baptiste DE POUTTRE fils d'Ignace, tisserand à Wachemy.

2 E 3 / 9026 acte 133 - 05/03/1679 - Témoignage

Jean MORTREUX fils de feu Antoine, âgé de 73 ans, demeurant à GONDECOURT depuis 47 ans, atteste que l'on a toujours planté colsats sur le terroir de CHEMY sans payer de dîme.

2 E 3 / 9026 acte 134 - 05/03/1679 - Témoignage

Pasquier MORTREUX fils de feu Hippolyte, âgé de 60 ans, demeurant à PHALEMPIN, atteste que l'on a toujours planté colsats sur le terroir de CHEMY sans payer de dîme.

2 E 3 / 9026 acte 135 - 05/03/1679 - Témoignage

Antoine LEBORGNE fils de feu Pasquier, âgé de 68 ans, laboureur demeurant à GONDECOURT, atteste que l'on a toujours planté colsats sur le terroir de CHEMY sans payer de dîme.

2 E 3 / 9026 acte 136 - 05/03/1679 - Témoignage

Antoine LABBE fils de feu Hubert, âgé de 75 ans, laboureur demeurant à GONDECOURT, atteste que l'on a toujours planté colsats sur le terroir de CHEMY sans payer de dîme.

2 E 3 / 9026 acte 137 - 04/04/1679 - Procuration

Jean LIETARD et Madeleine DELEVOIE sa femme, manouvrier demeurant à WAHAGNIES, donnent procuration à Antoine LIETARD et Marc TOURNAND, leurs fils et beau-fils pour s'opposer à la vente qu'a fait Honoré PLAISANT fils de feu Jacques, laboureur demeurant à THUMERIES, au Sieur Pierre DE FOURMESTRAUX, de 7 cents à WAHAGNIES pris en 15 cents ½ à l'encontre dudit Honoré. En présence de Jean POLLET fils de feu Nicolas, laboureur demeurant à CAMPHIN, et Etienne POLLET fils de feu Martin, demeurant à WAHAGNIES, jeunes hommes non mariés.

2 E 3 / 9026 acte 138 - 09/04/1679 - Témoignage

Maître Philippe VINCENT prêtre pasteur d'ALLENNES SUR LES MARETZ, atteste qu'il y a environ 7 ou 8 ans, il a été témoin à une fondation que feue Antoinette CLICQUET veuve en dernières noces de Jean POISSONNIER, et en premières de André WARQUAIN, demeurant lors à HERRIN, avait faite avec messes, passée devant par feu Pierre COCQUEL notaire. Elle avait obligé tous ses biens, ce que Simon WARQUAIN son fils avait accepté.

2 E 3 / 9026 acte 139 - 09/04/1679 - Témoignages

Antoine LEBORGNE fils de feu Pasquier, âgé de 68 ans, laboureur demeurant à GONDECOURT, Catherine DELEVALLEE veuve d'Antoine LECLERCQ, demeurant à HERRIN, âgée de 50 ans, et Françoise MONTAIGNE veuve d'Amand BERNARD, demeurant au dit lieu, âgée de 52 ans, sur interrogation proposée par Jeanne DE HELLIN veuve en dernières noces de Jean WATTRELOT, absente, ont attesté qu'il y a 15 à 16 ans que ladite Jeanne DE HELLIN s'est alliée avec ledit WATTRELOT et que feu Maître Pierre COCQUEL a rédigé à ALLENNES le contrat de mariage dans la maison et taverne d'Amand BERNARD à HERRIN, il était dit que si ladite Jeanne survivait à son mari, elle prendrait 120 livres, mais elle devait rapporter toutes les bagues de ménages qu'elle portait audit mariage. Nicolas WATTRELOT fils dudit feu Jean, se serait porté caution. En présence d'Arnould CANIPEL clerc d'HERRIN, et Théodor DESMAZIERES fils de feu Jean, laboureur demeurant audit lieu.

2 E 3 / 9026 acte 140 - 20/04/1679 - Témoignages

Nicolas BOUTRY fils de feu Thomas, âgé de 60 ans, et Piat DE LE CAMBRE fils de Guillaume, âgé de 23 ans, laboureurs demeurant à CAMPHIN, de la part de Jean POLLET et de Louis DELERUE, attestent que le 20/04/1679, sur les 9 heures avant midi, ils auraient vu Maître Jean MOREAU arpenteur demeurant à AUSTRICOURT qui était venu à CAMPHIN à dessein pour décider avec Maximilien LECLERCQ arpenteur et greffier de notaire demeurant à ATTICHES, le différend qu'ont lesdits POLLET et DELERUE avec Jean DECARNIN laboureur à CAMPHIN, touchant leur lieu manoir tenant à la clerge et maison des pauvres du dit lieu.

2 E 3 / 9026 acte 141 - 28/04/1679 - Accord

Blaise, Marie Madeleine et Marie DE LESTEULLE, frère et sœurs, enfants de feu Louis, demeurant à LIBERCOURT, renoncent aux droits qu'ils peuvent avoir dans ¾ d'une pâture contenant 18 rasières à CARTIGNIES, qui ont été vendus par décret de la part de Marie LEMPEREUR au mois de mai 1653 au profit de Louis BOSSET bail et mari de Marguerite WERY fille de feue Jeanne DE LESTEULLE.

2 E 3 / 9026 acte 142 - 30/04/1679 - Dette

Symphorien LECLERCQ fils de feu Bauduin, chirier demeurant à FOURNES, doit à Thomas CAULLIER fils de feu Jean, 400 livres parisis à cause de la vente de 4000 de bourretz à prendre en la taille de la Croix Rouge es bois d'ESPINOY. Paiement ½ à Saint Jean Baptiste et ½ à Saint Remy.

2 E 3 / 9026 acte 143 - 02/05/1679 - Témoignages

Nicolas BLEQUIN fils de feu Nicolas, âgé de 74 ans, cuvelier, Antoine PENNEQUIN fils de feu Jean, âgé de 70 ans, Quentin RINGOT fils de feu Claude, âgé de 60 ans, Jacques CAULLIER fils de feu Jean, âgé de 56 ans, François LEMESRE fils de feu Toussaint, âgé de 52 ans, et Antoine D'ANNOEULLIN fils de feu Nicolas, âgé de 49 ans, tous laboureurs et manouvriers demeurant à ATTICHES sauf ledit PENNEQUIN au Plouich paroisse de PHALEMPIN, sur interrogatoire proposé de la part de Monsieur DE BERLEMONT Seigneur de la Cessoye, absent, ont attesté avoir vu des bancqs plaidoyables endossés à l'encontre d'un gros chêne étant planté sur la rue proche de l'héritage de Maximilien LECLERCQ greffier d'ATTICHES, qu'il a acheté de Hubert VALLOIS, attestent sur les limites (Seigneurie de la Cessoye). Ils ont vu un certain Nicolas CHIVORÉ lieutenant de la Seigneurie des Espincelles à PHALEMPIN, appartenant au Seigneur de MOUVAULX, qu'il venait tenir les plaids auxdits bancqs avec les juges rentiers de la Seigneurie de la Cessoye. En présence de Nicolas et Guislain LEGRAIN fils de Jean, jeunes hommes non mariés demeurant à ATTICHES.

2 E 3 / 9026 acte 144 - 02/05/1679 - Testament

Jean MULLIER fils de feu Michel, lieutenant d'ATTICHES, et Philippote WARTEL sa femme, demeurant audit lieu veulent que leurs enfants héritent à part égale, tant fils que filles.

2 E 3 / 9026 acte 145 - 04/05/1679 - Témoignage

Antoine HOTTIN fils de feu Jean, âgé de 55 ans, sur interrogatoires proposés par Monsieur DESPELCHIN Seigneur des Espincelles à PHALEMPIN, atteste que depuis 27 ans passés qu'il s'est marié, il a vu les propriétaires et occupeurs de ladite Seigneurie, espincher librement les arbres sur la crête du fossé.

2 E 3 / 9026 acte 146 - 04/05/1679 - Testament

Luc DE BEAUPRETZ fils de feu André, et Antoinette BERNARD sa femme, demeurant à ALLENNES SUR LES MARETZ, prennent des dispositions pour leurs héritages. L'un de leur fils trépassé, a délaissé 2 filles Marie Catherine et Bibiane DE BEAUPRETZ qui hériteront du chef de leur père pourvu que ladite Bibiane et sa mère laissent partir ladite Marie Catherine en un lieu manoir à ESPINOY que Guillaume DE BEAUPRETZ leur père a acheté avec Marie RUCART sa femme de sa seconde conjonction, en la part de sondit feu père également avec elle et sinon ladite Marie Catherine seule héritera du chef de son père. Pierre WATTRELOT et Jeanne DE BEAUPRETZ fille desdits comparants, demeurant à ALLENNES ont fait charpenter quelques édifices en un lieu manoir appartenant aux comparants.

2 E 3 / 9026 acte 147 - 04/05/1679 - Témoignages

Marc BASIN fils de feu Jean, âgé de 74 ans, et Christophe TOURNAND fils de feu Noël, manouvriers demeurant à PHALEMPIN, attestent sur la Seigneurie des Espincelles.

2 E 3 / 9026 acte 148 - 29/05/1679 - Procuration

Jean BRUNEL fils de Sébastien, brasseur à BAUVIN, donne procuration à Gilles BERNARD fils de feu Jean, tavernier à PROVIN.

2 E 3 / 9026 acte 149 - 02/06/1679 - Procuration

Anne Marie DUBOIS veuve de Jacques DERETZ, couturière demeurant à PHALEMPIN, donne procuration à Florent DERETZ son fils.

2 E 3 / 9026 acte 150 - 03/06/1679 - Témoignage

Jean LALLOE fils de feu Hubert, âgé de 78 ans, et Roger DAMPCOISNE (DANCOISNE) fils de feu Antoine, âgé de 68 ans, laboureurs demeurant à Wachemy paroisse de CHEMY, attestent que Jacques DELEVALLEE est mort depuis peu âgé de 75 ans, de qui il a été commis par feu Jean DESPRETZ vivant censier de la court de CHEMY, fermier général des dîmes qui se levaient sur ce lieu. En présence de Piat DELEVALLEE fils de feu Piat, jeune homme non marié demeurant à Wachemy.

2 E 3 / 9026 acte 151 - 04/06/1679 - Témoignages

Jean LALLOE fils de feu Hubert, âgé de 78 ans, demeurant à Wachemy, Antoine DUROTZ fils de feu François, âgé de 80 ans, demeurant à GONDECOURT, laboureurs, attestent que Jean DESPRETZ vivant fermier et dismeur demeurant en la Court de CHEMY, demeurait à ESPINOY paroisse de CARVIN paravant qu'il est venu se marier à CHEMY avec Catherine DUPISRE veuve de Jean DELEVALLEE, en 1621, et avant cette date il ne se mêlait pas de la dîme de CHEMY.

2 E 3 / 9026 acte 152 - 09/06/1679 - Dette

Jean DELEVALLEE fils de feu Piat, marchand et laboureur demeurant à HERRIN, doit à Madame la Baronne D'ENCHIN, Dame de la terre et Seigneurie d'ALLENNES, 70 florins à cause de vente d'une monstre de 6 chênes marqués de 6 coups, au mois de mars dernier, et avec lui Venant DUPRETZ fils de feu Guillaume, son beau-frère laboureur à HERRIN, caution. Paiement à Arnould MOUCQUES receveur de la dite Dame au jour de la Décollation de Saint Jean Baptiste, 29/08/1679. En présence de Thomas BERNARD fils de feu Denis, laboureur, et Joseph ROGEAU fils de feu Denis, tavernier, demeurant à HERRIN.

2 E 3 / 9026 acte 153 - 10/06/1679 - Dette

Martin RIDON fils de feu Noël, carlier demeurant à GONDECOURT, doit à Simon GRIMBERT tavernier demeurant à CARVIN, 40 florins à cause de vente de 2 ormeaux étant dans les bois des héritiers de Guillaume CUVELIER en son vivant bailli de CAMPHIN. Paiement à Noël 1679.

2 E 3 / 9026 acte 154 - 28/06/1679 - Dette

Anselme MORTREUX fils d'Hippolyte, présentement demeurant à LENS, doit à Jacques Philippe DU MIGNY bourgeois marchand demeurant à DOUAI, 150 florins pour la moitié du prix de charbon livré audit MORTREUX et à sa femme à présent deffuncte Marguerite ANDRé. Guy MAILLART filatier demeurant à LILLE, s'est porté caution.

2 E 3 / 9026 acte 155 - 03/07/1679 - Témoignage

Antoine LE GROULX âgé de 31 ans, et François CORNILLOT âgé de 28 ans, manouvriers demeurant à Ennecourt paroisse de CAMPHIN, attestent que Marie Madeleine DUPUICT veuve de Jacques COCHET, demeurant audit Ennecourt, a vendu depuis 6 semaines un cheval de poil brun à un certain MAILLARD et en a reçu les deniers sans que Jean COCHET fils de ladite DUPUICT en ait eu quelque chose, nonobstant qu'il était dans sa maison avec l'autre cheval pris par un huissier de la part de Charles LAMBELIN marchand de chevaux à LILLE.

2 E 3 / 9026 acte 156 - 19/07/1679 - Procuration

Louis DELERUE fils de feu Jean, père et tuteur d'Antoine et Jeanne DELERUE ses enfants mineurs, Jean POLLET mari de Sainte DELERUE, et Philippe DUPUICT mari d'Elisabeth DELERUE, tous laboureurs demeurants à CAMPHIN, iceux DELERUE enfants dudit Louis, donnent procuration à (*en blanc*) pour défendre à l'encontre de Jean DECARNIN laboureur à CAMPHIN (commandement du 13/07/1679). En présence d'Antoine LE GROULX fils de feu Josse, manouvrier à CAMPHIN, et Supplis BOISTEL fils de feu Michel, jeune homme non marié, manouvrier demeurant à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9026 acte 157 - 20/07/1679 - Procuration

Jean DECARNIN fils de feu Bernard, laboureur demeurant à CAMPHIN, donne procuration à LEFEBVRE procureur postulant à LILLE, pour une procédure à l'encontre de Louis DELERUE et Jeanne D'AUSTRICOURT sa femme, leurs enfants pupils, Jean POLLET et Sainte DELERUE sa femme, Philippe DUPUICT et Elisabeth DELERUE sa femme sa femme (commandement du 13/07/1679). Mesurage des lieux manoirs.

2 E 3 / 9026 acte 158 - 14/08/1679 - Testament

Jean HAVET portier de l'Abbaye de PHALEMPIN, ayant réexaminé sa disposition du 15/10/1768 pardevant Maximilien LECLERCQ notaire, révise son testament. Tout ce qui concerne le spirituel sera exécuté. La donation qu'il a faite des terres et héritages est une pure donation d'entre vifs au profit de Jean, Jeanne et Catherine HAVET, ses neveux et nièces. Il leur lègue toutes les rentes héritières à condition que si Pierre HAVET son frère, leur père, survivait, ses enfants seront tenus de lui laisser les revenus sa vie durante.

2 E 3 / 9026 acte 159 - 29/08/1679 - attestation

Jean DE FRETIN fils de feu Gérard, âgé de 60 ans, Martin MARTINACHE fils de feu Jean, âgé de 53 ans, Simon LEMESRE fils de feu Jacques, âgé de 50 ans, laboureurs, et Charlotte LAURENT veuve d'Antoine COGET, demeurant à THUMERIES, attestent que tout ce qu'ils ont donné au pourchasseur du Platelet de Notre Dame qui se fait tous les dimanches et fêtes de la Vierge dans l'église de THUMERIES, était à l'intention de célébrer des messes en l'honneur de Notre Dame.

2 E 3 / 9026 acte 160 - 29/08/1679 - Témoignage

Romain BAUDUIN fils de feu Romain, âgé de 70 ans, garde bois demeurant à THUMERIES, atteste qu'il a toujours vu, pourchasser la messe de Notre Dame dans l'église dudit lieu pendant la messe paroissiale, et tous les poulets, beurre, œufs qu'on porte au buffet de Notre Dame.

2 E 3 / 9026 acte 161 - 29/08/1679 - Témoignage

Michel POLLART fils de feu Albin, manouvrier demeurant à THUMERIES, a affirmé avoir été établi par Maître Jean Baptiste DESPRETZ prêtre pasteur de THUMERIES, en présence de Maître Simon BLAMPAIN prêtre chapelain de THUMERIES, et Nicolas LESAGE échevin du même lieu, pour pourchasser les messes de Notre Dame dans l'église, et qu'il l'a fait depuis 1674.

2 E 3 / 9026 acte 162 - 29/08/1679 - Témoignage

Charles FAVIERE fils de feu Jean, âgé de 60 ans, laboureur et échevin à son tour, demeurant à THUMERIES, atteste que depuis 35 à 36 ans qu'il est résident audit lieu, il a vu les jours de dimanches et fêtes, pourchasser la messe de Notre Dame en l'église de THUMERIES. On vendait les poulets, beurre, œufs, offerts par les donateurs, au plus offrant, et l'argent était employé à faire dire des messes à l'honneur de la Vierge.

2 E 3 / 9026 acte 163 - 29/08/1679 - Témoignage

Jacques LEROY fils de feu Gilles, âgé de 42 ans, laboureur demeurant à THUMERIES, et échevin à son tour, atteste que depuis 17 ans qu'il est à THUMERIES, il a vu les jours de dimanches et fêtes, pourchasser la messe de Notre Dame en l'église de THUMERIES.

2 E 3 / 9026 acte 164 - 29/08/1679 - Témoignage

Jean LE GROULX fils de feu François, âgé de 34 ans, laboureur demeurant à THUMERIES, atteste.

2 E 3 / 9026 acte 165 - 29/08/1679 - Témoignage

Antoine BARATTE fils de feu Robert, échevin à son tour, censier de la cense de la Batterie à THUMERIES, atteste, ...

2 E 3 / 9026 acte 166 - 29/08/1679 - Témoignages

Jacques DRUMET fils de feu Jean, âgé de 56 ans, laboureur et brasseur, et Marie MOREL veuve d'Eloy PARSY, et Marie POLLET femme d'Antoine DUQUESNE, âgée de 64 ans, demeurant à THUMERIES, attestent ...

2 E 3 / 9026 acte 167 - 29/08/1679 - Témoignages

Jean LEMESRE fils de feu Guillaume, échevin à son tour, âgé de 45 ans, Jean DELANNOY fils de feu Jean, âgé de 41 ans, échevin à son tour, et Joannes DUPONT fils de feu Nicolas, âgé de 32 ans, tous laboureurs demeurant à THUMERIES, attestent ...

2 E 3 / 9026 acte 168 - 29/08/1679 - Témoignages

Joannes LIETARD fils de feu Antoine, âgé de 64 ans, Antoine BARATTE fils de Pierre, échevin à son tour, âgé de 57 ans, Marie DUGARDIN veuve de Jean QUOILLE, âgée de 65 ans, Marie DURIEZ veuve de Jacques PLAISANT, âgée de 64 ans, Catherine LEMESRE veuve de François DUPONCHEL, âgée de 59 ans, Jacques LE GROULX fils de Maximilien, âgé de 44 ans, Jean Baptiste LIETARD fils de Joannes, âgé de 33 ans, et Louis LE SOIL fils de Martin, âgé de 27 ans, tous laboureurs et manouvriers demeurant à THUMERIES, attestent...

2 E 3 / 9026 acte 169 - 09/09/1679 - Procuration

Hubert DUGARDIN fils de feu Jacques, jeune homme non marié, émancipé pardevant lieutenant et échevins de WAHAGNIES, demeurant présentement à QUERY LA MOTTE en Artois, donne procuration à François DUPONT son beau-frère. En présence de Jean Philippe BURBURE fils de feu Maître Michel, carlier, et Jacques LEMAHIEU fils de feu Jacques, demeurant à CAMPHIN.

2 E 3 / 9026 acte 170 - 17/11/1679 - Témoignages

Antoine DUQUESNE censier de la grande cense de CAMPHIN et lieutenant dudit lieu, et Louis DELERUE fils de feu Jean, âgé de 71 ans, laboureur et commis à recueillir les dîmes es terrage de CAMPHIN, sur interrogatoire de la part de Jean HALLEZ et Gratien COUSIN, attestent qu'une pièce de terre à labeur à CAMPHIN, ayant appartenu à la veuve WARQUOIN en son vivant demeurant à HERRIN, et à présent à ses héritiers, contenant 4 cents ½, a été à riez à cause des guerres paravant l'an 1659, mais depuis 1660, elle a été labourée.

2 E 3 / 9026 acte 171 - 18/09/1679 - Dette

Martin RIDON fils de feu Noël, carlier demeurant à GONDECOURT, doit à Pierre SALMON marchand de bois demeurant à WAHAGNIES, 66 livres parisis à cause de vente d'un cent de faceaux de fresne pris es bois d'ESPINOY. Paiement à Noël.

2 E 3 / 9026 acte 172 - 02/10/1679 - Procuration

Pierre GELLEE fils de feu Nicolas, manouvrier demeurant à LIBERCOURT paroisse de CARVIN, donne procuration à Nicolas VAILLANT fils de feu François, pour recevoir les rendages de 12 cents en 2 pièces, portant par an 48 livres parisis, occupés par Pierre LENGLART rewart de SECLIN (bail passé devant Philippe Adrien DURIEZ notaire de SECLIN, le 12/11/1676).

2 E 3 / 9026 acte 173 - 08/10/1679 - Donation

Catherine DE GAND veuve de Jacques CRETAL, demeurant à PHALEMPIN, pour l'amour qu'elle porte à Adrienne CRETAL sa fille, lui donne entre vifs, un lieu manoir à PHALEMPIN contenant 1 quartron. Pour le reste, ses enfants Simon et la dite Adrienne CRETAL partageront également.

2 E 3 / 9026 acte 174 - 23/10/1679 - Procuration

Maximilien DURIEZ et Marie Madeleine MARCHAND, frère et soeur, laboureurs demeurant à CAMPHIN, donnent procuration à Marie Françoise GUILBERT leur mère.

2 E 3 / 9026 acte 175 - 07/12/1679 - Testament

Guillaume LEPEZ fils de feu Jean, et Jeanne DUPRETZ sa femme, laboureurs demeurant à HERRIN, prennent des dispositions pour partage égal entre tous leurs enfants.

2 E 3 / 9026 acte 176 - 09/12/1679 - Attestation

Jérôme BARET fils de feu Nicolas, clerc paroissial et dismeur du pasteur de CHEMY, François ROZE fils de feu Arnould, âgé de 44 ans, manouvrier demeurant à GONDECOURT, sur interrogatoire de la part de Jean BARATTE fils de Pierre, censier de la court de CHEMY, attestent qu'une pièce de terre contenant 10 cents appartenant à Monsieur DE BERLES, présentement occupée par Cornil MAILLARD, tenant de plat aux 18 cents de la Court de CAMPHIN, d'autre aux hoirs Pasquier LALLOE, de bout aux Pauvres de CARNIN, est sur le terroir de CHEMY.

2 E 3 / 9026 acte 177 - 12/12/1679 - Procuration

Marguerite MAUPAYE femme d'Antoine BERNARD fils de Jean, laboureur demeurant à ALLENNES SUR LES MARETZ, donne procuration à son dit mari.

2 E 3 / 9026 acte 178 - 30/12/1679 - Procuration

Gaspard BRUNEL fils de feu Jean, Philippe DE LE RUYELLE fils de feu Jean, François DESREMAU fils de feu Antoine, hommes de fiefs, Philippe DE LE RUYELLE fils de feu Simon, Pierre WATTRELOT fils de feu Antoine, Pierre DE LE RUYELLE fils de Jean, Jean CAMIE fils de Philippe, Jean Baptiste DE LE RUYELLE fils de Philippe, Robert LEMETTRE fils de Nicolas, Philippe CAMIE fils de Philippe, Philippe DE LE RUYELLE fils de Philippe, Jean DANCOISNE fils de feu Pasquier, Hugues DE LE RUYELLE fils de Jean, Philippe DE LE RUYELLE fils de Jean, André CAMBIER fils d'André, Philippe HUTIN fils de feu Pierre, Jean ROSEAU fils de feu Antoine, Jean HUTIN fils de feu Pierre, Jean LORTHIOIS fils de Pierre, Nazar DU BAIL fil de feu Robert, tous laboureurs et manouvriers demeurant à Estevelle, donnent procuration à Jean François DERETZ bailli dudit lieu, Noël TREDETZ, pour obtenir une copie de l'information et celle de la prise de corps, obtenus par Robert DE SPIRE receveur de la Princesse D'EPINOY, et par les lieutenant et échevins de CARVIN EPINOY, sur les manans d'Estevele. En présence de Jean DE LE RUYELLE fils de feu Jean, demeurant à Estevele, et Louis LECOCQ fils de feu Pierre, tavernier demeurant à WENDIN.

2 E 3 / 9026 acte 179 - 22/10/1679 - Accord

Antoinette GUILBERT veuve d'Alexandre MONTAINE (aussi aux noms de ses enfants absents), et Nicolas MONTAINE fils dudit Alexandre, demeurant à ALLENNES d'une part,

Maximilien DURIEZ fils de feu Maximilien, et Marie Madeleine MARCHAND, frère et sœur, enfants de Marie Françoise GUILBERT, jeunes gens non mariés en libre condition, demeurant à CAMPHIN d'autre part, trouvent un accord.

Les premiers renoncent au profit des seconds aux droits dans 3 cents ½ à ALLENNES.

2 E 3 / 9027 acte 1 - 08/01/1680 - Bail

Sébastien LABBE fils de feu Pierre, Marie Catherine et Thérèse LABBE, ses enfants suffisamment âgés, demeurant à ANNOEULLIN, baillent à Maximilien CUVELIER fils de feu Arnould, cuvelier demeurant audit lieu, un cent à ANNOEULLIN. En présence de Thomas LE BOISTEL fils de Louis, et Adrien LOHIER fils de Simon, laboureurs demeurant à CARNIN.

2 E 3 / 9027 acte 2 - 10/01/1680 - Vente

Ambroise DELEFOSSE fils de feu Roger, laboureur demeurant à HERRIN, pour décharger plusieurs rentes héritières en lesquelles il est obligé avec feue Marguerite MAUPAYE sa première femme, et Noël DELEFOSSE son frère, vend à Charles DEFRANCHE fils de feu Nicolas, laboureur demeurant à CARNIN, 4 cents à CARNIN, pour 312 livres parisis. En présence de Gilles DESMONS fils de feu Josse, charpentier demeurant à ANNOEULLIN, et Jean WARQUAIN fils de feu André, tavernier demeurant à HERRIN.

2 E 3 / 9027 acte 3 - 11/01/1680 - Vente

Sébastien LABBE fils de feu Pierre, Marie Catherine et Thérèse LABBE, ses enfants suffisamment âgés, demeurant à ANNOEULLIN, vendent à Maximilien CUVELIER fils de feu Arnould, cuvelier demeurant audit lieu, un cent à ANNOEULLIN, pour 168 livres. En présence de Vincent LEDOUX fils de feu Louis, et Thomas DUBOIS fils de feu Adrien, manouvriers demeurant à CARNIN.

2 E 3 / 9027 acte 4 - 18/01/1680 - Vente

Martin COURMONT fils de feu Martin, marchand demeurant à ANNOEULLIN, en qualité de procureur spécial de Marguerite CAMBIER sa femme (18/01/1680), vend à Pierre THERY fils d'André, laboureur demeurant à CARNIN, la moitié de 4 cents à CARNIN, impartis à l'encontre d'Anne GLORIAN veuve de Guillaume DELECOURT, pour 168 livres parisis. En présence de Bernard DECARNIN fils de Jean, jeune homme non marié, et Nicolas THERY fils de feu Médard, tisserand, demeurant à CAMPHIN.

2 E 3 / 9027 acte 5 - 19/01/1680 - Vente

Thomas HENNERON fils de feu Thomas, laboureur demeurant à BERSEE, vend à Jean DE LE CAMBRE fils de feu Hubert, laboureur demeurant à CAMPHIN, 3 cents au dit lieu, pour 330 livres parisis. En présence de Noël SION fils de feu Valérien, laboureur, et Jean LE GROULX fils d'Anselme, jeune homme non marié, demeurant à CAMPHIN.

2 E 3 / 9027 acte 6 - 22/01/1680 - Vente

Ambroise DELEFOSSE fils de feu Roger, laboureur demeurant à HERRIN, pour décharger plusieurs dettes contractées avec feue Marguerite MAUPAYE sa première femme, esquelles Noël DELEFOSSE son frère, s'est porté caution, vend à Antoine BERNARD fils de Jean, laboureur demeurant à ALLENNES, 2 cents 1 quartron pris en 4 cents ½ à l'encontre dudit Noël DELEFOSSE, à ALLENNES, pour 300 livres parisis. En présence d'Arnould CANIPEL fils de feu Dominique, clerc paroissial d'HERRIN.

2 E 3 / 9027 acte 7 - 25/01/1680 - Echange

Jean BRUNELLE fils de Sébastien, laboureur et brasseur demeurant à PROVIN d'une part, Marie HERMETZ veuve de Martin BOURBOTTE, Jean Baptiste BOURBOTTE son fils, Jean BOTTIN et Jeanne BOURBOTTE sa femme fille de ladite HERMETZ, laboureurs demeurant à BAUVIN d'autre part, échangent des terres. Le premier cède 2 cents ½ à PROVIN. Les seconds cèdent 236 verges de lieu manoir à PROVIN. Ledit BRUNELLE paye 364 livres. En présence de Guislain MALBRANCQUE fils de feu Noël, et Michel CAMBIER fils de feu Frédrick, demeurant à BAUVIN.

2 E 3 / 9027 acte 8 - 27/01/1680 - Vente

Louis MACTAGARE chirurgien, et Marie RICHARD sa femme, demeurant au PONT A VENDIN, vendent à Philippe DE LE RUYELLE fils de feu Simon, laboureur demeurant à Estevele, 4 cents ½ à Estevele, à charge du bail qu'en a Eloy HACHIN, pour 108 patagons. En présence de Jean François DERETZ bailli d'Estevele, fils de feu Claude, et Philippe DE LE RUYELLE fils de feu Jean, laboureur à PONT A VENDIN.

2 E 3 / 9027 acte 9 - 31/01/1680 - Vente - (ph17)

Martin DESFONTAINES fils de feu Robert boucher, demeurant présentement à Chemy, donne procuration à Barbe ROLAND sa femme, de pouvoir vendre ce que leur appartient et tels droit et action qu'ils ont en une pièce de six cents de terre labourable gisant à Frelinghien occupée par Antoine ALLOE à l'encontre d'Ignace DESFONTAINES et Françoise LABBE sa femme.

2 E 3 / 9027 acte 10 - 05/02/1680 - Vente - (ph18)

Michel CAMBIER fils de Vaast, et Marie DORESMIEUX sa femme, charpentier demeurant à MEURCHIN, vendent à Sébastien POTTEAU fils de feu François, laboureur demeurant à BAUVIN, deux cents de terre à labeur séant au terroir de PROVIN.

2 E 3 / 9027 acte 11 - 17/02/1680 - Vente - (ph20)

Claude DECARNIN fils de feu Mathieu et Louise BEGUIN sa femme, taverniers demeurant à BAUVIN, vendent à Philippe DUMETZ fils de feu Noël, laboureur demeurant à BILLY BERCLAU, quatre cents de terre à labeur séant en une pièce au terroir de PROVIN.

2 E 3 / 9027 acte 12 - 17/02/1680 - Vente - (ph22)

Me Louis MARTAGARD chirurgien et Marie RICHARD sa femme demeurant au PONT A VENDIN, vendent à Nicolas DELERUYELLE fils de Jean, demeurant à Estevelle paroisse de PONT A VENDIN, quatre cents et demi de terre à labeur séant en une pièce au terroir dudit Estevelle.

2 E 3 / 9027 acte 13 - 24/02/1680 - Vente - (ph24)

Thomas DELEFOSSE fils de feu Jean, laboureur demeurant à GONDECOURT, a vendu à Jacques MORTELECQUE fils de feu Pasquier, aussi laboureur demeurant à ALLENNES, deux cents de terre à labeur séant audit ALLENNES.

2 E 3 / 9027 acte 14 - 26/02/1680 - Vente - (ph26)

Jean BRUNEL fils de Sébastien, brasseur et laboureur demeurant à BAUVIN, vend à Pierre DUFLOT fils de feu Antoine, échoppier demeurant à PROVIN, un cent et demi de terre à labeur séant audit lieu.

2 E 3 / 9027 acte 15 - 26/02/1680 - Echange - (ph28)

Waast SION fils de feu Claude, manouvrier demeurant à BAUVIN d'une part, Pierre CROMBECQ fils de Jean, marissal demeurant à PROVIN et Isabeau LESCUTIER sa femme d'autre part, lesquels reconnurent avoir fait la permutation et échange des héritages cy après déclarés.

2 E 3 / 9027 acte 16 - 26/02/1680 - Vente - (ph30)
Comparante Anne DELEFOSSE veuve de Pierre CRAMETTE, demeurante à HOUPLIN paroisse d'Ancoine, laquelle vend à Pierre THÉRY fils d'André, six cents de terre à labeur séant au terroir de CAMPHIN.

2 E 3 / 9027 acte 17 - 01/03/1680 - Vente - (ph36)
Me Louis MARTAGARD chirurgien fils de feu Guillaume, et Marie RICHARD sa femme demeurant au PONT A VENDIN, vendent à Pierre DELERUYELLE fils de Jean, manouvrier demeurant à Estevelle, trois cents et demi de terre à labeur séant au terroir dudit Estevelle.

2 E 3 / 9027 acte 18 - 01/03/1680 - Vente - (ph32)
Jacqueline RIMBAULT veuve de Jean TAILLEZ, demeurante au PONT A VENDIN, vend à Robert SION fils de Claude, laboureur demeurant audit lieu, la juste moitié d'un lieu manoir séant audit lieu.

2 E 3 / 9027 acte 19 - 11/03/1680 - Vente - (ph34)
Guillaume MALLET fils de feu Michel, greffier de MEURCHIN demeurant à ANNOEULLIN, lequel vend à Jean DE LE CAMBRE fils de feu Hubert, laboureur demeurant à CAMPHIN, quatre cents de terre à labeur séant audit lieu.

2 E 3 / 9027 acte 20 - 26/03/1680 - Vente
François BECOURT fils de feu Emon, et Marie GUILBERT sa femme, laboureurs demeurant à Don paroisse d'ANNOEULLIN, vendent à Jean DURIEZ fils d'Ambroise, laboureur demeurant à ALLENNES, 4 cents à ALLENNES, pour 550 livres. En présence de Nicolas BOUTTRY fils de feu Thomas, échevin à CAMPHIN, et Amand VERDIERE fils de feu Gérard, couvreur de paille demeurant à ALLENNES.

2 E 3 / 9027 acte 21 - 29/03/1680 - Vente
Antoine DUFOUR fils de feu Jean, et Marie LALLOE sa femme, laboureur demeurant à Secquemont paroisse de MONS EN PEVELE, vendent à Jean DE LE CAMBRE fils de feu Hubert, laboureur à CAMPHIN, le 1/7 que ledit DUFOUR et sa femme ont dans 18 cents en plusieurs pièces à CAMPHIN provenant de feu Monsieur Nicolas MOREL en son vivant pasteur de CAMPHIN, par partage qu'en a fait le dit pasteur audit premier comparant et à ses sœurs, neveu et nièces, pour 156 livres.

2 E 3 / 9027 acte 22 - 24/04/1680 - Vente
Simon LORTHOIS fils de feu Charles, et Barbe BRUNEZ sa femme, vendent à Toussaint DE CARNIN fils de feu Bernard, lieutenant de la Seigneurie des Espincelles à PHALEMPIN, cent ½ ayant été cédé auxdits vendeurs par accord fait avec les héritiers de feu Jean BRUNEZ et de Michelle D'ONGNIES, leurs frères et sœurs, pour 144 livres parisis.

2 E 3 / 9027 acte 23 - 03/01/1680 - Accord
Joseph ROGEAU fils de Denis, manouvrier demeurant à HERRIN d'une part, et Mathias BERNARD fils de feu François, marchand demeurant à GONDECOURT d'autre part, passent un accord, par lequel le premier comparant pour faire un paiement au second de 96 livres, pour 2 années de louage d'une maison avec jardin à HERRIN, vend audit BERNARD l'advesture de colsat audit jardin. En présence de Jacques et Jean Baptiste GRAVELINE père et fils, manouvriers demeurant à CAMPHIN.

2 E 3 / 9027 acte 24 - 07/01/1680 - Contrat de mariage
Jean **MOREL** fils de feu Pierre, relict de Barbe BERNARD, tisserand demeurant à GONDECOURT, assisté de Philippe MOREL son frère.
Jeanne **DURIEZ** fille non mariée, assistée de Venant DURIEZ son père et Jean François DURIEZ son frère.

2 E 3 / 9027 acte 25 - 08/01/1680 - Accord
Marie LEROY veuve de Antoine BARBIEUX, demeurant à Ennecourt paroisse de CAMPHIN d'une part, et Louis DELERUE fils de feu Jean, laboureur et tavernier demeurant audit lieu d'autre part, passent un accord sur les affaires que feu son mari, Jean et Michel BARBIEUX ses frères ont eu avec ledit DELERUE. Elle consent que ledit DELERUE puisse avoir 24 livres sur la maison mortuaire dudit feu Antoine.

2 E 3 / 9027 acte 26 - 10/01/1680 - Partage

Noël et Ambroise DELEFOSSE, laboureurs demeurant à ALLENNES et HERRIN, font le partage de 8 cents en 2 pièces à ALLENNES et CARNIN, qu'ils ont achetés il y a quelques années. En présence de Gilles DESMONS fils de feu Josse, charpentier à ANNOEULLIN, Jean WARQUAIN fils d'André, laboureur à HERRIN, et Charles DE FRANCE fils de feu Nicolas, laboureur à CARNIN.

2 E 3 / 9027 acte 27 - 12/01/1680 - Partage

Antoine DESBIENS fils de feu Antoine, et Jeanne DORCHIES sa femme, Jean BERNARD fils de feu Mathias, et Anne DORCHIES sa femme, icelle DORCHIES sœurs et héritières de feue Laurence DORCHIES, demeurant à GONDECOURT, font le partage. Antoine DESBIENS et sa femme reçoivent 3 quartrons de lieu manoir à GONDECOURT. Jean BERNARD et sa femme reçoivent 2 cents ½ à GONDECOURT, item 2 cents. Lesdits BERNARD et sa femme auront les meubles et paieront les charges de la maison mortuaire (et notamment les charges d'un procès qu'elle a eu à l'encontre de Michelle MILLEVILLE pour son fianchaille).

2 E 3 / 9027 acte 28 - 24/01/1680 - Bail

Guillaume DE LE CAMBRE fils de feu Piat, laboureur à CAMPHIN, baille en avant cense, à Louis LE GROULX fils d'Anselme, laboureur audit lieu, 9 cents à CAMPHIN. En présence d'Antoine DESBANS fils de feu Pierre, et Anselme LE GROULX fils de feu Louis, laboureurs demeurant à CAMPHIN.

2 E 3 / 9027 acte 29 - 24/01/1680 - Bail

Guillaume DE LE CAMBRE fils de feu Piat, laboureur à CAMPHIN, baille en avant cense, 5 cents en 2 pièces à CAMPHIN à Antoine DESBANS fils de feu Pierre, laboureur à CAMPHIN.

2 E 3 / 9027 acte 30 - 25/01/1680 - Bail

Jean DEFIVE fils de feu Jean, naguère lieutenant de GONDECOURT, baille à Michel DUBREUCQ fils de feu Jean, laboureur à CAMPHIN, 4 cents en 2 pièces à CAMPHIN.

2 E 3 / 9027 acte 31 - 25/01/1680 - Bail

Guillaume DE LE CAMBRE fils de feu Piat, laboureur à CAMPHIN, baille en avant cense à Nicolas RINGOT fils de feu Adrien, laboureur à CAMPHIN, 9 cents en 3 pièces à CAMPHIN.

2 E 3 / 9027 acte 32 - 25/01/1680 - Bail

Guillaume DE LE CAMBRE fils de feu Piat, laboureur à CAMPHIN, baille en avant cense à Marguerite BONVOISIN veuve de Pierre BOVIN, demeurant à CAMPHIN, 3 cents à CAMPHIN.

2 E 3 / 9027 acte 33 - 25/01/1680 - Bail

Guillaume DE LE CAMBRE fils de feu Piat, laboureur à CAMPHIN, baille en avant cense à Jean LEBORGNE fils de feu Jean, laboureur à CAMPHIN, 4 cents pris en 8 cents à l'encontre de Simon DE LE CAMBRE.

2 E 3 / 9027 acte 34 - 29/01/1680 - Dette

Jean DELEVALLEE fils de feu Piat, laboureur et marchand demeurant à HERRIN, doit à la Baronne D'ENCHIN Dame d'ALLENNES SUR LES MARETZ, 140 florins pour vente de 2 portions de bois de raspe, et avec lui Venant DUPRETZ fils de feu Guillaume, qui s'est porté caution. Paiement le 29/08/1680 (foire de LILLE).

2 E 3 / 9027 acte 35 - 03/02/1680 - Echange

Jacques DE BEAUVOIS fils de feu Jacques, brasseur et laboureur en la cense de l'Abbiette à CAMPHIN d'une part, et Antoine DERETZ fils de feu Piat, laboureur audit lieu d'autre part, échangent des terres. Le premier baille audit DERETZ 3 cents ½ appartenant aux héritiers de Guillaume CUVELIER, contre 9 quartrons appartenant à la Demoiselle PERCOU.

2 E 3 / 9027 acte 36 - 10/02/1680 - Bail

Jean Baptiste VAN LOO fils de feu Maître Jean en son vivant avocat au conseil de Flandres, demeurant à ROULERS, baille à Pierre MOREL fils de feu Gabriel, laboureur demeurant à CAMPHIN, 24 cents en 3 pièces à CAMPHIN. Le bail est cassé car Marie Anne VAN LOO sa sœur avait déjà baillé le 29/09/1677 devant Pierre DESMADRIL.

2 E 3 / 9027 acte 37 - 14/02/1680 - Bail

Guillaume DE LE CAMBRE fils de feu Piat, laboureur à CAMPHIN, baille en avant cense à Jacques GRAUWIN fils de feu Jean, sergent dudit lieu, la moitié de 6 cents, à l'encontre d'Anselme LE GROULX.

2 E 3 / 9027 acte 38 - 14/02/1680 - Bail

Guillaume DE LE CAMBRE fils de feu Piat, laboureur à CAMPHIN, baille en avant cense à Anselme LE GROULX fils de feu Louis, la moitié de 6 cents à l'encontre de Jacques GRAUWIN. En présence de Louis LEGROUX fils d'Anselme.

2 E 3 / 9027 acte 39 - 14/02/1680 - Bail

Guillaume DE LE CAMBRE fils de feu Piat, laboureur à CAMPHIN, baille en avant cense à Jacques GRAVELINE fils de feu Philippe, manouvrier à CAMPHIN, 4 cents à CAMPHIN.

2 E 3 / 9027 acte 40 - 15/02/1680 - Bail

Jacques DE BEAUVOIS fils de feu Jacques, bailli d'ALLENNES, baille à Hubert DUBAR fils de Jean, laboureur demeurant à ALLENNES, 4 cents à ALLENNES.

2 E 3 / 9027 acte 41 - 16/02/1680 - Bail

Marie et Jeanne BAUVIN filles non mariées de feu Olivier, demeurant à CAMPHIN, baillent à Jean LALLOE fils de Robert, meunier dudit lieu, 2 cents de jardinage.

2 E 3 / 9027 acte 42 - 19/02/1680 - Bail

Révérend Père en Dieu Florent DE BRAY Abbé de l'église et Abbaye de PHALEMPIN, Frère Michel DE LA CHAPPELLE soubprieur, Frère Henri LELEUX et Frère Paul GRIFFART, procureur et religieux de ladite Abbaye, baillent à Adrien CAUDRELIER fils de feu François, et Monique MOREL sa femme, laboureur et meunier moderne, le mollin de PHALEMPIN avec une maison contenant 1 cent 1 quartron à PHALEMPIN, et 2 cents de terres.

2 E 3 / 9027 acte 43 - 20/02/1680 - Formoture mobiliaire

Jacques LABBE fils de feu Pierre, relict de Catherine DU HOTZ et ayant enfants d'icelle, tels que Pierre, Pierre Jacques, Valérien et Marie Catherine LABBE, tavernier demeurant à ALLENNES SUR LES MARETZ d'une part, Jean LESCAILLET oncle et tuteur paternel, et Vincent DU HOTZ oncle et tuteur d'autre part, s'accordent sur la formoture mobiliaire des enfants. Chacun aura 60 livres parisis à livrer à leur mariage. Ladite feue Catherine DU HOTZ a donné toutes ses bagues or et argent, et ses accoutrements, à sa fille Marie Catherine.

2 E 3 / 9027 acte 44 - 23/02/1680 - Contrat de mariage

André **FACOMPRETZ** fils de feu Cornil, jeune homme non marié demeurant à ALLENNES, assisté d'Anne CRESPEL sa mère.

Anne **HERMAND** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu, assistée de Jacques HERMAND son frère.

... sa dite mère audit André ... à l'exclusion de Catherine FACOMPRETZ sa fille ... les parts d'Antoine et Jacques HERMAND ses frères.

2 E 3 / 9027 acte 45 - 27/02/1680 - port de mariage

Pierre DESMONS fils de feu Jacques, laboureur demeurant à l'enclavement de CARNIN paroisse d'ANNOEULLIN, pour faire paiement à Bernard MASURE fils de feu Valentin, son gendre laboureur demeurant à SANTES, de 308 livres pour port de mariage de sa femme, lui cède un hongre de poil bay pour 72 livres, un cheval entier de poil brun bay aussi pour 72 livres, une vache de poil roux pour 48 livres, une vache de poil noir et blanc pour 30 livres, une génisse de poil roux pour 24 livres, 2 autres génisses de poil noir et blanc pour 36 livres, un veau noir à blanc nez pour 14 livres, et un veau d'un an de poil roux pour 12 livres. Ledit DESMONS pourra garder les bestiaux.

2 E 3 / 9027 acte 46 - 02/03/1680 - Contrat de mariage

Mathias **DELEVALLEE** fils de feu Antoine, jeune homme non marié demeurant à GONDECOURT, assisté de Thomas LEGHUYE son parâtre, Pierre DELEVALLEE son frère et Jacques DESBIENS son oncle du côté maternel.

Marie **DUGARDIN** aussi jeune fille non mariée demeurant audit lieu, assistée de Marie DELEFOSSE sa mère, Antoine, Jean et Druon DUGARDIN ses frères et Thomas DELEFOSSE son oncle.

2 E 3 / 9027 acte 47 - 02/03/1680 - Bail

Pierre DESMONS fils de feu Jacques, laboureur demeurant à l'enclavement de CARNIN paroisse d'ANNOEULLIN, baille à Maurice THOBOIS fils de feu Pierre, couvreur d'estrain demeurant à GONDECOURT, 4 cents à GONDECOURT.

2 E 3 / 9027 acte 48 - 06/03/1680 - cession

Pierre DESMONS fils de feu Jacques, laboureur demeurant à l'enclavement de CARNIN paroisse d'ANNOEULLIN, et Catherine DELECOURT sa femme, âgés et fatigués, cèdent au profit de Chrétienne DESMONS leur fille suffisamment âgée et émancipée, les droits de baux qu'ils ont sur 4 bonniers 8 cents à CARNIN, PHALEMPIN et CARVIN. Ils cèdent aussi tous les advestures de bled, colsat, et une portion de trannine croissant sur 11 cents en 2 pièces à ANNOEULLIN appartenant à ladite Chrétienne et à sa sœur Pasque DESMONS. Ils cèdent aussi, les ustensils de labeur, les harnachements, fien, estrain, les meubles. En présence de Michel WATTRELOTZ fils de feu Jean, et Simon DUBOIS fils de feu André, laboureurs à CARNIN.

2 E 3 / 9027 acte 49 - 06/03/1680 - Donation

Pierre DESMONS fils de feu Jacques, laboureur demeurant à l'enclavement de CARNIN paroisse d'ANNOEULLIN, et Catherine DELECOURT sa femme, par affection pour Chrétienne DESMONS leur fille suffisamment âgée et émancipée, lui donnent 3 cents, 2 cents et 2/3 de cent pris en 6 à l'encontre de Nicolas MONTAINE, 3 cents ½, le tout à CARNIN, 4 cents ½ pris en 13 à l'encontre des hoirs Jean DESPRETZ à GONDECOURT, 3 quartrons à GONDECOURT.

2 E 3 / 9027 acte 50 - 08/03/1680 - Dette

Martin PORION Maître de l'hôpital Notre Dame lez SECLIN, Sœur Elisabeth DELERUE Prieure de l'hôpital reconnurent avoir reçu 1000 livres contenues en certain contrat passé devant Philppe SION notaire, le 14/11/1678 que Mathieu LE FER le Jeune et Marie COLLET sa femme étaient obligés de payer à l'hôpital. En présence de Pierre FLINOIS fils de feu Laurent, laboureur audit hôpital, et Jean HUGUES fils de feu Pierre, laboureur demeurant au VIEU BREQUIN.

2 E 3 / 9027 acte 51 - 09/03/1680 - Bail

Nicolas BOUTTRY fils de feu Thomas, laboureur demeurant à CAMPHIN, baille à titre d'arrentement à Jean Philippe BURBURE fils de feu Michel, carlier demeurant audit lieu, 3 quartrons et 4 verges.

2 E 3 / 9027 acte 52 - 10/03/1680 - Accord

Jean DE LE CAMBRE fils de feu Hubert, laboureur demeurant à CAMPHIN d'une part, Anselme LE GROULX fils de feu Louis, et Jeanne HENNERON sa femme, demeurant à CAMPHIN d'autre part, passent un accord sur des biens provenant de Marguerite DE LE CAMBRE en son vivant demeurant à CAMPHIN. Moyennant 8 patagons reçus par ledit LE GROULX et sa femme, ils renoncent à leur part. En présence de Simon LORTHOIS fils de feu Charles, boucher à CARVIN.

2 E 3 / 9027 acte 53 - 10/03/1680 - Bail

Hippolyte MORTREUX fils de feu Hippolyte, laboureur et brasseur à Wachemy paroisse de CHEMY, baille à Piat D'ASTICHES fils de feu Jean, Anne TAVERNIER sa femme, Mathias et Antoine D'ASTICHES leurs enfants, manouvriers demeurant à GONDECOURT, un lieu manoir contenant 2 cents ½ à GONDECOURT.

2 E 3 / 9027 acte 54 - 15/02/1680 - Bail

Jacques DE BEAUVOIS fils de feu Jacques, brasseur et laboureur demeurant à CAMPHIN, baille à Antoine HERMETZ fils de feu Antoine, laboureur demeurant à ALLENNES, 6 cents 1 quatron en 2 pièces à ALLENNES.

2 E 3 / 9027 acte 55 - 15/03/1680 - Bail

Piat DE LE CAMBRE fils de Guillaume, agent des affaires de son père, demeurant à CAMPHIN, baille à Pasquier COCHET fils de feu Jean, berger demeurant à Ennecourt paroisse de CAMPHIN, 7 cents à Ennecourt. En présence de Jacques TESTELIN fils de feu Antoine, laboureur, et Sébastien CAUETTE fils de feu Pierre, tavernier, demeurant à Ennecourt.

2 E 3 / 9027 acte 56 - 15/03/1680 - Bail

Piat DE LE CAMBRE fils de Guillaume, agent des affaires de son père, demeurant à CAMPHIN, baille à Sébastien CAUETTE fils de feu Pierre, tavernier, demeurant à Ennecourt, 5 cents à Ennecourt. En présence de Pierre LEFEBVRE fils de feu Paul, brasseur à Ennecourt.

2 E 3 / 9027 acte 57 - 15/03/1680 - Bail

Piat DE LE CAMBRE fils de Guillaume, agent des affaires de son père, demeurant à CAMPHIN, baille à Marie DELECOURT veuve de Michel DESMONS, demeurant à Ennecourt, 4 cents à Ennecourt.

2 E 3 / 9027 acte 58 - 15/03/1680 - Bail

Piat DE LE CAMBRE fils de Guillaume, agent des affaires de son père, demeurant à CAMPHIN, baille à Marie DE LE CROIX veuve de Wallerand TESTELIN, demeurant à Ennecourt, 6 cents à Ennecourt.

2 E 3 / 9027 acte 59 - 15/03/1680 - Bail

Piat DE LE CAMBRE fils de Guillaume, agent des affaires de son père, demeurant à CAMPHIN, baille à Nicolas DESBANS fils de feu Jean, laboureur à Ennecourt, la moitié de 9 cents pris à l'encontre d'Antoine DESBANS, à Ennecourt. En présence de François DESMONS fils de feu Michel, jeune homme non marié demeurant à Enecourt.

2 E 3 / 9027 acte 60 - 15/03/1680 - Bail

Piat DE LE CAMBRE fils de Guillaume, agent des affaires de son père, demeurant à CAMPHIN, baille à Venant DESNOULLETZ fils de feu Roland, manouvrier à Ennecourt, 3 cents à CAMPHIN.

2 E 3 / 9027 acte 61 - 15/03/1680 - Bail

Piat DE LE CAMBRE fils de Guillaume, agent des affaires de son père, demeurant à CAMPHIN, baille à Antoine DESBANS fils de feu Jean, laboureur à Ennecourt, la moitié de 9 cents pris à l'encontre de Nicolas DESBANS, à Ennecourt.

2 E 3 / 9027 acte 62 - 18/03/1680 - garde des bestiaux

Noël DE HENNIN fils de feu Eloy, manouvrier demeurant à HERRIN, déclara que le dimanche 17/03/1680 à la sortie des vêpres, pardevant lieutenant et gens de loi, a été accordé la garde des bêtes chevalines et à cornes dudit lieu, pour un an, à raison de 16 gros pour un cheval, 32 gros pour un poulain, 16 gros pour vache et veau. Ce que Philippe DELEHAYE lieutenant, Théodore DESMASIERES, Jean WARQUAIN hommes de fief, Claude LHEUREUX, Charles DELEHAYE et Venant DUPRET, ont accepté. En présence d'Arnould CANIPEL clerc de HERRIN, et Eloy DELEHAYE fils de feu Charles, laboureur demeurant à La Fontaine paroisse de WAVRIN.

2 E 3 / 9027 acte 63 - 21/03/1680 - Bail

Guillaume DE LE CAMBRE fils de feu Piat, laboureur demeurant à CAMPHIN, baille à Marie DESCAMPS veuve de Laurent DELOBEL, demeurant à CAMPHIN, 5 cents à CAMPHIN.

2 E 3 / 9027 acte 64 - 21/03/1680 - Bail

Piat DE LE CAMBRE fils de Guillaume, agent des affaires de son père, demeurant à CAMPHIN, baille à François ROHART fils de feu Jean, laboureur demeurant au riez d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN, 19 cents ½ en 3 pièces audit lieu. En présence de Gilles DELOBEL fils de feu Laurent, jeune homme non marié demeurant à CAMPHIN.

2 E 3 / 9027 acte 65 - 21/03/1680 - Bail

Piat DE LE CAMBRE fils de Guillaume, agent des affaires de son père, demeurant à CAMPHIN, baille à Jacques TESTELIN fils de feu Antoine, laboureur au riez d'Ennecourt, 7 cents ½ moitié de 15 cents, à l'encontre de François ROHART fils de feu Jean.

2 E 3 / 9027 acte 66 - 24/03/1680 - Partage

Thomas et Nicolas HENNERON frères laboureurs demeurant à BERSEE et GONDECOURT, se partagent les héritages qui leur viennent de Thomas HENNERON et Anne DE LE CAMBRE leurs père et mère, en leurs vivants laboureurs demeurant à GONDECOURT. Thomas HENNERON reçoit la moitié de 4 cents, 3 cents ½, 3 cents, le tout situé à GONDECOURT, item 1 cent, 1 cent, 2 cents, 2 cents ½, séant à ALLENNES, 2 cents ½, 5 cents, 4 cents ½, 2 cents 1/3, la moitié de 4 cents pris à l'encontre d'Adrien MARCHAND, 3 cents, la moitié

de 5 cents, la moitié de 4 cents pris à l'encontre de Jean DEFIVE et ledit MARCHAND, item 7 cents, item 4 cents, item la moitié de 6 cents, item 4 cents, 4 cents et 2 cents, toutes les dernières pièces séant à CAMPHIN, et aussi l'autre moitié de 4 cents à GONDECOURT. Nicolas HENNERON reçoit un lieu manoir contenant 12 cents à GONDECOURT. En présence de Pierre et Martin DUPONT fils de feu Jean, manouvriers demeurant à ESPINOY.

2 E 3 / 9027 acte 67 - 26/03/1680 - transaction

Nicolas DURETESTE laboureur demt à WAHAGNIES d'une part, Ambroise et Piat DURETESTE, Antoine DUQUESNE et Anne DURETESTE sa femme, Piat DUQUESNE et Jeanne Anne DURETESTE sa femme, et Michelle DURETESTE veuve de Marc PORETZ, demt : Ambroise à Ostricourt, Piat à Dourges, Antoine à Camphin, Piat DUQUESNE à WAHAGNIES, et Michelle à Libercourt, les dits du surnom DURETESTE frères et soeurs enfants et héritiers des feus Nicolas et de Jeanne DUJARDIN, en leur vivant laboureurs demts à WAHAGNIES d'autre part, reconnaissent, savoir le premier comparant, que par le partage qu'il a fait avec ses dits frères et soeurs, des biens, terres et héritages à eux dévolus et échus par le trépas de leurs dits père et mère, il lui serait tombé, entre autres héritages, deux cents de masurage séant audit WAHAGNIES, tenant au manoir dudit premier comparant de haut en bas, d'autre à l'héritage de Sieur Pierre DE FOURMESTRAUX, de bout au chemin menant de l'église au moulin dudit lieu, et depuis ledit partage, il serait venu en connaissance auxdits comparants, que lesdits deux cents de manoir assignés audit Nicolas DURETESTE ci-dessus nommé, n'ont été patrimoine auxdits feus Nicolas et Jeanne DUJARDIN sa femme, ainsi étaient arrentement selon que l'on dit, vers l'église dudit WAHAGNIES tellement que les sieurs pasteur, bailli, gens de loy et margliseur dudit lieu, les veulent rapréhender au profit de la dite église, en tant qu'ils disent que l'arrentement de cent ans et un jour est fini, et par ainsi ledit premier comparant en serait privé et intéressé lesdits seconds comparants voulant user de bonne foi vers ledit premier comparant leur frère, ils ont promis et promettent par cette de restituer la valeur desdits deux cents de manoir, en cas qu'il serait privé, afin que sa part demeure égale à sesdits cohéritiers, comme elle était auparavant, ce qu'ils promettent tenir, entretenir, conduire et garantir selon la réquisition de garant qu'en a fait ledit Nicolas DURETESTE, aux plaids du souverain bailliage de Lille, en la cause qu'il a en défendant pour le même sujet, à l'encontre de Jean Phles BURBURE margliseur dudit WAHAGNIES fait et passé à Camphin, le vingt-six mars mil six cent quatre-vingt, pardevant Ph. Sion notaire y résidant, présents Mes Pierre LANTOINE fils de feu Michel, et Valérien GRAUWIN fils de feu Jean, marissals demts audit Camphin.

2 E 3 / 9027 acte 68 - 28/03/1680 - Partage

Jean DESOBRY, Nicolas MORTREUX mari de feue Anne DESOBRY, ayant enfant d'icelle, Ignace DE LE PLACHE et Marie DESOBRY sa femme, tous laboureurs, sauf ledit DE LE PLACHE charpentier, demeurant à PROVIN, iceux DESOBRY enfants et héritiers de feue Marie MORTELECQUE (et de feu Jacques DESOBRY), font le partage. Jean DESOBRY aura la moitié de 2 cents à PROVIN à l'encontre de la part de Nicolas MORTREUX. Ignace DE LE PLACHE et sa femme auront cent ½ à PROVIN et paieront aux 2 autres chacun 22 livres parisis. Lesdits Jean DESOBRY et Nicolas MORTREUX ont encore un cent imparti pris en 3 à l'encontre dudit Ignace, à CARVIN, ils en font aussi le partage. En présence de Sébastien POTTEAU fils de feu Jean, laboureur à PROVIN, et Philippe MORTELECQUE fils de feu Mahieu, maieur dudit PROVIN.

2 E 3 / 9027 acte 69 - 29/03/1680 - Accord

Antoine DUFOUR fils de feu Jean, et Marie LALLOE sa femme, laboureurs demeurant à MONS EN PEVELE, et Marguerite LALLOE jeune fille non mariée de feus Pasquier et Catherine MOREL, demeurant à Wachemy paroisse de CHEMY, les dites LALLOE sœurs, nièces et ayant droit d'héritages délaissés à son trespas par Jean MOREL leur oncle, en son vivant laboureur à CAMPHIN, sur lesquels héritages, Guillaume MALLET fils de feu Piat, avait fait mise de fait à raison de la donation que lui en avait fait ledit Jean MOREL, moyennant une somme de deniers reçus de Jean DE LE CAMBRE au nom dudit Guillaume MALLET, renoncent à l'héritage, ce que ledit DE LE CAMBRE gendre dudit MALLET accepte.

2 E 3 / 9027 acte 70 - 31/03/1680 - Bail

François DUPONT fils de feu Jérôme, et Jacques ROHART fils de feu François, manouvriers demeurant à ESPINOY, ledit DUPONT se portant fort de Hubert et Marie Anne DUGARDIN, baillent à Pasquier LEBORGNE fils de feu Pierre, sergent forestier des bois de WAHAGNIES, 4 cents de manoir à usage de jardin sauf 2 cents de labeur au bout d'icelui, le tout à WAHAGNIES.

2 E 3 / 9027 acte 71 - 02/04/1680 - Partage

Pierre BRUNET, Jean DELAGRANGE et Marie Madeleine BRUNET sa femme, iceux BRUNET enfants de feus Jean et Michelle DONGNIES en leurs vivants laboureurs demeurant à PHALEMPIN, font le partage. Ledit Pierre BRUNET aura un lieu manoir contenant 1 cent à PHALEMPIN. Marie BRUNET aura 4 cents à PHALEMPIN. Lesdits DELAGRANGE et sa femme paieront à la décharge dudit Pierre, à Pierre LOHIER mari de Michelle BRUNET, 35 livres et 16 gros.

2 E 3 / 9027 acte 72 - 04/04/1680 - Accord

Jacques ROHART fils de feu Henri, relict de Marie DESBANS et ayant enfants d'elle, manouvrier demeurant à Ennecourt paroisse de CAMPHIN d'une part, Pasquier COCHET fils de feu Jean, berger demeurant à Ennecourt d'autre part, moyennant 26 florins que le second paiera au premier, ledit premier comparant renonce pour ses enfants, au droit qu'ils pourraient avoir dans un petit manoir à Ennecourt contenant 2 cents.

2 E 3 / 9027 acte 73 - 06/04/1680 - Contrat de mariage

François **LEHOUCQ** jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN, assisté de Jacques LEHOUCQ son père et Monseigneur Frère François COOLEN prêtre religieux et pasteur dudit lieu son parrain.

Catherine **MORTREUX** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu, assistée de Pasquier MORTREUX et Anne CANIPEL ses père et mère.

2 E 3 / 9027 acte 74 - 09/04/1680 - Bail

Hippolyte MORTREUX fils de feu Hippolyte, laboureur et brasseur demeurant à Wachemy paroisse de CHEMY, baille à Pierre BETH fils de feu Hugues, gorlier demeurant à LILLE, une portion de lieu manoir pris en plus grand lieu à GONDECOURT, occupé par Nicanor SUIN, séant ladite portion à front de la rue menant de l'église au maret, où fut ci-devant demeurant Arnould THERY.

2 E 3 / 9027 acte 75 - 11/04/1680 - Donation

Sébastien COCHET fils de feu Jacques, laboureur demeurant à GONDECOURT, donne à l'église de GONDECOURT 2 lettres de rente, l'une portant 100 florins en laquelle est obligé Nicolas COCHET vivant laboureur demeurant à ALLENNES, pardevant auditeurs, le 29/05/1658, l'autre portant 100 florins, y obligés Melchior DE LE CROIX et Anne DUPONCHEL sa femme, Jean et Antoinette DELEVALLEE, par reconnaissance, en date du 7/09/1660, courant au denier 16, moyennant 12 messes. En présence de Liévin MORTREUX fils de feu Germain, manouvrier à GONDECOURT.

Le même jour, il a donné à Marie LE GRARD sa servante, un lit de plumes, parchevet et oreiller sur lesquels il dort présentement.

2 E 3 / 9027 acte 76 - 15/04/1680 - Bail

Jean Jacques BOUTTRY fils de feu Louis, laboureur demeurant à CAMPHIN, baille en avant cense à Jean DE LE CAMBRE fils de feu Hubert, laboureur demeurant à CAMPHIN, 20 cents en 4 pièces à CAMPHIN, appartenant à Joseph POTTIER maieur de LENS.

2 E 3 / 9027 acte 77 - 15/04/1680 - Accord

Nicolas DELEVALLEE fils de feu Guillaume, laboureur demeurant à ALLENNES d'une part, et Etienne DELEVALLEE son frère demeurant présentement à AUDENARDE d'autre part, héritiers dudit Guillaume, passent un accord par lequel, moyennant certaine somme que ledit second a reçue du premier, il renonce au profit du premier aux droits qu'il a dans un lieu manoir contenant 1 cent à ALLENNES, item en 3 cents audit ALLENNES.

2 E 3 / 9027 acte 78 - 15/04/1680 - Vente

Nicolas DELEVALLÉE fils de feu Guillaume, laboureur demt à ALLENNES sur les maretz, vend à Jacques LABBÉ fils de feu Pierre, tavernier et laboureur, trois cents de terre à labeur séant audit ALLENNES, tenus de la srie dudit lieu, tenant de côté à l'héritage de Thomas DUHOTZ, d'autre à Jacques DE BEAUVOIS, de bout à la rue menant de l'église à la cense de Lassus, pour lui en jouir incontinent le pied coupé de l'avesture de colza et blé y croissant la vente faite moyennant deux gros aux pauvres, deux messes pour les âmes des trépassés, une pistole de don gratuit à la femme du vendeur, une pistole de carité à dépenser entre les vendeur et acheteur, soixante gros au notaire pour passage dudit marché, et en deniers principaux dudit marché cent cinquante livres parisis fait et passé audit ALLENNES, le quinze avril xvi c quatre-vingt, pardevant Phles Sion, notaire à Camphin, présents Piat LEMESRE fils de feu Piat, meunier, et Jean LEBORGNE fils de Jacques, non marié, demts audit ALLENNES.

2 E 3 / 9027 acte 79 - 25/04/1680 - Vente

Pierre DESMONS fils de Jacques et Catherine DELECOURT, laboureur demt à l'enclavement de Carnin paroisse d'ANNOEULLIN, vendent à Georges TOURNAY fils de feu Jean, manouvrier demt présentement à l'hôpital de SECLIN, un cent et demi de terre à labeur, séant au hamel de Wachemy terroir de CHEMY, tenus de Messieurs les doyen et chapitre de st-Pierre en Lille, tenant de côté à l'héritage de Claude DUJARDIN, d'autre à Michel LEGRAIN, de bout à la piedsente menant dudit Wachemy au Bonnart, pour lui en jouir depuis la st-Rémy prochaine la vente faite moyennant cinq gros aux pauvres, une messe pour le repos des âmes des trépassés, quarante gros de carité, un patagon de don gratuit à ladite Catherine DELECOURT, au notaire pour passage dudit marché quarante-huit gros, et en deniers principaux cent quarante-quatre livres parisis fait et passé audit Wachemy, le vingt-cinq avril xvi c quatre-vingt, pardevant Phles Sion, notaire à Camphin, présents Jean DUROTZ fils de feu Toussaint, et François DUPRETZ fils de feu François, laboureurs demts à Wachemy.

2 E 3 / 9027 acte 80 - 28/04/1680 - Contrat de mariage

Noël **CANIPEL** jeune homme non marié demeurant à HERRIN, assisté d'Arnould son père, Jean CANIPEL son frère et Adrien DUBREUCQ son oncle.

Anne **DESMONS** veuve d'Ambroise DELEFOSSE, demeurant audit lieu, assistée de Philippe DELEHAYE lieutenant et Théodore DESMASIERS homme de fief demeurant HERRIN et Barbe CHUFFART sa tante.

... Paul DELEFOSSE son fils qu'elle a eu.

2 E 3 / 9027 acte 81 - 25/04/1680 - Vente

Antoine DERETZ fils de feu Piat, et Marie BAILLETZ sa femme, laboureurs demeurant à CAMPHIN, vendent à Jean DE LE CAMBRE fils de feu Hubert, laboureur à CAMPHIN, 5 cents 20 verges à CAMPHIN.

2 E 3 / 9027 acte 82 - 06/05/1680 - Accord

Marie OGY veuve de Jean BONNIER, ayant enfant d'icelui tel que Marie Thérèse, demeurant à PHALEMPIN d'une part, Martin Noël et Jacqueline BONNIER, frère et sœur enfants du premier mariage (avec Antoinette VALLEE) dudit Jean, demeurant à PHALEMPIN d'autre part, passent un accord par lequel ladite Marie OGY renonce au profit des dits BONNIER et de ladite Marie Thérèse, à tous les meubles, manoir, et ce qu'elle a apporté, moyennant à eux d'acquitter les dettes.

2 E 3 / 9027 acte 83 - 06/05/1680 - Contrat de mariage

Jean **FACOMPRETZ** relict de Pasques DESCAMPS et fils de feu Robert, laboureur demeurant à PHALEMPIN assisté de Nicolas FLINOIS son beau fils.

Marie **OGY** veuve de Jean BONNIER demeurant audit lieu assistée de Martin Noël BONNIER son beau fils.

... à Marie Thérèse BONNIER (*Rayé : sa*) fille de ladite OGY.

2 E 3 / 9027 acte 84 - 07/05/1680 - transaction

Nicolas DE LE CROIX fils de feu Louis, tisserand de toile demeurant à GONDECOURT, pour faire paiement à Nicolas HENNERON fils de feu Thomas, laboureur et brasseur audit lieu, de la somme de 90 livres parisis, lui cède l'advesture de colsat sur cent ½ à GONDECOURT, item un mont de fachon étant devant sa maison en sa court, 4 cents ½ de faiz de maulles qu'il a bon à Louis TREDEZ de BAUVIN, et il sera tenu de ruiotter demi bonnier de terre d'ici la Saint Jean Baptiste.

2 E 3 / 9027 acte 85 - 07/05/1680 - transaction

Nicolas DE LE CROIX fils de feu Louis, tisserand de toile demeurant à GONDECOURT, déclara que Nicolas HENNERON fils de feu Thomas, laboureur et brasseur audit lieu, se serait constitué caution pour 153 livres qu'il est devable à Hippolyte MORTREUX laboureur et brasseur à Wachemy, et pour assurance de ladite somme, il lui cède une vache de poil roux à blanc nez.

2 E 3 / 9027 acte 86 - 08/05/1680 - Vente

Agapitte MAHETTE fils de feu Antoine, et Anne VAS sa femme, tavernier demeurant à PROVIN, vendent à Jean LEQUESNE fils de Jean, brasseur et laboureur demeurant à BAUVIN, 9 quartrons de terre à PROVIN, pour 228 livres et une tonne de forte bière. En présence de Mathias LEQUIND fils de feu Médard, meunier demeurant à ANGRE en Artois, et Louis MORTELECQUE fils de Philippe, jeune homme non marié demeurant à ANNOEULLIN.

2 E 3 / 9027 acte 87 - 10/05/1680 - Bail

Jean LALLOE fils de feu Pasquier, laboureur demeurant à Wachemy paroisse de CHEMY, baille à Pasquier LALLOE son fils laboureur à Wachemy, 33 cents ½ en 6 pièces à CHEMY.

2 E 3 / 9027 acte 88 - 11/05/1680 - Contrat de mariage

Martin Noël **BONNIER** jeune homme non marié de feu Jean demeurant à PHALEMPIN assisté de Jean LALLOE son parrain et Bernard HENNEBEL son maître.

Sainte **FLINOIS** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu, assistée de Marguerite MALLET sa mère, Wallerand et Toussain DECARNIN ses cousins.

... icelui ... appartenir de donation que lui en a fait Barbe MORTREUX sa marraine ... à l'encontre de Jacqueline et Marie Thérèse BONNIER ses soeurs à eux échus par les trépas dudit feu Jean et Antoinette VALLEZ leur père et mère ... ladite Marguerite MALLET ... en cas que François FLINOIS son fils qu'elle a eu de sa seconde conjonction avec Alexandre FLINOIS.

2 E 3 / 9027 acte 89 - 13/05/1680 - Vente

André DE CAIGNY fils de feu Piat, et Marguerite WARQUAIN sa femme, laboureurs demeurant à Wachemy paroisse de CHEMY, vendent à Jean DE LE CAMBRE fils de feu Hubert, laboureur demeurant à CAMPHIN, 5 cents 20 verges à CAMPHIN, pour 500 livres. En présence de Jean DU ROTZ fils de feu Toussaint, laboureur, et Martin DEFFONTAINE fils de feu Robert, boucher demeurant à Wachemy.

2 E 3 / 9027 acte 90 - 13/05/1680 - arrérages de rente

André DE CAIGNY fils de feu Piat, et Marguerite WARQUAIN sa femme, laboureurs demeurant à Wachemy paroisse de CHEMY, déclara qu'il a, ce jour, vendu à Jean DE LE CAMBRE fils de feu Hubert, laboureur demeurant à CAMPHIN, 5 cents 20 verges à CAMPHIN, qui lui sont venus en partage avec Anne ROZE, Simon DE LE COURT et Catherine WARQUAIN sa femme, le 7/04/1674, laquelle terre est chargée d'une soubrente vers les Pauvres d'ANNOEULLIN, laquelle n'était connue des dits partageurs. Ledit DE CAIGNY a été condamné seul en la halle de CAMPHIN quoi que les autres devaient contribuer aux arrérages de la rente. Ledit DE LE CAMBRE a accepté de s'occuper de recouvrer les arrérages.

2 E 3 / 9027 acte 91 - 24/05/1680 - baux

Jean Charles DEFFONTAINES fils de Michel, procureur spécial de son dit père laboureur demeurant à CARVIN, baille à Nicolas GLORIAN fils de feu Jean, laboureur demeurant WAVRIN, 15 cents en 3 pièces à WAVRIN. En présence de Michel DE FACHE fils de feu Pierre, et Pierre WIMEL fils de feu Pierre, demeurant à WAVRIN.

Il baille à Jean CLIQUESNOY fils de feu Jean, soieur d'ais, demeurant à WAVRIN, 2 cents à WAVRIN.

Il baille à Michel DE FACHE fils de feu Pierre, laboureur, demeurant à WAVRIN, 10 cents à WAVRIN.

Il baille à Pierre WIMEL fils de feu Pierre, tisserand de toile, demeurant à WAVRIN, 3 cents à WAVRIN.

Il baille à Pierre WIMEL fils de feu Pierre et d'encore vivante Antoinette FORESTIER (qui s'obligera), laboureur, demeurant à WAVRIN, 10 cents à WAVRIN.

2 E 3 / 9027 acte 92 - 28/05/1680 - Accord

Anselme BATELET fils de feu Pierre, bailli de la terre et Seigneurie d'ANNOEULLIN, Louis WAGON fils de feu Antoine, Antoine LADEN fils de feu Charles, et Jacques TELLART fils de feu Jacques, tous échevins dudit lieu d'une part, André LHOSTE fils de feu François, laboureur à Ennecourt paroisse de CAMPHIN d'autre part, pour mettre fin à un procès intempté par Maître Guillaume MALLET praticien, à l'encontre dudit André LHOSTE pour avoir paiement d'une soubrente portant une rasière de bled par an due sur une pièce de terre à CAMPHIN de 4 cents, trouvent un accord par lequel ledit LHOSTE paiera bien la soubrente aux Pauvres d'ANNOEULLIN, mais les frais de procès resteront à la charge de ceux qui les ont déjà payés.

2 E 3 / 9027 acte 93 - 02/06/1680 - Bail

Pierre DESMONS fils de feu Jacques, laboureur demeurant à l'enclavement de CARNIN paroisse d'ANNOEULLIN, baille à Chrétienne DESMONS sa fille suffisamment âgée et émancipée, 13 cents en plusieurs pièces à CARNIN et GONDECOURT.

2 E 3 / 9027 acte 94 - 03/06/1680 - Bail

Jean Charles DEFFONTAINES, procureur spécial de Michel DEFFONTAINES son père lieutenant de CARVIN, baille à Philippe DE WANNEHAIN fils de feu Antoine, laboureur demeurant au hamel de la Place Mollue à BACHY, 3 quartiers de terres en 2 pièces audit lieu. En présence de André FLOURET fils de feu Martin, tavernier à CAMPHIN, et Jean STIENNE fils de Martin, laboureur à BACHY.

2 E 3 / 9027 acte 95 - 03/06/1680 - Bail

Jean Charles DEFFONTAINES, procureur spécial de Michel DEFFONTAINES son père lieutenant de CARVIN, baille à Martin STIENNE fils de feu Jacques, et Jean STIENNE son fils, laboureurs demeurant à Sartine paroisse de BACHY, 3 cents à Martin, et 8 cents à Jean, le tout à BACHY.

2 E 3 / 9027 acte 96 - 04/06/1680 - Contrat de mariage

Gilles **DUHEM** fils de feu Gérard jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN, assisté de Jean François LABBE son ami acquis.

Anne **JOVENET** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu assistée d'Aliénor BAUDOU sa mère.

2 E 3 / 9027 acte 97 - 10/06/1680 - Bail

Guillaume DE LE CAMBRE fils de feu Piat, laboureur demeurant à CAMPHIN, baille en avant cense à Valentin HAVET fils de feu Jean, laboureur à PHALEMPIN, 8 cents ½ à CAMPHIN.

2 E 3 / 9027 acte 98 - 14/06/1680 - Vente

Pierre BINAULT fils de feu Louis, et Barbe COUSIN sa femme, manouvrier demeurant à Don paroisse d'ANNOEULLIN, vendent à Hubert DUFOUR fils de feu Michel, carlier et laboureur demeurant à ALLENNES, un cent à ALLENNES, pour 96 livres parisis. En présence de Théodor DESMASIERES fils de feu Jean, laboureur à HERRIN, et François BECCOURT fils de feu Emond, laboureur à Don.

2 E 3 / 9027 acte 99 - 14/06/1680 - Vente

Pierre BINAULT fils de feu Louis, et Barbe COUSIN sa femme, manouvrier demeurant à Don paroisse d'ANNOEULLIN, vendent à Hubert DUFOUR fils de feu Michel, carlier et laboureur demeurant à ALLENNES, un cent ½ à GONDECOURT, pour 100 livres parisis. En présence de Théodor DESMASIERES fils de feu Jean, laboureur à HERRIN, et François BECCOURT fils de feu Emond, laboureur à Don.

2 E 3 / 9027 acte 100 - 26/06/1680 - Contrat de mariage

Martin **BUTTIN** fils de feu Adrien, jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN.

Catherine **BARINE** veuve de Nicolas CAUDRELIER, demeurant audit lieu.

... à Guillaume BUTTIN son frère et en cas qu'il serait mort à Michelle CAULLIER sa mère.

2 E 3 / 9027 acte 101 - 04/07/1680 - Contrat de mariage

Jean Baptiste **RINGOT** fils de feu Arnould, jeune homme non marié demeurant à CAMPHIN, assisté de Jean Jacques BOUTTRY, Antoine DESBANS et Pierre MOREL ses oncles et Nicolas BOUTTRY son cousin.

Wulgeforte **GRAUWIN** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu, assistée de Jacques et Simon GRAUWIN ses frères et André LHOSTE son parrain par alliance.

... à l'encontre de Thérèse RINGOT sa soeur.

Jean-Baptiste RINGOT fils de feu Arnould, demt à Camphin, assisté de Jean Jacques BOUTTRY, Antoine DESBANS et Pierre MOREL ses oncles et Nicolas BOUTTRY son cousin d'une part Wulgeforte GRAUWIN, demte audit lieu, assistée de Jacques et Simon GRAUWIN ses frères et André LHOSTE son parrain par alliance d'autre part port du futur: il déclare lui appartenir: la moitié de tout un lieu manoir amassé de maison, chambre et grangette, séant audit lieu, imparti à l'encontre de Thérèse RINGOT sa soeur, contenant en totalité le tiers de la moitié d'onze quartrons d'héritage, tenant de front à la rue du tertre, de second à l'héritage dudit MOREL, du tiers à Antoine DELEVALLÉE la moitié de deux cents séant audit lieu, tenant à l'héritage de la veuve Jean RINGOT, d'autre aux chapelains d'ARRAS la moitié de deux autres cents, tenant d'un côté à l'héritage de Nicolas BOUTTRY, d'autre au sr Joseph POTTIER, de bout au chemin menant dudit lieu à Carnin et la moitié de deux tiers de cinq quartrons imparti à l'encontre de sa dite sœur, tenant de bout à Gaspard DELECOURT, d'autre à Guillaume DE LE CAMBRE, de côté au Champ Cornu item quatorze blanches bêtes, tant brebis qu'agneaux, item cent livres parisis port de la future: ses dits frères déclarent qu'il lui appartient: la moitié des avestures, tant blé, colza, waras et lin, à l'encontre dudit Simon son frère, étant sur dix cents de terre en deux pièces audit lieu, en payant les rendages par moitié avec sondit frère et sera censière d'une

pièce desdits dix cents portant trois cents et demi, pour y mettre main à la st-Rémy prochaine, et continuer la fin du bail, à la charge des rendage et conditions dudit bail si lui appartient la moitié d'une vache, veau et tous autres meubles par ménage étant présentement en sa maison lequel port a été apprécié à cent vingt livres parisis fait et passé audit Camphin, le quatre juillet xvi c quatre-vingt, pardevant Phles Sion notaire y résidant, présents Antoine DELEVALLÉE fils de feu Jacques, et Jean DECARNIN fils de feu Jean, non mariés, demts audit lieu.

2 E 3 / 9027 acte 102 - 08/07/1680 - Echange

André DE CAIGNY fils de feu Piat, laboureur demeurant à Wachemy paroisse de CHEMY d'une part, Catherine DELEFOSSE veuve de Pasquier HERMAND, demeurant à CAMPHIN d'autre part, échangent des terres. Ledit DE CAIGNY baille 4 cents à CAMPHIN, et ladite DELEFOSSE lui baille 5 cents à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9027 acte 103 - 08/08/1680 - Bail

Antoine Bernard LOMBART fils de feu Pierre, jeune homme non marié demeurant à LILLE, baille à Antoine DUQUESNE fils de feu Jean, lieutenant et censier de la Grande Cense de CAMPHIN, 3 cents 3 quartrons en 2 pièces audit lieu. En présence de Simon DE LE CAMBRE fils de Guillaume, laboureur, et Maître Pierre LANTOINE fils de feu Michel, maréchal, demeurant à CAMPHIN.

2 E 3 / 9027 acte 104 - 14/08/1680 - Contrat de mariage

Nicolas **DUHAYON** fils de feu Mathieu, jeune homme à marier demeurant à PHALEMPIN, assisté d'Anne FACOMPRETZ sa mère et de Pierre DUHAYON son frère.

Gabrielle **LEGROULX** veuve de Louis CANDILLIER, demeurant audit lieu, assistée de Augustin CANDILLIER son beau père et Gabrielle CANIPEL sa marraine.

... ladite Gabrielle a eu de sa première conjonction trois enfants tels que Augustin, Pierre Paul et Marguerite CANDILLIER.

2 E 3 / 9027 acte 105 - 18/08/1680 - Accord

Michel DU HOTZ fils de feu Etienne, naguère eschoppier demeurant à ALLENNES d'une part, Vincent DU HOTZ fils dudit Michel, et Barbe MORTELECQUE sa femme, laboureurs demeurant audit lieu d'autre part, passent un accord, parlequel moyennant les soins que lui apporteront les seconds comparants, ledit Michel leur donne entre vifs, tous les droits qu'il a dans un lieu manoir contenant 1 quartron à ALLENNES, qu'il a fait bâtir avec Marie CRESPEL sa feue femme, et tous les deniers que peuvent devoir Lamoral DU HOTZ son fils, et Jacques LABBE son beau-fils bail et mari de feue Catherine DU HOTZ fille du dit premier comparant, à raison de quelque somme qu'ils ont reçue de Jean (*en blanc*), cuvelier de stil demeurant proche le Croissant à LILLE, qu'il avait en dépôt dudit premier comparant. En présence de Philippe VINCHENT prêtre pasteur d'ALLENNES, et Jacques MORTELECQUE fils de feu Pasquier, laboureur audit lieu.

2 E 3 / 9027 acte 106 - 26/08/1680 - Vente

Jeanne LALLOE veuve de Guillaume DUPRETZ, labourière demeurant à HERRIN, Venant, Guillaume, Nicolas et Marie Marguerite DUPRETZ, demeurant à HERRIN, Wallerand Philippe DE LE TOMBE et Marie DUPRETZ sa femme, demeurant à PHALEMPIN, Hugues DESCAMPS et Anne Françoise DUPRETZ sa femme, demeurant à CAMPHIN, iceux DUPRETZ frères et sœurs, enfants et héritiers dudit feu Guillaume, vendent à Florent BRASME fils de feu Louis, laboureur demeurant à HOUPLIN, la moitié de 4 cents ½ à HOUPLIN, impartis à l'encontre de lui par ratraict de proximité qu'il a fait sur Jean BRASSART, pour 147 livres parisis. En présence de Cornil MAILLART fils de feu Guillaume, laboureur à CHEMY, et Jean FREMAULT fils d'Antoine, manouvrier à GONDECOURT.

2 E 3 / 9027 acte 107 - 25/08/1680 - Bail

Noël BERTOUL fils de feu Jean, procureur spécial de Sébastien COCHET laboureur demeurant à GONDECOURT, baille à Antoine LECLERCQ fils de feu Antoine, laboureur demeurant à ALLENNES, 8 cents à GONDECOURT. En présence de André DE HENNIN fils de feu Pasquier, jeune homme demeurant à ALLENNES, et Jacques DUMETZ fils d'André, jeune homme demeurant à GONDECOURT.

2 E 3 / 9027 acte 108 - 29/08/1680 - Formoture mobiliaire

Anne BACQUEVILLE, veuve de Nicolas DUPONCHEL, ayant enfant d'icelui, labourière demte à GONDECOURT d'une part, Luc DUPONCHEL oncle du côté paternel de Jean-François DUPONCHEL, et Jacques DUMETZ aussi son oncle par alliance, et Jean MARQUANT son cousin et tuteur d'icelui, d'autre et reconnurent, la dite Anne BACQUEVILLE paravant convoler en secondes noces, voulant satisfaire à la coutume de la châtellenie de Lille, elle a fait formoture mobiliaire à son dit fils à lui dévolue et échue par le trépas du dit feu Nicolas, son père, en la forme et manière qui s'en suit c'est à savoir, qu'elle a promis et sera tenue de nourrir, alimenter, chausser, vêtir et entretenir son dit fils, bien et honnêtement selon son état ensemble lui fera apprendre sa créance à lire et écrire, et par dessus ce, la somme de deux cents livres Flandre, à livrer à son âge mariage, ingression de religion ou autre état honorable, et advenant qu'elle serait prévenue de mort paravant, incontinent son décès advenu et moyennant ce que dessus, les dits tuteurs ont renoncé et renoncent au profit de la dite Anne BACQUEVILLE en tous les meubles mouvables que peut composer et appartenir au dit Jean-François DUPONCHEL, pupille de la succession de son dit feu père, sauf et réservé les charpentages et bois montant qu'elle en aura usufruit et advenant que le dit pupille viendrait à mourir sans hoirs, la part que lui pouvait toucher provenant de la vente des biens meubles trouvés en la maison mortuaire de son dit feu père comptera et appartiendra aux enfants de la première conjonction du dit feu DUPONCHEL, à l'exclusion de la dite BACQUEVILLE sa mère nonobstant coutumes au contraire fait et passé au dit GONDECOURT, le vingt-neuf d'août xvi c quatre-vingt, par devant Phles Sion, notaire à Camphin, es présence de Pierre DELENOEUFVILLE, fils de feu Jean, sergent au dit GONDECOURT, et Jean DURIEZ, fils de feu Bartholomé, jeune homme non marié au dit lieu.

2 E 3 / 9027 acte 109 - 29/08/1680 - Contrat de mariage

Pierre **MARQUANT** jeune homme à marier demeurant à GONDECOURT assisté de Hippolite MARQUANT son père, Jean et Antoine MARQUANT ses frères.

Anne **BACQUEVILLE** veuve de Nicolas DUPONCHEL, demeurant audit lieu assistée de Jean BACQUEVILLE son frère, Bartolomé BACQUEVILLE son oncle.

... Jean François DUPONCHEL son fils qu'elle a eu de sa première conjonction.

Pierre MARQUANT, demt à GONDECOURT, assisté de Hippolyte MARQUANT son père, Jean et Antoine MARQUANT ses frères d'une part, Anne BACQUEVILLE, veuve de Nicolas DUPONCHEL, demte au dit lieu, assistée de Jean BACQUEVILLE son frère, Bartholomé BACQUEVILLE son oncle d'autre part primes, quant est du portement et chenance du dit Pierre MARQUANT, son dit père a dit et déclaré qu'il donne à son dit fils, quatre cents et demi de terre à labeur, en deux pièces au terroir du dit lieu savoir, deux cents et demi tenant de côté à l'héritage des hoirs du dit Nicolas DUPONCHEL, d'autre aux hoirs Nicolas DORCHIES item deux cents, tenant de côté à Phles DUTILLOEUL, d'autre à la veuve Paul DELANNOY item lui baille en avant cense, sept cents de pareille labeur, appartenant à Bonnaventure HERMAND, situés en une pièce au terroir de Chemy, pour en jouir le parfait de bail qu'il en a à durer à charge de l'acquitter et décharger du rendage, charges, devises et conditions portés au dit bail, à commencer au jour la St Rémy prochain de cet an xvi c quatre-vingts si lui donne la somme de cent et vingt livres, à livrer incontinent le mariage consommé item deux rasières de blé et une paire de linceuls et au regard du portement d'icelle, icelui Pierre, s'est pareillement tenu content traitant lequel mariage, a été dit et expressément conditionné et accepté par les parties, que le dernier vivant des dits mariants, sans enfant vivant procédant de ce mariage, sera usufructuaire des meubles du terminé, à la charge des dettes, exèques et funérailles d'icelui sauf si la dite Anne prédécédait le dit Pierre MARQUANT son futur mari sans enfant comme dit est, ce advenant Jean François DUPONCHEL son fils qu'elle a eu de sa première conjonction avec le dit Nicolas son feu mari, partira avec son mari futur en la moitié des meubles de la maison mortuaire à charge de payer la moitié des dettes, exèques et funérailles à l'encontre de son parâtre et au regard des héritages, ils retourneront après le pied coupé des avestures qu'elle y seront trouvées, aux plus prochains parents et héritiers du terminé, d'où ils seront trouvés procédant et mouvant et advenant qu'ils feraient quelque acquêt durant leur conjonction, le dit survivant en jouira sa vie durant, pour après son trépas, au dit cas de non enfant vivant, retourner moitié par moitié aux plus prochains parents des terminés si a, le dit Hippolyte MARQUANT, accordé aux enfants qui de ce mariage naîtront, représentation en sa succession fait et passé au dit GONDECOURT, le vingt-neuf août xvi c quatre-vingts, par devant Phles Sion, notaire à Camphin, es présence de Pierre DUMEZ, fils de feu Jean, et Henri DUBOIS, fils de feu Clément.

2 E 3 / 9027 acte 110 - 29/08/1680 - Accord

Nicolas DORCHIES fils de feu Jacques, laboureur demeurant à AVELIN d'une part, Marie RIVELOIS veuve de Jacques DORCHIES, et Marie Antoinette DORCHIES sa fille, demeurant à GONDECOURT d'autre part, pour mettre fin à un différend pour une donation faite par feu François DORCHIES en son vivant prêtre pasteur de REUX et LOUCHE proche de BOUCHAIN, et autres ses frères et sœurs audit feu Jacques DORCHIES père des comparants et mari de ladite RIVELOIS, passée pardevant Maximilien LEFEBVRE notaire de LILLE, en date du 18/08/1645, trouvent un accord par lequel le premier comparant paiera 200 livres.

2 E 3 / 9027 acte 111 - 12/09/1680 - Contrat de mariage

André **LESTOQUOIS** fils de feu Augustin, relict de Catherine LESION laboureur demeurant à MEURCHIN assisté d'Alexandre SION son beau père, Jean Jacques LESTOQUOIS son frère et Guillaume DELERUYELLE son cousin et compère.

Catherine **DUBRON** veuve en secondes noces de François MALLET, demeurant à PHALEMPIN assistée de Maître Baltasart LEFIN son beau fils et Jean DELEVALLEE son cousin.

2 E 3 / 9027 acte 112 - 14/09/1680 - Bail

Philippe CUVILLON fils de feu Pierre vivant escuyer, demeurant au Bourg de CARVIN, baille à Claude et Pierre CHRESTIEN père et fils, laboureurs demeurant à ATTICHES, 14 cents en 2 pièces à ATTICHES.

2 E 3 / 9027 acte 113 - 22/09/1680 - Accord

Jean Jacques BOUTTRY fils de feu Louis, laboureur demeurant à CAMPHIN d'une part, Hugues DESCAMPS fils de feu Pasquier, laboureur audit lieu d'autre part, passent un accord touchant les terres que ledit BOUTTRY a pris de Joseph POTTIER mayeur de la ville de LENS, séant à CAMPHIN. Ledit BOUTTRY a cédé audit DESCAMPS 19 cents à CAMPHIN en plusieurs pièces.

2 E 3 / 9027 acte 114 - 22/09/1680 - Vente

Hubert DUJARDIN jeune home non marié demeurant à QUERY LA MOTTE, fils des feus Jacques et Marguerite LE GROULX, vend à François DUPONT fils de feu Jérôme, manouvrier demeurant à ESPINOY paroisse de CARVIN, la 5ème partie de 10 cents en 2 pièces avec les charpentages y étant, à WAHAGNIES, impartis à l'encontre des frères et beau-frère du vendeur, pour 120 livres.

2 E 3 / 9027 acte 115 - 23/09/1680 - Bail

Françoise DELEAU veuve de Maximilien MOUTIER cordier, demeurant à LILLE, baille à Jean THERY fils de feu André, laboureur demeurant en l'enclavement de CARNIN paroisse d'ANNOEULLIN, 14 cents à CARNIN. En présence de Louis François PENNEQUIN fils de Pierre, jeune homme à marier demeurant à FLERS LEZ DOUAI, et François PLANCQUE fils à marier de feu Jean, demeurant présentement audit enclavement.

2 E 3 / 9027 acte 116 - 28/09/1680 - Vente

Jacques ROHART fils de feu François, et Marie DUJARDIN sa femme, manouvriers à ESPINOY paroisse de CARVIN, vendent à François DUPONT fils de feu Jérôme, manouvrier à ESPINOY, 1/5 d'un lieu manoir contenant 10 cents à WAHAGNIES, échu à ladite Marie par le trespas de Marguerite LE GROULX sa mère, impartis à l'encontre de Marie Anne DUJARDIN et dudit acheteur, pour 156 livres.

2 E 3 / 9027 acte 117 - 26/09/1680 - Vente

Marie DESPRETZ veuve de Vaast POLLET, demeurant au PONT A WENDIN, vend à Pierre MORET et Catherine COURSIMAU sa femme, marchand boucher demeurant audit lieu, la moitié d'un petit lieu manoir à PONT A WENDIN contenant en totalité 3 quartrons, à prendre à l'encontre de Laurent DESPRETZ frère de ladite Marie, pour 288 livres. En présence d'Antoine LARCHER bailli de PONT A WENDIN, et Antoine CORSIMAU fils de feu François, tavernier audit lieu.

2 E 3 / 9027 acte 118 - 01/10/1680 - Bail

Père Alexandre DURIEZ de l'Oratoire de Jésus, resident à SOINNIS Pays de Hainault, baille à Jean Baptiste DE POUTTRE fils d'Ignace, tisserand demeurant à Wachemy paroisse de CHEMY, un lieu manoir amasé de maison, chambre, grange, estables et autres édifices à la réserve de la cuisine, et les escais étant érigés du côté de l'église, qui demeureront au profit de Sébastien LABBE, contenant en fond 2 cents demi quartron, avec 26 cents en 7 pièces, le tout à ANNOEULLIN. En présence d'Antoine BURETTE fils de feu André, laboureur à Wachemy, et Hubert MORTREUX fils de feu Jacques, charpentier demeurant à ASPRES.

2 E 3 / 9027 acte 119 - 03/10/1680 - Bail

Jean LE MAHIEU fils de feu Nicolas, Mayeur de MEURCHIN, baille à Jean BOUTTEMY fils de feu Jacques, tavernier demeurant au PONT A WENDIN, 10 cents en 2 pièces, soit 5 cents à PONT A WENDIN, et 5 cents à Estevele paroisse de PONT A WENDIN (lesdits 10 cents appartiennent à Madame DE BAUDIMONT demeurant à LILLE. En présence de Thomas GOMETZ fils de feu Piat, laboureur demeurant à SAINTE MARIE CAPELLE proche de CASSEL.

2 E 3 / 9027 acte 120 - 15/02/1680 - Vente de bois

Vente de bois à ALLENNES. Les paiements se feront à la Saint Jean Baptiste entre les mains de Séraphin DU CHANGE Sieur de LIESSART demeurant à LILLE.

Première portion contenant 10 cents du costé du maret d'HERRIN, demeurée à Claude LHEUREUX fils de feu Jean, laboureur demeurant à HERRIN, pour 140 livres parisis.

2ème portion de 7 à 8 cents, demeurée à Jean BRASSART fils de Pasquier, laboureur demeurant à ALLENNES, pour 120 livres parisis.

3ème portion demeurée à Jacques MORTELECQUE fils de feu Pasquier, laboureur à ALLENNES, pour 200 livres parisis.

2 E 3 / 9027 acte 121 - 15/02/1680 - Dette

Jacques MORTELECQUE fils de feu Pasquier, laboureur à ALLENNES, doit à Séraphin DU CHANGE Sieur de LIESSART demeurant à LILLE, 200 livres parisis. Antoine LECLERCQ fils de feu Antoine, laboureur audit lieu s'est porté caution. Paiement à la Saint Jean Baptiste.

2 E 3 / 9027 acte 122 - 15/02/1680 - Dette

Claude LHEUREUX fils de feu Jean, laboureur demeurant à HERRIN, doit à Séraphin DU CHANGE Sieur de LIESSART demeurant à LILLE, 140 livres parisis. Maximilien HERREN fils de feu Pierre, laboureur demeurant à ALLENNES, s'est porté caution.

2 E 3 / 9027 acte 123 - 15/02/1680 - Dette

Jean BRASSART fils de Pasquier, laboureur demeurant à ALLENNES, doit à Séraphin DU CHANGE Sieur de LIESSART demeurant à LILLE, 120 livres parisis.

2 E 3 / 9027 acte 124 - 30/09/1680 - Vente

Thomas DELEFOSSE fils de feu Jean, et Marie DELEVALLEE sa femme, laboureurs demeurant à GONDECOURT, vendent à Pierre WATTRELOT fils de feu Jean, laboureur demeurant à ALLENNES, un tiers de cent ½ de lieu manoir à ALLENNES, imparti à l'encontre de Charles et Venant DELEVALLEE, frères, pour 78 livres parisis.

2 E 3 / 9027 acte 125 - 07/10/1680 - Contrat de mariage

Pierre **BARATTE** fils de Jean, jeune homme non marié demeurant à CHEMY, assisté de Josse DESMASIERE son oncle par alliance et Nicolas DEVENDEVILLE son cousin.

Béatrice **MORTREUX** aussi jeune fille à marier demeurant au hamel de Wachemy paroisse dudit lieu, assistée d'Hippolite MORTREUX son père, Anselme, Gérard et Hippolite MORTREUX ses frères.

2 E 3 / 9027 acte 126 - 13/10/1680 - Dîme

Jean Baptiste DESPRETZ prêtre Pasteur de THUMERIES, WAHAGNIES, baille à Nicolas DE LOBEL fils de feu Jean, laboureur demeurant au Garguetel paroisse d'ONGNIES la moitié de la dîme qui se cueille sur Quintice, de 3 gerbes du cent à l'encontre de la Collégiale de Saint Piat de SECLIN. En présence de Charles FAVIER fils de feu Jean, laboureur à THUMERIES, et Guillaume BOUTILLIER fils de feu Pierre, manouvrier à WAHAGNIES.

2 E 3 / 9027 acte 127 - 13/10/1680 - Bail

Jean Baptiste DESPRETZ prêtre Pasteur de THUMERIES, WAHAGNIES, baille à Guillaume BOUTILLIER fils de feu Pierre, manouvrier à WAHAGNIES, 2 cents ½ à WAHAGNIES.

2 E 3 / 9027 acte 128 - 14/10/1680 - Dette

Jean Jacques DESBIENS fils de feu Noël, tavernier demeurant à la Croisette paroisse de CHEMY, doit à Claude Grande GRAUWIN fils de Martin, laboureur à WAHAGNIES 84 livres parisis à cause de vente d'herbe sur 11 cents à WAHAGNIES.

2 E 3 / 9027 acte 129 - 18/10/1680 - Bail

Baltazart et Jean LEQUESNE fils de feu Jean, brasseurs demeurant à TEMPLEUVE EN PEVELE et BAUVIN, baillent à Louis LE MENU fils de feu Jean, laboureur demeurant à PROVIN, un lieu manoir contenant 5 quartrons à PROVIN. En présence de Martin DUHAYON fils de feu Antoine, coppeur de paille demeurant à SAINGHIN EN WEPPES, et Charles BOTTIN fils de feu Guillaume, manouvrier demeurant à BAUVIN.

2 E 3 / 9027 acte 130 - 18/10/1680 - Vente

Baltazart et Jean LEQUESNE fils de feu Jean, brasseurs demeurant à TEMPLEUVE EN PEVELE et BAUVIN, vendent à Louis LE MENU fils de feu Jean, laboureur demeurant à PROVIN, un lieu manoir contenant 5 quartrons à PROVIN, pour 600 livres parisis.

2 E 3 / 9027 acte 131 - 23/10/1680 - Vente

Laurent DESPRETZ fils de feu Jean, manouvrier demeurant à PONT A WENDIN, vend à Pierre MORETZ fils de feu Georges, et Catherine CORSIMON sa femme, marchand boucher demeurant audit lieu, un lieu manoir contenant 3 quartrons à l'encontre dudit MORETZ qu'il a depuis peu acquis de Marie DESPRETZ sœur du vendeur, pour 288 livres. En présence de Antoine LARCHER fils de feu Nicolas, bailli de PONT A WENDIN, et Jean CORSIMAU fils de feu Antoine, boucher audit lieu.

2 E 3 / 9027 acte 132 - 29/07/1680 - Contrat de mariage

Mathias **DUGARDIN** jeune homme non marié de feu Henri demeurant à GONDECOURT.

Catherine **DUBOIS** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu, assistée de Bauduine MARCHAND sa mère.

2 E 3 / 9027 acte 133 - 28/10/1680 - Vente

Jean Jacques BOUTTRY fils de feu Louis, et Jeanne POLLET sa femme, et Jean POLLET fils de feu Nicolas, laboureurs demeurant à CAMPHIN, iceux POLLET frère et sœur, vendent à Jacques DE LANNOIS fils de feu Jean, laboureur et marchand demeurant à WAHAGNIES, un bloc à faire thuilles et les parts qu'ils ont au charpentage et four compris audit bloc, séant en la tuillerie de Quintice, pour 168 livres. Gilles BIGOT et Jean DE LANNOIS doivent terminer leur bail.

2 E 3 / 9027 acte 134 - 28/10/1680 - rente héritière

Pierre, Quentin et Antoine BIGOTTE, enfants et héritiers de Noël, manouvriers demeurant à Martinsart d'une part, Martin PORION prêtre religieux et maître de l'hôpital Notre Dame lez SECLIN, passent un accord touchant une lettre de rente. Moyennant 144 livres que les premiers paient au second, ils sont acquittés des arrérages d'une rente en laquelle ledit feu Pierre était obligé au profit du dit hôpital en 7 florins 15 patars par an au rachat de 225 florins.

2 E 3 / 9027 acte 135 - 29/10/1680 - Vente

Joseph ROGEAU fils de Denis, et Marguerite BERNARD sa femme, et Marie Thérèse BERNARD, iceux BERNARD enfants et héritiers d'Amand, demeurant à HERRIN, vendent à Pierre BERNARD fils de feu Jérôme, sergent demeurant audit lieu, les parts que les vendeurs ont dans un lieu manoir contenant 180 verges à ALLENNES, pour 16 livres 13 gros. En présence de François ROHART fils de feu Jean, laboureur à CAMPHIN.

2 E 3 / 9027 acte 136 - 02/11/1680 - renonciation

François ROHART fils de feu Jean, laboureur à CAMPHIN, et Marie Madeleine BIGOTTE sa femme, Elisabeth et Sainte BIGOTTE, demeurant à Martinsart, iceux BIGOTTE enfants de feu Noël, et Jean BIGOTTE fils de feu Antoine, leur cousin germain demeurant à Martinsart paroisse de SECLIN, renoncent à l'hérédité dudit feu Noël et à celle de leur tante Jeanne BIGOTTE (en leurs vivants demeurant à Martinsart), au profit de Pierre, Quentin et Antoine BIGOTTE, frères aux 4 premiers et cousin audit Jean.

2 E 3 / 9027 acte 137 - 07/11/1680 - Testament

Sébastien COCHET fils de feu Jacques, laboureur demeurant à GONDECOURT fait son testament. Il affecte 5 cents à GONDECOURT pour des messes (300). En présence de Noël BERTOUL fils de feu Jean, laboureur, et Charles MAUPAYE fils d'Antoine, manouvrier, demeurant à GONDECOURT.

2 E 3 / 9027 acte 138 - 07/11/1680 - Dette

Charles LEROUGE fils de feu Gaspard, brasseur et tavernier demeurant à GONDECOURT, doit à Charles DEFRANCHE fils de feu Nicolas, 97 livres 15 gros à cause de vente de scorion. Paiement en un an. En présence de Gaspard PARSY fils de feu Martin, laboureur demeurant à ANNOEULLIN, et Jean ROZE fils de feu Arnould, manouvrier à GONDECOURT.

2 E 3 / 9027 acte 139 - 07/11/1680 - Dette

Jean ROZE fils de feu Arnould, manouvrier à GONDECOURT, doit à Charles DEFRANCE fils de feu Nicolas, 100 livres pour plusieurs années de louage d'une maison à GONDECOURT. Paiement au 1/03/1682.

2 E 3 / 9027 acte 140 - 09/11/1680 - Donation

Guillaume DE LE COURT fils de feu Mathieu, laboureur demeurant au hamel de Bour à ALLENNES, par affection pour Mathieu et Antoinette DE LE COURT ses enfants qu'il a eus avec Adrienne DU ROTZ et Antoinette DU BRON ses feues femmes, leur donne 500 livres à partager lorsqu'ils prendront état de mariage ou autre honorable.

2 E 3 / 9027 acte 141 - 12/11/1680 - Vente

Nicaise LE DRU fils de feu Jacques, laboureur demeurant à ALLENNES, Antoine DELEFOSSE fils de feu Louis, François DUBOIS fils de feu Vincent, et Marie LABBE sa femme, Pierre DELENOEUFVILLE fils de feu Jean, et Catherine CRAMETTE sa femme, laboureurs demeurant à GONDECOURT, vendent les parts qu'ils ont dans 3 cents ½ en une pièce à CHEMY, à Jean Jacques DESBIENS fils de feu Noël, marchand et tavernier demeurant à la Croisette paroisse de CHEMY, pour 156 livres. En présence de François LEBORGNE fils de Jean, molleur, et Nicolas DUJARDIN fils de Maximilien, tavernier, demeurant à CHEMY.

2 E 3 / 9027 acte 142 - 14/11/1680 - Dette

Catherine DUPONCHEL veuve de Mathias DUPRETZ, demeurant à GONDECOURT, doit à Jean Baptiste, Marquette et Martine DUPONCHEL enfants et héritiers de feu Nicolas, 48 livres parisis. Elle paiera ladite somme à Luc DUPONCHEL, Jacques DUMETZ et Pierre DELENOEUFVILLE, tuteurs desdits enfants, le 14/11/1681.

2 E 3 / 9027 acte 143 - 14/11/1680 - Dette

Mathias BERNARD fils de feu François, laboureur demeurant à GONDECOURT, doit à Jean Baptiste, Martine et Marquette DUPONCHEL, frère et soeurs, enfants en bas âge de feu Nicolas, 240 livres. Il paiera ladite somme à Luc DUPONCHEL, Jacques DUMETZ et Pierre DELENOEUFVILLE, tuteurs desdits enfants, le 14/11/1681. En présence de Jean BACQUEVILLE fils de feu André, laboureur demeurant à HERRIN, et Pierre DUMETZ fils de feu Jean, laboureur demeurant à GONDECOURT.

2 E 3 / 9027 acte 144 - 14/11/1680 - Dette

Pierre DUMETZ fils de feu Jean, laboureur demeurant à GONDECOURT, doit à Jean Baptiste, Martine et Marquette DUPONCHEL, frère et soeurs, enfants en bas âge de feu Nicolas, 100 livres parisis à cause de la vente d'une vache portant 52 livres, et plusieurs meubles portant 4 livres et 44 livres prêtées. Il paiera ladite somme à Luc DUPONCHEL, Jacques DUMETZ et Pierre DELENOEUFVILLE, tuteurs desdits enfants, le 14/11/1681. En présence de Gaspard BOULINGER fils de feu Hubert, maréchal, et Mathias BERNARD fils de feu François, laboureur, demeurant à GONDECOURT.

2 E 3 / 9027 acte 145 - 14/11/1680 - obligation

Pierre MARQUANT fils de Hippolyte, et Anne BACQUEVILLE sa femme, laboureurs demts à GONDECOURT, reconnurent, la dite femme dûment et agréablement autorisée de son mari, de devoir bien et léallement à Jean-Baptiste, Martine et Marquette DUPONCHEL, frère et soeurs enfants en bas-âge de feu Nicolas (et de Jeanne MARQUANT décédée le 6 septembre 1676), la somme de cent cinquante deux livres deux gros parisis, à cause de la moitié de leur formoture portant nonante livres, et de tout ce que la dite BACQUEVILLE, femme en secondes noces au dit Nicolas DUPONCHEL a acheté à la vente mobiliaire de son dit feu mari laquelle somme, ils ont promis, l'un pour l'autre et chacun pour le tout sans division ni discussion de droit, payer à Luc DUPONCHEL et Jacques DUMETZ, tuteurs des dits enfants, présents comparants acceptant et atterminant au nom d'iceux, le quatorzième de novembre xvi c quatre-vingt-un, en monnaie ayant présentement cours en la ville de Lille, tels les patagons à quarante-huit patars et les autres espèces à l'avenant, sous l'obligation de leurs biens et héritages présents et futurs, vers tous seigneurs et justices accordant sur iceux mise de fait et plainte à loi, à la sûreté de la dite somme, renonçant à toutes choses

contraires signamment la dite femme au droit du senatus consult velleian et à l'authentique si qua mullier à elle donné entendre fait et passé au dit GONDECOURT, le quatorzième de novembre xvi c quatre-vingts, par devant moi Phles Sion, notaire à Camphin, es présence de Gaspard BOULINGIER, fils de feu Hubert, maréchal, et Mathias BERNARD, fils de feu François, laboureur, demts au dit GONDECOURT, témoins à ce appelés. suivent les marques et signatures de tous, plus la marque de Pierre DELENOEUFVILLE.

2 E 3 / 9027 acte 146 - 14/11/1680 - Bail

Josse ROZE fils de feu Nicolas, tavernier demeurant à GONDECOURT, baille à Pierre DUMETZ fils de feu Jean, laboureur audit lieu, un lieu manoir contenant un cent à GONDECOURT.

2 E 3 / 9027 acte 147 - 14/11/1680 - Vente

François LEFIEF fils de feu Frédéricq, et Marie LALLOE sa femme, et Augustin DELEPLANCQUE fils de Thomas, et Jeanne Claire LALLOE sa femme, laboureurs demeurant à ESPINOY, vendent à Jean DE CARNIN fils de feu Bernard, laboureur demeurant à CAMPHIN, 4 cents à CAMPHIN, à charge du bail qu'en a la veuve François MARCHANT, pour 400 livres parisis.

2 E 3 / 9027 acte 148 - 16/11/1680 - Contrat de mariage

Pasquier **DUBOIS** fils de Laurent jeune homme non marié demeurant à GONDECOURT assisté de son dit père (*Rayé : Anselme DUBOIS son frère*).

Marie **DUMETZ** aussi jeune fille à marier de feu Jean, demeurant audit lieu assistée de (*Rayé : Pierre*) Jean DUMETZ son frère et Jacques DUMETZ son oncle.

2 E 3 / 9027 acte 149 - 23/06/1680 - Bail

Bernard MASURE fils de feu Valentin, laboureur demeurant à SANTES, baille à Chrétienne DESMONS fille de Pierre, à marier et émancipée demeurant à l'enclavement de CARNIN paroisse d'ANNOEULLIN, 6 cents ½ en une pièce à CARNIN.

2 E 3 / 9027 acte 150 - 21/11/1680 - Contrat de mariage

Piat **DESBIENS** fils de feu Piat, jeune homme non marié demeurant à GONDECOURT, assisté de Jacques DESBIENS son cousin du côté paternel et Piat DUPRETZ aussi son cousin du côté maternel.

Anne **LEQUIND** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu, assistée de Nicolas LEQUIND et Catherine JOURDAIN ses père et mère, Maître Charles LEROUGE et Jean MARQUANT ses beaux frères.

2 E 3 / 9027 acte 151 - 26/11/1680 - Vente

Jean LEBORGNE fils de feu Jean, laboureur demeurant à CAMPHIN, vend à Hippolyte MORTREUX fils de feu Hippolyte, laboureur et brasseur demeurant à Wachemy paroisse de CHEMY, 5 cents à GONDECOURT, à charge du bail qu'en a Mathias DESNOULLET, pour 200 livres parisis.

2 E 3 / 9027 acte 152 - 27/11/1680 - rectification de contrat de mariage

Pasquier DUBOIS fils de Laurent, jeune homme non marié demeurant à GONDECOURT, et Marie DUMETZ jeune fille à marier de feu Jean, demeurant audit lieu, déclarent qu'ils ont contracté traité de mariage le 16/11/1680. Ils changent le retour de mariage. En présence de Nicaise et Bernard DE CARNIN fils non mariés de Jean, demeurant à CAMPHIN.

2 E 3 / 9027 acte 153 - 29/11/1680 - Dette

Jacques TESTELIN fils de feu Antoine, laboureur demeurant au riez d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN, doit à Marguerite GUILBERT jeune fille non mariée demeurant à Ennecourt, 125 livres. Paiement au 1/11/1681.

2 E 3 / 9027 acte 154 - 14/12/1680 - Bail

Toussaint DECARNIN fils de feu Bernard, bailli de l'Abbaye de PHALEMPIN, y demeurant, agent des affaires des héritiers de feu Jean Marin DE BRAY vivant Grand bailli d'OBERS, baille à Adrien MARCHAND fils d'Adrien, laboureur demeurant à GONDECOURT, le quart de la cense de marché des Chouettes contenant 25 cents en plusieurs pièces audit lieu, impartis à l'encontre de (*en blanc*) demeurant chez le Baron d'AVELIN.

2 E 3 / 9027 acte 155 - 28/12/1680 - Vente

Jeanne BOTTIN veuve de Médard LEQUIND, labourière demeurant à ANNOEULLIN, vend à Claude LESCUTIER fils de feu Jacques, laboureur demeurant à PROVIN, 5 quartrons à PROVIN, pour 144 livres parisis.

2 E 3 / 9027 acte 156 - 18/12/1680 - Procuration

Antoine DE COURSIMON fils de feu François, tavernier demeurant à PONT A WENDIN, donne procuration à Pierre MORETZ son beau-fils pour avoir paiement sur les héritages de feu Médard LEQUIND et de Jeanne BOTTIN sa femme, et leurs enfants, de 200 patagons.

2 E 3 / 9027 acte 157 - 19/07/1680 - Donation

Marie HERMETZ veuve en premières noces de Pierre CAUETTE, demeurant à Ennecourt paroisse de CAMPHIN, déclara que feu Anselme CAUETTE son fils a délaissé un fils nommé Philippe. Elle veut qu'à son trespas ledit Philippe, son neveu, hérite à égalité avec Pierre et Sébastien CAUETTE ses fils. Elle lui donne donc 1/3 de lieu manoir à Ennecourt, contenant en totalité 4 cents, à l'encontre de ses oncles Pierre et Sébastien. En présence de Nicolas BOUTTRY fils de feu Thomas, demeurant à CAMPHIN.

2 E 3 / 9027 acte 158 - 08/01/1680 - compte

Nicolas DE LE RUYELLE fils de Jean, navieur demeurant à Estevele, déclara que le 4/02/1677, il aurait, avec Marie LOHEZ sa femme, vendu à André THERY maréchal demeurant à MEURCHIN, le tiers d'un lieu manoir à MEURCHIN, pour 300 livres dont il avait 18 mois pour en faire le remploi. Il en a fait le remploi par achat d'autre héritage par contrat passé devant Antoine BECQUET notaire de LILLE, pour 164 livres parisis. Il reste 136 livres à remployer.

2 E 3 / 9027 acte 159 - 11/01/1680 - Donation.

Isabeau FLOURET veuve d'Arnould ROZE, demeurant à GONDECOURT, pour en partie récompenser Bauduin et Anne ROZE ses enfants, leur donne tous les meubles avec les vaches, bestiaux qu'elle délaissera à son trespas, à l'exclusion de ses autres enfants.

2 E 3 / 9027 acte 160 - 08/02/1680 - Témoignage

Antoine DUROTZ fils de feu François, âgé de 80 ans, laboureur demeurant à GONDECOURT, sur interrogatoire de la part de Bon MARCHAND l'aîné, atteste qu'il y a 15 ou 16 ans, il y a eu une dispute entre ledit Bon et à présent défunt Antoine DUROT fils dudit attestant, touchant une borne lors déplantée entre les héritages appartenant lors au Sieur GAVELENS et à présent au Sieur DU JONCQUOY son fils, et à la veuve CHASTELLAIN, tous occupés par ledit MARCHAND à GONDECOURT, laquelle borne ledit feu DUROT aurait dit qu'il croit que ledit Bon l'aurait déplantée. Ledit attestant l'aurait replantée après accord. En présence de Jean DEFIVE fils de feu Jean, et Antoine LEBORGNE fils de feu Pasquier, laboureurs demeurant à GONDECOURT.

2 E 3 / 9027 acte 161 - 08/02/1680 - Témoignage

Pierre DE LE NOEUFVILLE fils de feu Jean, âgé de 44 ans, sergent demeurant à GONDECOURT, atteste qu'il y a 15 ou 16 ans, Antoine DUROT fils d'Antoine vivant laboureur au dit lieu, a eu grande difficulté avec Bon MARCHAND demeurant à GONDECOURT, touchant une borne qui était déplantée touchant les héritages d'à présent Monsieur DU JONCQUOY et la veuve CHASTELLAIN. C'était une médisance.

2 E 3 / 9027 acte 162 - 17/02/1680 - Témoignage

Gaspard BOULINGER fils de feu Hubert, âgé de 51 ans, laboureur et marissal demeurant à GONDECOURT, atteste que feu Piat DORCHIES en son vivant manouvrier et charton demeurant à GONDECOURT, lui a dit passé plusieurs années que Bon MARCHAND l'aîné laboureur et marchand à GONDECOURT a déplanté une borne entre l'héritage d'Antoine DU ROTZ le jeune, à présent défunt, et celui de Monsieur GRAVELENCE. Ce témoignage a été requis par Nicolas MASURE fils de François, laboureur demeurant à WAVRIN. En présence de Eloy CALCAN fils de feu Antoine, poissonnier demeurant à WAVRIN.

2 E 3 / 9027 acte 163 - 17/02/1680 - Témoignage

Pierre DELEFOSSE fils de feu Hippolyte, âgé de 64 ans, laboureur demeurant à GONDECOURT, sur interrogatoire de la part de Nicolas MASURE fils de François, laboureur demeurant à WAVRIN, atteste qu'il a entendu que Bon MARCHAND avait déplanté une borne...

2 E 3 / 9027 acte 164 - 20/02/1680 - Dette

Jean DAMPCOISNE fils de feu Nicolas, laboureur demeurant à PHALEMPIN, doit à Thomas CAULLIER fils de feu Jean, laboureur audit lieu, 85 livres parisis à cause de vente de 25 rasières d'avoine. Paiement d'ici la mi-mai 1680.

2 E 3 / 9027 acte 165 - 20/02/1680 - Dette

Wallerand CHIVORÉ fils de feu Philippe, manouvrier demeurant à PHALEMPIN, doit à Antoine CANDILLIER fils de feu Simon, 100 livres parisis. Paiement en un an, ce qui est accepté par Catherine HAVET femme dudit Antoine CANDILLIER.

2 E 3 / 9027 acte 166 - 17/03/1680 - Accord

Antoine PICQUET fils de feu Henri, laboureur demeurant à la Joncquier paroisse de MONS EN PEVELE, déclara qu'il a acheté depuis naguère, 3 cents à WAHAGNIES, de Jean DURETESTE et Anne LE GROULX sa femme, demeurant audit lieu, à prendre en 6 cents à l'encontre d'Antoine PLOIART, et comme lesdits 3 cents proviennent des parents d'Anne DURETESTE femme dudit DUQUESNE, ledit DUQUESNE, fondé de procuration pour ratraire au nom des enfants de feu Thomas BRAME et de Marie Anne DUQUESNE icelle fille dudit DUQUESNE et de ladite DURETESTE, veut ratraire. Ledit PICQUET se désiste et on lui rembourse ses frais.

2 E 3 / 9027 acte 167 - 18/03/1680 - Procuration

Philippe, Pierre, Jean Baptiste et Hugues DE LE RUYELLE enfants de Jean et de défunte Jacqueline CAMIE, demeurant à Estevele et ledit Jean Baptiste au PONT A WENDIN, donnent procuration à Nicolas DE LE RUYELLE leur frère, se portant fort de Jean aussi leur frère, pour avoir paiement de la formeture mobiliaire de leur feue mère, leur père s'étant allié en secondes noces sans leur donner satisfaction.

2 E 3 / 9027 acte 168 - 01/04/1680 - rente viagère

Philippe Mahieu LAGACHE fils de François, bail et mari de Catherine SOHIER, laboureur demeurant à CAMPHIN, pour l'affection qu'il a vers Colastique SOHIER sa belle-sœur religieuse professe de l'Abbaye de BEAUPRETZ SUR LA LYS, a augmenté la rente viagère que lui a faite Pierre SOHIER son père, de la somme de 5 florins par an. En présence de Piat THELIER fils de feu Bernard, et Jean Baptiste LE GROULX fils de feu Jean, chartons demeurant à CAMPHIN.

2 E 3 / 9027 acte 169 - 30/04/1680 - Dispositions testamentaires

Noël MOREL fils de feu Erasme, brasseur et tavernier demeurant à PHALEMPIN, et Marie Madeleine MALLET sa femme, prennent des dispositions pour que tous leurs enfants partagent également leur héritage. Ils donnent dès maintenant à chacune de leurs filles, entre vifs, 300 florins. En présence d'Adrien CAUDRELIER fils de feu François, meunier, et Bernard DUHAYON fils de feu Etienne, jeune homme à marier, demeurant à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9027 acte 170 - 17/05/1680 - Dette

Martin RIDON fils de feu Noël, carlier demeurant à GONDECOURT, doit à Madame la Baronne D'ENCHIN, 40 livres parisis à cause de la vente de 2 fresnes des bois d'ALLENNES (Nicolas HENNERON fils de feu Thomas, brasseur, comme caution). Paiement à la Saint Remy.

2 E 3 / 9027 acte 171 - 23/05/1680 - Témoignages

Jacques DE BEAUVOIS fils de feu Jacques, naguère bailli d'ALLENNES, demeurant présentement en la cense de l'Abbiette à CAMPHIN, Pierre CHAVATTE fils de feu Jean, Jacques MORTELECQUE fils de feu Pasquier, et Jean BRASSART fils de Pasquier, hommes de fief dudit ALLENNES SUR LES MARETS, sur interrogatoire de la part de Charles VERDIERE, Guillaume DELECOURT, Luc DE BEAUPRET, Jean MARCHAND, Jean et Guillaume CRIEL, Antoine BEAUREPAIRE et Antoinette GUILBERT, tous laboureurs demeurant au dit lieu, attestent que les susnommés avec les autres du même lieu, ont perdu leurs grains et fourrages qui étaient renclos dans leurs granges et pourpris, ensemble les advestures qui étaient encore par les champs, de la dépouille de l'août 1676, par les fourageurs et soldats de l'armée conduite par le maréchal GOMBART, qu'elle s'est venue camper au mois d'août 1676 aux marets dudit ALLENNES, DON, ANNOEULLIN, PROVIN et BAUVIN, tous voisins dudit ALLENNES, tellement que les manans dudit lieu ont été tous obligés d'abandonner leur maison, et quant à ceux qui ont réservé quelque advesture qui était renclose, a été à force de sauvegarde et à fort grands frais qui montaient aux environs de la valeur d'icelle. L'année 1677 a été fort gâtée de la grande gelée.

2 E 3 / 9027 acte 172 - 28/06/1680 - Donation

Louis LEQUIND fils de Nicolas, et Laurence COCHET fille de feu Jean, sa femme, laboureurs demeurant à GONDECOURT, attestent que Sébastien COCHET fils de feu Jacques, leur oncle, a fait 2 fondations et donations à l'église et aux Pauvres de GONDECOURT. Ils approuvent.

2 E 3 / 9027 acte 173 - 28/06/1680 - Procuration

Sébastien COCHET fils de feu Jacques, laboureur demeurant à GONDECOURT, donne procuration à Noël BERTOUL laboureur au dit lieu. Pour payer différentes messes dans divers monastères, il a fait prendre par ledit BERTOUL, des deniers que le Docteur BOULONGNE et Jean FIEVEZ avaient entre leurs mains.

2 E 3 / 9027 acte 174 - 14/08/1680 - Disposition testamentaire

Augustin CANDILLIER fils de feu Antoine, manouvrier demeurant à PHALEMPIN, par affection qu'il porte à tous ses neveux et nièces, veut qu'ils viennent, après son trespas, à représenter le chef de leurs père et mère, et partir également. En présence de Bernard DECARNIN fils de feu Bernard, et Erasme DUHAYON fils de feu Mathieu, laboureurs demeurant à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9027 acte 175 - 02/09/1680 - Procuration

André LEMESRE fils de feu Jacques, lieutenant de SAINGHIN EN WEPPES, donne procuration à Sébastien DECARNIN, Antoine LANCRY, Georges MORETZ, pour appréhender au corps Florent BUISINE naguère olieur à SANTES.

2 E 3 / 9027 acte 176 - 22/09/1680 - Dette

François DUPONT fils de feu Jérôme, et Jeanne DUJARDIN sa femme, manouvriers demeurant à EPINOY paroisse de CARVIN, doivent à Hubert DUJARDIN frère de ladite Jeanne, 144 livres, dont 120 livres pour l'achat de 1/5 de 10 cents à WAHAGNIES en 2 pièces, fait ce jour. Paiement à la Pentecôte 1681.

2 E 3 / 9027 acte 177 - 08/10/1680 - Dispositions testamentaires

Jacques CAULLET fils de feu Vincent, et Marie Barbe DILLIES sa femme, laboureurs demeurant au château de Haillie paroisse de CHEMY, prennent des dispositions pour un partage égal entre tous leurs enfants. En présence de Floris DEBARGE fils de feu Floris, carlier demeurant à GONDECOURT, et Georges DILLIES fils de feu Jacques, jeune homme à marier demeurant à SEQUEDIN.

2 E 3 / 9027 acte 178 - 02/11/1680 - décharge

Quentin et Antoine BIGOTTE , frères, jeunes hommes non maries demeurant à Martinsart paroisse de SECLIN, déclarent que le 28/10/1680, Pierre BIGOTTE leur frère aussi demeurant à Martinsart, s'est obligé avec eux au profit de l'hôpital Notre Dame lez SECLIN, en la somme de 12 livres de gros de 12 livres chacune pour plusieurs années d'arrérages d'une lettre de rente en quoi est obligé par reconnaissance feu Noël BIGOT leur père, et come ledit Pierre n'a nullement profité du bien affecté à la rente, ils le déchargent. En présence de Jean BIGOTTE fils de feu Antoine, laboureur demeurant à Martinsart.

2 E 3 / 9027 acte 179 - 23/11/1680 - Témoignages

Robert LALLOE fils de feu Roger, laboureur âgé de 76 ans, Marc BASIN fils de feu Jean, manouvrier âgé de 80 ans, et Jacques LEHOUCQ fils de feu Jacques, laboureur âgé de 50 ans, demeurant à PHALEMPIN, sur interrogatoire de la part de Monsieur DESPLECHIN Seigneur dudit lieu et de la Seigneurie des Espincelles à PHALEMPIN, attestent qu'ils n'ont jamais vu que les officiers du bailliage de LILLE soient venus visiter les chemins et fossets de ladite Seigneurie, mais les visites ont toujours été faites par les juges rentiers et icelles à la réquisition du bailli ou de son lieutenant. Ledit LALLOE homme de fief depuis 1640, ledit BASIN ayant demeuré proche de la Seigneurie depuis plus de 50 ans, et ledit LEHOUCQ depuis 29 ans.

2 E 3 / 9027 acte 180 - 14/12/1680 - Donation

Antoine COURSIMON fils de feu François, fournier et tavernier demeurant au PONT A WENDIN, pour en partie récompenser Catherine et Angélique COURSIMON ses enfants qu'il a eus en secondes noces avec Catherine CORDIER sa femme, leur donne entrevif, toutes parts qu'il a dans un lieu manoir à PONT A WENDIN contenant 1 quartron, et tous les meubles qui lui appartiendront au jour de son trespas. En présence d'Antoine D'OSTRICOURT fils de feu Nicaise, sergent de CARVIN, et François LEBORGNE fils de Jean, molleur demeurant à CHEMY.

2 E 3 / 9027 acte 181 - Dette - 20/04/1680

Marie RIVELOIS veuve de Jacques DORCHIES, demeurant à GONDECOURT, doit à Jean DELEMER pasteur de GONDECOURT, 100 livres. En présence de Nicolas DORCHIES fils de feu Jacques, laboureur demeurant à AVELIN, et Louis MORTREUX demeurant à GONDECOURT.

2 E 3 / 9028 acte 1 - 08/01/1681 - Bail

Nicolas LEPETZ fils de feu Jean, manouvrier demeurant à GONDECOURT, baille à Louis LEQUIND fils de Nicolas laboureur demeurant audit lieu, deux cents de terre à labeur séant au terroir de CHEMY, en présence de Antoine DESCHIN fils de feu Pierre, couturier et de Michel DUBOIS fils de Jean, manouvrier demeurant audit GONDECOURT.

2 E 3 / 9028 acte 2 - 11/01/1681 - Contrat de mariage

Arthus **DUSART** fils de feu François, jeune homme non marié demeurant au hamel de Libercourt paroisse de CARVIN, assisté de Marie PRUVOST sa mère et François DUSART son frère.

Catherine **MEURILLON** aussi jeune fille à marier demeurant au hamel de la Neuville paroisse de PHALEMPIN, assistée de Jacques MEURILLON son père, Quentin et Jean RINGOT père et fils son oncle et cousin et Antoine VALLOIS son ami.

2 E 3 / 9028 acte 3 - 13/01/1681 - Bail

Franchois DE LE PLANCQUE, Nicolas MALLET relict d'Anne DE LE PLANCQUE, et Pierre FLINOIS bail et mari de Marie Madeleine DE LE PLANCQUE, laboureur demeurant à PHALEMPIN, baille à Arnould BECQUART fils de Thomas aussi laboureur demeurant à FRETIN, vingt cents de terre à labeur séant aux terroirs d'AVELIN et FRETIN, en présence de Gaspard BRAME fils de feu André, laboureur audit FRETIN, et Antoine HERMAND fils de feu Pasquier jeune homme non marié demeurant audit CAMPHIN.

2 E 3 / 9028 acte 4 - 18/01/1681 - Vente

Guillaume MALLET fils de feu Piat, et Catherine HOCHIN sa femme laboureur demeurant à PHALEMPIN, vendent à Jean DE LE CAMBRE fils de feu Hubert, laboureur demeurant à CAMPHIN, la moitié de tout un lieu manoir amassé contenant en totalité six cents d'héritage séant audit CAMPHIN, le tout imparti à l'encontre de Noël DESBIENS, pour 900 livres parisis, en présence d'Antoine CANIPEL fils de feu Antoine, et Piat D'ATTICHES fils de Jean, jeune homme non marié demeurant audit CAMPHIN.

2 E 3 / 9028 acte 5 - 18/01/1681 - Bail

Jean DE LE CAMBRE fils de feu Hubert laboureur demeurant à CAMPHIN, baille à Guillaume MALLET fils de feu Piat, laboureur demeurant à PHALEMPIN, trois cents et un quartron de terre à labeur séant audit CAMPHIN, en présence de Antoine CANIPEL fils de feu Antoine, laboureur, et Piat D'ATTICHES fils de Jean, jeune homme non marié.

2 E 3 / 9028 acte 6 - 22/01/1681 - Vente

Marie BOISTELLE veuve demeurée es biens et dettes de Philippe DUFLOT, demeurant à ANNOEULLIN, vend à Jean Jacques DESBIENS fils de feu Noël, marchand et tavernier demeurant à la Croisette paroisse de CHEMY, sept quartrons de terre à labeur séant audit CHEMY, en présence d'Antoine DERETZ fils de feu Piat et de Pierre MOREL fils de feu Gabriel laboureur demeurant audit CAMPHIN.

2 E 3 / 9028 acte 7 - 03/01/1681 - Reconnaissance de dette

Allard DENGLOS fils de feu Vinchent, laboureur demeurant à PHALEMPIN, doit à Franchois DUPUICT fils de feu Jacques, aussi laboureur demeurant au hamel d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN, la somme de quarante huit livres parisis, à cause de vente d'une cavaille de poil baye de la hauteur de 13 à 14 paulmes, en présence de Jean BOUTTRY fils de Jean Jacques, et Antoine DELERUE fils de Louis, jeune homme non marié demeurant audit lieu.

2 E 3 / 9028 acte 8 - 26/01/1681 - Cession et échange

André LEROUGE fils de feu Jean, demeurant à ANNOEULLIN, se faisant et portant fort de Catherine LEROUGE sa sœur échange neuf quartrons de terre à labeur séant à CAMPHIN à Catherine MALLET présente et acceptante, et en contre échange ladite MALLET a baillé au titre d'échange audit LEROUGE, cent et demi séant audit ANNOEULLIN, en présence de Martin BOULINGER, marissal, et Philippe SION clerc de CAMPHIN.

2 E 3 / 9028 acte 9 - 25/01/1681 - Contrat de mariage

Antoine **WATTRELOT** fils de feu Hubert, jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN, assisté de Florent DERETZ son beau frère et Valérien MALLET son parrain.

Elisabeth **CANDILLIER** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu, assistée de Marie DESCAMPS sa mère, Antoine CANDILLIER son frère, Pierre MALLET son beau frère et Augustin CANDILLIER son oncle du côté paternel.

2 E 3 / 9028 acte 10 - 27/01/1681 - Bail

Antoine DUQUESNE fils de feu Jean, lieutenant et censier de la Grande Cense de CAMPHIN, baille à Pierre CRESPEL fils de Richard, manouvrier demeurant à PHALEMPIN, six cents et un quartron de terre à labeur pris en 22 cents, pour 28 livres parisis 2 gros 6 deniers par an, en présence de François PRUVOST fils de feu Pierre, et Jacques DORCHIES fils de feu Jacques, jeunes hommes non mariés demeurant audit lieu.

2 E 3 / 9028 acte 11 - 28/01/1681 - Bail

Hugues DESPRET fils de feu Pasquier, bourgeois demeurant en la ville de LILLE, baille à Jean THERY fils de feu André, laboureur demeurant à l'enclavement de CARNIN paroisse d'ANNOEULLIN, trois cents et demi de terre à labeur séant au terroir dudit CARNIN, pour 14 livres 14 gros par an, en présence de Pierre THERY fils de feu André, laboureur à CARNIN, et Médard THERY fils de Nicolas, marchand demeurant à CAMPHIN.

2 E 3 / 9028 acte 12 - 28/01/1681 - Bail

Antoine DUQUESNE fils de feu Jean, lieutenant et censier de la Grande Cense de CAMPHIN, baille à Catherine CAMUZ veuve de Jérôme BONNIER et Marie Jeanne CORNIL sa belle fille, demeurant à PHALEMPIN, dix cents et cinq verges de terre à labeur pris en 22 cents séant au terroir dudit CAMPHIN, pour 40 livres parisis 2 gros 6 deniers par an, en présence de Jean BOUTRY fils de Jean Jacques, et Jean DECARNIN fils de Jean, jeunes hommes non mariés demeurant à CAMPHIN.

2 E 3 / 9028 acte 13 - 29/01/1681 - Partage

Pierre et Marie (*écrit Marguerite par erreur*) LE BOISTEL, Pierre GOSSART et Augustine PREVOST sa femme, et Jeanne PREVOST, tous lesdits susnommés LE BOISTEL et PREVOST frères et soeurs héritiers de feu Marguerite THERY leur mère en son vivant demeurant à CAMPHIN et reconnurent ladite Marie se faisant et portant fort de faire agréer ces présentes par Christophe LEMAIRE son mari maréchal demeurant en la ville d'ARRAS.

2 E 3 / 9028 acte 14 - 01/02/1681 - Bail

Piat DE LE CAMBRE fils de feu Guillaume, jeune homme non marié demeurant à CAMPHIN, baille à Richard et Pierre CRESPEL père et fils manouvriers demeurant à PHALEMPIN, neuf cents de terre à labeur séant au terroir dudit CAMPHIN.

2 E 3 / 9028 acte 15 - 01/02/1681 - Bail

Pasquier MAILLARD fils de feu Guillaume, laboureur demeurant à GONDECOURT, baille à Jean MARQUANT fils d'Hipolyte, aussi laboureur audit lieu, trois cents et demi de terre à labeur séant audit GONDECOURT, pour 14 livres Flandres par an.

2 E 3 / 9028 acte 16 - 01/02/1681 - Bail

Pasquier MAILLARD fils de feu Guillaume, laboureur demeurant à GONDECOURT, baille à Victor DOUTRELONG laboureur audit lieu, deux cents ½ de terre à labeur en 2 pièces séant audit GONDECOURT, pour 12 livres 10 gros par an.

2 E 3 / 9028 acte 17 - 04/02/1681 - Contrat de mariage

Jean Jacques **RUMAULT** fils de feu Julien, jeune homme à marier demeurant à BIACHE, assisté de Martin GRUEL son parâtre, Pierre BILLOT procureur et notaire demeurant à ARRAS son beau frère et Maximilien CALLAU son ami.

Ester **DUQUESNE** aussi jeune fille non mariée demeurant à CAMPHIN, assistée d'Antoine DUQUESNE et Anne DURETESTE ses père et mère, Jean François et Joseph DUQUESNE ses frères, Simon DE LE CAMBRE son beau frère, Maximilien DUQUESNE son oncle du côté paternel et Nicolas DURETESTE aussi son oncle du côté maternel.

... avec Martin GRUIELLE et à la dite Anne DELECOURT sa mère.

2 E 3 / 9028 acte 18 - 06/02/1681 - Bail

Jacques DE BEAUVOIS fils de feu Jacques, bailli d'ALLENNES LES MARAIS, Isabeau DUMETZ sa femme et Antoinette DUMETZ soeur de ladite Isabeau, tous demeurant présentement à CAMPHIN, baillent à Antoine VASSEUR fils de Lambert, et Marie LAISNEL sa femme, laboureur demeurant à BEAUCAMPS, tout un lieu manoir amassé contenant dix sept cents d'héritages en trois pièces audit BEAUCAMPS et ERQUINGHEM LE SEC, en présence de Hubert et Jean Philippe TESTELIN, père et fils, charpentiers demeurant à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9028 acte 19 - 06/02/1681 - Bail

Jacques DE BEAUVOIS fils de feu Jacques, bailli d'ALLENNES LES MARAIS, Isabeau DUMETZ sa femme et Antoinette DUMETZ soeur de ladite Elisabeth, icelles héritières d'Antoine DUMETZ leur père, demeurant présentement à CAMPHIN, baillent à Arnould LALLEMAND fils de feu Jean, et Louise DELEBECQUE sa femme laboureurs demeurant à BEAUCAMPS, tout un lieu manoir amassé contenant dix cents d'héritages en trois pièces au terroir dudit BEAUCAMPS.

2 E 3 / 9028 acte 20 - 06/02/1681 - Bail

Jacques DE BEAUVOIS fils de feu Jacques, bailli d'ALLENNES, Isabeau DUMETZ sa femme et Antoinette DUMETZ sa sœur, icelles du surnom DUMETZ filles enfants et héritières de feu Antoine, demeurant présentement à CAMPHIN, baillent à Marguerite WIMEL veuve demeurée es biens et dettes de Jean BERTIE demeurant à RADINGHEM, tout un lieu manoir amassé contenant quatre bonniers et demi séant en plusieurs pièces audit lieu, pour 288 livres Flandres. En présence de Antoine DE LE BARRE fils de feu Martin, Bailli d'ILLIES, et Louis DUMETZ fils de feu Antoine, jeune homme non marié demeurant à RADINGHEM.

2 E 3 / 9028 acte 21 - 06/02/1681 - Bail

Jacques DE BEAUVOIS fils de feu Jacques bailli d'ALLENNES LES MARAIS, Isabeau DUMETZ sa femme et Antoinette DUMETZ soeur de la dite Isabeau, icelles du surnom DUMETZ héritières de feu Antoine leur père, demeurant à CAMPHIN, baillent à Mathieu CATEAU fils de feu Pierre, laboureur demeurant à FROMELLES, demi bonnier de terre à labeur séant audit FROMELLES, pour 34 livres Flandres par an.

2 E 3 / 9028 acte 22 - 06/02/1681 - Bail

Jacques DE BEAUVOIS fils de feu Jacques, bailli d'ALLENNES, Isabeau DUMETZ sa femme et Antoinette DUMETZ demeurant présentement à CAMPHIN, Antoine DELEBAR fils de feu Martin, bailli d'ILLIES et Marie Flourence GRINNON sa femme, Marie Madeleine DELEBAR demeurant audit ILLIES et Augustine COINE veuve d'Antoine DUMETZ demeurant à RADINGHEM, baillent à Martin MARIAGE fils de feu Martin et Catherine LEGRAND sa femme laboureurs demeurant audit RADINGHEM, tout un lieu manoir amassé contenant deux bonniers treize cents et demi d'héritage.

2 E 3 / 9028 acte 23 - 08/02/1681 - Bail

George DECARNIN fils de feu Jean, laboureur et carlier demeurant à ATTICHES, baille à Jean DELAGRANGE fils de Nicolas, cordonnier demeurant à PHALEMPIN, quatre cents et demi de terre à labeur séant audit lieu, pour 24 livres Flandres par an.

2 E 3 / 9028 acte 24 - 08/02/1681 - Bail

George DECARNIN fils de feu Jean, laboureur et carlier demeurant à ATTICHES, baille à Wallerand DECARNIN son frère aussi laboureur et carlier demeurant à PHALEMPIN, quatre cents de terre à labeur séant audit PHALEMPIN, pour 24 livres Flandres par an.

2 E 3 / 9028 acte 25 - 08/02/1681 - Bail

Toussaint DECARNIN fils de feu Bernard, Bailli de l'abbaye de PHALEMPIN, agent des affaires de Maître Florent DECARNIN maréchal demeurant en la ville de LILLE son frère, baille à Philippe FAVIER fils de feu Philippe, manouvrier demeurant au Plouich, 4 cents de terre à labeur séant audit PHALEMPIN, pour 20 livres Flandres.

2 E 3 / 9028 acte 26 - 08/02/1681 - Vente

Robert LALLOE fils de feu Roger laboureur demeurant à PHALEMPIN, vend à Jean LALLOE son fils aussi laboureur et meunier à CAMPHIN, tout un lieu manoir amassé contenant deux cents d'héritages séant audit CAMPHIN, pour 950 livres Flandres.

2 E 3 / 9028 acte 27 - 10/02/1681 - Partage

Jean, Nicolas et Toussaint CHIVORE, Philippe DECARNIN et Marie CHIVORE sa femme, Jacques CHRESTIEN bail et mari de Flourence CHIVORE, iceux du surnom CHIVORE frères et soeurs enfants et héritiers de feus Philippe et de Catherine MALLET en leur vivant demeurant à PHALEMPIN, se partagent l'héritage.

Jean CHIVORE aura la moitié de demi bonnier.

Nicolas CHIVORE aura 4 cents, item 2 cents.

Toussaint CHIVORE aura 3 cents 3 quartrons, item 2 cents 1 quartron.

Philippe DECARNIN et Marie CHIVORE sa femme, auront un lieu manoir contenant 5 quartrons, à charge de casser la lettre de rente héritière portant 200 livres en capital sur lesdits biens.

Jean CHRESTIEN et Flourence CHIVORE auront la moitié de demi bonnier pris à l'encontre dudit Jean CHIVORE, item une lettre et rente héritière portant en principal 100 livres parisis au foeur du denier 16 en quoi sont obligés Christophe et Pierre TOURNAND.

Tous les dits lieux et terres situé à PHALEMPIN.

Les inégalités des parts sont compensées par des sommes en argent.

2 E 3 / 9028 acte 28 - 10/02/1681 - Bail

Sébastien DECARNIN fils de feu Bernard, laboureur et tavernier demeurant à PHALEMPIN, baille à Jacques DERETZ fils de feu Jacques, jeune homme non marié, maréchal demeurant audit lieu, une maison avec deux chambres et un petit jardinet enclos de haies, pour 30 livres parisis par an. En présence de Erasme DUHAYON fils de feu Mathieu, laboureur, et Bernard DECARNIN fils de feu Bernard, laboureur, demeurant à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9028 acte 29 - 10/02/1681 - Vente

Thomas HENNERON fils de feu Thomas, laboureur demeurant à BERSEE, vend à Simon DE LE CAMBRE fils de feu Guillaume, aussi laboureur demeurant à CAMPHIN, quatre cents de terre à labeur séant au terroir dudit lieu, pour 240 livres Flandres. En présence de Jean DE LE CAMBRE fils de feu Hubert, laboureur à CAMPHIN, et Bertrand DAMBRINNE fils de feu Simon, laboureur demeurant à BILLY MONTIGNY.

2 E 3 / 9028 acte 30 - 13/02/1681 - Vente

Thomas HENNERON fils de feu Thomas, laboureur demeurant à BERSEE, vend à Jean Jacques BOUTTRY fils de feu Louis, aussi laboureur demeurant à CAMPHIN, deux cents et le tiers de cent de terre à labeur séant audit CAMPHIN, pour 144 livres Flandres.

2 E 3 / 9028 acte 31 - 13/02/1681 - Vente

Thomas HENNERON fils de feu Thomas, laboureur demeurant à BERSEE, vend à Jean DECARNIN fils de feu Bernard, aussi laboureur demeurant à CAMPHIN, trois cents de terre à labeur audit CAMPHIN, pour 360 livres Flandres.

2 E 3 / 9028 acte 32 - 19/02/1681 - Accord

Pierre LAOUSSE fils de feu Jean, manouvrier demeurant à ALLENNES LES MARAIS d'une part, Nicolas DELEVALLEE fils de feu Guillaume, et Marie LHEUREUX sa femme fille et héritière de Pasquier, demeurant audit lieu d'autre part, passent un accord par lequel, pour tout un lieu manoir amassé contenant deux cents d'héritage séant audit ALLENNES, le premier comparant renonce au profit des seconds acceptant à tel droit de viager sur un lieu manoir contenant 2 cents, item un cent, selon le contrat de mariage qu'il a fait avec Jeanne LHEUREUX sa feue femme (Thomas LHEUREUX son oncle), passé pardevant Guillaume MALLET notaire d'ANNOEULLIN, le 5/04/1639. Marie LHEUREUX est fille et héritière dudit feu Pasquier LHEUREUX, icelui Pasquier fils dudit feu Thomas donataire de ladite Jeanne, et Marie est unique nièce héritière dudit feu Thomas LHEUREUX. Le premier paiera aussi 15 livres aux seconds. En présence de Philippe VINCHENT prêtre pasteur d'ALLENNES, et Jacques MORTELECQUE fils de feu Pasquier, laboureur audit lieu.

2 E 3 / 9028 acte 33 - 22/02/1681 - Bail

Simon et Piat DE LE CAMBRE frères, fils de feu Guillaume et héritiers d'icelui, laboureurs demeurant à CAMPHIN, baillent à Marie Franchoise GUILBERT, Maximilien DURIEZ et Marie Madeleine MARCHAND ses enfants duement émancipés, laboureurs demeurant audit lieu, vingt deux cents de terre à labeur audit CAMPHIN, pour 55 livres parisis 12 gros, puis 66 livres parisis par an au bout de 3 ans.

2 E 3 / 9028 acte 34 - 05/03/1681 - Donation

Arthus RIVELOIS fils de feu Mathieu, laboureur demeurant à BAUVIN, pour l'amour et affection qu'il porte à Jean Baptiste BOURBOTTE fils de feu Martin, et Marguerite RIVELOIS sa femme et fille dudit Arthus aussi laboureurs demeurant audit lieu, leur donne entre vifs, 2 cents ½ en une pièce à PROVIN.

2 E 3 / 9028 acte 35 - 06/03/1681 - Bail

Claude PETIT dit DESROUSEAU fils de feu Franchois, brasseur et tavernier demeurant à BERCLAU, baille à Antoine LEDOUX fils de feu Jean, son beau frère machon demeurant à PROVIN, quatre cents de terre à labeur séant audit lieu, pour 20 livres Flandres par an. En présence de Vaast TREDEZ fils de feu Jean, et Luc BOURRETZ fils de feu Martin, laboureurs demeurant à PROVIN.

2 E 3 / 9028 acte 36 - 06/03/1681 - Bail

Claude PETIT dit DESROUSEAU fils de feu Franchois, brasseur et tavernier demeurant à BERCLAU, baille à Luc BOURRETZ fils de feu Martin, laboureur demeurant à PROVIN, trois cents de terre à labeur séant audit PROVIN, pour 14 livres 8 gros.

2 E 3 / 9028 acte 37 - 06/03/1681 - Vente

Claude PETIT dit DESROUSEAU fils de feu Franchois, tavernier demeurant à BERCLAU, vend à Luc BOURRETZ fils de feu Martin, laboureur demeurant à PROVIN, trois quartrons de lieu manoir présentement à labeur séant audit lieu, pour 148 livres 16 gros. En présence de Nicolas PARSY fils de feu Jean, et Sébastien DELOBEL fils de feu Sébastien, laboureurs demeurant à ANNOEULLIN.

2 E 3 / 9028 acte 38 - 06/03/1681 - Accord

Guillaume VICCART fils de feu Mathieu, brasseur et laboureur demeurant à PROVIN d'une part, Marie Franchoise DESPLANCQUES veuve de Jean Baptiste VICCART fils dudit Guillaume vivant aussi brasseur et laboureur, demeurant audit lieu d'autre part, pour prétendre sur les biens délaissés par son dit feu mari en vertu du contrat de mariage, passe un accord par lequel, moyennant 600 patagons que le premier comparant donnera à ladite Françoise, et 6 rasières de bon bled avec 2000 jarbes, un cheval hongre de poil moreau âgé de 5 ans, avec un poulain de poil clair baye âgé de 3 ans, 2 vaches et un bouneau de 2 ans, tous 3 de poil roux et blanc, et tous les meubles, ensemble toutes les terres à elle appartenant et celles que Chrétienne LADEN sa mère lui a cédées à titre de louage par son traité de mariage, elle renonce à son droit de viager en la maison brasserie et lieu manoir au profit du premier comparant. En présence de Jean CRESPEAU fils de feu Antoine, échevin de BAUVIN, et Nicolas FACOMPRETZ fils de feu Guillaume, laboureur demeurant à ALLENNES.

En marge : le 22/12/1688, est comparu André WATTRELOS bail et mari de Marie Françoise DESPLANCQUES paravant veuve de Jean Baptiste VICCART, pour annulation de l'acte, passé pardevant Philippe BLAUART notaire à LILLE, en présence de Toussaint HERRY fils de feu Guillaume et de Philippe BLAUART fils audit notaire.

2 E 3 / 9028 acte 39 - 10/03/1681 - Bail

Marie Franchoise GUILBERT veuve en dernières noces de Franchois MARCHAND, labourière et tavernière demeurant à CAMPHIN, baille à Jean FOULON fils de feu Jean et Jeanne DOMIS sa femme, manouvrier demeurant à ALLENNES LES MARAIS, tout un lieu manoir amassé contenant cent et demi séant audit ALLENNES, pour 30 livres parisis.

2 E 3 / 9028 acte 40 - 11/03/1681 - Bail

Jean DELEVALLEE fils de feu Piat, marchand demeurant à HERRIN, baille à Venant DUPRETZ fils de feu Guillaume, son beau frère laboureur demeurant audit lieu, six cents et demi d'héritage, à savoir quatre cents et demi à usage de pré et deux cents de terre à labeur situé audit lieu, pour 39 livres par an.

2 E 3 / 9028 acte 41 - 12/03/1681 - Donation

Adrien LEPETZ fils de feu Baltasart, jardinier demeurant à l'Abbaye de PHALEMPIN pour l'amour et affection qu'il porte à Romuald LOHIER et Franchoise DAPVRIL sa femme, Nicolas DAPVRIL, les enfants de feue Jacqueline DAPVRIL tels que Augustin, Marie et Roze LOHIER, tous demeurant en la paroisse de PHALEMPIN, iceux du surnom DAPVRIL frères et soeurs enfants de feu Paul et demi frères et soeurs auxdits LEPETZ, et Jacques LOHIER père des dits Augustin, Marie et Roze, la moitié et un quart de l'autre moitié, d'un lieu manoir contenant en totalité un cent à PHALEMPIN, pris à l'encontre des susnommés.

2 E 3 / 9028 acte 42 - 14/03/1681 - Vente

Franchois LECOMTE fils de feu Nicolas, laboureur et échevin du PONT A VENDIN, vend à Charles LECOMTE son frère aussi laboureur audit lieu, tout un lieu manoir amassé contenant deux cents d'héritage, pour 700 livres Flandres. En présence de Claude MARTIN fils de feu Pierre, mayeur de PONT A VENDIN, et Guilbert CHEVALLIER fils de feu Liévin, domestique dudit mayeur.

2 E 3 / 9028 acte 43 - 14/03/1681 - Reconnaissance de dettes

Franchois BRUNEL fils de Nicolas, laboureur demeurant à Estevelle, doit à Pierre DELERUYELLE fils de feu Jean, la somme de douze patagons à cause de la vente et délivrance d'un bateau de la longueur de vingt pieds, en présence de Jean LORTHIOIS fils de Pierre, tavernier, et Robert LEMETTRE fils de feu Nicolas, manouvrier demeurant audit Estevelle..

2 E 3 / 9028 acte 44 - 14/03/1681 - Vente

Philippe DELERUYELLE fils de feu Jean manouvrier demeurant à Estevelle, vend à Robert LEMETTRE fils de feu Nicolas, aussi manouvrier demeurant audit lieu, tout un lieu manoir amassé contenant quarante huit verges séant audit Estevelle, pour 312 livres.

2 E 3 / 9028 acte 45 - 14/03/1681 - Vente

Jean CARREZ fils de feu Jean, laboureur, et Jeanne WATTRELOT sa femme, demeurant au PONT A VENDIN, Hubert DESAILLY et Marguerite CARREZ sa femme, laboureur demeurant à WINGLES, les dits du surnom CARREZ, frère et soeur enfants et héritiers de feus Jean et de Marie HACHIN vivants demeurant audit PONT A VENDIN, vendent à Adrien ASSAILLY fils de feu Jean, et Christine CORSIMAU sa femme, boulanger demeurant audit lieu, les deux tiers de la moitié de tout un lieu manoir amassé contenant cent et demi d'héritage séant audit lieu, pour 432 livres Flandres. En présence d'Antoine LARCHIER bailli et Maître Louis MACTADART chirurgien et échevin dudit PONT A VENDIN.

2 E 3 / 9028 acte 46 - 15/03/1681 - Bail

Maître Louis MACTADART fils de feu Guillaume, chirurgien et échevin du PONT A VENDIN, baille à Jean LAURENT fils de feu Jean, et Christine DEMAILLY sa femme, tavernier à l'Escu de Franche audit lieu, un bonnier de terre à labeur séant audit lieu, item 2 cents ½ à Estevelle, pour 89 livres Flandres. En présence de Charles LECONTE fils de feu Nicolas, laboureur, et Antoine BATTEUR fils de Jean, cordonnier, demeurant à PONT A VENDIN.

2 E 3 / 9028 acte 47 - 20/03/1681 - Bail

Josse WILLEMETZ fils de feu Jean, laboureur demeurant à HAUBOURDIN, baille à Martin LOHIER fils de Simon, manouvrier demeurant à CARNIN, quatre cents et demi de terre séant en 2 pièces audit CARNIN, pour 27 livres Flandres par an. En présence de Noël SION fils de feu Vallérien, laboureur, et Jean BOUTTRY fils de Jean Jacques, jeune homme non marié, demeurant à CAMPHIN.

2 E 3 / 9028 acte 48 - 24/03/1681 - Vente

Jeanne BOTTIN veuve demeurée es biens et dettes de Médard LEQUIND meunier, demeurant à ANNOEULLIN, vend à Antoine DE CORSIMAU fils de feu Franchois, tavernier et boulanger demeurant au PONT A VENDIN, six cents et demi de terre à labeur séant en 3 pièces au terroir de CHEMY, pour 400 livres Flandres.

2 E 3 / 9028 acte 49 - 05/04/1681 - Vente

Nicolas DELERUYELLE fils de feu Jean, manouvrier demeurant à Estevelle, vend à Hugues DELERUYELLE son frère aussi manouvrier demeurant audit lieu, une mencaudée de terre séant au terroir dudit Estevelle, pour 366 livres Flandres.

2 E 3 / 9028 acte 50 - 09/04/1681 - Echange

Franchois DUPUICT fils de feu Jacques, laboureur demeurant au hamel d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN d'une part, Catherine DUPUICT veuve de Jacques LEMAHIEU, et aussi fille dudit feu Jacques, demeurant audit hamel d'autre part, pour permutation et échange par ensemble des maisons et héritages.

2 E 3 / 9028 acte 51 - 09/04/1681 - Bail

Jean DELERUYELLE fils de feu Pierre, laboureur et meunier demeurant présentement à PROVIN, baille à Pierre CROMBECQ fils de Jean, maréchal demeurant audit lieu, cinq cents de terre à labeur séant en 2 pièces audit lieu, pour 35 livres Flandres par an. En présence de Guillaume DELERUYELLE fils de feu Pierre, laboureur demeurant à MEURCHIN, et Jean BRUNEL fils de Sébastien, laboureur demeurant o BAUVIN.

2 E 3 / 9028 acte 52 - 09/04/1681 - Bail

Jean DELERUYELLE fils de feu Pierre, meunier et laboureur demeurant présentement à PROVIN, baille à Jean LECLERCQ fils de feu Jean, marchand audit lieu, deux cents et demi de terre séant audit PROVIN, pour 15 livres parisis et 10 gros par an.

2 E 3 / 9028 acte 53 - 04/04/1681 - Vente

Marguerite CAIGNIT (*signe DE CAIGNY*) femme de Jean HERMEZ, demeurant à Wachemy paroisse de CHEMY, laquelle déclara qu'elle aurait vendu trois cents de terre à labeur gisant au dîmage de PHALEMPIN à Michel DUMETZ fils de feu Philippe boulanger à LILLE pour le prix et les conditions de vente fait et passé devant Mathias LEMESRE notaire présent témoin le 2/04/1681.

2 E 3 / 9028 acte 54 - 09/04/1681 - Bail

Jean DELERUYELLE fils de feu Pierre, meunier et laboureur présentement à PROVIN, baille à Marguerite DELERUYELLE fille de feu George, labourière demeurant audit lieu, cinq cents et demi de terre à labeur séant audit lieu, pour 36 livres Flandres par an.

2 E 3 / 9028 acte 55 - 09/04/1681 - Bail

Jean DELERUYELLE fils de feu Pierre, meunier et laboureur demeurant présentement à PROVIN, baille à Jean BRUNEL fils de Sébastien, et Pierre DUFLOT fils de feu Antoine, laboureurs demeurant ledit BRUNEL à BAUVIN et ledit DUFLOT audit PROVIN, un moulin tordoir à faire huile avec tous les ustensiles y servant audit PROVIN, pour 312 livres par an. Jeanne CUVELIER femme dudit BRUNEL, et Marguerite MORTREUX femme dudit DUFLOT, se sont obligées.

2 E 3 / 9028 acte 56 - 24/04/1681 - Vente

Franchois LEBORGNE fils de Jean, et Elisabeth HACHE sa femme, serviteur de meunier demeurant à CHEMY, vend à George MORETZ fils de feu Jean, marchand de vaches et tavernier demeurant audit lieu, deux cents et demi de terre à labeur séant au terroir de PHALEMPIN, pour 216 livres Flandres. En présence de Jean DOUDELET fils de feu Jean, et Etienne MICHEL fils de feu Louis, bourgeois demeurant à LILLE.

2 E 3 / 9028 acte 57 - 14/05/1681 - Vente

Sieur Jean DE NOIREUIL bourgeois fils de feu Jean, demeurant en la ville de LILLE, vend à Jacques GRAUWIN fils de feu Jean, sergent demeurant à CAMPHIN, treize cents et trois verges de terre à labeur en 2 pièces séant audit lieu, pour 730 livres Flandres.

2 E 3 / 9028 acte 58 - 29/04/1681 - Partage

Gaspard DELEMER fils de feu Michel, et Jeanne HACHE sa femme, Franchois LEBORGNE fils de Jean et Elisabeth HACHE sa femme, icelles femmes filles et héritières de feus Jean et de Catherine CHRESTIEN, demeurant tous à CHEMY, se partagent l'héritage.

Jeanne HACHE aura 2 cents ½ à CHEMY, item 4 cents ½ audit lieu, et cent ½.

Elisabeth HACHE aura 2 cents ½ à PHALEMPIN, item 2 cents à CHEMY, et cent ½ à CHEMY.

2 E 3 / 9028 acte 59 - 08/05/1681 - Vente

Etienne MEIGNOT fils de feu Etienne, et Damoiselle Marguerite Antoinette SUZE sa femme, demeurant à SAINT AMAND, Jean Baptiste VAN CROMBREUGHE fils de feu Jacques, procureur spécial de Damoiselle Franchoise LEFRANCQ sa compagne, marchand demeurant en la ville de VALENCIENNES, et Guillaume VAN CROMBREUGHE fils dudit feu Jacques, et Damoiselle Barbe Thérèse BLONDEAU sa femme demeurant audit SAINT AMAND, vendent à Pierre PENNEQUIN fils de feu Pierre, laboureur demeurant à TOURMIGNIES, tout un lieu manoir amassé contenant six cents d'héritages séant audit TOURMIGNIES, item 39 cents en plusieurs pièces, à ATTICHES, AVELIN, TOURMIGNIES, et MERIGNIES, le tout pour 1000 patagons de 48 patars chacun. En présence de Louis RICHART échevin à son tour de SAINT AMAND, fils de Charles, et Michel BOUCHART fils de Jean, jeune homme non marié demeurant audit lieu.

2 E 3 / 9028 acte 60 - 19/05/1681 - Contrat de mariage
François **BOURGOIS** fils non marié d'Adrien, clerc paroissial de COURCELLES.
Marie **WARTELLE** aussi jeune fille non mariée demeurant à CHEMY, assistée de Nicolas WARTELLE son père.
... dudit François ... de la succession de feue Jeanne LEFEBVRE sa mère ... à l'encontre de Françoise et Marie Madeleine BOURGOIS ses soeurs.

2 E 3 / 9028 acte 61 - 19/05/1681 - Bail
Philippe Mahieu LAGACHE fils de Franchois, laboureur demeurant à CAMPHIN, baille à Nicolas WARTELLE fils de feu Anselme, et Vinchenette HOUDARD sa femme, laboureur demeurant au hamel de Wachemy paroisse de CHEMY, tout un lieu manoir amassé contenant trois quartrons d'héritages séant au riez d'Ennecourt paroisse dudit CAMPHIN, item 15 cents 1 quartron en 5 pièces audit lieu, pour 96 livres Flandres par an.

2 E 3 / 9028 acte 62 - 02/06/1681 - Vente
Druon et Jean FACOMPRETZ frères fils de feu Charles, Marie Jeanne SEVIN femme dudit Jean et Marie COUVENT veuve dudit feu Charles, leur mère, demeurant lesdits Druon et Jean à SAILLY SUR LA LYS et ladite Marie COUVENT à ALLENNES LES MARAIS, vendent à Hubert DUFOUR fils de feu Michel, laboureur et carlier demeurant audit ALLENNES, deux cents et seize verges de terre à labeur séant au terroir dudit lieu, pour 240 livres Flandres. En présence de Gilles Hilarion BERNARD fils de Guillaume, jeune homme non marié, et Lamoral DUHOT fils de Michel, demeurant à ALLENNES.

2 E 3 / 9028 acte 63 - 02/06/1681 - Contrat de mariage
Gilles Hilarion **BERNARD** fils de Guillaume, jeune homme non marié demeurant à ALLENNES.
Marguerite **BELETZ** aussi jeune fille non mariée demeurant audit lieu, assistée de Barbe LECLERCQ sa mère.

2 E 3 / 9028 acte 64 - 10/06/1681 - Contrat de mariage
François **DESMONS** fils de feu Michel, jeune homme non marié demeurant au hamel d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN, assisté de Marie DELECOURT sa mère et Hubert DELECOURT son oncle.
Françoise **LEQUEULX** fille de feu Jean, aussi jeune fille à marier demeurant au MONS EN PEVELE, assistée de Marie D'AUBRICOURT sa mère.

2 E 3 / 9028 acte 65 - 26/06/1681 - Vente
Ambroise DURETESTE fils de feu Nicolas, laboureur demeurant à OSTRICOURT, vend à Antoine DUQUESNE fils de feu Jean, lieutenant et censier de la Grande Cense de CAMPHIN, quatre cents de terre à labeur séant au terroir de QUINTICHE, pour 200 livres Flandres.

2 E 3 / 9028 acte 66 - 30/06/1681 - Vente
Gilles et Ambroise DELERIVE, Léger POTTIER fils de feu Federicq et Marguerite DELERIVE, demeurant ledit Gilles en la ville de LILLE, ledit Ambroise à TEMPLEMARS, ledit Léger à MONS EN BAROEUL, et ladite Catherine à NOYELLES, iceux se faisant et portant fort d'Anne DELERIVE, de Robert DELEFORGE et Marie Madeleine DELERIVE femme dudit Robert absent, lesdits du surnom DELERIVE frères et soeurs enfants et héritiers de feus Pierre et de Marie MOREL vivants demeurant à GONDECOURT, vendent à Charles DUBOIS fils de Mathieu, cordonnier demeurant à GONDECOURT, tout un lieu manoir amassé contenant un quartron d'héritage, pour 170 livres Flandres.

2 E 3 / 9028 acte 67 - 14/07/1681 - Vente
Claude DELANNOY fils de feu Mathieu, et Antoinette LEGRAND sa femme, manouvrier demeurant à WAHAGNIES, vendent à Jean et Michel DEPIENNE père et fils manouvriers demeurant au hamel du Potinbault paroisse d'ENNEVELIN, tous les droits qu'ils ont en un lieu manoir amassé contenant cinq cents et demi d'héritage séant audit Potinbault, demi cent audit lieu, 2 cents 3 quartrons à ENNEVELIN, 3 quartrons ½ audit lieu, et finalement en demi cent audit lieu, ainsi que le tout est imparti à l'encontre des héritiers de feus Gilles LEGRAND et Marie HOUSEAU, pour 92 livres Flandres. En présence de Pierre GOSSART fils de feu Jacques, manouvrier, et Jean Baptiste RINGOT fils de feu Arnould, berger, demeurant à CAMPHIN.

2 E 3 / 9028 acte 68 - 01/06/1681 - Bail

André LESTOCQUOIR fils de feu Augustin, laboureur demeurant à MEURCHIN, baille à Pierre BRUIHER fils de feu Franchois, jeune homme non marié aussi laboureur demeurant à Estevelle paroisse du PONT A VENDIN, 17 cents de terre à labeur en plusieurs pièces séant sur le terroir d'Estevelle, appartenant à Monsieur SERGEANT demeurant à ARRAS, pour 10 patagons par an.

2 E 3 / 9028 acte 69 - 13/06/1681 - Bail

Louis LEQUIND fils de Nicolas, laboureur demeurant à GONDECOURT, baille à Nicolas GRARD fils de feu Pierre, charpentier audit lieu, deux cents de terre à labeur séant audit GONDECOURT, pour 12 livres Flandres par an.

2 E 3 / 9028 acte 70 - 23/06/1681 - Contrat de mariage

Jacques **MALFAY** fils de feu Jean, jeune homme non marié demeurant à ENNEVELIN, assisté de Jean et Denis MALFAY (MALFAICT) ses frères, Martin WAGRENIER, Gaspard HURTREZ et Robert WAUCQUIER ses beaux frères.

Barbe **DE CAIGNY** aussi jeune fille à marier demeurant à CHEMY, assistée d'André DE CAIGNY et Marguerite WARQUAIN ses père et mère, Jean DE CAIGNY son frère, Simon DELECOURT son oncle par alliance et Jean LALLOE parrain par alliance.

2 E 3 / 9028 acte 71 - 27/06/1681 - Contrat de mariage

Pierre **LAOUSSE** jeune homme non marié demeurant à ALLENNES LES MARAIS, assisté de Pierre LAOUSSE son père.

Antoinette **DELEVALLEE** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu, assistée de Nicolas DELEVALLEE et Marie LHEUREUX ses père et mère.

2 E 3 / 9028 acte 72 - 01/07/1681 - Contrat de mariage

André **ROZE** fils de feu Bauduin, jeune homme non marié demeurant à GONDECOURT.

Marie **BACQUEVILLE** aussi jeune fille à marier de feu André, demeurant audit lieu assistée de Jean BACQUEVILLE son frère.

2 E 3 / 9028 acte 73 - 04/07/1681 - Bail

Sieur Pierre DE BISSCHOP bailli de WATTRELOS et receveur de l'Abbaye de Saint Pierre lez GAND, autorisé de Monsieur le Révérend Prélat de ladite Abbaye, baille à Louis DELERUE fils de feu Jean, Jean POLLET et Sainte DELERUE sa femme, et Jeanne DELERUE fille dudit Louis, laboureurs demeurant à CAMPHIN, vingt deux cents et demi de terre à labeur séant audit lieu, pour 72 livres Flandre par an. En présence de Henri COCHET prêtre pasteur de CAMPHIN.

2 E 3 / 9028 acte 74 - 10/07/1681 - Bail

Philippe Mahieu LAGACHE fils de Franchois, échevin de la principauté de CAMPHIN, baille à Jean BUISSETTE fils de feu Mathias marchand demeurant à l'enclavement d'ANNOEULLIN, dix huit cents de terre à labeur séant en 3 pièces sur le terroir de CARNIN, pour 85 livres Flandres par an. En présence de Maximilien RUBIN clerc paroissial de CARNIN, fils de feu Gérard, et Martin CARRET fils de feu Jean, laboureur à ANNOEULLIN.

2 E 3 / 9028 acte 75 - 10/07/1681 - Accord

Martin CARRETZ fils de feu Jean, laboureur demeurant à ANNOEULLIN d'une part, Jean BUISSETTE fils de feu Mathias, marchand demeurant à l'enclavement de CARNIN paroisse dudit ANNOEULLIN d'autre part, passent un accord par lequel le premier cède au second le droit de cense de dix huit cents de terre à labeur en 3 pièces, occupés par le premier comparant à titre de cense de Philippe Mathieu LAGACHE, séant au terroir de CARNIN, et le second paiera au premier 11 patagons.

2 E 3 / 9028 acte 76 - 10/07/1681 - Bail

George DECARNIN fils de feu Jean, laboureur et carlier demeurant à ATTICHES, baille à Nicolas DELEMOTTE fils de feu Clément, aussi laboureur audit lieu, tout un lieu manoir amassé contenant trois cents gisant audit ATTICHES, item 5 cents en 2 pièces, pour 61 livres Flandres par an.

2 E 3 / 9028 acte 77 - 22/08/1681 - Vente

Pierre DEBAYE fils de feu Pierre et Barbe LEPETZ sa femme, et Anne LEPETZ jeune fille à marier suffisamment âgée demeurant au Guarguetel paroisse d'OIGNIES, icelles du surnom LEPETZ soeurs et héritières de feue Jeanne LEPETZ leur soeur vivante demeurant à GONDECOURT, vendent à Pierre LEGRAIN fils de Piat, laboureur demeurant audit GONDECOURT, deux cents et un quartron de terre à labeur séant audit lieu, pour 84 livres Flandres.

2 E 3 / 9028 acte 78 - 23/06/1681 - Bail

Antoine DUQUESNE fils de feu Jean, lieutenant et censier de la Grande Cense de CAMPHIN, baille à Adrien CARLIER fils de feu Denis, laboureur demeurant à THUMERIES, six cents de terre à labeur séant audit THUMERIES, pour 24 livres Flandres par an.

2 E 3 / 9028 acte 79 - 14/07/1681 - Bail

Guillaume VICCART fils de feu Mathieu, laboureur et brasseur demeurant à PROVIN, baille à Pierre GUILBERT fils de Paul, laboureur audit lieu, sept cents de terre à labeur en 2 pièces, séant audit PROVIN, pour 42 livres par an.

2 E 3 / 9028 acte 80 - 14/07/1681 - Bail

Guillaume VICCART fils de feu Mathieu, brasseur et laboureur à PROVIN, baille à Toussaint MARCHANT fils de feu Charles, machon demeurant à BAUVIN, huit cents de terre à labeur séant audit lieu, pour 48 livres Flandres par an.

2 E 3 / 9028 acte 81 - 14/07/1681 - Bail

Guillaume VICCART fils de feu Mathieu, laboureur et brasseur demeurant à PROVIN, baille à Martin CRAMETTE fils de feu Jacques, et Catherine THOBOIS sa femme, laboureur demeurant à GONDECOURT, tout un lieu manoir amassé contenant un tiers de mencaudée, et 22 cents séant en 4 pièces à PROVIN, pour 182 livres par an. En présence d'Antoine THOBOIS fils de feu Jean, échevin, et Jean CAMBIER fils de Vaas, charpentier à PROVIN.

Il baille encore aux mêmes prendeurs, 4 cents ½ à PROVIN, pour 27 livres Flandres par an.

2 E 3 / 9028 acte 82 - 14/07/1681 - Bail

Guillaume VICCART fils de feu Mathieu, brasseur et laboureur à PROVIN, baille à Dominicque Joseph BAUVIN fils de feu Pierre, clerc paroissial de PROVIN BAUVIN, tout un lieu manoir amassé contenant deux cents d'héritage séant audit PROVIN, pour 48 livres Flandres. En présence de Luc BOURRETZ fils de feu Martin, laboureur, et Georges DURIEZ fils de feu Antoine, sergent audit lieu.

2 E 3 / 9028 acte 83 - 23/07/1681 - Bail

Martin PORION Maître de l'hopital de Notre Dame de SECLIN, autorisé de Messieurs les proviseurs dudit hôpital, baille à Pierre LAMOTTE fils de feu Mahieu, laboureur demeurant au VIEIL BREQUIN, un lieu manoir amassé contenant cinq quartiers audit BREQUIN, pour 24 florins par an. En présence de Pierre VANDESQUEL fils de feu Jacques, manouvrier à SECLIN, et Pierre DESTHOO fils de Pierre, laboureur audit BREQUIN.

2 E 3 / 9028 acte 85 - 28/07/1681 - Bail

Toussaint DECARNIN fils de feu Bernard, lieutenant de l'abbaye de PHALEMPIN et des Espincelles, baille à Louis BAUVIN fils de feu Charles, et Anne HOTTIN sa femme, couturier demeurant audit lieu, tout un lieu manoir amassé contenant trois quartrons d'héritage séant audit PHALEMPIN, pour 35 livres parisis par an.

2 E 3 / 9028 acte 86 - 28/07/1681 - Contrat de mariage

Jacques **ROZE** fils de feu Bauduin, jeune homme non marié demeurant à GONDECOURT.

Marguerite **ROZE** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu, assistée de Marie DUMETZ sa mère.

2 E 3 / 9028 acte 87 - 28/07/1681 - Partage

Michelle DELEHAYE veuve demeurée es biens et dettes de Sébastien D'APVRIL, demeurant à PHALEMPIN, pour nourrir paix et amitié entre ses enfants après son trépas, elle fait par les présentes partage.

Guillaume DAPVRIL son fils, aura 5 cents pris en 11 à l'encontre de Paul DAPVRIL son autre fils, item 3 cents, item un lieu manoir contenant un cent.

Paul D'APVRIL recevra 3 cents et d'autres biens (il y a aussi une maison à LILLE à partager) pour être en égalité avec son frère.
Elle a nourri plusieurs années, Sébastien D'APVRIL fils dudit Guillaume, mais cela ne sera pas pris en compte dans le partage.

2 E 3 / 9028 acte 88 - 12/08/1681 - Vente
Philippe DELERUYELLE fils de feu Jean, et Madeleine DE LILLE sa femme, maulleurs demeurant à Estevelle, vendent à Franchois DUPONT fils de feu Antoine, navieur demeurant audit lieu, toutes les maulles quelles sont en vue noyées au marais dudit lieu appartenant audit comparants jusque au nombre de quarante mille, à l'advenant de 7 livres pour chacun mille.

2 E 3 / 9028 acte 89 - 25/08/1681 - Contrat de mariage
André **DELEFOSSE** jeune homme non marié demeurant à GONDECOURT, assisté de Nicolas DELEFOSSE et Marguerite MARCHAND ses père et mère.
Elisabeth **LEGRAIN** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu, assistée de Michel LEGRAIN et Catherine MANNIER ses père et mère.

2 E 3 / 9028 acte 90 - 25/08/1681 - Bail
Philippe Mahieu LAGACHE fils de Franchois, laboureur demeurant à CAMPHIN, baille à Robert JACQUART fils de feu Michel, aussi laboureur demeurant à ANNOEULLIN, quatre cents de terre à labeur séant au terroir de CARVIN, pour 19 livres parisis par an.

2 E 3 / 9028 acte 91 - 25/08/1681 - Bail
Jean BACQUEVILLE fils de feu André, demeurant à HERRIN, Piat LEBORGNE fils de feu Guillaume, et André ROZE fils de feu Bauduin, demeurant à GONDECOURT, baillent à Michel DUBOIS fils de Jean, laboureur audit lieu, tout un lieu manoir amassé contenant un cent d'héritage séant au hamel de le Bar paroisse dudit lieu, pour 44 livres Flandres par an.

2 E 3 / 9028 acte 92 - 01/08/1681 - Contrat de mariage
Nicolas **DESNOULLET** jeune homme non marié demeurant à GONDECOURT, assisté de Mathias DESNOULLET son père, Gaspard DESNOULLET son frère, et Nicolas LEGRARD son oncle par alliance.
Marie Catherine **MARQUANT** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu, assistée de Hippolyte MARQUANT son père, Jean et Pierre MARQUANT ses frères.

2 E 3 / 9028 acte 93 - 01/09/1681 - Accord
Pierre SION fils de feu Mathieu, tavernier demeurant à PROVIN d'une part, Adrien SION frère dudit premier comparant, manouvrier demeurant à HERRIN d'autre part, le second comparant promet de payer la somme de cinquante quatre livres Flandres contre la renonciation du premier comparant d'un tiers de tout un lieu manoir séant audit HERRIN contenant un quartron et neuf verges d'héritage impartis à l'encontre du second comparant et Jeanne SION leur sœur. En présence de Pierre BERNARD fils de feu Jérôme, tavernier à HERRIN, et Philippe JACQUART fils de feu Thery, tisserand demeurant à ANNOEULLIN.

2 E 3 / 9028 acte 94 - 02/09/1681 - Vente
Martin BLANCQUART fils de feu Michel, et Antoinette LESCUTIER sa femme, manouvrier demeurant à BAUVIN, vendent à Louis LEMENU fils de feu Jean, tisserand demeurant à PROVIN, cinq quartrons de terre à labeur séant audit lieu, pour 144 livres Flandres.

2 E 3 / 9028 acte 95 - 03/09/1681 - Donation
Guillaume MALLET fils de feu Piat, et Catherine HOCHIN sa femme, laboureur demeurant à PHALEMPIN, pour récompenser Baltasart MALLET leur fils, lui donnent un lieu manoir contenant 7 quartrons à PHALEMPIN, à la charge de la rente héritière portant 100 florins, pour laquelle somme le lieu manoir est chargé, et aussi de payer à Jérôme, Marie Madeleine MALLET, et aux enfants de feu Piat et Claire MALLET, à chacun d'iceux faisant 4 testes, 50 livres Flandres. En présence de Valérien MALLET fils de feu Piat, laboureur, et Jean Baptiste CORNIL fils de feu Jaspard, manouvrier, demeurant à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9028 acte 96 - 17/09/1681 - Contrat de mariage
Ambroise **DURIEZ** fils de feu Jean, laboureur demeurant à ALLENNES LES MARAIS.
Anne **CRESPEL** veuve de Cornil FACOMPRETZ, demeurant audit lieu.

2 E 3 / 9028 acte 97 - 14/07/1681 - Bail
Guillaume VICCART fils de feu Mathieu, laboureur et brasseur demeurant à PROVIN, baille à Otte LESCUTIER fils de feu Jacques, laboureur demeurant audit lieu, quatre cents de terre à labeur en 3 pièces séant aux terroirs de BAUVIN et PROVIN, pour 24 livres Flandres par an.

2 E 3 / 9028 acte 98 - 01/09/1681 - renonciation
Franchoise BERNARD fille à marier de feu Amand et héritière d'icelui, demeurant en la ville de LENS, renonce au profit de Pierre BERNARD fils de feu Jérôme, sergent demeurant à HERRIN, aux droits qu'elle a dans un tiers d'un cent de terre séant au village d'ALLENNES, et ce, pour 8 livres 6 gros.

2 E 3 / 9028 acte 99 - 09/09/1681 - Bail
Jean DESTIEUX fils de feu Antoine, laboureur demeurant à CARNIN, tuteur des enfants pupilles de Athanas CAULLIER et de Marguerite DELEVALLEE, baille à Antoine LAISNEL fils de feu David, et Pierre LE CUPPRE fils de feu Philippe, laboureur demeurant à PROVIN, vingt six cents de terre à labeur et deux cents de prés séant à ANNOEULLIN et PROVIN, pour 26 patagons de 48 patars chacun.

2 E 3 / 9028 acte 100 - 12/09/1681 - Contrat de mariage
Paul **LEFEBVRE** relict de Michelle VERDIERE, manouvrier demeurant à ALLENNES, assisté de Pierre LEFEBVRE son père.
Anne **GUILBERT** jeune fille non mariée demeurant à Ennecourt paroisse de CAMPHIN, assistée de Marcel BOISTEL son beau frère, Pierre GUILBERT son oncle et Marguerite GUILBERT sa tante.

2 E 3 / 9028 acte 101 - 15/09/1681 - Contrat de mariage
Louis **LEGROULX** fils de feu Nicolas, jeune homme à marier demeurant à WAHAGNIES, assisté de Marguerite BEAUREPAIRE sa mère, et Jean LEGROULX son frère.
Jeanne **POLLET** aussi jeune fille non mariée demeurant audit lieu, assistée de Laurent POLLET son père, Piat et Bartolomé POLLET ses frères.

2 E 3 / 9028 acte 102 - 17/09/1681 - Bail
Marie Françoise GUILBERT veuve de Franchois MARCHAND, demeurant à CAMPHIN, baille à Paul LEFEBVRE fils de Pierre, manouvrier demeurant à ALLENNES LES MARAIS, tout un lieu manoir amassé contenant cent et demi séant audit lieu, pour 27 livres Flandres par an.

2 E 3 / 9028 acte 103 - 19/09/1681 - Accord
Antoine DU CASTILLON fils de feu Pierre, et Marguerite CRAMETTE sa femme, laboureur demeurant à GONDECOURT d'une part, Jean Bernard LABBE fils de feu Antoine, agent des affaires de Catherine MASINGHUIEN sa mère d'autre part, passent accord par lequel les premiers comparants vont rembourser au second comparant la moitié d'une rente héritière, portant en capital 350 livres Flandres, en 1681 et l'autre moitié à la Saint Remy 1682. Ils lui ont baillé 4 cents à GONDECOURT.

2 E 3 / 9028 acte 104 - 23/09/1681 - Bail
Jacques DELOMBRE fils de feu Pasquier, maître cuisinier demeurant à présent à l'Abbaye de PHALEMPIN, procureur spécial d'Isabeau BOULOIGNE sa mère demeurant présentement en la ville de COLOGNE, baille à Maître Guillaume LIBERT fils de feu Mathias, et Marguerite CANDILLIER sa femme, demeurant au hamel de la Neuville paroisse dudit PHALEMPIN, tout un lieu manoir amassé contenant dix neuf cents d'héritages en 4 pièces séant audit Neuville, pour 120 livres Flandres par an.

2 E 3 / 9028 acte 105 - 01/10/1681 - Bail
Martin PORION Maître de l'hôpital de Notre Dame de SECLIN, Soeur Austine MOUCQUE Dame prieure et Soeur Monicque BEUVET religieuse dudit lieu, autorisées des Proviseurs dudit hôpital, baillent à Laurent DESRUCQUES fils de feu Etienne, laboureur demeurant à HOUPLIN, quatre cents de terre à labeur séant audit lieu, pour 22 livres par an et 2 paires de bons poulets. En présence de Gilles PORION fils de feu Antoine,

Bourgeois demeurant à LILLE, et Jean Baptiste DESPRETZ fils de Pierre, jeune homme non marié demeurant présentement à LILLE.

2 E 3 / 9028 acte 106 - 08/10/1681 - Contrat de mariage

Noël **CORDIER** fils de feu Antoine Joseph, jeune homme non marié demeurant à EPINOY, assisté de Jacques CORDIER son frère.

Marguerite **DESOBRY** aussi jeune fille à marier demeurant à PROVIN, assistée de George DURIEZ son parrain.

2 E 3 / 9028 acte 107 - 21/10/1681 - Partage

Michel LEGRAIN fils de feu Guillaume, et Catherine MANNIER sa femme, laboureur demeurant à GONDECOURT d'une part, Nicolas et Jeanne MANNIER frère et soeur enfants de feu Jean, suffisamment âgés, demeurant audit lieu d'autre part, par le trépas de feu Mathieu LEMANNIER père de ladite Catherine et père grand auxdits Nicolas et Jeanne MANNIER, font le partage.

Catherine MANNIER aura un quartron ½ pris en un cent ½, item 3 quartrons ½ pris en 3 cents ½, item demi quartron pris en demi cent, et cent ½ et demi quartron de manoir séant à la Bar pris en 3 cents et un quartron. à l'encontre de ladite Catherine et Jean DATTICHES à cause de feue Marie MANNIER sa femme, le tout situé à GONDECOURT.

Nicolas et Jeanne MANNIER auront cent ½ audit lieu, et ils recevront de ladite Catherine, 60 livres Flandres.

En présence de Antoine LEBORGNE fils de feu Pasquier, laboureur, et Guillaume LEGRAIN fils de feu Guillaume, laboureur, demeurant à GONDECOURT.

2 E 3 / 9028 acte 108 - 24/10/1681 - Vente

Jean DOBRICOURT fils de feu Antoine, et Martine DEFIVE sa femme, laboureur demeurant au MONS EN PEVELE, vendent à Louis BUISINE fils de feu Pierre, répareur de souliers demeurant à GONDECOURT, cinq quartrons de terre à labeur séant audit lieu, pour 120 livres Flandres.

2 E 3 / 9028 acte 109 - 24/10/1681 - Vente

Jean DOBRICOURT fils de feu Antoine, et Martine DEFIVE sa femme, laboureur demeurant au MONS EN PEVELE, vendent à Nicolas LEPETZ fils de feu Jean, laboureur demeurant à GONDECOURT, tant pour lui que pour Adrien LEPETZ son frère absent, cinq cents de terre à labeur séant audit GONDECOURT, pour 204 livres Flandres.

2 E 3 / 9028 acte 110 - 24/10/1681 - Vente

Jean DOBRICOURT fils de feu Antoine, et Martine DEFIVE sa femme, laboureur demeurant au MONS EN PEVELE, vendent à Hippolyte MARQUANT fils de feu Nicolas, laboureur demeurant à GONDECOURT, cent et demi de terre à labeur séant audit GONDECOURT, pour 132 livres Flandres.

2 E 3 / 9028 acte 111 - 24/10/1681 - Vente

Philippe DUMETZ fils de feu Noël, et Marie MORTELECQUE sa femme, laboureur demeurant à BAUVIN, vend à Philippe DUMETZ fils dudit feu Noël l'aîné, aussi laboureur demeurant à BERCLAU, quatre cents et demi de terre à labeur pris en neuf cents à l'encontre de Noël, Antoine, Marie Marguerite et Barbe DUMETZ, enfants dudit vendeur de sa première conjonction, séant au terroir de PROVIN, pour 400 livres Flandres.

2 E 3 / 9028 acte 112 - 30/10/1681 - Bail

Charles MAUPAYE fils d'Antoine, laboureur demeurant à GONDECOURT, baille à George MORETZ (MOREL) fils de feu Jean, marchand demeurant à la Croisette paroisse de CHEMY, quatre cents de terre à labeur séant audit CHEMY, pour 22 livres Flandres par an. En présence de Guillaume MAUPAYE fils d'Antoine, manouvrier demeurant à GONDECOURT, et Gaspard DELEMER fils de feu Michel, manouvrier demeurant à CHEMY.

2 E 3 / 9028 acte 113 - 31/10/1681 - Vente

Jean DEFRETIN fils de feu Gérard, laboureur demeurant à THUMERIES, procureur spécial de Jean LAURENT, fondé de lettre procuratoire, vend à Ambroise DURETESTE fils de feu Nicolas, laboureur demeurant à AMBLAIN, la part que ledit LAURENT pouvait prétendre en dix cents et demi de terre à labeur séant au terroir de WAHAGNIES, à l'encontre de ses frères et sœurs, pour 40 livres Flandres. En présence de Pierre OPLICTEMBOURG fils de feu Ransson, maréchal demeurant à CARVIN, et Jean BIRLOUET fils de feu Pierre, laboureur à WAHAGNIES.

2 E 3 / 9028 acte 114 - 23/07/1681 - Reconnaissance de dette

Charles COUNOUTTE fils de feu Pierre, et Anne DESPRETZ sa femme, laboureur demeurant au VIEUX BREQUIN, doivent à Monsieur le Maître de l'hôpital de Notre Dame de SECLIN la somme de cent trente huit livres Flandres, à cause de louage de 35 mesures audit BREQUIN.

2 E 3 / 9028 acte 115 - 11/10/1681 - Accord

Jean DELEVALLEE fils de feu Piat, Jean WARQUIN fils de feu André, Venant DUPRETZ fils de feu Guillaume, Guilbert CUVELIER fils de feu Anselme, tous hommes de fiefs de la Seigneurie d'HERRIN, Guillaume TOURNEMINE fils de feu Georges, Jean FLOURET fils de feu Martin, Noël CANIPEL fils d'Arnould, Thomas BERNARD fils de feu Denis, Pasquier MORTELETTE fils de feu Pasquier, Nicolas DUTHILLOEUL fils de feu Philippe, Guillaume DUPRETZ fils de feu Guillaume, Hiérosme DELATTRE fils de feu Jean, Jean BACQUEVILLE fils de feu André, Anthoine TOURNEMINE fils de feu Georges, tous laboureurs demeurant audit HERRIN et Arnould CANIPEL fils de feu Dominique, clerc paroissial dudit lieu, contre Robert TAVERNE receveur de la seigneurie de HERRIN pour mettre fin au procès qu'ils ont à ladite Gouvernance, au sujet de 50 blancs bois croissant au maret d'HERRIN.

2 E 3 / 9028 acte 116 - 11/11/1681 - Vente

Nicolas DELEVALLEE fils de feu Guillaume, et Marie LEUREUX sa femme, manouvrier demeurant à ALLENNES LES MARAIS, vendent à Maximilien HERREN fils de feu Pierre, laboureur demeurant audit lieu, un cent de terre à labeur séant audit ALLENNES, pour 120 livres Flandres.

2 E 3 / 9028 acte 117 - 20/11/1681 - Partage

Marie LAMBELIN femme de Gilles DESBIENS, demeurant à GONDECOURT reconnait qu'elle a fait partage de ses biens à ses enfants qu'elle a eus avec ledit Gilles DESBIENS et Antoine DELEVALLEE son premier mari, devant Charles RUYANT, notaire, en date du 9/10/1652, et craignant difficulté entre ses dits enfants et neveux et nièces après son trépas, il appartiendra aux enfants de feus Mathias et Jeanne DELEVALLEE frère et sœur, enfants de sa première conjonction de se partager leur part, quant à Joseph et Marie DESBIENS enfants de sa seconde noce, ils auront égale portion, en présence de Louis DELEFOSSE fils de feu Hippolyte, et de Jean DUMETZ fils de Jacques, laboureur demeurant audit GONDECOURT..

2 E 3 / 9028 acte 118 - 13/12/1681 - Bail

Bernard HENNEBEL fils de feu Franchois, laboureur demeurant à PHALEMPIN, baille à Laurent MOREL fils de feu Jean et Marguerite WARLIER sa femme, laboureurs demeurant au hamel de Wachemy paroisse de CHEMY, tout un lieu manoir amassé contenant quatorze cents et demi quartron séant au terroir dudit lieu, pour 100 livres Flandres par an.

2 E 3 / 9028 acte 119 - 16/12/1681 - Vente

Vaast TREDEZ fils de feu Jean, laboureur demeurant à BAUVIN, vend à Abel LEROUGE fils de feu Jean, aussi laboureur demeurant à PROVIN, 4 cents de terre à labeur, pris en 10 à l'encontre dudit vendeur, séant audit PROVIN, pour 600 livres Flandres. En présence de Thomas POISSONNIER fils de feu Daniel, laboureur à PROVIN, et Pierre PIPPELART fils de Philippe, laboureur à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9028 acte 120 - 24/11/1681 - ratification

Isabeau DECARNIN veuve demeurée es biens et dettes de Guillaume DESCAMPS vivant laboureur et lieutenant de l'abbaye de PHALEMPIN, demeurant audit lieu, après lecture faite à elle du contrat fait et passé pardevant Jean DE LE RUIELLE notaire royal de la résidence de LILLE présent témoin en date du cinq dudit mois où sont comparus Antoine LEFEBVRE fils de feu Pierre, Marie Péronne DECARNIN sa femme fille et héritière de feu Wallerand, Michel DECARNIN fils de feu Jean, et Péronne LEBARBIER veuve dudit feu Wallerand DECARNIN, laquelle comparante déclare qu'elle ne veut en aucune façon y contredire.

2 E 3 / 9028 acte 121 - 19/12/1681 - Echange

Adrien MARCHAND fils d'Adrien, laboureur demeurant à GONDECOURT d'une part, Jean Philippe BURBURE fils de feu Michel, carlier demeurant à CAMPHIN d'autre part, font un échange de terre, de 7 cents en 2 pièces à CAMPHIN contre 6 cents en 2 pièces à GONDECOURT.

2 E 3 / 9028 acte 122 - 23/12/1681 - Reconnaissance de dette

Robert LALLOE fils de feu Roger, laboureur demeurant à PHALEMPIN, doit à Maître Jacques DELOMBRE la somme de cent six livres Flandres, en présence de Wallerand HAVETZ fils de feu Nicolas, maréchal audit PHALEMPIN, et Pierre LE BOISTEL fils de feu Philippe, manouvrier audit CAMPHIN.

2 E 3 / 9028 acte 123 - 13/01/1681 - Procuration

Marguerite DE CAIGNY femme de Jean HERMETZ laboureur, demeurant au hamel de Wachemy paroisse de CHEMY, donne procuration audit Jean son mari, pour lever en cours de rente héritière, jusqu'à 400 florins en capital.

2 E 3 / 9028 acte 124 - 05/02/1681 - Reconnaissance de dette

Antoine DERETZ fils de feu Piat, échevin et laboureur à CAMPHIN, doit à Gaspard PARSY laboureur demeurant à ANNOEULLIN, le nombre de vingt huit patagons à cause de vente à lui faite d'une cavaille de poil de souris de la hauteur de quinze paulmes.

2 E 3 / 9028 acte 125 - 05/02/1681 - approbation

Bartholomé LEQUIND, Guillaume LONGUEPEE et Marie Anne LEQUIND sa femme, Catherine et Bibiane LEQUIND, iceux du surnom LEQUIND frère et soeurs et se faisant fort de Charles LEQUIND leur frère en bas âge, tous enfants de feu Médard en son vivant laboureur et meunier demeurant à ANNOEULLIN, lesquels approuvent valable la requête d'Antoine CORSIMON tavernier au PONT A VENDIN sur six cents de terre en 3 pièces séant au terroir de CHEMY, comme lorsque Jeanne BOTTIN veuve demeurée es biens et dettes dudit feu Médard LEQUIND, leur mère et marâtre l'a accordé aux mêmes fins.

2 E 3 / 9028 acte 126 - 10/02/1681 - Témoignage

Cornil MAILLARD fils de feu Guillaume, âgé de trente quatre ans, Hubert LALLOE fils de feu Pasquier, âgé de trente deux ans, et Franchois DUPRETZ fils de feu Franchois, âgé de trente quatre ans, ledit MAILLARD laboureur et lesdits LALLOE et DUPRETZ jeunes hommes non mariés, demeurant tous à CHEMY, lesquels sur interrogatoire proposé par Hippolyte MORTREUX fils d'Hippolyte, jeune homme non marié audit lieu, ont attesté que le dimanche neuvième de ce mois de février, à la sortie des vêpres dudit CHEMY, ils avaient vu et entendu sur la chimentière dudit lieu Laurent BARRE fils en bas âge de Jérôme clerc paroissial dudit lieu lequel publiait un billet publiquement comme il fait d'ordinaire au nom de son père, et que ledit Hippolyte MORTREUX aurait sorti avec grande confusion sans savoir d'où, ledit LALLOE a aussi entendu parler dudit Hippolyte qu'il a sorti hors de la court spirituelle ou conclave, et ledit DUPRETZ a entendu que ledit Hippolyte a comparu avec Marie Madeleine BARATTE en la court de TOURNAY, où il a tombé en grande confusion.

2 E 3 / 9028 acte 127 - 06/03/1681 - caution

Claude PETIT fils de feu Franchois, dit DESROUSEAU, brasseur et tavernier demeurant à BERCLAU, déclara qu'aujourd'hui Antoine LEDOUX fils de feu Jean machon demeurant à PROVIN s'est obligé au garantissement d'une certaine vente d'héritage de trois quartrons de manoir que ledit comparant a eu passé trois mois et du vivant de Marie BOURRET sa feue femme dont le contrat a été passé jourd'hui, à Luc BOURRET fils de feu Martin laboureur audit lieu, même ledit LEDOUX s'est porté et fait fort de Lamoral et Marie PETIT enfants dudit comparant et ses neveux et nièces par alliance et afin qu'icelui LEDOUX soit assuré dudit garantissement, le comparant a mis en main dudit LEDOUX une certaine lettre et rente héritière en quoi est obligé Gaspard BOURRET vivant laboureur audit PROVIN et père de ladite feue Marie...

2 E 3 / 9028 acte 128 - 10/03/1681 - Procuration

Maître Jean DE LE CAMBRE prêtre pasteur d'ATTICHES, Claude RAOULT et Marie Catherine DE LE CAMBRE sa femme, Jeanne et Laurence DE LE CAMBRE, iceux du surnom DE LE CAMBRE frère et soeurs enfants et héritiers de feus Guillaume et de Marie DUTILLOEUL demeurant ledit Claude et sa femme à PLANCQUES, et lesdits DE LE CAMBRE à CAMPHIN, lesquels reconnurent avoir fait dénommer leurs procureurs spéciaux de Simon et Piat DE LE CAMBRE leurs frères aussi héritiers des susnommés.

2 E 3 / 9028 acte 129 - 18/03/1681 - rente héritière

Toussaint DECARNIN fils de feu Bernard, lieutenant de l'abbaye de PHALEMPIN et de la seigneurie des Espincelles demeurant à PHALEMPIN, que moyennant une certaine somme de deniers qu'il a reçu de Paul DAPVRIL fils de feu Sébastien laboureur demeurant audit lieu, il avait vendu une lettre et rente héritière passée pardevant lieutenant et juges rentiers de la seigneurie des Espincelles située audit PHALEMPIN en date du

27/10/1671 par laquelle était obligé Erasme MOREL brasseur et tavernier demeurant audit PHALEMPIN, en 25 livres Flandres par an au rachat de 400 livres Flandres.

2 E 3 / 9028 acte 130 - 24/03/1681 - Accord

Barthélémy LEQUIND, Joseph WATTRELOT et Catherine LEQUIND sa femme et Bibiane LEQUIND, tous demeurant à ANNOEULLIN, eux faisant et portant fort de Mathias LEQUIND, Guillaume LONGUEPEE et de Marie Anne LEQUIND sa femme, Guillaume LEFEBVRE et Anne LEQUIND sa femme et de Charles LEQUIND en bas âge, tous iceux du surnom LEQUIND frères et soeurs enfants de feu Médard vivant laboureur et meunier demeurant audit ANNOEULLIN, lesquels déclarent renoncer à l'hérédité de leur feu père au profit de Jeanne BOTTIN leur mère.

2 E 3 / 9028 acte 131 - 31/03/1681 - Témoignages

Hugues DESCAMPS fils de feu Pasquier, âgé de cinquante ans, et Antoine DERETZ fils de feu Piat, âgé de quarante deux ans, laboureurs demeurant à CAMPHIN, sur interrogatoires proposés par Louis DELERUE fils de feu Jean, demeurant audit lieu, attestent qu'il y a dix sept à dix huit ans, que Antoine DELERUE fils de feu Jean vivant laboureur audit lieu avait alors une attelée de chevaux savoir un de poil baiard hongre de la hauteur d'environ seize paulmes lequel était beau et bon sans aucune addition, ledit DESCAMPS seul affirmant qu'il valait au moins 240 livres Flandres. Ils ont entendu que lesdits chevaux avaient été pris et vendus par des sergents de GAND sans en savoir la vérité.

2 E 3 / 9028 acte 132 - 12/04/1681 - Donation

Antoine DE MOUVAULX fils de feu Allard, et Marie Barbe HENNEBEL sa femme et en premières noces de feu Jean BOURDEAU, laboureurs demeurant à présent à CAMPHIN, pour l'amour et affection qu'ils portent à Antoine MALLET fils d'Antoine et de Marie Madeleine BOURDEAU sa femme et fille de ladite Marie Barbe qu'elle a eue avec ledit feu Jean son premier mari, lui donnent entre vifs un lieu manoir contenant 12 cents à VELIGNE EN HAINAUT.

2 E 3 / 9028 acte 133 - 12/04/1681 - cession

Jean DELERUYELLE fils de feu Pierre, et Isabeau DEBAILLEUL sa femme, pour faire paiement à Baltasart LEQUESNE fils de feu Jean, brasseur et laboureur demeurant à TEMPLEUVE EN PEVELE de la somme de deux cent soixante neuf livres quatre gros Flandres de reste de plus grande somme provenant de certain contrat fait et passé devant Charles MOLLET notaire présent témoin en date du 29/12/1678, cèdent audit LEQUESNE le rendage de Jean BRUNEL fils de Sébastien et de Pierre DUFLOT fils de feu Antoine à raison de l'occupation du moulin à huile qu'ils occupent desdits comparants.

2 E 3 / 9028 acte 134 - 17/04/1681 - Donation

Soeur Catherine DELEFOSSE novice à l'hôpital de Notre Dame lez SECLIN, fille de feus Ignace et d'Antoinette TAVERNE, pour l'amour et affection qu'elle porte à Michelle Claire DELEFOSSE sa soeur à marier demeurant en la ville de LILLE, lui donne entre vifs, sa part dans la succession de feue Antoinette TAVERNE et autres, à charge de lui payer annuellement 36 livres. Frère Igance DELEFOSSE religieux professe à l'Abbaye de LOOS, et Marie Théodor DELEFOSSE religieuse professe à l'hôpital Comtesse de LILLE, reçoivent déjà 36 livres parisis par an. Si la dite Michelle Claire ne voulait accepter, la donation irait à Catherine TAVERNE sa tante fille dévote en la ville de LILLE.

2 E 3 / 9028 acte 135 - 21/04/1681 - Témoignages

Antoine DE MOUVAULX fils de feu Allard, âgé de soixante ans, Jacques DEGAND fils de Jean, âgé de cinquante deux ans, laboureurs demeurant à CAMPHIN, lesquels ont attesté qu'il y a environ dix sept ans, que feu Antoine DELERUE fils de feu Jean vivant laboureur demeurant audit lieu avait une attelée de chevaux, l'un de poil baiard hongre de la hauteur de 16 paulmes allant à la verge, et l'autre de poil brun bay allant à la main, aussi de la même hauteur (c'était la plus belle attelée de CAMPHIN qui pouvait valoir 420 livres) lesquels chevaux ont été pris par des hommes soit disant autorisés d'un huissier sans savoir son nom...

2 E 3 / 9028 acte 136 - 23/04/1681 - Procuration

Catherine CORSIMAU femme à Pierre MORET marchand demeurant au PONT A VENDIN, donne pouvoir et mandement pour elle et en son nom de lever en rente héritière jusque la somme de deux cents florins Flandres en capital.

2 E 3 / 9028 acte 137 - 02/05/1681 - Procuration

Jean WARQUAIN fils de feu André, Venant DUPRET fils de feu Guillaume, Guilbert CUVELIER fils de feu Anselme, tous hommes de fiefs de la terre et seigneurie de HERRIN, Guillaume TOURNEMINE fils de feu George, George FLOURET fils d'Arnould, Thomas BERNARD fils de feu Denis, Pasquier MORTELECQUE (*signe MORTELETTE*) fils de feu Pasquier, Nicolas DUTILLOEUL fils de feu Philippe, Guillaume DUPRETZ fils de feu Guillaume et de encore vivante Jeanne LALLOE, Jérome DELATTRE fils de feu Jean, Jean BACQUEVILLE fils de feu André, et Antoine TOURNEMINE fils de feu Georges, tous manants habitants laboureurs et manouvriers dudit lieu, lesquels reconnurent avoir dénommé leurs procureurs spéciaux des personnes de Jean DELEVALLEE fils de feu Piat, et Arnould CANIPEL clerc paroissial dudit HERRIN, pour eux et en leur nom représentant la communauté dudit lieu s'opposer à la vente qu'a faite Robert TAVERNE bailli et receveur de Monsieur DE COTTE, des bois blancs sur demi cent au maret d'HERRIN du 24/04/1681. En présence de François HOCQ fils de feu Mathieu, serviteur de meunier demeurant à ALLENNES, et Antoine DELATTRE fils de feu Thomas, jeune homme non marié demeurant à HERRIN.

2 E 3 / 9028 acte 138 - 07/05/1681 - Dispositions testamentaires

Barbe MAUPAYE femme en secondes noces d'Antoine LECLERCQ, demeurant à ALLENNES LES MARAIS, pour nourrir paix et amitié entre tous ses enfants qu'elle a de feu Bernard CAMBIER son premier mari, prend des dispositions testamentaires pour qu'il y ait partage égal entre tous ses enfants. En présence de Jean BRASSART fils de feu Jean, couvreur d'escailles demeurant à HOUPLIN, et Alphonse CORNILLOT fils de Pasquier, soieur dais, demeurant à LIBERCOURT.

2 E 3 / 9028 acte 139 - 22/05/1681 - Donation

Guillaume VICCART fils de feu Mathieu, laboureur et brasseur demeurant à PROVIN, pour l'amour et affection qu'il porte à Nicolas FACOMPRET son beau frère et Marguerite VICCART sa femme et soeur germaine audit comparant, leur donne tous les meubles, maisons terres et héritages qu'il délaissera à son trespas. A charge qu'après la mort des donataires, le reste des héritages qui n'auront été vendus pour payer les dettes, seront répartis entre les enfants desdits donataires et les enfants de feu Jean VICCART tels que Jean et Antoine demeurant à MONS, ses neveux.

2 E 3 / 9028 acte 140 - 28/05/1681 - Vente

Maître Martin PORION prêtre Maître de l'hopital de Notre Dame lez SECLIN, lequel connut avoir fait dénommer pour ses procureurs dudit hôpital, Pierre PENNEQUIN fils de feu Pierre, laboureur et bailli de Monsieur le Baron D'ASSIGNY, et Philippe PENNEQUIN son fils demeurant à TOURMIGNIES, auxquels il donne pouvoir de prendre au nom de toute la communauté dudit hôpital l'adhéritement de tout un lieu manoir amassé contenant six cents d'héritages, trois cents de prés et trente neuf cents de terre à labeur séant en plusieurs pièces comme il est fait mention, tant des situations et tenants par le contrat d'achat qu'en a fait ledit PENNEQUIN l'aîné d'Etienne MEIGNOT et Damoiselle Marguerite Antoinette SUZE sa femme, Jean Baptiste VAN CROMBREUGHE, Guillaume VAN CROMBREUGHE et Thérèse BLONDEAU sa femme, le 8/05/1681. En présence de Philippe BACQUART prêtre à SECLIN, et Jacques JEURDAN fils de feu Laurent, charton audit lieu.

2 E 3 / 9028 acte 141 - 03/06/1681 - Donation

Guillaume DELECOURT fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Bour paroisse d'ALLENNES LES MARAIS, lequel déclara qu'en l'an mil six cent quatre vingt, il a fait donation à Mathieu et Antoinette DELECOURT ses enfants qu'il a eu de sa première conjonction et seconde conjonction, de la somme de cinq cents livres Flandres, il veut que ses enfants l'aient hors part de l'hérédité, des biens qu'il délaissera à son trépas à l'encontre de Marie Catherine BARBIEUX sa femme.

2 E 3 / 9028 acte 142 - 03/06/1681 - caution

Piat DUQUESNE fils de feu Jean, laboureur demeurant à WAHAGNIES, lequel déclara que Antoine DUQUESNE fils de feu Jean, lieutenant et censier de la Grande Cense de CAMPHIN, s'est constitué caution dudit Piat pour la somme de deux cent huit florins, en quoi ledit comparant s'est obligé par contrat passé devant Jacques POTTIER notaire présent témoin au profit de Jean DELARUE vivant bourgeois de la ville de LILLE, pour les dépenses de la saisine faite sur les biens meubles dudit Piat à la requête de Pierre MAUROIS aussi obligé audit contrat en qualité de caution d'icelui et afin que ledit Antoine DUQUESNE ne soit du tout intéressé à raison dudit cautionnage, à cette cause ledit Piat lui a vendu des bestiaux (*liste*) ce que ledit lieutenant a accepté.

2 E 3 / 9028 acte 143 - 10/07/1681 - Vente

Nicolas HOTTIN fils de feu Noël, laboureur demeurant à WAHAGNIES, pour faire paiement à Arthus BURBURE fils de feu Michel, censier de la cense de Beausart en la principauté d'EPINOY, de certaine somme de deniers, il lui vend une cavaille de poil brun bai à blanc nez pour le nombre de dix patagons, deux vaches l'une de poil noir et l'autre maculée de blanc et noir pour le prix de quinze patagons et un vieux chariot pour dix patagons.

2 E 3 / 9028 acte 144 - 10/07/1681 - Dette

Georges DECARNIN fils de feu Jean, carlier et laboureur demeurant à ATTICHES, doit à Sœur Marie Thérèse DECARNIN sa fille novice demeurant en l'Abbaye de VINMY, 24 livres Flandres par an à payer un an après sa profession, pour laquelle il affecte un lieu manoir contenant 6 cents 9 verges à PHALEMPIN. En présence de Nicolas DE LE MOTTE fils de feu Clément, laboureur à ATTICHES, et Noël SION fils de feu Valérien, laboureur à CAMPHIN.

2 E 3 / 9028 acte 145 - 09/09/1681 - Donation

Maximilien DURIEZ fils de feu Maximilien, à marier, laboureur demeurant à CAMPHIN, pour l'amour et affection qu'il porte à Marie Joseph MARCHAND sa soeur fille de Marie Françoise GUILBERT leur mère, lui donne entre vifs la part qu'il a au mollin à moudre bled et à la motte où il est assis séant au hamel de Wattiesart paroisse de SECLIN, aussi un fief audit lieu en la rue de Lille.

2 E 3 / 9028 acte 146 - 27/09/1681 - Donation

Marie Catherine MALLET fille de feu Nicolas, libre de condition demeurant à PHALEMPIN, pour l'amour et affection qu'elle porte à Franchoise HERMAND sa demi soeur, lui donne la moitié d'un lieu manoir contenant 3 cents impartis à l'encontre de Marie D'ANNOEULLIN à PHALEMPIN, item sa part en une grange à PHALEMPIN, que son dit père a fait bâtir avec Marie ROHART sa femme, item la moitié de demi cent et 8 verges, item un lieu manoir et la moitié d'une grange avec un fournil contenant un cent pris en 2, à l'encontre des veuve et hoirs Adrien DUHAYON, et finalement la part qu'elle a en sa formoture des meubles de sondit feu père. En présence de Gérard ROHART fils de feu Rogier, et Augustin CANDILLIER fils de feu Antoine, laboureur demeurant à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9028 acte 147 - 15/10/1681 - Reconnaissance de dette

Pasquier CHOCQUET fils de feu Antoine, marchand de bois demeurant à WAHAGNIES, et Jean CHOCQUET fils de feu Philippe aussi marchand de bois demeurant au hamel de la Neuville paroisse de PHALEMPIN, doivent à Madame la Comtesse D'HISENGUIEN la somme de sept cent deux florins, à cause de vente de 5 portions de bois au bois Macquet. En présence de Gilles LEMESRE fils de feu Mathieu, marchand de bois demeurant à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9028 acte 148 - 28/10/1681 - Donation

Jacques DESOBRY fils de feu Jean, laboureur demeurant à THUMERIES, pour l'amour et affection qu'il porte à Marguerite DESOBRY sa fille femme de Noêl CORDIER, lui donne entre vifs une petite maisonnette bastie sur le fond du donateur, avec 6 verges, le tout à PROVIN.

2 E 3 / 9028 acte 149 - 28/10/1681 - Reconnaissance de dette

Jean BERNARD fils de feu Mathias, manouvrier demeurant à GONDECOURT, doit à Jacques SION fils de feu Pierre, berger demeurant audit lieu, la somme de cent livres Flandres, en présence de Antoine LEROY fils de feu Jean, tisserand, et Anselme LEGROULX fils de feu Louis, laboureur demeurant audit lieu..

2 E 3 / 9028 acte 150 - 28/10/1681 - Reconnaissance de dette

Jean LORTIOIS fils de feu Pierre, et Marie WUIGEUX sa femme, tavernier demeurant à Estevelle paroisse du PONT A VENDIN, doivent à Jean Louis BUCQUET laboureur demeurant à THELUT le nombre de douze patagons, à cause de vente de 6 rasières de bled, en présence de Noël SION fils de feu Valérien, laboureur et Gabriel MALBRANCQUE fils de feu Jean, charton demeurant audit lieu.

2 E 3 / 9028 acte 151 - 06/11/1681 - Reconnaissance de dette

Nicolas HENNERON fils de feu Thomas, laboureur demeurant à GONDECOURT, doit à Madame la Baronne D'EUCHIN la somme de cent cinquante deux florins, laquelle somme, et avec lui Martin RIDON fils de feu Noël, carlier demeurant audit GONDECOURT, qui s'est constitué caution.

2 E 3 / 9028 acte 152 - 15/11/1681 - Reconnaissance de dette

Pierre DUMETZ fils de feu Jean, et Michelle MOREL sa femme, manouvrier demeurant à GONDECOURT, doit à Lucq DUPONCHEL, Jacques DUMETZ, Pierre DE LE NOEUVILLE et Jean MARQUANT, tuteurs des enfants pupilles de feu Nicolas DUPONCHEL la somme de deux cents livres Flandres.

2 E 3 / 9028 acte 153 - 15/11/1681 - Reconnaissance de dette

Marie DELEFOSSE veuve demeurée es biens et dettes de Noël DE LE NOEUFVILLE, demeurant à GONDECOURT, doit aux enfants pupilles de feu Nicolas DUPONCHEL vivant laboureur demeurant audit lieu, la somme de soixante douze livres Flandres à cause de prêt fait par Luc DUPONCHEL, Jacques DUMETZ, Pierre DE LE NOEUFVILLE et Jean MARQUANT tuteurs desdits enfants.

2 E 3 / 9028 acte 154 - 15/11/1681 - Reconnaissance de dette

Catherine DUPONCHEL veuve de Mathias DESPRETZ, demeurant à GONDECOURT, doit aux enfants de feu Nicolas DUPONCHEL, la somme de quarante huit livres Flandres à cause de pareille somme livrée à elle par Luc DUPONCHEL, Jacques DUMETZ, Pierre DE LE NOEUFVILLE et Jean MARQUANT tuteurs des dits enfants, en présence de Pierre DUMETZ fils de feu Jean, manouvrier, et Josse ROZE fils de feu Nicolas, tavernier, demeurant à GONDECOURT.

2 E 3 / 9028 acte 155 - 21/11/1681 - Disposition testamentaire

Marie LIETARD veuve en dernières noces de Nicolas TURBELIN, demeurant à PHALEMPIN prend des dispositions testamentaires pour partage égal entre ses enfants, , tant fils que filles, notamment d'un lieu manoir contenant un cent à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9028 acte 156 - 30/11/1681 - Reconnaissance de dette

Jean LEGROUX fils de feu Nicolas, laboureur demeurant à WAHAGNIES, doit à Monseigneur le Prince D'ISENGHUIEN, la somme de cent quarante florins, et avec lui Marguerite BEAUREPAIRE veuve dudit Nicolas, sa mère demeurant audit WAHAGNIES, sa caution.

2 E 3 / 9028 acte 157 - 09/12/1681 - Témoignages

Nicolas LEGROULX fils de feu Jacques, âgé de quatre vingt ans, et Jean MARCHAND fils de feu Franchois, âgé de cinquante deux ans, maître machon demeurant à GONDECOURT, lesquels après interrogatoire proposé de la part de Jérôme BARRETZ clerc de CHEMY, ont attesté avoir visité la maison cléricale dudit CHEMY laquelle est construite et bâtie de briques sur le flegart proche l'église dudit lieu, les plats de ladite maison sont composés d'une seule brique fabriquée avec du mortier fort simple lequel est incapable de bricoler ni souder l'ouvrage, que les briques des murailles sont à présent réduites en pourriture et qu'icelles n'ont jamais été bonnes et bien recuites comme elles devraient l'être.

2 E 3 / 9028 acte 158 - 19/12/1681 - Reconnaissance de dette

Luc DUPONCHEL fils de feu Jean, et Pierre MARQUANT fils d'Hippolyte, laboureurs demeurant à GONDECOURT, doivent à Adrien MARCHAND le jeune aussi laboureur audit lieu la somme de trois cents florins, pour vente de 100 rasières de soucrion.

2 E 3 / 9028 acte 159 - 20/12/1681 - Procuration

Monicque MORELLE femme à Adrien CAUDRELIER meunier demeurant à PHALEMPIN, donne procuration audit CAUDRELIER son mari, pour lever jusqu'à 300 livres, et pour vendre huit cents d'héritage audit PHALEMPIN.

2 E 3 / 9028 acte 160 - 18/08/1681 - décharge

Jean MORTREUX fils de feu Antoine, naguère lieutenant de GONDECOURT, lequel connut que pour avoir main des advestures saisies de la part de Révérend Père en Dieu Monseigneur Florent DE BRAY Abbé de l'Abbaye de Saint Christophe à PHALEMPIN, le onze de ce mois d'août pour paiement de la somme de cent cinquante livres Flandres, il livre caution de la personne de Antoine MORTREUX son fils laboureur demeurant audit GONDECOURT.

2 E 3 / 9028 acte 161 - 16/06/1681 - Partage

Antoine DUROTZ fils de feu Franchois, laboureur demeurant à GONDECOURT, lequel déclara que le 16/03/1676, il a fait partage à ses enfants, neveux et nièces enfants de feu Antoine fils dudit comparant, à cette cause leur part serait de plus grande valeur que celle assignée à Marie DUROTZ fille dudit comparant, les enfants dudit feu Antoine, paieront 516 livres Flandres à la dite Marie, un mois après le décès dudit comparant.

2 E 3 / 9029 acte 1 - 24/01/1682 - Partage

Jean DE LE CAMBRE prêtre pasteur d'ATTICHES, Simon, Piat, Marie Catherine, Jeanne et Laurence DE LE CAMBRE, et Claude RAOUST bail et mari de ladite Marie Catherine, iceux DE LE CAMBRE enfants et héritiers de feus Guillaume et de Marie DU TILLOEUL, demeurant à CAMPHIN, et ledit RAOUST à Plancque paroisse de LOWIN (LAUWIN-PLANCQUE), font partage des héritages étant sur CAMPHIN.

Jean et Piat reçoivent 1370 verges en 3 pièces.

Simon et Marie Catherine DE LE CAMBRE reçoivent 13 cents en 2 pièces.

Jeanne et Laurence DE LE CAMBRE reçoivent 15 cents en 2 pièces.

2 E 3 / 9029 acte 2 - 09/01/1682 - Bail

Antoine DUBAR fils de feu Jean, manouvrier demeurant à ALLENNES, baille à Antoine CAMBIER fils de feu Bernard, manouvrier demeurant à l'enclavement de CARNIN paroisse d'ANNOEULLIN, 2 cents à ANNOEULLIN. En présence de Louis DE MOUVAULX fils d'Antoine, marissal à CARNIN, et Vincent LEDOUX fils de feu Louis, tavernier audit lieu.

2 E 3 / 9029 acte 3 - 26/01/1682 - Vente

Mathias ROHART fils de feu Antoine, et Gratienne BOSSEU sa femme, laboureurs demeurant à ESPINOY paroisse de CARVIN, vendent à Jean DAMPCOISNE fils de feu Pasquier, manouvrier demeurant à Estevele paroisse de PONT A WENDIN, 4 cents en 2 pièces à Estevele, pour 384 livres.

2 E 3 / 9029 acte 4 - 09/01/1682 - Vente

Jacques WATTREQUIN fils de feu Josse, couvreur de paille demeurant à BAUVIN, vend à Martin CRAMETTE fils de feu Jacques, laboureur demeurant à PROVIN, un lieu manoir contenant 1 cent à PROVIN, à la réserve d'une chambre dont Jeanne POLLET mère du vendeur en est viagère, pour 218 florins. En présence de Philippe TREDEZ fils de feu Guillaume, lieutenant de PROVIN BAUVIN, et Nicolas FACOMPRETZ fils de feu Guillaume, tisserand demeurant à ALLENNES.

2 E 3 / 9029 acte 5 - 13/01/1682 - Vente

Jean François DU HEM fils de feu Gérard, manouvrier demeurant à WAHAGNIES, vend à Jean CORNIL fils de feu Robert, marchand demeurant à WAHAGNIES, 20 verges à WAHAGNIES, pris en 133 verges appartenant audit vendeur, pour 40 livres. En présence de Gilles DU HEM fils de feu Gérard, laboureur, et Toussaint DE CARNIN fils de feu Bernard, lieutenant de l'Abbaye de PHALEMPIN, demeurant à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9029 acte 6 - 13/01/1682 - Vente

André MALBESIN fils de feu Pierre, et Barbe LALLOE, demeurant à CAMPHIN, vendent à Adrien LEBORGNE fils de Jean, charton demeurant à PHALEMPIN, cent ½ de masurage à CAMPHIN, pris en 4 cents à l'encontre de l'acheteur et Pierre DESMONS, pour 162 livres.

2 E 3 / 9029 acte 7 - 16/01/1682 - Bail

Martin PORION Maître de l'hôpital Notre Dame lez SECLIN, Soeur Augustine MOUCQUE Prieure, et Sœur Madeleine GRANDELLE, religieuses de l'hôpital, baillent à Jacques et Pierre DU VIVIER père et fils manouvriers à SECLIN, 5 cents en 2 pièces à SECLIN. En présence de Chrestien LECOCQ fils de feu Chrestien, et Pierre DROMONT fils de feu Jacques, serviteurs demeurant à SECLIN.

2 E 3 / 9029 acte 8 - 16/01/1682 - Bail

Martin PORION prêtre licencié en Théologie et Maître de l'hôpital Notre Dame lez SECLIN, Soeur Augustine MOUCQUE Prieure, et Sœur Madeleine GRANDELLE, religieuses de l'hôpital, baillent à Antoine D'OBRICOURT fils de feu Jean, et Marguerite CAULLIER sa femme, laboureurs demeurant à Martinval paroisse de MONS EN PEVELE, 1 bonnier en 3 pièces à MONS EN PEVELE.

2 E 3 / 9029 acte 9 - 20/01/1682 - Contrat de mariage

Michel **DUJARDIN** fils de feu Maximilien, jeune homme non marié demeurant à THUMERIES, assisté de Philippe et Gilles DUJARDIN ses frères.

Marguerite **CANDILLIER** aussi jeune fille à marier demeurant à PHALEMPIN, assistée de Augustin CANDILLIER son frère et Jacques DUMORTIER son beau frère.

2 E 3 / 9029 acte 10 - 24/01/1682 - Bail

Martin PORION prêtre licencié en Théologie et Maître de l'hôpital Notre Dame lez SECLIN, Sœur Madeleine GRANDELLE, et Sœur Anne Thérèse HACHE, religieuses de l'hôpital, baillent à Antoine MALLET fils de feu Jacques, et Jean LOUIS fils de Mathias, son beau-fils, demeurant à SECLIN, 13 cents en plusieurs pièces. En présence de Pierre DOUCHET chirurgien fils de feu Jean, et Pierre DROMONT fils de feu Jacques, serviteur, demeurant à SECLIN.

2 E 3 / 9029 acte 11 - 24/01/1682 - Accord

Jean DE LE CAMBRE prêtre pasteur d'ATTICHES, Simon, Jeanne et Laurence DE LE CAMBRE demeurant à CAMPHIN, et Claude RAOUL fils de feu Isaac, bail et mari de Marie Catherine DE LE CAMBRE, demeurant à Plancque paroisse de LOWIN, lesdits DE LE CAMBRE frères et sœurs, héritiers de feus Guillaume et Marie DU TILLOEUL vivants laboureurs demeurant à CAMPHIN d'une part, Piat DE LE CAMBRE frère des susnommés d'autre part, passent un accord par lequel les premiers baillent au second un lieu manoir qui est la maison mortuaire desdits défunts, à CAMPHIN, et cèdent les droits de louage sur 18 bonniers (des Châpelains de Notre Dame de Cité lez ARRAS), 5 bonniers et 5 bonniers (de l'Abbaye Saint Pierre lez GAND), et les advestures. Le second comparant paiera aux premiers 1800 florins.

2 E 3 / 9029 acte 12 - 24/01/1682 - Contrat de mariage

Piat **DE LE CAMBRE** fils de feu Guillaume, jeune homme non marié demeurant à CAMPHIN assisté de Monseigneur Maître Jean DE LE CAMBRE prêtre pasteur d'ATTICHES, Simon DE LE CAMBRE ses frères, Claude RAOUST son beau frère et Jean DE LE CAMBRE son cousin.

Catherine **DUQUESNE** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu, assistée d'Antoine DUQUESNE et Anne DURETESTE ses père et mère, Jean François DUQUESNE son frère, le sieur Jean Jacques RUMAULT son beau frère, Maximilien DUQUESNE et Nicolas DURETESTE ses oncles.

2 E 3 / 9029 acte 13 - 29/01/1682 - Contrat de mariage

Jean **HERMAND** jeune homme non marié demeurant à WINGLES, assisté de Pierre HERMAND son père.

Marie Madeleine **BRUNELLE** aussi jeune fille à marier demeurant à Estevelle paroisse du PONT A VENDIN assistée de François BRUNEL son frère.

... Philippe et Catherine BRUNEL aussi ses frère et soeur.

2 E 3 / 9029 acte 14 - 03/02/1682 - Bail

Martin PORION prêtre licencié en Théologie et Maître de l'hôpital Notre Dame lez SECLIN, Soeur Augustine MOUCQUE Prieure, et Sœur Madeleine GRANDEL, religieuses de l'hôpital, baillent à Joseph CHUFFART fils de feu Piat, laboureur demeurant à Watiesart paroisse de SECLIN, 265 verges et 1 pied.

2 E 3 / 9029 acte 15 - 07/02/1682 - Bail

Georges DE CARNIN fils de feu Jean, laboureur et carlier demeurant à ATTICHES, baille à Venant D'ASTICHES fils de feu Jean, laboureur demeurant à PHALEMPIN, 8 cents en 2 pièces à PHALEMPIN. En présence de Jean DE BRABANT fils de feu Gilles, manouvrier à CAMPHIN.

2 E 3 / 9029 acte 16 - 09/02/1682 - Bail

Maurice, Jean et Catherine BERTOUL enfants et héritiers de feu Louis, baillent à Antoine LECLERCQ fils de feu Antoine, laboureur demeurant à ALLENNES, 5 cents à ALLENNES. En présence de Philippe et Charles DELEHAYE père et fils, lieutenant et laboureur demeurant à HERRIN.

2 E 3 / 9029 acte 17 - 09/02/1682 - Bail

Maurice, Jean et Catherine BERTOUL enfants et héritiers de feu Louis, demeurant à HERRIN, baillent à Maximilien HERREN fils de feu Pierre, laboureur demeurant à ALLENNES, 4 cents à ALLENNES.

2 E 3 / 9029 acte 18 - 11/02/1682 - Bail

Jean DE LE CAMBRE fils de feu Hubert, laboureur demeurant à CAMPHIN, baille à François DUPUICT fils de feu Jacques, laboureur demeurant au dit lieu, 5 cents audit lieu.

2 E 3 / 9029 acte 19 - 17/02/1682 - Bail

Hippolyte MORTREUX fils de feu Hippolyte, brasseur et laboureur demeurant à Wachemy paroisse de CHEMY, baille à Nicolas HAVETZ fils de feu Nicolas, et Catherine Claire BUTRUILLE sa femme, marissal demeurant à la Croisette paroisse de CHEMY, un lieu manoir contenant 6 cents à CHEMY. En présence de Denis THIBAULT fils de feu Jean, maréchal demeurant à PONT A MARCQ EN PEVELE.

2 E 3 / 9029 acte 20 - 27/02/1682 - Bail

Nicolas MORILLON fils de feu Michel, cordonnier demeurant à MONS EN PEVELE, baille à Jean DESPRETZ fils de Martin, jeune homme non marié demeurant audit lieu, un lieu manoir à MONS EN PEVELE, contenant 3 cents, 6 cents.

2 E 3 / 9029 acte 21 - 12/03/1682 - Vente

Marie LEFEBVRE veuve de Noël LALLOE, demeurant à ESPINOY, pour faire paiement en déduction de ce que Jacques LALLOE son fils brasseur demeurant à ESPINOY, a de plusieurs lettres de rentes, qu'il a pris droit par transport en quoi ledit feu Noël était obligé, vend à Pierre DURIEZ fils de feu André, marchand demeurant à Wachemy paroisse de CHEMY, 2 cent ½ de masurage à CHEMY, pour 294 livres.

2 E 3 / 9029 acte 22 - 20/03/1682 - Vente

Jean HAVETZ fils de feu Jacques, demeurant à l'abbaye de PHALEMPIN, vend à Maximilien LECLERCQ greffier et notaire demeurant à ATTICHES, 2 cents 1 quartron à ATTICHES, pour 108 florins.

2 E 3 / 9029 acte 23 - 26/03/1682 - Vente

Jean CORSIMAU fils d'Antoine, et Marie TAILLEZ sa femme, boucher demeurant au PONT A VENDIN, vend à Adrien ASSAILLY fils de feu Jean, et Christine CORSIMAU sa femme, boulanger demeurant audit lieu, un lieu manoir contenant un quartron audit lieu, pour 700 livres. En présence d'Antoine LARCHER fils de feu Nicolas, bailli de PONT A VENDIN, et Barthélémy MULLET fils de feu Jean, manouvrier demeurant audit lieu.

2 E 3 / 9029 acte 24 - 26/03/1682 - Vente

Catherine DORESMIEUX veuve de Jacques TAILLEZ, demeurant à PONT A VENDIN, vend à Jean CORSIMAU fils d'Antoine, boucher demeurant audit lieu, un lieu manoir contenant ½ cent ½ quartron à PONT A VENDIN. En présence de Bettremieux MULLET fils de feu Jean, jeune homme non marié, et Adrien ASSAILLY fils de feu Jean, boulanger, demeurant à PONT A VENDIN.

2 E 3 / 9029 acte 25 - 14/03/1682 - Accord

Marie RIVELOIS veuve de Jacques DORCHIES, héritière de Arthus RIVELOIS et Vinchenette MAUPAYE ses père et mère, demeurant à GONDECOURT d'une part, Jean GRARD fils de feu Jean et de Catherine RIVELOIS, et héritier d'icelle, et ladite Catherine sa mère aussi héritière dudit feu Arthus son père d'autre part, touvent un accord. Moyennant 93 livres que le second comparant fournira ce jour à Guilbert CUVELIER margliseur d'HERRIN, en présence de Jean DELEVALLEE lieutenant pour cette fois, Pasquier MORTELECQUE homme de fief dudit lieu, à la décharge de ladite Marie RIVELOIS à tantmoins des arrérages d'une rente héritière en quoi ledit Arthus RIVELOIS et Vinchenette MAUPAYE sont obligés au profit de l'église d'HERRIN, à compte de plus grande somme, ladite première comparante a acquitté le second comparant, Catherine et Marie GRARD, ses sœurs.

2 E 3 / 9029 acte 26 - 17/03/1682 - Vente

Gaspard DELEMER fils de feu Michel, et Jeanne HACHE sa femme, manouvriers demeurant à CHEMY, vendent à Jean DE CAIGNY fils d'André, laboureur et tavernier demeurant audit lieu, cent ½ à CHEMY, pour 63 livres.

2 E 3 / 9029 acte 27 - 17/03/1682 - Contrat de mariage

Jacques **DELOMBRE** fils de feu Pasquier, relict d'Anne CARION, cuisinier demeurant à PHALEMPIN, assisté de Toussain DECARNIN lieutenant de l'abbaye de PHALEMPIN son ami.

Marie **CORNILLE** jeune fille à marier demeurant audit lieu assistée de Jean et Jeanne DUHEM ses père et mère, Gilles DUHEM son oncle et Thomas CAULLIER son ami.

2 E 3 / 9029 acte 28 - 18/03/1682 - Partage

Jean BONNETZ fils de feu Henri, laboureur demeurant à Miraumont paroisse de MONS EN PEVELE, Nicolas RINGOT fils de feu Adrien, et Marie Madeleine BONNETZ sa femme, laboureurs demeurant à CAMPHIN, lesdits BONNETZ frère et sœur, héritiers de feue Marie DESPRETZ leur mère, font le partage de la succession. Jean BONNETZ reçoit les 2/3 d'un quartier à MONS EN PEVELE, item un lieu manoir contenant 7 quartrons à Miraumont, et 2/3 de 3 cents pris à l'encontre de Jeanne BONNETZ aussi fille et héritière de ladite Marie DESPRETZ. Nicolas RINGOT et sa femme reçoivent 150 livres.

2 E 3 / 9029 acte 29 - 19/03/1682 - Donation

Guillaume VICCART fils de feu Mathieu, laboureur demeurant à PROVIN d'une part, et Jean CRESPEAU fils de feu Antoine, laboureur demeurant à BAUVIN d'autre part, trouvent un accord par lequel le premier cède au second un bonnier en 3 pièces à BAUVIN, pour en jouir après la mort du premier. Si le premier meurt avant la Saint Remy, le rendage appartiendra à Nicolas FACOMPRETZ et Marguerite VICCART sa femme sœur dudit Guillaume. Ledit VICCART décharge ledit CRESPEAU d'une rente héritière en quoi il est obligé devant auditeurs, le 20/02/1652, en 2100 livres au denier 16. Il acquitte aussi ledit CRESPEAU en quoi il pourrait être poursuivi comme héritier de Catherine CRESPEAU sa sœur femme audit VICCART. Ledit CRESPEAU renonce à tous les autres héritages et notamment à ceux provenant de feu Jean Baptiste VICCART fils dudit Guillaume et de ladite Catherine CRESPEAU, aussi à ce qu'il pouvait prétendre en qualité d'héritier d'Albert VICCART fils dudit feu Jean Baptiste. De plus il se fait fort des enfants délaissés par feu Paul CRESPEAU aussi beau-frère audit premier comparant. Ils se font aussi forts de Jean VICCART fils de feu Jean, demeurant à MONS EN PEVELE, et de ses enfants. En présence de Antoine THOBOIS fils de feu Jean, bailli de PROVIN, et Sébastien POTTEAU fils de feu Jean, échevin dudit lieu.

2 E 3 / 9029 acte 30 - 23/03/1682 - Partage

Marie MORTELECQUE veuve de Jean DESOBRY, demeurant à PROVIN, fait le partage de sa succession entre ses enfants. Thomas DESOBRY reçoit un lieu manoir contenant 1 cent à PROVIN, item 1 cent audit lieu. Catherine et Martine DESOBRY reçoivent 2 cents à PROVIN, tenant aux héritiers Marie BOURRETZ, item un lieu manoir contenant ½ cent audit lieu, item ½ cent et 17 verges. En présence de Otte LESCUTIER fils de feu Jacques, et Jean DESOBRY fils de feu Jacques, échevins de PROVIN.

2 E 3 / 9029 acte 31 - 23/03/1682 - Echange

Louis LE MENU fils de feu Jean, laboureur à PROVIN d'une part, et Noël LE MENU son frère couvreur de paille demeurant audit lieu d'autre part, échangent des héritages. Le premier donne un lieu manoir contenant ½ cent pris en un cent à l'encontre dudit Noël à PROVIN. Le second cède au premier 2 cents à BAUVIN. En présence de Jacques MAHETTE fils de feu Antoine, jeune homme non marié, et Jean CAMBIER fils de Vaast, charpentier, demeurant à PROVIN.

2 E 3 / 9029 acte 32 - 23/03/1682 - Contrat de mariage

Jean Baptiste **FAVIER** jeune homme non marié demeurant à THUMERIES, assisté de Charles FAVIER son père, Jean DELANNOY son beau frère, Antoine BARASTE son parrain et Gilles BIGOTTE son cousin.

Claire **MALLET** aussi jeune fille à marier demeurant à PHALEMPIN, assistée d'Adrien MALLET son frère, Pierre MALLET son oncle et Nicolas MALLET son cousin.

2 E 3 / 9029 acte 33 - 09/04/1682 - Vente

Martin, Noël et Jacqueline BONNIER, et Marie OGY veuve de Jean BONNIER, mère et tutrice de Marie Thérèse BONNIER en bas âge, iceux BONNIER frères et sœurs, enfants et héritiers dudit feu Jean, demeurant à PHALEMPIN, vendent à Toussaint DECARNIN fils de feu Bernard, lieutenant de l'Abbaye de PHALEMPIN, un cent audit lieu, pour 84 livres.

2 E 3 / 9029 acte 34 - 12/04/1682 - Accord

Amand et Charles VERDIERE enfants de feu Gérard, Pierre et Léon VERDIERE enfants de feu Mathieu et d'encore vivante Jeanne MAUPAYE, se faisant forts de Marcq et Germain VERDIERE ses fils en bas âge, Jean, Mathias et Jeanne VERDIERE enfants de feu Guillaume, tous laboureurs et manouvriers demeurant à ALLENNES d'une part, Sébastien VERDIERE frère auxdits Amand, Mathieu, Guillaume et Charles VERDIERE, tisserand demeurant audit lieu d'autre part, passent un accord et renonciations touchant une certaine maison située audit lieu contenant ½ cent, qu'ils ont succédé par le trespas dudit Gérard VERDIERE père auxdits Amand,

Mathieu, Guillaume et Charles, et grand-père des autres, au profit de Sébastien VERDIERE fils dudit Sébastien, sauf que ledit Sébastien père et Anne DUJARDIN père et mère dudit Sébastien en jouiront leur vie durante. Le second comparant paiera à chacun de ses frères 5 patagons.

2 E 3 / 9029 acte 35 - 20/04/1682 - Vente

Antoine DUJARDIN fils de feu Wallerand, et Martin COUETZ mari et bail de Catherine DUJARDIN, laboureurs demeurant à VITRY et ESVIN, vendent à André LHOSTE fils de feu François, laboureur demeurant à Ennecourt paroisse de CAMPHIN, la moitié de 2 cents impartis à l'encontre de l'acheteur à PHALEMPIN, pour 72 livres. En présence de François BUTIN fils de Pasquier, berger demeurant à ESVIN.

2 E 3 / 9029 acte 36 - 16/04/1682 - Bail

Martin PORION prêtre licencié en Théologie et Maître de l'hôpital Notre Dame lez SECLIN, Soeur Augustine MOUCQUE Prieure, et Sœur Madeleine GRANDEL, religieuses de l'hôpital, baillent à Henri DESCARPENTRIES fils de feu Charles, laboureur demeurant à TOURMIGNIES, 4 cents en 2 pièces audit lieu. En présence de Bertin WATTRELOTZ fils de Renault, charpentier, et Antoine MARQUANT fils d'Antoine, manouvrier, demeurant à SECLIN.

2 E 3 / 9029 acte 37 - 16/04/1682 - Bail

Martin PORION prêtre licencié en Théologie et Maître de l'hôpital Notre Dame lez SECLIN, Soeur Augustine MOUCQUE Prieure, et Sœur Madeleine GRANDEL, religieuses de l'hôpital, baillent à Jeanne DARLETZ veuve de Hubert LELIEUVRE, labourière demeurant à TOURMIGNIES, un lieu manoir contenant 6 cents, item 10 cents, et 3 cents en 3 pièces à TOURMIGNIES et MERIGNIES.

2 E 3 / 9029 acte 38 - 18/04/1682 - Vente

Jean DE DOURGE fils de feu Mathias, laboureur demeurant à ESPINOY, vend 5 cents à CARNIN à Nicolas BRISELANCE fils de feu Guillaume, bailli dudit lieu, pour 400 livres.

2 E 3 / 9029 acte 39 - 16/04/1682 - Vente

Jean LALLOE fils de feu Hubert, laboureur demeurant à Wachemy paroisse de CHEMY, vend 4 cents pris en 9 à l'encontre de Charles DE FRANCHE, à CAMPHIN, pour 330 livres. Le 26/04/1682 le marché fut renchéri par Jean THERY fils d'André, laboureur à CARNIN.

2 E 3 / 9029 acte 40 - 19/04/1682 - Bail

Noël SION fils de feu Valérien, laboureur à CAMPHIN, agent des affaires de Maître Guillaume MALLET greffier de NOMAIN, baille à Marcel LE BOISTEL fils de Jean, laboureur demeurant à Ennecourt paroisse de CAMPHIN, 7 quartrons à CAMPHIN.

2 E 3 / 9029 acte 41 - 21/04/1682 - Bail

Pierre DESMONS fils de feu Jacques, laboureur demeurant à l'enclavement d'ANNOEULLIN, baille à Jean DURIEZ fils de feu Bartholomé et d'encore vivante Marie MARCHAND, jeune homme non marié demeurant à GONDECOURT, 4 cents ½ pris en 13 à l'encontre de Jean BARATTE et consors, séant à GONDECOURT.

2 E 3 / 9029 acte 42 - 21/04/1682 - Vente

Georges DURIEZ fils de feu Antoine, et Marguerite DERVILLIES sa femme, sergent demeurant à PROVIN, vendent à Sébastien TREDEZ fils de Philippe, brasseur et tavernier demeurant audit lieu, 2 cents à PROVIN, pour 258 livres.

2 E 3 / 9029 acte 43 - 22/05/1682 - Accord

Abel LEROUGE fils de feu Jean, laboureur demeurant à PROVIN d'une part, Otte et Jacques LESCUTIER enfants des feus Jacques et Catherine MORTELECQUE, laboureurs audit lieu d'autre part, passent un accord touchant les biens meubles délaissés par la dite Catherine. Le premier cède aux seconds, 4 cents et 2 cents ½ à PROVIN, et 2 cents à BAUVIN, et les seconds renoncent à tous les droits qu'ils ont dans la succession, ce que Pierre LEROUGE fils du premier comparant et aussi de ladite feue Catherine MORTELECQUE, a consenti.

2 E 3 / 9029 acte 44 - 24/04/1682 - Accord

Pierre DE LE RUYELLE fils de feu Jean, et Marie LECOMTE sa femme paravant veuve de Philippe BRUNELLE, maresqueux demeurant à Estevele paroisse de PONT A VENDIN d'une part, François, Philippe et Catherine BRUNEL, Jean HERMAND fils de Pierre, et Marie Madeleine BRUNEL sa femme, tous tourbiers demeurant à Estevele, enfants dudit feu Philippe et de ladite Marie LECOMTE d'autre part, passent un accord. Les premiers cèdent un mencaud, un mencaud, un lieu manoir contenant cent ½, le tout situé à Estevele et ils livreront 4 rasières de bled, une vache et un petit bateau de 20 pieds. Les seconds comparants renoncent à tout ce qu'ils pourraient prétendre dans l'héritage.

2 E 3 / 9029 acte 45 - 24/04/1682 - Vente

Antoine COUSIN fils de feu Guillaume, et Jeanne CRESPEL sa femme, manouvriers demeurant à ALLENNES, vendent à Jean THERY fils de feu André, laboureur demeurant à l'enclavement d'ANNOEULLIN, un cent à GONDECOURT, pour 17 patacons. En présence de Pierre THERY fils dudit feu André, laboureur à CARNIN, et Dominique DE LESTREZ fils d'André, jeune homme non marié demeurant à l'enclavement.

2 E 3 / 9029 acte 46 - 24/04/1682 - Vente

Jean Baptiste DE LE RUYELLE fils de feu Jean, tourbier demeurant à PONT A VENDIN, vend à Jean LORTHIOIS fils de Pierre, tavernier à Estevele, 1/6 d'un lieu manoir contenant en totalité 3 cents à Estevele, à l'encontre de Nicolas, Philippe, Pierre, Hugues et Jean DE LE RUYELLE, tous enfants de feu Jean, pour 24 livres.

2 E 3 / 9029 acte 47 - 25/04/1682 - Vente

Marie LEFEBVRE veuve de Noël LALLOE, demeurant à ESPINOY, pour faire paiement à Jacques LALLOE son fils brasseur demeurant audit lieu, des lettres de rentes héritières y était obligé ledit feu Noël, vend à Hugues DESCAMPS fils de feu Pasquier, et Anne Françoise DUPRETZ sa femme, 10 cents ½ en plusieurs pièces à CHEMY, pour 460 livres.

2 E 3 / 9029 acte 48 - 26/04/1682 - Bail

Pierre DE LE NOEUFVILLE fils de feu Jean, sergent demeurant à GONDECOURT, baille à Louis LEQUIND fils de Nicolas, laboureur audit lieu, 3 quartrons audit lieu.

2 E 3 / 9029 acte 49 - 27/04/1682 - Vente

Adien LEPETZ fils de feu Baltazart, portier à l'Abbaye de PHALEMPIN, vend à Venant DASTICHES fils de feu Jean, laboureur demeurant à PHALEMPIN, 7 quartrons audit lieu, pour 114 livres.

2 E 3 / 9029 acte 50 - 26/06/1682 - Vente

Nicolas FACOMPRETZ fils de feu Guillaume, et Marguerite VICCART sa femme, laboureurs demeurant à ALLENNES, donataires de feu Guillaume VICCART vivant laboureur à PROVIN, frère de ladite Marguerite, se portant forts de Guillaume, Gabriel et Marquette FACOMPRETZ leurs enfants, et Jean VICCART leur neveu, vendent à Charles DE FRANCHE fils de feu Nicolas, laboureur demeurant à CARNIN, 2 cents ½ à ALLENNES, à charge du bail qu'en a Maximilien CUVELIER, pour 312 livres. En présence de Nicolas et Médard THERY père et fils tisserands demeurant à CAMPHIN.

2 E 3 / 9029 acte 51 - 07/07/1682 - Bail

Lambert DECQ Chanoine de l'église collégiale de Saint Piat à SECLIN, et Ubalde REIS prêtre religieux, procureur et député de la part de Monseigneur Florent DE BRAY Abbé de l'Abbaye de PHALEMPIN, iceux procureurs des Chanoines et Grands Vicaires de la Cathédrale de TOURNAY (procuration du 30/06/1682), baillent à Antoine CORSIMAU fils de feu Pierre, fournier à PONT A VENDIN, 6 cents en 2 pièces.

2 E 3 / 9029 acte 52 - 07/07/1682 - Bail

Lambert DECQ Chanoine de l'église collégiale de Saint Piat à SECLIN, et Ubalde REIS prêtre religieux, procureur et député de la part de Monseigneur Florent DE BRAY Abbé de l'Abbaye de PHALEMPIN, iceux procureurs des Chanoines et Grands Vicaires de la Cathédrale de TOURNAY (procuration du 30/06/1682), baillent à Antoine LARCHIER fils de feu Nicolas, bailli de PONT A VENDIN, la portion de dîme appartenant au Pasteur de PONT A VENDIN.

2 E 3 / 9029 acte 53 - 07/07/1682 - Bail

Lambert DECQ Chanoine de l'église collégiale de Saint Piat à SECLIN, et Ubalde REIS prêtre religieux, procureur et député de la part de Monseigneur Florent DE BRAY Abbé de l'Abbaye de PHALEMPIN, iceux procureurs des Chanoines et Grands Vicaires de la Cathédrale de TOURNAY (procuration du 30/06/1682), baillent à Claude MARTIN fils de feu Pierre, Maître des Postes demeurant à PONT A VENDIN, les dîmes appartenant à l'Office du Réfectoire et des Grands Vicaires, à PONT A VENDIN et Estevele.

2 E 3 / 9029 acte 54 - 09/07/1682 - Contrat de mariage

Jacques **DUROTZ** fils de Jean, jeune homme non marié demeurant à Wachemy paroisse de CHEMY, assisté de son dit père, Jean DE CAIGNY son beau frère et Jacques LEDRU son parrain.

Marie Madeleine **MORTREUX** veuve demeurée es biens et dettes de Mathieu LABBE censière demeurant en la ville de LENS assistée d'Hippolite MORTREUX son père.

... Marie Madeleine MORTREUX a de sa première conjonction deux enfants tels que Dominique et Béatrice LABBE.

2 E 3 / 9029 acte 55 - 16/07/1682 - Contrat de mariage

Jean **DESBIENS** fils de feu Mathieu, jeune homme non marié demeurant à HERRIN, assisté de Philippe DELEHAYE lieutenant dudit lieu son maître.

Catherine **TOURNEMINE** aussi jeune fille non mariée demeurant audit lieu, assistée de Madeleine FLOURET sa mère, de André, Antoine et Guillaume TOURNEMINE ses frères.

2 E 3 / 9029 acte 56 - 18/04/1682 - Bail

André LHOSTE fils de feu François, laboureur demeurant à Ennecourt paroisse de CAMPHIN, baille à Pierre PIPPELART fils de Philippe, laboureur demeurant à PHALEMPIN, 2 cents à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9029 acte 57 - 27/04/1682 - Bail

Anne BRISSE veuve de Jean MARTINACHE demeurant à ORCHIES, baille à Jacques VALLOIS fils de feu Pierre, à marier, demeurant à WAHAGNIES, un lieu manoir contenant un cent au dit lieu En présence de Nicolas BRISSE fils de feu Laurent, couvreur de paille demeurant à WAHAGNIES.

2 E 3 / 9029 acte 58 - 02/05/1682 - Bail

André MORTREUL fils de feu Jean, masson demeurant à CARNIN, procureur spécial de Pierre Albert et Charles LEQUIND (10/11/1681), baille à André ROZE fils de feu Bauduin, tisserand demeurant à GONDECOURT, 3 cents audit lieu. En présence de Charles LEROUGE fils de feu Gaspard, brasseur et tavernier, et Antoine DUCASTILLON fils de feu Pierre, demeurant à GONDECOURT.

2 E 3 / 9029 acte 59 - 11/05/1682 - Partage

Otte et Jacques LESCUTIER enfants des feus Jacques et Catherine MORTELECQUE, en leur vivant laboureurs demeurant à PROVIN, avec l'accord obtenu d'Abel LEROUGE leur parastre, se partagent la succession des biens délaissés par leur feue mère. Otte reçoit 4 cents à PROVIN. Jacques reçoit 2 cents ½ à PROVIN.

2 E 3 / 9029 acte 60 - 29/05/1682 - Accord

Antoine LECLERCQ fils de feu Antoine, et Barbe MAUPAYE sa femme, laboureurs demeurant à ALLENNES d'une part, Antoine CAMBIER, Jean BUISSETTE et Françoise CAMBIER sa femme, laboureurs demeurant à CARNIN, Maximilien HERREN et Marguerite CAMBIER sa femme, laboureurs demeurant à ALLENNES, iceux CAMBIER enfants de feu Bernard et de ladite Barbe d'autre part, passent un accord par lequel les premiers cèdent les droits de viager qu'ils ont de 3 pièces de terre provenant du chef de leur feu père, cèdent aussi 6 cents à GONDECOURT. Les seconds comparants acquittent les premiers pour le patrimoine qui a été vendu quand ils étaient en bas âge, et leur ex tuteur Amand VERDIERE. En présence de Jean DESBUISSONS fils de Guilllaume, lieutenant d'ALLENNES, et Maximilien RUBIN fils de feu Gérard, clerc de CARNIN.

2 E 3 / 9029 acte 61 - 21/05/1682 - Echange

Jean, Simon et Pierre DELECOURT fils de feu Alexandre, laboureurs demeurant à CARNIN sauf ledit Simon à CHEMY, et Gaspard LABBE bail et mari de Pasques DELECOURT sœur des premiers, laboureur demeurant à CAMPHIN d'une part, Jean DELECROIX fils de feu Louis et d'encore vivante Marie DUROTZ, agent des affaires d'elle, laboureur demeurant à HOUPLIN, échangent des terres, 8 cents en 2 pièces à CHEMY, contre 8 cents en 2 pièces à CARNIN.

2 E 3 / 9029 acte 62 - 31/05/1682 - Contrat de mariage

Nicolas **DUTILLOEUL** fils de feu Philippe, jeune homme non marié demeurant à HERRIN, assisté de Pasques CORNILLOT sa mère, Simon DUTILLOEUL son frère, Louis DUJARDIN son beau frère et Jean CORNILLOT son oncle.

Marie **DELEHAYE** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu, assistée de Philippe DELEHAYE et Barbe SAUVAGE ses père et mère, Charles DELEHAYE son frère, Eloy DELEHAYE son oncle, Venant DUPRETZ son parrain et Jacques DE BEAUVOIS son ami.

2 E 3 / 9029 acte 63 - 02/06/1682 - Vente

Bernardin DELEPIERRE fils de feu Michel, et Catherine FAUCOMPRETZ sa femme (Anne CRESPEL sa mère femme d'Ambroise DURIEZ), taverniers demeurant à ILLIES, vendent à Charles DE FRANCHE fils de feu Nicolas, laboureur demeurant à CARNIN, 2 cents à ALLENNES, pour 180 livres, une rasière de bled et un jambon.

2 E 3 / 9029 acte 64 - 13/06/1682 - Bail

Marie Jeanne FOUCQUE fille de feu Guillaume, servante à l'hôpital Notre Dame lez SECLIN, baille à Pierre FOUCQUE son frère, 11 cents ½ à SECLIN. En présence de Philippe BACQUART prêtre, et Pierre DALLENNES fils de feu Mathieu, demeurant à SECLIN.

2 E 3 / 9029 acte 65 - 15/06/1682 - Bail

Pierre WARQUAIN fils de feu Quentin, laboureur demeurant à GONDECOURT, baille à Pierre LANTOINE fils de feu Michel, marissal demeurant à CAMPHIN, 2 cents à CHEMY.

2 E 3 / 9029 acte 66 - 06/08/1682 - Contrat de mariage

François **HELEIN** jeune homme non marié demeurant présentement à CAMPHIN, assisté de Jean HELEIN son père, Mathieu, Antoine, Pierre et Michel HELEIN ses frères.

Anne **COCHET** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu, assistée de Marie Madeleine DUPUICT sa mère, Jean COCHET son frère, Antoine LEGROULX son beau frère, François DUPUICT son oncle et François ROHART son parrain.

2 E 3 / 9029 acte 67 - 31/08/1682 - Bail

Laurent MOREL fils de feu Erasme, jeune homme non marié demeurant à SAINT AMAND, Noël MOREL fils dudit feu Erasme, brasseur à PHALEMPIN, et Paul DAVRIL fils de feu Sébastien, demeurant audit lieu, tuteurs aux biens de Marguerite MOREL sœur desdits Laurent et Noël, baillent à Alexandre THERIN fils de Pierre, Clercq paroissial de PHALEMPIN, un lieu manoir contenant 2 cents audit lieu. En présence de Antoine CAUDRELIER fils de feu François, et Josse WUELT serviteur dudit Noël MOREL, demeurant à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9029 acte 68 - 07/09/1682 - Vente

François LEBORGNE fils de Jean, et Elisabeth HACHE sa femme, demeurant à CHEMY, vendent à Jean DUGARDIN fils de feu Michel, manouvrier demeurant audit lieu, cent ½ de manoir à CHEMY, pour 29 livres 16 gros.

2 E 3 / 9029 acte 69 - 23/09/1682 - Contrat de mariage

Félix **PLACET** fils de Piat, jeune homme non marié demeurant à LIBERCOURT, assisté dudit Piat et de François TRACHET son parrain.

Alliénor **BLARY** aussi jeune fille à marier demeurant à la Neuville paroisse de PHALEMPIN, assistée de Pierre BLARY et Anne VALLOIS ses père et mère, Antoine VALLOIS son oncle du côté maternel et Marc HOTTIN son parrain.

2 E 3 / 9029 acte 70 - 22/09/1682 - Vente

Jean Baptiste VANLOO fils de feu Maître Jean en son vivant avocat au conseil de Flandre, ledit comparant procureur à ROUSELART, vend à Pierre MOREL fils de feu Gabriel, laboureur demeurant à CAMPHIN, la moitié de 24 cents en 3 pièces à CAMPHIN, pour 300 florins.

2 E 3 / 9029 acte 71 - 21/09/1682 - Dette

Jean LABBE fils de feu Antoine, et Marguerite BOVIN sa femme, tavernier demeurant à GONDECOURT, doivent à Hippolyte MORTREUX fils de feu Hippolyte, laboureur et brasseur demeurant à Wachemy paroisse de CHEMY, 955 livres à cause de vente de bière.

2 E 3 / 9029 acte 72 - 03/10/1682 - Contrat de mariage

Pierre **HUTTIN** fils de feu Pierre, jeune homme non marié demeurant à Estevelle, assisté de Marguerite VASSEUR sa mère et Jean HUTTIN son frère.

Noëlle **D'ASSONNEVILLE** aussi jeune fille non mariée demeurant audit lieu, assistée de Charles D'ASSONNEVILLE et Marie CARLIER ses père et mère.

2 E 3 / 9029 acte 73 - 05/10//1682 - Accord

Jean et Druon RUCHOT fils de feu Mathieu, et héritiers de feue Anne MARLIERE leur mère, demeurant à SECLIN et HENNIN d'une part, Pierre VERDIERE mari de Barbe RUCHOT sœur des premiers, demeurant à ALLENNES d'autre part, passent un accord. Moyennant 144 livres reçues du second, les premiers lui cèdent leurs parts dans un manoir à ALLENNES, imparti à l'encontre des comparants et de Marie et Jeanne RUCHOT leurs sœurs.

2 E 3 / 9029 acte 74 - 10/10/1682 - Accord

François DACQUINY naguère mari de feue Antoinette D'OSTRICOURT, ayant enfants d'elle tels que François, Joseph et Catherine DACQUINY d'une part, Venant DESNOULLET et Louis DELERUE oncles et tuteurs desdits enfants d'autre part, passent un accord par lequel le premier comparant fait à ses enfants un partage mobiliaire, éducation, et 20 livres à chacun à leur âge de mariage.

2 E 3 / 9029 acte 75 - 10/10/1682 - Contrat de mariage

François **DACQUINY** fils de feu Josse, relict d'Antoinette D'AUSTRICOURT, cordonnier demeurant au hamel d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN, assisté de Louis DELERUE et Venant DESNOULLET ses beaux frères par alliance.

Thérèse **DUPONCHEL** jeune fille non mariée de feu Arnould, demeurant audit lieu, assistée d'Anne DEHENNIN sa mère.

(Un acte daté du même jour précise que François DACQUINY a retenu François, Joseph et Catherine DACQUINY).

2 E 3 / 9029 acte 76 - 17/10/1682 - Contrat de mariage

Robert **POTTIN** jeune homme non marié demeurant à CARVIN, assisté de Jean POTTIN et Françoise CARETZ ses père et mère et Pierre POTTIN son frère.

Jeanne Catherine **DECARNIN** aussi jeune fille à marier demeurant à PHALEMPIN, assistée de Toussain DECARNIN son père, Florent DECARNIN son frère et Jean DECARNIN son oncle.

2 E 3 / 9029 acte 77 - 20/10/1682 - Bail

Marie Françoise DESPLANCQUES veuve en dernières noces d'Antoine DESMASIERES, labourière demeurant à ANNOEULLIN, baille à Otte LESCUTIER fils de feu Jacques, échevin de PROVIN, 4 cents ½ en 2 pièces à BAUVIN et PROVIN. En présence de Martin LADEN fils de feu Philippe, laboureur demeurant à DON.

2 E 3 / 9029 acte 78 - 22/10/1682 - Bail

Hippolyte MORTREUX fils de feu Hippolyte, laboureur et brasseur demeurant à Wachemy paroisse de CHEMY, baille une maison à Luc MACHON fils de Nicaise, cuisinier demeurant à PHALEMPIN, qu'a occupée Louis MARCHANT, vis-à-vis l'église de GONDECOURT.

2 E 3 / 9029 acte 79 - 02/11/1682 - Vente

Jean WATTRELOT fils de feu Jean, navieur, Jacques HACHIN et Anne WATTRELOT sa femme, navieurs demeurant à PONT A VENDIN, vendent à Eloy HACHIN fils d'Antoine, et Marguerite CAUROY (signe CAVEROIS) sa femme, taverniers demeurant audit lieu, 7 cents en 3 pièces à PONT A VENDIN, pour 720 livres. En présence de François TOURBé fils de feu Sébastien, échevin de PONT A VENDIN, et Adrien DE MAILLY fils d'Adrien, manouvrier demeurant audit lieu.

2 E 3 / 9029 acte 80 - 05/11/1682 - Procuration

Jean WARQUAIN fils de feu André, homme de fief de HERRIN, présentement au lit, malade, donne procuration à Philippe DELEHAYE, lieutenant du dit lieu, pour vendre les pièces de terre qui lui appartiennent. En présence de Simon DU TILLOEUL fils de feu Philippe, et Adrien DELEHAYE fils de Philippe, jeunes hommes non mariés demeurant à HERRIN.

2 E 3 / 9029 acte 81 - 09/11/1682 - Vente

Marie MARTIN veuve de Guillaume SION, demeurant à BAUVIN, du consentement de Nicolas et Charles SION ses fils, et Pierre BLONDEL son beau-fils, vend à Arthus RIVELOIS fils de Jean, laboureur demeurant à BAUVIN, 2 cents à PROVIN, pour 144 livres.

2 E 3 / 9029 acte 82 - 12/11/1682 - Contrat de mariage

Henri **CARON** fils de Jacques, relict de Marie CARON, laboureur demeurant à ANNAY, assisté d'Antoine MAHETTE son beau frère.

Marie Jeanne **ROZE** jeune fille non mariée demeurant à GONDECOURT, assistée de Josse ROZE son père et Jean ROZE son frère.

2 E 3 / 9029 acte 83 - 07/12/1682 - Vente

Piat DUPRETZ fils de feu François, laboureur demeurant à GONDECOURT, vend à Hubert D'ANVERS fils de feu Hubert, chaudronnier demeurant audit lieu, un charpentage de 27 à 28 pieds de long, et 1 quartron de manoir où est érigé ledit charpentage, à prendre en 3 cents 1 quartron ½, à l'encontre du vendeur à GONDECOURT, pour 132 livres.

2 E 3 / 9029 acte 84 - 13/12/1682 - Bail

Cornil MAILLART fils de feu Guillaume, receveur et administrateur des biens des Communs Pauvres de CHEMY, baille à Jean BARATTE fils de feu Pierre, censier de la Court de CHEMY, 19 cents et quelques verges en 4 pièces à CAMPHIN.

2 E 3 / 9029 acte 85 - /1682 13/12/1682 - Bail

Cornil MAILLART fils de feu Guillaume, receveur et administrateur des biens des Communs Pauvres de CHEMY, baille à Hippolyte MARQUANT fils de feu Nicolas, laboureur demeurant à GONDECOURT, Grégoire LENGLART fils de feu Adrien, laboureur à SECLIN, 3 cents à GONDECOURT pour ledit MARQUANT et 3 cents à SECLIN pour ledit LENGLART.

2 E 3 / 9029 acte 86 - 14/12/1682 - Vente

Simon ROHART fils de feu Jacques, laboureur demeurant à ESPINOY, en son nom et comme procureur spécial de Jeanne LHOSTE sa femme (procuration devant Robert DE ROBESPIERRE, notaire de CARVIN, le 14/12/1682), vend à Jean Baptiste DE LE RUYELLE fils de Philippe, manouvrier demeurant à Estevele, et Anne Angélique QUEVAL sa femme, 6 cents en 2 pièces à Estevele, pour 576 livres.

2 E 3 / 9029 acte 87 - 17/11/1682 - Accord

Antoine DUGARDIN fils de feu Charles et d'encore vivante Marie DELEFOSSE et procureur spécial d'elle, demeurant à GONDECOURT d'une part, Luc DE BEAUPRETZ fils de feu Claude, sergeant demeurant à ALLENNES d'autre part, pour un procès pour 3 cents et 8 verges avec 2 maisons à ALLENNES, en 2 parties, provenant de Marguerite FERBUE, de laquelle ledit Antoine est le plus proche héritier, et ledit DE BEAUPRETZ en avait droit par certaine donation que lui a faite Jeanne LHEUREUX vivante fille à ladite Marguerite FERBUE. Ils passent un accord, par lequel le premier cède une petite maison avec une chambre et une étable, érigés sur 2 cents, et ½ cent. Le second renonce aux parts qu'il peut prétendre.

2 E 3 / 9029 acte 88 - 16/12/1682 - Accord

Guillaume MALLET fils de feu Michel, procureur général et spécial des Pasteur, bailli et échevins d'ANNOEULLIN (procuration du 5/03/1678) d'une part, Claude LESCUTIER fils de feu Jacques, Philippe TREDEZ fils de feu Guillaume, Sébastien BRUNEL fils de feu Jean, Luc BOURRET fils de feu Martin, Jean MARCHAND fils de feu Charles, et Jean BRUNEL fils dudit Sébastien, tous laboureurs demeurant à PROVIN, sauf ledit Jean BRUNEL à l'enclavement de BAUVIN audit PROVIN d'autre part, ledit MALLET du consentement d'Etienne WATTRELOT, Mathieu WATTRELOT, Michel WATTRELOT, Nicolas PARSY et Michel LONGUEPEE, échevins régnant d'ANNOEULLIN. Pour mettre fin à certain procès de Guillaume MALLET contre lesdits LESCUTIER, BOURRET et BRUNEL, le 11/12/1682, tendant au regrossement de certaine lettre de rente légatée aux pauvres par feu Sire Antoine WATTRELOT en son vivant chapelain de Saint Pierre à LILLE, à charge de par la pauvreté d'entretenir la verrière de la Chapelle de Saint Martin en l'église d'ANNOEULLIN, portant 12 livres 10 gros au rachat de 250 livres. L'église d'ANNOEULLIN a été bruslée en l'an 1641 par l'armée française arrivant en ce pays, avec la ferme, papiers, titres et cartulaires tant des pauvres, église que de la

communauté d'ANNOEULLIN. Les seconds comparants constituent une nouvelle rente mais la dette est effacée. (*beaucoup de clauses - 7 pages*).

2 E 3 / 9029 acte 89 - 22/12/1682 - Bail

Georges DE CARNIN fils de feu Jean, laboureur et carlier demeurant à ATTICHES, baille à Adrien LEBORGNE fils de Jean, laboureur demeurant à PHALEMPIN, un lieu manoir, 9 cents ½ et 11 verges en 2 pièces à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9029 acte 90 - 23/12/1682 - Dette

Thomas DUMONT fils de feu Mathieu, tavernier demeurant à PONT A VENDIN, pour faire paiement à Jean Baptiste DE WUELDE fils de Pierre, manouvrier à PONT A VENDIN, du port de mariage qu'il a fait à Adrienne DUMONT sa fille femme audit Jean Baptiste, cède audit Jean Baptiste, les deniers que ledit DUMONT pourra avoir bonis à l'encontre de Jean CARRÉ fils de Jean, et Jeanne WATTRELOT sa femme, pour le surplus du rendage de la maison et taverne appelée « la Couronne » à PONT A VENDIN, appartenant audit CARRET et occupée par ledit DUMONT.

2 E 3 / 9029 acte 91 - 24/12/1682 - Bail

André LHOSTE fils de feu François, laboureur demeurant à Ennecourt paroisse de CAMPHIN, baille à Augustin CANDILLIER fils de feu Antoine, laboureur à PHALEMPIN, 2 cents à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9029 acte 92 - 29/12/1682 - Accord

Vincent DU HOTZ fils de feu Michel, et Jacques LABBE fils de feu Pierre, bail et mari de feue Catherine DU HOT, laboureurs demeurant à ALLENNES d'une part, Lamoral DU HOT marchand audit lieu d'autre part, lesdits DU HOT frères et sœur enfants dudit feu Michel. Les premiers renoncent au profit du second à toutes parts qu'ils ont droit dans un lieu manoir et un quartron à ALLENNES. Le second paie 48 livres à chacun.

2 E 3 / 9029 acte 93 - 29/12/1682 - Vente

Jacques MAHETTE fils de feu Antoine, jeune homme non marié demeurant à PROVIN, vend à Jean LEQUESNE fils de feu Jean, brasseur demeurant à BAUVIN, 3 cents à PROVIN, pour 396 livres. En présence de Joseph LEMESRE fils de feu Antoine, fermier de la cense du Gros Annay à CARVIN, et Agapite MAHETTE fils de feu Antoine, laboureur demeurant à PROVIN.

2 E 3 / 9029 acte 94 - 29/12/1682 - Accord

Jacques LABBE fils de feu Pierre, laboureur demeurant à ALLENNES d'une part, Thomas DU HOTZ fils de feu Vaast, laboureur demeurant audit lieu d'autre part, passent un accord au sujet des charpentages dudit Thomas érigés sur l'héritage dudit LABBE. Le premier cède 4 pieds de large pris en 3 cents et le second cède la même surface audit LABBE.

2 E 3 / 9029 acte 95 - 29/12/1682 - Vente

Anne LHOSTE fille non mariée de feu Jean, demeurant à ESPINOY, vend à Philippe DE LE RUYELLE fils de feu Pasquier, laboureur demeurant à Estevele, et Marie SELOM sa femme, 3 cents à Estevele, pour 336 livres.

2 E 3 / 9029 acte 96 - 14/02/1682 - Dette

Louis DELERUE fils de feu Jean, et Jeanne D'AUSTRICOURT sa femme, laboureur demeurant à CAMPHIN, doivent à Guillaume VICCART fils de feu Mathieu, brasseur demeurant à PROVIN, 132 livres restant de 192 livres. Paiement la moitié à la Saint Remy 1682 et l'autre moitié à la Saint Remy 1683, ce acceptant Nicolas FACOMPRETZ beau-frère dudit VICCART.

2 E 3 / 9029 acte 97 - 14/02/1682 - Dette

Jean LAURENT fils de feu Jean, tavernier demeurant à PONT A VENDIN, (Christine DE MAILLY sa femme s'est obligée le 17/03/1682) doit à Guillaume VICCART fils de feu Mathieu, brasseur demeurant à PROVIN, 300 livres pour livraison de bière. Paiement 100 livres à Pâques, 100 livres à la Saint André 1682, et 100 livres à la Saint André 1683. En présence de Nicolas FACOMPRETZ fils de feu Guillaume, tisserand demeurant à ALLENNES.

2 E 3 / 9029 acte 98 - 02/11/1682 - Dette

Jacques DE LANNOY fils de feu Jean, laboureur et marchand de bois demeurant à WAHAGNIES, doit à Monseigneur le Prince d'ISENGHIEN, 360 florins à cause de vente de 4 portions de bois de raspes. Jean POLLET fils de feu Nicolas, tavernier demeurant à CAMPHIN, s'est porté caution. Paiement la moitié à Pasques 1683 et l'autre moitié à la Saint Jean Baptiste.

2 E 3 / 9029 acte 99 - 20/12/1682 - Dette

Jean LIETARD fils de feu Martin, et Antoine HERMETZ fils de feu Antoine, navieur et laboureur demeurant à ALLENNES, doivent à Madame la Baronne d'EUCHIN, 298 florins à cause de vente de 2 portions de bois. Paiement au 29/08/1683.

2 E 3 / 9029 acte 100 - 01/10/1682 - Vendue

De la part de Paul DELEHAYE fils de feu Jacques, laboureur demeurant à GONDECOURT fut fait la vendue de plusieurs bêtes tant chevalines qu'à cornes, beaucoup de meubles, par ménage, ustensils de labeur, grains en jarbe, tant bled, soucrion, avoine, ivernace. (*7 pages*).

2 E 3 / 9029 acte 101 - 04/01/1682 - Dette

Jean BRASSART fils de Pasquier, laboureur demeurant à ALLENNES, doit à Madame la Baronne d'EUCHIN, 314 florins à cause de vente de 2 portions de bois. Charles BRASSART son frère laboureur à WAVRIN et couvreur de thuilles et d'escailles, s'est porté caution. Paiement au 29/08/1682.

2 E 3 / 9029 acte 102 - 07/01/1682 - Procuration

Révérend Père en Dieu Florent DE BRAY, Abbé de l'Abbaye Saint Christophe à PHALEMPIN, donne procuration à Pierre DERETZ fils de feu Jacques, vallet de chambre, pour agir à l'encontre de Gilles KRAPENICH, laboureur demeurant à NUHERHEN, pour avoir paiement de 52 florins pour 2 années de cense de l'occupation de 3 bonniers en plusieurs pièces.

2 E 3 / 9029 acte 103 - 20/01/1682 - Procuration

Catherine DUTHOIS femme de Floris DEBARGE fils de feu Floris, carlier demeurant à GONDECOURT, donne procuration à son mari, pour lever 150 florins en rente héritière devant auditeurs de LILLE.

2 E 3 / 9029 acte 104 - 29/01/1682 - rente héritière

Jacques DE BEAUVOIS fils de feu Jacques, échevin brasseur et laboureur demeurant à CAMPHIN, moyennant 360 livres reçues de Jean DESBUISSONS margliseur d'ALLENNES et lieutenant bailli dudit lieu, du consentement de Philippe VINCHENT prêtre pasteur, Pierre CHAVATTE et Guillaume DELECOURT hommes de fiefs d'ALLENNES, à cause du remboursement d'une rente héritière passée devant auditeurs le 20/07/1622, y obligés Pasquier MAUPAYE prêtre pasteur, Jean DURIEZ lieutenant de bailli, et Jean FAUCOMPRETZ margliseur d'ALLENNES, au profit de Nicolas CARPENTIER marchand de suzannes demeurant à LILLE, en la somme de 9 florins 7 patars 6 deniers par an au rachat de 150 florins, laquelle rente ledit DE BEAUVOIS en a acquis droit par transport d'Antoine, Nicolas et Luc HERRENG fils de feu Luc, ayant acquis droit en qualité de cousins de Marie CARPENTIER, le 06/04/1669, leur cède la rente.

2 E 3 / 9029 acte 105 - 03/02/1682 - Dette

Jean CORNIL fils de feu Robert, marchand de bois demeurant à PHALEMPIN, doit au Prince d'ISENGHIEN, 80 florins pour vente d'une portion de bois de raspe à WAHAGNIES. Thomas CAULLIER fils de feu Jean, marchand de bois à PHALEMPIN s'est constitué caution. Paiement la motié à Pâques et l'autre moitié à la Saint Jean Baptiste.

2 E 3 / 9029 acte 106 - 06/02/1682 - Dette

Jacques DE LANNOY fils de feu Jean, laboureur et marchand de bois demeurant à WAHAGNIES, doit à Madame D'EUCHIN, Dame d'ALLENNES, 337 florins à cause de vente de 4 portions de bois de raspes. Bonaventure LEPAIRE fils de feu Claude, laboureur demeurant audit lieu, s'est porté caution. Paiement au 31/08/1682.

2 E 3 / 9029 acte 107 - 09/02/1682 - Dette

Floris DEBARGE fils de feu Floris, carlier demeurant à GONDECOURT doit à Charles DELEHAYE en qualité d'égliseur d'HERRIN, 120 livres à cause de vente de 11 ormeaux au chimentier dudit lieu. Paiement à la Saint Jean Baptiste 25/06/1682.

2 E 3 / 9029 acte 108 - 10/03/1682 - Témoignage

Robert LALLOE fils de feu Rogier, âgé de 78 ans, homme de fief de la Court et Halle de PHALEMPIN, atteste qu'une pièce de terre appartenant à Wallerand DE CARNIN, carlier à PHALEMPIN, dont il y a 33 verges par delà la piedsente, menant du jardin de Sébastien DE CARNIN au Ponchelet, enclavées dans une pièce de terre ayant appartenu ci-devant au Sieur Jean François DE WULF Grand Forestier des bois de Vendosme, l'ayant acquis d'Antoine DUJARDIN, est présentement appartenant à Jacques DELATTRE selon le bruit commun. Lesquelles 33 verges prises en cent ½ que Jean DE CARNIN père dudit Wallerand, a acquis de Jean WAUCQUIER dict Pilis.

2 E 3 / 9029 acte 109 - 10/03/1682 - Témoignage

Antoine CANDILLIER fils de feu Simon, âgé de 34 ans, laboureur demeurant à PHALEMPIN, atteste sur la pièce de 33 verges comme à l'acte 108.

2 E 3 / 9029 acte 110 - 10/03/1682 - Témoignage

Jérôme DUJARDIN fils de feu Gilles, manouvrier demeurant à PHALEMPIN, âgé de 40 ans, atteste qu'en 1669, il a foui et havez 33 verges étant enclavées dans une pièce de 3 cents ½.

2 E 3 / 9029 acte 111 - 26/03/1682 - Dette

Adrien ASSAILLY fils de feu Jean, et Christine CORSIMAU sa femme, boulangers demeurant à PONT A VENDIN, doivent à Jean CORSIMAU fils d'Antoine, 350 livres, à cause de reste de l'achat qu'ils ont fait d'un lieu manoir, ce jour. Paiement en un an.

2 E 3 / 9029 acte 112 - 03/04/1682 - Dette

Nicolas RINGOT fils de feu Adrien, laboureur demeurant à CAMPHIN, doit à Jean Jacques DESBIENS fils de feu Noël, marchand de chevaux demeurant à CHEMY, 108 livres restant de plus grande somme à cause de vente d'un cheval hongre de poil bay âgé de 3 à 4 ans, de la hauteur de 15 paulmes. Paiement au 08/07/1682.

2 E 3 / 9029 acte 113 - 19/04/1682 - Dette

Antoine DE LANNOY fils d'Erasme, manouvrier demeurant à THUMERIES, doit à Madame la Comtesse d'EUCHIN, 30 livres à cause de vente d'une monstre de chêne séant es bois de Fiennes. Erasme DE LANNOY son père s'est porté caution. Paiement au jour de la Décollation de Saint Jean Baptiste.

2 E 3 / 9029 acte 114 - 27/04/1682 - Dette

Martin RIDON fils de feu Noël, carlier à GONDECOURT, doit à Madame la Baronne d'EUCHIN, 74 livres à cause de vente de 2 monstres de fresnes. Mathias DESNOULLET fils de feu Philippe, s'est porté caution. Paiement au jour de la Décollation de Saint Jean Baptiste.

2 E 3 / 9029 acte 115 - 24/04/1682 - Dette

Pierre DE LE RUYELLE fils de feu Jean, et Marie LECOMTE sa femme, tourbier demeurant à ESTEVELE, doivent à Jean HERMAND et Marie Madeleine sa femme, Philippe et Catherine BRUNELLE, 62 livres (contrat de renonciation fait ce jour). En présence de François BRUNELLE fils de feu Nicolas, et Jean LORTHIOIS fils de Pierre, manouvriers demeurant à ESTEVELE.

2 E 3 / 9029 acte 116 - 01/05/1682 - Dette

Pasquier MORTREUX fils de feu Hippolyte, doit au Prince d'ISENGHUIEN, 36 florins pour vente d'une monstre de 4 chênes à WAHAGNIES. Paiement au 1/08/1682. En présence de Maur TESTELIN fils de feu Wallerand, jeune homme non marié demeurant à CAMPHIN.

2 E 3 / 9029 acte 117 - 12/05/1682 - Donation

Marc BASIN fils de feu Jean, manouvrier demeurant à PHALEMPIN, par affection pour Marie Catherine BASIN sa fille et femme à Erasme BONTE, lui donne entrevif tous les meubles et immeubles délaissés à son trespas, à l'exclusion d'Elisabeth BASIN aussi sa fille.

2 E 3 / 9029 acte 118 - 26/05/1682 - Dispositions testamentaires

Bernard HENNEBEL fils de feu François, et Anne MAUROIT sa femme, laboureurs demeurant à PHALEMPIN, prennent des dispositions pour que tous les enfants héritent à part égale.

2 E 3 / 9029 acte 119 - 26/05/1682 - Témoignage

Marc BASIN fils de feu Jean, âgé de 80 ans, manouvrier demeurant à PHALEMPIN, atteste que feu Jean DE CARNIN vivant carlier de PHALEMPIN était propriétaire d'une pièce de 3 cents ½ audit lieu, desquels il y a 33 verges enclavées par delà une piedsente, dans l'héritage ayant appartenu à Jean François DE WULF qui les a échangées contre 35 verges pris en 12 cents sur la Seigneurie des Espincelles, joindant 6 cents de terres appartenant audit DE CARNIN. Il y a 20 ans, Hélène DE WULF fille dudit Jean François, a vendu ladite pièce de 12 cents à Wallerand DE CARNIN fils et héritier dudit feu Jean, sans avoir réservé les dites 35 verges. Wallerand aurait repris les 33 verges initiales. Il a été résident à PHALEMPIN il y a 53 ans.

2 E 3 / 9029 acte 120 - 01/06/1682 - Dette

Sébastien BRUNEL fils de feu Jean, charpentier demeurant à PROVIN, doit à Madame d'EUCHIN, 44 florins à cause d'une montre de 3 blancs bois à ALLENNES. Gilles BERNARD fils de feu Jean, tavernier audit lieu, s'est constitué caution. Paiement au 29/08/1682.

2 E 3 / 9029 acte 121 - 01/06/1682 - Dette

Robert LESAGE fils de feu Pasquier, charpentier, et Antoine CANDILLIER fils de feu Simon, chaufourier demeurant à PHALEMPIN, doivent au Prince d'ISENGHIEN, 81 florins à cause de vente de 3 monstres de chênes. Paiement au 1/08/1682

2 E 3 / 9029 acte 122 - 16/06/1682 - Témoignage

Jean CARETTE fils de feu Jean, manouvrier demeurant à SAINGHIN EN WEPPES, âgé de 44 ans, Thomas DUBOIS fils de feu Adrien, manouvrier demeurant à CARNIN, âgé de 43 ans, sur interrogatoire verbal de la part de Florent DE BRAY, abbé de PHALEMPIN, attestent avoir servi en qualité de vallets, Henri LELEUX prêtre religieux de ladite Abbaye en 1657 et 1658, lors pasteur de HERRIN, et quand il était question de recevoir la dîme de colsats, ledit frère Henri allait avec son commis sermenté, demander son droit de la dite dîme à ceux qui en avaient dépouillé audit lieu.

2 E 3 / 9029 acte 123 - 15/06/1682 - Témoignage

Arnould CANIPEL fils de feu Dominique, âgé de 50 ans, naguère clerc d'HERRIN, atteste d'avoir servi de commis sermenté des dîmes de colsats à HERRIN, de la part de Frère Joseph ROZE prestre religieux, lors pasteur dudit lieu, en 1665 et 1666, et il n'eut jamais aucun refus des manans.

2 E 3 / 9029 acte 124 - 15/06/1682 - Témoignage

Louis ALLART fils de feu Jean, maouvrier demeurant à HERRIN, âgé de 48 ans, atteste qu'en 1654, 1655 et 1656, il a servi Frère Henri LELEUX prêtre religieux et lors pasteur d'HERRIN. Il aurait été envoyé avec Nicolas HUART clerc dudit lieu pour recevoir la dîme de colsats, à l'advenant de la 12ème rasière et il n'a jamais eu aucun refus.

2 E 3 / 9029 acte 125 - 02/07/1682 - Dette

Nicolas WARTEL fils de feu Anselme, laboureur demeurant à Ennecourt paroisse de CAMPHIN, et François BOURGOIS fils d'Adrien, clerc paroissial de COURCELLES, beau-fils dudit WARTEL, doivent à Robert LESAGE fils de feu Pasquier, charpentier et marchand demeurant à PHALEMPIN, 18 livres de gros moins 15 patars à cause de vente d'un charpentage nu de la longueur de 40 pieds et de 15 pieds de large. Paiement moitié à la Saint Remy 1682 et l'autre moitié en août 1683.

2 E 3 / 9029 acte 126 - 23/07/1682 - Vente

Antoine LECLERCQ fils de feu Antoine, laboureur demeurant à ALLENNES, déclare ses commands des personnes de Jean et Catherine BERTOULD enfants de feu Louis en son vivant navieur demeurant à HERRIN, ce que Marie PETIT leur mère a accepté au nom de ladite Catherine, du marché que ledit LECLERCQ a fait avec Maurice BERTOUL fils dudit feu Louis, soldat au service de Sa Majesté très Chrétienne par contrat passé devant Philippe Adrien DURIEZ notaire, le 30/06/1682, à la réserve de cent ½ de terre à GONDECOURT que ledit LECLERCQ a réservé à son profit.

2 E 3 / 9029 acte 127 - 22/07/1682 - Donation

Gaspard GRARD fils de feu Vaast, par affection qu'il porte à Vaast, Jeanne et Marie GRARD ses enfants qu'il a eu de sa 2ème conjonction avec Marie Anne DUFLOT, leur donne entrevifs la juste moitié d'une maison contenant 8 verges à PROVIN, le tout imparti à l'encontre de Marie Madeleine GRARD aussi sa fille qu'il a eue de sa première conjonction avec feue Catherine LECLERCQ. Ladite Marie Anne DUFLOT sera viagère.

2 E 3 / 9029 acte 128 - 12/08/1682 - Testament

Jean HAVETZ fils de feu Jacques, présentement demeurant à l'Abbaye de PHALEMPIN, par affection qu'il porte à Marie, Anne et Jeanne HURTRé enfants de feu Antoine et d'encore vivante Jeanne HAVET nièce audit comparant, leur donne entrevifs 100 livres à chacune, et pardessus ce à partir également avec les enfants que pourra avoir ladite Jeanne HAVET de sa 2ème conjonction (avec Jean LEGRAIN). Le contrat qu'il avait passé en date du 14/08/1679 et qui donnait 100 florins à la Pauvreté d'ATTICHES, est annulé. Il charge Jean, Jeanne et Catherine HAVET ses neveu et nièces de faire célébrer un obit par an. La donation qu'il avait faite audit Jean HAVET est aussi annulée et les 3 neveu et nièces partiront également. Les dispositions passées devant Maximilien LECLERCQ le 15/10/1668, et devant Philippe SION le 14/08/1679 restent en vigueur.

2 E 3 / 9029 acte 129 - 12/09/1682 - Dette

Charles VERDIERE fils de feu Gérard, et André BERTRAND fils de feu Nicolas, laboureurs demeurant à ALLENNES et ESTAIRES, doivent à Piat LEMESRE fils de feu Piat, et Antoine BERNARD fils de Jean, laboureurs à ALLENNES, 156 livres. Paiement à Pasques 1683.

2 E 3 / 9029 acte 130 - 12/09/1682 - Dette

Piat LEMESRE fils de feu Piat, meunier, et Antoine BERNARD fils de Jean, laboureurs demeurant à ALLENNES, doivent à Gaspard LABBE fils de feu Jean, et Pierre ROUSEL fils de feu Jean, 156 livres. Paiement la moitié au 20/09/1682, ¼ à Pasques 1683 et ¼ à la Décollation de Saint Jean Baptiste 1683.

2 E 3 / 9029 acte 131 - 23/09/1682 - annulation de bail

Martin PORION prêtre licencié en la Sainte Théologie et Maître de l'hôpital Notre Dame lez SECLIN, tant en son nom, et au nom de Dom Gaspard TAVERNE Abbé de LOOS, et Augustin CARPENTIER Chanoine de la Collégiale de SECLIN, proviseurs dudit hôpital, par acte donné sous leurs signatures le 19/02/1682, Sœur Augustine MOUCQUE Prieure, et sœur Monique BENNET, religieuses dudit hôpital. Attendu que François DE COTTIGNIES bourgeois et receveur demeurant à LILLE, locataire de 400 mesures appartenant à l'hôpital au VIEUX BREQUIN, est en défaut de donner caution pour les rendages (bail passé devant Claude POTTIER notaire de LILLE le 15/06/1680), ils annulent ledit bail.

2 E 3 / 9029 acte 132 - 29/09/1682 - Témoignages

Laurent POLLET fils de feu Jean, âgé de 70 ans, Martin BRISSE fils de feu Laurent, âgé de 68 ans, laboureurs demeurant à WAHAGNIES, Joannes PLAISANT fils de feu Hugues, âgé de 78 ans, et Maximilien DUQUESNE fils de feu Jean, âgé de 64 ans, laboureurs à THUMERIES, attestent que l'église de WAHAGNIES n'est pas une Chapelle dépendant de THUMERIES.

2 E 3 / 9029 acte 133 - 01/10/1682 - Dette

Paul DELEHAYE fils de feu Jacques, demeurant à GONDECOURT, doit à Henri DELEFOSSE, 85 livres 15 gros à cause d'arrérages de l'occupation de 10 cents à GONDECOURT. Paiement à Noël 1682.

2 E 3 / 9029 acte 134 - 01/10/1682 - Dette

Paul DELEHAYE fils de feu Jacques, demeurant à GONDECOURT, doit à Arnould LOISELET fils de feu Nicolas, bourgeois demeurant à LILLE, 304 livres à cause d'arrérages de l'occupation de 24 cents à GONDECOURT. Paiement à Noël 1682. L'obligation passée devant Jacques DE ROCQUE le 16/06/1681 est cassée.

2 E 3 / 9029 acte 135 - 02/11/1682 - Dette

Eloy HACHIN fils d'Antoine, et Marguerite CAUROTZ sa femme, tavernier à PONT A VENDIN, doivent à Jean WATTRELOT fils de feu Jean, Jacques HACHIN et Anne WATTRELOT sa femme, navieurs demeurant audit lieu, 720 livres à cause de vente de 7 cents en 3 pièces à PONT A VENDIN. Paiement à la Toussaint 1683. *En marge la somme a été acquittée*.

2 E 3 / 9029 acte 136 - 30/10/1682 - Dette

Christophe TOURNANT et Barbe TOURNEMINE sa femme, Gilles TOURNANT fils dudit Christophe, et Marie BOURGOY sa femme, demeurant à PHALEMPIN, doivent à Jacques DU ROTZ fils de Jean, laboureur demeurant à LENS, 102 livres à cause de vente de 2 vaches, l'une de poil roux et l'autre blancq et noir. Paiement au 10/08/1683.

2 E 3 / 9029 acte 137 - 12/11/1682 - Partage

Jean DELEFOSSE fils de feu Wallerand, jeune homme non marié demeurant à CHEMY, par affection pour Françoise, Jeanne et Marie Anne DELEFOSSE ses sœurs, accorde que ses sœurs héritent à parts égales avec lui.

2 E 3 / 9029 acte 138 - 27/11/1682 - Dispositions testamentaires

Amand DESTREZ fils de feu Guillaume, demeurant à GONDECOURT, déclara que Chrétienne DESTREZ sa fille a délaissé à son trespas plusieurs enfants qu'elle a eus en mariage avec encore vivant Piat DUPRETZ. Ils hériteront à parts égales pour une tête à l'encontre de Marie DESTREZ femme à Mathias BERNARD, nonobstant qu'il n'a fait ladite réputation paravant le trespas de Gabrielle DUJARDIN sa femme mère desdites DESTREZ.

2 E 3 / 9029 acte 139 - 05/12/1682 - Dette

Catherine DUPONCHEL veuve de Mathias DESPRETZ, demeurant à GONDECOURT, doit aux enfants de feu Nicolas DUPONCHEL, 48 livres à cause de pareille somme à elle livrée par Luc DUPONCHEL, Jacques DUMETZ, Pierre DELENOEUFVILLE et Jean MARQUANT tuteurs desdits enfants. Paiement au 15/11/1683. L'obligation passée le 15/11/1681 sera cassée.

2 E 3 / 9029 acte 140 - 05/12/1682 - Dette

Pierre DUMETZ fils de feu Jean, et Michelle MOREL sa femme, manouvrier demeurant à GONDECOURT, doivent à Luc DUPONCHEL, Jacques DUMETZ, Pierre DELENOEUFVILLE et Jean MARQUANT, tuteurs des enfants de feu Nicolas DUPONCHEL vivant laboureur demeurant à GONDECOURT, 200 livres. Paiement au 15/11/1683. L'obligation passée le 15/11/1681 sera cassée.

2 E 3 / 9030 acte 1 - 02/01/1683 - Vente

Anne LHOSTE fille de feu Jean, de libre condition, demeurant à ESPINOY, vend à Catherine DE LE RUYELLE veuve d'Alexandre SION, demeurant à ESTEVELE, 9 quartrons à ESTEVELE, pour 288 livres.

2 E 3 / 9030 acte 2 - 02/01/1683 - Vente

Marie HERMETZ veuve de Martin BOURBOTTE, cabaretière demeurant à BAUVIN, vend à Sébastien TREDEZ fils de Philippe, brasseur et laboureur demeurant à PROVIN, cent ½ à PROVIN, pour 276 livres. En présence de Luc BOURRETZ fils de feu Martin (signe Lucq BOURE), laboureur à PROVIN, et Jacques DEFFONTAINE fils de feu Etienne, manouvrier demeurant à RHUMES.

2 E 3 / 9030 acte 3 - 04/01/1683 - Vente

Pierre, François et Marguerite GUILBERT, frères et sœur, enfants de feu Jean et Agnès CRESPEL en leur vivant laboureurs à Ennecourt, Marchel BOISTEL et Marie GUILBERT sa femme et fille de feu Hubert, Paul LEFEVRE et Anne GUILBERT sa femme aussi fille dudit feu Hubert, tous manouvriers demeurant à Ennecourt paroisse de CAMPHIN, pour décharger une rente héritière en laquelle ils sont obligés vers la veuve et hoirs de Monsieur DE FOURMESTRAUX demeurant à LILLE, vendent à Philippe Mahieu LAGACHE fils de François, laboureur demeurant à CAMPHIN, 2 cents à CAMPHIN, pour 180 livres.

2 E 3 / 9030 acte 4 - 07/01/1683 - Vente

Médard WATTRELOT fils de Michel, laboureur demeurant à MEURCHIN, vend à Philippe TREDEZ fils de feu Bartholomé, manouvrier demeurant à PONT A VENDIN, 3 cents à PONT A VENDIN, pour 342 livres.

2 E 3 / 9030 acte 5 - 09/01/1683 - Donation

Antoine LEBORGNE fils de feu Pasquier, laboureur demeurant à GONDECOURT, pour l'affection qu'il porte à Nicolas et Jeanne MANIER enfants des feus Jean et Marie DELEVALLEE, icelle DELEVALLEE en secondes noces femme audit LEBORGNE, leur donne entrevifs, tous les héritages qu'il a achetés pendant sa conjonction avec Marie DELEVALLEE, et les meubles. Il leur donne aussi un lieu manoir contenant 2 cents pris en 11 audit lieu.

2 E 3 / 9030 acte 6 - 04/02/1683 - Témoignage

Antoine LEBORGNE fils de feu Pasquier, âgé de 72 ans, laboureur demeurant à GONDECOURT, atteste qu'il a, passé longues années, labouré des terres à HERRIN et qu'il y plantait du colsat, et payait le droit de dîme de la 12ème rasière, mais on lui faisait toujours un peu de modération

2 E 3 / 9030 acte 7 - 16/01/1683 - Vente

François LECOMTE fils de feu Nicolas, et Michelle WATTRELOT sa femme, laboureur échevin demeurant à PONT A VENDIN, vendent à Antoine WUIPPLIER fils de Pierre, et Anne WINGLET sa femme, manouvrier demeurant audit lieu, 3 cents à PONT A VENDIN, pour 360 livres.

2 E 3 / 9030 acte 8 - 01/02/1683 - Vente

Madeleine LEMESRE femme de François BUTIN, demeurant à MEURCHIN déclare que naguère son mari a vendu, le 1/3 de 13 cents y compris un lieu manoir à usage de taverne nommée « Merlebourg », à HOUPLINES SUR LA LYS, à Hyppolite LEROY brasseur à ENNETIERES, le tout imparti à l'encontre de Simon et Jacques LEMESRE frères de la comparante. Elle agrée la vente faite le 30/01/1683.

2 E 3 / 9030 acte 9 - 25/01/1683 - Bail

Charles Philippe LEFEBVRE fils de Simon, laboureur demeurant à AVELIN, baille à Antoine LECLERCQ fils de feu Antoine, laboureur demeurant à ALLENNES, 8 cents à GONDECOURT.

2 E 3 / 9030 acte 10 - 25/01/1683 - Bail

Jean LALLOE demeurant à CHEMY, Sébastien FLINOIS demeurant à PHALEMPIN, et Jean DE LE CAMBRE demeurant à CAMPHIN, laboureurs, ledit LALLOE se portant fort de Hubert, Marguerite, Françoise et Catherine, ses frère et sœurs à marier, baillent à Jean LALLOE fils de Robert, meunier de CAMPHIN, 18 cents en 4 pièces à CAMPHIN.

2 E 3 / 9030 acte 11 - 16/01/1683 - Contrat de mariage

Mathieu **LEMESRE** fils de Pierre, relict de Marie CROMBETZ, laboureur demeurant à ENNEVELIN, assisté de Guillaume et Antoine HAVETZ ses beaux frères par alliance.

Marie Jeanne **WATTRELOT** jeune fille non mariée demeurant à GONDECOURT, assistée d'Antoine MORTREUX son parâtre, Jeanne BRISELANCE sa mère, Nicolas et Adrien LEPETZ ses frères et Nicolas BRISELANCE son oncle du côté maternel.

... ledit Mathieu LEMESRE a eu de sa première conjonction trois enfants tels que Pierre, André et Marguerite LEMESRE.

2 E 3 / 9030 acte 12 - 27/01/1683 - Accord

Antoine DELEVALLEE fils de feu Jacques, laboureur demeurant à CAMPHIN d'une part, Jean Baptiste RINGOT fils de feu Arnould, berger audit lieu d'autre part, passent un accord par lequel, le premier ayant reçu 4 livres 16 gros, cède au second 3 pieds d'héritage de largeur à prendre joignant son manoir depuis la rue du Tertre jusqu'à un buisson de sahu, s'étendant à 8 verges de loing. Ledit RINGOT plantera 2 pillots pour délimiter.

2 E 3 / 9030 acte 13 - (*manquant*)

2 E 3 / 9030 acte 14 - 01/02/1683 - Accord

Pierre CORDIER fils de feu Antoine, et Marie VICCART sa femme, manouvrier demeurant à ESPINOY d'une part, Philippe VICCART fils de feu Louis, manouvrier demeurant à PROVIN d'autre part, lesdits VICCART frère et sœur enfants de feu Louis en son vivant laboureur à PROVIN, passent un accord par lequel, moyennant 21 patagons moins 2 pattars que le second paiera au premier, et 20 havots, ils renoncent à tous droits qu'ils ont dans la moitié d'un lieu manoir contenant ½ quartron à PROVIN, et en la juste moitié de 11 quartrons en 2 pièces à PROVIN et CARVIN (5 quartrons).

2 E 3 / 9030 acte 15 - 01/02/1683 - Contrat de mariage

Luc **MACHON** jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN, assisté de Nicaise MACHON son père et Jean MACHON son frère.

Jeanne **BRISELANCE** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu, assistée d'Antoine BRISELANCE son père.

2 E 3 / 9030 acte 16 - 05/02/1683 - Vente

Pasquier POTTEAU fils de Pasquier, laboureur demeurant à PROVIN, pour faire paiement à Stanislas POTTEAU son frère, jeune homme non marié demeurant à ALLENNES, lui vend 500 jarbes de bled enclos en la grange dudit Pasquier à PROVIN, à l'avenant de 8 livres du cent de jarbes, item 3 cents ½ de jarbes d'avoine au prix de 7 livres le cent, item cent ½ de warrast de pois étant en la maison dudit Pasquier pour 10 livres, item 1500 de jarbes à l'avenant de 48 gros le cent, et finalement tout le fien et facon étant en sa court avec quelque peu de gluiasses et essays étant en ladite court pour le prix de 30 livres, soit au total 140 livres et 10 gros.

2 E 3 / 9030 acte 17 - 06/02/1683 - Accord

Philippe DUPUIT fils de feu Gilles, et Elisabeth DELERUE sa femme, manouvrier demeurant à Ennecourt paroisse de CAMPHIN d'une part, Jean POLLET fils de feu Nicolas, et Sainte DELERUE sa femme, tavernier demeurant à CAMPHIN d'autre part, passent un accord par lequel, moyennant 36 livres reçues par les premiers, ils cèdent au profit des seconds, toutes les parts dans un lieu manoir contenant en totalité le tiers de 3 cents ½ de masurage à CAMPHIN.

2 E 3 / 9030 acte 18 - 07/02/1683 - Accord

Nicolas DELECROIX tisserand demeurant à GONDECOURT d'une part, Toussaint et Jean DELECROIX, se portant forts de Thomas DELECROIX en bas âge, tous à marier demeurant audit lieu d'autre part, tous frères enfants et héritiers des feus Louis et Barbe DUROTZ vivants demeurant à GONDECOURT, passent un accord par lequel, moyennant 34 livres que les seconds paieront au premier, cèdent au premier 2 cents à CHEMY, l'advesture demeurant au profit des seconds. Le premier comparant garde aussi son port de mariage, mais renonce à tout le reste au profit des seconds comparants.

2 E 3 / 9030 acte 19 - 07/02/1683 - Bail

Piat LEGRAIN fils de feu Guillaume, et Nicolas DELECROIX fils de feu Louis, tuteurs des enfants de feus Antoine D'ANCHIN et Jeanne DELEFOSSE, baillent à Thomas WEDDIER fils de feu Jean, manouvrier demeurant à GONDECOURT, un lieu manoir contenant 7 quartrons, item 2 cents ½ en 2 pièces.

2 E 3 / 9030 acte 20 - 08/02/1683 - Contrat de mariage

Hubert **VERDIERE** jeune homme non marié demeurant à ALLENNES, assisté de Charles VERDIERE son père, Philippe VERDIERE son frère, Amand et Sébastien VERDIERE ses oncles du côté paternel et Pierre LEFEBVRE aussi son oncle du côté maternel.

Catherine **BERTOUL** aussi jeune fille à marier demeurant à HERRIN, assistée de Marie PETIT sa mère (*Rayé : Jean BERTOUL son frère*), Nicolas LEQUIND son oncle du côté paternel et Jean PETIT aussi son oncle du côté maternel.

2 E 3 / 9030 acte 21 - 11/02/1683 - Contrat de mariage

Jean Baptiste **CORNIL** fils de feu Gaspard, relict de Jeanne WATTRELOT, demeurant à PHALEMPIN, assisté de Valérien DONGNIES son parrain par alliance.

Antoinette **PENNEQUIN** jeune fille non mariée demeurant au hamel de Loffrey paroisse du MONS EN PEVELE, assistée de Jean PENNEQUIN et Michelle DESTROISFAUX ses père et mère et Louis DEHELLIN son parrain.

2 E 3 / 9030 acte 22 - 13/02/1683 - Vente

Gaspard DELEMER fils de feu Michel, et Jeanne HACHE sa femme, chartier demeurant à CHEMY, vendent à Jean LALLOE fils de feu Pasquier, laboureur demeurant audit lieu, 2 cents de lieu manoir pris en 3 cents à l'encontre des vendeurs, à CHEMY, pour 38 livres et 8 gros.

2 E 3 / 9030 acte 23 - 15/02/1683 - Bail

Jean DESTIEUX fils de feu Antoine, laboureur demeurant à CARNIN, baille en avant-cense à Jean Philippe BURBURE fils de feu Michel, carlier demeurant à CAMPHIN, 5 cents à CAMPHIN.

2 E 3 / 9030 acte 24 - 16/02/1683 - Bail

Venant DASTICHES (D'ATTICHES) fils de feu Jean, Pierre DUHAYON fils de feu Mathieu, et Adrien LEBORGNE fils de Jean, tous laboureurs demeurant à PHALEMPIN, se portant forts de Jean et Guillaume LENGLART, baillent à Charles DE GAND fils de feu Charles, marissal demeurant à Martinsart paroisse de SECLIN, 9 cents ½ en 2 pièces à Watiessart paroisse de SECLIN.

2 E 3 / 9030 acte 25 - 20/02/1683 - Partage

Piat LEGRAIN fils de feu Guillaume, et Péronne DELEFOSSE sa femme, laboureurs demeurant à GONDECOURT, font partage entre leurs enfants. Guillaume LEGRAIN leur fils laboureur demeurant audit lieu, ne sera pas obligé de rapporter son port de mariage en mont commun avec ses frères et sœur, et ils lui cèdent encore 2 cents 1 quartron à GONDECOURT. Tous les autres biens appartiendront également à leurs autres enfants, Pierre, Piat et Jeanne LEGRAIN et ils nourriront Pasque LEGRAIN leur sœur et ils seront obligés de lui bailler sa part à leur encontre

2 E 3 / 9030 acte 26 - 20/02/1683 - Approbation

Marie Catherine DE DOURGE fille de Jean et femme à Martin POLLET, demeurant à ESPINOY, après lecture de deux contrats de vente faits par son dit père de 7 cents ½ en 2 pièces à CARNIN, à Nicolas BRISELANCE bailli de CARNIN, l'un passé le 26/03/1678, l'autre le 18/04/1682, donne son approbation.

2 E 3 / 9030 acte 27 - 20/02/1683 - Vente

Jacques DUBAR fils de feu Nicolas, et Antoinette DE HENNIN sa femme, passager à la plance de COURRIERES, y demeurant, vendent à Antoine CORSIMAU fils de feu François, tavernier et boulanger demeurant à PONT A VENDIN, un cent pris en un cent ½ à l'encontre de Jean BACHELEZ, Philippe PETIT et Jean TAILLEZ, impartis entre eux à PONT A VENDIN, pour 112 livres. Antoinette DE HENNIN est viagère de l'autre ½ cent et elle cède le viager.

2 E 3 / 9030 acte 28 - 22/02/1683 - Echange

Jacques DESOBRY fils de feu Jean, laboureur demeurant à THUMERIES d'une part, Martin DE LE BOURSE et Antoinette DESOBRY sa femme, tisserand demeurant à PROVIN d'autre part, font un échange de terres : 10 verges pris en 20 à l'encontre de la dite Antoinette DESOBRY, les 20 verges étant prises dans un cent à l'encontre de Marie MORTELECQUE, séant à PROVIN, contre 12 verges ½ séant audit lieu pris en un cent à l'encontre dudit Jacques sauf 6 verges qu'il a ci-devant données à Marguerite DESOBRY sa fille. Noël CORDIER et ladite Marguerite sa femme, auront la jouissance des dites 12 verges ½.

2 E 3 / 9030 acte 29 - 22/02/1683 - Vente

Marie WATTREQUIN veuve de Pierre MENUZ, demeurant à PROVIN, vend à Michelle WATTREQUIN veuve de Noël DESPRETZ, sa sœur demeurant audit lieu, un cent à PROVIN, pour 150 livres

2 E 3 / 9030 acte 30 - 16/03/1683 - Vente

Roger LALLOE fils de Robert, et Claire DUJARDIN sa femme, laboureurs demeurant à PHALEMPIN, vendent à Georges MOREZ et Marguerite DUJARDIN sa femme, marchands demeurant à CHEMY, 2 cents pris en 4 à l'encontre des acheteurs, à CHEMY, pour 108 livres.

2 E 3 / 9030 acte 31 - 17/03/1683 - Bail

Nicolas DE MAY fils de feu Louis, laboureur demeurant à l'enclavement de CARNIN à ANNOEULLIN, baille à Nicolas GRARD fils de feu Pierre, charpentier demeurant à GONDECOURT, 2 cents à CHEMY.

2 E 3 / 9030 acte 32 - 19/03/1683 - Bail

Floris JACQUART fils de feu Simon, Toussaint COMBLET fils de feu Gaspard, et Mathieu DARRAS fils de feu Gilles, tous laboureurs demeurant à FRETIN, baillent à Jacques MALLET fils de feu Philippe, laboureur et tavernier demeurant à PHALEMPIN, un lieu manoir contenant 8 cents à PHALEMPIN, item 10 cents en 2 pièces audit lieu

2 E 3 / 9030 acte 33 - 22/04/1683 - Comptes

Michel D'ARTHOIS fils de feu Thomas, manouvrier demeurant à La Fontaine paroisse de WAVRIN, ci-devant tuteur avec Pasquier BRASSART des enfants de feus Adrien D'ARTHOIS et Barbe BRASSART d'une part, Adrien D'ARTHOIS, Jean François WUIMEL (WAYMEL) bail et mari de Marie Jeanne D'ARTHOIS, iceux D'ARTHOIS enfants desdits feus Adrien et Barbe BRASSART, demeurant à WAVRIN d'autre part, approuvent les comptes, et le premier comparant est redevable de 1200 livres de formoture, 144 livres pour l'occupation de 8 années de rendage d'une maison où il demeure. En présence de Charles BRASSART fils de Pasquier, laboureur, et Antoine LEPOIVRE fils de feu Jean, manouvrier, demeurant à WAVRIN.

2 E 3 / 9030 acte 34 - 03/04/1683 - Donation

Hippolyte MARQUANT fils de feu Nicolas, laboureur demeurant à GONDECOURT, par affection pour Mathias, Jeanne, Marguerite et Michelle MARQUANT ses enfants qu'il a eu de sa deuxième conjonction, demeurant présentement en sa maison, leur fait une donation entrevifs. Mathias reçoit un petit plantis au bout de 8 cents ½ à GONDECOURT. Jeanne aura son lit avec parchevet et oreillers. Il donne à ses 4 enfants tous ses meubles, chevaux, poulains, vaches, avec fiens amendises, parfaits des baux en cours, advestures l'année de son trespas. Il a obligé 8 cents pour les offices d'église.

2 E 3 / 9030 acte 35 - 23/04/1683 - Vente

Nicolas FACOMPRETZ fils de feu Guillaume, et Marguerite VICCART, Guillaume, Gabriel et Marquette, leurs enfants, demeurant ledit Nicolas, sa femme, Gabriel et Marquette à PROVIN, et ledit Guillaume à ALLENNES, vendent à Jean LEQUESNE fils de feu Jean, brasseur et laboureur demeurant à BAUVIN, 7 cents en 2 pièces à PROVIN, pour 800 livres. Noël DESPRETZ fils de feu Noël, laboureur à PROVIN, s'est constitué caution. En présence de Jean VICCART fils de feu Jean, cordonnier en la ville de MONS.

2 E 3 / 9030 acte 36 - 23/04/1683 - Bail

Jean LEQUESNE fils de feu Jean, laboureur demeurant à BAUVIN, baille en avant cense à Pierre CROMBECQ fils de Jean, marissal demeurant à PROVIN, 5 cents en 2 pièces appartenant à Arnould MOUCQUES à cause de sa femme, soit 3 cents à BAUVIN et 2 cents à PROVIN.

2 E 3 / 9030 acte 37 - 23/04/1683 - Accord

Nicolas FACOMPRETZ fils de feu Guillaume, et Marguerite VICCART sa femme, Guillaume, Gabriel et Marquette FACOMPRETZ, leurs enfants, tous demeurant à PROVIN sauf Guillaume à ALLENNES d'une part, Jean VICCART fils de feu Jean, jeune homme non marié, cordonnier demeurant à MONS d'autre part, passent un accord par lequel, moyennant 500 livres que les premiers ont payées au second, ce dernier renonce à toutes parts et donation que lui a fait feu Guillaume VICCART son oncle.

2 E 3 / 9030 acte 38 - 24/04/1683 - Contrat de mariage

François **BRUNEL** fils de feu Philippe, jeune homme non marié demeurant à Estevelle paroisse du PONT A VENDIN, Pierre DELERUYELLE son parâtre et Marie LECOMTE sa mère, Garin LECOMTE son père grand du côté maternel, Jean HERMAND son beau frère et François BRUNEL son parrain.

Jeanne **DUBOIS** aussi jeune fille non mariée de feu Pierre, demeurant à WINGLES, assistée de Gabriel DUBOIS son frère, Philippe François DELERUYELLE aussi son beau frère.

... à l'encontre d'Isabeau DUBOIS sa soeur et les enfants de ladite Marie DUBOIS aussi sa soeur.

2 E 3 / 9030 acte 39 - 26/04/1683 - Vente

Marguerite PIPPELART veuve de Jean TREDEZ, demeurant à BAUVIN, vend à Maurice GRARD fils de feu Pierre, laboureur et marchand demeurant à PROVIN, 2 cents à PROVIN, pour 240 livres.

2 E 3 / 9030 acte 40 - 26/04/1683 - Vente

Madeleine LIETARD veuve de Melchior SAUVAGE, Charles GARIN et Marie Madeleine DAMPCOISNE sa femme, et Etienne SAILLY tuteur de Marie Adrienne DAMPCOISNE fille des feus Jean et Marie LIETARD, iceux LIETARD et DAMPCOISNE (DANCOISNE) héritiers de feu Jean PRONNINAGE (PROUVINAGE ?) leur oncle, tous demeurant à MEURCHIN, vendent à Hector PENNEQUIN fils de feu Pierre, manouvrier demeurant à WAHAGNIES, 2 cents à WAHAGNIES, pour 72 livres et la décharge d'une rente héritière y obligés les vendeurs, Nicolas DELEGRANGE, les héritiers d'Antoine LIETARD, les héritiers de Jean LIETARD et les héritiers de Jeanne LIETARD, au profit de Jean LHERBIER demeurant à LILLE, portant 144 livres au denier 16, pour laquelle rente sont obligés 10 cents de terre en 3 pièces à WAHAGNIES, avec 44 gros d'arrérages.

2 E 3 / 9030 acte 41 - 04/05/1683 - Vente

Jean DE FRETIN fils de feu Jean, et Anne JACQUART sa femme, bosquillon demeurant à STIENFORT, vendent à Jeanne et Laurence DE LE CAMBRE filles de feu Guillaume, à marier, demeurant à ATTICHES, la moitié d'un lieu manoir contenant en totalité cent ½, à prendre à l'encontre d'Antoinette et Jean JACQUART, pour 98 livres 8 gros. Les vendeurs en jouiront suivant l'accord fait avec lesdits Jean et Antoinette et Jean DUBOIS mari de ladite Antoinette.

2 E 3 / 9030 acte 42 - 04/05/1683 - Vente

Jean DE FRETIN fils de feu Jean, et Anne JACQUART sa femme, bosquillon demeurant à STIENFORT, Nicolas DE FRETIN fils de feu Guillaume, Michelle et Antoinette DE FRETIN filles de Jean, Marc COTTERELLE bail et mari de Claire DE FRETIN, demeurant à ENNEVELIN, et Jacqueline DE FRETIN fille non mariée de feu Guillaume, lesdits Nicolas et Michelle demeurant à BEUVRY et ladite Antoinette à la Neuville paroisse de PHALEMPIN, vendent à Antoine LEGRAIN fils de Jean, charpentier demeurant à ATTICHES, un lieu manoir contenant 2 cents à ATTICHES, pour 228 livres.

2 E 3 / 9030 acte 43 - 08/05/1683 - Partage

Philippe CAMYE fils de feu Jean, manouvrier demeurant à Estevele, fait le partage entre ses enfants. Jean CAMYE son fils aura un tout petit lieu manoir contenant 1 cent à Estevele, à charge de payer à Philippe, Jeanne et Martianne CAMYE, ses frère et sœurs, 60 florins à Philippe et 20 florins à chacune de ses sœurs, pour parvenir à égalité avec les ports de mariage. Ledit Jean aura aussi les meubles mais paiera les dettes et frais de funérailles. Jean D'AMPCOISNE (DANCOISNE) bail et mari de ladite Maritianne, a fait construire un four sur ledit jardin, il pourra l'utiliser comme tel.

2 E 3 / 9030 acte 44 - 12/05/1683 - Vente

Antoine DERETZ fils de feu Piat, laboureur demeurant à CAMPHIN, vend à Pierre LANTOIN et Marie GRAUWIN sa femme, marissal demeurant audit lieu, 3 cents à CAMPHIN, pour 294 livres 8 gros.

2 E 3 / 9030 acte 45 - 12/05/1683 - Vente

Jean TAILLET fils de feu Nicolas, Philippe PETIT fils de feu Nicolas, et Jean BACHELET fils de feu Philippe, tous manouvriers demeurant à PONT A VENDIN, vendent à Jeanne RENNUIE veuve de Guillaume DE LE RUYELLE, demeurant audit lieu, la moitié d'un lieu manoir à PONT A VENDIN, à prendre à l'encontre de l'acheteresse, pour 19 patagons, savoir 4 patagons audit PETIT et le reste aux 2 autres. Ledit BACHELET possède une maison contenant quartron ½ à PONT A VENDIN.

2 E 3 / 9030 acte 46 - 04/05/1683 - Donation au dernier vivant

Jean DE LE CAMBRE prêtre pasteur propriétaire de la cure d'ATTICHES, Jeanne et Laurence DE LE CAMBRE, tous frère et sœurs, enfants et héritiers de feu Guillaume, tous demeurant à ATTICHES, veulent que le dernier vivant d'eux sans hoirs, soit héritier des terminés, à l'exclusion de tous leurs frères et sœurs, à charge du survivant de payer funérailles et obits.

2 E 3 / 9030 acte 47 - 17/05/1683 - Vente

André COLLET fils de feu Jean, bailli de BILLY LEZ HENNIN, et Marie DESBIENS sa femme, vendent à Jean DE CARNIN fils de feu Bernard, laboureur demeurant à CAMPHIN, 13 cents 1 quartron en plusieurs pièces à CAMPHIN et CHEMY, pour 1000 livres.

2 E 3 / 9030 acte 48 - 21/05/1683 - Contrat de mariage

Pierre **WARQUAIN** fils de feu Quentin, relict de feue Marquette LEGRAIN, manouvrier demeurant à GONDECOURT, assisté de Mathieu WARQUAIN son frère.

Marie **DUMETZ** veuve de Louis ROZE, demeurant audit lieu, assistée de Jacques DUMETZ son frère et Jacques ROZE son beau fils.

2 E 3 / 9030 acte 49 - 23/05/1683 - Dîme

Jean Baptiste DESPRETZ prêtre pasteur de THUMERIES, WAHAGNIES, baille à Catherine DE LANNOY veuve de Josse CHOCQUET, demeurant à WAHAGNIES, le droit de dîme de WAHAGNIES appartenant audit bailleur, rendant au bailleur 96 livres par an. En présence de Nicolas BOUTTRY fils de feu Thomas, laboureur à CAMPHIN, et Philippe François DE LA HAMAIDE fils de Monsieur DU FAY D'AUGIMONT, demeurant à THUMERIES.

2 E 3 / 9030 acte 50 - 25/05/1683 - Contrat de mariage

Antoine François **BERNARD** jeune homme non marié demeurant à ALLENNES, assisté d'Amand BERNARD son père, Guillaume BERNARD son oncle, Luc DEBEAUPRET et Maximilien CUVELIER aussi ses oncles tant du côté maternel que par alliance.

Martine **MASINGHUIEN** aussi jeune fille à marier demeurant à GONDECOURT, assistée de Jean MASINGHUIEN son frère, André DUMETZ son oncle, Philippe Jacques DUMETZ et Jean DUBOIS ses oncles.

2 E 3 / 9030 acte 51 - 13/05/1683 - Contrat de mariage

Louis **PETIT** fils de feu Etienne, jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN, assisté de George et Wallerand DECARNIN ses oncles du côté maternel et de Barbe CHUFFART sa tante.

Marie Michelle **PIPPELART** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu, assistée de Philippe PIPPELART et Jeanne BONNIER ses père et mère, Pierre PIPPELART son frère et Jacques CANDILLIER son beau frère.

2 E 3 / 9030 acte 52 - 03/06/1683 - Vente

Jean BERTOULD fils de feu Louis, jeune homme non marié, Hubert VERDIERE fils de Charles, et Catherine BERTOULD sa femme, manouvrier demeurant à HERRIN, lesdits BERTOULD frère et sœur enfants de feu Louis, pour décharger des rentes héritières, vendent à Antoine LECLERCQ fils de feu Antoine, laboureur demeurant à ALLENNES, 5 cents à ALLENNES, pour 750 livres.

2 E 3 / 9030 acte 53 - 09/06/1683- Bail

Marguerite BONVOISIN veuve de Pierre BAUVIN, demeurant à CAMPHIN, baille à Jean Baptiste GRAVELINE fils de feu Jacques, jeune homme non marié demeurant audit lieu, une place à usage de demeure avec une petite chambrette, à prendre au bout du charpentage érigé sur un fond de manoir séant au Joncquoy, à prendre du côté du jardin où a ci-devant demeuré Marie FLINOIS. Il ne paiera que 8 livres par an car Jeanne DESBANS veuve dudit Jacques GRAVELINE paiera 40 gros.

2 E 3 / 9030 acte 54 - 12/06/1683 - Contrat de mariage

Jean **MASINGHUIEN** fils de feu Wallerand, jeune homme non marié demeurant à GONDECOURT, assisté d'André DUMETZ son oncle et Jean Bernard LABBE son cousin.

Marie **CRAMETTE** aussi jeune fille non mariée demeurant audit lieu, assistée de Péronne DELECROIX sa mère, André CRAMETTE son frère, Melchior DELECROIX son oncle et Jean MARCHAND son parrain et cousin.

2 E 3 / 9030 acte 55 - 14/06/1683 - Accord

Révérend Père en Dieu Frère Florent DE BRAY Abbé de l'Abbaye de PHALEMPIN, tant en son nom privé que comme procureur spécial des religieux de ladite Abbaye, par acte du 18/05/1683, passe un accord avec le Seigneur, les bailli et manans d'HERRIN au sujet de la dîme, soit 5 havots de colsats du bonnier. Messire Charles DE GENESTE Chevalier Seigneur du Repaire, gouverneur du fort de l'Escarpe, et Dame Catherine Christine DE BOURLON, icelle Dame ayant la garde noble des enfants qu'elle a eus d'Adrien DE MELUN Seigneur de COTTENES son premier mari vivant Seigneur d'HERRIN, ont donné pouvoir à Robert TAVERNE pour signer l'accord.

2 E 3 / 9030 acte 56 - 22/06/1683 - Bail

Toussaint DE CARNIN fils de feu Bernard, lieutenant de l'Abbaye de PHALEMPIN et de la Seigneurie des Espincelles, baille à Louis DELEVALLEE fils de feu Mathias, laboureur demeurant à PHALEMPIN, la moitié de 13 cents audit lieu à prendre à l'encontre de Wallerand DE CARNIN.

2 E 3 / 9030 acte 57 - 31/05/1683 - Accord

Venant ROSE fils de Piat, manouvrier, et Jeanne LEFEBVRE sa femme fille et héritière de Marie BERNARD, demeurant à HERRIN, moyennant certaine somme de deniers reçue de Jean BERNARD fils de feu Michel, bosquillon demeurant à ALLENNES, renoncent au profit dudit Jean BERNARD à tous les droits qu'ils ont dans un lieu manoir contenant 2 cents à ALLENNES.

2 E 3 / 9030 acte 58 - 18/06/1683 - Vente

Nicolas FACOMPRET fils de feu Guillaume, et Marguerite VICCART sa femme, demeurant à PROVIN, pour décharger des rentes héritières en vertu de la donation que leur a fait feu Guillaume VICCART vivant laboureur et brasseur demeurant audit lieu, vendent à Jean LEQUESNE fils de feu Jean, laboureur et brasseur demeurant à BAUVIN, 6 cents ½ en 2 pièces à PROVIN, pour 528 livres.

2 E 3 / 9030 acte 59 - 19/06/1683 - Vente

Nicolas FACOMPRET fils de feu Guillaume, et Marguerite VICCART sa femme, demeurant à PROVIN, pour décharger des rentes héritières en vertu de la donation (22/05/1681) que leur a fait feu Guillaume VICCART vivant laboureur et brasseur demeurant audit lieu, et comme il était obligé par certain contrat et accord fait et passé entre lui et Marie Françoise DESPLANCQUE veuve en premières noces de Jean Baptiste VICCART fils dudit Guillaume (07/03/1681), vendent à la dite Marie Françoise DESPLANCQUE, un cent à PROVIN, pour 156 livres.

2 E 3 / 9030 acte 60 - 22/06/1683 - Bail

Wallerand DE CARNIN fils de feu Jean, carlier demeurant à PHALEMPIN, baille à Louis DELEVALLEE fils de feu Mathias, laboureur demeurant audit lieu, la moitié de 13 cents à l'encontre de Toussaint DE CARNIN, à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9030 acte 61 - 30/06/1683 - Transport de maison

Martin PORION prêtre licencié en la Sainte Théologie, et Maître de l'hôpital de SECLIN d'une part, Charles CONNOUTTE (COUVOUTTE ou COEVOUTTE ?) fils de feu Pierre, laboureur demeurant à VIEIL BREQUIN d'autre part, passent un accord. Le second pourra prendre la maison abandonnée au profit dudit hôpital, où a demeuré Françoise DE WAULDE veuve de Jacques BECCU, et l'emmener et la faire construire sur le fond où il demeure, appartenant aussi au dit hôpital.

2 E 3 / 9030 acte 62 - 09/07/1683 - Dîme

Révérend Père en Dieu Frère Florent DE BRAY Abbé de l'Abbaye de Saint Christophe à PHALEMPIN, et avec lui Frère Ubalde REYS procureur de ladite Abbaye, baillent à Jean Baptiste DESPRETZ prêtre pasteur de THUMERIES, WAHAGNIES, le dismeron dit de Bellencamp au dismage de THUMERIES, dont les 2/3 appartiennent à l'Abbaye et le 3ème tiers aux Chanoines, Doyen et Chapitre de Saint Piat de SECLIN, et au pasteur de THUMERIES, à l'advenant de 8 jarbes de chacun cent

2 E 3 / 9030 acte 63 - 20/07/1683 - Vente

Michel BILLAU fils de feu Martin, et Claire DUBOIS sa femme, Jean MASURETZ fils de feu Jean, et Marie Madeleine DUBOIS sa femme, manouvriers demeurant à MARQUILLIES, vendent à Jean CHIVORÉ fils de feu Philippe, jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN, un lieu manoir contenant ½ cent à PHALEMPIN, pour 180 livres.

2 E 3 / 9030 acte 64 - 23/07/1683 - vendue

De la part de François DACQUINY et Philippe DUPUICT, curateurs des biens délaisséss par le trespas de Louis DELERUE vivant laboureur demeurant à CAMPHIN, fut fait la vendue des biens meubles trouvés en la maison mortuaire, ensemble les advestures ci-après déclarées. Acheteurs : Jean POLLET à la caution de Jean Jacques BOUTTRY fils de feu Louis, Jeanne DELERUE, Antoine DUQUESNE, Philippe DUPUICT.

2 E 3 / 9030 acte 65 - 05/08/1683 - Contrat de mariage

André **DEHENNIN** fils de feu Pasquier, jeune homme non marié demeurant à ALLENNES les Marais.

Madeleine **DURIEZ** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu, assistée de Marguerite DELECOURT sa mère demeurant audit lieu.

... icelui ... vers Antoine LECLERCQ son oncle.

2 E 3 / 9030 acte 66 - 11/08/1683 - Vente

Nicolas DUGARDIN fils de feu Maximilien, tavernier à CHEMY, pour faire paiement à Florent BEGART fils de feu Gérard, huissier de Messieurs des Etats de LILLE, de 120 livres pour tailles et 20èmes, vend audit BEGART une chaudière étant dans un lieu manoir appartenant à présent à Charles LALLOE à Wachemy, la cuve et tous les ustensils servant à la brasserie

2 E 3 / 9030 acte 67 - 13/08/1683 - Donation

Jean Jacques BRISELANCE fils de Louis, jeune homme non marié et non émancipé, demeurant à GONDECOURT, par affection pour Antoine BRISELANCE son oncle et Françoise DELEFOSSE sa femme, leur donne entrevif toutes les terres venant de feue Jeanne DELEFOSSE sa mère, et les meubles.

2 E 3 / 9030 acte 68 - 14/08/1683 - Contrat de mariage

Pierre **WATTRELOT** fils de feu Jean, relict de Jeanne DEBEAUPRET, courrier de LILLE à ARRAS demeurant à ALLENNES les Marais assisté de (*Rayé : Luc DEBEAUPRET son beau père*), André DEBEAUPRET son beau frère et Jean BERNARD son cousin par alliance.

Françoise **CRIEL** jeune fille non mariée demeurant audit lieu, assistée de Guillaume CRIEL et Mérentienne LEFEBVRE ses père et mère et Jean BRASSART son cousin.

... a eu de sa première conjonction avec ladite Jeanne DEBEAUPRET, Pierre WATTRELOT son fils en bas âge.

2 E 3 / 9030 acte 69 - 14/08/1683 - Bail

Guillaume DELECOURT fils de feu Mathieu, laboureur demeurant à ALLENNES, tuteur des enfants de feu Jean, en son vivant laboureur demeurant à HERRIN, baille à Pierre WATTRELOT fils de feu Jean, courrier de Lille à Arras, demeurant à ALLENNES, 12 cents en 2 pièces audit lieu.

2 E 3 / 9030 acte 70 - 21/08/1683 - Contrat de mariage

Nicolas **MANNIER** fils de feu Jean, jeune homme non marié demeurant à GONDECOURT, assisté de Jeanne MANNIER sa soeur et de Gaspard BOULENGER son ami.

Marie **DUBOIS** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu, assistée de François DUBOIS et Marie LABBE ses père et mère et Jean DELEFOSSE son cousin.

2 E 3 / 9030 acte 71 - 22/08/1683 - Bail

Pierre GELEZ fils de Nicolas, manouvrier demeurant à LIBERCOURT, baille à Toussaint MAUROY fils de feu François, manouvrier demeurant à SECLIN, 7 cents à SECLIN.

2 E 3 / 9030 acte 72 - 25/08/1683 - Partage

Mathias BERNARD fils de feu François, et Marie DESTREZ sa femme, laboureur demeurant à GONDECOURT, font partage entre leurs enfants. François Théodore BERNARD aura un fief situé à GONDECOURT contenant 2 cents ½, item 2 cents audit lieu. André BERNARD aura 2 cents à HERRIN, item 3 cents à GONDECOURT. Séverin BERNARD aura la moitié d'un lieu manoir contenant 3 quartrons à GONDECOURT, item 230 verges audit lieu. Marie Françoise BERNARD aura la moitié de 5 cents, item la moitié de 2 cents à GONDECOURT, item 2 cents audit lieu. Catherine BERNARD aura l'autre moitié de 5 cents, 1 cent pris en la moitié de 2 cents, 2 cents à GONDECOURT. Marie Anne BERNARD aura 3 cents à GONDECOURT, item la moitié de 2 cents ½ audit lieu à prendre à l'encontre de Louis DELEFOSSE, item 1 cent pris en 4. Anne Jeanne BERNARD aura 3 cents à CHEMY, item un cent pris dans lesdits 4. Gabrielle BERNARD aura 3 cents à CHEMY, item 1 cent pris dans lesdits 4. Michelle BERNARD aura 3 cents à GONDECOURT, item 1 cent pris dans lesdits 4. Il appartiendra au fruict dont ladite Marie DESTREZ est présentement enceinte, l'autre moitié dudit lieu manoir assigné audit Séverin, item 230 verges à GONDECOURT.

2 E 3 / 9030 acte 73 - 13/08/1683 - Echange

Simon DELECOURT fils de feu Alexandre, laboureur demeurant à Wachemy paroisse de CHEMY d'une part, Bartholomé MARCHAND fils de feu Pierre, laboureur demeurant à GONDECOURT d'autre part, échangent des terres, 4 cents à GONDECOURT contre 4 cents à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9030 acte 74 - 02/09/1683 - Partage

Martin Noël et Jacqueline BONNIER, et Marie OIGY (OISY) femme à présent de Jean FACOMPRET et auparavant veuve de Jean BONNIER vivant forestier des bois de Vendosme, mère et tutrice de Marie Thérèse BONNIER, iceux BONNIER enfants et héritiers dudit feu Jean, demeurant à PHALEMPIN, se partagent un lieu manoir venant de leur feu père. Martin Noël aura la moitié du lieu manoir contenant 1 cent à PHALEMPIN, avec une grangette et une étable y érigées. Jacqueline aura 45 verges pris audit manoir, amasés de maisons, chambre, four et une despense. Marie Thérèse aura 5 verges d'héritage, le bois d'une étable, et les mannais escais qui sont à présent ruinés, une seiché et un pommier audit jardin, une vache de poil noir.

2 E 3 / 9030 acte 75 - 14/09/1683 - Vente

François BOCHU fils de feu Roch, jeune homme non marié demeurant à ESPINOY, se portant fort de Pasquier BOCHU son frère, vend à Jean Baptiste DESBANS fils de Jacques, laboureur demeurant à PONT A VENDIN, 2 cents à PONT A VENDIN, pour 15 patacons ½.

2 E 3 / 9030 acte 76 - 15/09/1683 - Dette

Philippe CAMIE fils de feu Philippe, manouvrier demeurant à Estevele paroisse de PONT A VENDIN, pour faire paiement à Marguerite HENNACHE veuve de Jean DUBOIS, demeurant à présent à Estevele, de 60 livres pour travail de maullage, lui transporte pareille somme que lui est redevable Jean CAMIE son frère, par partage que leur a fait ledit feu Philippe, le 8/05/1683.

2 E 3 / 9030 acte 77 - 23/09/1683 - Bail

François TOURBé fils de feu Sébastien, mayeur de PONT A VENDIN, baille à Jean BOUTTEMY fils de feu Jacques, et Catherine TAILLEZ sa femme, tavernier demeurant à PONT A VENDIN, un lieu manoir à usage de taverne audit lieu contenant 3 cents ½.

2 E 3 / 9030 acte 78 - 01/10/1683 - Droit de viager

Antoinette GUILBERT veuve d'Alexandre MONTAIGNE, demeurant à ALLENNES, pour l'affection qu'elle porte à d'Alexandre MONTAIGNE son fils demeurant à LA BASSEE, lui cède son droit de viager qu'elle a en 13 cents ½ en plusieurs pièces, et en un lieu manoir contenant cent ½, à ALLENNES et CARNIN, à la réserve de 2 chambres, une étable et la moitié d'une grange, le tout situé le long de la Francque rue menant de l'église au maret.

2 E 3 / 9030 acte 79 - 01/10/1683 - Bail

Alexandre MONTAIGNE fils de feu Alexandre, demeurant à LA BASSEE, baille à Nicolas MONTAIGNE fils dudit feu Alexandre, jeune homme non marié demeurant à ALLENNES, 13 cents ½ en plusieurs pièces à ALLENNES et CARNIN, et une partie de lieu manoir.

2 E 3 / 9030 acte 80 - 01/10/1683 - Contrat de mariage

Nicolas **MONTAIGNE** fils de feu Alexandre, jeune homme non marié demeurant à ALLENNES, assisté et accompagné d'Antoinette GUILBERT sa mère, Alexandre MONTAIGNE son frère, et Jacques MORTELECQUE son ami. Il apporte une génisse de poil noir de 3 ans. Il est fermier de 13 cents ½ en plusieurs pièces à ALLENNES et CARNIN, avec une maison moitié d'un manoir, 4 cents ½ appartenant à Thomas DELEFOSSE demeurant à LILLE, et sa mère lui cède le droit de bail sur 7 cents ½ en 2 pièces appartenant aux hoirs de Monsieur BRAME, elle lui donne un coffre, une couche et une paire de linceuls.

Marie Anne **LESCAILLEZ** demeurant audit lieu, assistée et accompagnée de Jean LESCAILLEZ et Barbe ROGER ses père et mère, et Maître Philippe VINCHENT prêtre pasteur dudit lieu. Elle apporte une vache, 200 livres. Ses parents laboureront une fois un bonnier. Elle apporte aussi un lit, une couverte et 2 paires de linceuls.

2 E 3 / 9030 acte 81 - 07/10/1683 - Vente

Gilles ROHART fils de feu Antoine, laboureur demeurant à ESPINOY, bail et mari de Catherine LEFEBVRE, et procureur spécial d'elle (procuration passé devant Louis COUPPLET et notaires de CARVIN, en date du 26/08/1683), aussi procureur spécial de Catherine REMON par acte passé devant notaire d'ARRAS en date du 06/10/1683, et Louis LE GROULX fils d'Anselme, laboureur demeurant à Ennecourt paroisse de CAMPHIN, bail et mari de Marie HURTAU, procureur spécial d'elle, et de Nicolas DESBANS et Françoise HURTAU sa femme (procuration du 26/08/1683), vendent à Guillaume DURIEZ fils de feu André, laboureur demeurant à HEBUTERNES, les parts qu'ils ont en demie mesure de terre à HEBUTERNES, pour 14 patacons.

2 E 3 / 9030 acte 82 - 08/10/1683 - Vente

Anne DE HENNIN veuve de Jacques CARLIER, demeurant à PONT A VENDIN, vend à Robert SION fils de feu Claude, laboureur demeurant audit lieu, 5 cents 3 quartrons en 3 pièces à PONT A VENDIN, pour 240 livres. En présence de Marc LUCHET fils de feu Michel, marchand demeurant à PONT A VENDIN.

2 E 3 / 9030 acte 83 - 08/10/1683 - Vente

Anne DE HENNIN veuve de Jacques CARLIER, demeurant à PONT A VENDIN, vend à Marc LUCHET fils de feu Antoine, laboureur et marchand demeurant audit lieu, les bâtiments et matériaux d'une maison, chambre, estable, cuisine et despense érigés sur un manoir à PONT A VENDIN, appartenant à Antoine CORSIMON par achat qu'il en a fait d'Antoinette DE HENNIN, avec un cent de jarbes, pour 216 livres.

2 E 3 / 9030 acte 84 - 09/10/1683 - Contrat de mariage

Alexandre **DELEVALLEE** jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN, assisté de Nicolas DELEVALLEE son père.

Catherine **DELEAU** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu, assistée de Jeanne MALLET sa mère et Guillaume MALLET son oncle et Nicolas D'APVRIL son beau frère.

2 E 3 / 9030 acte 85 - 10/10/1683 - Vente

Adrien D'ASSONDEVILLE fils de Nicolas, maresqueur demeurant à PONT A VENDIN, vend à Noël BAILLET fils de Julien, navieur audit lieu, toutes les maulles étant au maret de PONT A VENDIN, pour 7 pattars le cent de fay de maulles (il en a reçu 20000 maulles).

2 E 3 / 9030 acte 86 - 16/10/1683 - Vente

Agnès DURIEZ veuve de Jean THOBOIS vivant bailli de PROVIN, vend à Martin CRAMETTE fils de feu Jacques, laboureur et marchand demeurant audit lieu, 5 cents à PROVIN en 2 pièces, pour 700 livres.

2 E 3 / 9030 acte 87 - 17/10/1683 - Vente

Jean DURIEZ fils de feu Laurent, laboureur demeurant à SECLIN, vend à Jacques HOCHIN fils de feu Antoine, carlier demeurant audit lieu, la moitié de 4 cents audit lieu à prendre à l'encontre de la veuve Mathieu DURIEZ et Gilles LEMESRE à cause de sa femme, pour 100 livres.

2 E 3 / 9030 acte 88 - 04/10/1683 - Partage

Hippolyte MORTREUX fils de feu Hippolyte, laboureur et brasseur demeurant à Wachemy paroisse de CHEMY, présentement au lit et malade, fait son testament. 3 rasières de bled aux pauvres, 52 messes, et tous ses biens seront partagés également entres ses enfants (Gérard son fils aîné).

2 E 3 / 9030 acte 89 - 26/10/1683 - Accord

Jean CARPENTIER fils de feu Antoine, couvreur de paille demeurant à PHALEMPIN d'une part, Jeanne CARPENTIER veuve de Venant TOURNAND, fille dudit feu Antoine, demeurant audit lieu d'autre part, passent un accord. Moyennant 172 livres 14 gros que la seconde à reçus du premier, elle renonce à tous ses droits dans un lieu manoir contenant 1 quartron ½ à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9030 acte 90 - 26/10/1683 - Bail

Elisabeth DE CARNIN veuve de Guillaume DESCAMPS, demeurant à PHALEMPIN, baille à Jean CARPENTIER fils de feu Antoine, manouvrier demeurant audit lieu, 3 cents à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9030 acte 91 - 02/11/1683 - Portement de mariage

Jacques DUGARDIN fils de feu Jacques, jeune homme à présent fiancé avec Péronne DESNOULET, demeurant à GONDECOURT, a déclaré que le 12/10/1683, il a fait son traité de mariage avec ladite Péronne, pardevant Pierre MATHELIN notaire de LILLE, et il n'a pas déclaré son portement. Il lui appartient par succession d'Anne MENGER sa feue mère, 1/6ème de 20 cents et 1 quartron en plusieurs pièces à GONDECOURT et CARNIN, impartis à l'encontre de ses frères et sœurs, item 1/5ème d'un lieu manoir contenant 10 cents en plusieurs pièces à GONDECOURT, CHEMY et WATTIGNIES, impartis à l'encontre de ses frères et sœurs à la réserve de Piat DESBIENS, item 600 livres parisis.

2 E 3 / 9030 acte 92 - 03/11/1683 - Contrat de mariage

Etienne **DELANNOY** jeune homme non marié demeurant à présent à CAMPHIN, assisté de Noël DELANNOY son père.

Marguerite **LEGROULX** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu assistée d'Anselme LEGROULX et Jeanne HENNERON ses père et mère, Louis LEGROULX son frère et André GODEFROY son beau frère.

2 E 3 / 9030 acte 93 - 04/11/1683 - Contrat de mariage

Pierre **ROGIER** jeune homme non marié demeurant à ANNOEULLIN, assisté d'Adrien ROGIER son père et Théodore D'ASSONNEVILLE son parrain par alliance.

Marie Madeleine **PETIT** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu, assistée de Toussain LALLOE son parâtre, Philippe MORTELECQUE son oncle par alliance et Jean LALLOE son cousin aussi par alliance.

2 E 3 / 9030 acte 94 - 05/11/1683 - Vente

Jean HOTTIN fils de feu Pierre, sergeant d'AUSTRICOURT, vend à Jacques DELATTRE fils de feu François, greffier de PHALEMPIN, un lieu manoir contenant 4 cents à La Neuville paroisse de PHALEMPIN, pour 400 livres. En présence d'Etienne DELATTRE fils dudit feu François, jeune homme non marié, praticien, et Maître Alexandre THERIN fils de Pierre, clerc paroissial de PHALEMPIN.

2 E 3 / 9030 acte 95 - 06/11/1683 - Contrat de mariage

Jean **BERNARD** fils non marié demeurant à ALLENNES les Marais, assisté de Guillaume BERNARD son père, Amand BERNARD son oncle, Nicolas BERNARD son frère et Ignace DEBEAUPRETZ son beau frère.

Jeanne **MANNIER** fille de feu Jean, aussi jeune fille à marier demeurant à GONDECOURT, assistée de Nicolas MANNIER son frère, Charles VERDIERE son cousin par alliance et Gaspard BOULINGIER son ami.

2 E 3 / 9030 acte 96 - 09/11/1683 - Partage

Toussaint, Jean et Thomas DELECROIX enfants et héritiers de feu Louis et de Barbe DUROTZ, jeunes hommes non mariés demeurant à GONDECOURT, procèdent au partage. Toussaint DELECROIX aura 2 cents advestis de bled à GONDECOURT, 2 cents à CHEMY advestis de bled, la moitié de 2 cents moins 16 verges à CHEMY. Jean DELECROIX aura 3 cents à GONDECOURT, 1 cent à CHEMY, et l'autre moitié des 2 cents moins 16 verges à CHEMY. Thomas DELECROIX assisté de Thomas DELEFOSSE son parrain, aura 7 quartrons à GONDECOURT, cent ½ à GONDECOURT, 1 cent à PHALEMPIN, et cent ½ à CHEMY. Il reste encore un lieu manoir contenant 2 cents ½ à GONDECOURT qui appartiendra audit Toussaint DELECROIX, avec une petite ostille de 2 anseulles à condition de décharger ses frères de 2 lettres de rentes héritières, l'une portant 150 livres au profit de la veuve Jacques WARESQUEL, et l'autre portant 200 livres au profit de l'église de GONDECOURT, et il paiera 10 livres à chacun de ses frères.

2 E 3 / 9030 acte 97 - 10/11/1683 - Bail

André LHOSTE fils de feu François, laboureur demeurant à Ennecourt paroisse de CAMPHIN, baille à Marcel LE BOISTEL fils de Jean, laboureur demeurant audit lieu, 4 cents ½ audit lieu.

2 E 3 / 9030 acte 98 - 20/11/1683 - Contrat de mariage

Toussain **DELECROIX** fils de feu Louis, jeune homme non marié demeurant à GONDECOURT, assisté de Nicolas et Jean DELECROIX ses frères, Toussain DUROTZ son oncle du côté maternel et Mathieu DELEVALLEE son cousin.

Chrétienne **DESBIENS** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu, assistée de Gaspard DESBIENS son frère, Gaspard BOULINGIER son oncle par alliance.

2 E 3 / 9030 acte 99 - 22/11/1683 - Vente

Claude LESCUTIER fils de feu Jacques, laboureur demeurant à PROVIN, vend à Antoine LAISNEL fils de feu David, laboureur audit lieu, un cent à PROVIN, pour 11 livres de gros.

2 E 3 / 9030 acte 100 - 24/11/1683 - Partage

Thomas CRESPIN fils de feu Gérard, laboureur demeurant à NOYELLES, pour l'affection qu'il porte à ses enfants tant du premier que du second mariage, à l'exclusion de Martine CRESPIN fille de sa première conjonction, fait le partage entre ses enfants. Jean Baptiste et Michel CRESPIN se partageront tous les meubles et les droits de cense (Martine avait déjà eu sa part), à condition que Jacqueline DELEFOSSE femme dudit comparant pourra jouir de la part de son fils Jean Baptiste sa vie durant sauf si elle se réallie en secondes noces.

2 E 3 / 9030 acte 101 - 24/11/1683 - Partage

André DE CAIGNY fils de feu Piat, et Marguerite WARQUAIN sa femme, laboureur demeurant à Wachemy paroisse de CHEMY, partagent une partie de leurs biens. Jean DE CAIGNY leur fils aîné aura un lieu manoir à usage de taverne à la Croisette à CHEMY, contenant 5 cents, et il déchargera 2 lettres de rentes héritières, l'une de 500 livres au profit de Madeleine FENAIN, et l'autre de 600 livres au profit du Sieur WALLART demeurant à LILLE. Si son manoir brûlait dans les 10 ans, il pourrait prendre 250 livres sur la succession, et il renonce aux droits qu'il pourrait avoir dans le manoir qu'occupent ses parents, et une autre petite maison qu'ils ont fait construire sur un autre manoir à Wachemy. Le reste se partagera également entre tous les frères et sœurs y compris ledit Jean.

2 E 3 / 9030 acte 102 - 27/11/1683 - Bail

Georges DE CARNIN fils de feu Jean, carlier et laboureur demeurant à ATTICHES, baille à Etienne CRESTIEN fils de feu Henri, laboureur demeurant audit lieu, un lieu manoir contenant 4 cents à ATTICHES.

2 E 3 / 9030 acte 103 - 27/11/1683

Jean BERTOULD fils de feu Louis, jeune homme non marié demeurant à HERRIN, Hubert VERDIERE fils de Charles, et Catherine BERTOUL sa femme, lesdits BERTOUL frère et sœur enfants de feu Louis, font le partage. Catherine BERTOUL aura la moitié d'un lieu manoir à HERRIN contenant en totalité 2 cents ½ à prendre du côté de midi à l'héritage de Louis BERTOUL et paravant de Simon WARQUAIN, item la moitié de 4 cents à ALLENNES. Jean BERTOUL aura l'autre moitié de manoir à HERRIN, et l'autre moitié des 4 cents à ALLENNES.

2 E 3 / 9030 acte 104 - 14/12/1683 - Vente

Mathias ROHART fils de feu Antoine, laboureur demeurant à ESPINOY, et Gratienne BOSCHU sa femme, vendent à Laurent DE BAYE fils de Martin, marissal demeurant audit lieu, 2 cents ½ à Estevele, pour 200 livres parisis. En présence de Martin et Jean DE BAYE père et fils demeurant à ESPINOY.

2 E 3 / 9030 acte 105 - 12/03/1683 - Dette

Jacques DE BEAUVOIS fils de feu Jacques, laboureur à CAMPHIN, doit à Maître Antoine Ignace CHASSE prêtre chanoine de la Métropolitaine de CAMBRAI, 262 livres 9 gros 9 deniers pour 3 années de rentes seigneuriales que doivent 3 bonniers 2 cents 36 verges. Paiement dans 15 jours.

2 E 3 / 9030 acte 106 - 14/12/1683 - Pouvoir

Jeanne LE FER femme de Jean François DERET bailli d'Estevele, y demeurant, déclara qu'elle s'est obligée en une rente héritière portant 400 florins au profit des Sœurs Grises de LA BASSEE, pour satisfaire à la dot de Sœur Marie Pélagie leur fille religieuse au même couvent, et comme elle est malade, elle oblige ses biens et donne tout pouvoir à son mari.

2 E 3 / 9030 acte 107 - 18/12/1683 - Donation

Marie LENGLET veuve de François BRUHIER, labourière demeurant à Estevele, par affection pour Pierre, Antoinette, Aldegonde et Marie Jeanne BRUHIER, ses enfants, leur donne entrevifs à l'exclusion de tous autres, toutes ses maisons, chambres, étables et autres édifices avec les manoirs, terres, bestiaux, meubles qu'elle délaissera à son trespas, y compris 4 places au maretz d'Estevele.

2 E 3 / 9030 acte 108 - 18/12/1683 - Contrat de mariage

Gérard **LAMBELIN** fils de feu Jean, jeune homme non marié demeurant au PONT A VENDIN, assisté de Charles MORTAINE son beau frère, Marie Madeleine LAMBELIN sa soeur et Marie VERDIERE aussi sa soeur.

Angélique **CORSIMAU** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu, assistée d'Antoine CORSIMAU et Catherine CORDIER ses père et mère (*Rayé : Jean CORSIMAU son frère, Adrien ASSAILY son beau frère*), Pierre MORETZ son beau frère.

2 E 3 / 9030 acte 109 - 21/10/1683 - Bail

Pierre DE BISSCHOP bailli et receveur de Messieurs les Abbé et religieux de Saint Pierre lez GAND, en qualité d'originel fermier de l'Abbaye à CAMPHIN, baille à Nicolas BOUTTRY fils de feu Thomas, et Jean DE CARNIN fils de feu Bernard, laboureurs demeurant à CAMPHIN, les 2/3 de 29 bonniers 7 cents 5 verges ½ en plusieurs pièces à CAMPHIN, étant l'autre tiers occupé par les hoirs Guillaume DE LE CAMBRE.

2 E 3 / 9030 acte 110 - 21/12/1683 - Contrat de mariage

Sébastien **CAVETTE** fils de feu Pierre, relict d'Antoinette DESBANS, assisté de Marie HERMEZ sa mère et Nicolas DESBANS son beau père.

Antoinette **TESTELIN** jeune fille non mariée demeurant à CAMPHIN, assistée de Sainte LAMAND sa mère, Jean Baptiste TESTELIN son frère et Antoine CANIPEL son beau frère (*Rayé : Nicolas BOUTTRY son cousin*).

2 E 3 / 9030 acte 111 - 23/12/1683 - Formoture mobiliaire

Jean LEROUGE fils de feu Gaspard, tavernier et laboureur demeurant à SALOME, et Nicolas LEQUIND fils de feu Louis, laboureur demeurant à GONDECOURT d'une part, Antoinette LEQUIND veuve de Charles LEROUGE vivant tavernier demeurant à GONDECOURT d'autre part, ledit Jean LEROUGE oncle et tuteur d'Antoinette LEROUGE fille de ladite Antoinette LEQUIND, et Nicolas LEQUIND père grand, font la formoture mobiliaire de ladite Antoinette LEROUGE. Antoinette LEQUIND l'alimentera et lui donnera 350 livres parisis à son âge de mariage. Antoinette LEQUIND aura l'usufruit de la maison.

2 E 3 / 9030 acte 112 - 24/12/1683 - Contrat de mariage

Lambert **BERNARD** jeune homme non marié demeurant à Péronne en Mélantois, assisté d'Alexandre BERNARD son père, Jean BERNARD son frère et Antoine CONSTANT son beau frère.

Antoinette **LEQUIND** fille de Nicolas, veuve demeurée es biens et dettes de Maître Charles LEROUGE demeurant à GONDECOURT, assistée dudit Nicolas et Catherine JOURDAIN ses père et mère, Jean LEROUGE son beau frère.

(Un acte daté de la veille précise qu'Antoinette a retenu Antoinette LEROUGE, dont Jean LEROUGE, fils de feu Gaspard, tavernier et laboureur demeurant à SALOME, est oncle et tuteur apparent et Nicolas LEQUIND son père grand, laboureur demeurant à GONDECOURT, est fils de feu Louis).

2 E 3 / 9030 acte 113 - 24/12/1683 - Bail

André LHOSTE fils de feu François, laboureur demeurant à Ennecourt paroisse de CAMPHIN, baille à Nicolas DELECOURT fils de feu Amand, manouvrier demeurant audit lieu, un lieu manoir contenant 4 cents à CAMPHIN.

2 E 3 / 9030 acte 114 - 28/12/1683 - Bail

Pierre DURIEZ fils de feu André, receveur et administrateur des biens des communs pauvres de CHEMY, baille à Marguerite WARQUAIN veuve d'André DE CAIGNY, labourière demeurant à Wachemy paroisse de CHEMY, 12 cents à PHALEMPIN appartenant aux pauvres de CHEMY.

Autre bail à Jacques LEDRU fils de feu Philippe, laboureur à Wachemy, 4 cents.

Semblable bail à Jean COCHET fils de feu Nicolas, laboureur demeurant à Wachemy, 2 cents ½ à CHEMY.

2 E 3 / 9030 acte 115 - 30/12/1683 - Echange

Gaspard LABBE fils de feu Antoine, laboureur à CAMPHIN d'une part, Anne ROZE veuve de Paul DE LANNOY, demeurant à GONDECOURT d'autre part, échangent des terres : 3 cents à GONDECOURT contre 5 cents vingt verges à CAMPHIN. Ledit LABBE paiera 12 livres parisis par an.

Ledit Gaspard LABBE baille à Simon DELECOURT fils de feu Alexandre, laboureur à CHEMY, 3 cents à CHEMY.

2 E 3 / 9030 acte 116 - 30/12/1683 - Vente

Jean Baptiste BOURBOTTE fils de feu Martin, et Marguerite RIVELOIS sa femme, Jean BRANCQUE fils de feu Philippe, et Martine RIVELOIS sa femme, demeurant à BAUVIN, vendent à Antoinette DESOBRY veuve de Martin BOURSE, un cent à PROVIN, pour 82 livres parisis

2 E 3 / 9030 acte 117 - 08/01/1683 - Dette

Charles LEROUGE fils de feu Gaspard, brasseur et laboureur demeurant à GONDECOURT, doit à Madame la Baronne D'EUCHIN, 80 florins à cause de vente d'une portion de bois de pied en la taille du bois aux aulnes es bois d'ALLENNES. Jean MARQUANT fils d'Hippolyte, laboureur à GONDECOURT s'est porté caution. Paiement au 29/08/1683.

2 E 3 / 9030 acte 118 - 12/05/1683 - Dette

Michel CAMBIER fils de Vaast, charpentier demeurant à MEURCHIN, doit à Arnould MOUCQUES 56 florins à cause de résignation que lui a fait Pierre ROOSE charpentier à BERCLAU, de 2 monstres de bois d'ormeaux dans un jardin à MARQUILLIES appartenant à la femme dudit MOUCQUES. Jean BRUNELLE fils de Sébastien, laboureur et brasseur à PROVIN, s'est porté caution. Paiement au 31/08/1683.

2 E 3 / 9030 acte 119 - 20/04/1683 - Dette

Jean BRASSART fils de Pasquier, laboureur demeurant à ALLENNES, doit à Madame la Baronne D'EUCHIN, 182 florins à cause de vente d'une portion de bois de raspe en la taille des bois de Wattecouillez es bois d'ALLENNES. Charles BRASSART son frère couvreur d'escailles demeurant à WAVRIN, s'est porté caution. Paiement au 29/08/1683.

2 E 3 / 9030 acte 120 - 17/03/1683 - Dette

Antoine DE MOUVAULX paiera 17 livres parisis 9 sols 4 deniers pour 10 années de rentes seigneuriales que doivent 6 cents ½ de Barbe ROGER, 33 livres 19 sols 5 deniers pour 9 années que doivent 2 cents ½ de terres dudit DE MOUVAULX, et 48 livres 6 sols pour 4 années que doivent 1 bonnier 12 cents de terre des Pauvres de DOUAI.

2 E 3 / 9030 acte 121 - 27/04/1683 - Dette

Nicolas DUGARDIN fils de feu Maximilien, tavernier demeurant à la Croisette paroisse de CHEMY doit à Thomas DU HOTZ fils de feu Vaast, laboureur demeurant à ALLENNES, 186 livres à cause de vente de soucrion. Paiement de 72 livres au 13 août et le reste à la Toussaint 1683.

2 E 3 / 9030 acte 122 - 12/01/1683 - Témoignages

Jean DESBUISSONS fils de Guillaume, âgé de 29 ans, lieutenant d'ALLENNES, et Maximilien RUBIN fils de feu Gérard, âgé de 62 ans, clerc paroissial de CARNIN, sur interrogatoire de la part de Antoine CAMBIER, Jean BUISSETTE mari de Françoise CAMBIER, et Maximilien HEREN mari de Marguerite CAMBIER, iceux CAMBIER enfants et héritiers de feu Bernard et apparants de Barbe MAUPAYE leur mère, attestent d'avoir été en compagnie avec Antoine LECLERCQ et ladite Barbe MAUPAYE sa femme en secondes noces, pour tacher de les faire mettre d'accord au sujet d'un différend qu'ils avaient avec lesdits CAMBIER, en mai 1682. Lesdits LECLERCQ et sa femme ont cédé auxdits CAMBIER, 6 cents à GONDECOURT (29/05/1682), une clause orale de non vente sans nécessité avait été omise par écrit.

2 E 3 / 9030 acte 123 - 17/02/1683 - Témoignage

Frère Joseph ROOSE prêtre religieux de l'Abbaye de PHALEMPIN, âgé de 47 ans, atteste qu'il a résidé dans la paroisse de HERRIN l'espace de 20 ans en qualité de pasteur dudit lieu et il a vu planter du colsat par les laboureurs d'HERRIN, duquel on a toujours payé la dîme. Il sait que Frère Henri LELEUX aussi religieux de ladite Abbaye, son prédécesseur en icelle cure a autrefois gagné un procès au bailliage de LILLE contre aucuns manans dudit HERRIN qui faisaient lors refus de payer la dîme de colsat.

2 E 3 / 9030 acte 124 - 15/03/1683 - Renonciation.

Maximilien BALLET fils de feus Antoine et de Barbe BIGOTTE, manouvrier demeurant à Ancoisne, paroisse de HOUPLIN, déclare qu'il craint que l'hérédité de Jeanne BIGOTTE sa feue tante ne lui soit onéreuse. Il y renonce au profit de Pierre, Quentin et Antoine BIGOTTE ses cousins.

2 E 3 / 9030 acte 125 - 22/03/1683 - Témoignage

Martin LECLERCQ fils de feu Jean, âgé de 54 ans, manouvrier demeurant à PROVIN, atteste que le 13/07/1682, il aurait vu Guillaume DESBUISSONS laboureur et olieur demeurant audit lieu, qui était sur ses chevaux, qu'il menait son chariot dans le chemin menant de PROVIN à CARVIN, et lorsqu'il aurait été à l'endroit d'une pièce de terre contenant 3 cents, occupée par Pierre GUILBERT laboureur demeurant audit lieu, il aurait tiré à day et aurait été sur la dite pièce advestie de weddes, Marc MORTELECQUE le suivait.

2 E 3 / 9030 acte 126 - 04/05/1683 - Dispositions testamentaires

Charles BOTTIN fils de feu Guillaume, manouvrier demeurant à BAUVIN, prend des dispositions pour que ses filles héritent à l'égal des garçons. Il donne entre vifs à ses filles 300 livres.

2 E 3 / 9030 acte 127 - 28/05/1683 - Donation

François BOULINGER fils de feu Gaspard, laboureur demeurant à PHALEMPIN, par affection pour Catherine et Cécile BOULINGER, ses enfants, leur donne hors part, entre vifs, 4 cents pris en 6 à CAMPHIN.

2 E 3 / 9030 acte 128 - 06/07/1683 - Fondation

Martin PORION prêtre religieux licencié en la Sainte Théologie et Maître de l'hôpital Notre Dame lez SECLIN, déclara que passé de longues années, il a fondé au couvent et hôpital de Saint Thomas à DOUAI, un obit à perpétuité à 9 psalmes avec commendisse et messe chantée pour les âmes de ses père et mère, il donne audit hôpital, pardessus ladite fondation, une lettre et rente héritière passée devant auditeurs de LILLE en date du 23/02/1682 y obligés Maximilien D'ONGNIES fils de feu Pasquier, et Marguerite SOUFFLé sa femme, demeurant à SECLIN en 9 livres 7 sols 6 deniers au rachat de 150 livres.

2 E 3 / 9030 acte 129 - 26/09/1683 - Dette

Bon MARCHAND fils de feu Antoine, laboureur demeurant à GONDECOURT, doit à Marie MARCHAND veuve d'Antoine DELEFOSSE, demeurant audit lieu, 242 livres 2 gros 6 deniers pour livraison de 37 rasières et un havot de colsat. Paiement au 19/09/1684, accepté par Pierre DELEFOSSE fils de ladite Marie MARCHAND.

2 E 3 / 9030 acte 130 - 16/10/1683 - Dispositions testamentaires

Oste LESCUTIER fils de feu Jacques, et Jeanne THOBOIS sa femme, laboureurs demeurant à PROVIN, prennent des dispositions pour que tous leurs enfants héritent à parts égales.

2 E 3 / 9030 acte 131 - 02/11/1683 - Disposition testamentaire

Anne DEFIVE veuve de Bon MARCHAND, demeurant à GONDECOURT, veut que Barbe et Marie Catherine MARCHAND ses filles se partissent les biens également.

2 E 3 / 9030 acte 132 - /1683 - *manquant*

2 E 3 / 9030 acte 133 - /1683 - *manquant*

2 E 3 / 9030 acte 134 - /1683 - *manquant*

2 E 3 / 9030 acte 135 - 31/01/1683 - Accord

Christophe, Gilles et Marguerite DESBIENS, Quentin LECLERCQ mari de Hélaine DESBIENS, iceux se portant forts de Jacques VALLOIS et Anne DESBIENS sa femme, lesdits DESBIENS enfants des feus Martin et Marie DUPRETZ en leur vivant demeurant à GONDECOURT d'une part, Catherine DUPONCHEL veuve de Mathias DUPRETZ, demeurant à GONDECOURT d'autre part, passent un accord par lequel les premiers, moyennant 180 livres reçues de la seconde comparante, leur tante, renoncent aux parts qu'ils ont dans un lieu manoir contenant 5 quartrons à GONDECOURT, et sur 2 cents de terre à GONDECOURT.

2 E 3 / 9031 acte 1 - 10/01/1684 - Bail

Lambert LEGROULX fils de feu Mathieu, laboureur demeurant à PHALEMPIN, baille à Jacques BLONDEL fils de feu Pierre, laboureur demeurant au hamel de le Becq paroisse d'AVELIN, 29 cents 1 quartron en plusieurs pièces à AVELIN et ATTICHES.

2 E 3 / 9031 acte 2 - 13/01/1684 - Vente

André MALBESIN fils de feu Pierre, et Barbe LALLOE sa femme, manouvrier demeurant à CAMPHIN, vendent à Piat LEMESRE fils de feu Mathieu, manouvrier demeurant audit lieu, demi cent de jardinage pris en son lieu manoir à CAMPHIN, pour 72 livres parisis.

2 E 3 / 9031 acte 3 - 22/01/1684 - Echange

Mathias BERNARD fils de feu Basil, laboureur demeurant à GONDECOURT d'une part, Simon DELECOURT fils de feu Alexandre, laboureur demeurant à Wachemy paroisse de CHEMY d'autre part, échangent des terres : 11 quartrons ½ de terres en 3 pièces à CHEMY, sauf 3 quartrons à PHALEMPIN, contre cent ½ à CHEMY.

2 E 3 / 9031 acte 4 - 22/01/1684 - Bail

Anne DEFIVE veuve de Bon MARCHAND, labourière demeurant à GONDECOURT, baille à Simon DELECOURT fils de feu Alexandre, laboureur demeurant à Wachemy paroisse de CHEMY, 15 cents en 3 pièces dont 10 cents à CHEMY et 15 cents à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9031 acte 5 - 25/01/1684 - Bail

Jacques LIENART fils de feu Charles, et Pierre PARSY fils de feu Eloy, tuteurs d'Arnould et Pierre MALLET enfants mineurs de feu Arnould vivant lieutenant de PHALEMPIN, baillent à Alexandre CAULLIER fils de feu Antoine, laboureur demeurant à PHALEMPIN, un lieu manoir contenant 5 cents ½, à la réserve du fournil et un ouvroir où est posé l'ostille, et une petite place où couchent présentement lesdits mineurs, item 9 cents sauf un petit pré, séant en 2 pièces à PHALEMPIN. En présence de Romuald et Jacques LOHIER fils de feu Jacques, sergents des Bois de Vendosme.

2 E 3 / 9031 acte 6 - 27/01/1684 - Vente

Jean BRANCQUE fils de feu Philippe, et Martine RIVELOIS sa femme, Jean Baptiste BOURBOTTE fils de feu Martin, et Marguerite RIVELOIS sa femme, laboureurs demeurant à BAUVIN, vendent à Simon LEMESRE fils de feu François, jeune homme non marié demeurant à présent à WATTIGNIES, 1 cent à PROVIN, pour 110 livres parisis. En présence de Luc BOURE fils de feu Martin, laboureur à PROVIN, et Théodore D'ASSONNEVILLE fils de feu Mathieu, laboureur demeurant à WATTIGNIES.

2 E 3 / 9031 acte 7 - 29/01/1684 - Contrat de mariage

Jean **DELECROIX** fils de feu Louis Joseph, jeune homme non marié demeurant à GONDECOURT, assisté de Toussain et Nicolas DELECROIX ses frères.

Françoise **DUGARDIN** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu, assistée de Guislain et Mathias DUGARDIN ses frères.

2 E 3 / 9031 acte 8 - 25/01/1684 - Vente

Pasquier POTTEAU fils de feu François, manouvrier demeurant à ALLENNES, vend à Adrien et Marie POTTEAU ses enfants, une vache de poil magy avec une génisse d'an et demi de poil gry, pour 60 livres.

2 E 3 / 9031 acte 9 - 10/02/1684 - Contrat de mariage

Gaspard **DESBIENS** fils de feu Noël, jeune homme non marié demeurant à GONDECOURT, assisté de Louis LEQUIND son frère par alliance et Toussain DELECROIX son beau frère.

Jeanne **DELEFOSSE** aussi jeune fille non mariée de feu Wallerand, demeurant audit lieu, assistée de Catherine DUPONCHEL sa tante et Thomas LEGHUYE son ami.

2 E 3 / 9031 acte 10 - 10/02/1684 - Garantie

Walleraand CHIVORÉ fils de feu Philippe, jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN, pour faire paiement à Jean LOHIER fils de Jacques, laboureur demeurant au Plouich paroisse de PHALEMPIN, de 50 livres (prêt), transporte audit LOHIER son beau-frère, un lieu manoir à PHALEMPIN contenant 2 cents ½, jusqu'au remboursement de la dette.

2 E 3 / 9031 acte 11 - 03/01/1684 - Formoture mobiliaire

Marie VERDIERE veuve de François LECOMPTE (*LECOMTE, LECONTE*), ayant enfants d'icelui tels que Catherine et Marie Françoise LECOMPTE, demeurant à PONT A VENDIN d'une part, Garin LECOMPTE père-grand desdits enfants et tuteur, Charles MORTAIGNE, Gérard LAMBELIN et Pierre DELERUYELLE leurs oncles et aussi tuteurs d'autre part.

Ladite Marie VERDIERE fait une formoture mobiliaire de 100 florins à chacun, et 15 cents à PONT A VENDIN, qu'elle a acquis depuis le décès de leur père, et ledit Garin fait aussi une donation d'un quartron sur lequel leur père avait fait des constructions. En présence de Jean DE LOISON fils de feu Innocent, laboureur demeurant à BENIFONTAINE, et Alexandre VERDIERE fils de feu Jacques, laboureur demeurant à WATTIGNIES.

2 E 3 / 9031 acte 12 - 03/01/1684 - Contrat de mariage

Jacques **SAUVAGE** fils de feu Jacques, jeune homme non marié demeurant au PONT A VENDIN, assisté de Marie DELECOURT sa mère, Gabriel DUBOIS son beau frère, Jean et Simon DELECOURT ses oncles du côté maternel, Jacques LECOMTE son parrain et Jean François HACHIN son cousin.

Marie **VERDIERE** veuve demeurée es biens et dettes de François LECOMTE, demeurant au PONT A VENDIN, assistée de Garin LECOMTE son beau père, Gérard LAMBELIN son frère, Charles MORTAINE et Pierre DELERUYELLE ses beaux frères et Alexandre VERDIERE son cousin.

(Suit un acte daté du même jour qui précise que Marie VERDIERE a retenu Catherine et Marie Françoise LECOMTE dudit feu François).

2 E 3 / 9031 acte 13 - 07/01/1684 - Bail

Jeanne DE LE CAMBRE fille de feu Guillaume, demeurant à présent à ATTICHES, agent des affaires de Laurence DE LE CAMBRE sa sœur, baille à Jean LALLOE fils de Robert, laboureur et meunier demeurant à CAMPHIN, 13 cents à CAMPHIN.

2 E 3 / 9031 acte 14 - 08/01/1684 - Accord

Nicolas MANNIER fils de feu Jean, laboureur demeurant à GONDECOURT d'une part, Jean BERNARD fils de Guillaume, veuf de Jeanne MANNIER (sœur dudit Nicolas), laboureur demeurant à ALLENNES d'autre part, passent un accord. Ledit BERNARD pourra jouir de tous les meubles, bestiaux et autres venant de sa feue femme. Ils partiront également tous les grains de la récolte 1683, et ledit BERNARD jouira pendant 6 ans de 3 cents à HERRIN, et il déchargera les dettes.

2 E 3 / 9031 acte 15 - 10/01/1684 - Partage

Jacques BLONDEL fils de feu Pierre, laboureur demeurant au hamel de le Becq paroisse d'AVELIN, et Lambert LEGROULX fils de feu Mathieu, et Elisabeth BLONDEL sa femme, laboureur demeurant à PHALEMPIN, iceux BLONDEL enfants et héritiers de feus Pierre et de Marguerite DE FERTIN, vivant laboureurs demeurant audit hamel, se partagent l'héritage. Jacques BLONDEL aura un lieu manoir contenant 4 cents au hamel de le Becq, item un autre lieu manoir audit hamel, contenant 12 cents 2/3, item 11 cents 3 quartrons audit lieu, item 6 cents audit hamel, item 7 cents ½ audit lieu, item 5 quartrons audit lieu, item 9 quartrons pris en 5 cents à l'encontre des hoirs Gérard HEREN. Elisabeth BLONDEL aura un lieu manoir contenant 2 cents ½ au hamel de le Becq, item 10 cents ½ audit lieu, item 9 cents ½ et 36 verges audit lieu, item 3 cents audit lieu, item 3 quartrons audit hamel, item 5 cents à ATTICHES, item autres 5 cents à ATTICHES, et 3 cents 1 quartron à ATTICHES.

2 E 3 / 9031 acte 16 - 14/02/1684 - Vente

Charles Philippe LEFEBVRE fils de Simon, laboureur demeurant à AVELIN, vend à Adrien MARCHAND fils d'Adrien, laboureur demeurant à GONDECOURT, 8 cents en une pièce à GONDECOURT, pour 350 livres parisis de 2 bêtes chevalines qu'il lui a livrées, à charge du bail qu'en a Antoine LECLERCQ.

2 E 3 / 9031 acte 17 - 19/02/1684 - Vente

Jacques DESMONS fils de feu François, laboureur demeurant à HOUPLIN, vend à Georges MOREL fils de feu Jean, marchand demeurant à CHEMY, 2 cents à CHEMY, à charge du bail qu'en a Jean MORTREUX maréchal demeurant à GONDECOURT, pour 96 livres.

2 E 3 / 9031 acte 18 - 22/02/1684 - Accord

Lamoral et Marie PETIT enfants de Claude et de feu Marie BOURREZ, demeurant présentement ledit Lamoral à BERCLAU et ladite Marie à PROVIN d'une part, Antoine LEDOUX et Claire BOURREZ sa femme, demeurant à PROVIN d'autre part, lesdits BOURREZ enfants et héritiers de feus Gaspard et d'Antoinette DELECOURT vivants laboureurs demeurant à PROVIN, passent un accord par lequel, moyennant 2 cents à PROVIN que lesdits LEDOUX et sa femme jouiront depuis ce jour à charge des rentes, ils renoncent au profit desdits Lamoral et Marie à 6 cents en plusieurs pièces à PROVIN, moyennant la décharge des dettes.

2 E 3 / 9031 acte 19 - 22/02/1684 - Vente

Lamoral et Marie PETIT enfants de Claude et de feu Marie BOURREZ, jeunes gens à marier, demeurant présentement ledit Lamoral à BERCLAU et ladite Marie à PROVIN, pour décharger des rentes, vendent à Maître Louis CAMU clerc et greffier dudit lieu, 5 quartrons à PROVIN, pour 264 livres. L'acheteur retient à sa charge une lettre de rente héritière de 100 livres au denier 16, au profit du Sieur PERCOU demeurant à LILLE, avec 6 années d'arrérages.

2 E 3 / 9031 acte 20 - 24/02/1684 - Bail

Marie BOVIN fille de feu Olivier, a raccordé à Jean LALLOE fils de Robert, le jardin où est bâtie la maison de la comparante à CAMPHIN, au rendage de 10 livres par an et un havot de bled de don gratuit, une seule fois, pour 4 ans.

2 E 3 / 9031 acte 21 - 24/02/1684 - Bail

Marie BOVIN fille de feu Olivier, à marier, demeurant à CAMPHIN, se portant fort de Jeanne BOVIN sa sœur, baille à Jacques LEMAHIEU fils de feu Jacques, demeurant à présent à PHALEMPIN, une place à usage de maison, étant au milieu de 2 autres places, item une étable avec le muret de terre, sur un fond séant à CAMPHIN.

2 E 3 / 9031 acte 22 - 26/02/1684 - Vente

Nicolas DASSONNEVILLE fils de feu Pierre, manouvrier demeurant à PONT A VENDIN, vend à Ferdinand DASSONNEVILLE son fils manouvrier audit lieu, une place à usage de maison présentement bastie sur un fond appartenant à Jean François HACHIN, à PONT A VENDIN, pour 90 livres.

2 E 3 / 9031 acte 23 - 28/02/1684 - Testament

In Nomine Domini Amen. Je, Philippe LERNOULD fils de feu Jean, carlier demeurant à CAMPHIN, fais mon testament. Inhumation au chimentier du dit lieu avec un service solennel avec 2 messes chantées avec diacre et soubdiacre, et 6 havots de blé distribués aux pauvres. Il donne à Marguerite BONVOISIN sa nièce 2 havots de bled. 80 messes basses, un obit du bout du mois. Il donne à Anne DERACHE sa belle-sœur, 48 livres. Il donne à Sœur Dorothée et Sœur Marie LERNOULD, ses filles religieuses, l'une à COMINES et l'autre à YPRES, une rente viagère portant 4 livres parisis (à chacune la moitié). Il laisse tous ses autres biens à Catherine LHERNOULD sa fille. Son exécuteur testamentaire sera Henri COCHET pasteur.

2 E 3 / 9031 acte 24 - 08/03/1684 - Bail

Toussaint DE CARNIN fils de feu Bernard, receveur et administrateur des biens de l'église de PHALEMPIN, du consentement de Pierre LEPRETRE pasteur et religieux de l'Abbaye de PHALEMPIN, baille à François GRAVELINE fils de feu Jacques, manouvrier demeurant à CAMPHIN, 3 cents à usage de marlière appartenant à la Chapelle de Saint Nicolas fondée en l'église de PHALEMPIN.

2 E 3 / 9031 acte 25 - 08/03/1684 - Vente

Michel et Pasquier LEBORGNE fils de feu Pasquier, jeunes hommes non mariés demeurant à GONDECOURT, vendent à Piat LEBORGNE fils de feu Guillaume, laboureur demeurant audit lieu, un cent à GONDECOURT, tenant d'un sens audit acheteur, pour 72 livres.

2 E 3 / 9031 acte 26 - 11/03/1684 - Contrat de mariage

Jean **LOHIER** fils de Simon, relict de Françoise LEFEBVRE laboureur demeurant à CARNIN, assisté dudit Simon son père et Jean DESTIEUX son ami acquis.

Marie Anne **LEBORGNE** jeune fille à marier demeurant à GONDECOURT, assistée de Catherine MARCHAND sa mère, Pasquier, Jean et François LEBORGNE ses frères et Adrien MARCHAND son oncle.

... deux enfants tels que Martin et George LOHIER.

2 E 3 / 9031 acte 27 - 20/03/1684 - Contrat de mariage

Pierre **BELVAL** file de feu Jean, jeune homme non marié demeurant au hamel d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN, assisté de Pierre MOREL son parrain, Jean Baptiste TESTELIN son beau frère et Jean LALLOE fils de Robert aussi son parrain par alliance.

Angeline **DERACHE** aussi jeune fille à marier demeurant audit hamel, assistée de Charles DERACHE et Anne DUPUICT ses père et mère et François DUPUICT son oncle par alliance.

2 E 3 / 9031 acte 28 - 21/03/1684 - Partage

Nicolas LEPEZ fils de feu Jean, Luc DUPONCHEL et Madeleine LEPEZ sa femme, laboureurs demeurant à GONDECOURT, Charles VERDIERE et Jeanne BACQUEVILLE sa femme, laboureur demeurant à ALLENNES, Jean ALLARD fils de feu Jean, et Marie BACQUEVILLE sa femme, manouvrier demeurant à HERRIN, iceux LEPEZ héritiers de feue Jeanne LEPEZ leur sœur, et lesdites BACQUEVILLE héritières de ladite feue Jeanne LEPEZ leur mère vivante demeurant à GONDECOURT, lesdits VERDIERE et ALLARD se portant forts de Jean BACQUEVILLE leur beau-frère malade à ARMENTIERES, et héritiers de feu Jean LEPEZ frère desdits LEPEZ et oncle auxdits BACQUEVILLE, font le partage. Nicolas LEPEZ aura un lieu manoir contenant un cent pris en 2 à GONDECOURT. Charles VERDIERE et Jeanne BACQUEVILLE sa femme, Jean ALLART et Marie BACQUEVILLE sa femme, et Jean BACQUEVILLE auront, à parts égales, l'autre moitié de lieu manoir contenant 1 cent. Luc DUPONCHEL et Madeleine LEPEZ sa femme auront 2 cents à GONDECOURT, item 3 cents et autres 3 cents à

GONDECOURT. Nicolas donnera aux BACQUEVILLE, 54 livres et DUPONCHEL donnera aux mêmes BACQUEVILLE 50 livres.

2 E 3 / 9031 acte 29 - 22/03/1684 - Contrat de mariage

Antoine **DUGARDIN** fils de feu Charles, jeune homme non marié demeurant à GONDECOURT, assisté de Marie DELEFOSSE sa mère, Jean et Druon DUGARDIN ses frères, Mathieu DELEVALLEE son beau frère et Thomas DELEFOSSE son oncle du côté maternel.

Martine **DUPONCHEL** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu, assistée de Luc DUPONCHEL, Jacques DUMETZ ses oncles et Pierre DELENOEUFVILLE son cousin.

2 E 3 / 9031 acte 30 - 27/03/1684 - Vente

Jean DAMPCOISNE fils de feu Charles, laboureur demeurant à AVELIN, vend à François DUPRETZ fils de feu François, jeune homme non marié demeurant à Wachemy paroisse de CHEMY, 2 cents à CHEMY, pour 156 livres, dont 24 livres comptant et le reste à la Quasimodo 1684. Thomas LEFEBVRE fils de Simon, laboureur demeurant à AVELIN, s'est porté caution.

2 E 3 / 9031 acte 31 - 31/03/1684 - Bail

Jean Baptiste RAMON fils de Piat, jeune homme non marié demeurant à GONDECOURT, baille à Philippe LECOMTE fils de feu Jean, laboureur demeurant à Drumet paroisse d'ATTICHES, un lieu manoir contenant 2 cents, 15 cents y compris un autre manoir en 3 pièces audit lieu.

2 E 3 / 9031 acte 32 - 01/04/1684 - Bail

Nicolas MALLET fils de feu Philippe, François DE LE PLANCQUES fils de feu Antoine, et Pierre FLINOIS fils de Pierre, laboureurs demeurant à PHALEMPIN, baillent à Toussaint DE CARNIN fils de feu Bernard, laboureur demeurant audit lieu, une thuillerie avec 5 blocs et 1 four contenant 2 cents ½ audit lieu, pris en 8 cents à l'encontre desdits bailleurs.

2 E 3 / 9031 acte 33 - 06/04/1684 - Vente

Lamoral PETIT fils de Claude, jeune homme non marié, demeurant à BERCLAU, vend à Jacqueline LETERME veuve de Jean DE LE BOURSE, demeurant à PROVIN, demi cent et 6 verges pris en 9 quartrons à l'encontre de Marie HERMEZ et Claire BOURREZ, séant à PROVIN, pour 48 livres.

2 E 3 / 9031 acte 34 - 07/04/1684 - Bail

Nicolas DURETESTE fils de feu Nicolas, laboureur et marchand demeurant à WAHAGNIES, baille à Marc HOTTIN fils de feu Pierre, laboureur demeurant à La Neuville paroisse de PHALEMPIN, une thuillerie et 6 blocs avec le four à WAHAGNIES avec la place.

2 E 3 / 9031 acte 35 - 10/04/1684 - Bail

Maître Antoine DUGARDIN fils de feu Wallerand et d'encore vivante Marie BOURREZ, laboureur demeurant à VITRY, et Martin CAUVETZ fils de Jean, laboureur demeurant à ESVIN, en qualité de procureurs spéciaux de ladite Marie BOURREZ leur mère (procuration passée ce jour devant lieutenant, échevins et hommes cottiers d'ESVIN), baillent à Gaspard LABBE fils de feu Antoine, laboureur, et Pasque DELECOURT sa femme, demeurant à CAMPHIN, un lieu manoir avec 3 bonniers 2 cents en diverses pièces à CAMPHIN.

2 E 3 / 9031 acte 36 - 15/04/1684 - Accord

Nicolas LEQUIND fils de feu Louis, laboureur demeurant à GONDECOURT d'une part, Jean BERTOULD fils de feu Louis, jeune homme non marié, Hubert VERDIERE fils de Charles, et Catherine BERTOULD sa femme, demeurant à HERRIN, iceux BERTOULD enfants et héritiers dudit feu Louis, passent un accord par lequel, le premier renonce à tous droits dans un lieu manoir contenant cent ½ à HERRIN, et les seconds renoncent aux droits dans le mollin à moudre bled à HERRIN du premier comparant leur oncle qui pourra prendre 2 anneaux et un fresne sur la part dudit VERDIERE, et 6 anneaux sur celle de Jean BERTOULD.

2 E 3 / 9031 acte 37 - 16/04/1684 - Bail

Lambert LEGROULX fils de feu Mathieu, laboureur demeurant à PHALEMPIN, baille à Pierre FRANQUETZ fils de feu Mathieu, manouvrier demeurant à Treuppes paroisse d'AVELIN, un lieu manoir contenant 2 cents ½ au hamel de le Becque à AVELIN.

2 E 3 / 9031 acte 38 - 13/04/1684 - Accord

Simon DUBOIS fils de feu Simon, jeune homme non marié demeurant à CARNIN, renonce au profit de Guillaume DUPONCHEL fils de feu Pierre, manouvrier demeurant audit lieu, à tout droit qu'il a en qualité d'héritier de feue Jeanne DUPONCHEL sa mère, en un petit manoir à CARNIN à l'encontre du second comparant, contenant demi cent, moyennant 24 livres.

2 E 3 / 9031 acte 39 - 24/04/1684 - Bail

Toussaint DE CARNIN fils de feu Bernard, lieutenant de l'Abbaye de PHALEMPIN, baille à Bernard DUHAYON fils de feu Etienne, olieur demeurant à CAMPHIN, 6 cents à CAMPHIN.

2 E 3 / 9031 acte 40 - 27/04/1684 - Vente

Robert MACHON fils de Robert, et Catherine DESPRETZ sa femme, marchand de grain demeurant à CARVIN, vendent à André DELEFOSSE fils de Nicolas, laboureur et marchand demeurant à GONDECOURT, 7 quartrons audit lieu, pour 144 livres.

2 E 3 / 9031 acte 41 - 29/04/1684 - Contrat de mariage

Joseph **MARCHAND** fils de Jean, jeune homme non marié demeurant à GONDECOURT, assisté dudit Jean son père et Claire RUYANT sa mère.

Catherine **BERNARD** aussi jeune fille non mariée demeurant audit lieu, assistée de Mathias et Marie DESTREZ ses père et mère.

2 E 3 / 9031 acte 42 - 02/05/1684 - Vente

Thomas DELEFOSSE fils de feu Jean, et Marie DELEVALLEE sa femme, laboureur demeurant à GONDECOURT, vendent à Pierre WATTRELOT fils de feu Jean, à présent courrier de Lille à Arras, demeurant à ALLENNES, cent ½ audit lieu, pour 228 livres dont 186 reçues comptant et 42 livres à payer à la Saint Jean Baptiste.

2 E 3 / 9031 acte 43 - 05/05/1684 - Bail

Jacques DE LANNOY fils de feu Jean, laboureur et marchand demeurant à WAHAGNIES, baille à Marc HOTTIN fils de feu Pierre, la moitié d'une thuillerie consistant en 2 blocs et 2 cents, l'autre moitié appartenant à Maître Gilles ISAMBART, à WAHAGNIES.

2 E 3 / 9031 acte 44 - 05/05/1684 - Bail

Nicolas ISAMBART fils de feu Gilles, lieutenant de WAHAGNIES, baille à Marc HOTTIN fils de feu Pierre, laboureur demeurant à la Neuville paroisse de PHALEMPIN, une thuillerie avec 4 blocqs, marchoir, ouvroirs et four à WAHAGNIES, et comme il y a 5 blocqs, le bailleur en retient un à son profit. Comme ledit bailleur avait fait sa provision de houreaux pour fabriquer ses thuilles, il en cède 8000 au prendeur au prix de 7 livres le cent.

2 E 3 / 9031 acte 45 - 05/05/1684 - Bail

Nicolas ISAMBART fils de feu Gilles, lieutenant de WAHAGNIES, en qualité d'agent des affaires de Gilles ISAMBART son frère, baille à Marc HOTTIN fils de feu Pierre, laboureur à La Neuville paroisse de PHALEMPIN, la moitié d'une thuillerie à prendre à l'encontre de Jacques DE LANNOYE, consistant en totalité en 4 blocs et 4 cents d'héritage avec la moitié du four, à WAHAGNIES, tenant à la thuillerie de Nicolas DURETESTE.

Le 5/05/1684, Nicolas DURETESTE fils de feu Nicolas, marchand demeurant à WAHAGNIES, et Marc HOTTIN fils de feu Pierre, laboureur demeurant à La Neuville, ont passé un accord. Comme ledit DURETESTE a baillé une thuillerie audit HOTTIN le 7/04/1684, et que ce dernier devait une caution sur les rendages, ledit HOTTIN paiera 204 livres soit une année de rendage de ladite thuillerie.

2 E 3 / 9031 acte 46 - 13/05/1684 - Vente

Druon ROHART fils de feu Antoine, laboureur demeurant à ESPINOY, relict de Marie LHOSTE et ayant enfants d'elle, vend à Jean Baptiste DE LE RUYELLE fils de feu Philippe, et Angélique QUEVAL sa femme, manouvrier demeurant à Estevele, 4 cents ½ à Estevele, tenant de côté à Catherine DE LE RUYELLE, pour 648 livres. Jean et Jacqueline LHOSTE oncle et tante des dits enfants, ont agréé.

2 E 3 / 9031 acte 47 - 15/05/1684 - Vendue

De la part de Nicolas DU TILLOEUL fils de feu Philippe, receveur et administrateur des communs pauvres de HERRIN, fut fait la vendue des meubles que Anne LEMESRE veuve d'Amand DE LE COURT, demeurant audit lieu, a cédés au profit de la Pauvreté. Acheteurs : Marie PETIT, Jean BACQUEVILLE, Pierre BERNARD, Amand DE LE COURT, Pasquier MORTELECQUE, Charles DE LE HAYE, Nicolas DU TILLOEUL.

2 E 3 / 9031 acte 48 - 15/05/1684 - Vente

Anne LEMESRE veuve d'Amand DE LE COURT, demeurant à HERRIN, pour décharger plusieurs rentes héritières, vend à Jean DELEVALLEE fils de feu Piat, à marier, demeurant audit lieu, 2 cents ½ à HERRIN, pour 260 livres.

2 E 3 / 9031 acte 49 - 16/05/1684 - Bail

Philippe BIRLOUET fils de feu Noël, jeune homme non marié demeurant à présent à CAMPHIN, baille à Mathias DESNOULLET fils de feu Philippe, charpentier demeurant à GONDECOURT, 3 cents à GONDECOURT.

2 E 3 / 9031 acte 50 - 20/05/1684 - Vente

Antoine DUQUESNE fils de feu Jean, et Anne DURETESTE sa femme, lieutenant et censier de la Grande Cense de CAMPHIN, vendent à Simon DE LE CAMBRE fils de feu Guillaume, leur beau-fils, censier et échevin audit lieu, un cent pris au lieu dudit acheteur avec maison et étable à CAMPHIN, pour 384 livres.

2 E 3 / 9031 acte 51 - 27/05/1684 - Contrat de mariage

Etienne **DUFOUR** jeune homme non marié demeurant à ALLENNES les Marais, assisté de Hubert DUFOUR et Marie JOLLY ses père et mère.

Jacqueline **BRASSART** aussi jeune fille non mariée demeurant à WAVRIN, assistée de Pasquier BRASSART son père et Jean BRASSART son frère.

2 E 3 / 9031 acte 52 - 02/06/1684 - Contrat de mariage

Jean **MACHON** fils à marier demeurant à PHALEMPIN, assisté de Nicaise MACHON son père.

Péronne **CANONNE** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu, assistée de Nicolas LEMESRE son beau frère.

... à l'encontre d'Antoinette CANONNE sa soeur.

2 E 3 / 9031 acte 53 - 03/06/1684 - Contrat de mariage

Jean **DUBOIS** fils de feu Jean, relict de Martine DUMETZ, manouvrier demeurant à GONDECOURT.

Jeanne **DEMONCHY** fille de feu Louis, et veuve d'Hubert D'ANVERS, demeurant audit lieu.

2 E 3 / 9031 acte 54 - 06/06/1684 - Dispositions testamentaires

François DE LE PLANCQUES fils de feu Antoine, et Marguerite MORTREUX sa femme, laboureur demeurant à PHALEMPIN, prennent des dispositions, pour que leurs enfants, tant fils que filles, héritent à parts égales. En présence de Nicolas et Robert LESAGE fils de feu Pasquier, demeurant à THUMERIES et PHALEMPIN.

2 E 3 / 9031 acte 55 - 06/06/1684 - Vente

Antoine MALLET fils de feu Mathieu, homme non marié demeurant à PHALEMPIN, vend à Hubert TESTELIN fils de feu Jean, charpentier demeurant audit lieu, 2 cents ½ à CAMPHIN pris en 5 cents appartenant au vendeur, du côté de l'héritage des hoirs et enfants de feu Nicolas MALLET, pour 250 livres.

2 E 3 / 9031 acte 56 - 12/06/1684 - Bail

Jean François DE BAILLY fils de feu François, et Marie Chrétienne LECAT sa compagne, bourgeois demeurant à présent à THUMERIES, baillent à Hugues PLAISANT fils de Joannes, laboureur, et Catherine DUQUESNE sa femme, demeurant à la cense de la Thénardrie audit lieu, la cense et marché de la Thénardrie, contenant 20 bonniers à THUMERIES.

2 E 3 / 9031 acte 57 - 12/06/1684 - Procuration

Jean François DE BAILLY fils de feu François, bourgeois de LILLE, demeurant à présent à THUMERIES, donne procuration à Marie Chrétienne LECAT sa compagne.

2 E 3 / 9031 acte 58 - 15/06/1684 - Bail

Anne DEFIVE veuve de Bon MARCHAND, labourière demeurant à GONDECOURT, baille à Charles MAUPAYE fils d'Antoine, laboureur audit lieu, 4 cents à GONDECOURT.

2 E 3 / 9031 acte 59 - 15/06/1684 - Bail

Anne DEFIVE veuve de Bon MARCHAND, labourière demeurant à GONDECOURT, baille à Nicolas GRARD fils de feu Pierre, charpentier demeurant audit lieu, 9 cents en 2 pièces dont 6 cents à CHEMY et 3 cents à GONDECOURT.

2 E 3 / 9031 acte 60 - 15/06/1684 - Bail

Anne DEFIVE veuve de Bon MARCHAND, labourière demeurant à GONDECOURT, baille à Jean Baptiste RAMON fils de Piat, jeune homme non marié laboureur demeurant à GONDECOURT, 4 cents audit lieu.

2 E 3 / 9031 acte 61 - 18/06/1684 - Bail

Jacques DE BEAUVOIS fermier de la cense de l'Abbiette et échevin moderne de CAMPHIN, procureur spécial d'Antoine Ignace CHASSE prêtre chanoine de la Métropolitaine de CAMBRAI, héritier universel de Guillaume CUVELIER en son vivant bailli de CAMPHIN, baille à Pierre GUILBERT fils de Paul, et Michelle DESPRETZ sa femme, laboureurs demeurant à PROVIN, le parfait de bail qu'a eu Marie POTTEAU veuve de Mathieu DESPRETZ, vivante demeurant à PROVIN, mère de ladite Michelle DESPRETZ, de 7 cents ½ en 4 pièces audit lieu, sauf 3 cents à CARVIN.

2 E 3 / 9031 acte 62 - 26/06/1684 - Bail

Venant DUPRET fils de feu Guillaume, laboureur demeurant à HERRIN, procureur spécial de Piat DELEVALLEE, par acte donné par Mathias LEMESRE notaire de LILLE, baille à Nicolas DESNOULLET fils de Mathias, et Maurice THOBOIS fils de feu Pierre, demeurant à GONDECOURT, 3 cents à GONDECOURT audit DESNOULLET, et 2 cents ½ à GONDECOURT audit THOBOIS. En présence de Mathias DESNOULLET fils de feu Philippe, charpentier à GONDECOURT, et Josse ROZE fils de feu Nicolas, tavernier à GONDECOURT.

2 E 3 / 9031 acte 63 - 26/06/1684 - Contrat de mariage

Nicolas **LEPETZ** fils de feu Jean de Gondecourt, assisté d'Antoine MORTREUX son parâtre, Adrien LEPETZ son frère et Antoine DAVRIL son beau-frère

Marie **LHEUREUX** jeune fille à Hérrin, assistée de Marguerite POTTEAU sa mère (Rayé : Arnould DUPREZ son beau-frère) et de Jean LHEUREUX son oncle

Lui apporte 3c, 3c et 3c 1/2 quartron, moitié de 5c à l'encontre dudit Andrien (sic) son frère de labeur à Gondecourt venant de son père, de la formoture faite par Marie BRISELANCE sa mère pour son père passé devant MUTTEAU notaire à Santes. Elle : sa mère lui cède la cense d'un lieu manoir qu'elle tient de damoiselle Marie GILLON de Lille sur 6b, les meubles, bestiaux, ustensiles, amendises, à l'exception d'un lit couvert et d'une vache de poil roux, estimés 700£

2 E 3 / 9031 acte 64 - 27/06/1684 - Vente

Nicolas, Chrétienne, et Marie Catherine GELLEZ enfants de feus Jean et de Marie CAPRON, demeurant à LIBERCOURT, vendent à Simon CAPRON fils de feu Jean, manouvrier demeurant au Petit WAHAGNIES, un quartron pris en demi cent à l'encontre dudit acheteur, et la moitié d'une maison et chambre érigée sur ledit lieu, au petit WAHAGNIES, pour 42 livres. Le 29/06/1684, Alexandre GODIN mari de ladite Chrétienne GELLEZ, a approuvé.

2 E 3 / 9031 acte 65 - 03/07/1684 - Dette

Maximilien DUQUESNE fils de feu Jean, lieutenant de THUMERIES, pour faire paiement à Antoine DUQUESNE son frère, lieutenant et fermier de la Grande Cense de CAMPHIN, d'une somme qu'il a acquittée vers Luc MOUCQUE procureur postulant à LILLE, vend audit Antoine les advestures de 5 cents de bled, de 4 cents d'ivernace pris en demi bonnier, et 4 cents pris en demi bonnier advesti de bled

2 E 3 / 9031 acte 66 - 08/07/1684 - Accord

Catherine PATTIN veuve de Jean LEDOUX, demeurant à ANNOEULLIN, moyennant certaine somme de deniers reçus de Victor DOUTRELON fils de feu Pierre, laboureur demeurant à GONDECOURT, renonce au profit dudit DOUTRELON et Marie PATTIN sa femme à tous droits qu'elle a dans un lieu manoir contenant 2 cents 3 quartrons à GONDECOURT.

2 E 3 / 9031 acte 67 - 09/07/1684 - Bail

Antoine DUQUESNE fils de feu Jean, censier de la Grande Ferme de Camphin, agent des affaires de Pierre DE BISSCHOP en vertu d'une lettre du 8/07/1684, icelui BISSCHOP receveur de l'Evêque de GAND, baille un certain terrage et soasté appartenant à Messieurs de Saint Bavon à GAND, qui se lève au hamel d'Ennetières paroisse d'AVELIN, à Nicolas DESMARESCAULX fils de feu Louis, laboureur demeurant à Ennetières, rendant au Sieur DE BISSCHOP 96 livres par an. En présence d'Antoine CHIVORÉ fils de feu Nicolas, tavernier à Ennetières.

2 E 3 / 9031 acte 68 - 10/07/1684 - Bail

Jean Baptiste DESPRETZ prêtre pasteur de THUMERIES et WAHAGNIES, baille à Marie LE GROULX fille non mariée de feu Nicolas, demeurant à WAHAGNIES, 7 quartrons audit lieu.

2 E 3 / 9031 acte 69 - 11/07/1684 - Accord

Agnès DURIEZ veuve de Jean THOBOIS vivant bailli de PROVIN d'une part, Antoine THOBOIS bailli de PROVIN, son fils d'autre part, passent un accord, du consentement de Paul et Jean THOBOIS, Martin CRAMETTE mari de Catherine THOBOIS, et Arnould BACQWEZ (BACOUET) mari d'Elisabeth THOBOIS, iceux THOBOIS enfants dudit feu Jean et de ladite Agnès DURIEZ, pour décharger la maison mortuaire. Moyennant 2000 livres que ledit Antoine THOBOIS a promis lui payer, et aussi de la décharger d'une obligation vers Charles DE LE SAU (DE LE SAULCH) receveur et Bourgeois de LILLE, portant 300 livres, et quant au restant portant 700 livres à payer après le trespas de ladite Agnès à ladite Catherine THOBOIS et son mari à compte de son mariage, la première comparante, cède audit Antoine THOBOIS, un lieu manoir contenant 9 quartrons à PROVIN. En présence de Luc BOURRETZ fils de feu Martin, et Jacqus MAHETTE fils de feu Antoine, échevins de PROVIN.

2 E 3 / 9031 acte 70 - 11/07/1684 - Vente

Agnès DURIEZ veuve de Jean THOBOIS vivant bailli de PROVIN, du consentement d'Antoine, Paul, Jean THOBOIS, et d'Arnould BACQWEZ (BACOUET) bail et mari d'Elisabeth THOBOIS, iceux THOBOIS enfants de ladite Agnès, vend à Martin CRAMETTE fils de feu Jacques, laboureur à PROVIN, 3 cents en 2 pièces à PROVIN, pour 444 livres. En présence de Luc BOURE fils de feu Martin, échevin, et Georges DURIEZ fils de feu Antoine, sergent demeurant à PROVIN.

2 E 3 / 9031 acte 71 - 11/07/1684 - Bail

Paul THOBOIS fils de feu Jean, laboureur demeurant à HENIN LIETARD, baille à Martin CRAMETTE fils de feu Jacques, laboureur demeurant à PROVIN, 4 cents en 2 pièces à PROVIN.

2 E 3 / 9031 acte 72 - 24/05/1684 - Accord

Jacques LEHOUCQ fils de feu Jacques, laboureur demeurant à PHALEMPIN d'une part, et Robert LALLOE fils de feu Roger, laboureur audit lieu d'autre part, passent un accord par lequel le premier donne jusqu'à la Saint Remy au second pour payer 88 livres parfait du rendage de 18 cents pour la dépouille 1683, de laquelle somme Jean LALLOE fils dudit Robert, meunier de PHALEMPIN, s'est porté caution.

2 E 3 / 9031 acte 73 - 16/07/1684 - Bail

Noël BERTOUL fils de feu Jean, laboureur et collecteur de GONDECOURT, baille à Martin LOHIER fils de Simon, manouvrier demeurant à CARNIN, 4 cents à CARNIN.

2 E 3 / 9031 acte 74 - 20/07/1684 - Vente

Pierre LHOSTE fils de feu Jérôme, et Gillette RICHARD sa femme, tavernier et bourgeois demeurant es faubourgs de LENS en Artois, vendent à Jacqueline D'ACHEVILLE et Druon LHOSTE son fils, demeurant à ESPINOY, la 3ème partie de 11 cents en 4 pièces à Estevele, à l'encontre des acheteurs, pour 140 livres 4 gros.

2 E 3 / 9031 acte 75 - 20/07/1684 - Contrat de mariage

Jean **DEFIVE** jeune homme non marié demeurant à GONDECOURT, assisté de Jean son père, Maître Jacques COUVREUR son beau frère et Nicolas HENNERON son oncle.

Marie Catherine **LEQUIND** aussi jeune fille non mariée demeurant audit lieu, assistée de Nicolas LEQUIND et Catherine JOURDAIN ses père et mère, Mathieu LEQUIND son frère et Piat DESBIENS son beau frère.

2 E 3 / 9031 acte 76 - 17/07/1684 - Bail

André LHOSTE fils de feu François, laboureur au hameau d'Ennecourt paroisse de Camphin, baille à Marie LEGROULX fille de feu Nicolas à Wahagnies, forte d'Antoine LEGROULX son frère, pour chacun la moitié de 12c 1/2 de labeur en quatre pièces à Wahagnies. Témoins Jean DELECAMBRE fils de feu Hubert, laboureur et Jean DEGAND fils à marier de Jacques dudit lieu.

2 E 3 / 9031 acte 77 - 18/07/1684 - Bail

Révérend Père en Dieu Frère Florent DE BRAY Abbé de l'église et Abbaye de PHALEMPIN, Messire André REGNAULT Prieur, et Messire Ubalde REYS procureur de ladite Abbaye, baillent à Jean Baptiste MAUROIS fils de feu Pierre, et Marguerite DANELLE sa femme, demeurant à MARCQ EN PEVELE, 28 bonniers en plusieurs pièces à MARCQ EN PEVELE et à le Warbecque paroisse d'ENNEVELIN.

2 E 3 / 9031 acte 78 - 30/07/1684 - Accord

Anthoine THOBOIS fils de feu Jean, bailli de PROVIN, et Marie Anne POISSONNIER sa femme d'une part, et Martin CRAMETTE fils de feu Jacques, laboureur demeurant à PROVIN d'autre part, passent un accord par lequel pour satisfaire au port de mariage de Catherine THOBOIS femme dudit Martin CRAMETTE, qui figurait à l'accord fait avec Agnès DURIEZ mère desdits THOBOIS, lui cède un cent de manoir pris en 9 quartrons à PROVIN. Ledit CRAMETTE acquittera les premiers comparants de 12 livres de gros ½ vers le Sieur DE LE SAU Bourgeois de LILLE, et fournira à ladite Agnès DURIEZ, 9 florins et une rasière de bled, annuellement.

2 E 3 / 9031 acte 79 - 30/07/1684 - Bail

Mathieu MORTELECQUE, Nicolas MORTREUX, Maurice GRARD et Ignace DE LE PLACHE (DELEPLACE) tuteurs des enfants de feus Jean DESOBRY et Philippotte POTTEAU vivants laboureurs demeurant à PROVIN, baillent à Sébastien BOTTIN fils d'André, et Marie SION sa mère, charpentier demeurant à BAUVIN, la moitié de 9 cents à BAUVIN, item 2 cents à la Blanche Tache.

2 E 3 / 9031 acte 80 - 30/07/1684 - Bail

Jean BRUNEL fils de Sébastien, laboureur et brasseur demeurant à BAUVIN, baille la place où est présentement érigé un ouvroir à usage de cuvelerie contenant 20 pieds de long et 14 pieds de large, à Maximilien CUVELIER fils de feu Maximilien, cuvelier demeurant à ANNOEULLIN.

2 E 3 / 9031 acte 81 - 01/08/1684 - Bail

Antoinette MARCHAND veuve de Federicq MOREL, demeurant à GONDECOURT, baille à Lamoral DU HOTZ fils de feu Michel, poulaillier demeurant à ALLENNES, 4 cents à GONDECOURT, tenant de plat à Bettremieux MARCHAND, d'autre à Vincent DU HOTZ, de bout à Jean DURIEZ.

2 E 3 / 9031 acte 82 - 03/08/1684 - Contrat de mariage

Philippe **DELECOURT** jeune homme non marié demeurant à HOUPLIN, assisté de Marie GRAVELINE sa mère, Antoine, Thomas, Florent et Noël Marc DELECOURT ses frères et François LAGACHE son cousin.

Marie Marguerite **DUPRETZ** aussi jeune fille non mariée de feu Guillaume, demeurant à HERRIN, assistée de Venant, Guillaume et Nicolas DUPRETZ ses frères, Wallerand Philippe DELETOMBE et Hugues DESCAMPS ses beaux frères et Cornil MAILLART son oncle par alliance.

2 E 3 / 9031 acte 83 - 07/08/1684 - Donation

Philippe CAMY fils de feu Philippe, et Catherine DUBOIS sa femme, manouvrier demeurant à Estevele paroisse de PONT A VENDIN, donne entrevif à leurs enfants, un lieu manoir contenant ½ cent à Estevele, et tous les meubles.

2 E 3 / 9031 acte 84 - 08/08/1684 - Accord

Jean BERTOUL fils de feu Louis, jeune homme non marié demeurant à COUTICHES d'une part, Hubert VERDIERE fils de Charles, manouvrier demeurant à HERRIN d'autre part, passent un accord par lequel le premier comparant ayant reçu certaine somme de deniers dudit Hubert son beau-frère, renonce à la moitié d'un lieu manoir à HERRIN contenant en totalité cent ½.

2 E 3 / 9031 acte 85 - 25/08/1684 - Bail

Mathieu WARQUAIN fils de feu Quentin, demeurant à GONDECOURT, baille à Simon DELECOURT fils de feu Alexandre, laboureur demeurant à Wachemy, 450 verges à CHEMY.

2 E 3 / 9031 acte 86 - 25/08/1684 - Contrat de mariage

Jean **COCHET** jeune homme non marié demeurant à Wachemy, assisté de Jean et Martine LALLOE ses père et mère.

Marie Catherine **BACQUEVILLE** aussi jeune fille non mariée demeurant à GONDECOURT, assistée de Guillaume et Marie D'ANCHIN ses père et mère.

2 E 3 / 9031 acte 87 - 28/08/1684 - Vente

Antoine DERETZ fils de feu Piat, et Marie BAILLET sa femme, laboureur demeurant à CAMPHIN, vendent à Jean DE LE CAMBRE fils de feu Hubert, laboureur demeurant audit lieu, 2 cents à CAMPHIN, pour 144 livres.

2 E 3 / 9031 acte 88 - 04/09/1684 - Partage

Antoine CORSIMAU fils de feu François, tavernier demeurant à PONT A VENDIN, fait partage à ses enfants de sa première conjonction. Christine CORSIMAU aura 40 livres. Jean CORSIMAU aura aussi 40 livres. Les enfants de feu Louis CORSIMAU aussi son fils, auront 40 livres.

2 E 3 / 9031 acte 89 - 04/09/1684 - Partage

Antoine CORSIMAU fils de feu François, tavernier demeurant à PONT A VENDIN, pour nourrir amitié après son trespas entre Catherine CORDIER sa femme, et ses enfants de sa deuxième conjonction qu'il a eus avec ladite Catherine, leur fait partage. Lesdits enfants jouiront de tous les meubles avec les lettres de rentes qu'il délaissera à charge que Catherine CORDIER en jouira pendant sa viduité et en cas qu'elle viendrait à se remarier, elle n'aura que ce qui lui appartient par les coutumes et son traité de mariage.

2 E 3 / 9031 acte 90 - 05/09/1684 - Vente

Antoine MALLET fils de feu Mathieu, jeune homme non marié, manouvrier demeurant à PHALEMPIN, vend à Antoine BERNARD fils de Maximilien, manouvrier demeurant audit lieu, demi cent pris en 1 cent ½ à l'encontre de Blaise DELETOMBE, à PHALEMPIN, pour 72 livres.

2 E 3 / 9031 acte 91 - 09/09/1684 - Bail

Anne DEFIVE veuve de Bon MARCHANT, labourière demeurant à GONDECOURT, baille à Henri DUBOIS fils de feu Clément, et Mathias DUGARDIN fils de feu Henri, manouvrier et laboureur demeurant audit lieu, 15 cents ½ audit lieu.

2 E 3 / 9031 acte 92 - 11/09/1684 - Vente

Amand DUPRETZ fils de feu Jacques, et Nicolas LEPETZ (LEPEZ) fils de feu Jean, laboureurs demeurant à ALLENNES, procureurs spéciaux de Marguerite POTTEAU veuve de Claude LHEUREUX, et Marie LHEUREUX sa fille héritière dudit Claude son père (procuration pardevant Claude POTTIER notaire, du 14/02/1684), vendent à Thomas DELEFOSSE fils de feu Jean, laboureur demeurant à GONDECOURT, 2 cents ½ à GONDECOURT, pour 120 livres.

2 E 3 / 9031 acte 93 - 11/09/1684 - Vente

Amand DUPRETZ fils de feu Jacques, et Nicolas LEPETZ fils de feu Jean, laboureurs demeurant à ALLENNES, procureurs spéciaux de Marguerite POTTEAU veuve de Claude LHEUREUX, et Marie LHEUREUX sa fille héritière dudit Claude son père (procuration pardevant Claude POTTIER notaire, du 14/02/1684), vendent à Antoine LECLERCQ fils de feu Antoine, laboureur demeurant à ALLENNES, 4 cents ½ à GONDECOURT, pour 228 livres.

2 E 3 / 9031 acte 94 - 11/09/1684 - Bail

François BOULINGER (BOULANGER) fils de feu Gaspard, manouvrier demeurant à PHALEMPIN, baille à Jean LALLOE fils de Robert, meunier et laboureur demeurant à CAMPHIN, 6 cents à CAMPHIN.

2 E 3 / 9031 acte 95 - 11/09/1684 - Partage

Nicolas DESBANS fils de feu Jean, et Françoise HURTAU sa femme, tisserand demeurant à Ennecourt, Louis LE GROULX fils d'Anselme, et Marie HURTAU sa femme, manouvrier demeurant au riez d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN, icelles femmes enfants de feus Jean et de Catherine DELEVALLEE vivants laboureurs audit riez, font le partage de l'héritage. Louis LE GROULX et sa femme auront le lieu manoir contenant cent ½ audit riez. Nicolas DESBANS et Françoise HURTAU ont, en compensation, été payés de 144 livres.

2 E 3 / 9031 acte 96 - 18/09/1684 - Partage

Bernard HENNEBEL, Jean DU TILLOEUL et Pasque HENNEBEL sa femme, Antoine DU TILLOEUL et Bauduine HENNEBEL sa femme, Pierre DAVRIL et Michelle HENNEBEL sa femme, tous laboureurs, demeurant ledit Bernard à PHALEMPIN, ledit Jean à SECLIN, lesdits Antoine et Pierre à HOUPLIN, lesdits HENNEBEL enfants et héritiers de feus François et Jeanne DELATTRE vivants laboureurs à HOUPLIN, partagent l'héritage. Bernard HENNEBEL aura la moitié d'un lieu manoir contenant 4 cents à HOUPLIN (*manque double page à photographier*). Jean DU TILLOEUL et Pasque HENNEBEL auront ... item 2 cents ½ à SECLIN tenant d'un côté à Louis WACRENIER à cause de sa femme, d'autre à l'héritage occupé par Antoine DU TILLOEUL, de bout à Maître Jean BOULINGER, d'autre à Thomas DESMASIERES, item 3 cents à SECLIN, et 7 quartrons à HOUPLIN. Antoine DU TILLOEUL et Bauduine HENNEBEL auront 6 cents à HOUPLIN, item 4 cents à SECLIN, item cent ½ à EMMERIN, et 3 cents pris es dits 12 cents à THUMENNY, tenant de plat audit Bernard HENNEBEL. Pierre DAVRIL et Michelle HENNEBEL sa femme auront l'autre moitié du lieu manoir à prendre à l'encontre dudit Bernard HENNEBEL, item 3 cents audit THUMENNY pris es dits 12 cents, item 7 cents à HOUPLIN, et finalement 3 cents au dismage de Lorival à SECLIN. Bernard HENNEBEL paiera à Jean DU TILLOEUL et sa femme 561 livres, à Pierre DAVRIL et sa femme 206 livres, à Antoine DU TILLOEUL et sa femme 60 gros. Antoine et sa femme paieront à Jean DU TILLOEUL et sa femme 23 livres. Pierre DAVRIL et sa femme paieront audit Jean DU TILLOEUL et sa femme 10 livres et 522 livres à Antoine DU TILLOEUL et sa femme.

2 E 3 / 9031 acte 97 - 25/09/1684 - Vente

François BOULINGER fils de feu Gaspard, manouvrier demeurant à PHALEMPIN, vend à Catherine LE GROULX veuve d'Antoine BOULINGER (BOULANGER), labourière demeurant à CAMPHIN, 3 cents ½ moitié de 7 cents à l'encontre de Hugues DESCAMPS audit lieu, pour 300 livres.

2 E 3 / 9031 acte 98 - 25/09/1684 - Vente

Antoine RIVELOIS fils d'Etienne, jeune homme non marié assisté de son père, demeurant à ANNOEULLIN, pour staisfaire à l'achat d'une pièce qu'il a achetée de Jean DU WETZ (DUWEZ), vend à Antoine LECLERCQ fils de feu Antoine, laboureur et marchand demeurant à ALLENNES, 5 cents ½ et 3 verges pris en 7 cents quartron et demi à l'encontre de Nicolas MONTAIGNE à qui appartient le quart de ladite pièce en qualité d'héritier de Gilles GUILBERT, séant à ALLENNES, pour 600 livres.

2 E 3 / 9031 acte 99 - 30/07/1684 - Vente

Catherine LEFEBVRE veuve de Jacques LECOMTE, demeurant à PONT A VENDIN, vend à François TOURBE fils de feu Sébastien, procureur spécial de Jean COURTECUISSE procureur postulant à LILLE (procuration passée devant Jacques Nicolas BOURSETTE et Antoine HERMAN notaires, le 20/07/1684), 4 cents à PONT A VENDIN, pour 120 livres.

2 E 3 / 9031 acte 100 - 29/09/1684 - Echange

Jacques DE BEAUVOIS fils de feu Jacques, laboureur et échevin de CAMPHIN d'une part, Pierre CANIPEL fils de feu Martin, berger demeurant à CARNIN d'autre part, échangent des terres. 9 quartrons à CARNIN contre 2 cents à CAMPHIN.

2 E 3 / 9031 acte 101 - 04/10/1684 - Bail

Pasquier CHOCQUET fils de feu Antoine, marchand demeurant à LILLE, baille à Catherine DE LANNOY veuve de Josse CHOCQUET, demeurant à WAHAGNIES, 4 cents audit lieu.

2 E 3 / 9031 acte 102 - 04/10/1684 - Bail

Pasquier CHOCQUET fils de feu Antoine, bourgeois marchand demeurant à LILLE, baille à Antoine BOUTILLIER fils de feu Nicolas, laboureur demeurant à WAHAGNIES, 4 cents ½ en 2 pièces audit lieu.

2 E 3 / 9031 acte 103 - 04/10/1684 - Bail

Pasquier CHOCQUET fils de feu Antoine, bourgeois marchand demeurant à LILLE, baille à Joseph BERNARD fils de Guislain, molleur au mollin de WAHAGNIES, un lieu manoir contenant cent ½ audit lieu.

2 E 3 / 9031 acte 104 - 05/10/1684 - Contrat de mariage

Jean **MASENGHUIEN** fils de feu Wallerand, relict de Marie CRAMETTE, demeurant à GONDECOURT, assisté d'André DUMETZ son oncle du côté maternel et Jean Bernard LABBE son cousin.

Marie **BRUNEL** jeune fille non mariée demeurant à VENDIN, assistée de Jean BRUNEL son père et Jean Baptiste BRUNEL son frère.

2 E 3 / 9031 acte 105 - 05/10/1684 - Bail

Louis MACTAGARD fils de feu Guillaume, échevin de PONT A VENDIN, baille à Jean BONDO fils de feu Jean, laboureur demeurant audit lieu, 5 cents ½ à PONT A VENDIN. En présence de Jean HOCEDE fils de feu Antoine, batelier sur la Haute Deusle, et Adrien DE MAILLY fils de feu Frédéric, échevin à son tour, demeurant à PONT A VENDIN.

2 E 3 / 9031 acte 106 - 08/10/1684 - Bail

Pierre DURIEZ fils de feu André, receveur et administrateur des biens des communs pauvres de CHEMY, baille à Marguerite CAMY veuve d'Antoine DE MAY, demeurant à SECLIN, 5 cents en 2 pièces à SECLIN.

2 E 3 / 9031 acte 107 - 10/10/1684 - Vente

Nicolas DU ROTZ fils de feu Jean, marchand de poulletz, et Barbe BOURBOTTE sa femme, demeurant à ANNOEULLIN, pour remployer en achat de quelque héritage, vendent à Sébastien TREDEZ fils de Philippe, brasseur et laboureur demeurant à PROVIN, et Elisabeth DE CARNIN sa femme, 3 cents à PROVIN, pour 324 livres.

2 E 3 / 9031 acte 108 - 10/10/1684 - Vente

Marguerite PIPPELART veuve de Jean TREDEZ en dernières noces, demeurant à BAUVIN, vend à Philippe TREDEZ fils de feu Guillaume, lieutenant de PROVIN et BAUVIN, 2 cents à PROVIN, pour 162 livres.

2 E 3 / 9031 acte 109 - 11/10/1684 - Bail

Amand DESTREZ fils de feu Guillaume, laboureur demeurant à GONDECOURT, baille à Marie DELEFOSSE veuve de Charles DUJARDIN, labourière demeurant audit lieu, cent ½ audit lieu.

2 E 3 / 9031 acte 110 - 12/10/1684 - Bail

Pasquier CHOCQUET fils de feu Antoine, bourgeois et marchand demeurant à LILLE, baille à Claude DE LANNOY fils de feu Mathieu, laboureur demeurant à WAHAGNIES, 9 cents en 2 pièces à WAHAGNIES.

2 E 3 / 9031 acte 111 - 13/10/1684 - Contrat de mariage

Jean **CANDILLIER** fils de feu Jacques, berger de stil demeurant à PHALEMPIN, assisté de Jacques CANDILLIER son fils.

Marguerite **FACOMPRETZ** veuve de Fabien PLANCQUE, demeurant à ATTICHES, assistée de Jacques Henri FACOMPRETZ son cousin.

2 E 3 / 9031 acte 112 - 22/10/1684 - Bail

Jean BERNARD fils de feu Mathias, marchand demeurant à GONDECOURT, baille à André DUMETZ fils de feu Philippe, manouvrier audit lieu, 2 cents ½ à GONDECOURT.

2 E 3 / 9031 acte 113 - 24/10/1684 - Vente

Jean BATAILLE fils de feu Antoine, laboureur demeurant à WAZEMMES, vend un lieu manoir contenant 3 cents 3 quartrons à PHALEMPIN, pour 650 livres (rectifié à 350 livres car les arbres à fruits et hayes ne sont pas compris dans le marché) à Jean CORNIL fils de feu Robert, marchand demeurant à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9031 acte 114 - 28/10/1684 - Accord

Luc DE BEAUPRETZ fils de feu Claude, sergent des bois de la terre et Seigneurie d'ALLENNES d'une part, Martine DE HENNIN veuve de Pierre LAOUSSE, et Jean LAOUSSE son fils suffisamment âgé, demeurant audit lieu d'autre part, passent un accord par lequel le premier a cédé ses parts qu'il a aux charpentages et lieu manoir repris par l'accord qu'il a fait avec Antoine DUJARDIN fils de feu Charles et d'encore vivante Marie DELEFOSSE en qualité de procureur spécial de sa dite mère (17/11/1682). Les seconds paieront les frais pour parvenir à l'accord et l'action qu'a intempté ledit DUJARDIN en qualité de plus prochain héritier de feue Marguerite LEFEBVRE.

2 E 3 / 9031 acte 115 - 31/10/1684 - Vente

Martin CRAMETTE fils de feu Jacques, laboureur demeurant à PROVIN, et Catherine THOBOIS sa femme, vendent à Pierre DUFLOT fils de feu Antoine, et Marguerite MORTREUX sa femme, laboureur demeurant audit lieu, un lieu manoir contenant 1 cent à PROVIN, pour 456 livres.

2 E 3 / 9031 acte 116 - 02/11/1684 - Bail

Jacques DE BEAUVOIS fils de feu Jacques, échevin regnant de CAMPHIN, baille à Marchelle BOISTEL fils de Jean, laboureur demeurant à Ennecourt paroisse de CAMPHIN, 2 cents à CAMPHIN.

2 E 3 / 9031 acte 117 - 07/11/1684 - Vente

Claude POLLET fils de feu Martin, laboureur demeurant à WAHAGNIES, vend à Georges DE CARNIN fils de feu Jean, laboureur et carlier demeurant à ATTICHES, 6 cents à PHALEMPIN pris en 9 à l'encontre de Bon MIOT à cause de Michelle POLLET sa femme, pour 582 livres.

2 E 3 / 9031 acte 118 - 09/11/1684 - Partage

Thomas CAULLIER, Jean BIRLOUET fils de feu Jean, bail et mari de Claire CAULLIER, Hubert TESTELIN fils de feu Jean, bail et mari de Martine CAULLIER, et Simon LOHIER fils de feu Jacques, bail et mari de Cécile CAULLIER, tous laboureurs demeurant à PHALEMPIN sauf ledit BIRLOUET à WAHAGNIES, lesdits CAULLIER enfants et héritiers des feus Jean et Jacqueline CANIPEL vivants demeurant à PHALEMPIN, font le partage. Thomas CAULLIER aura la moitié d'un lieu manoir contenant 2 cents 1 quartron à PHALEMPIN, item 5 quartrons audit lieu. Simon LOHIER et Cécile CAULLIER auront l'autre moitié du lieu manoir. Hubert TESTELIN et Martine CAULLIER auront 4 cents en 3 pièces à CAMPHIN et PHALEMPIN. Jean BIRLOUET et Claire CAULLIER auront 437 livres 10 gros payables pour 237 livres 10 gros par Thomas, et 200 livres par ledit LOHIER et sa femme.

2 E 3 / 9031 acte 119 - 12/11/1684 - Testament

In Nomine Domini Amen. Georges TOURNUY fils de feu Jean, manouvrier demeurant à Wachemy paroisse de CHEMY, au lit malade, fait son testament. Inhumation dans le chimentier de CHEMY. Service solennel avec diacre et soubdiacre et 2 messes votives, obit du bout du mois et obit anniversaire. Il laisse ses meubles à Denis et Nicolas LESPAGNOL ses petits frères et à Marie Madeleine TOURNUY sa nièce, à chacun 24 livres. A Denis et Nicolas chacun 4 chemises, audit Denis une casacque de drap gry, une de toile et une paiette violette, une paire de chausse basse de laigne lissée et une paire de caneson et une huvette. Audit Nicolas une autre casacque vieille de drap gry, une de toille, une paire de maronne, une paire de caneson de toille, une paire de chausse lissée et une de toille avec une huvette. A Pierre DUPRETZ une paire de bas blancqs lissé de fillet de lin. Et au regard de tous les autres meubles, il les laisse à François DUPRET par amitié et pour les bons services durant sa maladie à charge de payer les execques et funérailles et charges. Il donne 3 cents en 2 pièces à CHEMY audit François DUPRETZ.

2 E 3 / 9031 acte 120 - 12/11/1684 - Bail

Georges TOURNUY fils de feu Jean, manouvrier demeurant à Wachemy paroisse de CHEMY, baille à François DUPRETZ fils de feu François, jeune homme non marié demeurant audit lieu, 5 cents 3 quartrons en 3 pièces audit lieu.

2 E 3 / 9031 acte 121 - 15/11/1684 - Accord

Marc HOTTIN fils de feu Pierre, laboureur demeurant à La Neuville paroisse de PHALEMPIN, procureur spécial de Florent MULLIER receveur du Domaine de Vendosme, demeurant au Plouich (procuration du 3/11/1684), déclara que le 2/11/1684 il a acheté de la part du Sieur MULLIER une vache de poil roux à blancq nez, une génisse d'environ 2 ans de poil noir à blanc nez et généralement tous les meubles qu'on a vendus appartenant à Nicolas LAURENT fils de feu Bon, demeurant à WAHAGNIES. Pour 24 livres, ledit LAURENT pourra jouir des bestiaux et meubles pendant un an.

2 E 3 / 9031 acte 122 - 16/11/1684 - Contrat de mariage

Pierre **DUMETZ** fils de feu Jean, relict de feue Michelle MOREL, demeurant à GONDECOURT.

Marie Anne **MARCHAND** jeune fille non mariée de feus Jean et Péronne DESOBRY, demeurant audit lieu.

2 E 3 / 9031 acte 123 - 16/11/1684 - Contrat de mariage

Nicolas **BRISSE** fils de feu Ambroise, jeune homme non marié demeurant à WAHAGNIES, assisté de Marie D'APVRIL sa mère et François DUPUICT son beau frère.

Marie **LEGROULX** aussi jeune fille non mariée demeurant audit lieu, assistée de Louis LEGROULX son frère et Nicolas Laurent BRISSE son beau frère.

... à l'encontre de Catherine LEGROULX sa soeur ... avec Antoine LEGROULX son frère ... en présence de Pierre SALMON fils de feu Nicolas, oncle par alliance dudit BRISSE et Jacques DELANNOY fils de feu Jean, parrain de ladite LEGROULX demeurant audit WAHAGNIES.

2 E 3 / 9031 acte 124 - 17/11/1684 - Partage

Nicolas et Pierre MORTREUX, Pierre DUFLOT et Marguerite DUFLOT sa femme, Jean CAMBIER et Catherine MORTREUX sa femme, iceux MORTREUX enfants et héritiers des feus Guillaume et Jeanne MOREL vivants échoppiers demeurant à PROVIN, se partagent l'héritage. Nicolas MORTREUX aura 7 quartrons à PROVIN. Pierre MORTREUX aura 240 livres dont 120 livres par Pierre DUFLOT et 120 livres par Jean CAMBIER. Catherine MORTREUX aura un lieu manoir contenant un cent à PROVIN, item cent ½ audit lieu. Marguerite MORTREUX aura 312 livres à payer par Jean CAMBIER et sa femme.

2 E 3 / 9031 acte 125 - 15/05/1684 - Dette

Mathias DESNOULLET fils de feu Philippe, Jean GRARD fils de feu Pierre, charpentiers, et Martin RIDON fils de feu Noël, carlier demeurant à GONDECOURT, doivent à la Baronne D'ENCHIN 46 florins à cause de vente de 4 monstres d'arbres, tant poupliers, bois blancqs, chêne et fresnes à ALLENNES. Paiement au 29/08/1684.

2 E 3 / 9031 acte 126 - 29/11/1684 - Vente

Marc DE LABRE fils de feu Luc, laboureur demeurant à FROIENNE LEZ TOURNAY, vend à Dominique DE LABRE son frère laboureur demeurant à BAUVIN, 2 cents à BAUVIN, pour 192 livres.

2 E 3 / 9031 acte 127 - 01/12/1684 - Bail

Marie RIVELOIS fille de libre condition de feu Pasquier, demeurant à GONDECOURT, baille à Maximilien DURIEZ fils de feu Maximilien, laboureur demeurant à CAMPHIN, 5 cents à CAMPHIN.

2 E 3 / 9031 acte 128 - 04/12/1684 - Vente

Hubert ASSAILLY fils de feu Maximilien, laboureur demeurant à WINGLES, et Marie Marguerite CARRÉ sa femme, vendent à Antoine DUBOIS fils de feu Jean, et Cécile CAUROTZ sa femme, taverniers à PONT A VENDIN, un lieu manoir contenant cent ½ audit lieu tenant de côté à Adrien CAUROTZ, pour 960 livres. Les vendeurs déchargeront une rente héritière créée par feu Antoine CARRÉ frère de ladite Marie Marguerite.

2 E 3 / 9031 acte 129 - 04/12/1684 - Baux

Hubert ASSAILLY fils de feu Maximilien, laboureur demeurant à WINGLES, (Marie Marguerite CARRÉ sa femme), baille à Jacques SAUVAGE fils de feu Jacques, laboureur demeurant à PONT A VENDIN, 17 cents en plusieurs pièces à PONT A VENDIN et Estevele. Il lui baille en avant cense le parfait de 18 cents appartenant pour 13 cents à la ville de PONT A VENDIN, et 5 cents à l'église dudit lieu qu'avait feu Antoine CARRÉ beau-frère du bailleur.

2 E 3 / 9031 acte 130 - 04/12/1684 - Vente

Jean Baptiste TESTELIN fils de feu Jean, laboureur demeurant à CAMPHIN, et Marie BELVAL sa femme, vendent à Pierre BELVAL fils de feu Jean, laboureur demeurant à Ennecourt paroisse de CAMPHIN, la moitié d'un lieu manoir, contenant 6 cents à l'encontre de l'acheteur, pour 456 livres. En présence de Charles DERACHE fils de feu Jean, laboureur audit hamel.

2 E 3 / 9031 acte 131 - 04/12/1684 - Caution

Jean BOUTTEMY fils de feu Jacques, tavernier demeurant à PONT A VENDIN, et Catherine TAILLEZ sa femme, déclarent que Jean LAURENT fils de feu Jean, tavernier audit lieu s'est constitué leur caution, pour 360 florins. Ils lui transportent toutes les maulles au marets de PONT A VENDIN pour 12 livres de gros, item 2 lits et une vache pour 6 livres de gros, tous les meubles qu'ils ont en leur maison pour 8 livres de gros, et toutes les parts qu'ils ont en plusieurs pièces de terres à ANNAY, provenant de la succession de Michelle DUBOIS mère de ladite Catherine TAILLEZ, et de Jeanne PILLOT sa tante, impartis à l'encontre de Laurence et Jacqueline TAILLEZ leurs sœurs et consors, item toutes les advestures de bled croissant sur 8 cents en 2 pièces à PONT A VENDIN.

2 E 3 / 9031 acte 132 - 05/12/1684 - Bail

André LHOSTE fils de feu François, laboureur demeurant à Ennecourt paroisse de CAMPHIN, baille à Jacques DE LANNOY fils de feu Jean, laboureur demeurant à WAHAGNIES, 11 cents en 3 pièces à WAHAGNIES.

2 E 3 / 9031 acte 133 - 06/12/1684 - Accord

Jean DE BAY fils de feu Pierre, manouvrier demeurant à ONGNIES, et Marguerite BRISSE sa femme d'une part, Nicolas BRISSE fils de feu Laurent, frère de ladite Marguerite, couvreur de paille demeurant à PHALEMPIN d'autre part, passent un accord par lequel, moyennant 13 florins reçus par les premiers comparants, ils renoncent à toutes les parts qu'ils ont dans un jardin à PHALEMPIN, contenant 3 quartrons.

2 E 3 / 9031 acte 134 - 09/12/1684 - Partage

Gérard LAMBELIN fils de feu Jean, machon demeurant à PONT A VENDIN, et Charles MORTAINE fils de Charles, manouvrier demeurant à Estevele, mari de Michelle LAMBELIN (qui a approuvé le 19/12/1684), iceux LAMBELIN enfants de feu Jean et de Michelle DELEVALLEE, font le partage. Gérard LAMBELIN aura la moitié des charpentages d'une maison chambre et étable, impartis à l'encontre de Madeleine LAMBELIN et consors, étant bâtis sur un fond appartenant à Antoine LARCHIER bailli dudit lieu. Charles MORTAINE et sa femme auront 2 cents en 2 pièces à ESPINOY et Estevele, et il paiera 84 livres audit LAMBELIN.

2 E 3 / 9031 acte 135 - 10/12/1684 - Bail

Louis VALLEZ fils de feu Arnould, manouvrier demeurant à PHALEMPIN, et Jean LOHIER fils de Jacques, manouvrier demeurant au Plouich, baillent à Jean VALLEZ fils de Pasquier, manouvrier demeurant à CAMPHIN, 2 cents audit lieu.

2 E 3 / 9031 acte 136 - 10/12/1684 - Echange

Pierre BOISTEL fils de feu Philippe, laboureur, et Jean VALLEZ fils de Pasquier, laboureur, demeurant à CAMPHIN, échangent des terres. 9 quartrons contre 2 cents.

2 E 3 / 9031 acte 137 - 15/12/1684 - Accord

François LEMAISRE fils de feu Mathieu, héritier de Jacqueline DELECOURT à son trespas veuve de Pasquier ROHART, sa grande tante, demeurant à ESPINOY, voulant appréhender par mise de fait, 2 cents à CARNIN haboutant à la terre Jean BATAILLE tanneur à LILLE, que Laurence DUBAR sa mère et Françoise LEMAISRE sa sœur auraient vendus en novembre 1665 à Maximilien RUBIN clerc de CARNIN, déclare que moyennant 36 florins reçus d'icelui RUBIN, il ratifie la susdite vente.

2 E 3 / 9031 acte 138 - 19/12/1684 - Vente

Eloy et Jacques HACHIN, Joseph DELEVALLEE fils de Nicolas, et Marie Anne HACHIN sa femme, Philippe BARRET fils de Sébastien, et Antoinette HACHIN sa femme, tous demeurant à PONT A VENDIN, lesdits HACHIN enfants et héritiers de feu Antoine vivant manier dudit lieu, pour décharger les dettes, vendent à Hugues DELERUYELLE fils de feu Jean, manouvrier demeurant à Estevele, 2 cents ½ à Estevele, pour 240 livres. En présence de Charles MORTAIGNE fils de Charles, manouvrier à Estevele, et Adrien MASQUELIER fils de feu Jean, chartier demeurant à PONT A TRESIN.

2 E 3 / 9031 acte 139 - 17/04/1684 - Inventaire
Inventaire fait à GONDECOURT de la part de Louis DE LE RUYELLE, des biens meubles qu'il a en sa possession.
Un grand cuive avec le gantier à Jean Baptiste RAMON pour 7 livres 10 sols.
Une petite cuvelle blanche et une autre mannaise, à la veuve Hippolyte MORTREUX, pour 34 sols.
Une autre cuvelette et un rondeau à Jean Baptiste RAMON pour 40 sols.
Un chaudron de brasseur à Jean Baptiste RAMON pour 7 livres.
Un rondeau à pied avec une petite cuvelette à Charles BRISELANCE concierge du Sieur du Joncquoy, pour 68 sols.
Un tellier à Jean CLICQUEZ de GONDECOURT, pour 36 sols.
Un escangoir avec lescan à Jean Baptiste RAMON pour 40 sols.
Un grand chaudron à Jean Baptiste RAMON pour 7 livres 5 sols.
Un petit chaudron à André BRISELANCE pour 50 sols.
Une vache noire à blanc dos.
Une vache grise.
20 charrées de fien en la cour à Jean DELECROIX d'HOUPLIN, au prix de 28 sols la charrée.
8 charrées à Hubert DANVERS de GONDECOURT au pris de 28 sols la charrée.

2 E 3 / 9031 acte 140 - 30/12/1684 - Vente
Piat FACOMPRETZ fils de feu Charles, laboureur demeurant à PHALEMPIN, vend à Jean Baptiste TESTELIN fils de feu Jean, laboureur demeurant à CAMPHIN, cent ½ à CAMPHIN, pour 110 livres.

2 E 3 / 9031 acte 141 - 29/12/1684 - Accord partage
Venant et Nicolas DUPRETZ jeunes hommes fils de feu Guillaume, demeurant à HERRIN, Wallerand Philippe DE LE TOMBE fils de feu Nicolas, et Marie DUPRETZ sa femme, demeurant à PHALEMPIN, Hugues DESCAMPS fils de feu Pasquier, et Anne Françoise DUPRETZ sa femme, laboureurs demeurant à CAMPHIN, Philippe DELECOURT fils de feu Florent, laboureur demeurant à HOUPLIN, et Marie Marguerite DUPRETZ sa femme d'une part, Guillaume DUPRETZ fils de feu Guillaume, jeune homme non marié, demeurant à HERRIN d'autre part, lesdits DUPRETZ enfants et héritiers dudit feu Guillaume et de Jeanne LALLOE en leurs vivants laboureurs demeurant à HERRIN, passent un accord par lequel, moyennant 225 livres que le second comparant paiera en 2 ans, les premiers renoncent à un lieu manoir contenant 3 cents 1 quartron à HERRIN. Ledit Guillaume aura chevaux, vaches, meubles, amendises, sauf les estains qui se partageront, un lit où couche ledit Nicolas qui aura un coffre et 2 paires de linchoeuls. Passé à CHEMY en présence de Crespin DU TILLOEUL fils de feu Pierre, laboureur demeurant à ANSTAING, et Cornil MAILLARD fils de Guillaume, laboureur demeurant à CHEMY.

2 E 3 / 9031 acte 142 - - 29/12/1684 - Rente héritière
Venant et Nicolas DUPRETZ jeunes hommes fils de feu Guillaume, demeurant à HERRIN, Wallerand Philippe DE LE TOMBE fils de feu Nicolas, et Marie DUPRETZ sa femme, demeurant à PHALEMPIN, Hugues DESCAMPS fils de feu Pasquier, et Anne Françoise DUPRETZ sa femme, laboureurs demeurant à CAMPHIN, Philippe DELECOURT fils de feu Florent, laboureur demeurant à HOUPLIN, et Marie Marguerite DUPRETZ sa femme d'une part, Guillaume DUPRETZ fils de feu Guillaume, jeune homme non marié, demeurant à HERRIN d'autre part, lesdits DUPRETZ enfants et héritiers dudit feu Guillaume et de Jeanne LALLOE en leurs vivants laboureurs demeurant à HERRIN, passent un accord par lequel, moyennant la renonciation faite ce jour par les premiers comparants, ledit Guillaume prend à sa charge une lettre de rente héritière de 50 livres par an au rachat de 800 livres passée devant auditeurs au profit de Gilles DUBOIS procureur à LILLE. Passé à CHEMY en présence de Crespin DU TILLOEUL fils de feu Pierre, laboureur demeurant à ANSTAING, et Cornil MAILLARD fils de Guillaume, laboureur demeurant à CHEMY.

2 E 3 / 9031 acte 143 - 26/01/1684 - Donation
Philippe LERNOULD fils de feu Jean, carlier demeurant à CAMPHIN, par affection pour Druon MAHIEU fils de Bettremieux et de deffuncte Jeanne LHERNOULD, son neveu, lui donne entrevif, la part qu'il a dans un lieu manoir à ESPINOY contenant en totalité ½ cent, laquelle part le comparant a eu droit par donation de Catherine LERNOULD sa sœur, voire lui fait aussi donation de ce qu'il pourrait succéder ci-après audit lieu par le trespas de Barbe LHERNOULD aussi sa sœur.

2 E 3 / 9031 acte 144 - 27/01/1684 - Dispositions testamentaires

Jeanne LALLOE veuve de Guillaume DUPRETZ, labourière demeurant à HERRIN, prend des dispositions pour que tous ses enfants, tant filles que fils, héritent à parts égales. Guillaume, Nicolas et Marie Marguerite pourront rester ensemble dans la maison tant qu'ils ne sont pas mariés.

2 E 3 / 9031 acte 145 - 22/02/1684 - Disposition testamentaire

Antoine LEDOUX et Claire BOURREZ sa femme, laboureurs demeurant à PROVIN, par affection pour Lamoral et Marie PETIT leurs neveu et nièce, enfants de feue Marie BOURREZ et d'encore vivant Claude PETIT, et comme ladite Claire a encore une sœur nommée Anne BOURREZ, laquelle exclurait les enfants de ladite Marie BOURREZ, d'autant qu'ils n'ont pas d'enfant, veulent que lesdits enfants héritent faisant une teste à l'encontre de ladite Anne BOURREZ leur tante. En présence de Pierre ROUX fils de Marthial, maître marissal demeurant à BERCLAU.

2 E 3 / 9031 acte 146 - 24/02/1684 - Dispositions testamentaires

Marie MARCHAND veuve d'Antoine DELEFOSSE, demeurant à GONDECOURT, prend des dispositions pour que tous ses enfants, tant filles que fils, héritent à parts égales. En présence de Bon MARCHAND fils de feu Antoine, laboureur à GONDECOURT, et Martin DUROTZ fils de feu Nicolas, laboureur demeurant à ANNOEULLIN.

2 E 3 / 9031 acte 147 - 18/03/1684 - Dispositions testamentaires

Marguerite PIPPELART veuve de Jean TREDEZ, demeurant à BAUVIN, prend des dispositions pour que tous ses enfants, tant filles que fils, héritent à parts égales. Ce que Jean POUILLE fils du premier mariage de la comparante, a accepté. Elle donne à Marie Catherine SION fille de Cornille, sa nièce, tous les meubles par ménages qui se trouveront appartenir à la comparante.

2 E 3 / 9031 acte 148 - 18/04/1684 - Correction de testament

Mathias BERNARD fils de feu François, et Marie DESTREZ sa femme, ayant considéré le partage qu'ils ont fait à leurs enfants le 25/08/1683, révoque la clause concernant les prédécès de leurs enfants (la part retournera audit BERNARD le père).

2 E 3 / 9031 acte 149 - 04/05/1684 - Testament

In Nomine Domini Amen. Je Paul RICOURT fils de feu Gilles, marchand saiteur paroissien de PHALEMPIN, fais mon testament. Inhumation en la Chapelle Sainte Barbe de l'église Saint Sauveur à LILLE auprès de mes père et mère avec 6 rasières de bled aux pauvres assistant au service solennel. 200 messes dont la moitié en l'Abbaye de PHALEMPIN et l'autre moitié à la volonté de mes parents, à 7 patars chacune, tous mes neveux et nièces hériteront également à compte de testes.

2 E 3 / 9031 acte 150 - 06/05/1684 - Témoignages

Louis DELEZENNES fils de feu Jean, âgé de 60 ans, lieutenant et laboureur à ESPINOY, Jacques LEHOUCQ fils de feu Jacques, homme de fief et laboureur demeurant à PHALEMPIN, et Antoine DERETZ fils de feu Piat, échevin et laboureur demeurant à CAMPHIN, âgé de 45 ans, attestent, sur interrogatoires verbaux de la part d'Antoine DUQUESNE fermier de la Grande Cense et lieutenant dudit lieu, avoir visité les advestures qu'a semées et plantées ledit DUQUESNE sur son marché de CAMPHIN, 14 bonniers un cent et un quartron de colsat, lesquels il a été obligé de les labourer comme ayant été engelés à l'hiver dernier, à la réserve de 20 verges, et au regard de bled ils ont trouvé environ 26 bonniers desquels il y en a au moins 13 qu'il sera obligé de relabourer et les autres 13 bonniers sont au plus advestis au ¼ par rapport aux autres années, item 7 bonniers de soucrion aussi advestis au quart, item 15 cents d'hivernace advestis au quart, et 6 bonniers à trannine lesquels ne sont capables de les laisser hormis par une grande nécessité.

2 E 3 / 9031 acte 151 - 06/05/1684 - Témoignages

Louis DELEZENNES fils de feu Jean, âgé de 60 ans, lieutenant et laboureur à ESPINOY, Jacques LEHOUCQ fils de feu Jacques, homme de fief et laboureur demeurant à PHALEMPIN, et Antoine DERETZ fils de feu Piat, échevin et laboureur demeurant à CAMPHIN, âgé de 45 ans, attestent, pour avoir visité les advestures semées par Simon et Piat DE LE CAMBRE frères, fermiers de Messieurs les Abbé et religieux de l'Abbaye de Saint Pierre lez GAND à CAMPHIN, qu'ils ont dû relabourer 1 bonnier ½ de colsat comme ayant été engelés à l'hiver dernier, à la réserve de 15 ou 16 verges, ensemble 5 bonniers ½ advestis de bled, lesquels il y en a

la moitié qu'il faut relabourer et sur l'autre moitié le rendement sera de ¼. Les 21 cents de trannines sont aussi perdus.

2 E 3 / 9031 acte 152 - 06/05/1684 - Témoignages

Louis DELEZENNES fils de feu Jean, âgé de 60 ans, lieutenant et laboureur à ESPINOY, Jacques LEHOUCQ fils de feu Jacques, homme de fief et laboureur demeurant à PHALEMPIN, et Antoine DERETZ fils de feu Piat, échevin et laboureur demeurant à CAMPHIN, âgé de 45 ans, attestent, pour avoir visité les advestures semées par Simon et Piat DE LE CAMBRE frères, fermiers de Messieurs les Chapelains de Notre Dame de Cité lez ARRAS, consistant en 36 bonniers à CAMPHIN, que 11 rasières de colsats ont été engelés l'hiver dernier et ils ont été obligés de les relabourer. Quant aux beld, soucrion, seigle, ivernace et trannines, ils seront obligés d'en relabourer au moins la moitié, et pour le restant, le rendement sera de ¼ par rapport aux autres années.

2 E 3 / 9031 acte 153 - 25/08/1684 - Dispositions testamentaires

Pierre LEMETTRE fils de feu Gilles, et Antoinette LALLOE sa femme, laboureur demeurant à Wachemy paroisse de CHEMY, prennent des dispositions pour que tous leurs enfants, tant filles que fils, héritent à parts égales.

2 E 3 / 9031 acte 154 - 04/09/1684 - fondation

François DUPUICT (DUPUIS) fils de feu Jacques, laboureur demeurant à Ennecourt paroisse de CAMPHIN, pour le salut de son âme et de celles dudit Jacques DUPUICT et de Jeanne TESTELIN ses feus père et mère, fonde un obit annuel à 3 psalmes à perpétuité en l'église de CAMPHIN. Il charge 3 cents de terre audit hamel.

2 E 3 / 9031 acte 155 - 18/09/1684 - Disposition partage

Michel FONTAINE fils de feu Jean, censier demeurant à CARVIN ESPINOY, et Françoise PARENT sa femme, pour nourrir amitié entre Jean Charles et Marie Marguerite FONTAINE leurs 2 enfants, font le partage. Tous les meubles se partageront également. Ledit Jean Charles FONTAINE aura davantage part de 5 cents à CARVIN, item 3 cents audit lieu. Pour le reste, comme aîné ledit Jean Charles aura le choix de la part mais devra dédommager sa sœur de manière qu'ils aient la même valeur.

2 E 3 / 9031 acte 156 - 18/09/1684 - Dispositions testamentaires

Jean DU TILLOEUL fils de feu Nicolas, laboureur demeurant à SECLIN, et Pasque HENNEBEL sa femme, prennent des dispositions pour que tous leurs enfants tant fils que filles, héritent à parts égales. En présence de Bernard HENNEBEL fils de feu François, laboureur à PHALEMPIN, et Pierre D'APVRIL fils de feu Pierre, laboureur à HOUPLIN.

2 E 3 / 9031 acte 157 - 18/09/1684 - Testament

Antoine DUTILLOEUL fils de feu Noël, laboureur demeurant à HOUPLIN, et Bauduine HENNEBEL sa femme, veulent que tous leurs enfants héritent à égalité, tant masles que femelles (et le cas échéant aussi en ligne collatérale). Passé à SECLIN devant Philippe SION notaire de CAMPHIN, en présence de Bernard HENNEBEL fils de feu François, laboureur à PHALEMPIN, et Jean DUTILLOEUL fils de feu Nicolas, laboureur à SECLIN.

2 E 3 / 9031 acte 158 - 09/12/1684 - Témoignage

Philippe PIPPELART fils de feu Jacques, laboureur à PHALEMPIN, âgé de 66 ans, atteste qu'en l'an 1627 ou 1628, les Abbé et religieux de l'Abbaye de PHALEMPIN ont fait remplir un fossé entre une pièce de terre appelée les 2 bonniers, et le flegard à l'endroit du Rouge Mollin, à droite ligne depuis la terre du Roy jusqu'au chemin venant du Foucroy audit flegard. Depuis 3 ans, Adrien CAUDRELIER meunier du même mollin, s'est ingéré de desrander et mis à labeur une grande partie du reste dudit flegard joindant le terroir de CAMPHIN aux 2 côtés dudit mollin, tellement que le chemin à l'endroit du desrocquy est si étroit que les chariots et spécialement les rondeloirs ont de la peine à y passer.

2 E 3 / 9031 acte 159 - 09/12/1684 - Témoignage

Guillaume MALLET fils de feu Piat, laboureur demeurant à PHALEMPIN, âgé de 66 ans, atteste qu'avant l'an 1630, les Abbé et religieux de l'Abbaye de PHALEMPIN ont fait remplir un fossé entre une pièce de terre appelée les 2 bonniers, et le flegard à l'endroit du Rouge Mollin, à droite ligne depuis la terre du Roy jusqu'au chemin venant du Foucroy audit flegard. Depuis 3 ans, Adrien CAUDRELIER meunier du même mollin, s'est ingéré à desrocquer et mis à labeur une grande partie du reste dudit flegard joindant le terroir de CAMPHIN aux 2

côtés dudit mollin, tellement que le chemin à l'endroit du desrocquy est si étroit que les chariots et spécialement les rondeloires ont de la peine à y passer.

2 E 3 / 9031 acte 160 - 09/12/1684 - Témoignage

Robert LALLOE fils de feu Rogier, naguère meunier du Rouge Mollin, âgé de 80 ans, demeurant à PHALEMPIN, atteste qu'en l'an 1627 ou 1628, les Abbé (Monsieur BAUWINS) et religieux de l'Abbaye de PHALEMPIN ont fait remplir un fossé entre une pièce de terre appelée les 2 bonniers, et le flegard à l'endroit du Rouge Mollin, à droite ligne depuis la terre du Roy jusqu'au chemin venant du Foucroy audit flegard. Depuis 3 ans, Adrien CAUDRELIER meunier du même mollin, s'est ingéré de desrander et mis à labeur une grande partie du reste dudit flegard joindant le terroir de CAMPHIN aux 2 côtés dudit mollin.

2 E 3 / 9031 acte 161 - 09/12/1684 - Témoignage

Pierre FLINOIS fils de feu Jean, laboureur demeurant à PHALEMPIN, âgé de 72 ans, atteste que paravant l'an 30, les Abbé et religieux de PHALEMPIN ont fait remplir un fond qui divisait le flegard du Rouge Mollin de PHALEMPIN, et une pièce de terre appelée les 2 bonniers, appartenant à ladite Abbaye, et en ont fait faire un nouveau à droite ligne depuis la terre du Roy jusqu'au chemin venant du Foucroy au flegard dudit « Rouge Mollin ». Depuis 3 ans, Adrien CAUDRELIER a fait déresquer une bonne partie du flegard, tellement qu'à grande peine on peut passer avec les chariots.

2 E 3 / 9032 acte 1 - 11/10/1685 - Vente de bois

De la part de Messire Félix DE LA HAMAIDE Chevalier Seigneur du Fay et d'Augimont, on expose en vente les portions de bois à pieds de la Seigneurie du Bois à PHALEMPIN, se réservant ledit Seigneur, la Chevallerie pour son usance.

1ère portion à Gilles BIGOT fils de feu Nicolas, demeurant à WAHAGNIES au prix de 55 florins.

2ème portion à Thomas CAULLIER fils de feu Jean, demeurant à PHALEMPIN, pour 45 florins à la caution de Jean CORNIL fils de feu Robert.

3ème portion à Thomas CAULLIER fils de feu Jean, demeurant à PHALEMPIN, pour 55 florins.

4ème portion à Jean DUSART fils de Joannes, demeurant à WAHAGNIES, pour 40 florins.

5ème portion à Jean DUSART fils de Joannes, demeurant à WAHAGNIES, pour 42 florins.

2 E 3 / 9032 acte 2 - 17/01/1685 - Vente

Georges DURIEZ fils de feu Antoine, sergent de PROVIN, vend à Martin CRAMETTE fils de feu Jacques, laboureur demeurant à PROVIN, 4 cents à PROVIN, pour 528 livres.

2 E 3 / 9032 acte 3 - 19/01/1685 - Transport

Louis DE MOUVAULX fils de feu Antoine, maréchal demeurant à CARNIN, moyennant une certaine somme de deniers reçue de Pierre DUPUICT fils de feu Pierre, laboureur demeurant à EVIN, lui transporte 7 florins et 6 sous que lui doit Michel WIBAULT lieutenant de Monsieur le Prieur d'EVIN, et 7 florins que lui doit Pierre Paul RASSEMONT censier audit lieu.

2 E 3 / 9032 acte 4 - 18/01/1685 - Bail

Jacques DE BEAUVOIS fils de feu Jacques, échevin de la Principauté de CAMPHIN, procureur spécial et agent des affaires de Charles Ignace CHASSE licencié et chanoine de CAMBRAY, baille à Antoine DUBOIS fils de feu Jean, tavernier demeurant à PONT A VENDIN, et Cécile CAUROT sa femme, 3 cents à Estevele.

2 E 3 / 9032 acte 5 - 18/01/1685 - Donation

Gabrielle CANIPEL veuve de Guillaume FLINOIS, demeurant à PHALEMPIN, par affection qu'elle porte à Gabrielle LE GROULX sa nièce femme de Nicolas DUHAYON, lui donne entrevif 2 cents à CAMPHIN, item la moitié d'un lieu manoir à PHALEMPIN, contenant 2 cents. Le lieu est affecté d'une rente héritière au profit d'Antoine CHUFFART prêtre et chapelain de SECLIN.

2 E 3 / 9032 acte 6 - 22/01/1685 - Bail

Antoine D'ANNOEULLIN fils de feu Jean, tisserand demeurant à ATTICHES, baille à Pasquier VALLEZ fils de feu Arnould, laboureur demeurant à PHALEMPIN, 6 cents à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9032 acte 7 - 25/01/1685 - Renonciation

Frère Etienne POLLET novice au monastère de Bonne Espérance lez VALENCIENNES, fils de feu Martin d'une part, Claude POLLET fils dudit feu Martin, laboureur demeurant à WAHAGNIES d'autre part, moyennant 600 livres que le second paiera au premier, celui-ci renonce à tous droits des successions de son dit feu père et de Catherine MALLET sa mère.

2 E 3 / 9032 acte 8 - 25/01/1685 - Vente

Louis VALLEZ fils de feu Arnould, manouvrier demeurant à PHALEMPIN, ayant en premières noces épousé Catherine CHIVORÉ, ayant enfants d'icelle tels que Louis et Marie Madeleine VALLEZ, Jean LOHIER fils de Jacques, manouvrier demeurant au Plouich paroisse de PHALEMPIN, et Marie CHIVORÉ sa femme, icelles CHIVORÉ sœurs, héritières d'Anne MALLET, vendent un lieu manoir contenant 2 cents à CAMPHIN, pour 310 livres à Jean LALLOE fils de Robert, laboureur demeurant à CAMPHIN.

2 E 3 / 9032 acte 9 - 10/02/1685 - Vente

Charles Philippe LEFEBVRE fils de Simon, laboureur demeurant à AVELIN, vend à Sébastien COCHET fils de feu Pierre, laboureur demeurant à GONDECOURT, 2 cents et demi quartron à GONDECOURT, pour 80 livres.

2 E 3 / 9032 acte 10 - 15/02/1685 - Accord

Florent DE CARNIN fils de feu Bernard, maître maréchal demeurant à LILLE d'une part, et Jean DE CARNIN fils dudit feu Bernard, laboureur demeurant à CAMPHIN d'autre part, moyennant 450 livres que le premier a reçu du second, il renonce à 4 cents ½ à CAMPHIN provenant d'Anne LEROUGE leur mère.

2 E 3 / 9032 acte 11 - 15/02/1685 - Vente

Florent DE CARNIN fils de feu Bernard, maître maréchal demeurant à LILLE, vend à Wallerand DE CARNIN fils de feu Jean, carlier demeurant à PHALEMPIN, un cent à PHALEMPIN pris en 4 cents à l'encontre de Sébastien DE CARNIN et ledit acheteur, pour 90 livres.

2 E 3 / 9032 acte 12 - 20/02/1685 - Vente

Marie CRESPEL veuve d'Antoine BARINE, héritière de Jean CRESPEL son père, demeurant à PHALEMPIN, vend à Adrien CAUDRELIER fils de feu François, meunier demeurant audit lieu, un lieu manoir contenant 5 quartrons pris en cent ½ à l'encontre de l'Abbaye de PHALEMPIN, pour 192 livres.

2 E 3 / 9032 acte 13 - 21/02/1685 - Partage

Nicolas et Bernard DE LE MOTTE enfants de feu Bernard, se portant forts de Marie DE LE MOTTE leur nièce fille de feu Pierre et icelui aussi fils dudit feu Bernard, et au nom d'icelle Antoine DE WEULF son parastre, tous demeurant à PHALEMPIN, font le partage. Nicolas DE LE MOTTE et Marie DE LE MOTTE auront par indivis la juste moitié d'un lieu manoir contenant un cent. Bernard DE LE MOTTE aura l'autre moitié du manoir avec une maison, une étable et un pourcy. Les donations faites par leur père audit Bernard sont annulées.

2 E 3 / 9032 acte 14 - 26/02/1685 - Vente

Toussaint DE CARNIN fils de feu Bernard, lieutenant de l'Abbaye de PHALEMPIN, procureur spécial de Florent DE CARNIN maître maréchal demeurant à LILLE, vend à Pierre MALLET fils de feu Jean, laboureur demeurant à PHALEMPIN, 4 cents à PHALEMPIN, pour 400 livres, à la charge du bail qu'en a Philippe FAVIER.

2 E 3 / 9032 acte 15 - 26/02/1685 - Vente

Pierre DE LE RUYELLE fils de feu Pierre, meunier demeurant à MEURCHIN, vend à Noël DESBUISSONS fils de Guillaume, laboureur, et Marguerite DE LE RUYELLE veuve de Mathieu MORTELECQUE, labourière, demeurant à PROVIN, ¼ de la 5ème partie d'un mollin à tordre huile y compris la motte contenant en totalité un cent à PROVIN, pour 144 livres.

2 E 3 / 9032 acte 16 - 26/02/1685 - Bail

Jean DE CARNIN fils de Georges, laboureur demeurant à ATTICHES, baille à Piat FACOMPRETZ fils de feu Charles, laboureur demeurant à PHALEMPIN, 6 cents audit lieu.

2 E 3 / 9032 acte 17 - 27/02/1685 - Accord

Federicq MARCHAND, Pierre LORTHOIS et Quintine MARCHAND sa femme, et Marie MARCHAND fille non mariée, demeurant ledit Federicq à CHEMY, ledit LORTHOIS à CARVIN, et ladite Marie à ENNEVELIN, lesdits MARCHAND enfants des feus Pierre et Catherine WINGLET vivants demeurant à Wachemy paroisse de CHEMY, passent un accord pour un partage égal entre eux trois.

2 E 3 / 9032 acte 18 - 05/02/1685 - Vente

André MALBESIN fils de feu Pierre, manouvrier demeurant à CAMPHIN, et Barbe LALLOE sa femme, vendent à Jean Baptiste TESTELIN fils de feu Jean, laboureur audit lieu, la moitié de 4 cents ½ à l'encontre de Jean LEBORGNE à CAMPHIN, pour 102 livres.

2 E 3 / 9032 acte 19 - 08/03/1685 - Procuration

Antoinette WATTRELOT veuve d'André DUBRON, labourière, Jean, Marie Catherine et Antoinette DUBRON, Jean WATTRELOT laboureur, fils de Mathieu, et Anne DUBRON sa femme, tous demeurant à ANNOEULLIN, lesdits DUBRON enfants et héritiers dudit feu André et de ladite Antoinette WATTRELOT, se donnent procuration mutuelle pour agréer la vente faite par ladite Antoinette WATTRELOT à Henri SIMON, de la part qu'ils ont en un lieu manoir à Huvetz paroisse de FRETIN, à l'encontre de Florent DUPUICT, à eux succédé par le trespas d'Anne DU TILLOEUL femme de Lambert FLAMIE, icelle sœur de feue Jeanne DU TILLOEUL qui était mère dudit feu André DUBRON. Ils se portent forts de Maître Basil et André DUBRON aussi enfants dudit feu André et de ladite Antoinette WATTRELOT.

2 E 3 / 9032 acte 20 - 15/02/1685 - Accord

Florent DE CARNIN fils de feu Bernard, maître maréchal demeurant à LILLE d'une part, Toussaint DE CARNIN fils dudit feu Bernard, lieutenant de l'Abbaye de PHALEMPIN d'autre part, lesdits DU CARNIN enfants des feus Bernard et Anne LEROUGE, moyennant 400 livres que le premier comparant a reçues, il renonce en 4 cents à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9032 acte 21 - 03/03/1685 - Accord

Charles Philippe LEFEBVRE fils de Simon, laboureur demeurant à la cense de la Davril paroisse d'AVELIN, et Marie Madeleine COCHET sa femme d'une part, Sébastien COCHET fils de feu Pierre et de Jeanne DELEVALLEE, laboureur demeurant à GONDECOURT d'autre part, passent un accord par lequel, moyennant 100 patacons reçus par les premiers comparants, ils renoncent au profit dudit Sébastien frère de ladite Marie Madeleine, à l'hérédité de leurs feus père et mère.

2 E 3 / 9032 acte 22 - 04/03/1685 - Bail

Pierre DESMONS fils de feu Jacques, laboureur demeurant à l'enclavement d'ANNOEULLIN, baille à Simon DELECOURT fils de feu Alexandre, laboureur à Wachemy paroisse de CHEMY, un cent à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9032 acte 23 - 06/03/1685 - Bail

Noël DESBIENS fils de feu Noël, jeune homme non marié demeurant à ESPINOY paroisse de CARVIN, baille à Jean DE LE CAMBRE fils de feu Hubert, laboureur demeurant à CAMPHIN, 3 cents 1 quartron à CAMPHIN.

2 E 3 / 9032 acte 24 - 05/03/1685 - Accord

Noël DESBIENS fils de feu Noël, jeune homme non marié demeurant à ESPINOY paroisse de CARVIN d'une part, et Jean DE LE CAMBRE fils de feu Hubert, laboureur demeurant à CAMPHIN, bail et mari de Marie Madeleine MALLET paravant veuve de Jean MOREL vivant aussi laboureur demeurant audit lieu d'autre part, passent un accord par lequel, moyennant 776 livres que le second paiera au premier, le premier renonce aux droits qu'il peut avoir dans un lieu manoir que ledit feu MOREL a acquis par décret du bien délaissé vacant par feu Louis LE GROULX, et des charpentages qu'il y a fait ériger. Le premier comparant pourra jouir à perpétuité de 3 cents pris audit manoir qui en contient 13 cents, pris à l'encontre desdits comparants, et de Roch DE CARNIN à qui appartient la juste moitié.

2 E 3 / 9032 acte 25 - 10/03/1685 - Vente

Jean BILLON fils de feu Denis, manouvrier demeurant à BAUVIN, et Jeanne BERNARD sa femme, vendent à Hubert DUFOUR fils de feu Michel, laboureur et carlier demeurant à ALLENNES, un lieu manoir contenant demi cent à ALLENNES, pour 78 livres.

2 E 3 / 9032 acte 26 - 12/03/1685 - Partage

Joseph DESBIENS, Alexandre MARCHAND et Marie DESBIENS sa femme, laboureurs demeurant à GONDECOURT, lesdits DESBIENS enfants et héritiers de feus Gilles et Marie LAMBLIN en leurs vivants laboureurs demeurant à GONDECOURT, font le partage. Joseph DESBIENS aura un lieu manoir contenant 3 quartrons 9 verges et 2 pieds au hamel de la Bar paroisse de GONDECOURT. Alexandre MARCHAND et Marie DESBIENS auront 4 cents à GONDECOURT et recevront dudit Joseph 120 livres.

2 E 3 / 9032 acte 27 - 16/03/1685 - Vente

Pierre, Antoinette et Aldegonde BRUHIER enfants des feus François et Marie LENGLET, tous non mariés demeurant à Estevele paroisse de PONT A VENDIN, se portant forts de Marie Jeanne BRUHIER leur sœur en bas âge, vendent à Hugues DE LE RUYELLE fils de feu Jean, manouvrier demeurant à Estevele, un cent pris en 5 à l'encontre des vendeurs audit lieu, pour 180 livres.

2 E 3 / 9032 acte 28 - 17/03/1685 - Vente

François LECOMTE fils de feu Nicolas, laboureur demeurant à PONT A VENDIN, vend à Louis DESBUISSONS fils de feu Ambroise, laboureur et meunier audit lieu, et Maximilienne HACHIN sa femme, 6 cents à Estevele, pour 552 livres.

2 E 3 / 9032 acte 29 - 19/03/1685 - Vente

Thomas CAULLIER fils de feu François, manouvrier demeurant à PHALEMPIN, vend à Hubert TESTELIN fils de feu Jean, charpentier demeurant audit lieu, 5 quartrons pris en 6 cents à l'encontre du vendeur, à CAMPHIN, pour 125 livres.

2 E 3 / 9032 acte 30 - 21/03/1685 - Vente

Bernard DURIOS (DERUIOS) fils de feu Arnould, cuisinier demeurant à PONT A VENDIN d'une part, Eleuthère DUMONT fils de feu Mathieu, laboureur demeurant audit lieu d'autre part, passent un accord par lequel, moyennant 10 patacons que le premier a payés au second, il a acheté une vache de poil brun âgée de 6 ans.

2 E 3 / 9032 acte 31 - 26/03/1685 - Bail

Jacques DE BEAUVOIS fils de feu Jacques, brasseur, laboureur et échevin de CAMPHIN, baille à Charles LEFEBVRE fils de Pierre, et Anne GUILBERT sa femme, manouvrier demeurant à ALLENNES, un lieu manoir contenant 5 quartrons à ALLENNES. En présence de Jean BARATTE fils de feu Pierre, censier de la Court de CHEMY, et Gaspard BOULINGER fils de feu Hubert, homme de fief de GONDECOURT.

2 E 3 / 9032 acte 32 - 26/03/1685 - Partage

Hubert, Jean, Marguerite, Catherine et Françoise LALLOE, Antoine DUFOUR bail et mari de feue Marie LALLOE, ayant enfants d'elle, et Sébastien FLINOIS bail et mari de Michelle LALLOE, lesdits LALLOE enfants et héritiers des feus Pasquier et Catherine MOREL, demeurant lesdits Hubert, Jean, Marguerite, et Françoise à CHEMY, ladite Catherine à LILLE, ledit DUFOUR à MONS EN PEVELE et ledit FLINOIS à PHALEMPIN, font le partage. Hubert LALLOE aura un lieu manoir contenant 2 cents à CHEMY, 4 cents ½ à CHEMY, 3 cents à GONDECOURT, et paiera les dettes. Jean LALLOE aura 3 cents à CHEMY, 2 cents ½ à GONDECOURT. Marguerite LALLOE aura 3 cents à CHEMY, autres 3 cents audit lieu. Catherine LALLOE aura 8 cents ½ à CHEMY, 2 cents ½ à CARNIN, 2 cents à ALLENNES, un cent audit lieu et elle déchargera une rente héritière au profit de Pasquier RINGOT portant 750 livres en capital dont ils restent obligés en 500 livres. Françoise LALLOE aura 4 cents à CHEMY, et 2 cents ½ à CHEMY. Antoine, Etienne, Catherine, Françoise et Isbergue DUFOUR enfants en bas âge de ladite feue Marie LALLOE, auront 5 cents à GONDECOURT. Michelle LALLOE aura 5 cents à PHALEMPIN, 2 cents à GONDECOURT. *Il y a d'autres compensations en meubles et argent*.

2 E 3 / 9032 acte 33 - 27/03/1685 - Bail

Antoinette DE DRUMEZ veuve de Martin DE FRETIN en secondes noces, demeurant à THUMERIES, baille à Paul HOTTIN son fils de sa première conjonction, manouvrier demeurant audit lieu, 5 cents à THUMERIES.

2 E 3 / 9032 acte 34 - 27/03/1685 - Bail

Catherine et Françoise LALLOE filles non mariées de feu Pasquier, demeurant à LILLE et CHEMY, baillent à Maximilien HEREN fils de feu Pierre, laboureur demeurant à ALLENNES, 8 cents ½ en plusieurs pièces à ALLENNES, et 2 cents ½ à CARNIN.

2 E 3 / 9032 acte 35 - 29/03/1685 - Vente

Jean COURSIMAU fils de feu Antoine, Adrien ASSAILLY fils de feu Jean, et Chrétienne CORSIMAU sa femme, Pierre MOREL fils de Georges, et Catherine CORSIMAU sa femme, tous demeurant à PONT A VENDIN, lesdits CORSIMAU enfants et héritiers dudit feu Antoine, vendent à Gérard LAMBELIN fils de feu Jean, et Angélique CORSIMAU sa femme, taverniers demeurant audit lieu, les parts qu'ils ont dans un lieu manoir contenant un quartron à PONT A VENDIN, pour 324 livres.

2 E 3 / 9032 acte 36 - 29/03/1685 - Dispositions testamentaires

Adrien CAUROT fils de feu Jean, et Prudence GOURMAN sa femme, taverniers demeurant à PONT A VENDIN, déclarèrent qu'il y a environ 36 ans qu'ils se sont alliés ensemble et que leur traité de mariage a été fait sous les seings des parties, et qu'ils avaient fait un accord au dernier vivant. En septembre 1684 un feu de meschef est survenu en leur maison à PONT A VENDIN, et leurs papiers ont brûlé, et comme ils ont beaucoup construit, acheté des meubles, avec des sommes provenant de vente de lieu manoir et héritages à CARENCHY appartenant à ladite Prudence, ils prennent de nouvelles dispositions en faveur du dernier vivant et pour que leurs enfants héritent selon la coutume de la Chastellenie de Lille. Ledit CAUROT a 2 enfants de sa première conjonction, ladite Prudence étant sa deuxième épouse de qui viennent la plupart des biens. En présence de Jean MASSE fils de feu Robert, marchand de vers demeurant à AMIENS, et François DE BAILLEUL fils de feu Jean, laboureur demeurant au Pont Dugy.

2 E 3 / 9032 acte 37 - 29/03/1685 - Vente

Nicolas LE GROULX fils de feu Jean, garde bois demeurant à PHALEMPIN, Pierre, Jean, Nicolas, Arnould et Elisabeth HOTTIN enfants de Jean, tous demeurant à la Neuville paroisse de PHALEMPIN, vendent à Antoine HENNIART fils de feu Hubert, laboureur demeurant à la Neuville, 4 cents à la Neuville, pour 200 livres. En présence de Piat LIENART fils de feu Charles, lieutenant de PHALEMPIN, et Toussaint LALLOE homme de fief dudit lieu.

2 E 3 / 9032 acte 38 - 31/03/1685 - Echange

Jacques DE BEAUVOIS fils de feu Jacques, échevin de la Principauté de CAMPHIN d'une part, et Gaspard BOULINGER fils de feu Hubert, homme de fief de GONDECOURT d'autre part, échangent des terres. 4 cents de terres à GONDECOURT contre 4 cents de terres à CAMPHIN.

2 E 3 / 9032 acte 39 - 07/04/1685 - Vente

Jean BOULONGNE fils de feu Philippe, relict de Françoise DELEFOSSE, manouvrier se portant fort de Jean François, Catherine et Françoise BOULONGNE ses enfants qu'il a eus de ladite DELEFOSSE, Nicolas BURETTE fils de feu Philippe et de ladite feue Françoise de son premier lit, se portant fort de Marie BURETTE sa sœur, demeurant ledit Jean à LOMME et ledit BURETTE à HOUPLINES SUR LA LYS, vendent à Vincent LEDOUX fils de feu Louis, sergeant de CARNIN, un lieu manoir contenant un cent à CARNIN, pour 60 livres.

2 E 3 / 9032 acte 40 - 10/04/1685 - Vente

Jean FLINOIS fils de feu Martin, manouvrier demeurant à WAHAGNIES, vend à Marie Catherine DUPONCHEL fille de feu François, non mariée demeurant à THUMERIES, ses droits dans la moitié d'un petit lieu manoir contenant en totalité 14 verges à THUMERIES, impartis à l'encontre de Nicolas LEMESRE, tenant de côté à l'héritage de Catherine LEMESRE, pour 44 livres.

2 E 3 / 9032 acte 41 - 15/04/1685 - Accord

Anselme LEDOUX fils de feu Guillaume, laboureur demeurant à ANNOEULLIN d'une part, Marie Françoise GUILBERT et Maximilien DURIEZ son fils laboureur, demeurant à CAMPHIN d'autre part, passent un accord par lequel moyennant 10 patacons et une rasière de bled que les seconds comparants paieront au premier, le premier cède aux seconds ses droits en 18 cents appartenant au Sieur PREVOST (de BERCLAU) à CAMPHIN, pour le parfait du bail qu'il en a ayant à durer 4 ans.

2 E 3 / 9032 acte 42 - 16/04/1685 - Vente

François GRUHIER fils de François, et Marie Anne DELEVALLEE sa femme, manouvrier demeurant à Ennecourt paroisse de CAMPHIN, vendent à Charles CAMBIER fils de feu Paul, couvreur de paille demeurant à CAMPHIN, le tiers de 7 cents à CAMPHIN, pour 216 livres.

2 E 3 / 9032 acte 43 - 26/04/1685 - Bail

Jacques DORCHIES fils de feu Jacques, jeune homme non marié demeurant à CAMPHIN, baille à Philippe Jacques DOBY fils de Nicolas, manouvrier demeurant à THUMERIES, 4 cents audit lieu.

2 E 3 / 9032 acte 44 - 24/04/1685 - Vente

Crespin DU TILLEUL fils de feu Pierre, laboureur demeurant à ANSTAING, bail et mari de Wuillemine LALLOE (qui a ratifié le 26/04/1685), vend à Hugues DESCAMPS fils de feu Pasquier, laboureur demeurant à CAMPHIN, un cent audit lieu, pour 96 livres.

2 E 3 / 9032 acte 45 - 28/04/1685 - Vente

Antoinette GUILBERT veuve d'Alexandre MONTAINE, demeurant à ALLENNES, pour décharger une lettre de rente héritière en laquelle elle est obligée au profit d'Henri LE HENRY, en la somme de 18 livres 15 gros au rachat de 300 livres parisis, vend à Thomas WINGLET fils de feu Thomas, brasseur et tavernier demeurant à ANNOEULLIN, et Madeleine LAMBLIN sa femme, 5 cents à ALLENNES, pour 258 florins. Nicolas et Alexandre MONTAINE ses fils ont agréé. En présence de Charles VERDIERE fils de feu Gérard, laboureur à ALLENNES, et Pierre LELONG fils de feu Léon, brasseur et tavernier à ANNOEULLIN.

2 E 3 / 9032 acte 46 - 28/04/1685 - ANNOEULLIN

Thomas WINGLET fils de feu Thomas, brasseur et laboureur à ANNOEULLIN, baille à Nicolas MONTAIGNE fils de feu Alexandre, et Marie Anne LESCAILLET sa femme, demeurant à ALLENNES LES MARETZ, 5 cens de terres séant au dit lieu sur le chemin menant d'ALLENNES à Bour. Témoins : Pierre LELONG fils de feu Léon, brasseur au dit lieu, Charles VERDIERE fils de feu Gérard, laboureur à ALLENNES, devant Philippe SION notaire de CAMPHIN.

2 E 3 / 9032 acte 47 - 02/01/1685 - Contrat de mariage

André **THERY** jeune homme non marié demeurant à CARNIN, assisté de Pierre THERY son père, Jean THERY son oncle du côté paternel, Florent DUPUIT aussi son oncle du côté maternel et Charles DEFRANCHE son parrain par alliance.

Antoinette **DESTIEUX** aussi jeune fille à marier, assistée de Jean DESTIEUX et Marie Madeleine DELEVALLEE ses père et mère, Albert RAMON son beau frère et Antoine HOCEDE son oncle.

2 E 3 / 9032 acte 48 - 05/05/1685 - Contrat de mariage

Guillaume **DUPRETZ** fils de feu Guillaume, jeune homme non marié demeurant à HERRIN, assisté de Venant et Nicolas DUPRETZ ses frères, Wallerand Philippe DELETOMBE, Hugues DESCAMPS et Philippe DELECOURT ses beaux frères.

Jeanne Catherine **DECARNIN** aussi jeune fille non mariée demeurant à PHALEMPIN, assistée de Wallerand DECARNIN son père, George DECARNIN son oncle, François DELEPLANCQUE et Pierre FLINOIS aussi ses oncles.

... quant au portement dudit Guillaume DUPRETZ, ses dits frères et beaux frères ont dit et déclaré ... au jour du trépas de Jeanne LALLOE leur mère.

2 E 3 / 9032 acte 49 - 08/05/1685 - Vente

Marguerite RIVELOIS femme de Mathieu HENNERON présentement malade demeurant à CARVIN (procuration pardevant DE COUBRONNE et COUPPLET notaires d'Artois en date du 5/05/1685), vend à Antoine LECLERCQ fils de feu Antoine, laboureur demeurant à ALLENNES, 3 cents 1 quartron à GONDECOURT, pour 52 florins 16 patars.

2 E 3 / 9032 acte 50 - 17/05/1685 - Vente

Charles VERDIERE fils de feu Gérard, et Adrien DURIEZ fils de feu Ambroise, demeurant à ALLENNES, curateurs aux biens délaissés par ledit feu Ambroise, vendent (autorisation du Conseil de TOURNAY en date du 8/05/1685) à Charles DE FRANCHE fils de feu Nicolas, laboureur demeurant à CARNIN, demi cent à ALLENNES, déchargé du bail d'Ambroise BERNARD, pour 46 livres.

2 E 3 / 9032 acte 51 - 17/05/1685 - Vente

Charles VERDIERE fils de feu Gérard, et Adrien DURIEZ fils de feu Ambroise, demeurant à ALLENNES, curateurs aux biens délaissés par ledit feu Ambroise, vendent (autorisation du Conseil de TOURNAY en date du 08/05/1685) à Jean BRASSART fils de Pasquier, laboureur et homme de fief demeurant à ALLENNES, demi cent pris en un cent à l'encontre de Louis WAGON à ALLENNES, item 5 quartrons à GONDECOURT, pour 84 livres.

Ledit Louis WAGON fils de feu Antoine, laboureur demeurant à Don paroisse d'ANNOEULLIN, suivant l'agrément de Pierre WAGON son fils, vend l'autre demi cent, pour 48 livres.

2 E 3 / 9032 acte 52 - 17/05/1685 - Vente

Charles VERDIERE fils de feu Gérard, et Adrien DURIEZ fils de feu Ambroise, demeurant à ALLENNES, curateurs aux biens délaissés par ledit feu Ambroise, vendent (autorisation du Conseil de TOURNAY en date du 08/05/1685) à Maximilien HERREN fils de feu Pierre, laboureur demeurant à ALLENNES, le tiers d'un cent à GONDECOURT, pour 22 livres.

2 E 3 / 9032 acte 53 - 19/05/1685 - Contrat de mariage

Hubert **LALLOE** fils de feu Pasquier, jeune homme non marié demeurant à CHEMY, assisté de Jean LALLOE son frère, Sébastien FLINOIS son beau frère, Gaspard BOULINGER son oncle par alliance et Cornil MAILLART son parrain par alliance.

Marie **CAULLIER** aussi jeune fille non mariée demeurant à PHALEMPIN, assistée de Thomas CAULLIER son père, Nicolas MALLET son parrain et Jean BERLOUET son oncle par alliance.

... à Françoise LALLOE sa soeur.

2 E 3 / 9032 acte 54 - 19/05/1685 - Contrat de mariage

Jean **DELEFOSSE** relict de Catherine RAMON, demeurant à GONDECOURT.

Marie Catherine **DELEVALLEE** jeune fille non mariée demeurant à PHALEMPIN, assistée de Nicolas DELEVALLEE et Marguerite LEGROULX ses père et mère.

2 E 3 / 9032 acte 55 - 22/05/1685 - Contrat de mariage

Thomas **LEGHUYE** jeune homme non marié demeurant à GONDECOURT, assisté de Thomas LEGHUYE et Marie WAUCQUIER ses père et mère.

Marie Jeanne **COCHET** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu, assistée de Sébastien COCHET son frère.

... et quant au patrimoine procédant de ladite Marie WAUCQUIER, ils se partiront entre ledit Thomas LEGHUYE, Pierre et Mathias DELEVALLE tous ses enfants tant de sa première et seconde conjonction.

2 E 3 / 9032 acte 56 - 07/06/1685 - Bail

Claude LESCUTIER fils de Jacques, manouvrier demeurant à GONDECOURT, baille à Thomas LE GHUYE fils de feu Jean, laboureur demeurant audit lieu, 3 cents en 2 pièces à GONDECOURT.

2 E 3 / 9032 acte 57 - 12/06/1685 - Vente

Antoine BERNARD fils de feu Jean, laboureur demeurant à ALLENNES, vend à Hubert LEBORGNE fils de feu Jean, laboureur demeurant audit lieu, 60 verges de manoir à ALLENNES pris en 260 verges à l'encontre de l'acheteur, pour 96 livres.

2 E 3 / 9032 acte 58 - 14/06/1685 - Contrat de mariage

François **LHOSTE** fils d'André, jeune homme non marié demeurant au hamel d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN, assisté dudit André et de Marie LEROY ses père et mère, et d'Ignace LEFEBVRE son beau frère.

Marie Anne **DE BEAUVOIS** aussi jeune fille à marier demeurant audit CAMPHIN, assistée de Jacques DE BEAUVOIS et Elisabeth DUMETZ ses père et mère, Antoine DELEBAR son cousin et Louis DUMETZ aussi son cousin du côté maternel.

2 E 3 / 9032 acte 59 - 18/06/1685 - Vente

Jean DU WEZ fils de feu Thomas, chef à son tour d'HENIN LIETARD, et Jacqueline LADEN sa femme, vendent à Chrétienne LADEN veuve d'Antoine DESPLANCQUES, labourière demeurant à ANNOEULLIN, 4 cents à CARNIN, pour 108 livres à l'advenant de chaque cent.

2 E 3 / 9032 acte 60 - 19/06/1685 - Partage

Pierre et Marie LE BOISTEL enfants et héritiers de Marguerite THERY, demeurant ledit Pierre à CAMPHIN, et ladite Marie à ARRAS, ladite Marie du consentement de Christophe LE MORE, font le partage. Pierre LE BOISTEL aura un lieu manoir contenant 9 quartrons pris en 3 cents à l'encontre de Jeanne et Augustine PREVOST aussi filles et héritières de ladite Marguerite THERY. Marie BOISTEL aura 9 quartrons à CAMPHIN pris en 3 cents à l'encontre que dessus, item 3 cents à CARNIN tenant de plat à Mathieu BOISTEL. Pierre paiera 100 livres à ladite Marie. En présence de Nicolas et Médard THERY père et fils demeurant à CAMPHIN.

2 E 3 / 9032 acte 61 - 20/06/1685 - Contrat de mariage

Jacques **HERMAND** fils de feu Nicolas, jeune homme non marié demeurant à ALLENNES les Marais, assisté de Jeanne LEBORGNE sa mère (*Rayé : Hubert Antoine HERMAND son frère*), André FACOMPRETZ son beau frère et Hubert LEBORGNE son oncle.

Jeanne **BARBIEUX** aussi jeune fille non mariée demeurant audit lieu, assistée de Pierre BARBIEUX son frère et Guillaume DELECOURT son beau frère.

2 E 3 / 9032 acte 62 - 21/06/1685 - Bail

Antoine LECLERCQ fils de feu Antoine, laboureur demeurant à ALLENNES, baille à André DE HENNIN fils de feu Pasquier, laboureur demeurant à ALLENNES, 4 cents ½ à CHEMY.

2 E 3 / 9032 acte 63 - 22/06/1685 - Dette

Antoine WUPPLIER fils de feu Pierre, manouvrier demeurant à PONT A VENDIN, doit à Martin DESBANS fils de feu Antoine, laboureur demeurant audit lieu, 143 livres. Pour payer cette somme, il lui vend l'advesture de bled sur 6 cents moins 1 quartron en 2 pièces à PONT A VENDIN et Estevele, savoir 3 cents tenant de 2 plats à Jean François BARRET, de bout à la chasse des vaches, et 11 quartrons tenant de plat à Josse CLINQUET.

2 E 3 / 9032 acte 64 - 02/06/1685 - Contrat de mariage

Jean **BERNARD** relict de Jeanne MANNIER, laboureur demeurant à ALLENNES les Marais, assisté de Guillaume BERNARD son père, Nicolas BERNARD son oncle.

Marie Jeanne **COCHET** jeune fille non mariée de feu Nicolas, demeurant audit lieu, assistée de Jacques MORTELECQUE son oncle et parrain, Thomas BRAME son cousin du côté maternel.

... des successions de feus Nicolas COCHET et Marie MARCHAND ses père et mère ... d'Anne et Thérèse COCHET ses soeurs.

2 E 3 / 9032 acte 65 - 23/06/1685 - Vente

Bernard DE CARNIN fils de feu Bernard, laboureur demeurant à PHALEMPIN, pour décharger une rente héritière en laquelle il est obligé vers Adrien LEPETZ fils de feu Baltasart, lui vend 3 cents ½ à PHALEMPIN, pour 300 livres. En présence de Noël MOREL fils de feu Erasme, tavernier, et Nicolas DE LE MOTTE fils de feu Bernard, manouvrier, demeurant à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9032 acte 66 - 05/07/1685 - Accord

Pasques LHEUREUX veuve de Noël BRIDELANCE, au lit malade, demeurant à ALLENNES, moyennant une certaine somme de deniers reçue de Noël DELEVALLEE fils de feu Pierre, son neveu demeurant audit lieu, lui cède ses parts qu'elle a dans un lieu manoir à ALLENNES, à l'encontre de son dit neveu, contenant 3 quartrons ½, item en un cent à GONDECOURT.

2 E 3 / 9032 acte 67 - 07/07/1685 - Vente

Jean DELEVALLEE fils de feu Piat, laboureur demeurant à HERRIN, Michelle PARMENTIER veuve de Jean TORQUIN, demeurant audit lieu, et Mathieu HENNERON fils de feu Mathieu, manouvrier demeurant à CARVIN, vendent à Jacques MORTELECQUE fils de feu Pasquier, laboureur demeurant à ALLENNES, savoir dudit DELEVALLEE, 2 cents à GONDECOURT, pour 25 patacons, dudit HENNERON, 1 cent à ALLENNES, pour 11 patacons ½ et de ladite Michelle PARMENTIER, demi cent audit lieu, pour 12 patacons 1/2.

2 E 3 / 9032 acte 68 - 08/07/1685 - Vente

Federicq MARCHAND, Pierre LORTOIS fils de feu Charles, Quintine MARCHAND sa femme, et Marie MARCHAND jeune fille non mariée, demeurant ledit Federicq à GONDECOURT, ledit LORTOIS à CARVIN et ladite Marie à ENNEVELIN, lesdits MARCHAND enfants et héritiers de feu Pierre vivant demeurant à CHEMY, pour décharger 2 rentes héritières, l'une de portant 200 livres, l'autre portant 50 livres, le tout au profit de

Catherine BOUQUENOISE veuve d'Anselme DE BOISEL, en lesquelles, les comparants ne sont obligés que pour la moitié, l'autre moitié étant à la charge d'Antoine DU ROTZ fils de feu Toussaint, vendent audit Antoine DU ROTZ, 7 quartrons de manoir à CHEMY, avec les advestures, qui retient à sa charge les 2 rentes. En présence de Jérôme LALLOE prêtre à PHALEMPIN, et Jérôme DUGARDIN fils de feu Gilles, manouvrier demeurant audit lieu.

2 E 3 / 9032 acte 69 - 12/07/1685 - Accord

Jacques CORDIER fils de feu Pierre, manouvrier présentement aveugle demeurant à PONT A VENDIN d'une part, et Marguerite CORDIER sa fille suffisamment âgée demeurant audit lieu d'autre part, passent un accord, par lequel le premier comparant cède à sa fille toutes les advestures, basteaux, maulles, places à mauler, rendage, droit de viager, meubles et tout ce qui lui appartient, moyennant qu'elle le prenne chez elle et s'occupe entièrement de lui.

2 E 3 / 9032 acte 70 - 20/07/1685 - Accord

Martine DE VINMY veuve de Charles HERBAULT, vivant laboureur demeurant à WAHAGNIES d'une part, Philippe, Jean, Pierre et Charles HERBAULT enfants dudit feu Charles et de ladite comparante, ledit Philippe laboureur à LIBERCOURT, lesdits Jean, Pierre et Charles, non mariés, émancipés, demeurant à WAHAGNIES d'autre part, passent un accord par lequel, moyennant 301 livres 8 gros que les seconds paieront à la décharge de la première comparante, vers Pierre SALMON fils de feu Nicolas, laboureur et marchand de bois demeurant à WAHAGNIES à cause de ferme et louage d'un lieu manoir contenant 4 cents, et 18 cents, accordés en avant cense audit feu Charles, suivant quoi la première comparante a vendu aux seconds, toutes les advestures sur les susdites terres, bled, warrasts, pois, febves et lin, et les meubles.

2 E 3 / 9032 acte 71 - 23/07/1685 - Accord

Nicolas DORCHIES fils de feu Jacques, laboureur demeurant à GONDECOURT, et Anne CUVELIER sa femme en secondes noces d'une part, Piat LEMESRE fils de feu Piat, laboureur et meunier demeurant à ALLENNES, et Anne DORCHIES sa femme fille dudit Nicolas d'autre part, passent un accord. Les premiers comparants déchargent les seconds d'une rente héritières portant 800 livres au denier 16, en laquelle ils sont obligés au profit de Gérard DE POILLON comme ayant droit par transport de Vincent LESAGE. Les seconds cèdent leur part dans 6 cents à GONDECOURT, dont ils jouiront au trespas dudit Nicolas, et seront déchargés de toute dette en qualité d'héritiers de feue Madeleine MOREL mère de ladite Anne DORCHIES et de sondit père, et ils renoncent aux meubles et à la formoture mobiliaire.

2 E 3 / 9032 acte 72 - 24/07/1685 - Bail

Georges DE CARNIN fils de feu Jean, laboureur et carlier demeurant à ATTICHES, baille à Marc BLONDEL fils de feu François, charpentier demeurant à Pretz paroisse d'AVELIN, 6 cents à AVELIN. En présence de Antoine DELEVALLEE fils de feu Jacques, laboureur demeurant à CAMPHIN, et Gérard BLONDEL fils de feu François, charpentier demeurant à AVELIN.

2 E 3 / 9032 acte 73 - 26/07/1685 - Vente

Cesart ROUSEL fils de feu Guislain, meunier demeurant à AMELINCOURT pays d'Artois, vend à Nicolas IZAMBART fils de feu Gilles, lieutenant de WAHAGNIES, le tiers de 2 cents à l'encontre de Marie Madeleine et Marie Barbe ROUSEL ses sœurs, pour 120 livres. En présence de Pierre PARSY fils de feu Eloy, lieutenant de THUMERIES, et Jean Philippe DU PEN fils de Gabry, meunier demeurant à SOTTY.

2 E 3 / 9032 acte 74 - 30/07/1685 - Bail

Pierre WARQUAIN fils de feu Quentin, manouvrier demeurant à GONDECOURT, baille à Sébastien COCHET fils de feu Pierre, laboureur audit lieu, 5 cents moins un quartron en 2 pièces à GONDECOURT.

2 E 3 / 9032 acte 75 - 02/08/1685 - Bail

Martin DESBOUVRY fils de feu Maître Jacques, bailli d'EVIN, baille à Antoine DU HOT fils de feu Vaast, manouvrier demeurant à ALLENNES, 3 cents ½ à ALLENNES.

2 E 3 / 9032 acte 76 - 05/08/1685 - Vente

Piat LEMESRE fils de feu Piat, et Anne DORCHIES sa femme, meunier demeurant à ALLENNES, vendent à Amand PARMENTIER boulinger demeurant à LILLE, fils de feu Bartholomé, 7 cents ½ à CHEMY, pour 768 livres.

2 E 3 / 9032 acte 77 - 06/08/1685 - Dette

Philippe TAILLEZ fils de feu Jean, manouvrier demeurant à PONT A VENDIN, doit à Jacques SAUVAGE fils de feu Jacques, 47 florins à cause de marchandises d'eschopperie. Paiement en 4 termes dont le dernier échouera le 31/08/1689.

2 E 3 / 9032 acte 78 - 18/01/1685 - Procuration

Robert LALLOE fils de feu Roger, homme de fief de la Court et Halle de PHALEMPIN, donne procuration (*en blanc*).

2 E 3 / 9032 acte 79 - 16/03/1685 - Dette

Hugues DE LE RUYELLE fils de feu Jean, manouvrier demeurant à Estevele paroisse de PONT A VENDIN, doit à Pierre, Aldegonde, Antoinette et Marie Jeanne BRUHIER, 80 livres reste de plus grande somme pour l'achat d'un cent de masurage fait ce jour. Paiement à Noël 1685. Quittance du 7/01/1686.

2 E 3 / 9032 acte 80 - 22/05/1685 - Vente

Marc LUCHEZ fils de feu Antoine, manouvrier demeurant à PONT A VENDIN, et Catherine JULLET sa femme, vendent à Jean CORSIMAU fils de feu Antoine, boucher demeurant audit lieu, 2 cents à PONT A VENDIN, pour 156 livres.

2 E 3 / 9032 acte 81 - 27/03/1685 - Donation

Sainte WUIMEL veuve de Nicolas D'ONGNIES, demeurant à PHALEMPIN, par affection pour Etienne D'ONGNIES son fils, lui donne entrevif tous les meubles, bestiaux et grains.

2 E 3 / 9032 acte 82 - 29/03/1685 - Dette

Gérard LAMBELIN fils de (*arraché*), et Angélique CORSIMAU sa femme, tavernier demeurant à PONT A VENDIN, doit à Jean CORSIMAU fils de feu Antoine, 108 livres à cause de vente d'une portion de lieu manoir vendu ce jour avec autres. Paiement la moitié à la Saint Jean Baptiste et l'autre moitié à la Saint Remy.

2 E 3 / 9032 acte 83 - 13/05/1685 - Donation

Marguerite GUILBERT fille de libre condition de feu Jean, demeurant à Ennecourt paroisse de CAMPHIN, veut que Marie et Anne GUILBERT filles de feu Hubert, ses nièces viennent à représenter le chef de leur dit père pour faire une teste dans ses héritages.

2 E 3 / 9032 acte 84 - 28/05/1685 - Témoignages

Jean DESBIENS fils de feu Guillaume, âgé de 67 ans, André TOURNEMINE fils de feu Georges, âgé de 56 ans, Thomas BERNARD fils de feu Denis, âgé de 62 ans, Guillaume DELECOURT fils de feu Mathieu, âgé de 54 ans, Pierre BERNARD fils de feu Jérôme, âgé de 38 ans, Jérôme DELATTRE fils de feu Jean, âgé de 38 ans, et Georges FLOURET fils de feu Martin, âgé de 34 ans, tous laboureurs, ,manouvriers et manans demeurant à HERRIN sauf ledit Guillaume DELECOURT au hamel de Bour à ALLENNES, néanmoins natif d'HERRIN, attestent avoir bonne connaissance du maret voire même de la ligne et division d'icelui, entre celui de WAVRIN, dont ledit maret d'HERRIN s'étend pour le moins 7 verges par delà la maison Eloy CALCAN dit Cadez qu'il a érigée avec la permission des gens de loy dudit lieu sur le maret d'HERRIN. Sy affirment aussi avoir vu ériger une maison sur ledit maret par feu Pierre LEROUGE dit Quenetz par la permission que dessus, laquelle était située pour le moins 8 à 10 verges par delà celle dudit Cadez, et ce du côté du maret de WAVRIN, et pour la permission ledit Quenetz se serait chargé de payer annuellement au profit de l'église d'HERRIN, 48 gros. Il vendait et débitait bierre publiquement, nonobstant quoi, les manans et habitants de WAVRIN s'ingèrent de leur autorité de lever et tirer terre à faire tourbe non seulement jusqu'à la maison dudit Cadez mais notablement plus avant du côté d'HERRIN. Ils gâtent le maret et en feront un abîme. Ils se sont aussi ingérés de faire un pont de planches pour aller faire paître leurs bestiaux quoi qu'ils n'y aient aucun droit.

2 E 3 / 9032 acte 85 - 19/02/1685 - Dette

Jean Baptiste CORDONNIER et Antoine DERETZ curateurs commis aux biens délaissés par le trespas d'Antoine DE MOUVAUX vivant laboureur demeurant à CAMPHIN, doivent à Marie Barbe HENNEBEL veuve dudit feu Antoine, 168 livres. Paiement 48 livres comptant et le reste à la Saint Remy 1685.

2 E 3 / 9032 acte 86 - 17/06/1685 - Accord

Jean et Catherine DUMONT enfants d'Eleuthère et d'Adrienne LECOCQ, jeunes gens non mariés demeurant à PONT A VENDIN, par amour pour leurs père et mère promettent de les retirer chez eux et alimenter sans que leurs autres frères et sœurs puissent prétendre aucune chose. Ils donnent pouvoir à leur dit père de vendre leurs marchandises.

2 E 3 / 9032 acte 87 - 22/11/1685 - Vente

Michel LOHET fils de feu Jean, battelier demeurant à PONT A VENDIN, vend à Robert SION fils de feu Claude, laboureur demeurant audit lieu, les parts qu'il a en la moitié d'un lieu manoir, à l'encontre de Jean Jacques TAILLET, contenant en totalité un cent, pour 216 livres. Madeleine TAILLEZ femme dudit vendeur, ratifiera.

2 E 3 / 9032 acte 88 - 09/08/1685 - fondation

Guillaume François CAULLIER escuyer Seigneur de Cappes a déclaré que pour satisfaire à la fondation ordonnée par le testament de feue Françoise MARCADEZ à son trespas femme de Guillaume CUVELIER bailli de cette principauté de CAMPHIN et auparavant de Antoine CAULLIER aïeul dudit Seigneur comparant, en date du 14/11/1648, à savoir de faire chanter un obit par an au 21/11, pour le bien de l'âme d'icelle MARCADEZ, de ses parents et amis trespassés avec vigilles à 3 psalmes et leçons à perpétuité pour quoi le curé aura 12 patars, le clerc 6 patars et l'église 30 patars pour ornements, pain, vin et luminaires qu'elle livrera pour mettre sur l'autel et tombeau, et le surplus du profit et revenu, que procurent les 100 florins courant en rente ordonné par ledit testament et qui seront pris sur les lettres de rentes ci-après déclarées, sera distribué aux pauvres assistant auxdits obits par le Sieur pasteur ou margliers d'icelle église, item de faire célébrer par ledit curé et son clerc en ladite paroissialle par jour de dimanche et festes en été à 5 heures et en hiver à 4 heures du soir comme indiqué par le testament ou autrement à la discrétion dudit curé, l'antienne et collecte de Salve Regina et les litanies de Notre Dame devant l'image de Notre Dame de Foy que ladite Demoiselle MARCADEZ a donnée à ladite église et qui y est posée en la chapelle de Notre Dame, pour quoi ledit pasteur aura 9 florins par an et le clerc le surplus des profits et revenus annuels de 200 florins qui seront pareillement pris en lettres de rentes ci-après déclarées au nombre de 3. Il a mis lesdites lettres de rentes es mains de Maître Henri COCHET prêtre curé de ce lieu, Antoine DUQUESNE lieutenant, Jacques DE BEAUVOIS et Jean LALLOE échevins.

La première desdites lettres de rente passée pardevant notaires royaux d'Artois en la ville de LENS le 30/03/1617 par Hector LANSSEL laboureur, et Allard DU THOIS demeurant à HARNES, au profit de Marie DU RIEUL veuve de Jean MARCADEZ mayeur de la ville de LENS, portant 14 francqs 5 sols 6 deniers au capital de 200 francqs, reconnue par Jean DU HU demeurant à DOUAY, procureur spécial de Louis VANVER et Jacqueline MARGA sa femme paravant veuve de François DE CLEVES, mère et tutrice de ses enfants de sondit 1er mari comme propriétaires des héritages affectés à ladite rente, acquis par ledit François DE CLEVES de Jean DE DOURGES fils de Louis qui les avait acquis de Robert CARETTE et sa femme et ledit CARETTE les ayant acquis d'Agnès GUILUY veuve dudit Hector LANSSEL, et ce au profit de Pierre CAULLIER prêtre licencié es droits et autres ses cohéritiers de ladite feue Demoiselle MARCADEZ qui fut fille et héritière de ladite Marie DU RIEUL, s'étant Jean DE CLEVES laboureur demeurant à HARNES obligé solidairement avec lesdits VANVER et sa femme au fournissement de 2 années ½ d'arrièrages échues au mois de septembre 1665, étant encore jointe auxdites lettres de rente et reconnaissance, une sentence rendue par les échevins de DOUAY le 12/08/1679 par laquelle elles sont déclarées exécutoires sur Thomas LE METTRE bourgeois de DOUAY, mari et bail de Jeanne Claire VANVER fille et héritière dudit Louis et de ladite MARGA au profit dudit feu Sieur Pierre CAULLIER avec une infixée à ladite sentence.

Les deuxièmes lettres de rente sont passées en chirographe pardevant lieutenant, hommes cottiers et tenanciers de la terre et Seigneurie de Garguetel le 20/01/1596 par Louis COUTURE couvreur et boucher et Jeanne DANNEL sa femme demeurant audit Garguetel, au profit d'Antoine CAULLIER portant en capital 200 francqs Artois et en cours annuels 14 francqs 5 sols 11 deniers pour laquelle y a rapport d'héritage d'un manoir amasé, item couppe ½ de terre à labeur, étant sur le dos couché l'acte de remboursement de la moitié de ladite rente faite audit Guillaume CUVELIER mari et bail de ladite MARCADEZ auparavant veuve dudit Antoine CAULLIER, auxquelles lettres de rente est jointe une requête présentée à la loy dudit Garguetel et appostilléee du 15/12/1673 par laquelle ledit feu CAULLIER demande qu'elles fussent déclarées exécutoires à son profit sur Jacques LAMAND et Catherine COUSTURE sa femme fille héritière d'Antoine, et sur Pierre COUSTURE. Est aussi joint l'extrait de cause sur ladite requeste avec un acte en forme de décompte du 13/06/1681 par lequel Pierre COUSTURE, Jacques LAMAND, Jenne D'AUSTRICOURT, Antoine D'AUSTRICOURT et Pierre LE METTRE mari de Noëlle D'AUSTRICOURT promettent de payer l'un pour l'autre

à double canon portant par an 7 francqs 2 sols 6 deniers et ledit double canon à 15 francqs 5 sols, la somme de 75 francqs 5 sols Artois, eschus le 16/06/1680.

Les 3èmes et dernières lettres de rente passées à la loy de BAUVIN le 11/05/1630 par Louis TREDEZ et Jeanne DOINE sa femme demeurant à BAUVIN au profit dudit feu Guillaume CUVELIER portant en cours annuel 12 francqs au capital de 168 francqs, contenant rapport d'héritage de la moitié d'un lieu manoir amazé contenant cent ½ et de la totalité de 3 havottez de terres, étant au dos desdites lettres l'acte de remboursement de la moitié d'icelles rentes signé par ledit feu Guillaume CUVELIER, auxquelles lettres de rente est jointe la reconnaissance qu'en ont fait Jean DE MORTELECQUE demeurant à BAUVIN, Jean DE LORRAIN demeurant à BERCLAU et Philippe DE LORRAIN demeurant à MEURCHIN, ledit MORTELECQUE occupeur des 3 havottez, au profit dudit feu Sieur CAULLIER héritier de Marie CAULLIER sa soeur qui en avait droit par transport desdits feus CUVELIER et Demoiselle MARCADEZ, de 6 francqs par an au rachat de 84 francqs.

Les 3 lettres excèdent en capital 9 francqs Artois plus que les 300 florins monnaie de LILLE. Elles excèdent encore en arrièrages eschus, à savoir la 1ère de 28 francqs 11 sols eschus le 30/03/1685, la 2ème de 77 francqs 5 sols 5 deniers d'arrièrages eschus le 16/06/1685, la 3ème de 7 francqs 15 sols eschus le 11/05/1685, faisant en tout tant de capitaux qu'arrièrages excédant lesdits 300 florins monnaie de LILLE, la somme de 122 francqs 11 sols 5 deniers que ledit comparant transporte à ladite église.

Pardevant Philippe SION notaire royal de CAMPHIN, en présence de Maître Jean BOUTTRY fils de Nicolas, prêtre audit CAMPHIN, et Jean Baptiste DE LE POUNE fils de feu Antoine, jeune homme non marié demeurant à ARRAS présentement en ce lieu.

2 E 3 / 9032 acte 89 - 10/08/1685 - Dette

Maximilien DUQUESNE fils de feu Jean, laboureur demeurant à THUMERIES, doit à Nicolas DURETESTE fils de feu Nicolas, laboureur à WAHAGNIES, 900 livres dont 700 livres qu'il a payées à sa décharge vers (*en blanc*) DU BUISSON exécuteur du testament de feu Jean DE LA RUE par obligation passée pardevant François Jérôme MASURE notaire, le 8/10/1669. Ledit DURETESTE prendra le prix à quoi seront prisés une chaudière, une cuve et un bac à usance de brasserie.

2 E 3 / 9032 acte 90 - 03/09/1685 - Bail

Jean BERNARD fils de feu Mathias, manouvrier demeurant à GONDECOURT, baille à Claire BERNARD fille de feu Mathias, non mariée demeurant audit lieu, 8 cents 1/2 en 3 pièces à GONDECOURT.

2 E 3 / 9032 acte 91 - 03/09/1685 - Contrat de mariage

Michel **LEBORGNE** jeune homme non marié demeurant à ALLENNES les Marais, assisté de Hubert LEBORGNE et Jeanne HENNEQUIN ses père et mère.

Barbe **BOISTEL** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu, assistée d'Antoine HERMETZ son beau frère et Gaspard LABBE son oncle.

2 E 3 / 9032 acte 92 - 13/09/1685 - Contrat de mariage

Pierre **MERCHIER** fils de feu Martin, jeune homme non marié demeurant au Plouich paroisse de SECLIN, assisté de Marie MEURILLON sa mère, Simon MERCHIER son frère et Jacques MEURILLON son oncle.

Anne **DECARNIN** aussi jeune fille à marier demeurant à PHALEMPIN, assistée de Bernard DECARNIN et Barbe CAULLIER ses père et mère.

2 E 3 / 9032 acte 93 - 13/09/1685 - Dette

Antoine LECLERCQ fils de feu Noël, manouvrier demeurant à GONDECOURT, et Antoinette DELEVALLEE sa femme, doivent à Mathieu BERNARD fils de feu François, laboureur demeurant audit lieu, 112 livres 10 gros pour 6 années d'arrérages d'une lettre de rente héritière portant 18 livres 15 gros par an, la dernière échue le 19/03/1684. Paiement en 3 ans.

2 E 3 / 9032 acte 94 - 16/09/1685 - Bail

Amand PETIT fils de feu Vaast, Jérôme DELATTRE fils de feu Jérôme, Antoine DE HENNIN fils de feu Noël, Simon DU TILLOEUL fils de feu Philippe, Thomas DELATTRE fils de feu Thomas, Louis ALLARD fils de feu Jean, Jean Baptiste et Théodore DESMASIERES fils de feu Théodore, et Antoine TOURNEMINE fils de Jérôme, tous jeunes hommes non mariés demeurant à HERRIN, représentant la jeunesse dudit lieu, baillent à Charles DE LE HAYE fils de Philippe, laboureur demeurant audit lieu, 4 cents audit lieu. En présence de Laurent BEGHIN fils de Pierre, clerc d'HERRIN, et Guilbert CUVELIER fils de feu Anselme, homme de fief dudit lieu.

2 E 3 / 9032 acte 95 - 16/09/1685 - Vente

Charles DE LE HAYE fils de Philippe, laboureur demeurant à HERRIN, et Marie DUPRETZ sa femme, vendent à Mathias DELECROIX fils de feu Piat, laboureur demeurant à HOUPLIN, 3 cents à Lorival paroisse de SECLIN, pour 468 livres.

2 E 3 / 9032 acte 96 - 19/09/1685 - Vente

Louis TAILLEZ fils de Jean, jeune homme non marié duement émancipé au siège de la Gouvernance de LILLE par acte du 9/06/1685, demeurant à PONT A VENDIN, vend à Jean BACHELET fils de feu Philippe, son parrain et oncle manouvrier demeurant audit lieu, la moitié de 3 quartrons qui fut ci-devant amassé de maison, impartis à l'encontre de Robert SION, item 1/3 de demi cent imparti à l'encontre dudit acheteur et Philippe PETIT, le tout à PONT A VENDIN, lesquels héritages dévolus par le trespas de Marguerite PETIT sa mère, pour 46 livres.

2 E 3 / 9032 acte 97 - 23/09/1685 - Accord

Jeanne TOURNEMINE veuve de Jean MORTREUX, demeurant à BAUVIN d'une part, Georges FLOURET fils de feu Martin, manouvrier demeurant à HERRIN d'autre part, passent un accord par lequel, moyennant 25 livres que la première comparante a reçues, elle renonce aux droits qu'elle a en 2 cents en 2 pièces à GONDECOURT impartis à l'encontre dudit Georges FLOURET. En présence d'André FLOURET fils dudit feu Martin.

2 E 3 / 9032 acte 98 - 24/09/1685 - Bail

Pierre LE CUPPRE fils de feu Philippe, relict de Bauduine WAUCQUIER, et Marguerite LE MENU fille de libre condition de ladite Bauduine, demeurant à PROVIN, se portant forts d'Augustin et Marie LE MENU aussi enfants de ladite Bauduine WAUCQUIER, baillent à Piat GRAUWIN fils de feu Claude, non marié demeurant à CAMPHIN, 12 cents en 2 pièces audit lieu.

2 E 3 / 9032 acte 99 - 28/09/1685 - Vente

Pierre MORTREUX fils de feu Guillaume, laboureur demeurant à PROVIN, et Marie DESNOULLET sa femme, vendent à Antoine LAISNEL fils de feu David, laboureur demeurant audit lieu, 1 cent et 6 verges à PROVIN, pour 252 livres.

2 E 3 / 9032 acte 100 - 28/09/1685 - Accord

Révérend Père en Dieu Frère Florent DE BRAY Abbé de l'église de Saint Christophe à PHALEMPIN, avec les religieux de ladite Abbaye d'une part, Paul RICOURT fils de feu Gilles, bourgeois de LILLE, demeurant à présent en la même Abbaye d'autre part, font une convention par laquelle moyennant 240 livres que les premiers fourniront annuellement au second, en 4 termes, sa vie durant, ils cassent l'accord précédent du 18/03/1678.

2 E 3 / 9032 acte 101 - 04/10/1685 - Partage

Louis et Luc DE MOUVAULX, Jean Baptiste CORDONNIER et Anne DE MOUVAULX sa femme, iceux DE MOUVAULX enfants des feus Antoine et Augustine DELERUE, demeurant ledit Louis à CARNIN, Luc à CAMPHIN et CORDONNIER à ANNOEULLIN, se partagent des biens à eux échus par donation faite par feu Thomas BOULINGER vivant prêtre et chanoine de Saint Pierre en CASSEL, leur oncle. Louis DE MOUVAULX aura 230 verges séant derrière l'Abbaye, item 2 cents. Luc DE MOUVAULX aura un lieu manoir contenant 2 cents. Jean Baptiste CORDONNIER et Anne DE MOUVAULX, auront 2 cents ½, et 5 quartrons. Luc paiera à Louis et Anne ses frère et sœur, à chacun 120 livres. Louis déchargera les rentes héritières.

2 E 3 / 9032 acte 102 - 05/10/1685 - Contrat de mariage

Luc **DEMOUVAULX** fils de feu Antoine, jeune homme non marié demeurant à CAMPHIN, assisté de Louis DEMOUVAULX son frère et Jean Baptiste CORDONNIER son beau frère.

Marie Madeleine **MARCHAND** fille non mariée de feu Jean, assistée de Marie Françoise GUILBERT sa mère et Maximilien DURIEZ son frère.

(Un acte daté de la veille précise que Jean Baptiste CORDONNIER est marié à Anne DEMOUVAULX et que la mère de Luc est feue Augustine DELERUE).

2 E 3 / 9032 acte 103 - 08/10/1685 - Dette

Robert POTTIN fils de Jean, marchand espessier demeurant à CARVIN, doit à Paul RICOURT fils de feu Gilles, marchand demeurant présentement à PHALEMPIN, 420 florins. Jean POTTIN son père demeurant à CARVIN, et Toussaint DE CARNIN fils de feu Bernard, laboureur demeurant à PHALEMPIN, se sont constitués cautions. Paiement au 4/10/1686. L'obligation passée devant Antoine BECQUART notaire, le 4/10/1684, sera cassée.

2 E 3 / 9032 acte 104 - 01/1685 - Contrat de mariage

Jean **MARCHAND** jeune homme non marié demeurant à GONDECOURT assisté d'Adrien MARCHAND son père (*Rayé : Adrien MARCHAND son frère*).

Jeanne **LEQUIND** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu assistée de Louis LEQUIND et Laurence COCHET ses père et mère, Nicolas LEQUIND son père grand et Gaspard BOULINGIER son oncle.

Le mariage a eu lieu le 30/01/1685 à GONDECOURT. (Contrat de mariage placé entre un acte du 08/10 et du 13/10).

2 E 3 / 9032 acte 105 - 13/10/1685 - Bail

Jacques LEHOUCQ fils de feu Jacques, laboureur demeurant à PHALEMPIN, baille à François PLATTEAU fils de feu Jean, manouvrier demeurant audit lieu, un lieu manoir contenant cent ½ à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9032 acte 106 - 16/10/1685 - Contrat de mariage

Michel **DELESTREZ** fils d'André, jeune homme non marié demeurant à l'enclavement d'ANNOEULLIN, assisté dudit André et Marie MAILLE sa mère.

Hélène **DEFIVE** aussi jeune fille à marier demeurant à présent à CARNIN, assistée de Henri DEFIVE et Catherine MARCHAND ses père et mère.

2 E 3 / 9032 acte 107 - 30/10/1685 - Vente

Jean DU WEZ fils de feu Thomas, chef de HENIN LIETARD, et Jacqueline LADEN sa femme, vendent à André MORTREUX fils de feu Jean, machon demeurant à CARNIN, 7 cents en 2 pièces à CARNIN, pour 80 livres à l'advenant du cent.

2 E 3 / 9032 acte 108 - 05/11/1685 - Partage

Anne DEFIVE veuve de Bon MARCHAND, labourière demeurant à GONDECOURT, pour nouurir amitié entre ses enfants tels que Barbe et Marie Catherine MARCHAND ses filles, leur fait le partage après lot jette par Lambert DEFFONTAINES mari de Barbe MARCHAND, et Arnould DESMASIERES mari de Marie Catherine MARCHAND, à la réserve du lieu manoir où demeure la comparante, contenant 13 cents ½ et 3 cents lesquels demeureront impartis. Barbe MARCHAND aura 15 cents ½ à GONDECOURT, item 4 cents et 3 quartrons, item 4 cents, item 5 cents, item 2 cents, item 3 cents, item 7 cents ½, item 3 cents, item autres 3 cents, le tout à GONDECOURT, item 5 cents à PHALEMPIN, item 6 cents à CHEMY, et finalement 4 cents à CHEMY. Marie Catherine MARCHAND aura 14 cents à GONDECOURT, item 6 cents à GONDECOURT, item 4 cents, autres 4 cents, 2 cents, 3 cents, 5 cents, 4 cents, 3 cents, 3 cents, encore autres 3 cents, 4 cents, le tout à GONDECOURT, et finalement 6 cents à CHEMY. Barbe donnera 60 livres à Marie Catherine.

2 E 3 / 9032 acte 109 - 05/11/1685 - Transport de rente héritière

Nicolas LEPEZ fils de feu Jean, Luc DUPONCHEL fils de feu Jean, bail et mari de Madeleine LEPETZ, Charles VERDIERE fils de feu Gérard, bail et mari de Jeanne BACQUEVILLE icelle fille et héritière de Jeanne LEPETZ, iceux LEPEZ enfants et héritiers de feu Jean, Bettremieux MARCHAND mari de feue Marie LEPETZ icelle fille et héritière de feu Antoine, et icelui héritier de feu Louis, tous demeurant à GONDECOURT sauf VERDIERE à ALLENNES d'une part, Pierre LEMETTRE fils de feu Gilles, laboureur demeurant à Wachemy paroisse de CHEMY d'autre part, passent un accord par lequel moyennant 100 patagons de 48 patars chacun que les premiers ont reçus du second, transportent au second une lettre de rente héritière passée devant auditeurs de LILLE le 13/02/1613, y appert être obligé Jean DUGARDIN fils de feu Jean, et Catherine WACRENIER sa femme, en la somme de 325 florins au profit de Jean LEPEZ l'aîné, Jean LEPEZ le jeune, Antoine LEPEZ, Pasquier VAS bail et mari de Marie LEPEZ, iceux LEPEZ enfants et héritiers de feu Louis, de laquelle somme principale il a été remboursé 250 livres. Ils tiennent aussi quitte feu Jean LEBORGNE. La rente était affectée à 4 cents dont a joui Pierre LEMETTRE. En présence de Charles LALLOE fils de feu Romain, Rogier D'AMPCOISNE fils de feu Antoine, laboureurs à Wachemy et Pierre DE LE NOEUFVILLE fils de feu Jean, sergeant demeurant à GONDECOURT. Le 19/11/1685 ce contrat a été cassé et remplacé (*voir N°120*).

2 E 3 / 9032 acte 110 - 06/11/1685 - Bail

Messire Philippe François DE BERLAYMONT Chevalier Seigneur de MOUVAULX, Speienne, La Cessoy, Beugny, baille à Philippotte WARTEL veuve de Jean MULLIER, et Jean MULLIER son fils suffisamment âgé, censiers demeurant à ATTICHES, la maison cense de la Seigneurie de La Cessoy à ATTICHES contenant un lieu manoir et 6 bonniers 2 cents, y compris un quartier de jardin acquis autrefois par le Seigneur de la Havardrie de Charles LHENIER, et 30 bonniers 10 cents de terres à labeur acquis par ledit Seigneur de la veuve de Nicolas FLINOIS, y compris demi bonnier acquis de Nicaise DE FRETIN. En présence de Philippe ROLAND fils de feu David, serviteur du Seigneur, et Henri FLAMEN fils de feu Cornil, couturier demeurant à ATTICHES.

2 E 3 / 9032 acte 111 - 07/11/1685 - Fondation

Anne DEFIVE veuve de Bon MARCHAND, labourière demeurant à GONDECOURT, pour satisfaire à la pieuse intention de son dit mari, fonde annuellement à perpétuité la messe du Vénérable Saint Sacrement avec les litanies et la messe de Madame Sainte Anne, et les litanies du Saint Nom de Jésus, pour le salut dudit feu Bon et d'icelle Anne lorsqu'elle sera décédée. Elle affecte 13 cents ½ à GONDECOURT.

2 E 3 / 9032 acte 112 - 08/11/1685 - Contrat de mariage

Antoine **DUGARDIN** fils de feu Jean, jeune homme non marié demeurant à Martinsart, assisté de Michelle LALLOE sa mère, Robert LALLOE son père grand, Monsieur Maître Jérome prêtre, Jean, Guilbert et Toussain LALLOE ses oncles.

Marie Marguerite **DUPRETZ** veuve de Philippe DELECOURT, labourière demeurant à HOUPLIN, assistée de Venant et Guillaume DUPRETZ ses frères, Wallerand Philippe DELETOMBE et Hugues DESCAMPS ses beaux frères.

2 E 3 / 9032 acte 113 - 08/11/1685 - Partage

Louis Antoine et Ignace PETIT, enfants des feus Etienne et Jeanne DE CARNIN, demeurant à PHALEMPIN, font le partage des héritages échus par le trespas de ladite Jeanne DE CARNIN, du consentement de Georges et Wallerand DE CARNIN leurs oncles. Louis Antoine PETIT aura la porte avec une grange, 2 étables, avec l'entrefent d'une autre étable assignée audit Ignace, item 6 cents, item 3 cents pris en 6 cents à l'encontre de son dit frère, item 4 cents, et finalement la moitié de 3 cents. Ignace PETIT aura une maison chambre étable, un fournil, pourchil avec un puict audit lieu, item la moitié de 6 cents à l'encontre de son frère, item 4 cents, et finalement la moitié de 3 cents.

2 E 3 / 9032 acte 114 - 09/11/1685 - Rente héritière

Philippe DE LE HAYE fils de feu Charles, laboureur demeurant à HERRIN, moyennant certaine somme de deniers reçus de Venant DUPRETZ en qualité de margliseur dudit HERRIN, vend au profit de ladite église une lettre de rente héritière donnée d'auditeurs de LILLE, en date du 2/01/1673, y obligés Jean WARQUAIN fils de feu Andrieu, et Marie Madeleine THOBOIS sa femme, demeurant à HERRIN, au profit du Sieur DU CHANGE en 37 florins 10 patars par an au rachat de 600 florins, de laquelle rente il a été renfourni à la dite THOBOIS une partie et elle ne porte plus que 18 livres 15 gros par an au rachat de 300 livres. L'église pourra en profiter depuis le 4/11/1682. Le transport de la rente avait été fait audit DE LE HAYE pardevant Jacques DE ROCQUE notaire, le 4/11/1682.

2 E 3 / 9032 acte 115 - 12/11/1685 - Contrat de mariage

Pierre **PIPPELART** relict d'Antoinette CANDILLIER, demeurant à PHALEMPIN, assisté de Philippe PIPPELART son père et Jacques CANDILLIER son beau frère.

Marie **DELESTEULLE** jeune fille non mariée demeurant au hamel de Libercourt, assistée de Marie CHEVALIER sa mère, Blaise DELESTEULLE son frère et Antoine VION son beau frère.

2 E 3 / 9032 acte 116 - 12/11/1685 - Bail

Antoine DUQUESNE fils de feu Jean, lieutenant et censier de la Grande Cense de CAMPHIN, baille à Gaspard DE BEAUCAMPS fils de feu François, manouvrier demeurant à THUMERIES, un lieu manoir audit lieu, contenant 5 cents, pour 50 livres parisis par an.

2 E 3 / 9032 acte 117 - 15/11/1685 - Dette

Joseph LEMESRE fils de feu Antoine, censier de la ferme du Gros Annoy paroisse de CARVIN, doit à Antoine DE LE BARRE bailli d'ILLIES, et Augustine COISNE veuve d'Antoine DUMETZ, 180 livres restant de plus grande somme à cause d'une obligation passée devant Valérien BLAUART notaire, le 2/05/1663, y obligés Pasquier DUMETZ avec Martin DE LE BARRE bailli d'ILLIES, Jacques DE BEAUVOIS et Antoine DUMETZ en qualité de

cautions, au profit de Philippe COLLET, et par autre partie par compte fait avec Jean THIBAULT carlier, et Phlippe BILLAU maréchal pour ouvrages de carleries et maréchalerie, comme tout se voit par 2 transports qu'en ont fait ledit COLLET en date du 24/10/1668, et lesdits Jean THIBAULT et Philippe BILLAU en date du 30/05/1668, tous deux passés pardevant Robert DE ROBESPIERRE et COUBRONNE notaires. Paiement à la Saint Jean Baptiste 1687. Ledit DE BEAUVOIS a mis les 2 transports es mains dudit LEMESRE comme ayant épousé la veuve dudit Pasquier DUMETZ.

2 E 3 / 9032 acte 118 - 17/11/1685 - Contrat de mariage

Bartholomé **GRAUWIN** fils de feu Claude, jeune homme non marié demeurant à CAMPHIN, assisté de Jeanne WILLEM sa mère, Piat GRAUWIN son frère, Jacques et Simon GRAUWIN ses cousins.

Marie **DELEVALLEE** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu, assistée d'Antoine DELEVALLEE son père, Philippe DELEVALLEE son frère et Jean DE LE CAMBRE son ami.

2 E 3 / 9032 acte 119 - 17/11/1685 - Contrat de mariage

Ignace **PETIT** fils de feus Etienne et de Jeanne DECARNIN, jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN, assisté de George et Wallerand DECARNIN ses oncles et Toussain DECARNIN son parrain et cousin.

Elisabeth **CORNIL** aussi jeune fille non mariée demeurant audit lieu, assistée d'Alexandre CAULLIER son parâtre et Jean CORNIL son parrain et cousin.

2 E 3 / 9032 acte 120 - 19/11/1685 - Cession de rente héritière

Nicolas LEPETZ (LEPEZ) fils de feu Jean, Luc DUPONCHEL fils de feu Jean, bail et mari de Madeleine LEPETZ, Charles VERDIERE fils de feu Gérard, bail et mari de Jeanne BACQUEVILLE icelle fille et héritière de Jeanne LEPETZ, iceux LEPEZ enfants et héritiers de feu Jean, Bettremieux MARCHAND mari de feue Marie LEPETZ icelle fille et héritière de feu Antoine, et icelui héritier de feu Louis, tous demeurant à GONDECOURT sauf VERDIERE à ALLENNES d'une part, Pierre LEMETTRE fils de feu Gilles, laboureur demeurant à Wachemy paroisse de CHEMY d'autre part, passent un accord par lequel moyennant 12 livres de carité et 100 patagons de 48 patars chacun que les premiers ont reçus du second, transportent au second une lettre de rente héritière passée devant auditeurs de LILLE le 13/02/1613, y appert être obligé Jean DUGARDIN fils de feu Jean, et Catherine WAUCRENIER sa femme, en la somme de 325 florins au profit de Jean LEPEZ l'aîné, Jean LEPEZ le jeune, Antoine LEPEZ, Pasquier VAS bail et mari de Marie LEPEZ, iceux LEPEZ enfants et héritiers de feu Louis, de laquelle somme principale il a été remboursé 250 livres.

2 E 3 / 9032 acte 121 - 21/11/1685 - Vente

Adrien LEPEZ fils de feu Baltasart, jardinier demeurant à PHALEMPIN, pour décharger plusieurs rentes héritières, vend à Romuald LOHIER fils de Jacques, sergeant de bois de Vendosme, un lieu manoir contenant un cent à PHALEMPIN, pour 200 livres et 444 livres. L'acheteur retient à sa charge 2 lettres de rente héritière, l'une portant 9 livres 7 gros 6 deniers au rachat de 150 livres au profit des veuve et hoirs Philippe DE CARNIN, et l'autre de 8 livres 6 gros 8 deniers au rachat des 2/3 de 200 livres parisis au profit des communs pauvres de PHALEMPIN, l'autre tiers étant à la charge de Wallerand Philippe DE LE TOMBE. Il reste donc à payer 442 livres 13 gros 6 deniers.

2 E 3 / 9032 acte 122 - 23/11/1685 - Partage

Jean DE BEAUQUESNE jeune homme non marié, Jean DESMONS fils de feu Jean, et Marie DE BEAUQUESNE sa femme, Mathieu DU TILLOEUL fils de Nicolas, et Jeanne DE BEAUQUESNE sa femme, demeurant à AUSTRICOURT, les dits DE BEAUQUESNE enfants et héritiers des feus Jean Baptiste et Anne DE LESTREZ vivants laboureurs audit lieu, se partagent l'héritage. Jean DE BEAUQUESNE aura un lieu manoir contenant 3 couppes à AUSTRICOURT, item 3 couppes pris en 2 rasières à l'encontre dudit Jean DESMONS à cause de sa femme, item 5 couppes ½, le tout situé à AUSTRICOURT, item 3 couppes ½ à EVIN. Marie DE BEAUQUESNE aura un lieu manoir à usage de maréchalerie, item une rasière de terre, item 5 couppes pris à l'encontre dudit Jean DE BEAUQUESNE, item 2 couppes, item 1 couppe, le tout à AUSTRICOURT. Jeanne DE BEAUQUESNE aura 3 couppes ¼ en 2 pièces et elle s'est trouvée contente de ce qu'elle a aussi obtenu par son traité de mariage. Jean et Marie auront encore en indivis 7 couppes à AUSTRICOURT, à charge d'acquitter ladite Jeanne DE BEAUQUESNE et son mari de toutes les rentes héritières vers les héritiers de Monsieur TAHON et autres, sauf en 500 livres en capital où Marie et son mari ne seront obligés que pour les arrérages. Toutes les autres dettes seront à la charge de Jean DE BEAUQUESNE. Jeanne DE BEAUQUESNE recevra 70 florins de son frère Jean et 10 florins de sa sœur Marie.

2 E 3 / 9032 acte 123 - 29/11/1685 - Donation

Jeanne PREVOST fille non mariée de feu Jérôme, de libre condition, demeurant à CAMPHIN, par affection qu'elle porte aux enfants de Pierre GOSSART et d'Augustine PREVOST, ses neveux et nièces, leur donne entrevif toutes les parts qu'elle a en un lieu manoir où elle demeure, à l'encontre desdits GOSSART et sa femme, Pierre et Marie LE BOISTEL, avec les édifices érigés, et 3 cents de terre. Elle donne les meubles qu'elle délaissera à Marie et Marguerite GOSSART ses nièces.

2 E 3 / 9032 acte 124 - 01/12/1685 - Vente

Maurand DE LANNOY fils de feu Jean, manouvrier demeurant à ONGNIES, et Antoinette POLLART sa femme, vendent à Anselme DESTREZ fils de feu Pierre, meunier d'AUSTRICOURT, un cent audit lieu pris en 3 cents à l'encontre du Sieur HOCQUET Bourgeois demeurant à DOUAY, item telles parts qu'ils ont en un cent de jardin qu'ils ont succédé de Robert POLLART cousin à ladite Antoinette, situé audit lieu, pour 60 livres.

2 E 3 / 9032 acte 125 - 05/12/1685 - Bail

Louis LEQUIND fils de Nicolas, laboureur demeurant à GONDECOURT, baille à Marguerite DUGARDIN femme de Georges MORET tavernier demeurant à la Croisette paroisse de CHEMY, 2 cents à CHEMY.

2 E 3 / 9032 acte 126 - 05/12/1685 - Bail

Louis LEQUIND fils de Nicolas, laboureur demeurant à GONDECOURT, baille à Maximilien HERREN fils de feu Pierre, laboureur demeurant à ALLENNES, 2 cents à HERRIN.

2 E 3 / 9032 acte 127 - 05/12/1685 - Bail

Louis LEQUIND fils de Nicolas, laboureur demeurant à GONDECOURT, baille à Georges DESBIENS fils de Jacques, laboureur demeurant audit lieu, 1 cent et 2/3 de 2 cents (à l'encontre du prendeur) en 2 pièces à GONDECOURT.

2 E 3 / 9032 acte 128 - 05/12/1685 - Bail

Louis LEQUIND fils de Nicolas, laboureur demeurant à GONDECOURT, baille à Charles PARSY fils de feu Jean, laboureur demeurant à PROVIN, 6 cents en 3 pièces à PROVIN et CARVIN.

2 E 3 / 9032 acte 129 - 07/12/1685 - Bail

Jean HAVETZ fils de feu Jacques, demeurant à l'Abbaye de PHALEMPIN, baille à Jean LELIEVRE fils de feu Nicolas, laboureur à ATTICHES, 10 cents audit lieu. En présence de Vincent CAULLIER fils de feu Antoine, portier à l'Abbaye de PHALEMPIN, et Antoine D'ANNOEULLIN fils de feu Philippe, laboureur demeurant à ATTICHES.

2 E 3 / 9032 acte 130 - 07/12/1685 - Bail

Jean HAVETZ fils de feu Jacques, demeurant à l'Abbaye de PHALEMPIN, baille à Antoine D'ANNOEULLIN fils de feu Philippe, laboureur demeurant à ATTICHES, 12 cents audit lieu en 2 pièces. En présence de Vincent CAULLIER fils de feu Antoine, portier à l'Abbaye de PHALEMPIN, et Jean LELIEVRE fils de feu Nicolas, laboureur à ATTICHES.

2 E 3 / 9032 acte 131 - 07/12/1685 - Vente

Jean Philippe BURBURE fils de feu Michel et de Péronne LE GROULX, Guilbert, Joseph et Pierre MALLET enfants de Pierre et de la dite feue Péronne, jeunes hommes non mariés, demeurant ledit BURBURE à CAMPHIN, et lesdits MALLET à PHALEMPIN, vendent à Nicolas D'AVRIL fils de feu Jean, laboureur demeurant à la Neuville paroisse de PHALEMPIN, 230 verges à la Neuville, pour 120 livres.

2 E 3 / 9032 acte 132 - 09/12/1685 - Bail

Jean DELEFOSSE fils de Nicolas, grand mayeur, Adrien ROZE fils de François, petit mayeur de la Jeunesse de GONDECOURT, y demeurant, du consentement de Gaspard DESNOULLET, Jean François LE GRARD, Jean Bernard LABBE, Pierre LE GRARD, Jacques DORCHIES, Gaspard BUISINE et Mathias MARQUAND, tous jeunes hommes non mariés se faisant forts de tous les autres, baillent un prez appelé vulgairement le prez des compagnons, comme il s'est pratiqué de temps immémorial, à Jean DE CAIGNY fils de feu André, laboureur et tavernier demeurant à CHEMY, pour 24 livres par an et 40 livres (1 fois) de pot de vin à la jeunesse.

2 E 3 / 9032 acte 133 - 10/12/1685 - Partage

Arnould DU TILLOEUL fils de feu Arnould, jeune homme non marié déchargé de tutelle, demeurant à HOUPLIN, consent que Catherine, Marie Claire et Sainte DU TILLOEUL, ses soeurs, héritent de leurs père et mère à égalité avec lui. En présence d'Antoine DU TILLOEUL fils de feu Noël, laboureur, et Pierre BAUVIN fils de feu Charles, tavernier, demeurant à HOUPLIN.

2 E 3 / 9032 acte 134 - 17/12/1685 - Baux

Jean Baptiste LEDRUT fils de Nicaise, laboureur demeurant à ALLENNES, en qualité d'administrateur des biens des Pauvres d'ALLENNES, baille à Philippe LAGACHE fils de François, laboureur demeurant à CAMPHIN, 4 cents à CAMPHIN. Jean LALOE fils de Robert, meunier demeurant à CAMPHIN, s'est porté caution.

Il baille à Noël SION fils de feu Valérien, laboureur à CAMPHIN, 12 cents en 3 pièces audit lieu.

Il baille à Antoine BERNARD, laboureur à ALLENNES, 4 cents à CAMPHIN.

Il baille à Jean DE GAND fils de Jacques, demeurant à CAMPHIN, 6 cents audit lieu.

Il baille à Maximilien DURIEZ fils de feu Maximilien, demeurant à CAMPHIN, 13 cents audit lieu, à la caution d'Antoine DERETZ fils de feu Piat.

Il baille à Barbe DUPUICT veuve de Pierre GUILBERT, demeurant à CAMPHIN, 5 cents, à la caution de François DESMONS fils de feu Michel, laboureur demeurant à Ennecourt paroisse de CAMPHIN.

Il baille à Jean BERNARD fils de feu Guillaume, et Jean MARCHANT fils de feu Jean, laboureurs demeurant à ALLENNES, 24 cents en 2 pièces à CAMPHIN.

Il baille à François DESMONS fils de feu Michel, laboureur demeurant à Ennecourt paroisse de CAMPHIN, 6 cents à CAMPHIN, à la caution de Barbe DUPUICT veuve de Pierre GUILBERT, demeurant à CAMPHIN.

Il baille à Adrien DU HOT fils de Vincent, laboureur demeurant à ALLENNES, 7 cents audit lieu, à la caution de Vincent DU HOT fils de feu Michel, laboureur audit lieu.

Il baille à Gérard VERDIERE fils d'Amand, laboureur demeurant à ALLENNES, 4 cents audit lieu, à la caution dudit Amand son père.

Il baille à Laurent BEGHIN clerc paroissial d'HERRIN, 5 cents en 2 pièces à HERRIN et GONDECOURT, à la caution de Pierre BERNARD fils de feu Jérôme, demeurant à HERRIN.

Il baille à Charles VERDIERE fils de feu Gérard, laboureur demeurant à ALLENNES, 6 cents à GONDECOURT, à la caution de Sébastien VERDIERE fils de feu Gérard, demeurant à ALLENNES.

Il baille à Antoine BERNARD fils de feu Jean, et Sébastien VERDIERE fils de feu Gérard, laboureurs demeurant à ALLENNES, 3 cents.

2 E 3 / 9032 acte 135 - 17/12/1685 - Baux

Jean MAUROIT fils de feu André, laboureur demeurant à ALLENNES, en qualité de marguillier de l'église d'ALLENNES, baille à Jean Baptiste MOREL fils de Noël, gorlier demeurant à CARNIN, 4 cents à CARNIN. En présence de Dominique CORNILLOT greffier d'ALLENNES, et Jacques REGNARD (RENARD) fils de feu Thomas, sergeant d'ALLENNES.

Il baille à Jacques MORTELECQUE fils de feu Pasquier, laboureur demeurant à ALLENNES, et Hubert DUFOUR, 10 cents audit lieu.

Il baille à Jean MARCHANT fils de feu Jean, laboureur demeurant à ALLENNES, 3 cents à GONDECOURT.

2 E 3 / 9032 acte 136 - 17/12/1685 - Bail

Antoine LECLERCQ fils de feu Antoine, et Noël DELEFOSSE fils de feu Roger, tuteurs avec Pierre WALLEZ de Jean François DELEFOSSE fils en bas âge de feu Ambroise, baillent à Noël CANIPEL fils d'Arnould, laboureur demeurant à HERRIN, un lieu manoir contenant 4 cents moins 1 quartron à HERRIN, et 15 cents 1 quartron en plusieurs pièces à HERRIN et GONDECOURT. Anne DESMONS femme dudit CANIPEL s'est obligée le 28/12/1685.

2 E 3 / 9032 acte 137 - 18/12/1685 - Contrat de mariage

Bernard **DECARNIN** jeune homme non marié demeurant à CAMPHIN, assisté de Jean DECARNIN son père.

Jacqueline Thérèse **STICLIBOUT** aussi jeune fille à marier demeurant à Ribaucourt assistée de Thomas STICLIBOUT et Catherine MEIGNOT ses père et mère.

2 E 3 / 9032 acte 138 - 19/12/1685 - Contrat de mariage

Guillaume **DESBIENS** fils de feu Antoine et Catherine MAUPAYE, jeune homme à Gondecourt, assisté d'Antoine et Gaspard DESBIENS ses frères et d'Adrien MARCHAND le jeune, son cousin

Anne **DELOBEL** jeune fille à Gondecourt, assistée de Charles MAUPAYE son parâtre et de Marguerite LEGRARD sa mère

2 E 3 / 9032 acte 139 - 21/12/1685 - Bail

Pierre DELEVALLEE fils de feu Antoine, laboureur demeurant à HOUPLIN, baille à Jean BUISSETTE fils de feu Mathias, laboureur à l'enclavement d'ANNOEULLIN, 2 cents ½ à CARNIN.

2 E 3 / 9032 acte 140 - 29/12/1685 - Contrat de mariage

Maître François **DESMASIERES** fils de feu Nicolas, chirurgien non marié demeurant à PHALEMPIN, assisté de Pasquier MORTREUX son ami acquis.

Marguerite **MOREL** fille de feu Erasme, aussi à marier demeurant audit lieu, assistée de Noël MOREL son frère, Paul D'AVRIL et Thomas COLLETTE ses beaux frères et François PLANCQUES son parrain par alliance.

2 E 3 / 9032 acte 141 - 29/12/1685 - Contrat de mariage

Bartholomé **POLLET** fils de Laurent, jeune homme non marié demeurant à WAHAGNIES, assisté de son dit père, Piat, Antoine et Jean POLLET ses frères, Louis LEGROULX son beau frère et Valentin HAVET son parrain par alliance.

Marie Marguerite **LEGROULX** aussi jeune fille à marier demeurant à présent à EPINOY, assistée de Jean François GROIGNET, Mathias COTEAU et Louis BENAU ses beaux frères. .

2 E 3 / 9032 acte 142 - 14/10/1685 - Dette

Jacques DE LANNOY fils de feu Jean, marchand de bois demeurant à WAHAGNIES, doit à Nicolas LEFEBVRE fils de feu Philippe, laboureur demeurant à ESPINOY, 132 livres à cause de vente de bois de raspes d'un bosqueau à ESPINOY, en septembre 1684. Paiement la moitié en 8 jours et le reste à la Saint André.

2 E 3 / 9032 acte 143 - 06/11/1685 - Dette

Jean MARQUAN fils de feu Hippolite, laboureur demeurant à GONDECOURT, doit à Madame la Baronne D'EUCHIN, 140 florins à cause de vente de la 8ème portion du bois de raspe en la taille du Bois de Rive es bois d'ALLENNES. Mathieu CRAMETTE fils de feu Jacques, laboureur demeurant audit lieu, s'est porté caution. Paiement au 29/08/1686.

2 E 3 / 9032 acte 144 - 19/11/1685 - Dette

Jean LIETARD fils de feu Jean, navieur demeurant à ALLENNES, doit à Madame la Baronne D'EUCHIN, 353 florins à cause de vente de 3 portions du bois de raspe en la taille du Bois de Rive. Antoine HERMETZ fils de feu Antoine, s'est constitué caution. Paiement au 29/08/1686.

2 E 3 / 9032 acte 145 - 30/01/1685 - Dette

Jacques DE LANNOY fils de feu Jean, laboureur et marchand de bois demeurant à WAHAGNIES, doit au Prince d'ISENGHUIEN, 465 florins pour vente de 3 portions de bois de raspe à WAHAGNIES. Jean POLLET fils de feu Nicolas, laboureur et tavernier demeurant à CAMPHIN, s'est porté caution. Paiement la moitié à Pasques et l'autre moitié à Saint Jean Baptiste 1685.

2 E 3 / 9032 acte 146 - 09/01/1685 - Accord

Robert LALLOE fils de feu Roger, cy-devant meunier de PHALEMPIN d'une part, Roger LALLOE fils du dit Robert, et Claire DUGARDIN sa femme, laboureurs demeurant à PHALEMPIN d'autre part, ont fait un accord pour l'entrée en louage de la maison que le premier comparant avec feue Jeanne FLINOIS sa femme, ont baillé aux seconds comparants, par acte passé le 28/11/1679. Prolongation pour 9 ans à partir de la Saint Remy 1684.

2 E 3 / 9033 acte 1 - 05/01/1686 - Vente

Antoine LARCHIER fils de feu Nicolas, bailli de PONT A WENDIN, vend à Philippe DE LE RUYELLE fils de feu Pasquier, manouvrier demeurant à Estevele, 3 cents ½ à Estevele.

2 E 3 / 9033 acte 2 - 07/01/1686 - Dette

Robert PETIT fils de feu Allard, jeune homme non marié demeurant à Watiessart, pour payer à Antoine CHUFFART prêtre chapelain de la Collégiale Saint Piat de SECLIN, 619 livres (compte du 14/12/1685), lui cède sa part à l'encontre de ses frères et sœurs dans la maison mortuaire de ses père et mère.

2 E 3 / 9033 acte 3 - 07/01/1686 - Dette

Jeanne WATTRELOT veuve de Jean CARREZ, demeurant à PONT A WENDIN, doit à Antoine DUBOIS fils de feu Jean, tavernier audit lieu, 442 livres 9 gros 6 deniers (compte de 12/1685). Ledit DUBOIS pourra emmener la petite escurie qu'il a fait construire sur le fond de ladite WATTRELOT, comme l'ayant achetée et payée à Robert DE ROBESPIERRE, etc.

2 E 3 / 9033 acte 4 - 08/01/1686 - Bail

Thomas HENNERON fils de feu Thomas, laboureur demeurant à BERSEZ, baille à Lambert BERNARD fils d'Alexandre, tavernier demeurant à GONDECOURT, et Antoinette LEQUIND sa femme, et Pierre MARQUANT fils d'Hippolyte, laboureur audit lieu, 9 cents ½ en 2 pièces à CAMPHIN audit BERNARD, et 11 cents ½ en 5 pièces à GONDECOURT audit MARQUANT.

2 E 3 / 9033 acte 5 - 08/01/1686 - Partage (ph012)

Jean Baptiste DUPONCHEL, Antoine DUGARDIN et Martine DUPONCHEL sa femme, Marquette DUPONCHEL, iceux Jean Baptiste et Marquette, libres de condition, lesdits DUPONCHEL enfants de feu Nicolas et de Jeanne MARQUANT, demeurant à GONDECOURT, se partagent les biens de la succession de leurs père et mère. Signature de Luc DUPONCHEL. En présence de François et Jean DUGARDIN enfants de feu Charles, demeurant à GONDECOURT.

2 E 3 / 9033 acte 6 - 08/01/1686 - Bail (ph014)

Marquette DUPONCHEL fille de feu Nicolas, baille à Catherine DUPONCHEL veuve de Mathias DUPRETZ, demeurant à GONDECOURT, 3 cents audit lieu.

2 E 3 / 9033 acte 7 - 08/01/1686 - Bail (ph016)

Jean Baptiste DUPONCHEL fils de feu Nicolas, jeune homme non marié demeurant à GONDECOURT, baille à Luc DUPONCHEL son oncle fils de feu Jean, laboureur audit lieu.

2 E 3 / 9033 acte 8 - 08/01/1686 - Dette

Catherine DUPONCHEL veuve de Mathias DUPRETZ, doit à Jean Baptiste et Marquette DUPONCHEL frère et sœur enfants et héritiers de Nicolas, 48 livres qu'elle paiera à la foire de LILLE, le 29/08/1686.

2 E 3 / 9033 acte 9 - 08/01/1686 - Dette (ph019)

Marie DELEFOSSE veuve de Noël *DE LE NOEUFVILLE* (*arraché*), doit à Jean Baptiste et Marquette DUPONCHEL frère et sœur enfants et héritiers de Nicolas, 72 livres qu'elle paiera à la foire de LILLE, le 29/08/1686.

2 E 3 / 9033 acte 10 - 08/01/1686 - Partage

Jean BACQUEVILLE laboureur demeurant à HERRIN, Piat LEBORGNE et Catherine BACQUEVILLE sa femme, Pierre MARQUANT et Anne BACQUEVILLE sa femme, demeurant à GONDECOURT, André ROZE (ROSE) et Marie BACQUEVILLE sa femme, lesdits BACQUEVILLE enfants et héritiers de feus André et Marquette LEQUIND, se partagent les biens de la succession de leurs père et mère. Ledit Jean BACQUEVILLE avait cédé le ¼ d'une maison à André ROZE son beau frère et Marie BACQUEVILLE sa femme, contre une part dans un moulin.

2 E 3 / 9033 acte 11 - 08/01/1686 - Accord (ph023)

Jean BERNARD fils de feu Mathias, tant en son nom qu'en qualité de père de ses enfants qu'il a eus de feue Anne DORCHIES, demeurant à GONDECOURT d'une part, et Antoine DUGARDIN fils de feu Charles, laboureur demeurant audit lieu, mari de Martine DUPONCHEL d'autre part, passent un accord sur une cédule portant 100 livres parisis au profit de Martine DUPONCHEL, en date du 9/12/1682. Anne DUMETZ mère dudit Jean BERNARD, et Claire BERNARD sa sœur, se sont portées cautions.

2 E 3 / 9033 acte 12 - 08/01/1686 - Disposition partagère (ph025)

Antoine FREMAULT fils de …, demeurant à GONDECOURT, pour alimenter ses enfants de sa première conjonction avec Anne CHOCQUET, vend cent ½ de terre appartenant à Isabeau LEMESRE sa seconde femme. Il donne entre vifs aux enfants de sa deuxième conjonction, 168 livres.

2 E 3 / 9033 acte 13 - 10/01/1686 - Contrat de mariage (ph027)

Pierre **GRAVELINE** fils de feu Jacques, jeune homme non marié demeurant à CAMPHIN (*Rayé : assisté de François et Jean Baptiste GRAVELINE ses frères*).

Marie Madeleine **BOVIN** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu.

2 E 3 / 9033 acte 14 - 11/01/1686 - Contrat de mariage (ph029)

Jean **CHIVORE** fils de feu Philippe, jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN, assisté de Guillaume et Valérien MALLET ses oncles du côté maternel et Pierre BONNIER son cousin.

Marie Madeleine **LESAGE** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu, assistée de Robert et Cécile LALLOE ses père et mère, Pierre et Nicolas LESAGE ses oncles et Gérard ROHART son parrain.

... tenant de côté à Florence CHIVORE sa soeur.

2 E 3 / 9033 acte 15 - 14/01/1686 - Accord (ph033)

Pierre GRAVELINE, demeurant à CAMPHIN d'une part, et Jean Baptiste GRAVELINE son frère manouvrier audit lieu d'autre part, passent un accord. Moyennant 60 gros et une razière de bled que ledit premier comparant a confessé avoir reçus dudit Jean Baptiste, il renonce à tous ses droits dans un petit lieu manoir, le tout imparti à l'encontre de ses frères et sœurs. En présence de Nicolas et Simon BOUTRY père et fils demeurant à CAMPHIN.

2 E 3 / 9033 acte 16 - 12/01/1686 - Contrat de mariage (ph035)

Jacques **BLEQUIN** fils de feu Jean, jeune homme non marié demeurant au hamel d'Ennecourt paroisse de CAMPHIN, assisté d'Antoinette DUPUICT sa mère et François DUPUICT son oncle du côté maternel.

Catherine **CORNILLOT** aussi jeune fille non mariée demeurant audit hamel, assistée de François CORNILLOT son frère.

2 E 3 / 9033 acte 17 - 15/01/1686 - Contrat de mariage (ph038)

Alexandre **DELECOURT** jeune homme non marié demeurant au hamel de Wachemy paroisse de CHEMY, assisté de Simon DELECOURT son père, Jean DELECOURT son oncle et parrain, Pierre DELECOURT son oncle, Piat DOUTRELON et Gaspard LABBE aussi ses oncles.

Françoise **LEFEBVRE** aussi jeune fille à marier de feu Jean, demeurant à SANTES, assistée de Nicolas RUYANT son père allié et Antoinette DESCHAMPS sa mère, Betreumieux LEFEBVRE son oncle paternel, Laurent DESCHAMPS son oncle maternel et Monsieur Maître Wallerand DESCHAMPS prêtre bachelier formé en théologie pasteur de Pérenchies et aussi apostolique aussi son oncle maternel.

2 E 3 / 9033 acte 18 - 21/01/1686 - Contrat de mariage (ph042

Charles **LEMESRE** fils d'Antoine, jeune homme non marié, assisté de son dit père, Alard LESCOUFFE et Pierre D'AVRIL ses oncles par alliance.

Françoise **LALLOE** fille non mariée de feu Pasquier, demeurant à CHEMY assistée de Jean et Hubert LALLOE ses frères et Sébastien FLINOIS son beau frère.

2 E 3 / 9033 acte 19 - 16/01/1686 - Vente (ph046)

Jeanne BOURRET veuve de Michel (*SOICHE*), pour décharger une rente héritière en laquelle elle est obligée vers Antoine THOBOIS fils de feu Jean, bailli, elle vend à Jean DUQUESNE fils de feu Jean, laboureur et brasseur demeurant à BAUVIN, 2 cents tenant à l'héritage de la veuve Jean SION, d'autre à Otte LESCUTIER, de bout à la dite veuve, d'autre au chemin menant de MEURCHIN à ANNOEULLIN.

2 E 3 / 9033 acte 20 - 21/01/1686 - Vente (ph048)

Pierre DESMONS fils de Jacques et de Catherine DELECOURT, demeurant à l'enclavement d'ANNOEULLIN, tant en son nom, qu'en qualité de procureur spécial de Chrétienne DESMONS sa fille, Bernard MASURE fils de feu Valentin, mari de Pasque DESMONS fille dudit Pierre (procuration du 19/01/1686), pour acquitter une rente héritière en quoi ils se trouvent chargés, ils vendent à Noël MOREL fils de feu Erasme, tavernier et brasseur demeurant à PHALEMPIN, 4 cents à PHALEMPIN (tenant au lieu patibulaire). En présence de Toussaint

DECARNIN fils de feu Bernard, lieutenant de l'Abbaye de PHALEMPIN, et François DESMASIERES fils de feu Nicolas, chirurgien demeurant à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9033 acte 21 - /1686 - Vente (ph051)

Nicolas DE MAY, demeurant à l'enclavement d'ANNOEULLIN, et Marie Barbe DORCHIES sa femme, vendent à Catherine DELEFOSSE veuve de Nicolas GRARD, demeurant à GONDECOURT, 2 cents de terre à CHEMY.

2 E 3 / 9033 acte 22 - 21/01/1686 - Accord (ph053)

Pierre DESMONS laboureur demeuarnt à l'enclavement d'ANNOEULLIN d'une part, Noël MOREL fils de feu Erasme, tavernier demeurant à PHALEMPIN, passent un accord moyennant 70 livres 8 gros, pour que le premier laisse au second l'advesture de bled sur 4 cents qu'il lui a vendus.

2 E 3 / 9033 acte 23 - 25/01/1686 - Bail (ph055)

Françoise WARQUAIN demeurant à GONDECOURT, baille à Guillaume DESBIENS fils de feu Antoine, manouvrier demeurant audit lieu, un lieu manoir contenant 2 cents à GONDECOURT. Un obit pour le repos de l'âme de Péronne DUPONCHEL mère de la bailleresse. En présence de Melchior DELECROIX fils de feu Jacques, tisserand, et Gérard DESBIENS fils de feu Antoine, manouvrier demeurant à GONDECOURT.

2 E 3 / 9033 acte 24 - 26/01/1686 - Accord (ph057)

Antoine COCHET fils de feu Pierre, grossier demeurant à … d'une part, Sébastien COCHET son frère demeurant à GONDECOURT d'autre part, passent un accord par lequel, moyennant 100 patagons, le premier renonce à l'héritage venant des feus Pierre COCHET et Jeanne DELEVALLEE leurs père et mère et donne sa part audit Sébastien, à l'encontre de ses frères et soeurs.

2 E 3 / 9033 acte 25 - 28/01/1686 - Bail (ph059)

Jean LALLOE fils de feu Pasquier, margliseur de l'église de CHEMY, du gré du pasteur et auditeurs des comptes de CHEMY, baille à Michel DU BOCQUET fils de Jacques, laboureur demeurant à Wattiessart paroisse de SECLIN, 3 cents à SECLIN. En présence de Jean Jacques DESBIENS fils de feu Noël, tavernier, et Hippolyte MORTREUX fils de feu Hippolyte, laboureur, demeurant à CHEMY.

2 E 3 / 9033 acte 26 - 27/01/1686 - Bail (ph062)

Guillaume DELECOURT demeurant à ALLENNES, baille à Olivier LECUPPRE fils d'Antoine, laboureur demeurant audit lieu, 6 cents 1 quartron en 3 pièces à ALLENNES, sauf 2 cents sur GONDECOURT. En présence d'Antoine LECUPPRE fils de feu Olivier, couturier demeurant à ANNOEULLIN, et Anselme LE GROULX fils de feu Louis, manouvrier demeurant à CAMPHIN.

2 E 3 / 9033 acte 27 - 28/01/1686 - Bail (ph064)

Jean LALLOE fils de feu Pasquier, margliseur de l'église de CHEMY, Antoine RUYANT pasteur et Jean BARATTE et Jean DUROTZ auditeurs des comptes de CHEMY, se portant forts de Georges MORET pauvrieur absent, baillent à Jean Jacques DESBIENS fils de feu Noël, tavernier à CHEMY, 4 cents 1/2 à CHEMY. En présence de Pierre DURIEZ fils de feu André, marchand.

Pareil bail fait à Pierre DURIEZ fils de feu André, marchand à CHEMY.

2 E 3 / 9033 acte 28 - 26/01/1686 - Bail (ph068)

Jean Baptiste LE GROULX fils de feu Jean, jeune homme non marié demeurant à PHALEMPIN, baille à Jean FOUBERT fils de feu Roger, laboureur au hamel du Hem paroisse de MONS EN PEVELE, 4 cents tenant à l'héritage d'Antoine MARTINACE, d'autre à Jacques PICQUET, de bout au chemin menant de la Motte du Hem à MONCHEAU. En présence d'Adrien CAUDRELIER et Valérien SION.

2 E 3 / 9033 acte 29 - 29/01/1686 - Vente (ph070)

André GODEFROY fils de …, demeurant à CAMPHIN, et Marie Madeleine LE GROULX sa femme, vendent à Piat DE LE CAMBRE fils de feu Guillaume, censier demeurant à CAMPHIN, la part qu'ils ont dans un lieu manoir venant de Marguerite DE LE CAMBRE vivante demeurant audit lieu, contenant 8 cents à CAMPHIN. En présence d'Anselme LE GROULX fils de feu Louis, manouvrier, et Jean POLLET fils de feu Nicolas, tavernier, demeurant à CAMPHIN.

2 E 3 / 9033 acte 30 - 31/01/1686 - Contrat de mariage (ph072)

Simon **RIVELOIS** fils de Jacques, jeune homme non marié demeurant à GONDECOURT assisté dudit Jacques son père, Jean et Martin RIVELOIS ses frères, Roger D'ANCOISNE son oncle et Antoine DUROTZ aussi son oncle par alliance.

Laurence **BRISELANCE** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu, assistée d'André BRISELANCE son père, Jacques BRISELANCE son oncle et Jean DELEFOSSE aussi son oncle par alliance.

2 E 3 / 9033 acte 31 - 01/02/1686 - Vente (ph075)

Nicolas THILLIER fils de feu Jean, manouvrier demeurant au PONT A WENDIN, pour satisfaire aux dettes et rentes héritières de ses feus père et mère, vend à Nicolas DELERUYELLE fils de feu Jean, tavernier à Estevele, 2 cents à Estevele. En présence de Pierre BRUOIS laboureur, et François DORESMAUX fils de feu Antoine, sergent dudit lieu, demeurant à Estevele.

2 E 3 / 9033 acte 32 - 04/02/1686 - Vente (ph077)

RAMILIES demeurant à DOUAY, vend à François Joseph DEBAILLIEUL, demeurant à COURRIERES, demi bonnier à Estevele, pour 300 florins. En présence de Félix CADRAN fils de feu Pierre, tailleur, et Michel TREDEZ fils de Michel, jeune homme non marié, demeurant à COURRIERES.

2 E 3 / 9033 acte 33 - 06/02/1686 - Bail (ph079)

Pierre MALLET fils de feu Jean …, au nom des enfants de feu Jacques, demeurant à PHALEMPIN, baille à Valentin HAVETZ fils de feu Jean, laboureur à PHALEMPIN, 3 cents à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9033 acte 34 - 09/02/1686 - Accord (ph082)

Jean BACQUEVILLE demeurant à HERRIN d'une part, Piat LEBORGNE fils de feu Guillaume, laboureur demeurant à GONDECOURT d'autre part, passent un accord par lequel le premier comparant ayant reçu 106 livres du second comparant, son beau frère, renonce à tous ses droits échus par le trespas de feue Marquette LEQUIND sa mère, que de la part que lui ont cédé André ROZE et Marie BACQUEVILLE sa femme par le partage qu'ils ont fait le 8/01/1686 du mollin à moudre bled à HERRIN, à prendre à l'encontre de Nicolas LEQUIND.

2 E 3 / 9033 acte 35 - 11/02/1686 - Accord (ph085)

Gabriel MALBRANCQUE fils de feu Jean, jeune homme non marié demeurant à CARVIN, passe un accord avec Marie FLINOIS fille non mariée de feu Arnould, demeurant à CAMPHIN. Touchant un enfant que ledit MALBRANCQUE reconnut avoir conçu de ses œuvres. Il paie 24 livres d'ici la fête de tous les Saints pour avoir nourri l'enfant jusqu'à ce jour, puis il paiera 12 livres chaque an pour la nourriture de l'enfant jusqu'à ce qu'il puisse gagner sa vie. En présence de Henri COCHET prestre pasteur de CAMPHIN, et Nicolas RINGOT fils de feu Adrien, laboureur à CAMPHIN.

2 E 3 / 9033 acte 36 - 11/02/1686 - Partage (ph087)

Venant et Nicolas DUPRETZ, Wallerand Philippe DELETOMBE fils de feu Nicolas, mari de Marie DUPRETZ, Hugues DESCAMPS fils de feu Pasquier, mari de Anne Françoise DUPRETZ, et Antoine DUGARDIN fils de feu Jean, mari de Marie Marguerite DUPRETZ, iceux DUPRETZ frères et sœurs, enfants et héritiers de feus Guillaume et Jeanne LALLOE, en leurs vivants laboureurs demeurant à HERRIN, demeurant lesdits Venant et Nicolas à HERRIN, ledit DELETOMBE à PHALEMPIN, ledit DESCAMPS à CAMPHIN, et ledit DUGARDIN à HOUPLIN, se partagent l'héritage. Venant DUPRETZ reçoit demi bonnier à GONDECOURT. Nicolas reçoit 3 cents à HERRIN, 2 cents à ALLENNES, et 3 cents 1 quartron ½ à CHEMY pris en 5 cents à l'encontre de Willemine LALLOE. Marie DUPRETZ reçoit demi bonnier à FOURNES, et 2 cents pris en 4 cents à CHEMY. Marie Marguerite DUPRETZ reçoit l'autre demi bonnier, imparti à l'encontre de Marie DUPRETZ, item 2 cents parfait des 4 cents à CHEMY. Anne Françoise DUPRETZ reçoit 4 cents 1 quartron à HERRIN, et finalement 3 cents et 3 quartrons. En présence de Cornille MAILLARD fils de feu Guillaume, laboureur à CHEMY, et Guillaume DUPRETZ fils de feu Guillaume, laboureur à HERRIN.

2 E 3 / 9033 acte 37 - 14/02/1686 - Accord (ph091)

Philippe PIPELART et Jeanne BONNIER sa femme d'une part, Jacques CANDILLIER et Catherine PIPELART d'autre part, sont en procès au sujet des biens qui étaient dévolus aux seconds comparants par le trespas de Françoise FLINOIS vivante femme en premières noces audit premier comparant, et mère auxdits seconds. Ledit Philippe et sadite femme auront 75 verges le long le lieu et jardin Pierre FLINOIS à prendre en 3 cents

appartenant aux seconds comparants, en considération des achats qu'ils avaient faits de Jean PIPELART fils dudit Philippe et frère aux seconds comparants, etc.

2 E 3 / 9033 acte 38 - 11/02/1686 - Accord (ph094)

Nicolas DUPRETZ fils de feu Guillaume, demeurant à HERRIN, Hugues DESCAMPS fils de feu Pasquier, mari de Anne Françoise DUPRETZ, laboureur demeurant à CAMPHIN, Antoine DUGARDIN fils de feu Jean, mari de Marie Marguerite DUPRETZ, laboureur demeurant à HOUPLIN d'une part, Venant DUPRETZ fils dudit feu Guillaume, laboureur demeurant à HERRIN, Wallerand Philippe DELETOMBE fils de feu Nicolas, mari de Marie DUPRETZ, demeurant à PHALEMPIN d'autre part, passent un accord par lequel les premiers comparants renoncent aux droits qu'ils ont dans 5 quartrons à GONDECOURT.

2 E 3 / 9033 acte 39 - 12/02/1686 - Bail (ph097)

Pierre MALLET fils de feu Jean, tuteur des enfants de feu Jacques MALLET, demeurant à PHALEMPIN, baille à Guillaume MALLET fils de feu Piat, laboureur demeurant audit lieu, 3 cents à CAMPHIN appartenant à Hubert MALLET. En présence de Jean HAVET fils de feu Jacques, et Vincent CAULLIER fils de feu Antoine, demeurant à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9033 acte 40 - 12/02/1686 - Accord (ph099)

Jean LE GROULX jeune homme non marié, fils de …, demeurant à THUMERIES, passe un accord avec Anne BOISTEL fille non mariée de feu Michel, demeurant à PHALEMPIN, touchant la défloraison de ladite Anne. Il donnera 100 livres pour la défloraison, et 72 livres pour la nourriture qu'elle a fait de l'enfant que ledit LE GROULX dit avoir engendré de ses œuvres, jusqu'à ce jour, puis il paiera 42 livres par an. En présence de Jean Baptiste TESTELIN fils de feu Jean, laboureur demeurant à CAMPHIN.

2 E 3 / 9033 acte 41 - 22/02/1686 - Accord (ph101)

Pierre MARQUANT et Anne BACQUEVILLE sa femme paravant veuve de Nicolas DUPONCHEL, ayant enfant d'icelui, laboureur à GONDECOURT d'une part, Jean Baptiste DUPONCHEL fils dudit feu Nicolas, de libre condition, et Antoine DUGARDIN fils de feu Charles, bail et mari de Martine DUPONCHEL aussi fille dudit feu Nicolas, lesdits DUPONCHEL se portant forts de Marquette DUPONCHEL leur sœur, demeurant audit lieu d'autre part, passent un accord par lequel, moyennant 24 livres que les premiers comparants paieront aux seconds se portant forts de Marquette DUPONCHEL et Jean François DUPONCHEL aussi fils dudit feu Nicolas, ladite Anne BACQUEVILLE abandonne son droit de viager sur la maison. Ils paieront par moitié les cours d'une rente héritière portant en capital 100 livres.

2 E 3 / 9033 acte 42 - 02/1686 - Vente (ph104)

Antoine DUMONT demeurant à PONT A WENDIN, vend à Jacques SAUVAGE fils de feu Jacques, laboureur demeurant audit lieu, 7 quartrons à PONT A WENDIN, pour 100 livres.

2 E 3 / 9033 acte 43 - 26/02/1686 - Accord (ph107)

François GRAVELINE fils de feu Jacques, manouvrier demeurant à CAMPHIN d'une part, Jean Baptiste GRAVELINE son frère aussi manouvrier audit lieu d'autre part, passent un accord touchant le lieu manoir qu'a délaissé ledit feu Jacques leur père. En présence de Valérien GRAUWIN fils de feu Jean, et Michel MOREL fils de feu Gabriel, jeunes hommes non mariés demeurant à CAMPHIN.

2 E 3 / 9033 acte 44 - 22/02/1686 - Donation (ph110)

Marie LE GRARD fille de feu Jean, demeurant à GONDECOURT, pour l'affection qu'elle porte à Charles MAUPAYE et Marguerite LE GRARD, ses frère et sœur, et les remercier des services, leur donne 2 cents en 2 pièces, soit 5 quartrons occupés par Vincent TESTELIN, et 3 quartrons occupés par les donataires, et tous les meubles à son trespas. En présence de Jean DELEMER curé de GONDECOURT, et Jacques DUMETZ fils d'André, jeune homme non marié.

2 E 3 / 9033 acte 45 - 05/03/1686 - Partage (ph113)

Jean François, Bon et Pierre DURIEZ, Jean MOREL et Jeanne DURIEZ sa femme, demeurant à GONDECOURT, lesdits DURIEZ frères et sœur enfants et héritiers de feu Venant et de feue Martine DASTICHES, se partagent l'héritage. Jean François DURIEZ reçoit 2 cents ½ à GONDECOURT. Auxdits Bon et Pierre DURIEZ, un lieu manoir contenant 2 cents à GONDECOURT, et 4 cents audit lieu et ils retiennent à leur charge une rente héritière portant 15 livres par an au rachat de 300 livres parisis, ainsi qu'un obit annuel de fondation faite

par Martine DUBRON, portant 50 gros. A Jean MOREL et Jeanne DURIEZ sa femme, 2 cents, 2 cents et 1 cent. En présence de Sébastien COCHET fils de feu Pierre, laboureur demeurant à GONDECOURT, et Simon DELECOURT fils de feu Alexandre, laboureur à Wachemy.

2 E 3 / 9033 acte 46 - 05/03/1686 - Accord (ph116)

Jean François, Bon et Pierre DURIEZ, Jean MOREL fils de feu Pierre, et Jeanne DURIEZ sa femme, demeurant à GONDECOURT, lesdits DURIEZ héritiers de feu Venant leur père d'une part, Gabrielle WATTRELOT veuve en secondes noces dudit Venant, et Marie DURIEZ sa fille qu'elle a eue de son dit mari, suffisamment âgée, passent un accord par lequel moyennant 144 livres que les premiers comparants ont promis payer, la seconde comparante renonce à ses droits conventionnels, à la réserve d'un chaudron, une cramillier, un cracet, un cherent, 2 chariots à filer, une paire de linchoeuls, 2 couvertes, un sacq, une cuvelle, une cherame, 2 chaieres, un tamy, une table, 10 bottes de lin, 4 pouilles, avec tous ses habits servant à son corps et plusieurs pièces de poteries par ménage, et elle ne paiera aucune dette. En présence de Sébastien COCHET fils de feu Pierre, laboureur demeurant à GONDECOURT, et Simon DELECOURT fils de feu Alexandre, laboureur à Wachemy.

2 E 3 / 9033 acte 47 - 05/03/1686 - Accord (ph118)

Charles VERDIERE laboureur, demeurant à ALLENNES LES MARETZ, Nicolas LEPEZ fils de Jean, et Luc DUPONCHEL fils de feu Jean, laboureurs demeurant à GONDECOURT d'une part, Bartholomé MARCHAND fils de feu Pierre, laboureur demeurant à GONDECOURT d'autre part, pour mettre fin à un procès concernant une rente héritière. Ils renoncent à toutes prétentions concernant l'hérédité de feu Jean ..., il reste 16 livres 4 gros qui resteront au profit des premiers comparants. Tous les paiements que ledit MARCHAND a faits au Sieur DE HEUCQ et autres héritiers d'Hippolyte BRAME, des cours d'une rente héritière, la moitié d'iceux seront à la décharge des premiers comparants s'ils en ont besoin. Les premiers comparants ont déclaré que François LEPETZ fils de feu Jean, est, passé 25 ans, expaysé, sans avoir pendant ledit temps entendu aucune nouvelle de lui, dont lesdits premiers comparants sont ses plus prochains parents et héritiers à succéder au bien qu'il a abandonné à GONDECOURT et à HERRIN.

2 E 3 / 9033 acte 48 - 05/03/1686 - Dispositions testamentaires (ph121)

Laurence COCHET femme de Louis LEQUIND, prend des dispositions pour que tous ses enfants, tant fils que filles, héritent à part égale, sauf que Jean Philippe LEQUIND son fils pourra prendre un certain fond de manoir non amassé, pourvu de rendre pour le partage autres 4 cents ½ chargés de semblable rente.

2 E 3 / 9033 acte 49 - 11/03/1686 - vendue des meubles (ph124)

Jean François, Bon et Pierre DURIEZ, Jean MOREL fils de feu Pierre, et Jeanne DURIEZ sa femme, demeurant à GONDECOURT, lesdits DURIEZ héritiers de feu Venant leur père, procèdent à la vendue des meubles délaissés par leur dit feu père. Une vache noire à blanc nez demeurée à Adrien MARCHAND le vieil pour 56 livres, une vache de poil roux demeurée à Piat DUPRET (caution Amand DESTREZ) pour 30 livres, un coffre demeuré à Jean MOREL pour 5 livres, …, demeuré à DURETZ pour 3 livres 12 sols, une brouette demeurée à Antoine LIEPPE (caution DELEFOSSE) pour 4 livres 12 sols, une autre brouette demeurée à Sébastien COCHET pour 11 sols, un salloir demeuré à Bon DURIETZ pour 20 sols, une cuvelle demeurée à Maître Vincent TESTELIN pour 32 sols, une hau demeurée à la femme Alexandre DUBURCQ pour 29 sols, une autre hau demeurée à Jean MARCHAND pour 10 sols, une autre hau demeurée à Jean MARQUAND pour 10 sols, un fourché et un hez demeurés à Jacques BACQUEVILLE pour 16 sols, un louchet demeuré à Jean MARQUAND pour 22 sols, un autre louchet demeuré à Jean DE CAIGNY pour 5 sols, un … à Jacques …, un seau demeuré à Antoine RIDON, 2 fleaux et un rateau demeurés audit Jean CAIGNY pour 6 sols, un chariot à filler demeuré à Maître Vincent TESTELIN pour 9 sols, un bricquez avec les platteau demeuré à Charles BRIDELANCE pour 26 sols, une sallière et sourigé demeurés à Thomas DELEFOSSE pour 8 sols, une banse demeurée à la femme Alexandre DUBURCQ pour 7 sols, une metz demeurée à la veuve dudit feu DURIEZ pour 10 sols, des ustensiles et des mequinnes de fer, demeurés à Jean CLICQUET pour 26 sols, une tapedace, un marteau et autres menutes demeurés à Antoine BRISELANCE pour 20 sols, … à DELEFOSSE pour 28 sols, une pelle hotoire et des balances demeurées à Bon DURIEZ pour 23 sols, un petit chaudron demeuré à Bon DURIEZ pour 13 sols, un grand chaudron demeuré à Thomas DELEFOSSE pour 4 livres 10 sols, une poielle demeurée à Laurence BRISELANCE pour 2 sols, un bancq des fourmes et plusieurs autres menutes demeurés à Mathias DELEVALLEE pour 12 sols, des ferrailles avec un plat cretin demeuré à Gaspar BOULINGER pour 36 sols, un van demeuré à Jacques BRISELANCE pour 18 sols, un seau demeuré à André BRISELANCE pour 9 sols, un pot et buires de terre demeuré à Bon DURIEZ pour 6 sols, 4 pièces de poteries à Antoine BERNARD, 2 pièces de

poteries demeurées à Nicolas DESNOULLET pour 7 sols, 2 bouteilles demeurées à Jean MARCHAND pour 7 sols, plusieurs pièces de poteries demeurées à Luc DUPONCHEL pour 8 sols, un grand mestier à pied demeuré à Pierre DURIEZ pour 4 livres, un manteau noir de drap demeuré à Pierre DURIEZ pour 3 livres, un quartron de botte de foin demeuré à la femme Lambert BERNARD pour 22 sols, un autre quartron de botte de foin demeuré à la femme Lambert BERNARD pour 22 sols, un mot de fenure demeuré à la femme Lambert BERNARD pour 27 sols, … à LIEPPE pour 34 sols, un quartron de botte d'avoine demeuré à Jean MOREL pour 14 sols, un autre quartron demeuré à Charles BRISELANCE pour 12 sols, un autre quartron demeuré à Bon DURIEZ pour 15 sols, un mont de fay de maules en la cuisine, demeuré à la veuve dudit Venant pour 4 livres 16 sols, un mont de facon étant au chemin demeuré à Jean DE CAIGNY (caution Pierre DE LE NOEUVILLE) pour 5 livres 10 sols, une rasière de bled demeurée à Jean LABBE (caution Pierre DE LE NOEUVILLE) pour 6 livres, une rasière à la femme Philippe MOREL pour 6 livres, une rasière à Nicolas DELECROIX pour 6 livres, un quartron de botte de nastaf demeuré à Bon DURIEZ pour 26 sols, le fien étant en la court de la maison mortuaire demeuré à Antoine DUGARDIN (caution Thomas DELEFOSSE) pour 12 livres 10 sols … à Gabriel WATTRELOT, 2 petits gauquiers étant abattus au jardin demeuré à Antoine MORTREUX pour 70 sols, un bloc de pierre blanche demeuré à Jean MOREL pour 8 sols, 2 chaieres, 2 aiselles et un mannais petit herche demeuré à Lambert BERNARD pour 27 sols, une eschelle et plusieurs bancs de chenelle demeurés à Piat LEMESRE pour 38 sols, 2 monts dessais demeurés à Jean MOREL pour 12 sols. Passé à GONDECOURT en présence de Jean LABBE fils de feu Antoine, et Pierre DE LE NOEUFVILLE fils de feu Jean, sergents de GONDECOURT.

2 E 3 / 9033 acte 50 - 11/03/1686 - Bail (ph128)

Pierre fils de…, demeurant à EMMERIN, baille à Jacques DURIEZ, la moitié de tout un lieu manoir contenant 6 cents à GONDECOURT. En présence de Sébastien COCHET fils de feu Pierre, laboureur, et Jean LABBE.

2 E 3 / 9033 acte 51 - 11/03/1686 - Bail (ph130)

Hippolyte MORTREUX fils d'Antoinette LESAGE (chargé de ses affaires), demeurant à CHEMY, baille à Mathias DESNOULLET fils de feu Philippe, charpentier demeurant à GONDECOURT, 5 cents à GONDECOURT. En présence de Jean DE CAIGNY fils de feu André, tavernier à CHEMY, et Jean MORTREUX fils de Jean, marissal demeurant à GONDECOURT.

2 E 3 / 9033 acte 52 - 11/03/1686 - Bail (ph132)

Hippolyte MORTREUX fils d'Antoinette LESAGE (chargé de ses affaires), demeurant à CHEMY, baille à Martin RIDON fils de feu Noël, carlier demeurant à GONDECOURT, 4 cents à GONDECOURT.

2 E 3 / 9033 acte 53 - 12/03/1686 - Vente (ph134)

Pierre GUILBERT et Michelle DESPRETZ sa femme, pour décharger une lettre de rente héritière portant 6 livres 5 gros par an au rachat de 100 livres, créée au profit de feu Messire Charles DOBY prêtre, par Nicolas VERLAY et Pasques PIPELART, en laquelle rente sont aussi obligés, avec les comparants, les héritiers de Mathieu DESPRETZ, vendent à Charles PARSY fils de Jean, aussi laboureur demeurant audit lieu, demi cent de lieu manoir non amassé, séant à PROVIN, pris en un autre lieu appartenant audit acheteur, tenant de côté à Luc BOURRET.

2 E 3 / 9033 acte 54 - 14/03/1686 - Vente (ph137)

Pasquier DUBOIS et Sébastien COCHET, commis aux biens délaissés par feu Pierre DUMETZ vivant demeurant à GONDECOURT, vendent sous forme de mise à prix, cent ½ à GONDECOURT, demeuré à Adrien MARCHAND fils d'Adrien, laboureur demeurant à GONDECOURT, pour 160 livres, à condition qu'au dit cent ½, Jean DEFIVE y a droit par succession de feue Michelle LEBORGNE, d'un tiers de demi cent qu'il a cédé audit acheteur.

2 E 3 / 9033 acte 55 - 14/03/1686 - Vente (ph140)

Pasquier DUBOIS et Sébastien COCHET, commis aux biens délaissés par feu Pierre DUMETZ vivant demeurant à GONDECOURT, vendent sous forme de mise à prix, un cent à GONDECOURT, demeuré à Antoine RAMON fils de Piat, laboureur demeurant à GONDECOURT, pour 45 livres parisis.

2 E 3 / 9033 acte 56 - 14/03/1686 - Contrat de mariage (ph142)

André **DEHENNIN** demeurant à ALLENNES les Marais, assisté d'Amand VERDIERE son père allié et Claire LECLERCQ sa mère, d'Antoine LECLERCQ son oncle et parrain.

Marie Madeleine **HELIN** jeune fille à marier demeurant à CARVIN, assistée de François et Pierre HELIN ses frères.

2 E 3 / 9033 acte 57 - 16/03/1686 - Vente (ph144)

Charles HACHIN et Françoise SALLET, Roch HACHIN leur fils, vendent à Jacques CADOT fils de feu Adrien, et Antoinette LORAIN sa femme, laboureurs demeurant en la Principauté d'ESPINOY, 8 cents tenant à l'héritage de Guillaume LALLOUX, d'autre à Monsieur le Marquis de LEDE, de bout au chemin perdu, d'autre au chemin menant d'Estevele à ESPINOY, pour 700 livres. En présence de Antoine LESCAILLEZ fils de feu Pierre, laboureur, et Druon TOURBE fils de feu Sébastien, sergent demeurant à CARVIN.

2 E 3 / 9033 acte 58 - 18/03/1686 - Baux (ph147)

Alexandre CARON baille à Bon MEIGNOT fils de feu Michel, demeurant à WAHAGNIES, 7 cents à THUMERIES.

Il baille encore à Jean François GROIGNET fils de feu Jean, tavernier à WAHAGNIES, 5 cents à WAHAGNIES.

Il baille à Louis DAMPCOISNE (DANCOISNE) fils de feu Jean, sergent de la viscomté de WAHAGNIES, et Marguerite POLLET sa femme, un lieu manoir contenant 5 cents ½ audit lieu.

2 E 3 / 9033 acte 59 - ../../1686 - Vente (ph151)

Nicolas DELEMOTTE et Marie Marguerite DELEHAYE sa femme, et Marie DELEMOTTE sa nièce fille suffisamment âgée de feu Pierre, du consentement d'Antoine DE WULF son père allié, demeurant à PHALEMPIN (partage fait entre eux le 21/02/1685), vendent à Alexandre THERIN clerc paroissial dudit lieu, la moitié d'un lieu manoir contenant demi cent à prendre à l'encontre de Bernard DELEMOTTE, pour 240 livres. Signature de Antoine DE WULF.

2 E 3 / 9033 acte 60 - 10/01/1686 - Témoignage (ph154)

… sur interrogatoire d'Antoine DUBREUCQ fils de feu Liénart, laboureur demeurant à Martinsart paroisse de SECLIN, atteste que le 1/12/1684, il se serait transporté de la part dudit DUBREUCQ au logis de Jean CORNILLOT laboureur audit Martinsart à dessein de les mettre d'accord pour une médisance que l'on dit avoir été proférée par ledit DUBREUCQ contre la femme du dit CORNILLOT, y étant arrivé il lui aurait remontré en qualité de chapelain dudit lieu que ce n'était vivre en chrestien d'avoir ainsi des querelles.

2 E 3 / 9033 acte 61 - 09/08/1686 - Transaction (ph157)

Pasques GELLEZ d'une part, Jean DELAGRANGE demeurant à PHALEMPIN d'autre part, ont fait certaine transaction ensemble. Moyennant 15 patagons que ledit Jean a promis payer à ladite GELLEZ sa tante, elle renonce au profit du second comparant en la moitié d'un lieu manoir contenant 2 cents à WAHAGNIES, tenant à l'héritage de Martin PENNEQUIN, aux hoirs Antoine LIETARD et front à la rue du Ruchet.

2 E 3 / 9033 acte 62 - 18/10/1686 - Vente (ph159)

Jacques WATTREQUIN vend à Noël VICCART fils de feu Jean, tisserant demeurant à PROVIN, 2 cents à PROVIN. En présence de Gilles BERNARD fils de feu Jean, tavernier, et Pasquier CUVELIER fils de Maximilien, cuvelier, demeurant à PROVIN.

2 E 3 / 9033 acte 63 - 21/10/1686 - Cession (ph161)

Moyennant 48 livres que Pierre MORTREUX a reçu de Jacques son frère, il lui cède ses parts dans un lieu manoir amasé de 2 maisons, contenant 1 quartron à PROVIN, tenant à l'héritage de Jeanne BOURRET, pour lui appartenir après le trespas d'Antoinette MARCHANT sa mère, et en jouir dès aujord'hui. En présence de Nicaise DECARNIN fils de Jean, et Alexis SION fils du notaire. Marque d'Antoine MORTREUX (*à la place de Jacques ?*).

2 E 3 / 9033 acte 64 - 26/10/1686 - Vente (ph163)

Claire LECOMTE vend à Mathieu TAILLEZ fils de feu Antoine, navieur sur la Haute Deûle, demeurant à PONT A WENDIN, un lieu manoir amasé de 2 demeures, contenant un cent audit lieu, tenant à Antoine TAILLEZ, Charles DE MAILLY, au chimentier et à la rivière. En présence de Joseph DUQUESNE demeurant à CARVIN, et Jean POLLET fils de feu Nicolas, tavernier à CAMPHIN.

2 E 3 / 9033 acte 65 - 26/10/1686 - Contrat de mariage (ph165)
Etienne **D'ONGNIES**.
Marie **DURIEZ**.
... à l'encontre de Catherine D'ONGNIES sa soeur. (Il n'y a aucune signature de témoin).

2 E 3 / 9033 acte 66 - 29/10/1686 - Accord (ph168)
Piat LEMESRE et Anne DORCHIES sa femme d'une part, Nicolas DORCHIES et Anne CUVELIER sa femme d'autre part, annullent un autre accord passé le 23/07/1685, moyennant 144 livres et 2 razières de bled, que les premiers comparants ont reçu des seconds, lesdits LEMESRE renoncent à l'hérédité dudit Nicolas DORCHIES père de ladite Anne (Madeleine MOREL sa mère). Les seconds comparants prennent à leur charge une rente héritière y obligés au profit de Gérard DE POILLON comme ayant droit par transport de Vincent LESAGE, portant 800 livres parisis au denier 16. En présence de Jean LIETARD fils de feu Martin, navieur demeurant à ALLENNES, et Jean BOUTTRY fils de Jean Jacques, demeurant à CAMPHIN.

2 E 3 / 9033 acte 67 - 10/12/1686 - Vente (ph170)
Pierre BELLEVAL vend à Jean Baptiste TESTELIN fils de feu Jean, et Marie BELVAL sa femme, demeurant à CAMPHIN, 2 cents pris en 4 et les dits 4 pris en 6 cents ½ audit lieu, pour 144 livres.

2 E 3 / 9033 acte 68 - 13/12/1686 - Bail (ph172)
Jean THERY baille à ..., fils de feu Antoine, 3 cents ½ à CAMPHIN. Signature de Pierre LANTOIN.

2 E 3 / 9033 acte 69 - 16/12/1686 - Vente (ph174)
Antoine BERNARD vend à Guillaume DELECOURT. En présence de Pierre CHAVATTE, Piat LEMESRE et Philippe MAILLART.

2 E 3 / 9033 acte 70 - 17/12/1686 - Donation (ph175)
Gilles FLINOIS donne à ses neveu et nièce, un lieu manoir contenant 9 cents en 2 pièces à ATTICHES. En présence de Simon BERNARD fils de feu Simon, laboureur demeurant à LESQUIN.

2 E 3 / 9033 acte 71 - 17/12/1686 - Accord (ph177)
Gilles FLINOIS d'une part, Philippotte DE SAIN, ... LILLE d'autre part. Le premier comparant par le contrat de mariage fait avec ladite feue DELERUE sa première femme, était viager d'un lieu manoir contenant 2 cents ½ avec 20 cents ½ de terres à labeur en plusieurs pièces à ATTICHES, et comme ladite Philippotte DESAIN, pour l'amour qu'elle porte audit Gilles FLINOIS et Isabeau BERNARD sa femme en secondes noces, a consenti …, ledit FLINOIS cède à ladite Philippotte, la moitié de 3 cents à ATTICHES. En présence de Pierre FAUVEL fils de feu Claude, laboureur à ATTICHES, et Simon BERNARD fils de feu Simon, laboureur demeurant à LESQUIN.

2 E 3 / 9033 acte 72 - ../../1686 - Testament (ph180)
Gilles FLINOIS fait son testament. Isabeau BERNARD sa femme. Il donne à Anne FLINOIS sa sœur, Gilles BRISSE, … DELERUE, à Eustace et Elisabeth WUILLEM femme de Jean FLINOIS, ses neveu et nièce.

2 E 3 / 9033 acte 73 - ../../1686 - Donation (ph183)
Bauduine FAUVEL femme de Claude DUJARDIN fait une donation entre vif à Félicité FAUVEL sa filleule, de 6 cents pris en 11, à l'encontre de la veuve Antoine COGET, séant à MONS EN PEVELE.

2 E 3 / 9033 acte 74 - 19/12/1686 - Accord (ph185)
François, Jean et Péronne ROZE, Allard ROZE, frères et soeurs, enfants des feus Arnould et Isabeau FLOURET, recevront de Bauduin et Anne ROZE, leurs frère et sœur, les trois premiers, 90 livres chacun, et ledit Allard, 24 livres mais aura 1/6 de l'héritage des feus père et mère, tandis que les 3 premiers y renoncent (un lieu manoir). Tous habitent à GONDECOURT sauf un à HERRIN. En présence de Thomas LE GHUIE fils de feu Jean, et Piat LEBORGNE fils de feu Guillaume, laboureurs demeurant à GONDECOURT.

2 E 3 / 9033 acte 75 - ../../1686 - Echange (ph187)
Sébastien COCHET et Pasquier DUBOIS échangent des terres (2 cents et 2 cents à GONDECOURT).

2 E 3 / 9033 acte 76 - 19/12/1686 - Baux (ph189)

Sébastien COCHET et Pasquier DUBOIS, comme tuteurs, baillent à Jacques DUGARDIN fils de …, 4 cents à GONDECOURT.

Idem à Allard ROZE fils de feu Arnould, manouvrier demeurant à GONDECOURT, 2 cents.

2 E 3 / 9033 acte 77 - 22/12/1686 - transport (ph192)

Jeanne DE MONCHY veuve de D'ANVERS, transporte son droit de douaire portant 100 livres parisis, que lui a donné ledit DUBOIS son second mari, à Hubert D'ANVERS son fils. En présence de Jacques GRULOIS fils de Pierre, laboureur à NOMAIN.

2 E 3 / 9033 acte 78 - 20/12/1686 - Accord (ph194)

Jacques MORTELECQUE d'une part, Vincent DU HOTZ et Barbe MORTELECQUE sa femme d'autre part, passent un accord par lequel, moyennant réfection d'une grangette et livraison de lin, les seconds comparants, renoncent aux droits qu'ils avaient dans les charpentages de la maison mortuaire de feue Jeanne DELEVALLEE mère desdits MORTELECQUE (le partage a été fait devant Maître Pierre COCQUEL notaire, en date du 24/03/1662). En présence de Nicolas BRASSART fils de feu Gilles, et Pasquier POTTEAU fils de feu François, laboureurs audit ALLENNES.

2 E 3 / 9033 acte 79 - 23/12/1686 - Vente (ph196)

Jean François DESCAMPS (*demeurant à HOUPLIN*) vend à Hugues DESCAMPS fils de feu Pasquier, laboureur demeurant à CAMPHIN, 4 cents à PHALEMPIN, pour 450 livres. En présence d'Antoine ROGER fils de Jean, jardinier audit HOUPLIN, et Arnould CORDONNIER fils de feu Denis, laboureur demeurant à ENGLOS.

2 E 3 / 9033 acte 80 - 20/12/1686 - Vente de bois (ph198)

Vente de bois de raspes à ALLENNES, par le receveur de la Dame D'ENCHIN, à Nicolas BRASSART (Jacques MORTELECQUE fils de feu Pasquier, laboureur à ALLENNES, comme caution - aussi caution de Mathieu …). En présence de Vincent DU HOTZ fils de feu Michel, laboureur, et Thomas DU HOTZ fils de Vaast, laboureur, demeurant à ALLENNES.

2 E 3 / 9033 acte 81 - 20/12/1686 - Vente de bois (ph200)

Vente de bois de raspes à ALLENNES, par le receveur de la Dame D'ENCHIN, à … BRASSART (Charles BRASSART son frère aussi laboureur, demeurant à WAVRIN, comme caution).

2 E 3 / 9033 acte 82 - 20/12/1686 - Vente de bois (ph202)

Vente de bois de raspes à ALLENNES, par le receveur de la Dame D'ENCHIN, à Jean LIETARD (Antoine HERMEZ fils de feu Antoine, manouvrier audit lieu, comme caution).

2 E 3 / 9033 acte 83 - 05/12/1686 - Bail (ph204)

DE LA HAMAIDE demeurant en son chasteau …, baille à Philippe MULLIER fils de feu Philippe, laboureur demeurant à DEULEMONT, la cense des Deux Trelles à DEULEMONT, qu'il occupe présentement, contenant 32 bonniers 10 cents 20 verges (mesurage fait par Jean DE SAINS). Passé à THUMERIES en présence d'Antoine LAGACHE fils d'Antoine, et Jean Baptiste DAUBRICOURT fils de Jean, serviteurs du bailleur.

2 E 3 / 9033 acte 84 - 29/05/1686 - Accord (ph209)

Pour mettre fin à un procès, accord entre Jean Baptiste LEROY (*fils de feu Mathias*) et Pierre HERET Seigneur de COQUERELLE demeurant à SAINGHIN (mari de Marie Catherine LE BOURGEOIS) qui prétend à 3 bonniers de pré au Pont de WICRES que ledit feu Mathias LEROY avait acquis de Pierre François LE BOURGEOIS Sieur de la Caserie, et ensuite ratrait sur le nom de Marie Françoise LE BOURGEOIS sa femme. Le Sieur de COCQUERELLE maintient que le pré ainsi ratrait doit être dévolu à Marie Catherine LE BOURGEOIS sa femme sœur de ladite Marie Françoise. En présence de Jean GODIN fils de Pasquier, laboureur demeurant à MEURCHIN, et Simon DE LE CAMBRE fils de feu Guillaume, laboureur à CAMPHIN.

2 E 3 / 9033 acte 85 - 27/03/1686 - Accord (ph212)

Jean POLLET suite à la vente que lui a faite le 26/03/1686, Jacques DELANNOY fils de feu Jean, laboureur demeurant à WAHAGNIES, lui a laissé tous ses meubles et outils pour ses labeurs. En présence de Charles LEROUX fils de feu Charles, maître d'escole, et Jean François GROIGNEZ fils de feu Jean, tavernier demeurant à WAHAGNIES.

2 E 3 / 9033 acte 86 - /1686 - Bail (ph214)
SALEMBIER et sa femme baillent à Luc DE MOUVAULX fils de feu Antoine, laboureur demeurant à CAMPHIN, 12 cents en 5 pièces à CAMPHIN, dont la moitié de 5 cents ½ pris à l'encontre de Jean DE CARNIN, par achat de Marie DESBIENS. En présence de Jean DE CARNIN fils de feu Bernard, laboureur à CAMPHIN, et Laurent BILLAU fils de feu Nicolas, échevin.

2 E 3 / 9033 acte 87 - 21/03/1686 - Bail (ph217)
Jean Baptiste DE CLEVE baille à Simon DE LE CAMBRE laboureur demeurant à CAMPHIN, 2 cents ½ à CARNIN. En présence de Louis DE MOUVAUX fils de feu Antoine, marissal demeurant à CARNIN, et Jacques DE LANNOY fils de feu Jean, laboureur demeurant à WAHAGNIES.

2 E 3 / 9033 acte 88 - 24/03/1686 - Accord (ph219)
Marc LUCHET d'une part, et Josse TAILLEZ demeurant Estevelle paroisse de PONT A WENDIN d'autre part, passent un accord, par lequel, moyennant 10 patagons que le second a reçu du premier, il renonce à ses parts dans l'hérédité de son dit feu père.

2 E 3 / 9033 acte 89 - 26/03/1686 - Vente (ph221)
Jacques DELANNOY livre bestes (2 chevaux) et meubles à Jean POLLET (acte du 18/03/1686).

2 E 3 / 9033 acte 90 - 01/1686 - Contrat de mariage (ph224)
Augustin **DELEFOSSE**.
Jeanne **DUBOIS**.
... dudit Augustin DELEFOSSE icelui en personne a dit et déclaré lui appartenir des successions dudit feu François et d'aussi feue Anne LEMESRE ses père et mère.
Dans les signatures : Marie LABBE, certainement la mère de la mariante. Cet acte, placé entre les cm du 26.10 et du 12.11, se trouve entre deux actes datés du 24.03 et du 22/03.
Le mariage a eu lieu à GONDECOURT le 28/01/1686.

2 E 3 / 9033 acte 91 - 22/03/1686 - Vente (ph227)
Noël DU GARDIN et Claire DASTICHES sa femme, vendent à Simon LEGRAIN fils de feu Pierre, laboureur et brasseur demeurant à ATTICHES, la moitié d'un lieu manoir contenant 3 cents 1 quartron à ATTICHES, et la moitié de 2 cents ½ pour en jouir après le trespas de ladite Marie WEDDIER. En présence de Toussaint DECARNIN fils de feu Bernard, lieutenant de l'Abbaye de PHALEMPIN, et Roger LALLOE fils de Robert, laboureur à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9033 acte 92 - ../../1686 - Echange (ph230)
BOURRETZ et sa femme premiers comparants baillent aux Jean THOBOIS et sa femme seconds comparants un lieu manoir contenant 5 quartrons pris en 3 cents à l'encontre de Jean THOBOIS mari de Barbe DESPRETZ et consors, à PROVIN. Les seconds baillent aux premiers, 3 cents à PROVIN.

2 E 3 / 9033 acte 93 - ../../1686 - Echange (ph233)
BOURREZ baille à Louis CAMUZ et Marie Catherine SEGON sa femme 3 cents qu'il a échangé ce jour avec Jean THOBOIS. Louis CAMUZ et sa femme baillent à BOURRETZ un fond de manoir à PROVIN contenant 5 quartrons.

2 E 3 / 9033 acte 94 - 31/03/1686 - Dette (ph235)
Louis WAIMEL doit à Basil ROZE.

2 E 3 / 9033 acte 95 - 05/05/1686 - Dette (ph236)
Nicolas DEMERIN et Martin RIDON, demeurant à ALLENNES, paieront au receveur de ladite Dame ... Le 31/08/1686.

2 E 3 / 9033 acte 96 - ../../1686 - Bail (ph237)
(*tout arraché*) baille à N et sa femme, 10 cents de terres à PROVIN.

2 E 3 / 9033 acte 97 - 12/11/1686 - Contrat de mariage (ph239)
Noël **GRUART**.
Marie Madeleine **DESNOULLET** jeune fille à marier demeurant à PROVIN, assistée de Jean DESNOULLET et Jeanne MARESCAU ses père et mère et de Pierre DUFLOT son compère.
Dans les signatures : Jean Baptiste DELAPORTE.

2 E 3 / 9033 acte 98 - ../../1686 - Donation (ph242)
DESBUISSONS brasseurs à ATTICHES, frère et sœur, enfants de feu Amand en son vivant laboureur et brasseur audit ATTICHES. Ils ont reçu de leur père, pour port de mariage et autres, 1200 livres chacun. Ils ont laissé le surplus des biens au profit de Guislain, Philippe et Anne DESBUISSONS aussi enfants non mariés dudit feu Amand. En présence de Ignace et Grégoire POUILLE père et fils cordonniers demeurant à Martinsart paroisse de SECLIN.

2 E 3 / 9033 acte 99 - 30/06/1686 - Rente héritière (ph244)
Guislain DESBANS, tuteur de Pierre DESBANS son fils qu'il a eu avec feue Cécile CHIVORÉ sa femme héritière avec ledit Pierre CHIVORÉ son frère, d'Adrien CHIVORÉ et de Catherine CARPENTIER leurs père et mère, reconnaît une lettre de rente héritière portant 6 livres 4 gros 6 deniers annuels au rachat de 100 livres parisis au profit de Pierre BATTAILLE demeurant à MONS EN PEVELE, et Jean BOULENGER demeurant à EMMERIN, et a obligé les biens dudit DESBANS, tant en sa dite qualité, … En présence de Jacques LE MAHIEU fils de feu Jacques, demeurant à CAMPHIN.

2 E 3 / 9033 acte 100 - 23/12/1686 - Vente (ph246)
Ernould CORDONNIER et Jeanne THIBAULT sa femme, vendent à Jean François DESCAMPS fils de feu Guillaume, marissal demeurant à HOUPLIN, 5 cents à HOUPLIN. En présence de Hugues DESCAMPS fils de feu Pasquier, laboureur à HOUPLIN, et Antoine ROGER fils de Jean, jardinier demeurant à HOUPLIN.

2 E 3 / 9033 acte 101 - 29/03/1686 - Vente (ph248)
Pierre TREFFEL et Adrien CARPENTIER ont promis, et avec eux Jean DE CAIGNY fils de feu André, tavernier demeurant à la Croisette paroisse de CHEMY, caution, payer audit Philippe LAGACHE au jour de la décollation de Saint Jean, et pardessus ont aussi livré 2 vaches, l'une de poil noir et l'autre noir à blanc dos, desquelles vaches la noire boite présentement du pied de derrière hors montois, de quoi lesdits CARPENTIER et TREFFEL disent que c'est seulement foulure. En présence de Alexandre DELECOURT fils de Simon, laboureur, et Nicolas HAVETZ fils de feu Nicolas, marissal, demeurant à CHEMY.

2 E 3 / 9033 acte 102 - 14/11/1686 - Dette (ph250)
Toussaint DUBUISSON, Philippe DEBUISSON et Anne DESBUISSONS, pour faire paiement à Hiacinthe …, de la somme de …, doivent à Etienne DESBUISSONS et … MALLET, et à Adrien DESMONS fils de feu …, leur neveu, 96 livres. En présence de Ignace POUILLE et Grégoire POUILLE, père et fils, cordonniers à Martinsart.

2 E 3 / 9033 acte 103 - 18/11/1686 - Bail (ph252)
Anne FACOMPRET veuve de ..., baille à Pasquier VALLET, 4 cents à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9033 acte 104 - ../../1686 - Contrat de mariage (ph254)
Jérome **DELATTRE**.
Jeanne **LAOUSSE** demeurant à ALLENNES les Marais assistée de Martine DEHENNIN sa mère.
Cet acte est placé entre les cm datés du 12.11 et du 20.09, il se trouve entre deux actes datés du 18.11 et du 03/12.

2 E 3 / 9033 acte 105 - 03/12/1686 - Testament (ph257)
Marguerite THERY veuve DUHAYON, au lit, malade, donne entre vifs à Jean DUHAYON, un lieu manoir contenant un cent à PHALEMPIN, à l'exclusion de ses frères et sœurs.

2 E 3 / 9033 acte 106 - 27/07/1686 - Bail (ph259)
Jacques DE BEAUVOIS baille 8 cents de terre à HERRIN à Thomas BERNARD fils de feu Denis, Barbe FREMAULT sa femme, laboureurs demeurant à HERRIN.

2 E 3 / 9033 acte 107 - 19/09/1686 - Vente (ph261)
Marguerite DELECOURT vend 1 cent à ALLENNES, à Antoine BERNARD fils de feu Jean, demeurant audit lieu. En présence de Pierre DESMONS fils de feu Jacques, laboureur à l'enclavement d'ANNOEULLIN, et Alexis SION fils du notaire.

2 E 3 / 9033 acte 108 - 20/09/1686 - Bail (ph263)
LE PRESTRE Prieur et pasteur de PHALEMPIN, et Toussaint DECARNIN, baillent à Jean LE GROULX fils de feu Nicolas, laboureur à La Neuville paroisse de PHALEMPIN, 7 cents appartenant à ladite Chapelle. En présence de Wallerand DECARNIN fils de feu Jean, et Wallerand HAVET fils de feu Nicolas, hommes de fiefs de l'Abbaye de PHALEMPIN.

2 E 3 / 9033 acte 109 - 20/09/1686 - Contrat de mariage (ph265)
Vincent **LONGUEPET**.
Marie Jeanne **SAUVAGE** demeurant à MEURCHIN, assistée de Noël SAUVAGE et Catherine SAUVAGE ses frère et soeur et Françoise DRUON sa commère.
... Marie Jeanne SAUVAGE a de sa première conjonction une fille telle que Eufroisine LAPARLIE.
Dans les signatures : André LONGUEPET.

2 E 3 / 9033 acte 110 - ../../1686 - Bail (ph269)
Marie LEFEBVRE baille 2 cents ½ à CARNIN à Jean DE MAY. Signature de Luc DE MOUVAUX.

2 E 3 / 9033 acte 111 - 07/10/1686 - Vente (ph271)
Catherine VILETTE vend à Jean CAMBIER fils de feu, charpentier demeurant PROVIN, 2 cents à PROVIN, à la charge du bail qu'en a Henri CAMBIER.

2 E 3 / 9033 acte 112 - 03/10/1686 - Bail (ph273)
REMY baille à Martin HERBAULT et Antoinette PICQUET sa femme, 9 cents ½ en 2 pièces à WAHAGNIES. En présence de Jean François PICQUET fils de feu Jean, serviteur audit marissal, et Pierre Louis LEMESRE fils de feu Guislain, répareur de souliers, demeurant à WAHAGNIES.

2 E 3 / 9033 acte 113 - ../../1686 - Bail (ph275)
Bail d'un lieu manoir contenant 2 cents à WAHAGNIES à Pierre Louis LEMESRE. En présence de Martin HERBAULT et Nicolas VALLOIS.

2 E 3 / 9033 acte 114 - 28/09/1686 - Bail (ph277)
Lambert LE GROUX, Jacques LEHOUCQ, Piat LIENART baillent un lieu manoir contenant 4 ou 5 cents appartenant aux pauvres, à Pierre WAUCQUIER fils de feu Pierre, laboureur demeurant à ENNEVELIN. En présence de Jacques DELATTRE fils de feu François, greffier de PHALEMPIN, et Romualde LOHIER fils de Jacques, sergent dudit lieu.

2 E 3 / 9033 acte 115 - 28/09/1686 - Partage (ph279)
Nicolas LEQUIND et Catherine JOURDAIN sa femme, font des donations à leurs enfants qui n'ont pas encore eu leurs ports de mariage. Ils donnent à Nicolas LEQUIND un mollin à tordre huile à GONDECOURT à charge de la rente en quoi il est affecté, aussi un lieu manoir contenant 5 cents 1 quartron à GONDECOURT, item 400 livres parisis. Ils donnent à Mathias LEQUIND un mollin à moudre bled appelé le mollin de HERRIN à la charge des rentes y affectées. Ils donnent à Barbe LEQUIND leur fille non mariée pour son port de mariage, un lieu manoir contenant 2 cents à HERRIN, item 6 cents ½ à GONDECOURT séant au Bas d'ANNOEULLIN, item 200 livres. Les autres enfants, Anne LEQUIND femme de Piat DESBIENS, Isabeau LEQUIND femme de Jean MARQUANT, Antoinette LEQUINT femme de Lambert BERNARD, Marie Catherine LEQUIND femme de Jean DEFIVES. En présence de Simon RIVELOIS fils de Jacques, et Thomas WEDDIER fils de feu Jean, manouvriers demeurant à GONDECOURT.

2 E 3 / 9033 acte 116 - ../../1686 - Accord (ph282)
..., Catherine d'une part, Louis LEQUIND d'autre part. Moyennant 7 cents en 2 pièces que les premiers comparants cèdent au second (4 cents après le trespas de son père et 3 cents après le trespas de sondit père et de ladite Catherine), ..., il renonce au profit des autres enfants des premiers comparants.

2 E 3 / 9033 acte 117 - ../../1686 - Partage (ph284)
Partage des biens dévolus par le trespas dudit feu Piat auxdits du surnom LEMESRE. Marie LEMESRE femme dudit Jean LIETARD, reçoit 6 cents à ALLENNES. Piat LEMESRE reçoit un lieu manoir contenant 1 cent à ALLENNES.

2 E 3 / 9033 acte 118 - ../../1686 - Vente (ph286)
Antoine LECLERCQ fils de feu Antoine, demeurant à ALLENNES, vend à Henri DEFIVES fils de feu Allard, marissal demeurant audit lieu, 3 cents à ALLENNES. L'acheteur retient à sa charge une rente héritière, passée devant auditeurs portant 400 livres, en quoi le vendeur est obligé au profit de Michel DUMETZ boulanger demeurant à LILLE portant 300 livres en capital.

2 E 3 / 9033 acte 119 - 29/10/1686 - Dette (ph289)
Robert LALLOE doit au profit des DEMONCHY, 210 livres. Son fils Roger LALLOE paiera annuellement 54 livres qui est une année de son rendage de la maison qu'il tient de sondit père. Signature de Philippe PIPELART.

2 E 3 / 9033 acte 120 - 29/10/1686 - Bail (ph291)
Robert LALLOE baille à Jean LALLOE et Laurence DUGARDIN sa femme, un moulin à moudre bled à CAMPHIN (priserie faite les 16 et 17/10/1662). En présence de Jérôme LALLOE prestre naguère curé de SAILLY, et Philippe PIPELART fils de feu Jacques, laboureur demeurant à PHALEMPIN, et Roger LALLOE fils du bailleur.

2 E 3 / 9033 acte 121 - 04/11/1686 - Vente (ph293)
Jacques MORTREUX fils de feu Antoine, vend à Antoinette MARCHAND sa mère, un lieu manoir contenant 1 quartron à PROVIN, tenant d'un côté à Jeanne BOURRETZ, d'autre à Marguerite et Catherine BOTTIN. Son frère Pierre MORTREUX a cédé ses droits dans l'héritage. Les autres frères François, Sébastien, Jean et Michel, et leurs sœurs à part égales, recevront un dédommagement.

2 E 3 / 9033 acte 122 - 09/11/1686 - Contrat de mariage (ph296)
Thomas **LEPEZ**.
Marie Anne **MOREL** assistée de Gérard MORTREUX son maître.
... dudit Thomas, son dit père a dit et déclaré appartenir à son dit fils après son trépas tant de sa succession que de celle de Marie DELEVALLEE sa feue mère.
Dans les signatures : Luc DUPONCHEL, Martin RIDON (témoin de la mariante), Nicolas LEPEZ (certainement le père).

2 E 3 / 9033 acte 123 - ../../1686 - Donation (ph299)
Nicolas LEPEZ donne à ses enfants …, un lieu manoir contenant 1 cent à GONDECOURT. Si Jean LEPEZ aussi son fils conteste, il sera privé des 2/3 de son héritage.

2 E 3 / 9033 acte 124 - 16/09/1686 - Vente (ph302)
Jean DUWEZ et Jacqueline LADEN sa femme, vendent à Chrétienne LADEN, labourière demeurant à ANNOEULLIN, 4 cents à CARNIN tenant d'un côté à Nicolas BRISELANCE, de bout à Marie DELECOURT et Catherine SOHIER, pour 432 livres.

2 E 3 / 9033 acte 125 - ../../1686 - Partage (ph304)
Nicolas fait une donation à ses enfants. Médard THERY son fils, reçoit la moitié de 3 cents et le 1/3 d'un cent à CAMPHIN, joignant l'héritage de Gaspard DELECOURT. Jeanne THERY sa fille reçoit aussi la moitié de 3 cents et le 1/3 d'un cent à CAMPHIN, et d'autres biens en raison des soins qu'elle donne à son père, notamment le bail de 9 quartrons.

2 E 3 / 9033 acte 126 - 12/09/1686 - Contrat de mariage (ph307)
Charles **LECAT**.
Barbe **LEFEBVRE** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu, assistée de Nicolas LEFEBVRE, Guillaume DELECOURT son oncle, Pierre CHAVATTE aussi son oncle par alliance et Antoine BERNARD son cousin.
... quant au portement dudit Charles, ladite Jeanne HOCEDE sa mère ... ledit Nicolas LEFEBVRE son frère agent des affaires d'Anne DELECOURT sa mère.
Dans les signatures : Antoine HOCEDE.

2 E 3 / 9033 acte 127 - 12/09/1686 - Accord (ph311)
Antoine HOCEDé pour un lieu manoir contenant 3 cents (à HERRIN ?) dont il s'est accordé avec Pierre HOCEDé son frère et Jeanne HOCEDé sa sœur, dont il en a fait partage et renonce au profit de sadite sœur. En présence d'Antoine BERNARD demeurant à ALLENNES, et Pierre BERNARD fils de feu Jérôme, tavernier demeurant à HERRIN.

2 E 3 / 9033 acte 128 - 07/09/1686 - Bail (ph313)
Jeanne WATTRELOT baille un lieu manoir à usage de taverne où pend pour enseigne « la Couronne » à PONT A WENDIN à LARCHIER. En présence de Adrien CAUROIT fils de feu Jean, cabaretier audit lieu. Signature de François TOURBé fils de feu Sébastien. Ledit LARCHIER à cédé le bail à Dominique DUMONT et Marie PETIT sa femme. En présence de Sébastien BARRET fils de feu Philippe, manouvrier à PONT A WENDIN.

2 E 3 / 9033 acte 129 - 26/08/1686 - Vente (ph317)
Nicolas FACOMPRET et Marguerite VICCART sa femme, vendent à Nicolas LEQUIND fils de feu Louis, laboureur demeurant à GONDECOURT, la moitié de 3 cents à GONDECOURT à prendre à l'encontre de l'acheteur.

2 E 3 / 9033 acte 130 - 19/08/1686 - Partage (ph319)
Jean CHIVORÉ, Nicolas CHIVORÉ, Marie CHIVORÉ, demeurant à PHALEMPIN, Luc D'ANNOEULLIN et Florence CHIVORÉ sa femme demeurant à ATTICHES, lesdits CHIVORÉ enfants de feu Philippe et de feue Catherine MALLET, se partagent les biens à eux échus par le trespas de Toussaint CHIVORÉ leur frère.
Jean CHIVORÉ aura 1 cent 3 quartrons ½ qui est la moitié de 15 quartrons à PHALEMPIN. Nicolas CHIVORÉ aura 9 quartrons à PHALEMPIN. Marie CHIVORÉ aura l'autre moitié des 15 quartrons. Florence CHIVORÉ, femme dudit Luc D'ANNOEULLIN, aura 144 livres payées par les 3 autres. En présence de Pierre MALLET fils de feu Jean, et Noël MOREL fils de feu Erasme, tavernier à PHALEMPIN.

2 E 3 / 9033 acte 131 - 16/08/1686 - Partage (ph322)
Antoine, Guillaume, Gérard et Gaspard DESBIENS enfants des feus Antoine et Catherine MAUPAYE, partagent l'héritage de leurs feus père et mère. Antoine DESBIENS reçoit 3 cents à CHEMY, 2 cents ½ à GONDECOURT. Gérard DESBIENS reçoit 3 cents à CHEMY et 3 cents à GONDECOURT. Gaspard DESBIENS reçoit 3 cents de lieu manoir pris en 5 cents ½ à GONDECOURT. Antoine et Gérard DESBIENS ont retenu à leur charge une rente héritière passée devant auditeurs au profit de Pierre DELANNOY demeurant à LILLE.

2 E 3 / 9033 acte 132 - 16/08/1686 - Contrat de mariage (ph325)
Piat **GRAUWIN** jeune homme non marié demeurant à CAMPHIN.
Marie Jeanne **DUQUESNE** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu, assistée de Piat DUQUESNE et Jeanne Anne DURETESTE ses père et mère et Piat DUQUESNE son frère.
... Pierre et Nicolas DUQUESNE frères enfants dudit Piat demeurant audit WAHAGNIES.
Dans les signatures : Jeanne WILLAME (certainement la mère du mariant).

2 E 3 / 9033 acte 133 - 13/08/1686 - Contrat de mariage (ph328)
Mathieu **LEMESRE**.
Jeanne Catherine **CORNILLE** assistée de Jean CORNILLE et Jeanne DUHEM ses père et mère et maître Jacques DELOMBRE son beau frère.
Dans les signatures : Gilles LEMESRE, Sainte DURIEZ (certainement les père et mère du mariant).

2 E 3 / 9033 acte 134 - 08/08/1686 - Donation (ph331)
Nicolas FACOMPRETZ et Marguerite VICCART, demeurant à PROVIN, donnent à Guillaume FACOMPRETZ leur fils, pour le récompenser de ce qu'il n'a eu son port de mariage, 3 cents à PROVIN, tenant à l'héritage de Claude LESCUTIER, d'autre à Marguerite DELERUYELLE, de bout au chemin menant de PROVIN au mollin au bled, et aussi un lieu manoir contenant quartron ½ à ALLENNES, tenant à l'héritage de Jean FACOMPRETZ, d'autre à Noël DELEFOSSE, de bout et front à la Grande rue.

2 E 3 / 9033 acte 135 - 06/08/1686 - Contrat de mariage (ph333)
Antoine **MALLET**.
Gabrielle **FACOMPRETZ** assistée de Nicolas FACOMPRETZ et Marguerite VICCART ses père et mère (*Rayé : Guillaume FACOMPRETZ son frère*).
Le mariage a eu lieu à PROVIN le 03/09/1686.

2 E 3 / 9033 acte 136 - ../../1686 - Testament (ph337)
Anne VALLET (??) fait son testament. Je donne à Philippe DELEHAYE mon lit, chevet et une couverte verde pourvu de payer à mon exécuteur 36 livres, à Barbe SAUVAGE ma jupe de serge noire, à Marie Anne LETURCQUE femme d'Adrien DELEHAYE ma jupe d'estamette rouge.

2 E 3 / 9033 acte 137 - 29/06/1686 - Accord (ph340)
Une obligation avait été passée le 10/08/1685. Maximilien DUQUESNE demeurant à THUMERIES vend à Nicolas DURETESTE demeurant à WAHAGNIES, une grange érigée sur un fond dudit DUQUESNE à THUMERIES, contenant 50 pieds de long et 22 pieds de large, item l'advesture de bled de 6 cents.

2 E 3 / 9033 acte 138 - ../06/1686 - Bail (ph342)
Nicolas PADIEU et Augustin MENU, baillent à Pierre LECUPPRE laboureur à PROVIN, un lieu manoir contenant 1 quartron à PROVIN tenant d'un plat à l'héritage de Jean LEBORGNE, d'autre à Louis LEMENU.

2 E 3 / 9033 acte 139 - 01/04/1686 - Contrat de mariage (ph345)
Philippe **HACHIN**.
Antoinette **BRAME** demeurant à ALLENNES les Marais, assistée de Thomas BRAME et Marquette DESPRETZ son père et sa dite mère seulement alliée et Jacques MORTELECQUE son cousin et ami et Noël DESBUISSON son beau frère.
... dudit Philippe HACHIN, ledit Gaspard HACHIN a dit et déclaré que son dit frère est fermier ... icelle ... pour la fermeture mobiliaire de feue Marie Madeleine WARQUAIN sa mère.
Dans les signatures : Maximilienne HACHIN.

2 E 3 / 9033 acte 140 - ../../1686 - Vente (ph349)
Adrien MARCHAND et Sébastien COCHET demeurant à GONDECOURT, vendent à Pierre BOVIN, 100 razières de soucrion à livrer immédiatement les fêtes de Pâques prochaines à HOUPLIN aux frais des vendeurs à mesurer le 8ème havot non estricqué et à la mesure dudit GONDECOURT, et pardessus ce livrer à chacun desdits vendeurs un tonneau de seigle bierre. En présence de Pasquier DUBOIS et Jean Baptiste RAMON.

2 E 3 / 9033 acte 141 - ../../1686 - Rentes héritières (ph351)
DE LA HAMAIDE donne tout pouvoir (*en blanc*) pour recouvrer 2 rentes, l'une de 14 florins par an, et l'autre de 21 florins par an avec tous les arrérages, dues par la Communauté de WILLEM prez de Saint Tron. Passé à THUMERIES.

2 E 3 / 9033 acte 142 - ../04/1686 - Contrat de mariage (ph353)
Nicolas **DOUTRELONG**.
Marie Anne **MARCHAND**.
Dans les signatures : Victor DOUTRELONG, Ignace DOUTRELONG, Antoine DOUTRELONG.
Le mariage a eu lieu à GONDECOURT le 23/04/1686.

2 E 3 / 9033 acte 143 - 20/04/1686 - Contrat de mariage (ph356)
Jean **BOUTTRY**.
Anne **LALLOE** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu, assistée de Jean LALLOE et Laurence DUGARDIN ses père et mère et Robert LALLOE son frère.
Dans les signatures : Jean Jacques BOUTRY, Jeanne POLLET (certainement les père et mère du mariant).

2 E 3 / 9033 acte 144 - 22/04/1686 - Vente (ph360)
Antoine MAILLE vend à Antoine DELECOURT fils de Toussaint, manouvrier demeurant à ANNOEULLIN, 2 cents ½ à ALLENNES tenus du fief Mullier dict Parmentier, tenant à Amand VERDIERE à cause de Françoise AU POING sa femme, aux hoirs Monsieur PELEGRIN et aux hoirs Michel MAILLE. En présence de Jacques DE BEAUVOIS fils de feu Jacques, brasseur et laboureur à CAMPHIN, et Charles VERDIERE fils de feu Gérard, brasseur et laboureur à ALLENNES.

2 E 3 / 9033 acte 145 - 22/04/1686 - Vente (ph362)
Jacques DE BEAUVOIS vend à Pierre VERDIERE, 3 cents à ALLENNES. En présence de Louis MARCHAND fils de feu Louis, répareur de souliers demeurant à GONDECOURT.

2 E 3 / 9033 acte 146 - 22/04/1686 - Bail (ph364)
N..., baille à Jean LESCAILLET fils de Pierre, un lieu manoir (à la réserve de la chambre du côté du chemin, pour la demeure d'Anne MOLLIN mère du bailleur), contenant 1 cent avec 24 cents de terres à ALLENNES appartenant à plusieurs personnes dont le bailleur a le bail. En présence de Jacques DE BEAUVOIS fils de feu Jacques, laboureur et brasseur à ALLENNES, et Jean BRASSART fils de Pasquier, laboureur à ALLENNES.

2 E 3 / 9033 acte 147 - ../../1686 - Accord (ph367)
(*arraché*). Moyennant 350 livres que le second comparant a promis fournir au premier, dont 200 livres pour une rente héritière au denier 16 que le second garde à sa charge, en laquelle ledit Hippolyte est obligé au profit des coraux de la Collégiale Saint Piat de SECLIN, le premier comparant cède ses droits dans un lieu manoir contenant 5 cents 1 quartron à GONDECOURT. Passé à GONDECOURT, en présence de Nicolas DORCHIES fils de feu Jacques, et Adrien MARCHAND fils d'Adrien, demeurant à GONDECOURT.

2 E 3 / 9033 acte 148 - 24/04/1686 - Bail (ph370)
DUQUESNE baille à Cécile LE SOIL (caution Louis LE SOIL) 9 cents à THUMERIES. En présence de Piat et Joseph DUQUESNE jeunes hommes non mariés fils de Piat, demeurant à WAHAGNIES.

2 E 3 / 9033 acte 149 - 27/04/1686 - Contrat de mariage (ph372)
François **PREVOST**.
Marie **HERMAND** aussi jeune fille à marier demeurant audit lieu, assistée de Catherine DELEFOSSE sa mère, Antoine HERMAND son frère et Gaspard LABBE son parrain et cousin.
Dans les signatures : Marie Agnès PREVOST, Jean CORDIER.

2 E 3 / 9033 acte 150 - 02/05/1686 - Contrat de mariage (ph375)
Jean **BLARY**.
Barbe **LOHIER**.
... avoir acheté avec Joannes BLARY son frère.

2 E 3 / 9033 acte 151 - ../../1686 - Vente (ph378)
N… et Marie Jeanne ..., demeurant à BAUVIN, du consentement de Jean RIVELOIS leur oncle, pour décharger une certaine lettre de rente héritière en quoi elles sont obligées comme héritières de leur dit père, vendent à Antoine LAISNEL fils de feu David, laboureur demeurant à PROVIN, 7 cents en 2 pièces à PROVIN, dont 3 cents à la charge du bail qu'en a Louis LEMENU, pour 1010 livres. En présence dudit Jean RIVELOIS fils de feu Mathieu et Jean DE LE RUYELLE fils de feu Jean, manouvriers demeurant à BAUVIN.

2 E 3 / 9033 acte 152 - 04/05/1686 - Partage (ph381)
André ROZE reçoit 2 cents ½ à GONDECOURT, item 1 cent au hallot bruslé. Jacques ROZE reçoit l'autre moitié des 3 cents ci-dessus assignés audit André, item la moitié de 2 cents à prendre à l'encontre dudit André, item 1 cent. Piat ROZE une maison, un ouvroir et une étable sur ledit fond dont icelui se partira par moitié avec ledit Jacques. Les arrérages des rentes seigneuriales seront pris en charge par André et Jacques, qui ont aussi retenu à leur charge une rente héritière portant 12 livres 10 gros au rachat de 200 livres en laquelle sont obligés leurs dits feus père et mère au profit de Guillaume LEGRAIN. En présence de Noël SION fils de feu Valérien, laboureur, et Nicaise DE CARNIN fils de Jean, jeune homme non marié, demeurant à CAMPHIN.

2 E 3 / 9033 acte 153 - 07/05/1686 - Partage (ph384)
Marie BUISINE veuve de Jacques MALLET, ayant enfant d'icelui tel que Marie Monique MALLET, mère et tutrice légitime d'icelle, Thomas CAULLIER fils de feu Jean, ayant acquis les droits que peut prétendre Marie Madeleine MALLET aux biens délaissés par feu Jacques MALLET et Marie ROHART ses père et mère, du gré de Joseph LESCAILLEZ son mari, iceux du surnom MALLET, sauf ledit tuteur, frères et sœurs, enfants et héritiers des dits feus Jacques et Marie ROHART, demeurant ledit Adrien à LILLE, ledit FAVIER et sa femme (Claire MALLET) à THUMERIES, les dits Pierre MALLET, BUISINE et CAULLIER à PHALEMPIN, et reconnurent, ladite Claire MALLET autorisée de son dit mari, avoir fait partage des biens échus par le trespas desdits feus MALLET et sa première femme, à leurs enfants ci-devant nommés. Adrien MALLET reçoit 3 cents à PHALEMPIN, item 1 cent. Claire MALLET reçoit 3 cents à CAMPHIN, tenant à Marie DELECOURT, item 2 cents ½ à PHALEMPIN. Hubert MALLET reçoit 3 cents à CAMPHIN, item 3 cents à CAMPHIN. Marie Monique MALLET, ce acceptant ladite BUISINE sa mère, reçoit 2 cents ½, … à PHALEMPIN. Thomas CAULLIER comme

ayant acquis desdits Joseph LESCAILLEZ et sa femme, reçoit 2 cents de lieu manoir à PHALEMPIN. En présence d'Augustin CANDILLIER fils de feu Antoine, manouvrier, et Michel DE CARNIN fils de feu Jean, tisserand, demeurant à PHALEMPIN. *(Note du traducteur : il y a probablement une erreur dans cet acte. Jacques MALLET s'est marié 3 fois, successivement avec Marie ROHART, Catherine DESMONS et Marie BUISINE. A mon avis, les enfants attribués à Marie ROHART dans cet acte, sont en fait les enfants de Catherine DESMONS).*

2 E 3 / 9033 acte 154 - 15/05/1686 - Dette (ph388)

Antoine WUIPPLIER doit à Martin DESBANS qui pourra jouir de 3 cents à PONT A WENDIN, tenant de 2 plats à Jean François BARRETZ, de bout à la chasse des vaches, jusqu'au remboursement. Paiement en 3 ans.

2 E 3 / 9033 acte 155 - 20/05/1686 - Accord (ph390)

Le chêne appartiendra audit Seigneur de la Cessoye qui pourra faire poser ses bancs plaidoiables de la Seigneurie de la Cessoye pour y faire administrer la justice au devant de la grange de la maison où demeure ledit LECLERCQ. Icelui LECLERCQ paiera annuellement la rente seigneuriale pour ses héritages conformément aux anciens briefs, mais pourra laisser la grange qu'il a construite (à ATTICHES). Passé à ATTICHES.

2 E 3 / 9033 acte 156 - 18/06/1686 - Echange (ph393)

Augustin LE MENU permute auxdits Philippe HEREN et Marguerite LE MENU sa femme, 3 quartrons pris en 9 à l'encontre des seconds comparants et Marie LE MENU, séant à PROVIN, tenant de plat à Barbe LE MENU, d'autre à Thomas POISSONNIER, de bout à Barbe LAMORY, et en contre échange les seconds comparants permutent audit premier comparant, 1 cent pris en 5 à l'encontre de leurs frère et sœur, séant à CAMPHIN. En présence de Jean LALLOE fils de Robert, meunier à CAMPHIN, et Pierre LECUPPRE fils de feu Philippe, laboureur à PROVIN.

2 E 3 / 9033 acte 157 - ../../1686 - Vente (ph395)

Augustin LE MENU, Nicolas PADIEU et Marie LE MENU sa femme, vendent à Philippe LAGACHE fils de François, aussi laboureur demeurant à CAMPHIN, 5 cents, tenant aux Chappelains d'ARRAS, au terroir de CHEMY, à Toussaint DUROTZ et à Monsieur DE BERLES, le chemin menant de CAMPHIN à CHEMY passant à travers, pour 240 livres. En présence de Philippe HEREN fils de feu Antoine, demeurant à ANNOEULLIN, et Pierre LECUPPRE fils de feu Philippe, demeurant à PROVIN.

INDEX

ACHEVILLE, 9022/14
ACOLLETZ, 9023/107
AIGUIER, 9018/19
AIRE, 9025/148
ALLARD, 9025/68, 9031/28, 9032/94
ALLART, 9029/124, 9031/28
ALLENNES, 9019/24/25/83, 9022/9, 9023/37/90/91, 9024/07/45, 9024/59/81/88/124/125, 9025/02/03/12/20/21/22/23, 9025/36/38/57/68/77/81/83/105/119/123/131/148, 9025/149, 9026/01/14/19/62/66/73/80/81/91/98/99, 9026/139/146/152/179, 9027/06/13/20/26/40/44/54, 9027/66/75/77/78/98/99/105/107/120/121/122/123, 9027/124/135/140/141/170/171, 9028/20/22/32/38, 9028/39/62/63/98/100/116/137, 9029/02/04/16/17/34, 9029/45/50/60/63/73/87/92/94/97/99/101/104/106, 9029/120/126/129/130, 9030/09/16/20/35/37/50/52, 9030/57/65/68/69/78/79/80/95/103/117/119/121/122, 9031/8, 9031/14/28/42/51/81/92/93/98/114/125, 9032/25, 9032/31/32/34/45/46/49/50/51/52/57/61/62/64/66, 9032/67/71/75/76/84/91/109/120/126/134/135/143, 9032/144, 9033/26/36/56/66/78/80/81/82/95/104, 9033/107/117/118/127/134/139/144/145/146
ALLENNES LES MARAIS, 9018/88, 9023/10/21, 9024/59/67/81/88, 9024/94/95, 9025/17/22/27/71/72/97/148/149, 9026/1, 9026/14/21/57/80, 9028/18/19/21/32/39/62/71/96, 9028/102/116/138/141
ALLENNES LES MARETZ, 9032/46, 9033/47
ALLENNES SUR LES MARETS, 9027/171
ALLENNES SUR LES MARETZ, 9026/138/146/177, 9027/34/43
ALLOE, 9027/9
AMBLAIN, 9028/113
AMELINCOURT, 9032/73
AMIENS, 9032/36
ANDRé, 9026/154
ANGRE, 9027/86
ANNAPPES, 9024/72
ANNAY, 9021/25, 9029/82, 9031/131
ANNOEULLIN, 9018/32/33, 9019/28/90/91/94, 9020/40, 9021/9, 9021/35/50, 9022/05/17/46/58, 9023/16/41/49/51/52, 9023/53/54/55/56/58/59/60/68/87/92/104/105/107, 9024/9, 9024/49/55/64/130, 9025/12/30/39/48/51/58/88/131, 9025/142/143/148, 9026/16/26/31/40/50/58/63/64, 9026/67/88/92/114, 9027/01/02/03/04/19/20/26/45/47, 9027/48/49/79/86/90/92/93/98/99/115/118/138/149, 9027/155/171, 9028/06/08/11/32/37/48/74/75/90/93, 9028/99/124/125/130, 9029/02/41/45/77/88, 9030/31, 9030/93, 9031/66/80/98/107/146, 9032/19/22/41/45, 9032/46/51/59/101/106/139, 9033/19/20/21/22/26, 9033/107/115/124/144/157
ANSTAING, 9031/141/142, 9032/44
ARMENTIERES, 9024/02/10, 9031/28
ARRAS, 9018/22/23/24/25/26/27/28/39/41/42/43/44/46/72/73, 9018/74/75/76/79/81, 9019/03/10/13/17/83/110, 9020/9, 9020/41, 9021/64/69, 9022/06/8, 9027/101, 9028/13, 9028/17/68, 9029/11, 9030/68/81, 9031/152, 9032/60, 9032/88, 9033/157
ARTS, 9018/33
ASPRES, 9027/118
ASSAILLY, 9025/78, 9028/45, 9029/23/24/111, 9031/128/129, 9032/35
ASSAILY, 9030/108
ATH, 9025/68
ATTICHES, 9018/59, 9019/29/37, 9020/05/06/10/11/43/63, 9021/36, 9021/72, 9022/10/12, 9023/02/30/75/95/99, 9024/6, 9024/11/23/76/79/83/84/126, 9025/01/16/60/69, 9026/12, 9026/13/82/115/140/143/144, 9027/112, 9028/23/24, 9028/59/76/128/144, 9029/01/11/12/15/22/89/128, 9030/41, 9030/42/46/102, 9031/01/13/15/31/111/117, 9032/6, 9032/16/72/110/129/130, 9033/70/71/91/98/130/155
AUDENARDE, 9027/77
AU POING, 9033/144
AUPOING, 9024/7
AUSTRICOURT, 9026/140, 9030/94, 9032/122/124
AVELIN, 9019/16/33/119, 9020/43, 9024/104/109/110/111/112, 9025/112, 9026/82, 9027/110/154/181, 9028/03/59, 9030/9, 9031/1, 9031/15/16/30/37/67, 9032/09/21/72
AVIN DEMARESON, 9026/62
BACHELET, 9030/45, 9032/96
BACHELEZ, 9030/27
BACHY, 9027/94/95
BACQUART, 9019/67, 9028/140, 9029/64
BACQUEVILLE, 9019/85, 9023/64/65, 9024/30, 9025/36/56/130, 9025/132/137/148, 9027/108/109/143/145, 9028/72, 9028/91/115/137, 9031/28/47/86, 9032/109/120, 9033/10, 9033/34/41/49
BACQWEZ, 9031/69/70
BAIARD, 9018/19
BAILLET, 9018/76, 9026/11/40, 9030/85, 9031/87
BAILLETZ, 9027/81
BALLET, 9030/124
BARASTE, 9029/32
BARATTE, 9018/89, 9021/36/66, 9022/25, 9023/62, 9024/63, 9025/120, 9025/123/147, 9026/18/165/168/176, 9027/125, 9028/126, 9029/41/84, 9032/31, 9033/27
BARBARE, 9021/25
BARBIER, 9018/2
BARBIEUX, 9018/12/17/67, 9021/39, 9023/79, 9026/68, 9027/25, 9028/141, 9032/61
BARDAILLE, 9022/12, 9023/30/95
BARET, 9026/121/129/130/176
BARETTE, 9024/121
BARINE, 9019/77, 9021/16, 9027/100, 9032/12
BARRATTE, 9022/12
BARRE, 9028/126
BARRET, 9025/41, 9031/138, 9032/63, 9033/128
BARRETZ, 9024/133, 9025/147, 9028/157, 9033/154
BASIN, 9024/90, 9026/147, 9027/179, 9029/117/119
BATAILLE, 9022/5, 9025/61, 9026/46/67, 9031/113/137
BATELET, 9027/92
BATTAILLE, 9033/99
BATTEUR, 9028/46
BAUCOURT, 9018/87
BAUDELET, 9025/141
BAUDOU, 9027/96
BAUDUIN, 9019/65, 9026/160
BAULDUIN, 9018/51, 9019/46, 9022/43
BAUVIN, 9019/70, 9023/19/67/85/87, 9024/64/65/66/86, 9025/8, 9025/09/14/51/89/121, 9026/75/88/148, 9027/07/10, 9027/11/14/15/41/84/86/129/130/171, 9028/34/38, 9028/51/55/80/82/85/94/97/111/119, 9029/04/29/31, 9029/43/77/81/88/93, 9030/02/35/36/39/53/58/116, 9030/126, 9031/06/79/80/108/126/147, 9032/25/88, 9032/97/133, 9033/19/151
BAUWINS, 9031/160
BAVINS, 9019/106/108, 9021/67
BEAGUE, 9020/29, 9022/33
BEAUCAMPS, 9020/29, 9028/18/19
BEAUMONT, 9026/38
BEAUPRETZ SUR LA LYS, 9018/2, 9027/168
BEAUREPAIRE, 9018/6, 9023/13, 9025/22, 9026/80/89, 9027/171, 9028/101, 9028/156
BEAUVENTRE, 9024/42, 9025/29
BECCOURT, 9027/98/99
BECCU, 9030/61
BECOURT, 9027/20
BECQUART, 9023/85/87, 9026/54, 9028/3, 9032/103
BECQUET, 9018/31, 9021/12, 9024/113, 9027/158
BEGART, 9030/66
BEGHIN, 9026/8, 9032/94/134
BEGUIN, 9024/4, 9025/96, 9027/11
BEILS, 9024/72
BELETZ, 9028/63
BELLEVAL, 9033/67
BELVA, 9020/12
BELVAL, 9031/27/130, 9033/67
BENAU, 9032/141
BENDIER, 9025/47
BENIFONTAINE, 9019/98/105, 9021/25, 9024/120, 9031/11
BENNET, 9029/131
BENOIST, 9019/111, 9020/61, 9021/63, 9022/26/27/31/37, 9023/29, 9024/51, 9024/84, 9025/7
BENOIT, 9020/56
BENOÎT, 9021/58
BERCLAU, 9021/24, 9028/35/36/37/111/127, 9030/118, 9031/18, 9031/19/33/145, 9032/41/88

BERLOUET, 9032/53
BERNARD, 9019/16/70, 9022/60, 9023/30/37/68/94/95, 9024/7, 9024/11/12/13/14/15/16/17/18/19/20, 9025/02/27/61, 9025/89/117/118/125/135/149, 9026/43/70/75/81, 9026/139/146/148/152/177, 9027/06/23/24/27/135, 9027/143/144/145, 9028/62/63/93/98/115/137/149, 9029/120, 9029/129/130/138, 9030/50/57/68/72/95, 9030/112, 9031/03/14/41/47/90/103/112/148, 9032/25, 9032/50/57/64/84/90/93/134, 9033/04/11/49/62/69, 9033/70/71/72/106/107/115/126/127
BERSEE, 9027/05/66, 9028/29/30/31
BERSEZ, 9026/105, 9033/4
BERTIE, 9028/20
BERTOUL, 9020/2, 9023/42, 9024/49/80, 9025/19/20/128, 9027/107, 9027/137/173, 9029/16/17/126, 9030/20/103, 9031/73, 9031/84
BERTOULD, 9029/126, 9030/52/103, 9031/36
BERTOULT, 9025/94
BERTRAND, 9029/129
BETH, 9027/74
BETHUNE, 9025/36/96
BEUDIER, 9025/92
BEUVET, 9028/105
BEUVRY, 9030/42
BIACHE, 9028/17
BIGOT, 9026/2, 9027/133/178, 9032/1
BIGOTTE, 9019/41, 9021/2, 9024/19, 9027/134/136/178, 9029/32, 9030/124
BILLAU, 9024/62/78/94, 9030/63, 9032/117, 9033/86
BILLON, 9025/89, 9032/25
BILLOT, 9028/17
BILLY BERCLAU, 9027/11
BILLY LEZ HENNIN, 9030/47
BILLY MONTIGNY, 9024/48/87, 9028/29
BINAULT, 9027/98/99
BIRLOUET, 9024/52, 9028/113, 9031/49/118
BISCHOP, 9019/8, 9025/98/104
BISCOP, 9019/07/68
BISSCHOP, 9031/67
BISSCOP, 9021/25
BISSECOP, 9021/25
BLAMPAIN, 9026/161
BLANCQUART, 9028/94
BLARY, 9021/36, 9024/50, 9029/69, 9033/150
BLAUART, 9028/38, 9032/117
BLECQUIN, 9021/63
BLEQUIN, 9023/95, 9025/19, 9026/143, 9033/16
BLONDEAU, 9028/59/140
BLONDEL, 9026/82, 9029/81, 9031/01/15, 9032/72
BOCHU, 9030/75
BOCQUILLON, 9024/133
BOISTEL, 9018/27, 9019/111, 9020/39, 9021/38, 9023/4, 9024/45, 9024/102, 9026/156, 9028/100, 9030/3, 9031/116, 9031/136, 9032/60/91, 9033/40
BOISTELLE, 9028/6
BONDO, 9031/105
BONNET, 9023/7
BONNETZ, 9029/28
BONNIER, 9018/08/71/73, 9019/39/63/78/103/111, 9020/61, 9021/63, 9024/51, 9024/84/90, 9026/3, 9027/82/83/88, 9028/12, 9029/33, 9030/51/74, 9033/14/37
BONTE, 9029/117
BONVOISIN, 9019/20, 9024/47, 9027/32, 9030/53, 9031/23
BOSCHU, 9030/104
BOSNIER, 9023/9
BOSQUET, 9025/66/77
BOSSET, 9026/141
BOSSEU, 9029/3
BOTTIN, 9022/36, 9023/67/85/87, 9024/51/74, 9027/07/129/155, 9027/156, 9028/48/125/130, 9030/126, 9031/79, 9033/121
BOUCHAIN, 9027/110
BOUCHART, 9028/59
BOUCHIER, 9025/141
BOUCQUET, 9021/69
BOULENGER, 9019/89, 9030/70, 9033/99
BOULINGER, 9018/43/56/79/80/88, 9019/94/111, 9021/11/63, 9022/3, 9022/25, 9023/22/38/39, 9024/32/51, 9026/19/51, 9026/70, 9027/144/162, 9028/8, 9030/127, 9031/94, 9031/96/97, 9032/31/38/53/101, 9033/49
BOULINGIER, 9027/145, 9030/95/98, 9032/104
BOULLENGER, 9023/39
BOULOIGNE, 9028/104
BOULONGNE, 9027/173, 9032/39
BOUQUENOISE, 9032/68
BOURBOTTE, 9027/7, 9028/34, 9030/02/116, 9031/06/107
BOURDEAU, 9028/132
BOURE, 9023/19, 9030/2, 9031/06/70
BOURGOIS, 9028/60, 9029/125
BOURGOY, 9029/136
BOURRET, 9023/43, 9024/82/118, 9028/127, 9029/88, 9033/19, 9033/53/63
BOURRETZ, 9023/43, 9024/55/82, 9028/35/36/37/82, 9029/30, 9030/2, 9031/69, 9033/92/93/121
BOURREZ, 9023/19, 9031/18/19/33/35/145, 9033/93
BOURSE, 9030/116
BOURSETTE, 9019/38, 9031/99
BOURSIN, 9024/75
BOUSSEMART, 9025/131
BOUTILLIER, 9023/14, 9027/126/127, 9031/102
BOUTRY, 9019/07/120, 9020/59, 9021/14, 9024/72, 9026/140, 9028/12, 9033/15, 9033/143
BOUTTEMY, 9027/119, 9030/77, 9031/131
BOUTTRY, 9018/63, 9019/02/70/95, 9020/14/41/45, 9021/27/31, 9021/63, 9022/08/47/52/54, 9023/05/93/99, 9024/48, 9024/76/101/105/129, 9025/98/104, 9026/04/9, 9027/20, 9027/51/76/101/113/133/157, 9028/07/30/47, 9030/49, 9030/64/109/110, 9032/88, 9033/66/143
BOUVIER, 9019/97/122
BOVIN, 9018/64, 9019/41, 9021/34, 9024/47, 9027/32, 9029/71, 9031/20, 9031/21, 9033/13/140
BOZ, 9024/15
BRABANT, 9026/34
BRAME, 9019/49/106/108, 9020/2, 9021/67, 9024/49/71, 9027/166, 9028/3, 9030/80, 9032/64, 9033/47/139
BRANCQUE, 9030/116, 9031/6
BRASME, 9027/106
BRASSART, 9019/104, 9024/115, 9025/22, 9026/80, 9027/106, 9027/120/123/171, 9028/138, 9029/101, 9030/33/68, 9030/119, 9031/51, 9032/51, 9033/78/80/81/146
BREQUIN, 9023/33, 9028/83/114
BRIDELANCE, 9032/66, 9033/49
BRISE, 9020/24, 9021/24, 9026/103
BRISELANCE, 9020/2, 9022/33, 9023/16/51/54/104, 9025/11/31, 9025/33/142, 9026/30, 9029/38, 9030/11/15/26/67, 9031/139, 9033/30/49/124
BRISSE, 9020/60, 9022/45, 9023/01/20, 9024/17/127, 9025/111, 9026/9, 9029/57/132, 9031/123/133, 9033/72
BRIX, 9019/113, 9021/24
BRIXY, 9018/18/24, 9024/29
BROHON, 9023/106, 9026/94
BRUHIER, 9026/23, 9030/107, 9032/27/79
BRUHIERE, 9026/24/112
BRUIER, 9026/24
BRUIHER, 9028/68
BRUNEL, 9019/45, 9026/23/75/148/178, 9027/14, 9028/43/51, 9028/55/133, 9029/13/44/88/120, 9030/38, 9031/80, 9031/104
BRUNELLE, 9024/74, 9027/7, 9029/13/44/115, 9030/118
BRUNET, 9022/35, 9024/51, 9027/71
BRUNEZ, 9027/22
BRUOIS, 9033/31
BUCQUET, 9028/150
BUISETTE, 9025/17
BUISINE, 9018/90, 9019/34/85, 9021/35, 9022/5, 9024/117, 9025/94, 9025/122, 9026/123/124, 9027/175, 9028/108, 9032/132, 9033/153
BUISSETTE, 9019/94, 9023/57, 9025/58, 9028/74/75, 9029/60, 9030/122, 9032/139
BURBURE, 9020/66, 9021/2, 9025/133, 9026/50/169, 9027/51, 9027/67, 9028/121/143, 9030/23, 9032/131
BURETTE, 9018/11/20, 9021/30, 9023/100, 9024/107, 9025/4, 9025/147, 9027/118, 9032/39
BUTIN, 9029/35, 9030/8
BUTRUILLE, 9029/19
BUTTIN, 9021/83, 9027/100
CABILAU, 9024/18
CABY, 9019/11/12, 9022/14/36
CADOT, 9033/57
CADRAN, 9033/32
CAIGNIT, 9028/53
CAIGNY, 9018/11/20, 9019/117, 9033/49
CAILLET, 9022/11
CALCAN, 9020/62, 9027/162, 9032/84
CALLAU, 9018/82, 9021/36/49, 9028/17
CALLIN, 9024/66

CAMBIER, 9019/34/35, 9022/01/02/03/4, 9023/49, 9025/17, 9026/88, 9026/178, 9027/04/07/10, 9028/81/138, 9029/02/31/60, 9030/118, 9030/122, 9031/124, 9032/42, 9033/111
CAMBLAIN LABBÉ, 9018/19
CAMBRAI, 9018/22/23/25/26/27/28/41/42/72/73/74/75/76, 9020/9, 9020/27/35/55, 9021/11/64, 9025/105, 9026/19/86, 9026/109, 9030/105, 9031/61
CAMBRAY, 9019/77/121, 9032/4
CAMBRE, 9019/69
CAMBRON, 9020/45
CAMIE, 9026/178, 9027/167, 9030/76
CAMPHIN, 9018/02/12/13/14/16/17/18/21/22/23/24/25/26/27/28, 9018/29/30/31/32/33/36/38/39/40/41/42/43/44/46, 9018/47/49/50/52/53/56/57/58/60/62/63/64/67/70, 9018/72/73/74/75/76/78/79/80/81/82/86/87/88/89, 9019/2, 9019/04/07/08/09/10/13/16/17/19/20/21/22/23/24/25/26, 9019/27/29/31/36/43/47/54/60/61/66/67/68/69/70, 9019/75/76/77/81/82/86/87/88/89/92/94/95/109/110, 9019/117/120/121/123, 9020/01/09/13/14/19/20/21/24, 9020/25/26/29/30/32/33/35/36/37/40/41/43/44/45, 9020/46/50/51/52/58/59/61/64/65, 9021/01/03/04/05/8, 9021/09/11/12/14/15/17/24/26/27/28/31/32/33/34/36, 9021/37/38/39/41/42/50/51/52/55/56/63/69/70/72, 9021/73/82/83, 9022/01/02/03/04/05/06/07/08/09/11/12/13, 9022/14/15/17/18/19/20/21/22/23/24/31/38/42/43, 9022/47/48/51/52/54/58/59/60, 9023/04/05/07/12/13, 9023/14/17/22/23/34/39/45/49/63/64/65/69/70/73, 9023/77/78/79/80/82/83/84/86/93/96/97/98/99/101, 9024/1, 9024/02/28/29/33/34/37/38/40/45/46/48/51, 9024/54/56/60/70/72/76/87/92/93/97/98/101/102, 9024/104/105/109/110/111/112/113/114/115/129/132, 9025/5, 9025/06/12/15/26/45/47/48/57/64/66/67/73, 9025/76/82/91/98/103/104/105/106/109/110/112/114, 9025/117/129/134/135/141/146/150, 9026/04/05/06/8, 9026/11/17/19/22/30/31/34/39/42/44/47/50/51/53, 9026/59/61/62/68/74/76/84/86/87/92/93/95/96/97, 9026/98/99/100/102/105/106/108/109/110/117/137, 9026/140/153/155/156/157/169/170/174/176/179, 9027/4, 9027/05/16/19/20/21/23/25/28/29/30/31/32/33/35/36, 9027/37/38 37/39/41/51/52/54/55/56/57/58/59/60, 9027/61/63/64/65/66/69/72/76/81/89/90/92/94/97, 9027/101/102/103/106/113/133/135/136/147/151/152, 9027/153/157/168/171, 9028/03/04/05/06/07/08/10/11/12, 9028/13/14/17/18/19/20/21/22/26/29/30/31/33/39, 9028/47/50/57/61/64/65/67/73/74/78/90/100/102, 9028/121/122/124/128/131/132/135/142/144/145, 9029/1, 9029/06/11/12/15/18/28/35/39/40/50/56/61/65/66/70, 9029/75/84/91/96/98/104/112/116/125, 9030/03/10, 9030/12/17/23/44/47/49/53/64/81/92/97/105/109, 9030/110/113/115/127, 9031/02/13/20/21/23/24/27, 9031/35/39/49/50/55/61/65/76/87/94/95/97/100/116, 9031/118/127/130/132/135/136/140/141/142/143/150, 9031/151/152/154/157/158/159/160, 9032/04/05/08/10, 9032/18/23/24/29/31/38/41/42/43/44/46/58/60/72, 9032/83/85/88/98/101/102/116/118/123/131/134/137, 9032/145, 9033/04/13/15/16/26/29/35/36/38/39/40, 9033/43/64/66/67/68/79/84/86/87/99/120/125/132, 9033/144/152/153/156/157
CAMPHIN EN CAREMBAULT, 9024/129
CAMPHIN LES SECLIN, 9025/98
CAMPHIN LEZ SECLIN, 9019/8, 9023/93, 9025/104
CAMU, 9021/63, 9031/19
CAMUZ, 9028/12, 9033/93
CAMY, 9026/23, 9031/83/106
CAMYE, 9030/43
CANDILLIER, 9018/20bis/45, 9019/34/52/56/106/112/113, 9020/32, 9020/36/61, 9021/63/71, 9022/15/24, 9023/48/70, 9023/81, 9024/01/03/21/27/53/58/98, 9025/25/29/34, 9025/65/70/86/92/100/109/113/126/138/144, 9026/15, 9026/45/116, 9027/104/165/174, 9028/09/104/146, 9029/9, 9029/91/109/121, 9030/51, 9031/111, 9032/115, 9033/37, 9033/153
CANIPEL, 9018/07/52, 9019/38/49/113, 9020/03/04/06/07/29, 9021/9, 9021/62/63, 9022/18/19/25/42, 9023/38/73, 9024/32, 9024/78/92/93, 9026/139, 9027/06/62/73/80/104, 9028/4, 9028/05/115/137, 9029/123, 9030/110, 9031/100/118, 9032/5, 9032/136
CANONNE, 9031/52
CAPPE, 9025/140
CAPRON, 9020/62, 9024/100, 9031/64
CARBON, 9024/72
CARDON, 9018/18/24, 9020/37, 9023/96/97, 9024/29
CARE, 9026/55
CARENCHY, 9032/36
CARETTE, 9029/122, 9032/88
CARETZ, 9029/76
CARION, 9029/27
CARLIER, 9024/33, 9028/78, 9029/72, 9030/82/83
CARNIN, 9018/47, 9019/04/09/28/76/94, 9021/35/37/39, 9022/5, 9022/18/50, 9023/06/17/24/25/36/40/41/50/51/52/53, 9023/54/55/56/57/58/59/60/68/85/102/103/104/105, 9023/107, 9024/30/45/49/72/78/102/106/130/131, 9025/30, 9025/31/33/39/50/52/58/62/69/79/88/142/143, 9026/8, 9026/14/16/29/30/40/50/59/64/98/99/105/116/176, 9027/1, 9027/02/03/04/26/45/47/48/49/93/115/149, 9028/11/47, 9028/74/75/99, 9029/02/38/39/45/50/58/60/61/63, 9029/122, 9030/23/26/31/78/79/80/91/122, 9031/26, 9031/38/73/100/137, 9032/03/32/34/39/47/50/59/60, 9032/101/106/107/135/139, 9033/87/110/124
CARON, 9029/82, 9033/58
CARPENTIER, 9018/55/58, 9019/113, 9021/10/82, 9022/34, 9023/30, 9024/6, 9025/111, 9026/09/54, 9029/104/131, 9030/89, 9030/90, 9033/99/101
CARRE, 9026/55
CARRÉ, 9029/90, 9031/128/129
CARRET, 9028/74, 9029/90
CARRETTE, 9021/17
CARRETZ, 9023/58, 9028/75
CARREZ, 9028/45, 9033/3
CARTIGNIES, 9026/141
CARVIN, 9018/20/35/74/82/87/90, 9019/44/102, 9020/03/26/63, 9021/9, 9021/29/34/65/69, 9022/47, 9023/98, 9024/4, 9024/55/96/116, 9025/14/32/94/95/99/133, 9026/55, 9026/88/151/153/172, 9027/48/52/68/91/94/95/112, 9027/114/116/176/180, 9028/02/90/113, 9029/03/76, 9029/86/93, 9030/14/81/125, 9031/40/61/155, 9032/17, 9032/23/24/49/67/68/103/117/128, 9033/35/56/57, 9033/64
CARVIN EPINOY, 9021/30, 9024/4, 9025/33, 9026/178
CARVIN ESPINOY, 9031/155
CASSEL, 9027/119, 9032/101
CASTEAU, 9025/68
CASTILLON, 9020/28, 9022/5
CATEAU, 9028/21
CAUDRELIER, 9019/47/79/111/112/113/114/116, 9020/61, 9021/40, 9021/43/45/46/47/49, 9027/42/100/169, 9028/159, 9029/67, 9031/158/159/160/161, 9032/12, 9033/28
CAUETTE, 9025/110, 9026/47, 9027/55/56/157
CAULLET, 9027/177
CAULLIER, 9018/01/09/15/65/66/79, 9019/05/34/62/91/92/97, 9020/21, 9020/26/61, 9021/57/63, 9023/88/106, 9024/03/13, 9024/24/26/57/58, 9025/51/52/92/93, 9026/03/43/82, 9026/142/143, 9027/100/164, 9028/99, 9029/08/27, 9029/105, 9031/05/118, 9032/01/29/53/88/92/119/129, 9032/130, 9033/39/153
CAUROIT, 9033/128
CAUROT, 9032/04/36
CAUROTZ, 9029/135, 9031/128
CAUROY, 9029/79
CAUVETZ, 9031/35
CAUËTTE, 9021/63
CAVEROIS, 9029/79
CAVETTE, 9021/37, 9030/110
CHASSE, 9018/22/23/24/25/26/27/28/41/42/43/72/73/74/75/76, 9018/79/81, 9019/77/83/110/121, 9020/09/27/35/55, 9021/11, 9021/42/64, 9025/105, 9026/19/86/109, 9030/105, 9031/61, 9032/4
CHASTELLAIN, 9027/160/161
CHAVATTE, 9024/94, 9027/171, 9029/104, 9033/69/126
CHEMY, 9018/07/11/20/22/30/36/37/69/77, 9019/03/31/97/98/117, 9020/40, 9021/15/30/32, 9022/05/17/21, 9023/24/35, 9023/36/44/45/74/100, 9024/09/35/44/103/107/121, 9024/123/128/133, 9025/04/23/27/41/42/56/67/68/75, 9025/77/78/79/86/90/99/102/122/123/127/135/147, 9026/16, 9026/18/21/35/37/46/52/85/91/113/115, 9026/118/119/120/121/122/123/127/128/129/130/131, 9026/132/133/134/135/136/150/151/176, 9027/53/69, 9027/74/79/87/89/90/102/106/118/125/128/141/151, 9027/177/180, 9028/01/06/48/53/56/58/60/61/70/112, 9028/118/123/125/126/157, 9029/19/21/26/39/47/54, 9029/61/65/68/71/78/84/85/112/137, 9030/10/18/22, 9030/30/31/47/66/72/73/88/91/96/101/114/115/121, 9031/3, 9031/04/17/30/59/85/106/119/120/141/142, 9031/153, 9032/17/22/31/32/34/53/62/68/76/108, 9032/109/120/125/132, 9033/17/18/21/25/27/36/51, 9033/52/101/131/157
CHEVALIER, 9024/120, 9032/115
CHEVALLIER, 9028/42

CHIVORE, 9019/39, 9021/7, 9022/24, 9023/46, 9024/03/25/26, 9024/68/84, 9025/25/100/126, 9026/33, 9028/27, 9033/14
CHIVORÉ, 9018/20bis, 9019/44/57/78, 9021/01/53/54, 9022/53, 9023/47, 9026/143, 9027/165, 9030/63, 9031/10/67, 9032/8, 9033/99/130
CHOCQUES, 9025/36
CHOCQUET, 9019/59, 9022/36, 9024/12/127, 9026/45/90, 9028/147, 9030/49, 9031/101/102/103/110, 9033/12
CHOQUES, 9025/96
CHOQUET, 9019/113, 9020/61, 9021/77
CHOTEAU, 9020/31, 9026/7
CHRESTAL, 9024/36
CHRESTIEN, 9018/59, 9024/126, 9025/82, 9027/112, 9028/27, 9028/58
CHUFFART, 9019/71/74, 9021/83, 9027/80, 9029/14, 9030/51, 9032/5, 9033/2
CLARIE, 9023/7
CLICQUET, 9019/75/76, 9025/118, 9026/62/138, 9033/49
CLICQUEZ, 9031/139
CLINCQUET, 9026/41/42
CLINQUET, 9032/63
CLIQUESNOY, 9027/91
COCHET, 9018/17/67/75, 9019/10, 9020/25/40/50, 9021/03/63, 9023/31, 9023/32/34/78, 9024/34/70/115, 9025/6, 9025/56/130/147, 9026/17/59/86/87/155, 9027/55, 9027/72/75/107/137/172/173, 9028/73, 9029/66, 9030/114, 9031/23, 9031/86, 9032/09/21/55/64/74/88/104, 9033/24, 9033/35/45/46/48/49/50/54/55/75/76/140
COCQUEL, 9024/43, 9025/135, 9026/138/139, 9033/78
COCQUELLE, 9023/10, 9025/61
COCQUERELLE, 9033/84
COGET, 9021/36, 9026/159, 9033/73
COINE, 9028/22
COISNE, 9032/117
COLETTE, 9021/40/43, 9026/16
COLLET, 9027/50, 9030/47, 9032/117
COLLETTE, 9018/54/55, 9019/79, 9021/40/43, 9023/90, 9025/16, 9032/140
COLLEZ, 9023/78
COLLIER, 9025/147
COLOGNE, 9028/104
COMBLET, 9030/32
COMINES, 9022/33, 9031/23
CONDECOURT, 9020/2
CONNOUTTE, 9030/61
CONSTANT, 9030/112
COOLEEN, 9026/84
COOLEN, 9019/46/60/61/63/64/65/66, 9021/19/20/21/22/23, 9023/48, 9025/34, 9027/73
COQUERELLE, 9033/84
CORCHIMONT, 9025/78
CORDIER, 9025/78/103, 9027/180, 9028/106/148, 9030/14/28, 9030/108, 9031/89, 9032/69, 9033/149
CORDONNIER, 9025/48, 9032/85/101/102, 9033/79/100
CORNIL, 9018/05/15, 9021/2, 9024/12/24/25/26/57, 9028/12/95, 9029/5, 9029/105, 9030/21, 9031/113, 9032/01/119
CORNILLE, 9018/04/06/21, 9020/03/04/7, 9021/02/63/75/76/84, 9025/124, 9029/27, 9033/133
CORNILLOT, 9018/29/82, 9021/03/17, 9026/155, 9028/138, 9029/62, 9032/135, 9033/16/60
CORSIMAU, 9027/117/131, 9028/45/136, 9029/23/24/51/111, 9030/27, 9030/108, 9031/88/89, 9032/35/80/82
CORSIMON, 9027/131, 9028/125, 9030/83
COTEAU, 9032/141
COTERELLE, 9030/42
COTTENES, 9030/55
COUBRONNE, 9032/117
COUETZ, 9029/35
COUNOUTTE, 9028/114
COUPPELET, 9021/34
COUPPLET, 9030/81, 9032/49
COURCELLES, 9028/60, 9029/125
COURMONT, 9027/4
COURRIERES, 9030/27, 9033/32
COURSIMAU, 9027/117, 9032/35
COURSIMON, 9027/180
COURTECUISSE, 9022/45, 9031/99
COUSIN, 9021/36, 9024/59, 9026/170, 9027/98/99, 9029/45
COUSTURE, 9032/88
COUTICHES, 9031/84
COUTURE, 9018/35, 9032/88
COUVENT, 9028/62
COUVREUR, 9026/37, 9031/63/75
CRAMETTE, 9023/21/25/39, 9024/09/67/85/115, 9025/24, 9026/46, 9027/16, 9027/141, 9028/81/103, 9029/4, 9030/54, 9030/86, 9031/69/70/71/78/104/115, 9032/02/143
CRAMPON, 9024/15
CRESPEAU, 9028/38, 9029/29
CRESPEL, 9018/69, 9019/66/77/111, 9021/10/16/63, 9023/82, 9024/4, 9024/59, 9026/82, 9027/44/105, 9028/10/14/96, 9029/45, 9029/63, 9030/3, 9032/12
CRESPIN, 9023/03/26, 9024/116, 9030/100
CRESTAL, 9018/64, 9022/39, 9024/36
CRESTIEN, 9024/84, 9030/102
CRETAL, 9020/62, 9024/100, 9026/43/173
CRETON, 9025/141
CRIEL, 9027/171, 9030/68
CRIELLE, 9023/91
CROIX, 9019/101
CROMBECQ, 9021/69, 9027/15, 9028/51, 9030/36
CROMBETZ, 9030/11
CUINCHY, 9021/17
CUVELIER, 9018/26/41/42/73/74/75/79, 9019/77/110, 9020/26, 9020/55, 9021/11/42/64, 9023/07/60, 9024/37/49, 9025/105, 9026/19/67/108/153, 9027/01/03/35, 9028/55, 9028/115/137, 9029/25/50, 9030/50, 9031/61/80, 9032/71, 9032/88/94, 9033/62/66
CUVILLON, 9019/30, 9027/112
D'ACHEVILLE, 9031/74
D'AMPCOISNE, 9022/21, 9026/82, 9030/43, 9032/109
D'ANCHIN, 9030/19
D'ANNOEULLIN, 9018/61, 9019/29/48/111, 9022/16, 9023/69, 9024/5, 9024/79/83, 9026/143, 9028/146, 9032/06/129/130, 9033/130
D'ANVERS, 9029/83, 9033/77
D'APVRIL, 9019/32, 9024/51/77/93, 9026/61, 9028/87, 9031/156
D'ARTHOIS, 9030/33
D'ASSONDEVILLE, 9030/85
D'ASSONNEVILLE, 9031/6
D'ASTICES, 9020/25
D'ASTICHES, 9022/16, 9027/53, 9029/15
D'ATTICHES, 9022/15/16, 9025/26/35/87, 9028/04/5
D'AUSTRICOURT, 9018/87, 9019/112, 9022/11, 9026/157, 9029/96, 9032/88
D'AVRIL, 9019/32/35/38/90, 9021/43, 9032/131
D'ENCHIN, 9026/152, 9027/34/170, 9031/125, 9033/80/81/82
D'ENGRIN, 9019/21
D'EPINOY, 9026/178
D'ESTIMBOURG, 9019/85
D'EUCHIN, 9028/151, 9029/106, 9030/117/119, 9032/143/144
D'HISENGUIEN, 9028/147
D'ISENGHUIEN, 9028/156
D'OBRICOURT, 9029/8
D'ONGNIES, 9019/112, 9024/24, 9025/110, 9027/22, 9030/128, 9032/81
D'ORCHIES, 9018/2
D'OSTRICOURT, 9021/9, 9025/73, 9027/180, 9029/74
DACQUINY, 9018/72/87, 9022/11, 9024/92/93, 9025/73/106, 9029/74, 9029/75, 9030/64
DALLENNES, 9024/49, 9029/64
DAMBRINE, 9024/87
DAMBRINNE, 9028/29
D'AMPCOISNE, 9023/74
DAMPCOISNE, 9019/91/113, 9022/45, 9025/75, 9026/150, 9027/164, 9029/3, 9030/40, 9031/30, 9033/58
D'AMPCOISNES, 9025/147
D'ANCHIN, 9031/86
D'ANCOINES, 9018/20
D'ANCOISNE, 9033/30
DANCOISNE, 9025/70, 9026/82/150/178, 9033/58
DANELLE, 9022/41, 9031/77
DANNEL, 9032/88
D'ANNOEULLIN, 9019/80, 9020/58, 9021/63, 9022/25/30/34, 9023/18, 9024/5, 9024/57, 9025/69
DANNOEULLIN, 9022/56
D'ANVERS, 9031/53
DANVERS, 9031/139
D'APVRIL, 9019/79, 9021/45/46/47/48/76, 9023/29, 9025/7, 9026/103, 9030/84, 9031/123
DAPVRIL, 9021/74, 9026/82, 9028/41/87/129
DARLETZ, 9029/37
DARRAS, 9030/32
D'ASSIGNY, 9028/140
D'ASSONNEVILLE, 9029/72, 9030/93
DASSONNEVILLE, 9024/74, 9031/22
D'ASTICES, 9020/5

D'ASTICHES, 9020/23, 9021/63
DASTICHES, 9021/63, 9029/49, 9030/24, 9033/45/91
D'ATTICHES, 9018/65/66, 9020/34, 9024/22/57, 9025/7
DATTICHES, 9019/80, 9021/1, 9023/35, 9024/123/128, 9025/136, 9025/137, 9028/107
D'AUBRICOURT, 9028/64
DAUBRICOURT, 9033/83
D'AUSTRICOURT, 9023/5, 9025/109, 9029/75
D'AVRIL, 9020/47/49/56, 9021/09/40/43, 9032/140, 9033/18
DAVRIL, 9021/6, 9029/67, 9031/96
DE BACHY, 9023/81
DE BAILLEUL, 9032/36
DEBAILLEUL, 9028/133
DEBAILLIEUL, 9033/32
DE BAILLIEUX, 9026/114
DE BAILLY, 9031/56/57
DE BARGE, 9025/94
DEBARGE, 9024/10/95, 9025/101/102/118, 9027/177, 9029/103, 9029/107
DE BAUDIMONT, 9027/119
DE BAUVIN, 9019/42
DE BAY, 9031/133
DE BAYE, 9030/104
DEBAYE, 9018/12, 9021/69, 9024/81, 9028/77
DE BEAUCAMP, 9021/12
DE BEAUCAMPS, 9019/23, 9026/96, 9032/116
DE BEAUPRET, 9027/171
DEBEAUPRET, 9030/50/68
DE BEAUPRETZ, 9026/146, 9029/87, 9031/114
DEBEAUPRETZ, 9026/81, 9030/95
DE BEAUQUESNE, 9032/122
DE BEAUVOIS, 9023/10/37, 9024/59/88/94/95, 9025/02/36/77/81, 9025/83/105/119/148, 9026/19/62/73/86/97/98/108, 9026/109, 9027/35/40/54/78/171, 9028/18/19/20/21, 9028/22, 9029/62/104, 9030/105, 9031/61/100/116, 9032/4, 9032/31/38/58/88/117, 9033/106/144/145, 9033/146
DE BEL ARBRE, 9019/101
DE BERLAYMONT, 9025/16, 9032/110
DE BERLEMONT, 9026/143
DE BERLES, 9026/176, 9033/157
DE BISSCHOP, 9028/73, 9030/109, 9031/67
DE BOISEL, 9032/68
DE BOURLON, 9030/55
DE BRABAN, 9025/47
DE BRABANT, 9020/30/33, 9021/5, 9026/100, 9029/15
DE BRAY, 9019/47/48/50/51/52/53/54/55/56/57/58/59/60/61/62, 9019/63/64/65/66/71/72/73/74/84/122, 9020/31/66, 9021/13, 9021/19/20/21/22/23/66/68, 9022/33/41, 9022/57, 9025/145, 9026/7, 9027/42/154, 9028/160, 9029/51, 9029/52/53/102/122, 9030/55/62, 9031/77, 9032/100
DEBRAY, 9020/8, 9025/74
DE BRAYE, 9018/83, 9020/15/16/17/18/25
DEBUISSON, 9033/102
DE CAIGNY, 9019/117, 9024/107, 9025/04/102/122/147, 9026/21, 9027/89, 9027/90/102, 9028/53/70/123, 9029/26/54, 9030/101, 9030/114, 9032/132, 9033/49/51/101
DECAIGNY, 9018/36
DE CARNIN, 9019/07/26/37/38/40/41/42/44/78/84/87/89/93/95, 9020/13, 9020/14, 9021/43/63, 9022/02/10/30, 9024/29, 9025/15, 9025/57/98/104, 9027/22/147/152, 9029/5, 9029/15/89/108/119, 9030/47/56/60/90/102/109, 9031/24, 9031/32/39/107/117, 9032/10/11/14/16/20/24/65/72, 9032/103/113/121, 9033/86/152/153
DECARNIN, 9018/19/32/49/54/55/59, 9019/05/15/31/49/78, 9020/5, 9020/06/10/11/16/26/57/64, 9021/07/10/32/62/63, 9022/10, 9022/13/24/27/31/33/43/53/56, 9023/02/08/09/75, 9024/6, 9024/23/25/27/42/68/73/74/84/121/126, 9025/15/65, 9025/104/116, 9026/12/13/27/84/140/156/157, 9027/4, 9027/11/88/101/154/174/175, 9028/12/23/24/25/27, 9028/28/31/76/85/120/129/144, 9029/27/33/76, 9030/51, 9032/48, 9032/92/119/137, 9033/20/63/91/108
DECHIN, 9025/56/130
DE CLEVE, 9033/87
DE CLEVES, 9032/88
DE CLOCQUEMAN, 9019/37
DECOCQ, 9021/25/26
DE COMTES, 9018/63
DE CORSIMAU, 9028/48
DE COTTE, 9028/137
DE COTTIGNIES, 9029/131
DE COUBRONNE, 9032/49
DE COURSIMON, 9027/156
DECQ, 9029/51/52/53
DE CROIX, 9025/116/133/134
DE DECKER, 9020/28
DE DOURGE, 9025/31/32/33, 9029/38, 9030/26
DE DOURGES, 9032/88
DE DRUMET, 9021/31
DE DRUMEZ, 9032/33
DE FACHE, 9027/91
DEFACHE, 9024/4
DE FERTIN, 9031/15
DEFFONTAINE, 9024/4, 9027/89, 9030/2
DEFFONTAINES, 9025/14, 9026/55, 9027/91/94/95, 9032/108
DEFIVE, 9026/118/126, 9027/30/66/160, 9028/108/109/110, 9030/131, 9031/4, 9031/58/59/60/75/91, 9032/106/108/111, 9033/54
DEFIVES, 9033/115/118
DE FLANDRES, 9020/41
DE FOURMESTRAUX, 9021/58/59/60, 9026/137, 9027/67, 9030/3
DE FRANCE, 9019/76, 9026/8, 9027/26
DEFRANCE, 9027/139
DE FRANCHE, 9026/08/14/16/105, 9029/39/50/63, 9032/50
DEFRANCHE, 9018/47, 9025/30/88, 9027/02/138, 9032/47
DE FRETIN, 9019/112, 9020/18, 9025/16, 9026/159, 9030/41, 9030/42, 9032/33/110
DEFRETIN, 9021/24/83, 9022/28, 9028/113
DE GAND, 9020/50/62, 9025/12, 9026/173, 9030/24, 9032/134
DEGAND, 9018/01/30/41/64, 9021/34, 9024/36/100, 9028/135
DE GENESTE, 9030/55
DE GRUSON, 9026/55
DE HALLUIN, 9018/35
DE HELLEVILLE, 9023/51/104, 9025/142
DE HELLIN, 9026/139
DEHELLIN, 9018/3, 9030/21
DE HENNIN, 9027/62/107, 9030/27/82/83, 9031/114, 9032/62, 9032/94
DEHENNIN, 9024/7, 9025/111, 9029/75, 9030/65, 9033/56/104
DE HEUCHIN, 9024/67
DE HEUCQ, 9033/47
DE LA BAR, 9022/43
DE LABRE, 9031/126
DE LA CHAPELLE, 9019/47/71/72/73/74, 9020/15/16/17/18, 9022/41
DELACHAPELLE, 9022/55
DE LA CHAPPELLE, 9020/66, 9027/42
DELAGRANGE, 9027/71, 9028/23, 9033/61
DE LA HAMAIDE, 9024/119, 9030/49, 9032/1, 9033/83/141
DELAHAYE, 9018/4, 9022/55
DE LANNOIS, 9027/133, 9031/110
DELANNOIS, 9024/101
DE LANNOY, 9021/15, 9029/98/106/113, 9030/49/115, 9031/43, 9031/101/132, 9032/124/142/145, 9033/87
DELANNOY, 9021/12/64, 9023/23, 9024/16/19/99/105/127, 9025/49, 9026/9, 9026/15/72/83/90/167, 9027/109, 9028/67, 9029/32, 9030/92, 9031/123, 9033/85/89/131
DE LANNOYE, 9031/45
DELAPORTE, 9033/97
DE LA RIVIERE, 9026/64
DE LA RUE, 9021/18, 9032/89
DELARUE, 9028/142
DELATTRE, 9020/63, 9021/78, 9024/41/50/81, 9025/111/132, 9028/115, 9028/137, 9029/108, 9030/94, 9031/96, 9032/84, 9032/94, 9033/104/114
DELEAU, 9019/29, 9022/27, 9023/28/29, 9025/7, 9026/61, 9027/115, 9030/84
DELEBAR, 9020/29, 9028/22, 9032/58
DE LE BARRE, 9028/20, 9032/117
DELEBECQUE, 9028/19
DE LE BOURSE, 9030/28, 9031/33
DELEBOURSE, 9023/85/87
DE LE CAMBRE, 9018/36/38/39/40/44/46/78, 9019/07/08/09/10/13, 9019/17/95, 9020/45/52, 9021/09/15/55, 9022/06/07/8, 9022/23, 9023/22/93/99, 9024/01/87/113/129/132, 9025/26, 9025/64/66/98/104, 9026/06/11/68/87/93/96/97/102, 9026/140, 9027/05/19/21/28/29/31/32/33/37/38 37, 9027/39/52/55/56/57/58/59/60/61/63/64/65/66/69, 9027/76/81/89/90/97/101/103, 9028/04/05/14/17/29, 9028/33/128, 9029/01/11/12/18, 9030/10/41/46/109, 9031/13, 9031/50/87/151/152, 9032/23/24/118, 9033/29, 9033/84/87
DE LECLUSE, 9025/85
DE LE COURT, 9020/27/43, 9021/15/63, 9027/90/140, 9031/47, 9031/48
DELECOURT, 9018/37, 9019/94, 9020/46, 9022/15/16, 9023/40, 9023/45/51/54/62/96/97/99, 9024/40/45/63, 9025/26, 9025/27/67/69/79/86/142, 9026/08/29/43/50/63/74, 9026/76/78/79/82/112/116, 9027/04/48/49/57/79/101, 9027/171,

9028/17/64/70/141, 9029/61/104, 9030/65, 9030/69/73/113/115, 9031/03/04/12/18/35/82/85/137, 9031/141/142, 9032/22/48/61/84/112, 9033/17/20, 9033/26/45/46/69/101/107/124/125/126/144/153
DE LE CROIX, 9025/61, 9027/58/75/84/85
DELECROIX, 9018/2, 9019/05/92, 9022/17, 9023/39/44/45, 9024/24, 9029/61, 9030/18/19/54/96/98, 9031/07/09/139, 9032/95, 9033/23, 9033/49
DE LE FLIE, 9025/88
DELEFORGE, 9028/66
DELEFOSSE, 9019/34, 9020/01/02/9, 9021/18, 9023/65, 9024/10, 9024/45/91/106/123/128/131, 9025/10/11/13/39/40, 9025/99/101/122/127/136, 9026/111/125/128, 9027/2, 9027/06/13/16/26/46/80/102/124/141/163, 9028/89, 9028/117/134/153, 9029/87/133/137, 9030/19/25/67, 9030/70/72/80/96/100/129, 9031/09/29/40/42/92/109, 9031/114/146, 9032/39/54/132/136, 9033/09/21/30, 9033/49/90/134/149
DELEGRANGE, 9030/40
DELEHAIE, 9022/35
DE LE HAYE, 9025/37, 9031/47, 9032/94/95/114
DELEHAYE, 9018/83, 9020/11, 9022/35/51, 9024/36/61/62/77, 9025/13, 9025/68/87, 9027/62/80, 9028/87, 9029/16, 9029/55/62/80/100/107/133/134, 9033/59/136
DE LE HETTE, 9021/65
DELEMER, 9023/31, 9026/70, 9027/181, 9028/58/112, 9029/26, 9030/22, 9033/44
DE LE MOTTE, 9019/38/45/50, 9020/18, 9028/144, 9032/13/65
DELEMOTTE, 9021/71/83, 9024/53, 9025/37, 9026/33, 9028/76, 9033/59
DE LE NOEUFVILLE, 9024/91, 9025/23/24, 9027/161, 9028/153, 9028/154, 9029/48, 9032/109, 9033/9
DELENOEUFVILLE, 9023/64/65, 9027/108/141/142/143/144/145, 9029/139, 9029/140, 9031/29
DE LE NOEUVILLE, 9024/91, 9028/152, 9033/49
DELEPIERRE, 9029/63
DE LE PLACHE, 9027/68, 9031/79
DELEPLACHE, 9026/58
DE LE PLANCQUE, 9019/33, 9021/63, 9026/44, 9028/3
DELEPLANCQUE, 9019/93, 9020/29/64, 9027/147, 9032/48
DE LE PLANCQUES, 9031/32/54
DELEPLANCQUES, 9019/49/118/119
DELEPORTE, 9024/15
DE LE POUNE, 9032/88
DELERIVE, 9028/66
DE LE RUE, 9026/101/107
DELERUE, 9018/33/56/57, 9019/68/81/88/89/123, 9020/14/41, 9020/44/51/53/54/65, 9021/56/65/69, 9022/60, 9023/5, 9023/21/86, 9024/29/64/67/92/93, 9025/64/76/109, 9026/51, 9026/56/84/117/140/156/157/170, 9027/25, 9027/50, 9028/07/73/131/135, 9029/74/75/96, 9030/17, 9030/64, 9032/101/102, 9033/71/72
DELERUELLE, 9018/3
DE LE RUIELLE, 9028/120
DE LE RUYELLE, 9026/23/24/38/41/42/88/178, 9027/08/158/167, 9029/44, 9029/46/86/95/115, 9030/01/45, 9031/46, 9031/139, 9032/15/27/79, 9033/01/151
DELERUYELLE, 9018/80, 9021/24, 9023/43/85/87, 9026/20/32, 9026/69, 9027/12/17/111, 9028/43/44/49/51/52/54, 9028/55/88/133, 9030/38, 9031/11/12/138, 9033/31, 9033/134
DE LE SAU, 9031/69/78
DE LESTEULLE, 9026/141
DELESTEULLE, 9032/115
DE LESTREZ, 9029/45, 9032/122
DELESTREZ, 9023/59, 9032/106
DELETESTE, 9019/35, 9020/56, 9024/71
DE LE TOMBE, 9020/17/66, 9021/57, 9024/76, 9026/82, 9027/106, 9031/141, 9031/142, 9032/121
DELETOMBE, 9019/105, 9020/64, 9021/83, 9024/01/12/62, 9026/28, 9026/35, 9031/82/90, 9032/48/112, 9033/36/38
DELETREZ, 9022/17
DE LE VAL, 9021/74
DELEVAL, 9021/24/32
DELEVALLE, 9032/55
DE LE VALLEE, 9025/15/51/52, 9026/102
DELEVALLEE, 9018/1, 9019/64/111, 9020/25, 9021/10, 9022/36, 9024/33, 9024/60/61/62/106, 9025/27/43/123/124, 9025/135/137, 9026/43/45/60/77/119/131/139/150, 9026/151/152, 9027/34/46/75/77/111/124, 9028/32, 9028/40/71/99/115/116/117/137, 9029/25, 9030/5, 9030/12/56/60/84/98, 9031/29/42/48/62/95/134/138, 9032/21, 9032/42/47/54/66/67/72/93/118/139, 9033/24, 9033/49/78/122
DELEVALLÉE, 9018/69, 9019/1, 9020/64, 9021/17, 9022/06/14, 9022/47, 9023/31/32, 9027/78/101
DELEVOIE, 9026/137
DE LE VOYE, 9022/32
DELEZENNE, 9020/43
DE LEZENNES, 9018/78
DELEZENNES, 9023/22/96/97, 9025/103, 9031/150/151/152
DE LHOMME, 9019/108
DE LILLE, 9028/88
DELLEVILLE, 9023/54
DE LOBEL, 9027/126
DELOBEL, 9021/37, 9023/16, 9024/52, 9025/63, 9027/63/64, 9028/37, 9032/138
DE LOISON, 9031/11
DE LOMBRE, 9021/66/67
DELOMBRE, 9028/104/122, 9029/27, 9033/133
DE LORRAIN, 9032/88
DE MAILLY, 9029/79/97, 9031/105, 9033/64
DEMAILLY, 9028/46
DE MARQUILLIES, 9020/2
DE MAY, 9020/40, 9021/79, 9023/55, 9024/30, 9030/31, 9031/106, 9033/21, 9033/110
DEMAY, 9020/40, 9024/30
DE MELUN, 9030/55
DEMERIN, 9033/95
DE MONCHY, 9021/43, 9033/77
DEMONCHY, 9031/53, 9033/119
DE MORTELECQUE, 9032/88
DE MOUVAULX, 9021/63, 9025/76/129, 9026/22, 9028/132/135, 9029/2, 9030/120, 9032/03/101, 9033/86
DEMOUVAULX, 9025/48, 9032/102
DE MOUVAUX, 9032/85, 9033/87/110
DEMOUVAUX, 9022/58
D'ENGLOS, 9025/34
DENGLOS, 9020/61/62, 9022/46, 9028/7
DENGREMONT, 9018/6
DE NOEUILLY, 9020/61
DE NOIREUIL, 9028/57
DE NOYELLE, 9026/62
DENOYELLE, 9026/62
DENULLUY, 9019/80
DE PERNE, 9026/113
DE PHALEMPIN, 9021/84
DEPIENNE, 9028/67
DE POILLON, 9032/71, 9033/66
DE POUCQUES, 9019/72
DE POUTRE, 9023/100
DEPOUTRE, 9021/30
DE POUTTRE, 9025/147, 9026/132, 9027/118
DEPOUTTRE, 9026/130
DE QUINCHY, 9024/75
DE RACHE, 9021/63, 9023/82/83/84, 9024/47/51
DERACHE, 9019/22, 9021/3, 9022/1, 9026/53, 9031/23/27/130
DERET, 9030/106
DERETS, 9021/41
DE RETZ, 9020/14
DERETZ, 9018/76/80/88, 9019/22, 9020/15/16/18, 9021/56/70, 9023/93, 9025/145, 9026/11/94/112/149/178, 9027/8, 9027/35/81, 9028/06/09/28/124/131, 9029/102, 9030/44, 9031/87, 9031/150/151/152, 9032/85/134
DERICHEMONT, 9022/49
DE RIVE, 9023/6
DERIVE, 9025/62
DE ROBESPIERRE, 9023/95, 9029/86, 9032/117, 9033/3
DE ROCQUE, 9029/134, 9032/114
DERRETZ, 9025/91
DERUCQ, 9018/3
DERUIOS, 9032/30
DERVILLIES, 9029/42
DE SAILLY, 9026/69
DESAILLY, 9028/45
DE SAIN, 9033/71
DESAIN, 9033/71
DE SAINS, 9033/83
DE SAINT LEGER, 9018/19
DE SAINT MARTIN, 9023/95
DESBANS, 9018/29/62, 9019/43, 9020/46, 9021/03/17/63, 9022/24, 9023/78, 9023/97, 9024/25/26/37/47/70/132, 9025/15, 9025/64/109/110, 9026/47, 9027/28/29/59/61/72, 9027/101, 9030/53/75/81/110, 9031/95, 9032/63, 9033/99, 9033/154

DESBARBIEUX, 9024/29
DESBIENS, 9018/14/30/37/49/77, 9020/46, 9022/48, 9023/73, 9024/9, 9024/34/40/56, 9025/23/61/68/94/95/99/123/137, 9025/147/150, 9026/37/46/76/123/124, 9027/27/46, 9027/128/141/150, 9028/04/06/117, 9029/55/112, 9030/47, 9030/91/98/135, 9031/09/63/75, 9032/23/24/26/84, 9032/127/138, 9033/23/25/27/86/115/131
DESBOUVRY, 9024/48, 9026/114, 9032/75
DESBUIRES, 9025/91
DESBUISONS, 9021/17
DESBUISSON, 9033/139
DESBUISSONS, 9021/3, 9023/19, 9024/66/74, 9025/9, 9029/60, 9029/104, 9030/122/125, 9032/15/28, 9033/98/102
DESCAMP, 9018/4
DESCAMPS, 9018/24/52, 9019/04/92/95/106, 9020/37/38/45/57, 9021/23, 9021/37/41/43/54/67/70/73, 9022/26, 9023/48, 9023/81/86/93, 9024/01/27/65/76, 9025/34/65/66, 9025/144, 9026/17, 9027/63/83/106/113, 9028/9, 9028/120/131, 9029/47, 9030/90, 9031/82/97/141, 9031/142, 9032/44/48/112, 9033/36/38/79/100
DESCARPENTRIES, 9029/36
DESCATOIRE, 9024/50, 9026/13
DESCHAMPS, 9033/17
DESCHIN, 9028/1
DESFONTAINES, 9025/90, 9027/9
DESGARDINS, 9025/73
DESION, 9018/3
DESMADRIL, 9027/36
DESMAISONS, 9024/117
DESMARESCAU, 9021/68
DESMARESCAULX, 9031/67
DESMARESCAUX, 9019/103
DESMASIERE, 9027/125
DESMASIERES, 9024/71/103, 9027/62/98/99, 9029/77, 9031/96, 9032/94, 9032/108/140, 9033/20
DESMASIERS, 9027/80
DESMAZIERES, 9026/139
DESMONS, 9018/33, 9021/51/52/56/63/70, 9023/50/51/52/53/54, 9023/55/56/57/58/59/60/92/96/97/102/103/104/105, 9023/107, 9024/49/124, 9025/13/75, 9027/02/26/45, 9027/47/48/49/57/59/79/80/93/149, 9028/64, 9029/6, 9029/41, 9031/17, 9032/22/122/134/136, 9033/20, 9033/22/102/107/153
DESNOULET, 9030/91
DESNOULLET, 9018/72, 9020/02/47, 9021/06/45, 9022/11/29, 9023/104, 9025/101, 9025/106/131, 9027/151, 9028/92, 9029/74, 9029/75/114, 9031/49/62/125, 9032/99/132, 9033/49, 9033/51/97
DESNOULLETZ, 9027/60
DESOBRY, 9022/22, 9024/65/86, 9027/68, 9028/106/148, 9029/30, 9030/28, 9030/116, 9031/79/122
DESPELCHIN, 9026/145
DESPERSIN, 9019/45, 9021/62, 9024/53
DE SPIRE, 9026/178
DESPLANCQUE, 9023/42, 9030/59
DESPLANCQUES, 9019/33, 9020/26, 9024/12/14/122, 9028/38, 9029/77, 9032/59
DESPLANQUES, 9026/92
DESPLECHIN, 9027/179
DESPRET, 9018/74, 9026/35/127/128/129/131, 9028/11
DESPRETZ, 9019/89, 9021/30, 9022/17, 9025/18/63/103/140, 9026/19, 9026/69/89/90/150/151/161, 9027/49/117/126/127, 9027/131, 9028/105/114/154, 9029/20/28/139, 9030/29, 9030/35/49/62, 9031/40/61/68, 9033/53/92/139
DESRAMAUX, 9025/85
DESREMAU, 9026/178
DESROUSEAU, 9028/35/36/37/127
DESRUCQUES, 9025/68, 9028/105
DESRUIELLES, 9026/114
DESTHOO, 9028/83
DESTHOUARS, 9024/72
DESTIEUX, 9019/27, 9023/06/50/51/52/53/54/55/56/57/58/59/60, 9023/102/103/104/105/107, 9024/46/47/130/131, 9025/51, 9025/52, 9028/99, 9030/23, 9031/26, 9032/47
DESTOMBES, 9021/84
DESTOOIR, 9026/54
DESTREZ, 9025/80, 9026/49, 9029/138, 9030/72, 9031/41/109, 9031/148, 9032/124, 9033/49
DESTROISFAUX, 9030/21
D'EUCHIN, 9025/131
DEULEMONT, 9033/83
DEVALLOIS, 9024/72
DEVALOIS, 9024/72
DE VENDEVILLE, 9026/101
DEVENDEVILLE, 9027/125
DE VINMY, 9032/70
DE WANNEHAIN, 9027/94
DE WARICH, 9025/50
DE WAULDE, 9030/61
DE WEULF, 9032/13
DE WUELDE, 9029/90
DE WULF, 9029/108/119, 9033/59
DEWULF, 9024/53
DILLIES, 9027/177
DOBRICOURT, 9028/108/109/110
DOBY, 9019/33/118/119, 9020/26/29, 9021/83, 9022/6, 9024/6, 9026/44, 9026/45, 9032/43, 9033/53
DOCHY, 9020/61
DOINE, 9032/88
DOINGNIES, 9019/99
DOMIS, 9028/39
DON, 9027/171, 9029/77
D'ONGNIES, 9026/33, 9033/65
DONGNIES, 9019/37/112, 9021/02/48/63/71, 9023/95, 9024/32, 9027/71, 9030/21
D'ORCHIES, 9024/117
DORCHIES, 9019/24, 9020/36/58, 9022/21, 9024/49, 9025/112, 9025/149, 9026/70, 9027/27/109/110/162/181, 9028/10, 9029/25, 9032/43/71/76/132, 9033/11/21/66/147
DORESMAUX, 9033/31
DORESMIEUX, 9027/10, 9029/24
DOSTRICOURT, 9021/9, 9024/92/93
DOUAI, 9018/60, 9019/95, 9020/36, 9022/33, 9024/66, 9025/1, 9025/74/91/145, 9026/96/154, 9030/120/128
DOUAY, 9019/23/90/91, 9020/58/60, 9032/88/124, 9033/32
DOUCHET, 9019/03/30/32/48/50/114/122, 9020/08/15/16/17/18/25, 9020/31, 9021/13/66/67/68/71/73/75/77/78/79/80, 9021/81/83/84, 9022/41/54/55/57, 9029/10
DOUDELET, 9028/56
DOURGES, 9024/41, 9025/134
DOUTRELON, 9025/79, 9026/29, 9031/66, 9033/17
DOUTRELONG, 9025/27/69/79, 9028/16, 9033/142
DOUVRIN, 9024/49
DROMONT, 9029/07/10
DRUMET, 9026/166
DRUMEZ, 9026/02/55
DRUON, 9033/109
DU BAIL, 9026/178
DUBAR, 9023/90, 9026/14/48, 9027/40, 9029/2, 9030/27, 9031/137
DU BELLARBRE, 9025/119
DU BOCQUET, 9033/25
DUBOIS, 9018/23, 9019/09/123, 9020/47/49, 9021/18/45, 9022/6, 9022/18/33/57, 9023/36/68/102, 9024/15/80/108, 9024/117, 9025/13/31/44/62, 9026/23/35/41/85/94, 9026/98/112/119/149, 9027/03/48/109/132/141/148, 9027/152, 9028/01/66/91, 9029/122, 9030/38/41/50, 9030/63/70/76, 9031/12/38/53/83/91/128/131/142, 9032/4, 9033/3, 9033/54/55/75/76/77/90/140
DUBOSQUEL, 9020/32
DUBREUCQ, 9024/111, 9027/30/80, 9033/60
DU BRON, 9027/140
DUBRON, 9019/06/92, 9024/62, 9025/40, 9026/43, 9027/111, 9032/19, 9033/45
DU BRUSLE, 9023/95
DU BUISSON, 9025/121, 9032/89
DUBUISSON, 9025/121, 9033/102
DUBURCQ, 9023/15, 9033/49
DU CARNIN, 9032/20
DU CASTEAU, 9023/82
DUCASTEAU, 9023/1, 9026/2
DU CASTILLON, 9023/24, 9026/119, 9028/103
DUCASTILLON, 9029/58
DU CHANGE, 9027/120/121/122/123, 9032/114
DUCROCQ, 9025/143
DUFAUX, 9020/29
DU FAY, 9024/97
DUFAY, 9021/24
DU FAY D'AUGIMONT, 9030/49
DUFLOT, 9022/05/6, 9026/63, 9027/14, 9028/06/55/133, 9029/127, 9031/115, 9031/124, 9033/97
DUFOUR, 9023/20, 9024/45, 9027/21/69/98/99, 9028/62, 9031/51, 9032/25, 9032/32/135
DU GARDIN, 9021/62, 9033/91

DUGARDIN, 9018/24, 9019/21/38, 9020/13/28, 9021/32, 9022/53, 9023/8, 9023/45/46/47/64, 9024/35/68/90/123/128, 9024/133, 9025/78/97/112/147, 9026/14/31/33/72, 9026/104/132/168/169, 9027/46/70/132, 9029/68/87, 9030/66, 9030/91/121, 9031/07/29/35/91, 9032/68, 9032/109/112/120/125/146, 9033/05/11/36/38/41/49, 9033/76/120/143
DU HAYON, 9020/52, 9021/63, 9022/15, 9024/51
DUHAYON, 9018/22/66/70, 9019/29/54, 9020/56, 9021/53/83, 9023/28, 9023/29, 9024/22, 9025/01/84/93/107/108, 9027/104, 9027/129/169/174, 9028/28/146, 9030/24, 9031/39, 9032/5, 9033/105
DU HEM, 9029/5
DUHEM, 9018/04/05/09/15/34, 9020/03/04/7, 9025/49, 9027/96, 9029/27, 9033/133
DUHEN, 9018/22
DU HOT, 9029/92, 9032/75/134
DUHOT, 9028/62
DU HOTZ, 9027/43/105, 9029/92/94, 9030/121, 9031/81, 9033/78, 9033/80
DUHOTZ, 9025/22, 9026/01/80, 9027/78
DU HU, 9032/88
DUJARDIN, 9018/49, 9021/45, 9025/05/56/67/90/147, 9026/37, 9026/50/72, 9027/67/79/114/116/141/176, 9029/9, 9029/34/35/62/108/110/138, 9030/30, 9031/109/114, 9033/73
DU JONCQUOY, 9026/47, 9027/160/161
DU METZ, 9026/111
DUMETZ, 9019/14, 9023/25/65, 9025/21/55/118, 9026/35/36, 9026/111, 9027/11/107/108/142/143/144/145/146, 9027/148/152, 9028/18/19/20/21/22/53/86/111/117, 9028/152/153/154, 9029/139/140, 9030/48/50/54, 9031/29, 9031/53/104/112/122, 9032/58/117, 9033/11/44/54, 9033/55/118
DUMEZ, 9027/109
DU MIGNY, 9026/154
DUMONT, 9029/90, 9032/30/86, 9033/42/128
DU MORTIER, 9026/82
DUMORTIER, 9029/9
DU PEN, 9032/73
DUPISRE, 9026/151
DUPONCHEL, 9019/4, 9021/37/39, 9023/64/65, 9024/85/91, 9026/98, 9026/111/168, 9027/75/108/109/142/143/144/145, 9028/152, 9028/153/154/158, 9029/75/139/140, 9030/135, 9031/9, 9031/28/29/38, 9032/40/109/120, 9033/05/6, 9033/07/08/09/11/23/41/47/49/122
DUPONT, 9019/89, 9021/24, 9022/51, 9023/27, 9024/18/19/121, 9024/127, 9025/134, 9026/24/31/71/72/167/169, 9027/66, 9027/70/114/116/176, 9028/88
DUPRET, 9027/62, 9028/137, 9031/62/119, 9033/49
DUPRETZ, 9018/49, 9020/13, 9022/59, 9023/42/71/72/74, 9024/1, 9024/62/133, 9025/68/132/147, 9026/37/60/77/79, 9026/152/175, 9027/34/79/106/142/150, 9028/40, 9028/115/126/137, 9029/47/62/83/138, 9030/135, 9031/30, 9031/82/92/93/119/120/141/142/144, 9032/48/95, 9032/112/114, 9033/06/08/36/38
DUPUICH, 9021/3, 9025/44
DU PUICT, 9019/75, 9021/63, 9026/49
DUPUICT, 9020/40, 9024/98, 9025/106/109, 9026/59/86/87/155, 9026/156/157, 9028/07/50, 9029/18/66, 9030/17/64, 9031/27, 9031/123/154, 9032/03/19/134, 9033/16
DU PUICTS, 9020/32, 9021/63
DUPUICTS, 9021/63, 9025/73
DUPUIT, 9032/47
DUPUITS, 9021/66
DU QUESNE, 9020/52/58
DUQUESNE, 9018/48/53/62/67/80/86/88/89, 9019/19/29/69/82, 9019/109/120, 9020/36/45/51, 9021/08/24/26/33/69, 9021/82/84, 9022/06/12/51, 9023/20/77, 9024/08/15, 9024/28/71/97, 9025/98/120/134/140, 9026/04/103, 9026/166/170, 9027/67/103/166, 9028/10/12/17/65, 9028/78/142, 9029/12/132, 9030/64, 9031/50/56/65, 9031/67/150, 9032/88/89/116, 9033/19/64/132/137, 9033/148
DUQUESNOY, 9025/98
DURETESTE, 9018/82, 9020/26/55, 9022/51, 9024/28/39/127, 9025/116, 9025/133/134, 9026/71/72, 9027/67/166, 9028/17, 9028/65/113, 9029/12, 9031/34/45/50, 9032/89, 9033/132, 9033/137
DURETZ, 9020/45, 9033/49
DURIETZ, 9033/49
DU RIEUL, 9032/88
DURIEZ, 9020/63, 9021/30, 9023/19/35, 9024/22/85/103, 9025/34, 9025/105/114/146/147, 9026/52/57/91/99/117/168, 9026/172/174/179, 9027/20/24/108/118, 9028/33/82, 9028/96/106/145, 9029/21/41/42/63/104/126, 9030/65, 9030/81/86/87/114, 9031/69/70/78/81/106/127, 9032/2, 9032/41/50/51/52/102/134, 9033/27/45/46/49/50/65, 9033/133
DURIOS, 9032/30
DUROT, 9018/36, 9022/21, 9023/76, 9024/60, 9026/122, 9027/160, 9027/161
DU ROTZ, 9019/85, 9027/89/140/162, 9029/136, 9031/107, 9032/68
DUROTZ, 9018/20, 9019/3, 9023/17, 9025/91/107/122/147, 9026/132, 9026/151, 9027/79/160, 9028/161, 9029/54/61, 9030/18, 9030/96/98, 9031/146, 9033/27/30/157
DU SART, 9025/50
DUSART, 9022/47, 9024/52, 9025/124, 9028/2, 9032/1
DUSAUCHOIR, 9022/58
DUSAUCHOIS, 9025/48
DUTHILLOEUL, 9028/115
DU THOIS, 9032/88
DUTHOIS, 9029/103
DU TILLEUL, 9032/44
DU TILLOEUL, 9029/01/11/80, 9031/47/96/141/142/156, 9032/19, 9032/94/122/133
DUTILLOEUL, 9027/109, 9028/128/137, 9029/62, 9031/157
DU TOICT, 9020/12
DU VIVIER, 9029/7
DU WETZ, 9031/98
DU WEZ, 9032/59/107
DUWEZ, 9033/124
EMMERIN, 9031/96, 9033/50/99
ENGLOS, 9033/79
ENLART, 9022/01/02/03/04/42
ENNETIERES, 9030/8
ENNEVELIN, 9023/18/70, 9026/73, 9028/67/70, 9030/11/42, 9031/77, 9032/17, 9032/68, 9033/114
EPINOY, 9023/26, 9024/33/56/116, 9025/18/31/32/33/43, 9026/31, 9026/72, 9027/176, 9028/106/143, 9032/141
ERQUINGHEM, 9022/60, 9025/117
ERQUINGHEM LE SEC, 9028/18
ESPINOY, 9021/28, 9026/71/142/146/151/171, 9027/66/70/114, 9027/116/147, 9029/03/21/38/47/86/95, 9030/01/14, 9030/26/75/81/104, 9031/46/74/134/137/143/150, 9031/151/152, 9032/23/24/142, 9033/57
ESQUERMES, 9020/12
ESTAIRES, 9029/129
ESTREE CAUCHIE, 9018/19
ESVIN, 9029/35, 9031/35
EUCHIN, 9029/99/101/113/114/120
EVIN, 9025/67, 9032/03/75/122
FACOMPRE, 9018/22
FACOMPRET, 9018/15/66, 9019/51, 9020/34, 9021/63/76, 9023/70, 9024/51, 9026/57, 9028/139, 9030/58/59/74, 9033/103, 9033/129
FACOMPRETZ, 9018/04/5, 9019/111/113, 9024/104, 9025/65, 9027/44, 9027/83/104, 9028/38/62/96, 9029/04/29/50/96/97, 9030/35, 9030/37, 9031/111/140, 9032/16/61, 9033/134, 9033/135
FALEMP, 9023/16
FALET, 9023/56
FAUCOMPRETZ, 9029/63/104
FAUQUENOIS, 9026/58
FAUVEL, 9033/71/73
FAVIER, 9019/69, 9027/126, 9028/25, 9029/32, 9032/14, 9033/153
FAVIERE, 9026/162
FAY, 9019/101
FENAIN, 9030/101
FERBUE, 9029/87
FICHELLE, 9018/24, 9020/10, 9021/73, 9023/81, 9024/01/33/50, 9026/12
FIEVEZ, 9027/173
FLAMBERMONT, 9024/72
FLAMEN, 9018/68, 9021/17, 9032/110
FLAMENG, 9020/29
FLAMENT, 9023/83, 9026/47
FLAMIE, 9032/19
FLERS LEZ DOUAI, 9027/115
FLINOIS, 9018/01/04/15/19/85, 9019/19/21/31/33/37/39/49/55, 9019/81/110/113, 9020/26/29/51/59/61/64/65, 9021/1, 9021/22/32/44/55/63/74, 9022/07/12/37, 9023/01/80, 9024/14, 9024/32/36/51/75/122/126, 9025/05/16/37, 9025/60/84/100/107/108, 9026/02/03/44/45/104, 9027/50, 9027/83/88, 9028/3, 9030/10/53, 9031/32/161, 9032/5, 9032/32/40/48/53/110/146, 9033/18/35/37/70/71/72
FLOURET, 9021/44, 9023/80, 9024/30, 9025/135, 9026/82, 9027/94, 9027/159, 9028/115/137, 9029/55, 9032/84/97, 9033/74
FONTAINE, 9031/155
FORESTIER, 9024/4, 9027/91

FOUBERT, 9033/28
FOUCQUE, 9020/28, 9029/64
FOULON, 9028/39
FOURET, 9021/52, 9022/7
FOURMESTRAULX, 9021/61
FOURMESTRAUX, 9021/59
FOURNES, 9025/38, 9026/142, 9033/36
FRANCOIS, 9023/27
FRANQUETZ, 9031/37
FREMAU, 9025/136
FREMAULT, 9023/76, 9025/10, 9027/106, 9033/12/106
FRETIN, 9022/12, 9023/95, 9028/3, 9030/32, 9032/19
FROIENNE LEZ TOURNAY, 9031/126
FROMELLES, 9026/55, 9028/21
FROMENT, 9026/67
FRULEUX, 9026/55
GAND, 9018/08/58/60, 9019/08/20/68/89/120, 9020/26, 9022/8, 9022/47, 9024/132, 9025/98/104, 9028/73/131, 9029/11, 9030/109, 9031/67/151
GARIN, 9018/13, 9030/40
GAVELENS, 9027/160
GELEZ, 9030/71
GELLEE, 9020/63, 9026/172
GELLET, 9018/82
GELLEZ, 9031/64, 9033/61
GHELUY, 9021/33
GLORIAN, 9022/9, 9024/4, 9027/04/91
GODAU, 9021/40/43
GODEFROY, 9030/92, 9033/29
GODIN, 9022/11, 9024/96, 9031/64, 9033/84
GOFFROY, 9026/95
GOMBART, 9027/171
GOMETZ, 9022/9, 9027/119
GONDECOURT, 9018/02/14/25/29/37/77, 9019/18/25/85/86/96, 9020/1, 9020/02/9, 9021/12/15/18/20, 9022/05/20/21/29/48, 9022/50, 9023/04/06/15/16/17/24/25/31/32/33/39/64, 9023/65/72/73/76/94/107, 9024/02/10/30/34/38/41, 9024/43/44/49/56/60/82/91/106/117/118/123/128, 9024/130/131/133, 9025/10/11/13/21/23/24/36/38, 9025/39/40/41/43/55/56/59/61/62/68/70/80/81/83, 9025/87/90/91/94/95/96/99/101/102/115/118/122, 9025/123/125/130/131/135/136/137/148/150, 9026/6, 9026/10/21/25/35/36/37/46/70/76/85/106/110/111, 9026/115/118/119/120/122/123/124/125/126/128/131, 9026/132/133/135/136/139/151/153/171/176, 9027/13, 9027/23/24/27/30/46/47/49/53/66/74/75/84/85/93, 9027/99/106/107/108/109/110/124/132/137/138/139, 9027/141/142/143/144/145/146/148/150/151/152/154, 9027/159/160/161/162/163/170/172/173/177/181, 9028/1, 9028/15/16/66/69/72/77/81/86/89/91/92/103/107, 9028/108/109/110/112/117/121/149/151/152/153/154, 9028/157/158/160/161, 9029/25/41/45/48/58/60/65, 9029/71/78/82/83/85/87/100/103/107/114/126/133, 9029/134/138/139/140, 9030/05/06/09/11/18/19/25/31, 9030/34/48/50/54/67/70/72/73/91/95/96/98/111/112, 9030/115/117/122/129/131/135, 9031/03/04/07/09/14/16, 9031/17/25/26/28/29/31/36/40/41/42/49/53/58/59, 9031/60/62/63/66/73/75/81/85/86/91/92/93/104/109, 9031/112/122/125/127/139/146, 9032/09/21/26/31/32, 9032/38/49/51/52/54/55/56/66/67/68/71/74/90/93, 9032/97/104/108/109/111/120/125/126/127/128/132, 9032/134/135/136/138/143, 9033/04/05/06/07/10/11/12, 9033/21/23/24/26/30/34/36/38/41/44/45/46/47/49, 9033/50/51/52/54/55/74/75/76/90/115/123/129/131, 9033/140/142/145/147/152
GOSSART, 9018/14/29/37, 9019/13, 9021/70, 9023/34, 9028/13, 9028/67, 9032/123
GOUBE, 9022/48
GOURMAN, 9032/36
GRANDEL, 9026/107, 9029/14/36/37
GRANDELLE, 9026/101, 9029/07/08/10
GRANSIS, 9018/89
GRARD, 9024/121, 9028/69, 9029/25/127, 9030/31/39, 9031/59, 9031/79/125, 9033/21
GRAUWIN, 9019/87, 9021/17, 9022/06/12, 9023/01/12/86/96, 9024/54, 9026/2, 9026/72/92, 9027/37/38 37/67/101/128, 9028/57, 9030/44, 9032/98/118, 9033/43/132
GRAVELENCE, 9027/162
GRAVELINE, 9019/20, 9020/44/50, 9021/27, 9022/22, 9023/78, 9024/48, 9024/70, 9026/08/34/110, 9027/23/39, 9030/53, 9031/24, 9031/82, 9033/13/15/43
GREGOIRE, 9018/51, 9019/80/111, 9021/63, 9024/57
GRIFFART, 9019/114, 9020/66, 9022/55, 9027/42
GRIMBEL, 9025/51/52
GRIMBERT, 9026/153
GRINNON, 9028/22
GROIGNET, 9032/141, 9033/58
GROIGNEZ, 9033/85
GRUART, 9020/42, 9026/28, 9033/97
GRUEL, 9028/17
GRUELLE, 9020/43
GRUHIER, 9032/42
GRUIELLE, 9028/17
GRULOIS, 9033/77
GRUMEL, 9024/120
GUILBERT, 9019/77/86, 9020/43, 9021/63, 9023/68/84/96/97, 9024/88, 9024/129/132, 9025/12/58/103/105/114, 9025/146, 9026/99/174/179, 9027/20/153/171, 9028/33, 9028/39/79/100/102/145, 9030/03/78/80/125, 9031/61, 9031/98, 9032/31/41/45/83/102/134, 9033/53
GUILUY, 9032/88
HACHE, 9024/35/123/128/133, 9028/56/58, 9029/10/26/68, 9030/22
HACHIN, 9024/29, 9027/8, 9028/45, 9029/79/135, 9031/12/22, 9031/138, 9032/28, 9033/57/139
HACOUL, 9019/67
HALLEZ, 9026/170
HANOTEL, 9024/15
HANSCOTTE, 9026/6
HAPIAT, 9018/19
HARNES, 9019/89, 9026/31, 9032/88
HAUBOURDIN, 9018/35, 9021/81, 9022/33, 9024/64/96, 9026/88, 9028/47
HAVET, 9018/55/70/85, 9019/26/58, 9020/12/33/39, 9021/32, 9021/63, 9022/40, 9023/11, 9026/158, 9027/97/165, 9029/128, 9032/141, 9033/39/108
HAVETZ, 9018/8, 9019/14/39/90/111, 9020/20/61, 9021/57/71, 9021/75, 9024/27/42/51/79/83, 9025/29/45, 9026/3, 9028/122, 9029/19/22/128, 9030/11, 9032/129/130, 9033/33, 9033/101
HAVEZ, 9021/63
HEBUTERNES, 9018/13, 9030/81
HEDDEBAULT, 9019/60/62/114, 9020/66, 9023/84
HELEIN, 9029/66
HELIN, 9025/147, 9033/56
HELLIN, 9025/68
HENIN LIETARD, 9031/71, 9032/59/107
HENNACHE, 9030/76
HENNEBEL, 9020/19/20/21/22/23/24/64, 9021/04/5, 9025/46/47, 9025/92, 9027/88, 9028/118/132, 9029/118, 9031/96, 9031/156/157, 9032/85
HENNEBELLE, 9025/45
HENNEQUIN, 9032/91
HENNERON, 9018/25, 9019/2, 9023/04/101, 9024/104/109/110, 9024/111/112, 9025/59/64, 9026/95/105, 9027/05/52, 9027/66/84/85/170, 9028/29/30/31/151, 9030/92, 9031/63, 9031/75, 9032/49/67, 9033/4
HENNIART, 9020/64, 9021/36, 9023/02/11, 9024/89, 9032/37
HENNIN, 9029/73
HENRY, 9024/15
HERAU, 9019/102, 9023/80
HERBAULT, 9018/16, 9022/55, 9032/70, 9033/112/113
HEREN, 9021/50, 9024/52/124, 9025/122, 9026/72, 9030/122, 9031/15, 9032/34, 9033/156/157
HERENT, 9019/25
HERET, 9033/84
HERMAN, 9019/29, 9024/45, 9031/99
HERMAND, 9018/52, 9019/29/111, 9020/52/61, 9022/35, 9027/44, 9027/102/109, 9028/03/146, 9029/13/44/115, 9030/38, 9032/61, 9033/149
HERMETZ, 9018/20, 9023/36/44/74, 9025/147, 9026/113, 9027/7, 9027/54/157, 9028/123, 9029/99, 9030/2, 9032/91, 9032/144
HERMEZ, 9018/11, 9021/29/63, 9023/45, 9025/4, 9028/53, 9030/110, 9031/33, 9033/82
HERNEQUEAU, 9025/147
HEROUX, 9022/11
HERREN, 9019/24, 9023/91, 9024/125, 9025/17/149, 9027/122, 9028/116, 9029/17/60, 9032/52/126
HERRENG, 9029/104
HERRIN, 9019/104/105, 9021/20/62, 9022/21, 9023/33/37/42, 9023/61/62/71/72/90, 9024/01/61/62/63/80/103/123, 9024/128, 9025/19/20/27/38/43/68/87/111/119/123, 9025/127/128/132/135,

9026/60/77/78/79/119/120, 9026/138/139/152/170/175, 9027/02/06/23/26/34/62, 9027/80/98/99/106/120/122/135/143, 9028/40/91/93, 9028/98/115/137, 9029/16/17/25/55/62/80/107/122, 9029/123/124/126, 9030/06/20/52/55/57/69/72/103, 9030/123, 9031/14/28/36/47/48/62/82/84/141/142, 9031/144, 9032/48/67/84/94/95/97/114/126/134/136, 9033/10, 9033/34/36/38/47/74/106/115/127
HERRY, 9026/35, 9028/38
HET, 9020/12
HEULLEBERT, 9026/54
HOCART, 9022/50
HOCEDE, 9031/105, 9032/47, 9033/126
HOCEDé, 9033/127
HOCHIN, 9020/38, 9023/22, 9024/11/58, 9028/04/95, 9030/87
HOCQ, 9028/137
HOCQUET, 9032/124
HON, 9020/28
HOTTIN, 9018/35/90, 9019/42/97/103/112, 9020/15/16/64, 9021/24, 9021/66/74/83, 9022/15, 9023/03/26, 9024/75/108, 9024/116, 9026/45/145, 9028/85/143, 9029/69, 9030/94, 9031/34, 9031/43/44/45/121, 9032/33/37
HOUDARD, 9028/61
HOUPLIN, 9019/29/35, 9023/77, 9024/49/71/115, 9025/68/84, 9025/107/108, 9026/5, 9027/16/106, 9028/105/138, 9029/61, 9030/124, 9031/17/82/96/139/141/142/156, 9031/157, 9032/95/112/133/139, 9033/36/38/79/100, 9033/140
HOUPLINES SUR LA LYS, 9030/8, 9032/39
HOUPLIN LEZ SECLIN, 9025/13
HOURRIER, 9018/2, 9019/85
HOUSEAU, 9028/67
HOVELACQUE, 9025/71/72
HUART, 9029/124
HUGUES, 9027/50
HULLUCH, 9024/121, 9025/68
HURTAU, 9025/15/64, 9030/81, 9031/95
HURTAUL, 9020/25
HURTAUT, 9018/13
HURTRé, 9029/128
HURTREZ, 9028/70
HUTIN, 9026/178
HUTTIN, 9029/72
ILLIES, 9028/20/22, 9029/63, 9032/117
IMBERT, 9019/52, 9026/87
ISAMBART, 9019/109, 9031/43/44/45
ISEMBART, 9020/60
ISENGHUIEN, 9029/98/105/116/121, 9032/145
IZAMBART, 9020/55/60, 9024/20/28, 9025/104/116, 9032/73
JACQUART, 9023/49, 9024/71, 9028/90/93, 9030/32/41/42
JACQUE, 9021/80
JACQUERY, 9026/7
JEURDAN, 9028/140
JOLLY, 9031/51
JOURDAIN, 9027/150, 9030/112, 9031/63/75, 9033/115
JOVENEL, 9026/82
JOVENET, 9027/96
JULLET, 9032/80
KEULX, 9020/41, 9021/36
KRAPENICH, 9029/102
KROMBERH, 9025/148
L'ANSELIN, 9020/14
L'ANTOINE, 9023/77
LA BASSEE, 9018/9, 9022/43, 9030/78/79/106
LABBE, 9018/23/50/79/89, 9019/88/94/95/103, 9020/33/35/59, 9021/15, 9021/18/42/84, 9022/07/23/50/57, 9023/37, 9023/101, 9024/88, 9025/67/69/75/77/79/80/81/118, 9025/148/149, 9026/29/66/106/131/136, 9027/01/03/9, 9027/43/96/105/118/141, 9028/103, 9029/54/61/71, 9029/92/94/130, 9030/54/70/115, 9031/35/104, 9032/91, 9032/132, 9033/17/49/50/90/149
LABBÉ, 9021/63, 9027/78
LADEN, 9021/80, 9023/92, 9026/92, 9027/92, 9028/38, 9029/77, 9032/59, 9032/107, 9033/124
LAGACHE, 9018/18/21/80, 9019/14/29/35/113/120, 9020/07/39, 9020/45, 9021/09/55, 9022/8, 9023/93/98, 9024/102, 9025/15, 9026/74/76, 9027/168, 9028/61/74/75/90, 9030/3, 9031/82, 9032/134, 9033/83/101/157
LAIGLE, 9020/12
LAINSEL, 9018/1
LAISNEL, 9028/18/99, 9030/99, 9032/99, 9033/151
LALLEMAND, 9028/19
LALLIER, 9019/93
LALLOE, 9018/21/24/53/69/80/85, 9019/16/21/29/31/39/40/44, 9019/90/111/112/113, 9020/22/26/45/64, 9021/29, 9021/32/40/41/51/52/55/57/59/60/63/70/74, 9022/5, 9022/38/39/48/49, 9023/08/28/29/45/63, 9024/22/35, 9024/62, 9025/05/15/46/54/78/82/84/97/102/107/108, 9025/112/132/141/147, 9026/03/05/39/48/104/113/150, 9026/151/176, 9027/21/41/69/87/88/106/147/179, 9028/26, 9028/70/122/126/137, 9029/06/21/39/47/108, 9030/10, 9030/22/30/66/93, 9031/02/13/20/27/72/86/94/141, 9031/142/144/153/160, 9032/08/18/32/34/37/44/48, 9032/53/68/78/88/109/112/146, 9033/14/18/25/27, 9033/36/91/119/120/143/156
LALLOUX, 9021/30, 9024/96, 9033/57
LALOE, 9024/1, 9032/134
LA MADELEINE LEZ LILLE, 9025/143
LAMAND, 9030/110, 9032/88
LAMBELIN, 9025/112, 9026/117/155, 9028/117, 9030/108, 9031/11, 9031/12/134, 9032/35/82
LAMBLIN, 9032/26/45
LAMERAND, 9026/73
LAMORI, 9023/67
LAMORY, 9033/156
LAMOTTE, 9028/83
LAMOURY, 9018/63
LANCRY, 9027/175
LANSSEL, 9032/88
LANTOIN, 9030/44, 9033/68
LANTOINE, 9024/54, 9027/67/103, 9029/65
LAOUSSE, 9028/32/71, 9031/114, 9033/104
LAPARLIE, 9033/109
LARCHER, 9027/117/131, 9029/23
LARCHIER, 9021/13, 9026/38, 9028/45, 9029/52, 9031/134, 9033/1, 9033/128
LAURENT, 9021/24, 9024/81/88, 9025/149, 9026/159, 9028/46, 9028/113, 9029/97, 9031/121/131
LAUWIN-PLANCQUE, 9029/1
LAVENTIE, 9025/141
LEBARBIER, 9028/120
LE BATTEUR, 9019/100
LEBLANCQ, 9020/29
LE BOISTEL, 9021/35, 9023/41/51/54/60/104, 9025/15, 9026/50, 9027/1, 9028/13/122, 9029/40, 9030/97, 9032/60, 9032/123
LEBOISTEL, 9022/5, 9023/16
LE BORGNE, 9020/36/58, 9021/52, 9022/33
LEBORGNE, 9018/39/88, 9019/96, 9020/01/02/36, 9021/41/63/69, 9021/83, 9022/29/54, 9023/37/65/74/75, 9024/22, 9024/35, 9025/13/17/36/87/90/96/120, 9026/10/52, 9026/125/132/135/139, 9027/33/70/78/141/151/160, 9027/180, 9028/56/58/91/107, 9029/06/68/89, 9030/5, 9030/06/24, 9031/25/26, 9032/18/57/61/91/109, 9033/10, 9033/34/54/74/138
LE BOURGEOIS, 9033/84
LEBOURSE, 9026/22
LECAT, 9031/56/57, 9033/126
LECLERCQ, 9019/83, 9023/33, 9024/07/81/123/128, 9025/17/20, 9025/21, 9026/66/139/140/142/143/158, 9027/107, 9027/121, 9028/52/63/138, 9029/16/22/60/126/127, 9029/128, 9030/09/52/65/122/125/135, 9031/16/93, 9031/98, 9032/49/62/93/136, 9033/56/118/155
LECOCQ, 9019/18, 9024/80, 9026/178, 9029/7, 9032/86
LECOMPTE, 9031/11
LECOMTE, 9026/32/112, 9028/42, 9029/44/115, 9030/07/38, 9031/11, 9031/12/31/99, 9032/28, 9033/64
LECONTE, 9025/85, 9028/46, 9031/11
LE CUPPRE, 9028/99, 9032/98
LECUPPRE, 9033/26/138/156/157
LEDE, 9033/57
LE DOULX, 9025/31/32
LEDOUX, 9021/38, 9023/51/60, 9026/58, 9027/3, 9028/35/127, 9029/2, 9031/18/66/145, 9032/39/41
LE DRU, 9027/141
LEDRU, 9018/69, 9020/26, 9021/32, 9025/02/23/77/78/147, 9029/54, 9030/114
LEDRUT, 9032/134
LEERS, 9026/101
LEFEBVRE, 9018/9, 9019/11/12, 9021/9, 9022/18, 9023/10, 9024/78, 9025/147, 9026/19/157, 9027/56/110, 9028/60/100, 9028/102/120/130, 9029/21/47, 9030/09/20/57/68/81, 9031/16, 9031/26/30/99/114, 9032/09/21/31/58/142, 9033/17, 9033/110/126
LE FER, 9027/50, 9030/106
LEFEVRE, 9030/3
LEFIEF, 9021/28, 9027/147
LEFIN, 9027/111

LEFRANCQ, 9018/2, 9019/67, 9028/59
LE GHUIE, 9026/119, 9033/74
LEGHUIE, 9025/61, 9026/46
LE GHUYE, 9032/56
LEGHUYE, 9026/46, 9027/46, 9031/9, 9032/55
LEGRAIN, 9024/84/126, 9025/01/87/137/150, 9026/10/111/126, 9026/143, 9027/79, 9028/77/89/107, 9029/128, 9030/19, 9030/25/42/48, 9033/91/152
LEGRAND, 9019/33/84/119, 9020/34/64, 9021/23/72, 9028/22, 9028/67
LE GRARD, 9023/4, 9025/59/95, 9027/75, 9032/132, 9033/44
LEGRARD, 9028/92, 9032/138
LE GROULX, 9019/87/107/111/112, 9020/30/33, 9021/36, 9024/51, 9026/31, 9026/155/156/164/168, 9027/05/28/37, 9027/38 37/52/114/116/166/168, 9030/81, 9031/68, 9031/76/95/97, 9032/05/24/37/131, 9033/26/28/29, 9033/40/108
LEGROULX, 9018/06/68, 9021/10/74, 9022/08/25, 9024/73/75, 9025/64, 9026/34, 9026/49/51/71/72/89/95, 9027/104, 9028/101, 9028/149/157, 9029/66, 9030/92, 9031/01/15/37/123, 9032/54, 9032/141
LE GROUX, 9033/114
LEGROUX, 9023/13, 9025/64, 9027/38 37, 9028/156
LE HENRY, 9032/45
LE HOUCQ, 9024/51
LEHOUCQ, 9019/33/46/115/119, 9020/08/64, 9021/02/40/61/72, 9025/53, 9025/54, 9026/94, 9027/73/179, 9031/72/150/151, 9031/152, 9032/105, 9033/114
LE KEULX, 9020/41/43
LELEU, 9022/41
LE LEUX, 9020/15
LELEUX, 9019/47/51/52/53/54/55/56/57/58/59/64/65/66/71/72, 9019/73/74, 9021/19/20/21/22/23/68/73/75/78, 9022/54, 9027/42, 9029/122/124, 9030/123
LELIEUVRE, 9029/37
LELIEVRE, 9032/129/130
LELONG, 9032/45/46
LE MAHIEU, 9020/28, 9025/88, 9027/119, 9033/99
LEMAHIEU, 9026/47/169, 9028/50, 9031/21
LEMAIRE, 9025/1, 9028/13
LEMAISRE, 9031/137
LEMANNIER, 9028/107
LE MENU, 9024/66, 9027/129/130, 9029/31, 9032/98, 9033/156, 9033/157
LEMENU, 9023/43, 9026/75, 9028/94, 9033/138/151
LE MESRE, 9021/63
LEMESRE, 9018/84, 9019/19/28/112/113, 9020/32, 9021/65, 9022/21, 9023/37, 9023/40/52/95, 9024/49/96, 9025/12/27, 9025/34/43/71/72/123/128/135, 9026/02/45/78/79, 9026/143/159/167/168, 9027/78/175, 9028/53/147, 9029/93, 9029/129/130, 9030/08/11/87, 9031/02/06/47, 9031/48/52/62, 9032/40/71/76/117, 9033/12/18/49, 9033/66/69/90/112/113/117/133
LE METTRE, 9032/88
LEMETTRE, 9018/60, 9023/1, 9025/147, 9026/52/178, 9028/43, 9028/44, 9031/153, 9032/109/120
LE MORE, 9032/60
LEMPEREUR, 9026/141
LENGLART, 9018/65/66, 9024/22, 9026/172, 9029/85, 9030/24
LENGLET, 9026/24, 9030/107, 9032/27
LE NOEUFVILLE, 9033/49
LENS, 9024/107, 9025/24/80, 9026/62/154, 9027/76/113, 9028/98, 9029/54, 9029/136, 9031/74, 9032/88
LEPAIRE, 9029/106
LEPER, 9019/44
LEPET, 9025/68
LEPETZ, 9023/71/72, 9025/38, 9028/01/41/77/109, 9029/49, 9030/11, 9031/63, 9031/92/93, 9032/65/109/120, 9033/47
LEPEZ, 9021/20, 9025/68, 9026/52/175, 9031/28, 9032/109, 9032/120/121, 9033/47/122/123
LE PIPPRE, 9019/67
LEPOIVRE, 9030/33
LE PRESTRE, 9033/108
LEPRETRE, 9031/24
LEQUESNE, 9023/67/87, 9025/44, 9027/86/129/130, 9028/133, 9029/93, 9030/35/36/58
LEQUEULX, 9028/64
LEQUIND, 9019/18, 9021/32, 9023/65/73, 9024/34/35/80/123, 9024/128/133, 9025/19/20/130, 9026/25, 9027/86, 9027/150/155/156/172, 9028/01/48/69/125/130, 9029/48, 9029/58, 9030/20/111/112, 9031/09/36/63/75, 9032/104, 9032/125/126/127/128, 9033/04/10/34/48/115/116, 9033/129
LEQUINT, 9033/115
LERNOULD, 9024/116, 9026/22, 9031/23/143
LEROUGE, 9019/18/85, 9024/64/65, 9025/08/09/80, 9026/25/88, 9027/138, 9027/150, 9028/08/119, 9029/43/58/59, 9030/111, 9030/112/117, 9032/10/20/84
LE ROUX, 9020/41
LEROUX, 9020/43, 9033/85
LE ROY, 9023/79
LEROY, 9018/89, 9021/63, 9022/06/12, 9023/17/82/83/84/96, 9024/2, 9024/54, 9025/41/42/91/116/147, 9026/68/163, 9027/25, 9028/149, 9030/8, 9032/58, 9033/84
LESAFFRE, 9025/46, 9026/48
LESAGE, 9018/58, 9020/23/38/61, 9021/01/07/63, 9022/38/39, 9024/8, 9024/26/114, 9025/44/50/65, 9026/161, 9029/121, 9029/125, 9031/54, 9032/71, 9033/14/51/52/66
LESCAILLET, 9027/43, 9032/46, 9033/146
LESCAILLEZ, 9030/80, 9033/57/153
LESCEUTRE, 9018/32, 9025/30
LESCOUFFE, 9033/18
LESCUTIER, 9023/67, 9024/86, 9025/08/09/121, 9027/15/155, 9028/94, 9028/97, 9029/30/43/59/77/88, 9030/99/130, 9032/56, 9033/19, 9033/134
LESION, 9027/111
LE SIX, 9026/38
LE SOIL, 9026/168, 9033/148
LESOIL, 9024/99
LESPAGNOL, 9031/119
LESPINOY, 9025/16
LESQUIN, 9019/105, 9033/70/71
LESTOCQUOIR, 9028/68
LESTOQUOIS, 9027/111
LETAR, 9023/90
LETERME, 9025/48, 9031/33
LETHECQ, 9023/68
LETHELIER, 9022/34
LE THERY, 9018/38, 9024/29, 9025/15/57
LETURCQUE, 9033/136
LEUREUX, 9026/120, 9028/116
LHENIER, 9032/110
LHERBIER, 9021/36, 9030/40
LHERNOULD, 9023/49, 9031/23/143
LHEUREUX, 9025/119, 9027/62/120/122, 9028/32/71, 9029/87, 9031/92, 9031/93, 9032/66
LHOSTE, 9018/16/80, 9019/02/22, 9020/03/51, 9021/25/63/72, 9023/12, 9023/13/14/23/82/83/84/96/97/99, 9024/98, 9026/61, 9027/92, 9027/101, 9029/35/56/86/91/95, 9030/1, 9030/97/113, 9031/46/74/76/132, 9032/58
LIBERCOURT, 9018/90, 9019/44/102, 9020/63, 9023/80/82, 9024/96, 9024/100/108, 9025/124, 9026/141/172, 9028/138, 9029/69, 9030/71, 9031/64, 9032/70
LIBERT, 9024/21, 9025/100, 9028/104
LIENARD, 9024/50
LIÉNARD, 9021/19
LIENART, 9020/64, 9021/66/74, 9023/18, 9024/08/51, 9025/44, 9031/5, 9032/37, 9033/114
LIEPPE, 9033/49
LIESSART, 9027/120/121/122/123
LIETARD, 9022/32, 9025/71/72, 9026/137/168, 9028/155, 9029/99, 9030/40, 9032/144, 9033/61/66/82/117
LIETART, 9025/12
LIETTARD, 9026/4
LILLE, 9018/02/06/18/24/31/33/52/71/89/90, 9019/03/40/44/67, 9019/75/76/93/95/120, 9020/02/28/37/41/43/45/54, 9020/56/59/61, 9021/18/33/35/36/43/58/59/60/61, 9021/65/69/77/78/79/80/84, 9022/07/08/10/21/30/35, 9022/44/51/53/54, 9023/32/38/40/64/65/85/86/87, 9023/95, 9024/11/12/13/14/15/16/17/18/19/20/29, 9024/65/72/89/90/113/123/127/128/129/133, 9025/85, 9025/98/104/120/122/129/135/138, 9026/27/28/35, 9026/40/41/51/56/64/87/101/113/117/130/154/155, 9026/157, 9027/34/74/103/105/110/115/119/120/121, 9027/122/123/158/179, 9028/11/25/38/53/56/57/66, 9028/87/105/120/134/142, 9029/88/103/104/131/134, 9030/3, 9030/40/66/68/80/91/101/123/128, 9031/19, 9031/57/62/65/69/78/99/101/102/103/110/137/142, 9031/149, 9032/10/11/14/20/32/34/76/88/96/100, 9032/109/114/120, 9033/08/09/71/118/131/153
LIPPENS, 9026/41
LOHET, 9032/87
LOHEZ, 9026/42/69, 9027/158
LOHIER, 9019/05/35/44, 9020/30/42, 9021/63/74, 9022/16/35, 9023/29, 9023/50/68/95, 9024/23/31/41/50/51/78, 9024/89, 9025/52/69,

9026/04/59/83/100, 9027/01/71, 9028/41, 9028/47, 9031/05/10/26/73/118/135, 9032/8, 9032/121, 9033/114/150
LOISELET, 9029/134
LOMBART, 9026/49/72, 9027/103
LOMME, 9021/84, 9026/46, 9032/39
LONGUEPEE, 9028/125/130, 9029/88
LONGUEPET, 9033/109
LOOS, 9028/134
LOOS LEZ LILLE, 9025/51/52
LORAIN, 9023/98, 9033/57
LORTHIOIS, 9021/25, 9026/22/178, 9028/43, 9029/46/115
LORTHOIS, 9027/22/52, 9032/17
LORTIOIS, 9028/150
LORTOIS, 9032/68
LOOS, 9029/131
LOOS LEZ LILLE, 9023/87
LOUCHE, 9027/110
LOUIS, 9029/10
LOWIN, 9029/01/11
LOXEMAN, 9019/73
LOZ, 9023/85
LUCHET, 9030/82/83, 9033/88
LUCHEZ, 9032/80
MACHON, 9021/83, 9029/78, 9030/15, 9031/40/52
MACTADART, 9028/45/46
MACTAGARD, 9031/105
MACTAGARE, 9027/8
MAED, 9024/72
MAHETTE, 9023/89, 9024/85, 9026/26, 9027/86, 9029/31/82/93, 9031/69
MAHIEU, 9020/28, 9023/49, 9031/143
MAIL, 9022/18
MAILLARD, 9025/41/42/147, 9026/18/81/155/176, 9028/15/16, 9028/126, 9031/141/142, 9033/36
MAILLART, 9023/64, 9025/137, 9026/115/154, 9027/106, 9029/84, 9029/85, 9031/82, 9032/53, 9033/69
MAILLE, 9023/49, 9032/106, 9033/144
MALBESIN, 9021/51/52, 9025/15, 9029/6, 9031/2, 9032/18
MALBRANCQUE, 9026/26, 9027/7, 9028/150, 9033/35
MALFAICT, 9028/70
MALFAY, 9028/70
MALLET, 9018/01/04/05/09/15/26/48/54/55/65/66/79/90, 9019/01/6, 9019/29/33/34/36/43/44/49/60/78/121, 9020/26/27, 9020/29/33/38/52/56/61/62, 9021/07/08/58/63, 9022/9, 9022/10/12/26/27/30/31/37/48/53/56/57, 9023/03/18, 9023/22/26/28/29/66/69/70/95/106, 9024/03/08/12/14, 9024/25/26/31/42/51/58/84/122, 9025/07/44/60/65, 9025/82/85/150, 9026/15/31/39/44/50, 9027/19/69, 9027/88/92/111/169, 9028/03/04/05/08/09/27/32/95/132, 9028/146, 9029/10/32/40/88, 9030/32/84, 9031/5, 9031/32/55/90/159, 9032/07/08/14/24/53/131, 9033/14, 9033/33/39/102/130/135/153
MALLEZ, 9018/49/55
MANIER, 9030/5
MANNIER, 9025/87/136, 9028/89/107, 9030/70/95, 9031/14, 9032/64
MARCADEZ, 9032/88
MARCHAND, 9018/37/42, 9019/86/87/96/121, 9020/01/02/52, 9021/28, 9021/55/70, 9022/5, 9023/74, 9024/02/10/24/38/41, 9024/110, 9025/11/36/40/55/61/87/105/114/115/146, 9026/6, 9026/34/35/52/99/106/120/174/179, 9027/66, 9027/132/154/160/161/162/163/171, 9028/33/39/89, 9028/102/121/145/157/158, 9029/41/88, 9030/54/73, 9030/129/131, 9031/04/16/26/41/58/59/60/81/122, 9031/146, 9032/17/26/64/68/102/104/106/108/109, 9032/111/120/138, 9033/47/49/54/121/140/142/145, 9033/147
MARCHANT, 9019/96/117, 9020/2, 9021/82, 9025/61, 9026/16, 9026/46, 9027/147, 9028/80, 9029/78, 9031/91, 9032/134, 9032/135, 9033/63
MARCQ EN PEVELE, 9019/105, 9022/41, 9031/77
MARESCAU, 9033/97
MARGA, 9032/88
MARIAGE, 9028/22
MARLIERE, 9018/88, 9029/73
MARQUAIN, 9023/92
MARQUAN, 9032/143
MARQUAND, 9024/91, 9032/132, 9033/49
MARQUANT, 9022/5, 9023/15/64/65, 9024/38, 9025/118, 9027/108, 9027/109/145/150, 9028/15/92/110/152/153/154/158, 9029/36, 9029/85/139/140, 9030/34/117, 9033/04/5, 9033/10/41/115
MARQUILLIES, 9019/100/105, 9024/95, 9030/63/118
MARTAGARD, 9027/12/17
MARTIN, 9018/51, 9028/42, 9029/53/81
MARTINACE, 9033/28
MARTINACHE, 9023/35, 9026/159, 9029/57
MASELOT, 9018/9
MASENGHUIEN, 9031/104
MASENGUIEN, 9025/122
MASINGHUIEN, 9028/103, 9030/50/54
MASQUELIER, 9031/138
MASSE, 9032/36
MASURE, 9019/47/48/50/51/52/53/54/55/56/57/58/59/60/61/62, 9019/63/64/65/66/71/72/73/74/122, 9020/08/15/16, 9020/17/18/31, 9021/19/20/21/22/23/68, 9024/127, 9027/45, 9027/149/162/163, 9032/89, 9033/20
MASURETZ, 9030/63
MATHELIN, 9030/91
MAUCHIN, 9022/36
MAUMON, 9024/18
MAUPAIE, 9025/3
MAUPAYE, 9022/21, 9025/11/17/95/106, 9026/35/37/177, 9027/2, 9027/06/137, 9028/112/138, 9029/25/34/60/104, 9030/122, 9031/58, 9032/138, 9033/44/131
MAUROIS, 9022/41, 9025/68, 9028/142, 9031/77
MAUROIT, 9029/118, 9032/135
MAUROY, 9030/71
MEDO, 9018/89
MEIGNOT, 9028/59/140, 9032/137, 9033/58
MENGER, 9019/33, 9030/91
MENGIER, 9019/49/119, 9026/37
MENU, 9033/138
MENUZ, 9030/29
MEPLAU, 9025/37
MERCHIER, 9023/74, 9032/92
MERESSE, 9024/15
MERICOURT, 9018/82
MERIGNIES, 9019/35, 9028/59, 9029/37
MERODE, 9019/101, 9020/60
MESSE, 9019/91/94
METZ, 9019/91/94
MEURCHIN, 9018/3, 9022/45, 9023/91/92, 9025/14, 9026/69, 9027/10, 9027/19/111, 9028/51/68, 9033/109
MEURILLON, 9019/37, 9021/74, 9024/50, 9028/2, 9032/92
MICHEL, 9028/56
MIGNOT, 9023/27
MILLE, 9018/35
MILLEVILLE, 9025/120, 9027/27
MILLY, 9026/62
MIOT, 9031/117
MIROULD, 9022/43, 9026/62
MEURCHIN, 9027/119/158, 9030/04/08/40/118, 9032/15/88, 9033/19, 9033/84
MOLLET, 9022/12, 9028/133
MOLLIN, 9033/146
MONCHEAU, 9033/28
MONCHEAUX, 9018/86
MONS, 9018/33, 9028/139, 9030/35/37
MONS EN BAROEUL, 9028/66
MONS EN PEVELE, 9019/47, 9022/12, 9025/120, 9026/71, 9027/21, 9027/69/166, 9028/64/108/109/110, 9029/08/20/28, 9029/29, 9030/21, 9032/32, 9033/28/73/99
MONTAIGNE, 9024/133, 9025/80, 9026/25/62/139, 9030/78/79, 9030/80, 9031/98, 9032/46
MONTAINE, 9025/24, 9026/179, 9027/49, 9032/45
MORDACQ, 9025/74/145
MORDACQUE, 9021/74, 9024/107
MOREAU, 9026/140
MOREAUX, 9024/108
MOREL, 9018/02/21/28/31/40/45/51/57/71, 9019/23/24/25/29/31, 9019/47/49/61/67/79/94/95/120, 9020/33/45/47/48, 9020/49/64, 9021/06/12/14/21/23/32/40/43/45/46/47, 9021/49/55/63, 9022/05/20/21/42/43/44/48, 9023/5, 9023/06/22/93/99, 9024/04/06/34/46/47/51/53/69/77, 9024/89/90/122, 9025/15/28/53/55/56/62/74/75/115, 9025/122/123/147/150, 9026/33/41/46/108/166, 9027/21, 9027/24/36/42/69/101/169, 9028/06/66/112/118/129, 9028/152, 9029/67/70/140, 9031/17/27/81/122/124, 9032/24, 9032/32/35/65/71/135/140, 9033/20/22/43, 9033/45/46/49/66/122/130
MORELLE, 9018/2, 9020/52, 9022/4, 9025/55, 9028/159
MORET, 9027/117, 9028/136, 9032/125, 9033/27
MORETZ, 9025/78/90/127, 9027/131/156/175, 9028/56/112, 9030/108
MOREZ, 9030/30
MORILLON, 9029/20
MORTAIGNE, 9031/11/138

MORTAINE, 9030/108, 9031/12/134
MORTELECQUE, 9023/37/43/89, 9024/63/65/82/86, 9025/02/27/88, 9025/89, 9026/26/63, 9027/13/68/86/105/120/121, 9027/171, 9028/32/111/137, 9029/25/30/43/59, 9030/28, 9030/80/93/125, 9031/47/79, 9032/15/64/67/88/135, 9033/78, 9033/80/139
MORTELETTE, 9028/115/137
MORTEUX, 9026/85
MORTIER, 9022/12
MORTREUL, 9019/115, 9026/127, 9029/58
MORTREUX, 9018/04/05/07/20/47, 9019/29/46/49/115, 9020/29/52, 9020/64, 9021/02/23/30/32/40/72/82, 9022/25/50, 9023/54, 9023/68/100/103/107, 9024/11/13/32/36/43/44/65, 9024/78/106/121/130, 9025/19/20/36/39/58/142/147, 9025/148, 9026/06/46/50/91/113/119/131/133/134, 9026/154, 9027/53/68/73/74/75/85/88/118/125/151, 9027/181, 9028/55/126/160, 9029/19/54/71/78/116, 9030/11, 9030/88, 9031/17/54/79/115/124/139, 9032/97, 9032/99/107/140, 9033/25/49/51/52/63/121/122
MOUCHIN, 9020/31, 9026/7
MOUCQUE, 9021/33, 9028/105, 9029/07/08/14/36/37/131, 9031/65
MOUCQUES, 9023/21, 9026/152, 9030/36/118
MOUTIER, 9019/67, 9027/115
MOUVAULX, 9026/143, 9032/110
MULLET, 9029/23/24
MULLIER, 9018/19, 9021/72/84, 9024/123/128, 9025/01/16, 9026/82, 9026/144, 9031/121, 9032/110, 9033/83
NOIRRET, 9026/72
NOIRREZ, 9019/40
NOMAIN, 9019/43, 9029/40, 9033/77
NOMAING, 9019/36
NOYELLES, 9022/60, 9023/95, 9028/66, 9030/100
NUHERHEN, 9029/102
OBERS, 9027/154
OBINY, 9018/19
OBY, 9023/101
OGY, 9027/82/83, 9029/33
OIGNIES, 9025/140, 9028/77
OIGY, 9030/74
OISY, 9030/74
ONGNIES, 9020/46, 9024/40, 9025/63, 9027/126, 9031/133, 9032/124
OPLICTEMBOURG, 9028/113
OPPLITEMBORCH, 9021/69
ORBY, 9020/12
ORCHIES, 9019/95, 9029/57
OSTRICOURT, 9024/15/18/19/39/108, 9025/44/73/133, 9026/49, 9026/72, 9028/65
PADIEU, 9033/138/157
PARENT, 9023/67, 9026/48, 9031/155
PARMENTIER, 9021/33, 9023/90, 9032/67/76
PARSY, 9018/61, 9019/90/91, 9021/18/21, 9022/46, 9023/27, 9024/3, 9024/69, 9025/30/44/88, 9026/166, 9027/138, 9028/37, 9028/124, 9029/88, 9031/5, 9032/73/128, 9033/53
PATIN, 9023/15
PATTIN, 9025/80/125, 9031/66
PAU, 9025/138
PELEGRIN, 9033/144
PELET, 9019/101, 9021/66/74
PELEU, 9023/18
PENNEQUIN, 9022/34, 9023/1, 9026/82/143, 9027/115, 9028/59, 9028/140, 9030/21/40, 9033/61
PERCOU, 9027/35, 9031/19
PETIPAS, 9023/99
PETIT, 9018/70, 9019/40/44, 9023/08/09/42, 9024/80, 9025/12, 9025/27/123/128/138, 9026/78, 9028/35/36/37/127, 9029/126, 9030/20/27/45/51/93, 9031/18/19/33/47, 9031/145, 9032/94/96/113/119, 9033/02/128
PEUTEMAN, 9021/78
PHALEMPIN, 9018/01/04/05/07/08/19/20bis/22/34/45/47/48/50/51/54, 9018/55/58/61/64/65/66/69/70/71/83/85/90, 9019/1, 9019/02/03/05/06/14/15/17/21/26/29/30/31/32/33/35/38, 9019/39/40/41/42/44/45/46/47/48/49/50/51/52/53, 9019/54/55/56/57/58/59/60/61/62/63/64/65/66/71, 9019/72/73/74/78/79/80/84/90/91/97/98/99/100/101, 9019/103/104/105/106/107/108/109/111/112/113/114, 9019/115/116/118/119/122, 9020/03/04/05/06/07/08/10/11, 9020/12/15/16/17/18/19/20/21/22/23/24/25/26/27, 9020/29/31/33/34/38/39/42/47/48/49/52/56/57/61, 9020/62/63/64/66, 9021/01/02/04/05/06/07/08/10/13/16/19, 9021/20/21/22/23/29/32/40/43/45/46/47/48/49/53, 9021/54/57/58/59/60/61/62/63/66/67/68/71/72/73, 9021/74/75/76/77/78/79/80/81/83/84, 9022/15/16, 9022/24/25/26/27/28/30/31/33/34/37/38/39/40/41, 9022/45/46/49/53/54/55/56/57, 9023/08/09/11/18/28, 9023/29/38/46/47/48/66/69/70/75/82/88/106, 9024/3, 9024/05/06/08/12/13/14/21/22/23/24/25/26/27/31/32, 9024/36/41/42/50/51/53/57/58/68/73/75/76/77/79, 9024/83/84/89/90/100/104/114/120/122, 9025/01/05/7, 9025/15/25/28/29/34/35/37/44/45/46/47/49/50/53, 9025/54/60/65/70/74/84/86/92/93/100/107/108/113, 9025/126/141/144/145/150, 9026/03/07/12/13/15/16, 9026/27/28/33/34/39/43/44/45/48/61/82/83/84/94, 9026/100/104/116/127/134/143/145/147/149/156/158, 9026/173, 9027/22/42/48/71/73/82/83/88/96/97/100, 9027/102/104/106/111/154/164/165/169/174/179, 9028/2, 9028/03/04/05/07/09/10/12/14/18/23/24/25/26/27/28/41, 9028/53/56/58/85/87/95/104/118/119/120/122/129, 9028/144/146/147/155/159/160, 9029/05/06/09/15/22, 9029/27/32/33/35/49/51/52/53/56/67/69/76/78/89, 9029/91/102/105/108/109/110/117/118/119/121/122, 9029/125/128/136, 9030/10/15/21/24/30/32/42/51, 9030/55/56/60/62/63/73/74/84/89/90/94/96/114/123, 9030/127, 9031/01/03/04/05/10/15/21/24/32/34/37/39, 9031/44/45/52/54/55/72/77/90/94/96/97/111/113, 9031/117/118/121/133/135/140/141/142/149/150/151, 9031/152/156/157/158/159/160/161, 9032/01/05/06/8, 9032/11/12/13/14/16/20/22/29/32/37/48/53/54/65, 9032/68/78/81/92/100/103/105/108/113/115/119/121, 9032/129/130/131/140/146, 9033/14/20/22/28/33/36, 9033/38/39/40/59/61/79/91/103/105/108/114/120, 9033/130/153
PICQUET, 9019/79, 9026/71, 9027/166, 9033/28/112
PILISSE, 9026/54
PILLOT, 9020/34, 9023/18, 9031/131
PINTE, 9021/81
PIPELART, 9019/39, 9033/37/53/119/120
PIPPELART, 9018/8, 9019/02/17/35, 9021/57/58/59/60/61/63, 9023/29, 9023/56, 9025/100/141, 9026/28/104, 9028/119, 9029/56, 9030/39, 9030/51, 9031/108/147/158, 9032/115
PLACET, 9024/15, 9029/69
PLAISANT, 9024/127, 9026/72/137/168, 9029/132, 9031/56
PLANCQUE, 9027/115, 9031/111
PLANCQUES, 9028/128, 9032/140
PLATEL, 9020/3
PLATTEAU, 9019/5, 9021/83, 9032/105
PLEU, 9023/70
PLOIART, 9019/79, 9026/71, 9027/166
PLOYART, 9026/130
PLUS, 9020/34
POISSONNIER, 9024/65, 9026/138, 9028/119, 9031/78, 9033/156
POLLART, 9024/19, 9026/161, 9032/124
POLLET, 9020/60, 9021/24, 9022/52, 9023/05/18/27, 9024/03/18, 9024/52/101/105, 9025/31/109/117/124, 9026/02/137, 9026/140/156/157/166, 9027/117/133, 9028/73/101, 9029/4, 9029/98/132, 9030/17/26/64, 9031/117, 9032/7, 9032/141/145, 9033/29/58/64/85/89/143
PONT A MARCQ EN PEVELE, 9029/19
PONT A TRESIN, 9031/138
PONT A VENDIN, 9021/13, 9025/78/79/85/96, 9026/24/29/41/42, 9026/112, 9027/08/12/17/18, 9028/42/45/46/48/68, 9028/125/136/150, 9029/13/23/24/44/46/51/52/53, 9029/79/90/97/111/135, 9030/04/07/27/38/45/75/76, 9030/77/82/83/85/108, 9031/11/12/22/83/88/89/99, 9031/105/128/129/131/134/138, 9032/04/27/28/30/35, 9032/36/63/69/77/79/80/82/86/87/96
PONT A WENDIN, 9027/117/119/131/156/167/180, 9029/3, 9033/1, 9033/03/31/42/64/88/128/154
PORETZ, 9027/67
PORION, 9026/54/101/107, 9027/50/134, 9028/83/105/140, 9029/7, 9029/08/10/14/36/37/131, 9030/61/128
PORRET, 9025/133, 9026/49
PORRETZ, 9024/52
PORTOY, 9025/94
POTIER, 9026/62
POTTEAU, 9022/6, 9024/55, 9025/14, 9026/19, 9027/10/68, 9029/29, 9030/16, 9031/08/61/79/92/93, 9033/78
POTTIER, 9018/77/79, 9024/4, 9026/35, 9027/76/101/113, 9028/66, 9028/142, 9029/131, 9031/92/93
POTTIN, 9029/76, 9032/103
POUCHIN, 9024/107
POUILLE, 9031/147, 9033/98/102
POULTRE, 9021/84

POUTTRAIN, 9025/114/146
PREVOST, 9018/35, 9020/66, 9022/55, 9028/13, 9032/41/60, 9032/123, 9033/149
PRONNINAGE, 9030/40
PROUVOST, 9019/44
PROVIN, 9018/74, 9019/68/123, 9023/19/21/43/67/85/87/89/94, 9024/55, 9024/64/65/66/67/74/81/82/85/86/118, 9025/8, 9025/09/14/18/51/89/121, 9026/19/22/26/63/67/69, 9026/75/88/114/148, 9027/07/10/11/14/15/68/86/129, 9027/130/155/171, 9028/34/35/36/37/38/51/52/54, 9028/55/79/80/81/82/93/94/97/99/106/111/119/127, 9028/139/148, 9029/04/29/30/31/42/43/50/59/77/81, 9029/88/93/96/97/120/127, 9030/02/14/16/28/29/35, 9030/36/37/39/58/59/86/99/116/118/125/130, 9031/6, 9031/18/19/33/61/69/70/71/78/79/107/108/115/124, 9031/145, 9032/02/15/98/99/128, 9033/53/62/63/92, 9033/93/96/97/111/121/134/135/138/151/156/157
PROVIN BAUVIN, 9028/82, 9029/4
PRUS, 9026/101
PRUVOST, 9028/02/10
QUERY LA MOTTE, 9025/61, 9026/46/169, 9027/114
QUEVAL, 9029/86, 9031/46
QUILLE, 9026/107
QUINTICHE, 9028/65
QUOILLE, 9026/168
RADINGHEM, 9028/20/22
RAMILIES, 9033/32
RAMON, 9022/05/12/22, 9025/122, 9031/31/60/139, 9032/47/54, 9033/55, 9033/140
RANSSON, 9020/14
RAOUL, 9029/11
RAOULT, 9021/67, 9028/128
RAOUST, 9029/01/12
RASSEMONT, 9032/3
RAVEZ, 9026/85
REGNARD, 9032/135
REGNAULT, 9031/77
REIS, 9029/51/52/53
REMON, 9030/81
REMY, 9033/112
RENARD, 9032/135
RENNUIE, 9030/45
REUX, 9019/24, 9027/110
REYS, 9022/55, 9030/62, 9031/77
RIBAUCOURT, 9024/89/90
RICHARD, 9020/12, 9021/81, 9027/08/12/17, 9031/74
RICHART, 9020/12, 9028/59
RICOURT, 9019/79, 9031/149, 9032/100/103
RIDON, 9025/43/123, 9026/153/171, 9027/170, 9028/151, 9029/114, 9031/125, 9033/49/52/95/122
RIMBAULT, 9027/18
RINGO, 9018/28
RINGOT, 9018/73, 9019/27, 9020/40/59, 9021/63, 9022/18/47, 9023/7, 9023/45, 9024/46/47/112, 9025/15/141/147, 9026/18, 9026/109/113/143, 9027/31/101, 9028/2, 9028/67, 9029/28/112, 9030/12, 9032/32, 9033/35
RIVELOIS, 9022/20/21/22, 9023/91/94, 9025/70, 9026/21/110, 9027/110, 9027/181, 9028/34, 9029/25/81, 9030/116, 9031/6, 9031/98/127, 9032/49, 9033/30/115/151
ROGEAU, 9026/79/152, 9027/23/135
ROGER, 9024/44, 9030/80/120, 9033/79/100
ROGIER, 9020/40, 9023/18/61, 9025/123, 9030/93
ROHART, 9018/02/46/75/81/82/83, 9019/29/80/111, 9020/52/61, 9021/29, 9021/69, 9022/30/35/56, 9023/48/78, 9024/5, 9024/84, 9025/37, 9026/71/72, 9027/64/65/70/72, 9027/116/135/136, 9028/146, 9029/03/66/86, 9030/81, 9030/104, 9031/46/137, 9033/14/153
ROLAND, 9027/9, 9032/110
RONCHIN, 9026/101
ROOSE, 9030/118/123
ROSE, 9030/57, 9033/10
ROSEAU, 9026/178
ROULERS, 9027/36
ROUSE, 9021/32
ROUSEL, 9024/121, 9029/130, 9032/73
ROUSELART, 9029/70
ROUSEZ, 9026/72
ROUX, 9031/145
ROY, 9021/24
ROZE, 9019/85/97/98, 9020/25, 9021/12/15, 9024/91/117, 9025/38, 9025/41/61/83/101, 9026/15/21/176, 9027/90/138, 9027/139/146/159, 9028/72/86/91/154, 9029/58/82, 9029/123, 9030/48/115, 9031/62, 9032/132, 9033/10, 9033/34/74/76/94/152
RUBIN, 9028/74, 9029/60, 9030/122, 9031/137
RUCART, 9026/146
RUCHOT, 9025/3, 9029/73
RUMAU, 9020/55
RUMAULT, 9021/11, 9028/17, 9029/12
RUMES, 9022/14, 9030/2
RUMILY, 9020/14
RUMON, 9018/13
RUYANT, 9019/85, 9022/5, 9025/123, 9028/117, 9031/41, 9033/17, 9033/27
SAILLY, 9025/5, 9030/40, 9033/120
SAILLY SUR LA LYS, 9023/92, 9028/62
SAINGHIN, 9024/94, 9033/84
SAINGHIN EN WEPPES, 9024/95, 9025/73, 9026/55, 9027/129, 9027/175, 9029/122
SAINT AMAND, 9028/59, 9029/67
SAINTE MARIE CAPELLE, 9027/119
SAINTSAULIEU, 9022/25
SALADIN, 9026/67
SALEMBIER, 9024/62, 9025/135, 9033/86
SALLET, 9033/57
SALMON, 9024/17, 9026/103/171, 9031/123, 9032/70
SALOME, 9030/112
SALOMé, 9030/111
SALOMÉ, 9019/100
SAMIER, 9019/5, 9021/4
SANTES, 9019/93, 9027/45/149/175, 9033/17
SAUVAGE, 9018/3, 9023/92, 9026/29/112, 9029/62, 9030/40, 9031/12, 9031/129, 9032/77, 9033/42/109/136
SECLIN, 9018/03/21/49/58/61/86/88, 9019/07/12/67/71/72/73/74, 9019/81, 9020/08/28/57/63, 9021/18/24, 9022/08/36, 9022/39, 9023/51/54/104/107, 9024/97/130, 9025/29, 9025/63/97/106/112/114/142/146, 9026/52/54/101, 9026/107/172, 9027/50/79/126/134/136/178, 9028/83, 9028/105/114/134/140/145, 9029/07/08/10/14/36/37, 9029/51/52/53/64/73/85/131, 9030/24/61/62/71/87, 9030/128, 9031/96/106/156/157, 9032/05/92/95, 9033/2, 9033/25/60/98/147
SEGON, 9033/93
SELOM, 9029/95
SELON, 9026/38
SEQUEDIN, 9027/177
SERGEANT, 9028/68
SEVIN, 9028/62
SIMON, 9032/19
SION, 9018/26/32/49, 9019/36/43, 9020/01/13/14/19/58, 9021/36, 9021/50/63, 9022/08/09/13/27/54/59, 9023/39/92/96, 9023/99, 9024/02/74/109, 9025/04/30/58, 9026/26/30, 9026/31, 9027/05/15/18/50/111, 9028/08/47/93/144, 9028/149/150, 9029/40/81/128, 9030/01/82, 9031/79, 9031/147/157, 9032/46/87/88/96/134, 9033/19/28, 9033/63/107/152
SIX, 9026/36
SOHIER, 9019/21, 9021/38, 9022/19, 9023/91, 9025/6, 9027/168, 9033/124
SOICHE, 9023/43, 9024/82/118, 9033/19
SOINNIS, 9027/118
SOTTY, 9032/73
SOUFFLé, 9030/128
SOUILLART, 9018/63
STICLIBOUT, 9032/137
STIENFORT, 9030/41/42
STIENNE, 9027/94/95
STRUPART, 9018/33
SUIN, 9027/74
SUZE, 9028/59/140
SY, 9018/35
TAHON, 9032/122
TAILLET, 9030/45, 9032/87
TAILLEZ, 9027/18, 9029/23/24, 9030/27/77, 9031/131, 9032/77, 9032/87/96, 9033/64/88
TANCRET, 9021/25
TAVERNE, 9028/115/134/137, 9029/131, 9030/55
TAVERNIER, 9027/53
TELLART, 9027/92
TEMPLEMARS, 9018/29, 9025/61/75, 9026/46, 9028/66
TEMPLEUVE EN PEVELE, 9027/129/130, 9028/133
TESTELIN, 9018/14/44/60, 9021/17/63, 9022/14/47, 9025/15, 9026/3, 9026/42, 9027/55/58/65/153, 9028/18, 9029/116, 9030/110, 9031/27/55/118/130/140/154, 9032/18/29, 9033/40, 9033/44/49/67
THELIER, 9023/34, 9027/168

THELUT, 9028/150
THERIN, 9019/46, 9020/57, 9029/67, 9030/94, 9033/59
THERY, 9019/12, 9024/114, 9025/67/142, 9026/40/64/93, 9027/4, 9027/74/115/158, 9028/11/13, 9029/39/45/50, 9032/47, 9032/60, 9033/68/105/125
THÉRY, 9018/79, 9019/20, 9022/6, 9023/50/51/52/53/54/55/56, 9023/57/58/59/60/102/103/104/105/107, 9027/16
THIBAULT, 9026/16, 9029/19, 9032/117, 9033/100
THILLIER, 9033/31
THOBOIS, 9024/85, 9027/47, 9028/81, 9029/29, 9030/86/130, 9031/62, 9031/69/70/71/78/115, 9032/114, 9033/19, 9033/92/93
THOREL, 9021/32/83
THORELLE, 9019/99
THULY, 9026/32
THUMENNY, 9031/96
THUMERIES, 9018/58/61/89, 9019/69, 9020/36/58/60, 9021/21, 9021/24/31/33/66, 9022/12/38/39/51/52, 9023/27, 9024/19, 9024/69/97/99/114, 9025/63/120/140, 9026/89, 9026/90/137/159/160/161/162/163/164/165/166/167, 9026/168, 9027/126/127, 9028/78/113/148, 9029/9, 9029/32/113/132, 9030/28/49/62, 9031/54/56/57/65, 9031/68, 9032/33/40/43/73/89/116, 9033/40/58/83, 9033/137/141/148/153
TIBREGHIEN, 9024/81
TIBREGUIEN, 9023/87
TORQUIN, 9023/90, 9032/67
TOURBE, 9026/41/42, 9033/57
TOURBé, 9029/79, 9030/77, 9031/99, 9033/128
TOURBIER, 9024/95
TOURCOING, 9020/13, 9021/84, 9022/59, 9025/68
TOURE, 9021/19
TOURET, 9019/50
TOUREZ, 9021/20/22/23
TOURMIGNIES, 9019/37, 9020/42, 9022/12/60, 9026/82, 9028/59, 9028/140, 9029/36/37
TOURNAI, 9020/36, 9021/25, 9025/84/107, 9026/58
TOURNAND, 9019/112/113, 9023/46, 9025/74/145, 9026/34/137, 9026/147, 9028/27, 9030/89
TOURNANT, 9019/107/112, 9021/74/83, 9022/28/32, 9029/136
TOURNAY, 9020/03/04/66, 9027/79, 9028/126, 9029/51/52/53, 9032/50, 9032/51/52
TOURNEMINE, 9019/14/112, 9023/46, 9026/34, 9028/115/137, 9029/55, 9029/136, 9032/84/94/97
TOURNUY, 9023/74, 9026/52, 9031/119/120
TOURRET, 9021/21
TRACHET, 9018/35, 9019/87, 9021/25/74, 9023/20/26, 9024/39, 9025/63, 9029/69
TRACHEZ, 9025/140
TREDE, 9024/74
TREDETZ, 9026/178
TREDEZ, 9024/82, 9027/84, 9028/35/119, 9029/04/42/88, 9030/2, 9030/04/39, 9031/107/108/147, 9032/88, 9033/32
TREFFEL, 9033/101
TURBELIN, 9020/53, 9024/123/128, 9026/56/117, 9028/155
VAILLANT, 9026/172
VALENCIENNES, 9019/93, 9024/129, 9028/59, 9032/7
VALLEE, 9023/46, 9025/28/35, 9026/100, 9027/82
VALLÉE, 9023/47
VALLET, 9020/30/61, 9033/103/136
VALLEZ, 9019/53/113, 9022/16, 9023/46/47, 9024/51, 9025/7, 9027/88, 9031/135/136, 9032/06/8
VALLOIS, 9019/69, 9020/64, 9021/66/74, 9023/1, 9024/50, 9025/120, 9026/2, 9026/143, 9028/2, 9029/57/69, 9030/135, 9033/113
VALOIS, 9021/19
VAMBERQUEM, 9025/92
VAN CROMBREUGHE, 9028/59/140
VANDESQUEL, 9028/83
VANEUSE, 9019/40
VAN LOO, 9027/36
VANLOO, 9029/70
VANLOS, 9024/72
VANOYE, 9019/30/120
VANPREDELLES, 9026/58
VANVER, 9032/88
VAS, 9027/86, 9032/109/120
VASSEUR, 9028/18, 9029/72
VELIGNE EN HAINAUT, 9028/132
VENDIN, 9018/56/57, 9031/104
VENDREMEULLEN, 9019/8
VENNEBERGUE, 9023/20
VERDIER, 9019/37
VERDIERE, 9024/07/81, 9025/03/17/38/57/75/97/148, 9026/81, 9027/20, 9027/171, 9028/100, 9029/34/60/73/129, 9030/20, 9030/52/95/103/108, 9031/11/12/28/36/84, 9032/45, 9032/46/50/51/52/109/120/134, 9033/47/56/144/145
VERLAY, 9033/53
VICCART, 9021/70, 9025/51, 9026/67, 9028/38/79/80/81/82/97, 9028/139, 9029/29/50/96/97, 9030/14/35/37/58/59, 9033/62, 9033/129/134/135
VIEIL BREQUIN, 9026/107, 9028/83, 9030/61
VIEU BREQUIN, 9027/50
VIEUX BREQUIN, 9026/54, 9028/114, 9029/131
VIGIN, 9020/28
VILETTE, 9033/111
VINCENT, 9026/138
VINCHENT, 9027/105, 9028/32, 9029/104, 9030/80
VINMY, 9028/144
VIOLAINES, 9025/142
VION, 9032/115
VITRY, 9029/35, 9031/35
VUILLAY, 9019/80
WACRENIER, 9031/96, 9032/109
WAGON, 9027/92, 9032/51
WAGRENIER, 9028/70
WAHAGNIES, 9018/06/16/82, 9019/19/109, 9020/53/55/60/62, 9021/24, 9021/25/64, 9022/12/32/47/52, 9023/01/03/05/12/13, 9023/14/20/23/26/27/82/83/84, 9024/16/17/18/19, 9024/20/28/39/52/99/100/101/105/127, 9025/50/63, 9025/116/124/133/140, 9026/02/04/09/31/71/72/89/90, 9026/103/137/169/171, 9027/67/70/114/116/126/127, 9027/128/133/166/176, 9028/67/101/113/142/143, 9028/147/156, 9029/05/57/98/105/106/116/132, 9030/40, 9030/49/62, 9031/34/43/44/45/64/68/76/101/102, 9031/103/110/117/118/121/123/132, 9032/01/07/40/70, 9032/73/89/141/142/145, 9033/58/61/85/87/112/113, 9033/132/137/148
WAILLART, 9025/122
WAIMEL, 9033/94
WALLART, 9030/101
WALLEZ, 9032/136
WALTES, 9026/64
WAMBERQUEM, 9025/45/46/47
WAMBERT, 9022/14
WAMBRECHIES, 9026/48
WARCQUAIN, 9024/85
WARESQUEL, 9030/96
WARLIER, 9028/118
WARQUAIN, 9023/17, 9024/41, 9025/86/123, 9026/138, 9027/2, 9027/26/62/89/90, 9028/70/137, 9029/65/80, 9030/48, 9030/101/103/114, 9031/85, 9032/74/114, 9033/23, 9033/139
WARQUIN, 9026/130/131/132, 9028/115
WARQUOIN, 9026/170
WARTEL, 9018/86, 9019/21, 9025/147, 9026/31/144, 9029/125, 9032/110
WARTELLE, 9026/18, 9028/60/61
WATTELIER, 9023/75, 9024/27/54
WATTIGNIES, 9022/36, 9024/24/106, 9025/122, 9030/91, 9031/6, 9031/11
WATTRELOS, 9019/41, 9021/25, 9025/98, 9028/38/73
WATTRELOT, 9018/58, 9021/2, 9023/53/88/106, 9025/82/85, 9026/94, 9026/139/146/178, 9027/124, 9028/09/45/130, 9029/79, 9029/88/90/135, 9030/04/07/11/21/68/69, 9031/42, 9032/19, 9033/3, 9033/46/49/128
WATTRELOTZ, 9025/143, 9026/39, 9027/48, 9029/36
WATTREQUIN, 9029/4, 9030/29, 9033/62
WAUCQUIER, 9024/56, 9025/61, 9026/46, 9028/70, 9029/108, 9032/55, 9032/98, 9033/114
WAUCRENIER, 9032/120
WAVRIN, 9019/104, 9024/04/38, 9025/71/72, 9027/62/91/162, 9027/163, 9029/101, 9030/33/119, 9031/51, 9032/84, 9033/81
WAZEMMES, 9031/113
WEDDIER, 9018/51, 9030/19, 9033/91/115
WENDIN, 9026/178
WERY, 9026/141
WIBAULT, 9032/3
WICRES, 9026/39, 9033/84
WILLAME, 9025/106, 9033/132
WILLEM, 9032/118, 9033/141
WILLEMET, 9024/96, 9026/88
WILLEMETZ, 9028/47
WILLEMEZ, 9024/64
WILLEMOT, 9022/15/16, 9026/53
WILLETTE, 9018/3
WIMEL, 9019/112, 9024/4, 9026/33, 9027/91, 9028/20

WINGLES, 9021/25, 9024/80, 9028/45, 9029/13, 9030/38, 9031/128, 9031/129
WINGLET, 9018/37, 9019/77, 9025/30/75, 9030/7, 9032/17/45, 9032/46
WUELT, 9029/67
WUIGEUX, 9028/150
WUILLEM, 9033/72
WUIMEL, 9030/33, 9032/81
WUIPPLIER, 9030/7, 9033/154
WUPPLIER, 9032/63
YPRES, 9031/23
ZUNEBECQUES, 9026/44